

DICTIONNAIRE

156

# HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Arrondissement de Saint-Pol

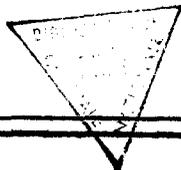
---

TOME II

SUEUR-CHARRUEY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

31, PETITE-PLACE, 31

1880



90

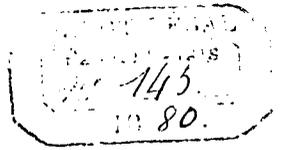
12320

127

DICTIONNAIRE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

*Pas. de. Calais. 2*

*E*



DICTIONNAIRE  
HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Arrondissement de Saint-Pol

---

TOME II

A R R A S

SUEUR-CHARRUEY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

31, PETITE-PLACE, 31

1880.

# CANTON

## D'HEUCHIN

---

Le canton d'Heuchin a un aspect très-varié; on y trouve des collines dont les sommets sont souvent couronnés de bois, des plateaux cités parmi les plus élevés du département et d'où la vue s'étend sur les contrées voisines. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau dont le plus important est la Ternoise qui serpente au milieu d'une large et fertile vallée; elle a pour affluents les rivières d'Eps et de le Faux, les ruisseaux de Saint-Germain et de l'Église. La Lys, la Clarence, la Lave et la Nave y prennent leurs sources et reçoivent les eaux des ruisseaux de Noyelles, Grincourt, Monneville et Pressy. Le sol est de nature très-variée, quelques terrains sont restés en marais, mais en général la terre y est fertile, on y trouvait autrefois, dans certaines communes, un bief rouge ou noir difficile à labourer, mais le marnage et la culture ont amélioré cette nature de terrain. En 1810, 3,800 hectares étaient ensemencés en blé, 548 en seigle, 37 en orge, 331 en scourgeon, 68 en pamelle, 1,975 en avoine, 32 en œillettes, 95 en lin, 2 en tabac, 148 en légumes, 1,589 en prairies artificielles et 4,594 restaient en jachères. Cette statistique est bien modifiée de nos jours.

D'après le cadastre la superficie totale du canton est de 19,934 hectares, nous donnons pour chaque commune les diverses contenances selon la nature du sol, mais ces renseignements cessent chaque année d'être exacts, surtout pour les bois,

pourtant les défrichements ont été moins nombreux que dans d'autres parties du département et on y trouve des massifs boisés assez importants, à Nédon, Sachin, Diéval, etc.

Si l'agriculture y a progressé, favorisée par les fabriques de sucre de Pernes et d'Anvin qui ont donné une grande impulsion à la culture de la betterave, il n'en a pas été de même de l'industrie, il y avait autrefois des filatures de laine et de lin, à Bours 12 métiers à faire la toile, à Heuchin 2 fabriques de poteries et une tannerie, à Pernes une blanchisserie, on ne les retrouve plus. Pourtant le nombre des usines et moulins, de 23 en 1823, est passé à 53 en 1878; la population était, en 1812, de 11,783 habitants, elle s'élève aujourd'hui à 13,412. Le nombre des maisons de 2,572 est arrivé à 3,094.

Ce canton était autrefois traversé par plusieurs voies romaines allant d'Arras et Amiens à Théroouanne et au Septemvium, actuellement il est sillonné par les routes nationales de Paris à Dunkerque, de Saint-Pol à Lille, et par de nombreux chemins de grande communication, qui depuis quelques années ont amélioré d'une manière importante la vicinalité de cette contrée, les chemins de fer d'Arras à Étaples, de Béthune à Abbeville, de Bryas à Bully-Grenay y desservent un certain nombre de communes et l'on construit une ligne à voie étroite qui ira d'Anvin à Calais.

Sous le rapport architectural, comme on ne rencontre aucune ville importante on ne trouve pas de monuments remarquables, pourtant on peut citer l'église d'Eps pour sa tour, celle d'Hestrus pour son vaisseau, le vieux donjon de Bours, les restes du castel d'Anvin un peu moins ancien et parmi les châteaux modernes ceux d'Equires. Erin, Monchy, etc.

Le canton d'Heuchin fit partie de la Morinie, puis du comté de Saint-Pol qui avait à Lisbourg et à Pernes deux de ses sept chatellenies. Le conseil d'Artois y exerçait sa juridiction qui s'étendait également sur les personats de Bours et Monchy-Cayeux et le château de Pressy, enclaves de France en Artois, sur les notaires de Pernes et Heuchin pour le fait de leurs offices et sur les villages de Fleury, Fontaine, Nedon en partie

dépendant de la régale de Théroüanne. En première instance on était jugé par la sénéchaussée de Saint-Pol à Antin, Antigneul, hameau, Anvin, Aumerval, Bailleul, Bergueuneuse, Boyaval, Buire-les-Pernes, Couteville, Diéval pour trois maisons, Erin pour partie pour l'autre par l'abbaye de Blangy, à Eps, Equires, Fiefs pour partie pour l'autre par le bailliage de Lillers, à Floringhem, Fleury pour partie pour l'autre par la régale de Therouanne, à Fontaine-les-Heuchin, Heuchin, bourg, Hestrus pour partie pour l'autre par le bailliage d'Hesdin, à Huclier, Lisbourg, bourg, Marez, Monchy-Cayeux pour partie, Pernes, ville, Prédefin, Sains. Teneur, Tilly, pour partie, pour l'autre par l'abbaye de Blangy, à Tangry, pour partie, pour l'autre, par la prévôté de la Beuvrière et au Valhuon. Diéval et Pressy, relevaient, en première instance, de la gouvernance d'Arras, Bours-Marez, de la salle épiscopale d'Arras, Fontaiues-les-Hermans, Nédon, Nédonchel, enclaves de France en Artois, du bailliage de Lillers. Sachin dépendait de la chatellenie de Pernes. (Maillart).

Il y avait des échevinages à Pernes et Heuchin, deux notaires à Heuchin et deux à Pernes.

En 1790, ces communes firent partie du district de Saint-Pol, avec trois chefs-lieux de caupon : 1<sup>o</sup> à Heuchin avec Hestrus, Eps, Boyaval, Fiefs, Lisbourg, Prédefin, Bergueuneuse, Anvin et Mazinghem, etc.; 2<sup>o</sup> à Fleury avec Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly, Erin, etc.; 3<sup>o</sup> à Pernes avec Fontaine-les-Hermans, Nédon, Nédonchel, Bailleul, Floringhem; Aumerval, Sachin, Pressy, Sains, Tangry, Marez, Bours, Valhuon, Manneville; Diéval, dépendait du canton de Monchy-Breton.

Au point de vue religieux sauf Bours, Diéval et Tangry, faisant partie du diocèse d'Arras, doyenné d'Houdain, les autres villages étaient compris dans le diocèse de Boulogne et dans le doyenné d'Auchy-au-Bois pour Nédon, Fontaine-les-Hermans, Nédonchel, Bailleul, Pernes, Floringhem, Sachin et Pressy; le doyenné de Fillières prenait Erin, Tilly et Teneur; celui de Saint-Pol, Monchy-Cayeux, Bergueuneuse et Equires; celui d'Heuchin, Fontaine-les-Boulans, Fiefs, Sains, Boyaval, Eps, Hestrus, Valhuon, Huclier; celui de Frévent, Anvin et Fleury.

Il n'y avait ni abbaye ni prieuré, mais à Pernes un couvent de Récollets et un de religieuses.

La noblesse y était nombreuse : En 1789 entraient aux États d'Artois : Le Cocq, comte de Diéval, pour Diéval; de Croix, marquis d'Heuchin, pour Heuchin; le Josne Contay, marquis de la Ferté, pour Conteville; du Carieul de Fiefs, pour Fiefs; d'Anthin, pour Fontaines-les-Boulans; le marquis de Croy, pour Erin; de Bourneuil, marquis de Monchy-Cayeux, pour Monchy-Cayeux; de Partz, marquis de Pressy, pour Equires; comte de Cunchy, pour Fleury; comte de Lannoy, pour Hestrus; comte de Béthune, pour Nédon; la ville de Pernes envoyait aux États un député ayant une voix.

---

## ANVIN.

Anvin, *anvinum*, *anvaing*, *anving*, *aving*, d'après MM. Tailliar et Harbaville, vient de *agnio*, *au*, *an* qui signifie eau vive, rivière. Ce village est en effet situé sur la Ternoise dont deux affluents les rivières d'Eps et de Faux viennent y réunir leurs eaux. Ces trois vallées avec leurs prairies plantées de nombreuses futaies conservent à cette commune un aspect pittoresque malgré le défrichement de quelques bois qui couronnaient les hauteurs. Ce grand et beau village a dû surtout sa prospérité à la jonction des voies de communication: déjà du temps des Romains une chaussée partie de Cambrai s'y bifurquait sur le Septemvium et Théroouanne; (1) actuellement des routes allant à Saint-Pol, Hesdin, Fruges, Aire, Pernes etc., s'y réunissent. Enfin de cette station du chemin de fer d'Arras à Etaples doit partir une autre

(1) D'après M. Lion cette chaussée depuis Anvin jusqu'à Théroouanne suit un alignement tellement rigide qu'il est difficile de nier son caractère de voirie ancienne et certainement romaine.

ligne à voie étroite allant à Calais. Deux hameaux en dépendent : *Petit-Anvin et Mazinghem*.

La contenance du territoire était en 1569 de 875 mesures, d'après le cadastre de 1833 elle est de 782 hectares 61 dont 98 hectares en manoirs et prairies 611 hectares en terres arables et 18 hectares 83 en bois (en grande partie défrichés) ; il est divisé en deux sections dites de *Mazinghem* et du *village*. Parmi les lieux dits nous noterons le *bosquet de Mazinghem*, le *bois Laleu*, le *bois d'Anvin*, le *haillon*, le *chêne*, les *ringalles*, le *Mont-Hulin*, les *Champs à cailloux*, le *chauffour*, les *cavoneses*, les *revers*, les *herleux*, les *masures*, la *pièce de toile*, la *fontaine*, le *fond d'enfer*. La population est de 483 habitants en 1878 avec 107 maisons, une fabrique de sucre existe à Anvin.

Il y avait contre Mazinghem un petit marais commun entre les habitants d'Anvin et ceux de ce hameau, il est actuellement en culture et appartient encore à la commune. Il fut mesuré en 1767 sur l'ordre des Etats d'Artois par Devis arpenteur à Filièvres il trouva 6 mesures, (le cadastre donne 2 hectares 73-40) son plan est déposé aux archives du Pas-de-Calais.

Anvin faisait partie du comté et du bailliage de Saint-Pol ; c'était une pairie à 10 livres de relief avec 50 ou 60 hommages, et qui valait en 1537 400 livres de rentes. Le plus ancien acte que nous connaissions concernant cette commune est une charte du XII<sup>e</sup> siècle d'Anselme comte de Saint-Pol, publiée dans le bulletin de la société des antiquaires de la Morinie : on y voit que l'abbaye de Clairmarais y acquit des religieux de Mont-Saint-Eloy une terre *cum luco*. Les premiers seigneurs d'Anvin jouirent d'une grande considération auprès des comtes de Saint-Pol et d'Artois : Simon d'Anvin est témoin dans une charte confirmant une donation faite à l'abbaye de Cercamps en 1149 et son petit-fils Arnulphe est représenté par Malbrancq comme un bon sire qui mit Anvin dans l'état le plus florissant en 1196, Enguerrand en 1153 et 1173 fut chargé de missions par le comte d'Artois ; Bauduin qualifié chevalier du comté de Saint-Pol en 1232 sert de témoin dans une charte relative aux religieux de

Saint-Jean-de-Jérusalem ; Guillaume était chatelain de Ruholt en 1272-1273 et figure comme pair aux plaids du comté d'Artois de 1285. Son frère Enguerrand, bailli d'Hesdin, est cité dans le cartulaire de l'abbaye d'Auchy à propos d'actes passés en 1272 et 1293 ; le comte d'Artois lui donna en 1273, d'après l'inventaire des chartes d'Artois de Godefroid, les bailliages des terres de Domfront et probablement de Saint-Omer, car on lit dans le même manuscrit : « que l'an 1276 Philippe abbé et tout le couvent de Licques confient à Enguerrand d'Anvaing *bailly de Saint-Omer* des lettres par lesquelles ils mettent leurs personnes et leurs biens sous la protection de Jésus-Christ et de Robert comte d'Artois » M. le chanoine Robitaille dans son intéressante notice sur le château d'Anvin (1) cite plusieurs autres seigneurs de ce village mais tous antérieurs au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. Voici les principaux : Ansel d'Anvin châtelain de Calais à la place de Morel d'Anvin (1273-1298). Un compte de 1305 est rendu par Jehan d'Anving comme bailli d'Avesnes et Aubigny ; un autre est rendu au comte d'Artois par Ansel comme bailli de Lens en 1307 ; un mandement du même seigneur est fait à Morel d'Anvin de se rendre par delà Bruges pour y estimer avec le comte de Hollande les dommages que les deux comtés se sont fait réciproquement sur mer et pour s'en enquérir et les faire payer de part et d'autre (1298) ; on a un compte de lui de 1305.

Enguerrand d'Anving bailli de Conches est qualifié chevalier à la même époque. D'après M. Demay on conserve aux archives du Pas-de-Calais un acte où est repris Jean d'Anvin huissier du château d'Arras ; un autre de Renaud conseiller de cette ville en 1392 a encore son sceau, on y voit une bande avec lambel de trois pendans accompagné en pointe d'un lion couché dans un quadrilobe. Nous croyons qu'ils étaient originaires d'Anvin plutôt que seigneurs de ce lieu. Plusieurs auteurs croient que la famille d'Anvinsires de Hardenthun en Boulonnais descend des seigneurs d'Anvin ; cette ancienne maison a figuré aux croisades, à Azincourt, a rempli aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles des offices militaires et

(1) Statistique monumentale du Pas-de-Calais.

des charges importantes. Elle est alliée à beaucoup de familles nobles de la province et porte pour armes : *de sable à la band d'or chargée d'une violette de sable et accompagnée de six billette d'or trois en chef, trois en pointe.* Cette maison n'a plus qu'un seul représentant et va s'éteindre.

Lauduin de Lens avait épousé l'héritière de la maison d'Anvin il figure dans un acte où il vend en 1310, 132 mesures de biens sur le territoire de Chocques à Thierry d'Hirechon, sa fille Catherine d'après le cartulaire de Saint-André-les-Aire (Bibl. d'Arras manuscrit 332) était veuve en 1339 du sire de Rely : elle fit donation de sa terre d'Anvin à Guitton de Rely son troisième fils. La fille unique de ce dernier porta ce domaine à Jacques de Mailly sieur de Mametz. D'après le terrier du comté de Saint-Pol de 1474 Marie de Mailly sa fille possédait à Anvin un château et domaine qui devait 60 sols de relief au chatel de Saint-Pol et moitié cambellage ; plusieurs arrières fiefs en relevaient appartenant à Pierre de Leaune chevalier sieur de Cambrin à Jean et Jacquemin Huarne d'Anvin, à Willaume de Fleury, à Hue Cappe d'Esquires, à Pierre Lefebvre, à Jean de Crespy, à M. de Gapennes, à Guillaume de Tramecourt, à Jean le Prévot, enfin à Lancelot Duquesnoy écuyer demeurant à Anvin qui avait trois autres fiefs tenus aux plaids d'Anvin dont un chargé de rente envers le Chapitre de Saint-Pierre d'Aire. Philippe de la Beuvrière sieur de Laussion avait également une seigneurie dont relevaient des fiefs à Jean Pigache, Adam Chorel, Charles de Yawis, Jean de Bécourt d'Heuchin ; ce dernier avait deux autres fiefs relevant du château de Lisbourg et de Hue Paillet. Colart de Sailly écuyer demeurant à Anvin, Pierre Baillet, Simon d'Arras y avaient de petits fiefs ainsi que M. de Neufville, sieur de Blangy dont était tenu un arrière fief à Jean Bullette de Tangry. Jean Waignon demeurant au Valhuon avait un fief peu important tenu de M. de Mons, un autre du château de Saint-Pol, et un troisième de Jean Daudart-sieur du Valhuon.

La fille de Jacques de Mailly porta dans la maison de la Vieville la seigneurie d'Anvin, le château avait été détruit pendant les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle, était situé près de l'église

et on n'en voit plus traces. Seulement il y a environ cinquante ans on trouva sur son emplacement une quantité d'objets en fer, de pièces de monnaie espagnole etc. En 1569 ce domaine se composait de 24 mesures de manoirs et près, de 103 mesures de terres, plus d'un moulin à l'eau qui appartenait au moment de la Révolution au seigneur d'Equires. Florence de la Vieville porta cette terre à son mari Jean d'Estourmel sieur de Vandeville dont elle eut Marie Françoise mariée à Jean François de Jausse comte de Mastaing. Les créanciers de cette famille firent vendre ce domaine en 1688. La partie principale fut achetée par les Croy Molembaix seigneurs d'Erin qui revendirent le domaine utile en 1693 à Pierre François Vasseur et conservèrent leurs droits seigneuriaux sur les fiefs de Saint-Nicolas, Saily etc. rapportant au xviii<sup>e</sup> siècle 110 livres en censives et 30 livres en droits. Le seigneur d'Heuchin avait acquis des fiefs de même revenu. Les descendants du sieur Vasseur aliénèrent leurs propriétés et le lot le plus important fut acheté par François Jean-Baptiste Lallart quatrième fils de François sieur de Berles receveur des Etats d'Artois. Il en fit cession vers 1748 à Catherine Fouquier veuve de Guillaume Mathon aussi receveur des Etats d'Artois. La famille de Cunchy possédait au moment de la Révolution une ferme importante dans cette commune.

Le PETIT-ANVIN séparé du reste du village par la Ternoise, formait une seigneurie distincte, il avait appartenu à la postérité de Nicolas le Borgne et de Marie de la Forge, dont les quatre quartiers étaient: le Borgne, Courcol, la Forge, Framécourt. Il était passé au xvi<sup>e</sup> siècle dans la famille de Lannoy, et le petit château entouré de fossés était habité puisque le mobilier fut estimé 100 florins en 1569; le domaine composé de manoir, marais, prés, bosquets et 153 mesures de terre rapportait alors 300 florins, Messire François d'Oignies, baron de Robecq, l'avait hérité de son frère aîné, François d'Oignies et celui-ci de sa grande tante maternelle, Anne de Bryas, dame de Wandosne. Il était composé, en 1698, de la seigneurie du Petit-Anvin et du fief Pigache avec manoir, terres, château, cense, plantis, arrentements, etc.,

tenus du sieur de Pois, du comte d'Essars et de l'abbaye de Blangy.

François d'Oignies et Isabelle Mesmacre, son épouse, l'aliénèrent, le 6 octobre 1698, avec 60 mesures de terre à la solle, pour le prix principal de 23,700 livres, au profit de M. Benoit Lallart, demeurant à Arras. (Archives du Gros d'Arras). Sa fille Catherine épousa, en 1719, Bon-Albert Briois, sieur de Breteucourt, avocat général au conseil d'Artois, cette propriété rentra, selon nous, dans la famille Lallart, par le mariage, en 1750, de Guislain avec Charlotte-Joseph Briois, qui hérita de sa soeur. Celle-ci avait eu dans sa part le domaine du Petit-Anvin, se composant d'une maison seigneuriale avec 30 mesures de prairies, d'une ferme de 216 mesures, plus un droit de terrage, le fief des Arleux, etc. Plusieurs membres de cette famille ayant émigré, cette propriété, qui était indivise, fut vendue nationalement en l'an V; heureusement, madame veuve Lallart de Berles étant domiciliée à Arras, put conserver sa part et racheta celle de ses co-héritiers. Cette famille ne résida pas d'une manière suivie au château, pourtant une des chambres s'appelait *chambre de l'abbé* parce qu'elle avait été occupée par M. l'abbé Lallart, vicaire général d'Arras. Le Petit-Anvin faisant partie de sa succession échut à Madame de Villequier née de Montigny qui le vendit à M. Plattiau, demeurant à Longuenesse. Le nouveau propriétaire améliora ce domaine par des travaux de drainage, etc., mais il lui fit perdre de sa beauté en défrichant une partie des bois, en démolissant, pour des motifs difficiles à justifier, une partie du château, enfin en desséchant une carpière de près de deux mesures qui était alimentée par une source que la famille Lallart appelait la *Fontaine Louis XIV*, par reconnaissance pour le grand roi dont elle avait reçu des marques de bienveillance. Ce prince avait récompensé les services qu'elle avait rendus au pays en faisant des avances importantes au maréchal de Villars et en procurant du blé à l'Artois en temps de disette. Le parcours de cette source est de 57 mètres, celui de la source dite du Charron

de 145 mètres et celui d'une autre dite du Vieux-Château de 200 mètres.

Il existait à Anvin une Maladrerie fondée dans des temps reculés elle avait un droit de terrage sur toute la paroisse, rapportant 300 florins en 1569, plus des terres sur Anvin et 5 mesures sur Teneur. Par lettres patentes de Louis XIV, du 31 août 1696 elle fut supprimée et ses biens furent réunis à ceux de la Maladrerie de Pernes. Après que celle-ci fut supprimée à son tour, ils furent donnés pour la fondation d'un hospice à cette dernière commune, sous la condition qu'on recevrait les pauvres d'Anvin au prorata des rentes de leur Maladrerie.

« Après la journée de Saint-Nicolas (près d'Audruick), le maréchal de la Meilleraye décampa de Polincove et vint se poster à Anvin où il demeura quelques jours pour se rafraîchir. Il envoyait de là souvent des partis à la guerre pour savoir des nouvelles des Espagnols qui étaient campés à Saint-Venant-sur-la-Lys près duquel il y a un grand village nommé Sainte-Isbergue où Ludovic, général des Croates, était logé à un lieu du camp. Dès qu'il eut cet avis il partit d'Anvin avec 2,500 chevaux et ayant marché toute la nuit il trouva Ludovic dans un grand marais où il y avait une chaussée sur laquelle il fallait passer pour aller dans son quartier, et ainsi se trouvait éloigné de 7 lieues de l'armée française, il se croyait en sûreté : sur cette confiance beaucoup s'étaient logés delà la chaussée où ils furent attaqués par la Ferté Sanneterre qui les surprit d'une telle façon qu'ils prirent d'abord la fuite et se sauvèrent par dessus la digue pour rejoindre le quartier, mais ils furent poursuivis si vivement que les Français entrèrent pêle-mêle avec eux dans leur camp qui fut enlevé après un combat assez léger dans lequel le marquis de Boissy fut tué, Ludovic se sauva à Saint-Venant, et après avoir pillé ce quartier et enlevé plus de 600 chevaux, le maréchal de la Meilleraye se retira le 24 août en son camp où il demeura tous le mois de septembre, sur la fin duquel il se logea à Magnicourt. De là il campa à Aubigny, sur la Scarpe, puis il passa la Canche et pris son logement sur l'Authie où il sépara ses troupes dans des villages pour les envoyer

passer l'hiver dans leurs garnisons. » (Mém. de Montglat, t. I<sup>er</sup>. p. 279).

L'ÉGLISE, sous le vocable de *saint Léger*, faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné de Frévent, et était à la collation de l'abbé de Blangy. La dime sur le Grand-Anvin appartenait en partie au curé qui en tirait 130 livres en 1759. Dans cette édifice qu'on croit du xv<sup>e</sup> siècle, le choeur est ce qu'il y a de plus intéressant, il se termine en hémicycle et les voûtes, assez surbaissées, sont soutenues par des nervures qui reposent les unes sur des colonnes simples, les autres sur des faisceaux de colonnes, qui ont deux mètres et demi de hauteur et 50 centimètres de largeur, elles sont ornées de cannelures torsées ou chevronnées, ornementation qu'on remarque également dans les nervures de la voûte et dans l'arcade qui sépare la nef du choeur. Les chapiteaux sont massifs et ornés de sculptures représentant des animaux fantastiques et des cepes de vigne avec feuilles et raisins; à l'intersection des nervures se trouvent des modillons où sont finement sculptés des écussons, des animaux, des palmes, des raisins, et au-dessus de l'autel l'agneau avec la croix. Les fenêtres ont conservées leurs meneaux qui se terminent en trèfles de style flamboyant (1); « au vitrail de la fenêtre maîtresse on voyait encore, en 1616, les seize quartiers d'armoiries, savoir : *Estourmel, Bailleul, Estourmel, Clèves, Barbançon, Habarcq, Gouve, Marest, La Vieville, Auxy, Nédonchel, Havesquesque, Leborgne, Hernicourt, La Forge et Tramecourt* (2). » Ce don des seigneurs disparut sans doute quand on reconstruisit le choeur en 1618.

L'église avait autrefois trois nefs. Elles étaient en si mauvais état qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, sans doute à cause de la pauvreté de l'église, on n'en conserva qu'une; elles étaient séparées par des

(1) Une planche de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais reproduit ce choeur et des détails de son architecture.

(2) Epitaphier d'Havrincourt, Habarcq, Gouve et Marest, ne figurent pas en général parmi les quartier des Estourmel; leurs seize quartiers étaient ainsi indiqués en 1604 à Mametz et à Saint-Pierre d'Aire :

Estourmel	Bailleul	La Vieville	Nédonchel
Barbançon	Van de Walle	Bourgogne	Havesquesque
Estourmel	Clèves	Auxy	Havesquesque
Noyelles-Vion	Lichtervelde	Belloy	Verquigneul

colonnes cylindriques qui avaient 2 mètres 34 de hauteur sur 64 centimètres de diamètre, les chapiteaux n'avaient jamais été sculptés, les arcades qui réunissaient ces colonnes étaient en plein cintre du côté du midi et au nord légèrement ogivées, les fenêtres étaient de la même forme que les arcades. Pour fermer l'église ainsi diminuée il suffit de murer l'espace compris entre les colonnes et les arcades, mais elle devint, dit le chanoine Robitaille, d'une apparence chétive et rien dans l'intérieur n'était de nature à modifier cette impression : la nef était étroite, basse et mal éclairée par quelques fenêtres sans caractère. Actuellement cet aspect est bien changé, grâce à la reconstruction partielle qui a été récemment faite sur les dessins de M. Normand, architecte à Hesdin. On a donné à la nef un peu plus d'élévation qu'au choeur, on a rétabli les trois nefs, séparées par quatre colonnes de chaque côté, la voûte est comme celle du choeur, à arêtes, mais en plafond au lieu d'être en pierre, les chapiteaux, les clefs de voûte sont sculptés avec talent et l'artiste s'est inspiré des sculptures et enroulements du choeur. A ces embellissements sont venus s'ajouter des fonds baptismaux jolis et dans le style de l'église, et des vitraux où sont représentés divers saints. Le portail est d'un aspect heureux, il est divisé en trois parties correspondantes aux nefs et qui se terminent chacune par un pignon triangulaire au-dessous duquel est une fenêtre ogivale, sauf dans la partie centrale où se trouve une rosace et plus bas une porte à ogive surbaissée. Les bas-côtés sont également d'une architecture aussi gracieuse qu'originale formés de chaque côté par cinq pignons triangulaires accolés renfermant chacun une fenêtre ogivale. La tour est ancienne, se trouve contre le choeur, à l'extrémité du bas-côté de droite, de forme carrée, elle présente peu d'intérêt architectural et est surmontée d'une flèche octogone couverte en ardoises. Les ouïes ressemblent à des meurtrières et ont un décimètre de large sur cinq de hauteur. Cette église n'avait ni bien ni presbytère en 1569. En 1789 elle possédait huit mesures de terres rapportant 106 livres qui furent vendus nationalement. L'édifice après avoir servi à faire du salpêtre, en l'an II, fut également

aliéné, en l'an VII, heureusement il fut racheté par un habitant de la commune 19,200 livres (en assignats) et sans doute rendu plus tard par cet acquéreur.

Il y avait au hameau de Mazinghem, une chapelle du vocable de Saint-Vaast aussi à la collation de l'abbé de Blangy, et servant d'annexe. Elle ne présentait rien de curieux, Monseigneur de la Tour d'Auvergne y interdit l'exercice du culte, en 1840, à cause de son mauvais état. Une autre chapelle, sous le vocable de saint Nicolas, dépendait, croyons-nous, de l'ancienne maladrerie ; elle avait un droit de dime rapportant 60 livres, le curé d'Incourt en était collateur, en 1759 ; elle était déjà en ruines à cette époque, ainsi que celle de Notre-Dame-des-Près.

LE CHATEAU DU PETIT-ANVIN subsiste encore en partie et ne paraît pas remonter au-delà du xvi<sup>e</sup> siècle. Il est en briques et pierres du côté du nord et en pierres du côté du sud, il avait trois tours, dont deux destinées à la défense et placées aux côtés du pont-levis étaient rondes et construites en encorbellement. Les trous de la herse y étaient visibles à l'intérieur. Au milieu du mur qui les unissait, un peu au-dessus de la porte d'entrée, se trouvait une niche ; la troisième tour, de forme ronde, mais plus grosse et un peu moins élevée, est sur la façade opposée, les fossés ont disparu. Ce petit château après avoir supporté diverses attaques, comme le prouvaient des traces de balles, avait été épargné par le maréchal de la Meilleraye quand il campa à Anvin, pendant tout le mois de septembre 1638, et par les Espagnols des Pays-Bas, en janvier 1640 ; ceux-ci, d'après la gazette du temps : « firent une assemblée de toutes les garnisons des villes voisines de celle de Hesdin pour essayer quelque surprise, mais apprenants que les nostres en estaient avertis, ils changèrent leur entreprise qu'on croyait aller plus avant en une autre sur le chasteau d'Anvin à trois lieues d'Hesdin : lequel ils vinrent attaquer avec des canons, échelles et pétards. Mais toutes nos garnisons avertis de ce desseïn y envoyaient du secours en telle diligence qu'il prévint celle des ennemis : lesquels furent par ce moyen repoussés avec sy grand effroy qu'ils laissèrent leurs échelles et grande quantité d'autre équipage, re-

tournans à leurs garnisons sans avoir rien avancé. (Le siège d'Arras, en 1640, publié par M. Advielle).

Ce château, d'après le chanoine Robitaille, présentait un coup d'œil agréable par ses deux tourelles suffisamment élancées et qui, en se posant légèrement sur leur socle en corbeille, semblaient suspendues dans les airs. Il a vu, comme nous l'avons dit plus haut, une partie de ses constructions tomber sous la pioche des démolisseurs; nous espérons que le propriétaire actuel, M. Maurice du Hays qui a le culte du passé et de ses beautés architecturales, nous conservera ce qui a été épargné de cet antique castel, dessiné dans une belle planche de la statistique monumentale du Pas-de-Calais.

---

## AUMERVAL.

Aumerval vient d'après M. Harbaville, d'*Audomari Vallis*, saint Omer est en effet de temps immémorial honosé comme patron de ce village situé sur un plateau dominant la petite vallée de la Nave.

La contenance du territoire était en 1759 de 559 mesures dont 67 en manoirs 12 en enclos et 11 en bois; d'après le cadastre de 1833 elle est de 841 hectares 58 dont 31 hectares en pâtures et manoirs 297 hectares de terres arables et 4 hectares 09 en bois. Il était autrefois divisé en 14 cantons actuellement il n'y a plus que 2 sections dites *des Sarres* et du *Village*; on voit parmi les lieux dits: *Les Champs Bayartt, la Voie Noire Tête, les Crapettes, les Grands Enclos, le Pays à Part, l'Épinette, l'Alouette les Enclos Gros Peau, les Champs à Cailloux, le Chemin des Morts, la Chapelle Jeun Decroix, les Trinquises, les Courtiseaux, le Gouffre, les Flandres les Ewis* avec un moulin portant

ce nom, *les Cannes, la Coignée, l'Empereur, les Labiettes, le Lobeau, le Terrage, le Volcail, le Huyon à Dos, le Terri, le Trou GuillaumeSart, le Vaudon, les Crupes, les Courtilletts, les Enclos à Puches, le Bois du Curé*. La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 128 habitants en 1878 elle était de 255 répartis dans 59 demeures.

Aumerval en 1790 fit partie du canton de Pernes.

Ce village dépendait de la sénéchaussée et recette de Saint-Pol ; il n'eut jamais une grande importance, au xvi<sup>e</sup> siècle on n'y trouvait ni maison de maître ni censes, les plus gros fermiers cultivaient 15 à 16 mesures de la solle, il n'y avait ni four banal, ni moulin, les habitants allaient aumoulin de la Ferté-les-Pernes. On payait 14 livres pour aides ordinaires et les censives et droits seigneuriaux étaient inscrits au rôle de Bailleul.

M. Lambert s'appuyant sur Malbrancq, Dom Devienne, Hennebert etc., croit que c'est à Aumerval que furent massacrés au commencement du viii<sup>e</sup> siècle saint Lugle et saint Luglien. L'un était évêque l'autre avait succédé à son père Dodart, l'un des rois d'Irlande, mais résolu de fuir le monde, il partit avec son frère pour Rome. Ils débarquèrent à Boulogne, passèrent à Thérouanne, leurs miracles les faisant partout recevoir avec vénération ; continuant leur route ils arrivèrent en chantant des psaumes à une vallée que leur historiographe appelle *Scyrendale*. Cette contrée avait été récemment ravagée par les Vandales et offrait encore de toutes parts des traces de dévastation ; peu d'habitants y demeuraient, en revanche les bandits y pillaient, rançonnaient et massacraient les voyageurs. Trois frères surtout avaient acquis une redoutable célébrité *Bovon* habitait Bunette *Escelin* près de Ferfay, et *Bérenger* non loin de Pressy. Prévenus par leurs satellites du passage des saints voyageurs, ils fondent sur eux et mettent en fuite la plupart de leurs compagnons. Les deux saints reçoivent la mort en priant, aussitôt des anges descendent du ciel chantant leurs louanges.

Un de leurs bourreaux ne tarda pas à recevoir son chatiment,

il devint la proie des bêtes féroces dont ces bois étaient infestés. Généralement on place le lieu de leur martyre plus près de Ferfay. D'après Malbrancq, il eut lieu à une demi lieue de ce village dans une vallée où la providence fit tomber une pluie abondante qui transporta leurs cadavres près de l'endroit où fut bâti Lillers, et c'est ainsi qu'on connut leur mort. L'évêque de Thérouanne les fit enterrer dans sa maison de campagne d'Hérionville. D'après M. Lambert, la vallée près d'Aumerval est celle qui s'accorde le mieux avec le récit de la légende, car la Nave est la seule rivière de ce côté qui se dirige sur Lillers.

Ce village d'après le terrier du comté de Saint-Pol, avait pour seigneur en 1474 M. de Neufville et relevant de lui on comptait seize fiefs: un à Robert de Cunchy sieur de Bermicourt, à 60 livres de relief et moitié cambellage, pris sur plusieurs manoirs amazés ou non, bois, terres, terrages, cens, rentes, avec justice vicomtière, hommes de fiefs, etc. ; le tout rapportant 272 livres dont il faut déduire 85 livres que Tasse de Sain dame de Boyeffles sa belle-mère avait droit de prendre pour son douaire sur la terre de Libessart aussi, au sieur de Cunchy ; d'autres à Pierre Hasse, Hurquin, Jacquemin Doubler, Pierrequin de Lattre. La maison de Bailleul avait aussi dès 1145 une seigneurie qui devint la principale et passa par héritage aux familles de Hornes puis de Salm, et celle-ci la possédait encore en 1789. Elle rapportait en 1757 360 livres de censives et 20 livres de droits seigneuriaux. M. de Belvallet y avait alors le fief des Sars.

Lors de l'enquête de 1538, les habitants se plainquirent d'avoir beaucoup souffert des garnisons de Pernes et Thérouanne ; croyant les mettre en sureté, ils transportèrent à Lillers une partie de leurs grains, chevaux bestiaux et objets mobiliers, mais les français ayant pris cette ville, s'en emparèrent, puis revinrent à Aumerval piller ce qui restait. Plus tard les gens de guerre de Pernes, de Thérouannes et Lillers allèrent souvent « les fourrager et les manger » aussi laissèrent-ils une partie de leurs terres en friche. Le receveur du comte de Hornes exigea le paiement de 165 livres qu'ils devaient, mais les autres propriétaires leur firent remise de la moitié de leur rendement.

Aumerval est un des villages où l'insurrection connue sous le nom de *petite Vendée* commença. Les paysans de nos contrées avaient conservé en général des sentiments religieux et monarchiques : ils avaient été indignés de la persécution religieuse et de la mort du roi. Un des administrateurs du département, Darthé, chargé pour le district de Saint-Pol, de l'exécution de la loi relative à la levée d'une armée révolutionnaire, s'acquitta avec rigueur de ses fonctions et mit le comble au mécontentement du pays. En août 1793 des réfractaires excités, dit-on, par les Truyart de Pernes se réunirent à Aumerval et villages voisins, sommèrent des individus d'enlever leurs cocardes tricolores, de les remplacer par une cocarde blanche, et de crier : vive le roi Louis XVII. Ceux qui refusèrent furent traités d'espions et on les mena le pistolet sur la gorge à la mairie où on les garda assez mal, puisqu'ils purent se sauver. Le soir d'autres habitants arrivèrent de Fiefs, Bailleul, Tangry, Sachin etc. pleins d'enthousiasme, criant : vive le roi ! Otons nos f... cocardes ! A bas ces gueuses de lois nous en reprendrons de bonnes. Après avoir tenté d'aller désarmer le sieur H... fermier du bois de Sachin qui passait pour partager les idées nouvelles, on partit chercher des armes aux mairies ; puis on alla couper les arbres de la liberté de Fontaines, et de Nédonchel et désarmer le maire de Sains ; les meneurs parlèrent alors de l'arrivée de trois canons et de nombreuses munitions et proposèrent de se retirer dans les bois pour tenir campagne. Mais on manquait d'organisation et de chefs ; aussi quand la nuit vint, beaucoup des conjurés demandèrent à aller chez eux chercher des vivres promettant de revenir et ne revinrent pas, les plus décidés seuls se rejoignirent dans les bois. Joseph Lebon craignant que ce mouvement insurrectionnel ne se propageât se hâta de réunir toutes les troupes disponibles et vint avec 12000 hommes cerner les bois de Sachin, Aumerval, Nédonchel, etc. On saisit 300 individus, on en massacra une trentaine, quelques gardes nationaux des environs poursuivirent les fugitifs. A Fontaines-les-Boulans on en arrêta 10, à Equires 4, vingt de ces malheureux portèrent leur tête sur l'échafaud ; il y en avait un de Bailleul 4 de Floringhem, 4 de

Nédonchel, 4 de Pernes dont 2 femmes; les fuyards échappèrent à la mort en gagnant la Belgique (1).

Bien que Duchêne n'en indique pas le lieu, on croit que c'est à Aumerval que Jean de Châtillon fonda une chapellenie par l'acte cité dans cet auteur : « A tous chiaus qui ces présentes lettres veront ou oïront, nous Jehans de Chastillon conte de St-Pol salut et dilection, comme chacuns bons crétiens se doite esjouir et labourer à essauchier nostre mère l'Église, sachant tous qu'en l'honneur de Dieu nostre père et de benoite Vierge Marie, nous avons fondés, voulons fonder et fondons sur les revenus de nostre prévosté de Pernes une chapellenie perpétuelle du nombe et de la valeur de quinze livres parisis par an. Et amortissons les dites quinze livres parisis sur ladite prévosté à payer chacun an perpétuellement à trois termes au chapelain qui sera pour le temps etc. Pour le profit de l'âme de nous, de nos prédécesseurs, successeurs et de nos frères et soeurs etc. L'an 1328 mois de mars. » Ce qui est certain c'est qu'il existait à Aumerval une chapelle « assize sur la place du rietz » disent les coutumes de 1569, qu'elle servait pour l'exercice du culte au clergé de Pernes la desservant alors. Elle fut agrandie depuis et Aumerval au xvii<sup>e</sup> siècle devint annexe de Bailleul, par conséquent dépendant du diocèse de Boulogne doyenné d'Auchy-au-Bois. La cure était à la collation du Chapitre de Boulogne. Bien que saint Omer fut très en honneur dans la contrée l'église fut mise sous le vocable de saint Maur, et agrandie en 1770 grâce aux libéralités des habitants ; les seigneurs lui firent don d'une madone à laquelle on avait grande dévotion, d'une table d'autel en marbre, et d'une grosse cloche; la Révolution s'empara de ces objets ainsi que de quelques terres que l'église possédait sur Aumerval, Valhuon et Heuchin ; l'édifice fut vendu nationalement en l'an VII et racheté par le maire M. Yvain qui le rendit plus tard à la commune. Le curé avait une partie de la dîme qui lui rap-

(1) Ces détails sont extraits des registres du district de Saint-Pol. On peut consulter également sur cette prise d'armes, tentée par de braves gens pleins d'enthousiasme mais sans organisation, sans chefs capables et sans armes, l'histoire de Joseph Lebon par M. Paris (Tôme 1<sup>er</sup> p. 105).

portait 30 florins en 1569; le collège de Boncourt, le Chapitre de Bonlogne, les curés d'Amettes, de Bailleul et de Pernes, le prieur de saint Pry à Béthune, madame Damiens et l'évêque d'Ypres pour la plus forte partie se partageaient le reste. La table des pauvres avait en 1569 11 florins de revenu.

L'église actuelle n'a qu'une nef, une balustrade indique le chœur, la sacristie fut construite vers 1830, l'autel date de 1835, ainsi que les statues de la sainte Vierge, de saint Maur et de saint Louis; la voûte est lambrissée en bois. La partie supérieure de l'église a été construite en 1870 en briques et pierres sur les dessins de M. Degez architecte de Béthune; bien que d'une architecture fort simple elle est pourtant dans le style ogival du XIII<sup>e</sup> siècle avec voûtes à arêtes mais en plafond, il y a des meneaux en pierres aux fenêtres. La partie qu'on a conservée est sans caractère comme le clocher surmonté d'une flèche en bois. Cet édifice est bâti sur une place plantée d'arbres; auprès est une école communale récemment construite, un peu plus loin est une maison à étage où existait il y a environ vingt ans un pensionnat libre tenu par M. Labre et qui fut longtemps prospère.

---

## **BAILLEUL-LES-PERNES.**

Bailleul, *Balliolum*, *Balliols*, *Bailleus*, vient d'après M. Lambert du teuton *Wald* bois et *ieul* habitation, et indiquerait une habitation dans les bois; M. Taillar en trouve l'étymologie dans *Balivio* bailli, et les villages qui portent ce nom remonteraient, selon lui, à l'époque où les seigneurs fatigués d'exercer leur plus beau privilège, la justice, en déléguaient l'exercice à des baillis.

C'est un des plus jolis villages du canton; il est situé dans une riante vallée où coule la Nave et abrité par les ombrages des bois qui l'entourent; son étendue est assez considérable rela-

tivement au nombre de ses habitants, il a la forme d'un fer à cheval, et l'une des rues, située dans un vallon se dirigeant vers les bois de Nédonchel, doit à ses revers escarpés le nom de *Hautes Avesnes*. L'église et la motte du vieux château jaillissent au milieu de la verdure et on voit à l'horizon divers chemins partant du village s'enfoncer dans les bois qui l'environnent au nord-ouest.

Un hameau peu important appelé *Wacheux* dépend de Bailleul. La contenance du territoire était en 1759 de 592 mesures, d'après le cadastre de 1833 elle est de 349 hectares dont 34 en mânoirs et prairies, 284 en terre arables et 24 hectares 74 en bois, plus un vivier de 28 ares 10. Il est divisé en deux sections dites *des Bois* et *du Vilage*. Nous remarquons parmi les *Lieux-dits* : *le Bosquet-Taillon, les Hauts-Bois, le Bois-Dufrenne, le Bois-de-Bailleul, les Hauts-Bois-les-Blancs, les Vallées, les Champs-aux-Bœufs, la Vache, la Berre, le Bibodin, la Drève, le Valamel, les Plats, les Rjets, les Couvertures, le Faye, la Cartelière, la Darette, le Faly, le Rouygeon, le Fond des Marquois, le Graud-Enclos, l'Enclos Genel, le Fief, le Lièvre-Mort*. La population était au XVIII<sup>e</sup> siècle de 130 habitants avec 26 feux, en 1878 elle était de 307 habitants avec 72 maisons.

Les registres de catholicité remontent à 1630. Bailleul en 1790 fit partie du canton de Pernes.

Ce village était une pairie du comté de Saint-Pol à dix livres parisis de relief et dépendait du bailliage de cette ville. Il a été le berceau d'une famille importante à laquelle il a donné son nom. Sans descendre de Bailleul roi d'Écosse comme on l'a prétendu, cette famille par ses vastes domaines, ses alliances avec les principales maisons du Nord de l'Europe était une des plus puissantes du comté. Elle avait pour armes : « *d'argent à la bande de gueules.* » Agnès, dame de Bailleul apporta cette terre en dot à André son mari qui en prit le nom ; le mariage de Gosuin l'un de leurs descendants avec Bonne d'Ocoche leur procure de vastes possessions. Duchène cite une charte d'Enguerand comte de Saint-Pol où figurent comme témoins Ansel et Hugues de Bailleul (1145). Pierre fut sénéchal de Ternois de 1462 à 1469

et chambellan de Louis XI. Ses fils formèrent deux branches, l'aîné celle des seigneurs de Bailleul, qui s'éteignit après deux générations, Adrien, également seigneur d'Amettes, n'ayant laissé de sa femme Marguerite de Neuville qu'une fille qui épousa en 1526 Pierre de Berghes-Saint-Winoc chevalier, sieur d'Ollehain. La seconde branche dite des seigneurs de Saint-Martin hérita de la terre de Bailleul qui fut érigée en comté en faveur de Maximilien de Bailleul, seigneur dudit lieu, baron de Lesdain et de Saint-Martin, par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle du 8 février 1614. Il épousa Christine de Lalaing et sa fille unique Marguerite se maria avec Ambroise de Hornes; leurs riches domaines passèrent ensuite par alliance dans la maison de Salm-Kirbourg.

De cette seigneurie dépendaient en 1474 divers fiefs dont: 1° trois à Jean de Bécourt demeurant à Houdain, dont un à 68 sols parisis de relief contenant 11 mencaudées, au lieu dit les *Buissons à Adam frère* et un troisième au même relief contenant 4 à 5 mencaudées avec 16 à 18 sols de menues rentes d'argent et un petit terrage. 2° 5 fiefs à Jean de Gorre dont un tenu aussi du sieur de Héripuré, 4 étaient baillés à cense pour 32 mencauds de blé et d'avoine par an; 3° un à Hue d'Ollehain; 4° un autre à Pierre Dollinguet prestre; 5° un autre à Doudart de Méricourt. Jean de Grospré demeurant à Aire avait aussi 2 fiefs mouvant du comté de Saint-Pol chacun à 60 sols de relief moitié cambellage et rapportant par an 18 livres 9 sous. En 1759 cette seigneurie importante valait 350 livres en censives et 830 livres en droits seigneuriaux. Il y avait en outre un château, une ferme avec 20 mesures de manoirs et 165 mesures de terres, quelques petits bois dits le *Flugel*, le *Bois Henri* etc., un autre plus grand avait 56 mesures. Il n'y avait ni moulin ni four banal.

Dans les archives du Conseil d'Artois on voit qu'en 1733 le Chapitre de Saint-Omer fit saisir ce domaine sur le comte de Hornes, sans doute en paiement de quelques droits ou dettes; les créanciers du dernier propriétaire le prince de Salm firent vendre cette terre en 1793; elle comprenait alors 130 hectares et fut adjugée pour 120,000 livres, on aliéna en même temps

d'autres biens au même seigneur situés sur Sains-les-Pernes, Floringhem et Aumerval pour 42,000 livres. (Lambert, Puits Artésien.)

Quant au CHATEAU, il se trouvait près de l'église. On voit encore la motte où il était bâti et l'emplacement des fossés profonds qui l'entouraient; une source alimentait ces fossés et formait un ruisseau se dirigeant vers Amettes. Cette construction féodale devait être importante, il n'en subsiste plus que des restes de fondation faite en moellons et on a comblé l'endroit où était le pont-levis, pour rendre plus facile l'accès de la ferme, bâtie sur l'emplacement du donjon. Turpin l'estimait une des principales forteresses du Ternois, il souffrit beaucoup pendant les guerres du xv<sup>e</sup>, du xvi<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles, mais pourtant il ne fut pas détruit puisqu'on le répara en 1420, de plus les centièmes de 1569 parlent de ses jardins et des fossés servant de défense audit lieu; le silence qu'ils gardent au sujet de l'existence d'un mobilier porte à croire qu'il n'était pas habité à cette époque. Dans les archives du Conseil d'Artois on voit qu'en 1648, Jacques de Cerf écuyer sieur de Metz y résidait. Les cahiers de 1759 le qualifient de maison vieille, château entouré de fossés sur sept mesures de manoir et bois à pied; une note du maire, datée de 1811, iridiquerait qu'on acheva sous la Révolution de le démolir.

Les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle firent beaucoup de mal à la commune de Bailleul. L'enquête de 1538 dit qu'elle souffrit du voisinage de Pernes, l'église fut dépouillée de ses cloches et de ses candelabres; le pillage amena la misère et la maladie, le nombre des ménages diminua d'un cinquième. L'aide ordinaire n'était que de 10 livrés, et on devait pour aides arriérés, 57 livres 10 sous.

L'enquête de 1545 prouve que la situation des malheureux habitants n'était pas devenue meilleure : toutes leurs bêtes à cornes et nourritures furent prises par les gens de guerre; cinq ou six habitants furent emmenés prisonniers pour en tirer rançon. Ceux qui s'étaient retirés à Lillers avec leurs grains et leurs meubles ne furent pas plus heureux : les Français après la prise de la ville

s'emparèrent de tout, puis passèrent de nouveau par Bailleul, y mirent le feu et brûlèrent deux belles maisons. Ils revinrent le jour de la Toussaint faire de nouveaux pillages et emmenèrent quatre chevaux et quatre prisonniers. Les bois qui avoisinaient le village favorisaient leurs courses. Le seigneur de Bailleul qui d'abord réclamait ses redevances finit par faire des remises importantes.

On lit dans les registres de catholicité de la paroisse à l'année 1710 qu'il y eut un grand nombre de morts en cette commune et aussi dans toute la province qui fut ruinée, pillée, saccagée par l'armée des alliés de l'empereur, de l'Angleterre et de la Hollande, pendant les sièges d'Aire et de Béthune, en sorte que les habitants durent quitter leurs maisons, leurs biens, leurs richesses et tout fut livré au pillage; aussi ils furent si fort affligés et épouvantés que la plupart en moururent. En effet, la liste des morts à Bailleul, en 1710, comprend 90 personnes dont plusieurs réfugiés à Blandécques et autres lieux; le curé, M. Antoine Chevalier dut se sauver à trois lieues de Boulogne où il mourut cette même année.

Les habitants de Bailleul, comme nous l'avons déjà vu, étaient peu partisans des innovations amenées par la Révolution. En 1792, quand on organisa la garde nationale, ils refusèrent comme ceux de Bours, Floringhem et Hestrus, d'en faire partie. Fontaines-lez-Hermans, Aumerval, Erin et Nédon furent les villages du canton où on accepta le mieux cette nouvelle milice. En décembre 1792 on leur nomma un curé assermenté; ils refusèrent, unis à leurs voisins d'Aumerval, de le recevoir, disant qu'ils ne voulaient pas avoir pour curé un fonctionnaire public. On envoya alors, par ordre du district de Saint-Pol et aux frais de la commune, vingt-six gardes nationaux de cette ville pour installer le nouveau prêtre. Ils furent si mal reçus que le district écrivit à la municipalité de rassembler au son de la cloche les habitants pour leur demander s'ils voulaient ou non rester dans la religion catholique. S'ils abandonnaient ce culte, on allait leur retirer leur curé assermenté, à qui on donnerait une indemnité, mais on vendrait immédiatement les vases sacrés

ornements et objets servant à une religion dont ils ne voulaient plus; mais s'ils devaient rester catholiques, qu'ils eussent à recevoir le prêtre qu'on leur envoyait, car le gouvernement n'en reconnaissait pas d'autre. Le vrai curé était émigré.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Omèr, dépendait du doyenné d'Auchy-au-Bois et du diocèse de Boulogne; le collateur était le chapitre de cette ville. La dîme appartenait, en 1569, à l'abbaye de Ham-les-Lillers, et pour une faible partie, au chapitre de Théroouanne; les centièmes de 1759 ajoutent comme décimateurs le collège de Boncourt à Paris, uni à celui de Navarre et la cure d'Amettes.

Voici d'après Malbrancq, tome III, p. 125, l'origine de l'église : « Il y a près de la ville de Pernes, au comté de Saint-Paul, un village nommé Bailleul. André, seigneur de ce lieu, y fit bâtir une petite église pour qu'on y célébrât les Saints Mystères avec l'autorisation du pape Eugène. Cette église était une succursale de la paroisse d'Amettes, dont elle était voisine, et elle avait bien ses inconvénients; les successeurs d'André eurent soin d'y pourvoir. En effet, un siècle après environ, un chevalier nommé Jean, d'accord avec Béatrix, son épouse, fit séparer Bailleul de l'église paroissiale, donnant en outre un revenu convenable. Ces époux y trouvaient pour eux un accroissement de puissance considérable, en ce que cette église devenant indépendante, le seigneur devait jouir désormais du droit désigné sous le titre de *seigneur du chœur*. »

Selon Locrius on érigea dans ce village, en 1230, une chapelle paroissiale à la demande du seigneur de Bailleul qui la dota suffisamment, du consentement de Béatrix sa femme et d'Adam, son fils aîné. Adrien de Bailleul, seigneur de Saint-Martin, la fit réparer vers 1420: Le comte d'Hostrate, au xvi<sup>e</sup> siècle, fit ajouter un corps de bâtiment pour en former l'église actuelle et donna à la cure d'Amettes une pièce de terre, qui a porté longtemps le nom des *dix-huit mesures du presbytère*, pour obtenir l'érection de Bailleul en paroisse. Il fit joindre Aumerval comme secours. En 1619 et 1623, le prince de Hornes contruisit deux

chapelles latérales qui forment la croix; l'une porte toujours le nom de chapelle de Saint-Omer, l'autre celui du Rosaire, depuis l'érection de cette confrérie dans la paroisse, par bulle d'Innocent XII, en 1693 (1).

L'église est assez jolie, elle n'a qu'une nef avec un transept terminé par des pignons. Le chœur est à pans coupés et plus bas que la nef. La voûte est à arêtes; à l'intersection des nervures, d'après M. Lebel, curé de la paroisse en 1844, se trouvent des modillons dont l'un représente un calice, un autre l'écusson de Bailleul, d'autres des étoiles, des roses, etc. La nef et la tour sont en pierres, le reste est en briques et blancs. L'église est entourée de contreforts, les fenêtres sont de forme ogivale, mais elles ont perdu leurs meneaux. La tour carrée, divisée en quatre parties par des moulures à 30 pieds de haut; une flèche hexagone, en bois, la surmonte; contre la tour est une tourelle pentagone où est placé l'escalier. Sur l'un des pignons du transept on voit la date 1619 avec un double écusson, dont l'un est celui des Bailleul avec la barre et l'autre celui des de Hornes avec les hachements d'hermine et de gueules, mais on ne voit plus les cors de chasse. Sur l'autre pignon on trouve 1623, l'écusson des Bailleul et une porte au haut de laquelle est un grès avec la date 1622. Dans une des fenêtres de la sacristie on remarque un barreau de fer sur lequel est gravé: Maximilien de Bailleul, 1627.

Il existe dans cet édifice plusieurs pierres tombales: une de la famille de Bailleul écrite en caractères gothiques et peu lisible, comme une autre plus petite qui se trouve dans une chapelle latérale; celle du curé Dourietz, mort en 1771, est encore conservée. Mais la plus curieuse est au milieu du sanctuaire, au pied de l'autel, elle est en marbre blanc et a six pieds de long. On y lit: « Sub juxta posito illustrissimorum... de Hornes oratorio, recondita sunt cor et viscera clarissimi principis Philippi Emmanuelis de Hornes, inter primæ classis Hispaniarum magnates numerati: in regiis Hispaniarum exercitibus generalis

(1) Cette confrérie fut rétablie en 1841 (registre paroissial).

locum tenuit ; fuit provinciæ Gueldis et Zulphem gubernator generalis, in eisq̄ue princeps. Comes in Bailleul, etc., etc. Baro in Bautre, Lesdin, par sancti Martini, Agnez grand camp, Gauthin-Legal et toparcha in Lestrem, Ostreville Roellecourt, Rocourt, Epenin, Herlin, Pierremont, Sains, etc. Obiit 9 octobris 1716 ætatis suæ 57 ; uxorem duxerat Mariam de Ligne, in Isque 27 augusti 1706 defunctam. Cum quâ ibidem communi fato jacet in sepulturâ clarissimorum comitum de Hornes. Hoc monumentum posuere tanti principis hæredes, anno 1725. »

◦ Dans le chœur on a placé deux jolies petites statues en albâtre, du style de la renaissance, représentant sainte Claire et saint Omer : elles furent sans doute cachées sous la Révolution comme la chaire, placée dans une grange. L'église, à cette époque, fut dépouillée de la plupart de ses ornements et, après avoir servi à faire du salpêtre, vendue nationalement. Une partie des habitants prièrent M. Yvain, maire d'Aumerval, de la racheter ; quand les temps furent devenus meilleurs, il la rendit au culte et les paroissiens des deux villages lui remboursèrent, chacun par moitié, son prix d'acquisition, La fabrique perdit alors ses biens, elle ne put sauver qu'un bois d'un hectare dit le *Hayon-Fresnoy*. L'église fut réparée en 1802 et 1836.

Le presbytère fut rebâti en 1774, par le curé, M. Goudemetz, qui fit graver sur une pierre incrustée dans la cheminée, et existant encore : « Priez pour moi, Goudemetz, François, mai 1774. » Il fit aussi réparer l'église. Ce presbytère était bâti sur trois quartiers et avait deux jardins potagers. Vendu nationalement, le 27 vendémiaire an VII, la commune put sans doute le racheter et on vint de le rebâtir.

---

## BERGUENEUSE

Bergueneuse. *Berghineve*, *Berguineheuse*, *Berguinehem*, *Bergueneuse*, *Berguigneuse*, d'après M. Harbaville, vient de deux mots teutons : *berg*, montagne et *hauss* maison. L'église et une partie du village sont, en effet, sur le revers nord de la vallée d'Heuchin. Ces deux communes par leur proximité et leurs prairies plantées qui se joignent, ne paraissent former qu'une seule agglomération rurale. C'est à Bergueneuse que le vallon d'Equires vient rejoindre la rivière d'Heuchin qui reçoit en outre à cet endroit, les eaux de la source *Lantin* qui forme un ruisseau de 432 mètres de parcours et du ruisseau *Belleuse* qui a 168 mètres de longueur. Cette dernière source doit son nom à la beauté et à la qualité de ses eaux et est très utile aux habitants dans les années de sécheresse.

La voie romaine de Théroüanne à Amiens passait dans ce village.

Le territoire contenait, en 1757, 456 mesures et était divisé en cinq cantons, dits des *Arleux*, du *Mauvré*, de la *Valtetette*, du *Carluet* et du *Mont-Bauduit*; d'après le cadastre de 1838, il y a 278 hectares 34, dont 35 en manoirs et prairies, 223 en terres arables et 4 hectares 62 en bois. Nous lisons dans les lieux-dits : les *Abris*, la *Motte*, le *Mont*, le *Mont-Hulin*, la *Grande-Pièce*, le *Fond-d'Enfer*, les *Pâtés*, les *Terres-aux-Voyettes*, la *Terre-au-Fresne*, la *Chapelle*. La commune possède 1 hectare 27 ares de pâturages communaux et 5 ares de terres. La population au xviii<sup>e</sup> siècle était de 87 habitants avec 18 feux, en 1878 de 184 habitants avec 50 maisons.

Bergueneuse faisait partie du comté de Saint-Pol, ainsi que du bailliage et recette de cette ville, après avoir dépendu de la

chatellenie de Lisbourg, et de celle de Pernes quant à la justice.

Galon de Bergueneuse fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Ruisseauville.

Les comtes de Saint-Pol étaient autrefois seigneurs de ce village. Voici quelques fiefs qui relevaient d'eux en 1474 : deux à Adam Morel, d'Hesdin ; quatre à Pierre de Léaune, chevalier, sieur de Cambrin ; deux à Charles de Yawis. M. de Lausion, seigneur de la Beuvrière et d'Anvin, en partie, y avait un fief dont dépendaient des arrières-fiefs à Jean de Crespieul de Bergueneuse, à Jean Depretz, à Pierre de Léaune. Jean le Petit de Créquy y avait un fief tenu de Philippe du Pré.

En 1537, quand il fut question d'échanger le comté de Saint-Pol contre celui de Montfort, la terre de Bergueneuse faisait partie de l'échange, elle venait d'être ravagée par les gens de guerre français et le tiers des habitants avait péri ; aussi devait-elle pour aides arriérés, 104 livres 4 sols, l'aide ordinaire était de 14 livres. Ce village eut aussi beaucoup à souffrir, quelques années plus tard, quand les Français passèrent à Verchin, Lisbourg et Heuchin.

En 1569, Jean de Rietz de Willerval, écuyer, avait à Bergueneuse une ferme avec maison de plaisance environnée de fossés, le tout bâti sur trois mesures. La seigneurie de Bergueneuse fut vendue avec celle de Lisbourg par le comte de Saint-Pol François d'Orléans en 1616 à Jacques de Noyelles comte de Croix. Ces deux terres réunies furent érigées en marquisat, et sous le nom de marquisat de Lisbourg, en 1627 en faveur de cette famille. Plus tard elles furent vendues à M. de Vollant de Berville ; saisies sur son fils en 1708, elles furent aliénées judiciairement.

La terre de Bergueneuse se composait : 1° d'un droit de *travers* sur toutes bestes, charriots, charrettes *traversant* le village avec amende de 60 sols parisis, contre les défaillants, 2° de rentes foncières et seigneuriales portant par an 7 florins 9 sols 6 deniers, 1 septier d'avoine, 22 chapons, reliefs etc., 3° d'un droit de *terrage* tel que 2 gerbées et demie du cent qui se lève et cueille au dit Bergueneuse, et généralement sur toutes les appendances

et dépendances ainsi que tout s'y comprend et étend sans y aucune chose réserver ni retenir.

Nous voyons possesseur de cette seigneurie en 1715, Antoine Dubois sieur d'Haucourt etc., conseiller au Conseil d'Artois qui avait pour armes : « *d'azur à trois vannettes d'or* ». Il mourut en 1723, sa veuve Marie Joseph Mathon, dame de Duisans, après un procès échangea par transaction cette terre en 1747, avec le seigneur d'Equires qui déjà possédait dans cette commune plusieurs fiefs relevant en seigneuries vicomtières de la pairie de Blangy appartenant à la famille de Croy d'Erin (1). Il touchait alors chaque année 115 livres en censives et droits seigneuriaux ; il n'y avait ni moulin ni four banal.

M. Briois seigneur du Petit-Anvin, possédait à cette époque le fief des Arleux. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, il y existait un autre fief dit de *Vélu*, et composé de plusieurs anciens fiefs tenus de la chatellenie de Lisbourg et de la pairie de Blangy. Il appartenait à la famille de Couronnel qui prétendait avoir de ce chef 1<sup>o</sup> Droit sur les chemins et flégards de la commune, 2<sup>o</sup> droit de pêche, 3<sup>o</sup> droit de publier les bans de mars et aoust et autres ordonnances de police, 4<sup>o</sup> d'avoir un banc dans l'église de Bergueneuse du côté de l'épître au même rang que celui du châte-lain de Lisbourg qui était du côté de l'évangile et d'être recommandée en second au prône. Ces prétentions donnèrent lieu à un procès vers 1717.

Les coutumes de ce village furent reconnues en 1537.

L'ÉGLISE sous l'invocation de saint Léger évêque d'Autun, martyrisé en Artois vers 678, faisait partie de l'évêché de Boulogne et du doyenné de Saint-Pol ; la collation appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin qui avait également une grange pour mettre la dîme qu'elle possédait en 1569, conjointement avec le curé. Cet édifice religieux au xvi<sup>e</sup> siècle était bâti sur un quartier et demi. La cure produisait 300 livres de revenus en rentes, biens fonds etc., 6 mesures 3 quartiers de terres furent vendus

(1) Notice sur Lisbourg publiée dans la gazette de Flandre et d'Artois du 28 novembre 1839,

nationalement en 1791, et en l'an III. L'église eût le même sort en l'an VII, mais elle fut achetée par un habitant de la commune qui la rendit.

Les paroisses de Bergueneuse et Equires étant trop petites pour subvenir séparément à l'entretien d'un pasteur avaient été réunies sous le même curé sans cependant cesser de faire deux paroisses distinctes. Ces deux églises n'avaient de temps immémorial aucune préséance l'une sur l'autre, chacune d'elles ayant ses fonts-baptismaux, son cimetière, ses registres de cathol cité, son clerc, son école. La même chose avait lieu dans ce canton, pour Sachin et Pressy. Nédon et Fontaines-les-Hermans (1).

L'église de Bergueneuse est ancienne, se compose d'une nef bâtie en pierres, et sans architecture. Le chœur plus élevé porte la date de 1622, c'est ce qu'il y a de mieux dans l'édifice. La voûte est en pierres et à arêtes, les fenêtres sont ogivales mais les menaux ont été brisés; on a bouché une ancienne porte de style gothique qui y donnait accès. Le clocher en bois, peu élevé, assez laid, s'élève sur le chœur. Il y a trois autels.

---

## BOURS-MARETZ.

Bours *Bors, Burs*, d'après M. Harbaville vient du celtique *Bor*, ou *Bur* manoir d'où vient burgus et Bourg, un autre auteur donne pour origine de ce nom *Buris*, pièce d'une charrue prise pour la charrue elle-même. Cette commune occupe le fond d'une vallée assez large et c'est dans ce village et dans deux de ses hameaux, Monneville et Noyelles, que des sources donnent naissance à trois ruisseaux qui s'unissent et vont joindre la Clarence à

(1) M. P. Taillar, notes inédites sur le canton d'Heuchin

Maretz. Cette vallée est dominée par les plateaux où se trouvent les villages de Valhuon, Tangry et Sains-les-Pernes. Elle porte le nom de *Bours-Maretz* pour la distinguer d'un autre Bours qui se trouve en Boulonnais.

Grâce à ses quatre hameaux *Gricourt, Monneville, Noyelles et Antigneul*, ce village occupe une assez grande étendue et son territoire, après celui de Lisbourg, est le plus grand du canton. Il contient d'après le cadastre 1183 hectares 82 dont 113 en manoirs et prairies 917 en terres arables et 111 hectares 28 en bois divisés en quatre sections de *Noyelles, du Village, d'Antigneul* et de *Valmorel*. Un autre hameau en faisait partie autrefois : Maretz, il en a été séparé pour former avec le hameau de Le Faux une commune plus pittoresque qu'importante. Parmi les *Lieux-dits* nous citerons : *le Bois de Bours, le Bosquet Bodin, les Près Cardon, le Chemin Perdu, le Rietz Mausset, le Chemin Mandré, le Four Bacon, la Feuilleraye, les Croix, le Moulin Rouge, le Pays à Part, le Champ Grand Luc, les Warenes, le Chametz, les Éguerguettes, la Cavée, les Ramonettès, le Salpêtre, les Viviers, les Plans, Lamigenon, le Baillon, les Capris, les Champs Woirette, le Buisson Pouilleux le Grand Revers, la Brunette*. La commune possède 8 ares de prairies et 17 ares de terres. Il y avait eu 1750, 68 feux et avec les hameaux 125. En 1878 il y a 146 maisons pour 663 habitants.

Bours fit partie, en 1790, du canton de Pernes. Il y a une école de filles, tenue par deux sœurs de la providence.

I. BOURS. — Ce village dépendait des comté et sénéchaussée de Saint-Pol. D'après Maillart c'était une baronnie qui relevait aussi de la salle épiscopale d'Arras. Il remonte à une haute antiquité.

M. Terninck a trouvé dans la plaine entre Diéval et Bours, des traces d'une voie romaine, des fondations d'anciennes habitations, des fragments de tuiles et de vases, des monnaies, des débris d'armes remontant à l'époque gallo-romaine. A peu de distance de Bours est une grande levée de terre de forme arrondie, entourée d'une dépression qui paraît avoir été un large

fossé. Ce sont les vestiges d'un château, désigné dans le pays sous le nom de château de *Tartarin*, un peu plus loin on voit encore une autre enceinte circulaire formée par des fossés aujourd'hui comblés en partie et couverts de taillis. De plus, M. Terninck a remarqué dans les bois environnants plusieurs buttes élevées de main d'homme dont la forme rappelle les tombeaux gaulois et celtiques; enfin, en creusant la tranchée du chemin de fer on a trouvé récemment, près de ce village, des armes et autres objets très-anciens.

Malbrancq dit que Bours était compris dans les possessions de l'abbaye de Saint-Riquier en 823.

Il y avait plusieurs seigneuries distinctes. La plus importante a donné son nom à une famille célèbre qui avait pour armes : *De gueules à une bande de vair*. Le Carpentier fait l'éloge de ses alliances et de sa générosité pour l'abbaye de Saint-Aubert-les-Cambray, en 1159, pour celle d'Anchin, en 1175, etc. En 1190, Adam de Bours, chevalier, de concert avec ses deux fils, donna en gage sa dime de Bours (1). On trouve aux archives du Pas-de-Calais, une quittance donnée par Raoul Delefontaine au nom de Jehan de Bours, en 1294; Hugues était châtelain de Béthune, en 1367 (Demay); et Guignart occupait cette fonction à Vi-sur-Authie « qui est dans la main de la reyne, commandant six gentilhommes et gens souffisans et bien armez. » 1358. (Chartes d'Artois). Wauthier, était chanoine de la collégiale de Béthune, en 1385. (Id.) Thomas, prieur de Saint-Vaast, en 1402, (Guiman) visite avec d'autres commissaires, par ordre du duc de Bourgogne, les fortifications élevées par Michel, abbé de Mont-Saint-Eloy, autour de son monastère, 1414. (Id.) Guillaume, qualifié

(1) Cette charte est conservée aux archives nationales s. 5280 n° 12, deux sceaux y sont attachés, elle a été reproduite par le comte d'Héricourt, dans les mémoires de l'Académie d'Arras, 2<sup>e</sup> série tome 10 page 28. Cet acte fut passé devant Hugues comte de Saint-Pol; Bauduin d'Anvin, Hugues de Bailleul, Hugues de Pernes, chevaliers, Henri de Bours y figurent comme témoins. On y voit que cette dime fut concédée au sieur de Bours par leur seigneur Adam Kiereu qui figure également dans cette donation pour l'abandon de ses droits. On y indique le mode de perception de cette redevance : on devait en conduire le produit à Hautes-Avesnes, Saint-Pol et Houdain où ces religieux faisaient moudre leurs grains.

chevalier, fut tué à Azincourt, en 1415; Il laissa, de Catherine de Poucques, une fille, Marguerite qui porta ses riches domaines à Ph. de Montmorency, sieur de Wancourt, Croisilles, etc., chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1), ils n'eurent qu'un fils, seigneur de Bours, gouverneur de Douai.

La seigneurie principale de Bours sortit de cette famille au xvi<sup>e</sup> siècle, mais des branches latérales y conservèrent des fiefs, et cette maison, d'après le P. Anselme, finit avec Jean de Bours, qui mourut noyé, à l'âge de 14 ans, en 1622. Il était fils de Josias, capitaine aux gardes du Roy, et de Marie de Grouches, et servait comme enseigne dans le régiment de son père.

Le personnage le plus célèbre de cette famille est Etienne de Bours, dit *Maillotin*, hardi et vaillant chevalier qui livra, sur la place d'Arras, le 20 juin 1431, ce combat qualifié de cruel (nous ne savons pourquoi puisque personne ne fut tué) par Denis Godefroy, et que raconte Monstrelet dans le tome II de sa chronique. Maillotin avait accusé Victor de Flavie de vouloir lui faire trahir son souverain, de là un duel qui eut lieu en présence du duc de Bourgogne. Etienne de Bours était fils de Jacques, écuyer, et de Jeanne Tavel, dame de Berles, en partie (2).

La seigneurie de ce village appartenait, en 1474, par succession de son père Jean, à Nicolas de Mailly, dit Payen, au service du duc de Bourgogne, et en relevaient : 1<sup>o</sup> deux fiefs à Pierre Degan, d'Hucliers; l'un se composant d'un manoir amazé de deux mesures et devant 7 sols 6 deniers de relief, le tiers pour cambrelage, service de plaids, etc., valant par an 16 sols par mesure; l'autre de 26 mesures de terre à 60 sols de relief et valant par mesure 4 sols, 2<sup>o</sup> un fief à Etienne de Pernes, 3<sup>o</sup> un à Angois le Beguine, docteur en droit, chanoine de Thérouanne.

En 1474, M. de Guebienfay, du nom de Wavans, était seigneur de

(1) On peut voir dans Duchêne : Histoire de la Maison de Châtillon, un arrêt du parlement de Paris de 1440 relatif à un procès que Catherine de Poucques et ses héritiers soutinrent contre Guillaume et Jean de Châtillon (preuves page 277).

(2) Il vendit sa terre de Berles au Seigneur de Caumaisnil (comptes du domaine de Lens, années 1390, 1409, 1438).

Bours en partie, avec arrière-fiefs, 1<sup>o</sup> à Jacquemin Herman, 2<sup>o</sup> à M. de Lancote, pour 7 mesures, 3<sup>o</sup> à Pierre Degan, d'Hucliers, tenu à 7 sols de relief et volant 4 sols la mesure par an.

Voici l'importance de son domaine, d'après le terrier du comté de Saint-Pol, de 1474 : « Tenu en fief et franche vassalerie du château de Saint-Pol y compris les *Bois de la Lihue* qui sont des appartenances de ladite terre et qui toujours ont esté gouvernez par un bailli et receues par un recepveur; peult valoir d'après d'anciens comptes, environ 300 florins. » Cette terre était hypothéquée de 301 florins de rente au profit de M. de Saveuse. Voici les hommes de fiefs : M. d'Anving, Bastien Ragot, Etienne de Pernes, Robert de Groseillers, Varlet de la Haultois, Gabriel Fardel, Jean Varlet, Tassart le Cuvelier, demoiselle Jeanne Blanchart, demoiselle de Maningham, M. de Gribeauval, M. Dauges le Beguine, M. Jean Crespin, M. de Mons, M. de la Motte, Jacques de Bristel, Jean de Hucqueliers, M. d'Oresmaux, Jean d'Erin, Pierre Degan, Pierre de la Forge, Agneux de Belvalet, Marie Levasseur, Jean de la Follie, Jean le Borgne, Colait Ricart, Colart François, Decoue Dronquart, Mathieu de Werp, plus ceux qui tiennent de la Lihue. En 1569 cette propriété est indiquée comme se composant d'une motte entourée de fossés avec 15 mesures de manoirs et près, 80 mesures de terre et un terrage.

Adrien de Mailly, baron de Ravensberg, Bours, etc., épousa Isabelle de Bailleul et fut qualifié par François I<sup>er</sup>, de son chevalier et bien-aimé cousin, dans un acte du 24 février 1519.

De la famille de Mailly, cette terre arriva par alliance dans celle de Noyelles. En 1569 elle était habitée par Pontus de Noyelles; Alexandrine de Noyelles la fit passer à son mari Maximilien de Sainte-Aldegonde Noircarmes, gouverneur d'Arras. Il mourut laissant des dettes et ses créanciers firent saisir ce domaine qui fut mis en vente le 16 juillet 1699 et fut racheté, croyons nous, par son héritier, Philippe-Albert de Sainte-Aldegonde, comte de Genest, baron de Maingoval, demeurant au château de Bours, moyennant 1150 livres par an qu'il devait payer aux créanciers. (Archives du Pas-de-Calais).

Au moment de la Révolution ce domaine fut compris dans les biens nationaux; on vendit d'abord les meubles, ce qui indiqua qu'il était parfois habité; puis la terre fut mise en adjudication le 2 frimaire an V et rachetée par M. Vahé, receveur à Arras, au nom de M. Alexandre d'Ennetières de Tournay, représentant sans doute les Sainte-Aldegonde qui la conservèrent jusqu'à nos jours.

Ce domaine était composé alors d'un château avec 6 mesures et demie de manoirs, 70 mesures de terres, 10 mesures de prés, 50 mesures de bois, des censives, et droits seigneuriaux, produisant 160 livres.

En 1852 mourut à Bours un vétérana des armées de l'Empire, M. Hippolyte Rambour, il était officier de la légion-d'honneur.

II. — NOYELLES. — Cette seigneurie faisait, en 1789, avec le hameau de *Lefaulx*, un village divisé en 9 cantons. Il contenait 15 feux en 1732. « Il y a, dit le P. Ignace, une source ou fontaine qui fournit un petit ruisseau qui traverse le chemin de Bours à Pernes et va se jeter à Maretz dans les deux autres, il n'y a jamais eu ni chapelle ni presbytère, le curé de Bours l'administre et a le tiers de la dîme, et l'évêque d'Arras le reste. » M. le marquis de Partz, le prieur de St-Pris y avaient des dîmerons et le premier un terrage. La seigneurie relevant du château de St-Pol appartenait au xviii<sup>e</sup> siècle à M. de Coupigny, de Verchocq. Il la vendit, en 1731, à M. Boucquel, seigneur de Valhuon, etc., elle rapportait 166 livres en censives et 43 livres en droits seigneuriaux. M. de Noren avait à Noyelles une maison de plaisance.

III. GRICOURT et MONNEVILLE sont situés entre Bours et Maretz. Ces hameaux contenaient en 1732 50 feux; Monneville en 1790 devint une commune dépendante du canton de Pernes. Le fief de Gricourt appartenait en 1560 à M. de Moncheaux de Mol, écuyer et à la demoiselle de Moncheaux sa femme. Il y avait un château inhabité, les Thery de Gricourt s'en rendirent acquéreurs, pensons-nous; plus tard M. du Hamel en devint propriétaire et il s'y passa en 1688 un événement tragique. Jean François du

Hamel, écuyer sieur de Rullecourt, avait à Gricourt une habitation, il y fut tué la nuit d'un coup de feu tiré à bout portant. La gouvernance d'Arras instruisit l'affaire, et la veuve du défunt Cécile de Beaumarché fut condamnée à être enfermée 15 ans dans un couvent, avec privation de ses biens, d'autres personnes furent compromises dans ce procès.

E 1757, ce domaine avec une ferme était encore dans la famille du Hamel.

Le fief de Monneville appartient aux Mailly qui y avaient une ferme en 1567, sans maison de plaisance ; plus tard ce fief ne consistant qu'en rentes foncières et seigneuriales, relevait de M. Bouquel sieur de Valhuon et fut vendu le 29 juillet 1743, par son propriétaire M. de Gouffier marquis de Thoix au chanoine Fouquier.

Au dessus de Monneville était un bois portant ce nom.

D'après les cahiers des centièmes de 1569, il y avait à Gricourt une chapelle sans presbytère « mais un petit préaulx nommé *le Commosse* là où on a coutume tous les ans faire parquet pour aux beaux jours espendre en ladite chapelle. » Elle n'existe plus.

IV. ANTIGNEUL, *Anthinœul* au xv<sup>e</sup> siècle, d'après M. Lambert, est situé au milieu d'un bosquet solitaire à l'extrémité méridionale de Bours et semble devoir par sa délicieuse position réaliser le bonheur de l'homme des champs chanté par Virgile et Horace ; une élégante maison de campagne près de laquelle est construite une ferme sont les seules habitations de ce petit Eden. Cette description est plus poétique qu'exacte, bien que l'endroit soit agréable, entouré de bois et d'avenues, il existe aux environs des sites plus pittoresques, et le château est une construction en pierres, assez vaste et formant équerre, mais ayant peu de style.

Artigneul était l'apanage d'une branche cadette de la maison de Bours qui tomba en quenouille dans la maison du Bietz (1). En 1474 Wallerand de Bours chevalier en était seigneur et tenait ce fief de noble homme Payen de Mailly à cause

(1) P. Anselme. — Histoire des grands officiers de la couronne, tome VIII p. 160.

de sa seigneurie de Bours ; « il y avait un domaine et des rentes pouvant lui rapporter annuellement 31 livres 6 sols, plus 45 mesures de bois à coupe rapportant par an 86 livres 10 sols et plusieurs terres baillées à rentes dont le censier paie tant en blé, qu'en autres graines, 123 septiers par an. Il y avait aussi un fief enclavé qu'il tenait des hoirs de feu Pierre d'Evreleng qui se comprend en rentes valant chacun an 13 livres 10 sols plus plusieurs hommes de fiefs qui sont M. de Beaufort, M. de la Thieulloy, Jean Cuvelier dit Galeau de Gricourt, Colard Cugnier de Bailleul, Jeanne Duretz de Robecq, Jean de Robelingue de Dours, Jeannette de Blassy de Dours, Jean Prunet d'Heuchin, les hoirs de Pierre Lévasseur ; quant à la valeur de leurs fiefs ils sont difficiles à évaluer parce que la plupart des bleds sont employés pour la dépense de l'hôtel de M. de Mailly à Béthune, les avoines pour ses chevaux. Il en a pourtant vendu pour fournir la dépense d'un voyage de guerre qu'il fit pour le duc de Bourgogne son seigneur et autres affaires. Il doit à Robert de Cunchy 18 ridders d'or de rente, à Monsieur de Gauchin 12 livres 10 sols de rente, à Martin Huguet 8 livres 6 sols soit 48 livres 4 sols éhacun an plus pour la réfection des édifices et gages de bailli et officiers chacun an 15 francs. »

Eu 1569 et 1580 c'était la demoiselle Adrienne de Noyelles qui était dame du lieu avec une maison, censes, bois, jardins et terres. Les Noyelles étaient de grands seigneurs, puisque l'un d'eux fit partie du Conseil d'état du roi d'Espagne et fut chef de ses finances, mais il laissa des dettes et son fils Eugène comte de Noyelles gouverneur de Malines pour les payer dut vendre sa terre et seigneurie de Lalihue située alors sur Bours, Ourton et Camblain-Chatelain consistant en 300 mesures de bois plus rentes foncières etc. à Françoise d'Hollehain veuve de Philippe de Berghe demeurant au château de Boubers moyennant 23000 livres de deniers principaux, 21 mai 1672. (gros d'Arras).

Nous ignorons si on vendit aussi la terre d'Antigneul mais elle était passée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle dans la famille des Gouffier marquis de Thois comtes de Passavant etc. demeurant au château de Thois en Beauvaisis. Ces seigneurs eurent

aussi besoin d'argent et durent vendre par arrêt du parlement de Metz du 16 janvier 1696 et 24 juillet 1700 les deux tiers environ de leurs domaines d'Antigneul et Monneville aux époux Pichet d'Orléans. Ce Pichet avait été leur intendant, et le P. Ignace observe que ce n'est pas le seul exemple qu'on vit dans la province de serviteurs s'enrichissant avec le bien de leurs maîtres. Les héritiers de Pichet cédèrent en 1740 moyennant 42270 livres de principal cette acquisition au sieur Albert Théodore Joseph Foucquier docteur en Sorbonne chanoine d'Arras, qui, le 29 juillet 1743, acheta ce qui restait aux Gouffier c'est-à-dire un quint plus le quint des 4 autres quints, pour 30,000 livres de principal. Il se trouva alors possesseur de tout le domaine d'Antigneul et Monneville composé d'une ferme bâtie sur 24 mesures de manoirs avec dépendances et pigeonnier, de deux bois l'un de 60 mesures l'autre de 4, de 215 mesures de terre en 11 pièces, plus de rentes foncières et seigneuriales, censives, terrages, etc. Cette terre passa ensuite à M. Louis Joseph de Werhier écuyersieur du Hamel grand bailli d'Aire par sa femme Anne Albertine Foucquier. Il se remaria avec mademoiselle d'Annesquettes mourut à 85 ans le 27 janvier 1772 et fut enterré dans le chœur de Saint-André-les-Aire. La famille de Werhier a pour armes: *d'azur à trois nénuphars ou lys d'eau d'argent tigés et feuillés d'or.*

C'est dans la ferme d'Antigneul que naquit le 21 septembre 1767 Louis-François Lamiot prêtre missionnaire. Après avoir fait ses études chez les Carmes de Saint-Pol il les acheva chez les Lazaristes de Paris, et partit en 1789 pour la Chine, évitant ainsi de voir les horreurs de la Révolution. Il apprit la langue du pays d'une manière si parfaite qu'il devint l'interprète des nations européennes, près de l'empereur et fut nommé président du tribunal des mathématiques. Il fut très utile aux chrétiens du pays et fit des découvertes importantes pour l'histoire et la philologie. Une persécution ayant éclaté en 1818 sa disgrâce s'en suivit. Réfugié à Macao il y fonda un collège pour les chinois. Il mourut en 1831 après avoir rendu de grands services à la religion ; sa bio-

graphie a été écrite dans le recueil de M. Dinaux intitulé : hommes et choses, page 126.

La dime d'Antigneul se cueillait en 1569 sur tout le terroir et appartenait au personat de Bours, au curé et à la fabrique de l'église Saint-Nicolas d'Arras ; elle rapportait à cette dernière, qui avait une grange pour la recevoir, 167 livres et aux autres décimateurs 170 livres (xviii<sup>e</sup> siècle).

Si les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle avaient souvent forcé les malheureux cultivateurs à laisser les terres incultes, la Révolution de 1793 avec les réquisitions, le *maximum*, les confiscations produisit parfois le même résultat. Aussi promulgua-t-on une loi qui obligeait les fermiers à cultiver les terres qu'on avait laissées en friche, même quand elles ne leur appartenaient pas. Ce fut Bours qui, dans le canton d'Heuchin, montra le plus de résistance à cette mesure, et le district de Saint-Pol s'en émut. Après le 9 thermidor l'ancien curé de Bours qui avait échappé à la déportation en se cachant crut pouvoir revenir célébrer les offices divins, à la grande joie du pays. On y accourait de tous les villages voisins, mais on n'en était pas encore arrivé à la restauration du culte, l'autorité donna ordre d'arrêter le prêtre et quelques mois après on mit en location tous les presbytères qui n'avaient pas été vendus ou qui ne servaient pas d'école.

L'ÉGLISE de Bours, sous l'invocation de sainte Austreberthe faisait partie du diocèse d'Arras, doyenné d'Houdain; la collation en appartenait au personat du lieu qui partageait la dime, en 1569, avec la fabrique de Saint-Nicolas sur les fossés d'Arras (1); plus tard l'évêque de cette ville remplaça le personat pour la collation et pour la dime comme trésorier de la cathédrale.

(1) La dime de Bours-Marest que possédait l'Eglise de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés à Arras lui provenait de donation faite le 18 avril 1457 par Madame de Mailly, dame de Bours. Elle l'avait acquise le 4 novembre 1446 de Jean de Mailly, son fils à qui Coruelis de Govre dit de Lidekerque, sieur de Leuze (en Hayuaut) et de Breucht, et Jeanne d'Ailly dame de Lestoile et de Fouilloy l'avaient vendue le 12 janvier 1423. Le comte de Saint-Pol en accorda l'amortissement le 9 novembre 1447. (Titres originaux.)

D'après M. Parenty, ce bénéfice était uni à la trésorerie, ci-devant dignité de la cathédrale. Lors du rétablissement de l'évêché d'Arras, séparé de celui de Cambrai, vers 1093, il fut statué que ce bénéfice demeurerait toujours entre les mains de l'évêque et que ses revenus feraient partie de la mense épiscopale sous condition de satisfaire aux charges du trésorier envers le chœur et la fabrique de l'église cathédrale. L'union de cette dignité à l'évêché a donné matière à une infinité de procès entre le chapitre et les Evêques, qui en qualité de trésoriers étaient obligés d'entretenir tous les jours trois cierges, deux de cire jaune et un de blanche, allumés devant le Saint-Sacrement.

Cet édifice présente de l'intérêt surtout à cause de son clocher dont la forme se retrouve rarement dans nos contrées. Il est hexagone, briques et pierres soutenu par des contreforts avec encorbellement, éclairé par six baies ogivales et porte la date 1586. On y voit, à une certaine hauteur trois écussons de pierre dont les armoiries sont brisées ; d'après le P. Ignace, on y avait sculpté les armes des Mailly, les anciens seigneurs, et ils y avaient été transportés d'un clocher plus ancien où ils se trouvaient. M. Terninck fait remonter au XII<sup>e</sup> siècle certaines parties de l'église. Elle a trois nefs séparées par des arcades ogivales, chacune d'elles avait autrefois un toit séparé. Sans doute par économie d'entretien, on a remplacés ces toits par un seul qui fait le plus déplorable effet et cache une ancienne et curieuse corniche en pierres, où sont sculptés des têtes et autres ornements. Ce changement a dû être fait en 1665. Cette date est inscrite sur une porte, de l'église qui est ancienne, assez basse, mais ornée de moulures et de colonnettes de style gothique ; on y a ajouté, sans doute à la même époque, un fronton d'assez mauvais goût portant l'inscription J. H. S.

La voûte est en plafond. Une chaire avec abat-voix, assez jolie, provient, dit-on, d'un couvent d'Arras ; elle est en bois, de style renaissance, soutenue par un seul pied et ornée de colonnette corinthiennes

Cette église fut vendue nationalement, le clocher réservé, le 17 prairial an VII, et rendue à la commune par l'acquéreur.

Le presbytère, en 1569, avait un manoir de deux mesures et demie.

Près de l'église est un des monuments anciens les plus curieux de l'Artois, c'est le CHATEAU qu'on croit avoir remplacé au XIII<sup>e</sup> siècle un autre plus ancien. Il est dans une petite prairie au milieu de la vallée et entouré d'ombrages qui empêchent de l'apercevoir de loin. Ses murs sont en bon état, mais l'intérieur a été très négligé comme entretien, les fossés sont à moitié comblés. Voici la description qu'en donne le P. Ignace. « Le château est une ancienne forteresse carrée, bâtie de grès en dedans et en dehors. Ces grès sont très-bien piqués, tant pour le corps de logis que pour les six tours, dont quatre flanquent les angles et les autres les deux flancs opposés entre cour et jardin, Ces tours sont rondes et tellement disposées qu'elles fournissent une chambre et un cabinet à chaque étage du château. Il y en a trois non compris le grenier. L'escalier est dans la tour de droite en entrant par la cour. La salle ou place du milieu et les deux au-dessus ont 14 pieds en carré. Les murailles ont 7 pieds de largeur de tous côtés. Il y a 63 marches depuis le rez-de-chaussée jusqu'au grenier. Ce château est couvert de chaume depuis quelques années. Il est environné de fossés sans eau qui font voir que ce château avait autrefois plus de circuit qu'à présent. »

M. Terninck, dans une notice écrite avec talent, pour la statistique monumentale du Pas-de-Calais a également décrit ce château-fort. Nous abrégeons son travail : Le mur d'enceinte était crénelé, flanqué de six tours, protégé par des fossés, et on n'avait accès que par une porte avec un pont-levis qui a disparu. Le donjon seul est resté, il était également entouré de fossés, c'est une construction carrée de 13 mètres de haut; à chacun des angles est appliqué une tour cylindrique de même hauteur; sur les deux faces, à droite et à gauche de celle où se trouve l'entrée, se trouve au milieu une tourelle arrondie s'élevant au niveau des autres tours. Cette demeure féodale est couverte d'un grand comble à quatre pentes avec facettes aux angles. Chacune de ses tours rondes est coiffée d'un petit comble conique.

Elles sont inégales de diamètre mais pareilles deux à deux; toutes sont portées sur des encorbellements, dont chaque assise est taillée sous forme d'un tore fortement accusé et elles s'appuient sur un petit pilier cassé partant du sol. Deux cordons courent autour de l'édifice et distinguent les étages; une tête humaine est la seule sculpture qu'on remarque à l'extérieur. Une rampe de 12 degrés conduit à une porte rectangulaire étroite et haute; le pont-levis a disparu, mais on voit encore les rainures d'une herse en fer. L'édifice, construit en grès, est intérieurement divisé en quatre parties : 1° une cave avec voûte d'un seul berceau, 2° une grande salle de 14 pieds sur 16, qui occupe tout le rez-de-chaussée, 3° un premier étage avec une pièce de même dimension, 4° un comble. Un escalier en pierres va jusqu'au grenier, il a 63 marches; dans les tours à chaque étage se trouvent des cabinets communiquant avec la salle centrale. Les fenêtres sont petites et triangulaires.

---

## BOYAVAL

Boyaval, *Boïauvais*, *Boaval*, signifie d'après les uns, vallée des bœufs, d'après M. Harbaville, vallée en boyau, nom de situation, c'est en effet un des villages les plus accidentés et les plus pittoresques du canton; il est au fond d'une gorge sauvage où aboutissent de nombreux ravins, et qui est couronnée de coteaux boisés. Au milieu des habitations apparaissent une petite église romaine et sur la droite la blanche façade d'un château moderne situé à mi-côte, au milieu d'un assez vaste parc qui s'étage jusqu'au haut du coteau.

Du côté d'Eps le vallon s'élargit et entre ces deux communes se trouve la ferme isolée du *Vieil-Eps* qui malgré son nom fait partie de Boyaval.

La contenance du territoire d'après le cadastre de 1833 est de 538 hectares 23 ares, dont 40 hectares en pâtures et marais, 383 hectares en terres et 95 hectares en bois. Il y a deux sections : le *Mont-Oget* et le *Village*. Voici quelques lieux-dits : le *Bois du Furet*, le *Bois du Mont-Oget*, le *Bois Briche*, le *Bois de Carnoye*, le *Guilhay*, les *Avésinettes*, le *Hu Chemin*, les *Preux*, la *Blarrette*, le *Corroye*, le *Martin Sart*, les *Euphoniques*, le *Bergival* (nom qui rappelle un ancien seigneur), les *Blancs Champs*, le *Milieu du Monde*, le *Champ Tournant*, la *Falaise*, le *Robert Couture*, les *Combles*, le *Chartrel*, le *Fond du Puits*. La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 187 habitants avec 18 feux, en 1878 il y avait 65 maisons pour 248 habitants.

Le village de Boyaval faisait partie du comté et de la sénéchaussée de Saint-Pol, il est très-ancien. En effet, on lit dans Malbrancq : « Eodem anno 1261 Joannes de Meldis, officialis ꝥꝥeulphi episcopi, Balduinum de Hestrus, militem *Boavallæ* dynastam (seigneurie) adegit, ab omni jure adendum, qui se fretum aiebat in decima parocciæ *Boaval*, quæ quondam fuerat adæ de Bergival. » M. Demay décrit le sceau de Jean de Boyaval, conservé au musée de Saint-Omer, il est du xv<sup>e</sup> siècle et représente un lion passant. Thuriën d'Aubrometz cite plusieurs fois les armes des Boyaval qui étaient *d'argent à un aigle volant sur-fond de sable*.

En 1474 Philippe de Beaufort possédait cette pairie relevant de M. de Neufville, seigneur de Blangy, à 10 livres de relief, moitié cambellage. Son domaine se composait de maison seigneuriale, prés, jardins, bois, rentes d'argent et de chapons, four banal, terrage, etc., le tout valant par an 120 livres, plus droit de basse, moyenne et haute justice. Il avait pour hommes de fiefs, M. d'Auge, Jacques de Clarques, écuyer, Pierre Rosoir, Jacques de la Ruelle, Pierrotin de Lannoy.

Quelques petits fiefs se répartissaient ainsi qu'il suit : trois à Henri le Caron, un à Jean le Meppe, deux à Jean Vanderlot, prêtre, un à Marie Flament, veuve de Regnault Vanderlot, un à Regnaut Bodescot, un à Guyot de Créquy, fils de Regnaut par

sa mère Jeanne de Crespieul, deux à Jean et Willaume Grenier. Le fief du *Vieil-Eps* appartenait alors à M. Dubois de Fiennes ; un fief à Jean du Bois relevait de lui.

En 1569, nous trouvons encore les Beaufort comme seigneurs avec 80 mesures de bois à coupe de 10 ans, des terres, etc. Pontus de Pronville demeurant à Arras était propriétaire alors, croyons-nous, de la ferme du *Vieil-Eps*. Au xviii<sup>e</sup> siècle, M. Garson de Boyaval était seigneur de ce village et du *Vieil-Eps*; il touchait 200 livres de censives et 25 livres de droits seigneuriaux. Il y possédait de plus une maison seigneuriale, un terrage, des terres et 300 mesures de bois, en diverses parties, dont voici les noms : le *Bois Pierrelot*, le *Bois de la Montagne*, la *Falise*, le *Bois de la Ville*, le *Bois en Long*, le *Quesnel*, le *Bois de la Haye*, le *Revers*, le *Bois Brulé*, le *Sortel*, le *Bois de la Carabine*, la *Carnioie*, le *Bois Gruson*.

La famille le Garson de Boyaval avait pour armes : *de gueules à une fasce d'argent chargé de trois roses de gueules*. Elle occupa diverses charges de magistrature à Aire. Son héritière, Louise-Joseph-Victoire, dont la mère était une demoiselle Worms de Bomicourt, porta ce domaine, en 1801, à son mari Charles-Désiré-Guislain Le Vasseur de Mazinghem, dont les descendants possèdent encore cette terre.

Le plus important domaine appartenait, au xviii<sup>e</sup> siècle, à Charles d'Aigneville, chevalier, sieur de Millaucourt ; la veuve de cet officier, Marie Joseph de Dreux, dame de Gouzeaucourt, demeurant à Courtray, le vendit pour 50,000 francs de principal, le 23 mai 1752, à demoiselle Marie-Joseph Doljon de Saint-Martin, demeurant à Arras. Il se composait de quatre fiefs dont deux appelés *Fief du Rapoix* et *Fief de la Prévôté*, avec seigneuries foncières, censives, dime, terrage, etc. Ce domaine chargé d'une redevance de 7 septiers de blé en faveur de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, à Eps, se composait de 139 mesures de terres, manoirs et bois, tenus en fiefs, et 125 mesures tenues en coterie de la seigneurie de Boyaval, 8 mesures mouvant de Tangry, 89 mesures sur Heuchin, tenues dudit lieu et 13 mesures trois quarts tenues de divers.

Dans les enquêtes de 1538 et 1545 on voit que lors de la descente de François I<sup>er</sup> en Artois et du siège d'Hesdin, Boyaval fut pillé et les habitants battus et mis à rançon par les Français, leurs bestiaux pris, et 27 maisons sur 36 brûlées. Trente-six chefs d'hostel (de famille) moururent, sans compter les enfants, les jeunes gens et les femmes. Les habitants échappés à la mort durent abandonner leurs demeures. La veille de la Saint-André, 1544, la garnison française d'Hesdin vint de nouveau les piller. Lors de la prise de Lillers, les Français séjournèrent trois ou quatre jours à Heuchin et en profitèrent pour venir s'emparer du peu qui restait. Enfin, la veille de la fête de Notre-Dame de septembre, de la même année, la garnison de Théroouanne vint voir s'il y avait encore quelque chose à enlever. On payait alors pour ayde ordinaire 9 livres par an.

L'ÉGLISE, annexe d'Eps, est sous le vocable de saint André et faisait partie du diocèse de Boulogne et du doyenné de Saint-Pol. La collation appartenait à l'abbé de Mont-Saint-Eloi. C'était une cure avant la Révolution et elle possédait alors 14 mesures de terre sur le terroir qui furent vendues en 1791. L'église, après avoir servi à faire du salpêtre, en l'an II, eut le même sort le 25 messidor an VII, mais fut achetée par un habitant d'Herbeval qui la rendit à la commune. En 1261, d'après M. Parenty, l'abbaye de Saint-Augustin-les-Théroouanne acquit la dime de Boyaval, le curé en avait aussi une partie importante.

L'ÉGLISE n'avait rien de remarquable, la cloche était supportée par un campanile qui séparait le chœur de la nef, l'édifice était peu solide, on dut le réparer en 1840. Grâce à la générosité des paroissiens, il fut remplacé en 1870 par une élégante construction de style roman, bâtie sur les plans de M. Norman architecte. Elle n'a qu'une nef, le chœur est à pans coupés, éclairé par une rosace au dessus du grand-autel. Il y a deux autels dans le même style. La porte est plein cintre, avec deux colonnes de chaque côté; la tour élancée et gracieuse se compose d'une première partie carrée, en pierre,

percée de petites ouvertures allongées et d'une flèche en bois ornée de fenêtres étroites.

Le château est un ancien pavillon de chasse avec ailes en retour, et fenêtres en pierres dans le toit; sa situation le rend plus remarquable que son architecture, il est vaste et commode et a été agrandi et embelli vers 1871.

Ce qui a rendu Boyaval célèbre c'est son puits extraordinaire. Voici ce qu'en dit Hennebert : « Le puits de Boyaval, petit village caillouteux entre les sources d'Heuchin et d'Herbeval, distant d'environ une lieue de la Ternoise, est digne de remarque; on lui compte 110 pieds de profondeur. Tantôt pendant deux ou trois semaines, il reste entièrement à sec, tantôt, mais beaucoup plus rarement, il dégorge avec tant d'abondance qu'il en résulte un ruisseau très-considérable, les caves des maisons voisines ont été parfois inondées, le gonflement ou l'abaissement de ses eaux dépend de la direction ou de la force du vent. Celui du Nord opère le premier effet, même dans des temps très-secs, à moins que le vent septentrional ne souffle, les grandes pluies n'occasionnent pas de débordement; il ne sera pas difficile aux physiciens d'en expliquer la cause véritable. » Cet appel fut entendu : le P. Lucas adressa à l'académie d'Arras un mémoire sur ce puits, sur les sources bouillonnantes de Fontaines-les-Hermans, sur les fontaines saillantes du château de la Vasserie et sur les fontaines intermittentes de Bailleulmont. Quillet a donné une explication de ce phénomène naturel dans le Mercure de France de 1741. L'éruption principale de l'eau d'après Expilly eut lieu en 1736. Ce puits est situé près de l'église, à la naissance d'une côte assez ardue il est maçonné jusqu'au tiers de sa profondeur; un peu au dessous se trouve une terre compacte et au fond une cavité qui, dit-on, a 10 mètres de diamètre. Même quand les eaux remontent, elles restent claires et limpides, mais ne débordent plus on attribue ce fait au défrichement des bois qui a fait baisser les sources.

---

## CONTEVILLE.

Conteville d'après M. Harbaville vient de *Comitis villa* ce qui semblerait indiquer que les comtes de Saint-Pol y avaient un domaine ou une ferme, nous n'en avons pas trouvé trace. D'après M. Taillar les noms se terminant en *ville* indiquent une origine romaine. C'est une petite commune assez amazée sur un plateau environné de vallons et dominant le cours de la Ternoise. Elle ne présente rien de remarquable, une construction en pierres sans étage mais ornée d'un fronton soutenu par des pilastres cannelés est, croyons-nous, l'ancien château; ce n'est plus que l'habitation d'un fermier. Une maison de campagne à étage a été récemment construite.

En 1701, il y avait 57 mesures de manoir, 10 mesures d'enclos et 420 mesures de terre; d'après le cadastre de 1827, il y a 229 hectares 22 dont 30 hectares en manoirs et pâtures, 187 en terres et 6 hectares 52 en bois. Dans la seule section dite du *Village* et de *Berneville* nous voyons comme *Lieux-dits*: le *Bois à fosses*, le *Bois rosier* les *falys* le *Crocq* le *Marché à Charonnes*. La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 87 habitants, avec 18 feux, en 1878 il y avait 32 maisons pour 160 habitants.

Conteville, baillage, sénéchaussée et comté de Saint-Pol, ne fut pas toujours une commune; c'était une dépendance de Wavrans, et une pairie relevant du comté de Saint Pol à 10 livres parisis de relief, dont dépendaient 8 à 10 hommages. D'après Malbrancq et Turpin, le sire Robert d'Halinges touché de la charité qui avait porté Guy de Châtillon et sa femme Mathilde à fonder l'hôpital de Saint-Pol, voulut s'associer à cette bonne œuvre et, possédant la riche (locutentam) seigneurie de Conteville, donna la dime du village à cet établissement de bienfaisance. Cette donation fut approuvée en 1269 par Raoul évêque de Thérouanne.

Dans le trésor des Chartes d'Artois on voit que *Mathieu de Conte-ville*, Martel du Valhuon figurèrent avec d'autres seigneurs dans l'affaire du sire de Beauval accusé d'avoir pillé les biens de Thierry d'Hirçon vers 1320. Le 28 septembre 1446, Pierre de Sains sieur d'Orlencourt, Conteville et et Moraucourt servit dénombrement pour Conteville; en 1474, il était encore propriétaire de cette terre dont le revenu était de 120 livres.

Une partie de cette seigneurie était depuis 1496 dans la famille de de la Vieffville, sieur de Frestoy par acquisition; une autre partie passa dans la famille de la Personne par le mariage de Jacqueline de Sains avec Henri le Petit dit de la Personne, et appartenait encore en 1537 à Jean de la Personne, suivant son épitaphe qui se voyait aux Urbanistes de Saint-Omer. D'après les coutumes de 1569 Simon le Petit écuyer sieur de Conteville était possesseur d'un petit domaine avec 4 mesures de manoirs, 2 mesures de terre, 4 mesures de bois, droits de dîmes et terrages. Il n'y avait pas alors de maison de plaisance. Ce domaine seigneurial appartenait dès 1680 à M. de Lannoy comte de la Motte qui le vendit en septembre 1699 à Louis Léonard le Josne-Contay, chevalier, sieur de la Ferté créé plus tard marquis de Lesvacque et de Conteville. Ce seigneur posséda jusqu'à la Révolution un petit château bâti sur 5 mesures, avec censives et droits seigneuriaux lui rapportant 120 livres, plus dîme et terrage, 20 mesures de terre et 6 mesures de bois. Ses armes étaient : *écartelées 1 et 4 de gueules fretté d'argent semé de fleurs de lys d'or aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'argent et de gueules, de six pièces à la bordure d'azur* (qui est le Josne dit de Contay) *et sur le tout de gueules au Crequier d'argent* (qui est le Josne). En 1569, Jean Decaud docteur en médecine à Béthune avait à Conteville une ferme possédée, croyons nous, en 1775 par mademoiselle Beugin de Lille.

Conteville actuellement annexe d'Hestrus, en 1569 avait une petite église sans âtre, biens, ni revenus. qui était sous l'invocation de Saint Nicaise, à la collation de l'évêque d'Ypres et secours de Wavrans, doyenné de Saint-Pol, diocèse de Boulogne. La dîme se partageait entre le curé, l'hôpital de Saint-Pol, et

le marquis de Lesvacque. L'église, d'après les vingtièmes de 1757, possédait une ferme avec 10 mesures 3 quartiers de maïs, et 112 mesures de terres rapportant 837 livres mais chargée de fondations, distributions aux indigents et autres faux frais pour 730 livres, il ne restait donc net que 107 livres ; ces biens furent vendus nationalement le 14 Thermidor an III.

L'édifice actuel est petit, en pierres, nouvellement restauré, avec transept et clocher surmonté d'une flèche en bois. Les fenêtres sont garnies de meneaux en pierres et la voûte est à arêtes mais en plafond. Il y a trois autels. La tribune est soutenue par des colonnes torsées de médiocre exécution qui paraissent anciennes. Dans le mur de l'église est la pierre tombale de l'abbé Boutleux ancien bénédictin de la congrégation de saint Maur, décédé à Conteville en 1850, à l'âge de 88 ans. Les verrières qui se trouvaient en 1616 dans le chœur ont disparu ; on voyait dans la 3<sup>e</sup> verrière les armes des Lequien seigneurs de Guernonval et à senestre en entrant les mêmes armoiries et celles des Névenhuisen dont ils portaient le surnom.

---

## DIÉVAL.

Diéval, *Diepval*, vient d'après M. Harbaville du saxon *Diep* ou *Deep*, profond : c'est en effet une vallée assez encaissée ; le Père Ignace, peu compétent du reste en cette matière, croit que Diéval vient de *diaboli Vallis*, vallée du diable et serait ainsi nommée, soit à cause de l'inégalité du terrain et de ses chemins raboteux et difficiles, soit à cause du caractère de ses habitants ; d'après une autre opinion on trouve l'origine de ce nom dans *Diei vallis* la vallée du jour, par antithèse, les ombrages rendant cette vallée assez obscure. Quoiqu'il en soit c'est une grande commune assez agglomérée et pittoresque, mais elle l'était plus encore quand existaient les bois et

les plantations qui dominaient les vastes prairies de ce vallon et fermaient l'horizon. Un élégant pigeonnier briques et blancs qui jaillit de la verdure dans le bas du village est tout ce qui reste de l'ancien château. Des sources forment une rivière dite rivière de Divion ou *Stanfort* qui vase jeter à Bruay dans la *Biette*, appelée aussi la *Lave*, après un parcours de 9 kilomètres sur Diéval, Ourton Divion et Bruay avec une largeur moyenne de 2 mètres 40 à 4 mètres. Elle faisait tourner (en 1854) 3 moulins à blé, 1 moulin à l'huile, alimentait 1 brasserie et servait à l'irrigation de 1 hectare 29 de prairies sur Diéval.

En 1757 le territoire contenait 175 mesures de manoirs, 17 mesures de prés, 399 mesures de bois et 1974 mesures de terre. D'après le cadastre de 1833 c'est un des plus grands terroirs du canton il contient 1199 hectares 71, dont 76 hectares en manoirs, et jardins, 908 hectares en terres et 180 hectares 28 en bois. La commune divisée en 4 sections dites du *Plouy*, de la *Vallée*, du *Villaae* et du *Grand-Herlin*, possède 5 ares de terrains communaux ; citons parmi les lieux-dits : le *Bosquet Ternaut*, les *Petits Bois*, le *Bois des Mottes*, le *Bois de le Lihue*, le *Bois de Cambliigneul*, le *Bois Robert*, le *Bois Mäillard*, le *Bois du Mont*, le *Hayon Queue*, le *Hayon Mudame*, la *ferme du Bois Robert*, la *ferme du Grand Herlin*, les *Mottes*, le *Chemin de la Bataille*, les *Ardennes*, la *Capelette*, les *Torquettes*, les *Évêques*, les *Ewois*, les *Argilières*, la *Calenne*, le *Brunemont*, le *Château*, le *Perchoir*, les *Sarcelles*, les *Evroux*, es *Avenettes*. D'après le P. Ignace un hameau dit le *Romel* en dépendait autrefois. La population au XVIII<sup>e</sup> siècle était de 190 habitants avec 130 feux. En 1818 il y avait 193 maisons pour 771 habitants (1).

Diéval en 1790 fit partie du canton de Monchy-Breton ; c'est une station du chemin de fer de Bruay à Bully-Grenay.

Cette commune qui dépendait de la recette et gouvernance d'Arras paraît avoir une origine très ancienne ; M. Terninck a

(1) En vertu de la loi du 22 juin 1833 pour les élections au Conseil général les cantons d'Heuchin et d'Aubigny furent réunis et on désigna Diéval comme point central pour la réunion des électeurs.

reconnu sur la hauteur qui domine le village plusieurs lignes de fondations qu'il suppose être les restes d'une villa romaine, située près de la voie militaire de second ordre datant du III<sup>e</sup> siècle et allant de Saint-Pol à *Minoriacum* (Estaires) par Houdain, dont le tracé est peu connu et qui n'est pas indiquée sur les cartes. Au moyen âge il exista une famille de Diéval. Jean de Diéval cité par M. Demay comme receveur général des aides d'Artois en 1445 en faisait-il partie ?

Adda de Diéval porta cette seigneurie en 1432 à son mari Arnould de Créquy sieur de Sains fils de Louis sieur de Rimboval dont Jean seigneur de Rimboval, Diéval etc., qui fut tué à Azincourt. Puis cette terre passa dans la famille d'Ostrel; en effet on lit dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille intitulé: théâtre généalogique de la noblesse de France: « La seigneurie de Diéval porte le nom *Ostrel*, est en possession de prééminence d'ainé de ladite famille qui porte *d'azur à 3 dragons d'or*. Ils se disent venir d'Allemagne au service des princes de Pardeçà, dont le premier Herman fut par récompense ou pour tout autre motif fait seigneur dudit lieu. Peu de temps après il y avait encore en Picardie et en Artois des membres de l'ancienne famille de Diéval qui a été estimée en son temps et s'en trouve quartiers dans la maison de Créquy et autres signalés qui portaient *d'or à, la croix d'azur*. » On trouve, Jean Hugues d'Ostrel, seigneur de Diéval vers 1440. En 1569, c'est encore cette famille qui y possède 16 mesures de prés flottés, 4 mesures de bois à coupe 140 mesures terres occupées par elle, une ferme avec 8 mesures de manoirs, 6 mesures de prés, 280 mesures terres et un moulin à vent, plus 20 livres de droits seigneuriaux et un château assez bien meublé puisque le mobilier fut évalué 400 livres. L'abbaye de Mont-Saint-Éloy avait à cette époque une ferme de 300 mesures portant le nom de ferme du *Grand-Herlin*, sur la hauteur du côté de Saint-Pol et près du bois; elle fut vendue nationalement en 1791 et achetée par le fermier 70,000 livres. Une autre ferme portant aussi le nom d'*Herlin* a disparu; elle relevait du sieur de Diéval, et avait dime et terrage. Mr de Wignacourt possédait une cense dans ce village.

Philippe d'Ostrel, sieur de Diéval, d'après Thurien d'Aubrometz, mourut de la peste à Arras, en 1635. Son frère cadet Guillaume, hérita de lui et vendit, croyons-nous. en 1651, ce domaine à messire Pierre-Cyprien de Warick, écuyer, sieur de Carnin, grand bailli de Lille, chevalier d'honneur au conseil souverain de Tournay; qui avait pour armes : *d'argent à trois têtes de lions arrachées de gueules et couronnées d'azur*. Il laissa sa seigneurie de Caruin à un de ses fils et celle de Diéval à un autre, Jean-Baptiste, qualifié chevalier, sieur de Neuremberg, Lambres, Bois-Robert en Diéval, Brunoy, Molinelle-les-Fampoux, etc. Par son testament, daté de décembre 1673 et conservé aux archives du Pas de-Calais, il demande que son corps soit déposé dans l'église de Diéval et qu'on lui élève une tombe honorable relevée en marbre avec inscription de son nom et de ses armes et de ses 8 quartiers, le tout de la valeur de 1,200 florins, monnaie de Flandres. Il décide également que le jour de son service on distribuera aux pauvres de la commune huit razières de blé converties en pains, et quatre razières mises aussi en pains aux indigents des villages voisins. Il avait épousé à Amiens, Françoise le Martyn, en 1676, et mourut le 24 janvier 1681.

Le château qu'avaient habité les d'Ostrel, s'appelait le *Fort*, c'était un bâtiment de forme rectangulaire flanqué de tours carrées, entouré d'eau et où on pénétrait par un pont-levis. Il fut pris par les troupes du duc de Vendôme, au mois d'août 1522, et détruit quelque temps après. Rebâti le siècle suivant, il devint la demeure de Jean-Baptiste de Warick. Celui-ci fit construire, en 1674, sur la hauteur qui domine le château, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Grâce et de Miséricorde et lui attribua des biens sis dans la commune, rapportant 55 écus et d'autres propriétés moins importantes à charge de nombreux offices à dire dans cette chapelle. Il fit aussi des legs à la fabrique de Diéval et donna à l'église une table d'autel peinte en marbre, la statue de la sainte Vierge, patronne de la paroisse, celle de saint Jean-Baptiste, son patron, celle de sainte Thècle, une chasuble, un devant d'autel, un drap des morts, etc. Ses armoiries étaient placées sur la plupart de ces objets. Il fonda encore une bourse

de 100 florins par an pour un jeune homme du village qui entrerait au séminaire d'Arras se destinant à la prêtrise; il devait être choisi par ses héritiers et à leur défaut par l'Évêque. Toutes ces pieuses libéralités disparurent avec la Révolution. Les d'Ostrel avaient conservé sur Diéval quelques droits qui donnèrent lieu à des difficultés et amenèrent un procès avec les Warick. L'affaire se termina en 1664 par une transaction qui rendit ces derniers propriétaires de ce qui appartenait encore à leurs adversaires.

Jean-Baptiste de Warick ne laissa pas d'enfants et eut pour héritiers ses frères et soeurs au nombre de trois, savoir: Cyprien chevalier de Saint-Louis, sieur de Parsy, Louez, etc., commissaire du Roy au renouvellement de la loy à Lille et chevalier d'honneur du conseil de Tournay, Anne, qui épousa Charles de Coupigny, sieur de Fouquières, Louise, qui se maria avec Jean-Baptiste Vandergoes, sieur de Luxembourg. Cyprien, l'aîné, eut la terre de Diéval, il fit inhumer dans cette commune les deux fils qu'il y avait perdus en 1681 et 1682, une de ses filles se maria en Flandre. Son quatrième enfant, Barbe-Jacqueline, eut la terre de Diéval et la porta à son mari, Jacques-François Lecocq, appartenant à une ancienne famille de Normandie. Il fut créé comte de Humbeke (près Malines) et Diéval en 1694, et mourut en 1724, au château de Humbeke où il résidait.

Son fils, Charles Bauduin, vint habiter Diéval dont il augmenta le domaine, fut député à la cour pour les États d'Artois, et épousa, en 1710, Thérèse de la Tour-Saint-Quentin dont Charles-Guislain, élevé chez les Jésuites d'Arras, sous le P. de Buigne. A peine sorti de pension, on le maria avec Mademoiselle Louise-Catherine de Clermont-Tonnerre. Monseigneur de la Motte, évêque d'Amiens, vint bénir leur union au château de Bertangles en 1736.

Le ménage vint habiter à Arras un hôtel bâti par les Lecocq, en 1724, et situé rue Saint-Maurice (passé depuis au marquis de Sommyèvre). Si nous en croyons le P. Ignace, la jeune femme était assez galante, aussi faisait-on sur le mari malheureux force chansons et fabliaux, où son nom donnait lieu à des plaisante-

ries d'un goût un peu douteux. Le gardien des capucins d'Arras nous en a conservé quelques-unes dans son recueil. Le mari furieux obtint une lettre de cachet, fit enlever par la maréchassée sa femme du château de Diéval et la fit enfermer dans un couvent. Il mourut en 1747, de la petite vérole, à l'abbaye de Messine dont sa tante était abbesse. Sa femme redevenue libre, se retira à Abbeville, auprès de sa soeur, Madame de Milly, femme du marquis de Zoteux. Sa fille unique, Marie-Louise-Guislainne, épousa, en 1753, Eustache-Joseph de Tournay d'Assignies, marquis d'Oisy, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans. Les Le Cocq avaient pour armes : *d'argent au cocq hardi de sable, crété, bequé, barbé et membré de gueules*. Les Tournay d'Assigny portaient : *fascé de gueules et de vair de six pièces*.

Le domaine de Diéval, au xviii<sup>e</sup> siècle, était important et se composait 1<sup>o</sup> de 14 mesures de manoirs, et de 123 mesures de terre, 2<sup>o</sup> la ferme de *Brunemont* qui se composait de 13 mesures de manoirs, et 180 mesures de terres. Ce fief était passé de la famille de Créquy dans celle des de Guines de Souastre. Charles, comte de Souastre et Marie de Maubron, sa femme, le vendirent en 1718 à Bauduin Le Cocq, (Archives du Gros d'Arras), 3<sup>o</sup> de la ferme de bois *Robert* avec 12 mesures de manoirs et 155 mesures de terres. Il y avait, en outre, 52 mesures de terres louées en détail 2 moulins à eau et à vent, plus des dîmes, terrages, droits de pêche, censives de 150 livres par an, droits seigneuriaux de 23 livres, des rentes foncières rapportant 23 livres enfin le *bois de Cambligneul*, de 30 mesures, le *bois dn Plouich*, de 13 mesures le bois du château, de 32 mesures, le *bois de Maysart*, de 20 mesures, le *Bosquet*, de 4 mesures. Cette terre valait, en 1750, 7 à 8,000 livres de rentes. La fille unique du marquis d'Assignies, née à Arras, émigra et vint mourir à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, en son château de Humbeke. Elle avait institué pour son légataire universel, M. de Malet de Coupigny, mais ses biens en France avaient été confisqués (1). M. Herman, homme d'affaires des

(1) On voit dans les registres du directoire du Pas-de-Calais qu'en 1792 elle essaya inutilement de faire lever le séquestre mis sur ses biens, en disant qu'elle n'avait quitté la France que sur l'avis du médecin et pour

Bryas, empêcha quelque temps la vente de son château ainsi que celle du château de Bryas, mais paya plus tard de sa tête le service qu'il avait voulu rendre.

Le domaine de Diéval fut vendu nationalement. On commença par la ferme et il y eut discussion pour savoir si la basse-cour du château y était comprise, ou non; le district de Saint-Pol se prononça pour l'affirmative, en juillet 1793, sur la demande du sieur Domet de Diéval. On loua pendant une année (en l'an III) les étangs et carpières, et on vint prendre dans les bois des perches pour faire les palissades destinées à la défense de la place d'Arras. Ce fut le 4 brumaire, an IV, que le château fut adjugé pour 1,517,000 livres (en assignats) au sieur Pierre Legay, de Béthune; il voulut le faire démolir, mais les femmes de la commune armées de fourches et de bâtons s'y opposèrent; on dut faire venir des troupes et le vandalisme put accomplir son oeuvre. La nation se réserva les beaux arbres du parc pour les vendre à part. Les bois furent réunis au domaine de l'État et rendus en 1807 à M. de Coupigny. Une des fermes fut achetée le 7 frimaire an IV par le même Legay. Elle était fort belle, avec un corps de logis briques et pierres, écuries en partie voûtées, et elle était couverte en ardoises, chose rare pour le temps. Le reste des terres fut vendu en détail. Le baron Jean-Bernard de Viron acheta les bois *Maillart, Muisart, du Plouy et des Dames* ainsi que le *Hayon-Madame* qui avaient été rendus à M. de Coupigny et cédés par lui avec tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce domaine à M. le comte Jean-Ernest-Xavier de Calonne, de Liéew, héritier *ab intestat* de Madame d'Oisy. Ce dernier, en même temps qu'il faisait cette vente à M. de Viron, ratifia les autres acquisitions que celui-ci avait faites provenant de l'ancienne terre, entre autres l'emplacement du château et du parc. Le baron de Viron, ancien membre de la chambre des comptes et de la commission administrative de la Belgique, créé

recouvrer la santé, ce qu'elle ne pouvait faire en ce pays à cause des troubles qui lui ôtaient la paix de l'âme, qu'elle avait été en Brabant également pour ses affaires et qu'elle allait revenir. Elle produisit un certificat de M. Herbout, médecin à Frévent.

baron de Viron de Diéval par Guillaume roi des Pays-Bas, le 6 juillet 1822, mourut à Bruxelles en 1834. Sa fille, Caroline-Marie, décédée à Bruxelles en 1854, devint propriétaire de cette terre qui passa après elle à son frère, Guillaume-Jean-Antoine, encore vivant.

Il existait à Diéval un fief dit des *Treize* composé d'une ferme avec 175 mesures de terres et manoirs, 19 mesures de bois, droits de dîme, etc., qui passa de la famille de Widebien d'Ignaucourt à celle de Haynin, mademoiselle Marie-Ignace de Widebien ayant épousé Henri-Charles-François, baron de Haynin. Ils eurent avec le comte de Diéval des difficultés relativement à une propriété près de l'église; il existe aux archives du Pas-de-Calais, un plan du bien en litige, dressé par Roussel, arpenteur à Arras, où on a assez bien dessiné l'église.

En floréal an II, une épidémie éclata à Diéval. Les docteurs Joanne et Danvin, de Saint-Pol vinrent soigner les malades.

L'ÉGLISE, sous le vocable de Notre-Dame, faisait partie dudio-cèse d'Arras, doyenné d'Houdain. L'abbé d'Anchin en avait la collation ainsi que la dîme qu'il partageait, en 1569, avec l'abbé de Mont-Saint-Eloy et le prieur d'Houdain. Au xviii<sup>e</sup> siècle, nous voyons, en outre, comme décimateurs : le comte de Diéval, le duc de Croy, le curé, M. de Widebien, archidiacre d'Arras, remplacé par le baron de Haynin. L'église, en 1569, était bâtie sur un quartier de terre et le presbytère sur une demi-mesure. Elle était en médiocre état, le clocher avait dû être démoli en 1680 comme menaçant ruine, il fut reconstruit en 1690 et la voûte en 1697. Cet édifice fut rebâti sur les fondations de l'ancien, en 1751. grâce à la générosité des paroissiens aidés du châtelain.

Le prieur d'Houdain, principal décimateur, avait fait réédifier le chœur l'année précédente. En 1689 on avait refondu la cloche qui avait été donnée par Jean d'Ostrel, seigneur de Diéval, en 1510, et refondue une première fois en 1628, Jean d'Ostrel, alors seigneur, y avait fait mettre cette inscription : « Jacobus sit nomen meum. » La nouvelle fut nommée Jacobs Marie à cause

des nouveaux propriétaires du château, Jacques le Cocque de Humbeke et Jacobs de Warick, sa femme.

Cette église, après avoir servi à faire du salpêtre, fut vendue nationalement avec son clocher, le 15 pluviôse an VII, à un individu d'Arras; trois habitants du village purent la racheter vers 1802 et la rendre à la commune; six mesures et trois quartiers de terre et prés que possédait la fabrique furent vendues en 1791 2,600 livres. La pauvreté du lieu avait autrefois huit mesures de terre.

Cet édifice de style grec a la forme d'un carré long et n'a qu'une nef; le toit est aigu; la tour placée à l'extrémité du vaisseau est carrée et surmontée d'une flèche en bois couverte en ardoises. Le curé actuel a fait complètement garnir l'intérieur de boiseries. Trois tableaux sur toile représentent la Nativité, l'Annonciation et l'éducation de la Sainte-Vierge et un plus petit sur bois est une descente de croix. Dans le choeur se trouvait le caveau sépulcral des Warick; il fut comblé en 1832; déjà sous la Révolution on avait fait disparaître le bel autel de marbre à colonnes torses, don de Jean-Baptiste de Warick, et brisé la pierre placée sous la fenêtre à droite de l'autel. On y avait gravé : « Noble homme, Jean-Baptiste de Warick, seigneur de Diéval et de Nuremberg, 1670, a donné la table de marbre d'autel. » Il reste encore dans le pavé du choeur une dalle de marbre blanc enchâssée dans six grandes pierres bleues et ornée d'armoiries, c'est la tombe de ce seigneur, mais l'inscription n'en est guère lisible. Sur une autre placée dans le mur extérieur, on lit le nom de l'abbé de Mailly, doyen d'Houdain, mort en 1760. Ces pierres tombales donnèrent lieu à des procès : le duc de Croy, seigneur d'Houdain, avait à Diéval un bois dit le *bois du Mont*, de 200 mesures et un fief; il se prétendait le seigneur du clocher et en réclamait le privilège. Il obligea les Warick à ôter la pierre tombale qu'ils avaient placée sans autorisation dans le choeur, pour la mettre dans la nef. Enfin, en 1732, il y eut transaction; M. de Diéval en achetant le fief de M. de Croy mit fin à toute contestation et Monseigneur Baglion de la Salle, évêque

d'Arras étant à Diéval, autorisa la réintégration de la dalle sépulcrale dans le choeur.

La chapelle que M. J.B. de Warick avait fait bâtir était devenue un pèlerinage fréquenté. Il fut approuvé le 20 janvier 1674 par M. Poullain vicaire-général du diocèse sous certaines conditions concernant l'exercice du culte : ainsi la moitié des oblations et offrandes revenait à l'église, il ne devait y avoir qu'un tronc et l'évêque avait le droit de contrôle pour l'emploi des revenus ; bien qu'on y dit la messe et qu'on luy attribuât certaines rentes, ce n'était pas un bénéfice. (archives départementales). Ecartée du village et située dans les bois, cette chapelle avait été dévastée et profanée lors du siège de Béthune en 1710 ; elle servait d'asile à des bandes de maraudeurs, au grand scandale des habitants ; le curé n'osait plus y aller, craignant d'y rencontrer des rendez-vous galants ou des vagabonds ; on y volait les ornements du culte. En 1713 le comte de Diéval exposa la situation à l'évêque et demanda la suppression de ce sanctuaire, faisant valoir que dès 1670 J. B. de Warick avait obtenu à cause de la santé de sa femme de faire dire la messe au château. Il offrait donc de construire dans le donjon de son habitation une belle chapelle qui remplacerait l'ancienne ; le doyen et le curé appuyèrent sa demande et monseigneur de Rochechouart consentit à la démolition de la chapelle ancienne et en transféra les revenus à la nouvelle. Ces biens consistaient en 2 mesures de terre dont 6 quartiers donnés par Gilles de Ruitz, en rentes et en une ferme avec 4 mesures de manoirs, 7 mesures de bois, et 20 mesures et demie de terre dont ladite chapelle était devenue propriétaire indivisément avec un sieur Lefebvre en 1740. L'évêque d'Arras en 1671 et le Pape Clément X en 1676 avaient accordé des indulgences à ce sanctuaire qui était desservi par un chapelain. Le public y était admis les dimanches et fêtes et l'on y officiait plus solennellement le jour de la nativité de la Sainte-Vierge. Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle on planta un calvaire.

Le vieux CHATEAU était une forteresse qui, d'après Turpin, fut détruite en 1521 par le duc de Vendôme, restaurée par les d'Os-trel en 1587, habitée par les Warick, puis abandonnée. Le comte

d'Humbeke et sa femme vinrent s'y installer vers 1710. Ils changèrent presque toute la distribution intérieure, démolirent deux des quatre tours, ajoutèrent 2 ailes, se meublèrent avec luxe et ce château ainsi transformé devint un des plus beaux de la province. Bâti au milieu d'un parc de 20 mesores et demie y compris les avenues et se composant d'un bâtiment à deux étages avec un sous-sol éclairé par des ouvertures les unes carrées, les autres rondes et où étaient les offices et dépendances; un autre bâtiment faisait retour sur le côté, flanqué de deux tours carrées formant saillie et surmontées d'un toit et d'un campanile. Les fenêtres étaient placées d'une manière irrégulière. Cette habitation était entourée d'eau vive par trois côtés et ses fossés étaient revêtus d'une grèsserie moitié piquée, moitié brute élevée de plusieurs pieds au delà du rez-de-chaussée. Le sol étant humide on avait employé pour solidifier la construction des poutres de fer moyen rarement usité alors; on y trouvait plusieurs pièces basses, salon, salle à manger, cuisine, cabinet, boulangerie; la cave était sous la montagne, une pompe et une mécanique faisaient monter l'eau jusque dans le grenier. Au premier étage il y avait plusieurs pièces plafonnées et pavées, enfin on entrait par une grande porte.

En face du château était un long bâtiment avec retours sans étage, orné au milieu d'un grand fronton triangulaire et percé de huit fenêtres ou portes de chaque côté, surmontées d'ouvertures rondes; au milieu étaient trois grandes arcades. C'était sans doute la ferme. Sur la gauche étaient des étables couvertes en tuiles et un peu plus loin un pigeonnier isolé. Sur la droite, un bâtiment de basse cour communiquait avec la terrasse du château par un pont-levis; il était lui-même entouré d'eau et on y arrivait par un pont en pierre. En face se trouvait un autre pont fermé par une grille et donnant accès sur un jardin à la française. Cette cour était close d'un côté par un mur surmonté d'une grille dormante avec pilastres et au centre se trouvait encore une grille soutenue également par des pilastres mais beaucoup plus importante, ornée d'armoiries et pouvant s'ouvrir. Ces vastes constructions étaient pierres et briques et couvertes en partie en

ardoises ; derrière s'étagaient les bois. Dans le jardin ou avait bâti une muraille de 60 toises de longueur sur deux toises et demie de hauteur et 18 pouces d'épaisseur soutenue par des jambes de force. Il y avait de plus un bâtiment construit en briques et pierre de taille servant de logement au jardinier et un autre bâtiment en briques était placé au coin de cette muraille. Le vivier consistait en deux bassins alimentés par une fontaine dont l'eau était particulièrement bonne, au dire du P. Ignace. Cette fontaine précieuse aux habitants en cas de sécheresse formait le ruisseau de Diéval.

Que reste-t-il de toutes ces belles constructions ? Deux sapins qui indiquent la place de l'ancienne avenue, l'emplacement de deux calvaires et de la chapelle, quelques fondations et un pigeonnier assez élégant qui est de forme carrée, briques et pierres. Deux colonnes en grès qui servaient à soutenir une arcade aussi en grès à l'entrée de la basse cour, ont été transportées chez M. Lefebvre, notaire à Saint-Pol ; elles sont hexagones, hautes de trois mètres et ornées d'une base et d'un chapiteau. M. le baron de Viron de Diéval a conservé une vue de l'ancien château.

Monseigneur Asson évêque d'Arras en 1231, naquit à Diéval en 1200, il mourut en 1245. Il fut d'abord archidiacre d'Ostrevant. Pieux et savant il contribua par ses prédications à empêcher l'hérésie des Albigeois d'envahir nos contrées. Il autorisa les dominicains à s'établir à Arras et à Douai, assista au concile provincial de Saint-Quentin en 1233 et à la translation des reliques de Saint-Bertin. Il fut enterré dans sa cathédrale où on lui éleva un tombeau en marbre avec son effigie en cuivre. On voit encore dans les registres de catholicité de la paroisse que Monseigneur Augustin d'Hervilly de Devise évêque de Boulogne, conseiller du roi en ses conseils et abbé de Valoire, étant en tournée pastorale mourut au château de Diéval le 11 octobre 1742 âgé de 55 ans, d'une fièvre pernicieuse ; on n'osa pas le transporter dans sa cathédrale et il fut inhumé sous le principal autel de l'église, par les soins de son vicaire général Monsieur de Partz de Pressy qui devait lui succéder : on plaça une pier-

re tombale avec ses armoiries, le temps les a effacées. Cet évêque gouverna peu de temps le diocèse, il était à la fois charitable conciliant et ferme. En 1747, Monseigneur de la Motte évêque d'Amiens et Monseigneur de Pressy évêque de Boulogne vinrent aussi loger au château de Diéval.

---

## EPS-HERBEVAL

Eps *Eps*, d'après M. Harbaville, viendrait comme *Aix de aquæ*, eaux; en effet, cette commune est traversée par la rivière d'Eps qui prend sa source près d'une espèce de gorge en dehors du village, fait tourner un moulin à blé, et va rejoindre la Terroise à Anvin après un parcours de 3661 mètres, sur une largeur qui varie de 2 mètres à 5 mètres. La vallée assez large et dont le fond est occupé par des prairies se bifurque à gauche sur Boyaval, et à droite sur Herbeval où se trouvent aussi des sources. Des côteaUX assez abruptes et élevés encadrent ces vallons ombragés d'où jaillit la tour de l'église et son élégante flèche de pierre. Un bois qui dominait d'une manière heureuse ce village vient d'être défriché.

La contenance du terroir était en 1569 de 1357 mesures de terre et 34 mesures de bois; d'après le cadastre de 1837 il y a 687 hectares 06 ares, dont 68 hectares en pâtures et marais, 567 hectares en terres arables et 30 hectares 97 en bois, il est divisé en deux sections dites l'une du *Village* et du *Mont d'Eps* et l'autre d'*Herbeval*. Voici quelques lieux-dits : la *Vallée*, le *Rietz Beau-court*, le *Virlat*, la *Chapellenie*, les *Champs de Pernès*, le *Marais*, la *Prévôté*, les *Champs Saint-Pris*, le *Mont Millon*, la *Rue de Turbeville*, le *Chêne brulé*, le *Bois d'Eps*, le *Bois Roland*. Le hameau d'Herbeval dépend d'Eps. La population s'élevait en 1878 à 454 habitants et le nombre des maisons à 98. Il y a une école de filles tenue par deux sœurs de la Providence (de Ribeaupville).

Le village d'Eps faisait partie du comté et de la sénéchaussée de Saint-Pol; selon Malbrancq et Hennebert ce serait l'*Ascio villa*, résidence du pirate Adroald, possesseur, au vi<sup>e</sup> siècle, du donjon de Sithiu et qui, repentant de ses crimes, fit don, en 654, à l'abbaye de Saint-Bertin de treize villages avec toutes leurs dépendances hommes et choses. Il confirma cette donation le 8 des ides de septembre à Ascio Villa.

D'après le terrier du comté de Saint-Pol, de 1474, Jean d'Eps, écuyer, avait la seigneurie de ce village tenue du château de Saint-Pol à 69 livres de relief. Il guerroya pour le duc de Bourgogne, entretint à grands frais des compagnons de guerre et dut parfois payer leur rançon. Sa maison, en forme de forteresse, environnée d'eau, amazée de tours, chambres et de plusieurs autres édifices servant pour son estat et sa résidence. « Et sy comprend ung basse cour où il y a plusieurs maisons et grands édifices en laquelle le censier dudit lieu a sa demeure et résidence et la cense est à présent baillée et comprend 64 mesures de terres labourables à chacune solle ou environ qui font en tout 192 mesures en valeur chacune mesure de 5 sols et 4 deniers, soit 51 livres 4 sols. Item les pretz à faucher appendans à ladite maison contenant 21 mesures ou environ chacune mesure de 64 sols font par au 67 livres 4 sols. Item les parties de ladite maison et place contenant 9 mesures. Item le vivier et eaux autour de ladite place contient 3 mesures. Item la coupe de vente de bois de ladite terre, contenant chacune an 3 mesures ou environ en valeur chacune mesure 7 francs soit 16 francs 16 sols : Item un droit de terrage qui se prend sur les terres dudit lieu et peut valloir par an 6 septiers de blé, mesure d'Heuchin, en valeur chacun septier 12 sols et 20 septiers d'avoine du prix de 10 sols chacun. Item se comprend en ladite terre en plusieurs cens et rentes d'argent, gelines, chapons et aultres choses qui peuvent valloir chacun an 51 livres 16 sols et monte le revenu d'icelle terre à 231 livres 8 sols, de laquelle somme il faut déduire pour les retenues de ladite maison et place et de la basse cour ou demeure ledit censier et pour le gages des officiers as-

savoir bailli, procureur et recepveur chacun an la somme de 50 livres et se comprend icelle terre les hommages des fiefs cy après : Christoffe et Jean de Pernes, Jean de Lattre, d'Eps, Jean Broutin, Jeanne Cappe d'Equires, Colart de Malanetz, les chartreux de Gosnay, Jean de Sautricourt, Jean d'Eps, Pierre le Caron, Sire Louis Chorin, Jean Fautrel, Jacques de la Ruelle, Jeannet dit Lédé, Hues Gaillet; Jacquemin Dagues, Monsieur du Bois, Pierre le Vasseur, Jean de Framezelles, Colart Morel, Jean Manessier, Jean Boutin, Pierre le Dil, Monsieur d'Auge (1). Une partie des hommes de fiefs indiqués ci-dessus étaient tenus aussi de M. de Neuville à cause de sa seigneurie de la boutillerie en Blangy et du seigneur d'Heuchin. Hues Paillet avait deux fiefs dont un tenu de Jean d'Eps, l'autre appelé la *Motte* était une maison entourée de fossés où il demeurait, et elle était tenue de M. de le Vieville qui possédait alors la terre de Monchy par confiscation. Il existait à cette époque à Eps, un moulin dit *Moulin de la Fosse*, rapportant 36 septiers de blé à 10 sols l'un. Les Chartreux de Gosnay avaient un fief et un arrière-fief de 52 mesures de terres et manoirs appartenant à Colart Malcave, il devait 16 sols par an à l'église d'Eps.

Vers 1540 nous trouvons comme principaux propriétaires par confiscation ou autrement, le sieur de Trélon, habitant le Hainaut, le sieur de Thiembronne, le sieur Obert. Christoffe de Refuge, gentilhomme de la maison du roi, sénéchal du Ternois était seigneur d'Eps vers 1550, du chef d'Anne de la Forge, sa mère. En 1569 c'était François de Refuge, écuyer, qui possédait le château et plusieurs fiefs sur Eps, Hestrus, Valdelieu, Quatrel, etc., avec bois, pâtures, etc., le tout de 666 livres de revenu, plus en censives et droits seigneuriaux 300 livres, un moulin à l'eau loué 56 livres. Il eut un procès avec Thomas de la Dienné, procureur à Saint-Pol, qui lui avait loué ses biens, fiefs et seigneuries d'Eps, Monchy, Hestrus, etc.

Au xvii<sup>e</sup> siècle la terre d'Eps était passée dans la maison de Mailly. Philippe de Mailly, seigneur du Quesnoy, près Lille,

(1) Terrier du ccmté de Saint-Pol de 1474. Archives du Nord.

Blangy, Buire-au-Bois, vicomte d'Eps eut pour fils Guillaume qui épousa, le 7 février 1661, Isabelle-Caroline-Marguerite de Croy dont il n'eut qu'une fille, il se remaria avec une demoiselle de Longueval dont un fils mort jeune et plusieurs filles. Ainsi finit la branche de Mailly, dite d'Haucourt (1).

On voit dans le contrat de mariage de Guillaume de Mailly, avec Mademoiselle de Croy, cité dans l'histoire de la maison de Mailly, qu'on lui donna la seigneurie et vicomté d'Eps « se consistant en un château environné d'eau, avec basse-cour, en plusieurs pâturages, prés flottés, moulin banneret à moudre blé rasé par les dernières guerres, bois à couper, droits de terrage, rentes seigneuriales, etc., qui se prennent sur un grand nombre de fiefs, chargés du premier denier, les terres côtières du sixième à la vente ; sur laquelle terre il y a au moins croissant 5 à 6,000 plantes, tant bois montants que hallots sur les chemins et flégards.... Ledit seigneur est collateur d'une chapelle vailable environ six vingt florins par an, étant chargé sur icelle de 6 septiers de blé annuellement. »

Leur fille Marguerite-Isabelle, épousa Charles-Alexandre de France, baron de Vaulx que nous trouvons, en 1757, possesseur du domaine d'Eps se composant d'un château avec 25 mesures de prés et manoirs, 99 mesures de terre, 15 autres mesures de prés, 45 mesures de bois, censives et droits seigneuriaux rapportant 135 livres. Charles-Marie-Guislain de France, chevalier, sieur d'Hézecques, en garnison à Metz, représentant quatre parts et sa soeur représentant une part, vendirent, le 5 juin 1769, la terre, seigneurie et vicomté d'Eps, droits honorifiques dans l'église, droits de chasse, de plantis, fanage et affanage, droit de nomination à la chapelle Sainte-Marie-Madeleine à Eps, droits de relief, rentes foncières, terrage, prairies, 100 mesures de terre, moulin à l'eau sur deux mesures de prairies, 16 mesures de prés flottés, 60 mesures de bois moyennant 110,000 de prix principal à Louis-Joseph Jacobs, écuyer, sieur d'Egremont, demeurant à Lille. Ce dernier ayant émigré, son domaine fut vendu

(1) *Généalogie de la Maison Mailliy*. Paris, 1757, p. 87 et suivantes.

nationalement, le 6 brumaire an III. La ferme des chartreux de Gosnay avait eu le même sort en 1791 : les 101 mesures avaient été adjudgées pour 18,500 livres (1).

Eps eut beaucoup à souffrir des guerres du xvi<sup>e</sup> siècle. L'enquête de 1538 dit que la garnison de Théroouanne surtout causa grand dommage, l'église fut pillée; l'on payait alors pour aides 15 livres par an et on devait pour aides arriérés 120 livres 15 sols. L'enquête de 1545 indique que sa situation sur le grand chemin de Saint-Pol à Théroouanne l'exposait plus que les autres villages aux déprédations des soldats; aussi, en 1542, une partie des habitants se réfugièrent-ils à Aire et à Béthune. Les sires de Wavrin et d'Incourt accompagnant les Français revenant du camp de Tournehem, vinrent dans le village. Les habitants voulant résister se réfugièrent dans la tour de l'église; mais quand ils virent qu'on cherchait à y mettre le feu et à la démolir, il se rendirent à miséricorde et on leur fit payer rançon. Plus tard ils furent pillés de nouveau, les cloches de l'église furent enlevées et 14 maisons brûlées. La garnison d'Hesdin les obligea à y amener « des fournitures. » Le sieur de Lambersart accompagné de 60 à 80 aventuriers tint six mois garnison au château et il malmena tant les habitants que la plupart se sauvèrent. Les centiens de 1569 ne font aucune estimation pour les bois et les arbres : car les Allemands ayant campé trois mois et 16 jours à Eps au nombre de dix enseignes, avaient pris et brûlé tout le bois.

Sous la Révolution le district de Saint-Pol se plaignit que les habitants eussent abattu illégalement et à leur profit les arbres qui croissaient sur les chemins et appartenaient autrefois au seigneur. On parvint alors difficilement à composer une administration municipale.

Le château-fort d'Eps, ruiné par les guerres, était devenu une ferme, un autre plus petit, construit dans un coin du bois, avait sans doute eu le même sort. D'après un renseignement fourni

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan de cette ferme située rue aux Vaux, près de la rivière. Il fut dressé en 1743 par Fauquembergues arpenteur.

par le maire, en 1811 il ne restait plus trace de ces constructions féodales.

HERBEVAL.— Ce hameau, d'après Turpin, appartenait au xii<sup>e</sup> siècle aux comtes de Boulogne. Le comte Eustache donna en 1121 à l'abbaye de Saint-Wulmer la moitié des alleux d'Herbeval. Mathieu de Maubus demeurant à Cambrin y avait un fief en 1474, tenu du seigneur du lieu. La famille d'Ailly posséda cette seigneurie. Renaut d'Ailly vivait en 1400; un de ses descendants du même prénom est qualifié de sieur d'Herbeval vers 1570. Au xviii<sup>e</sup> siècle cette terre était passée dans la famille de Bertout; elle valait alors 127 livres.

L'ÉGLISE d'Eps sous l'invocation de saint Martin faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné de Saint-Pol; Hestrus et Herbeval en dépendaient. Elle n'avait en 1569 ni biens ni revenus; plus tard, elle posséda 3 mesures 3 quartiers d'enclos, 7 mesures de terres et un droit de dîme; le curé en outre jouissait en 1757 du produit d'une maison et de deux mesures et demie d'enclos, plus de 8 mesures de terres, le tout sur Teneur. Le presbytère était alors bâti sur un quartier. L'église, après avoir servi à faire du salpêtre, fut vendue nationalement, le clocher réservé, en l'an VII; elle put être conservée. Ce que cet édifice présente de plus remarquable, c'est la tour, dont la flèche est en pierre, particularité assez rare dans cette partie du département. Cette partie de l'édifice paraît, ainsi que la nef, avoir été construite au xvi<sup>e</sup> siècle, tandis que le porche semble plus ancien, étant de style roman. La tour a 14 mètres environ de hauteur; la flèche, de la même élévation, est une pyramide octogone en pierre garnie de feuilles sur les angles, la plupart en mauvais état, et percée sur les pans, aux trois étages, de fenêtres longues et étroites. La tour elle-même est éclairée dans le haut par deux fenêtres ogivales portant des restes d'arcades et de roses. Une autre ouverture large et autrefois coupée de meneaux et de roses, dont on voit encore des traces, existait dans le bas. Cette partie de l'église et les contreforts sont couverts de moulures et d'arcades simulées qui lui donnent beaucoup d'élégance et la divisent

en cinq parties. Au dessus de la porte est un écusson brisé où l'on croit reconnaître des lions.

L'église n'a qu'une nef; les fenêtres sont à ogives et montants prismatiques; sur le côté est un porche qui fait saillie au dehors avec voûte de pierre coupée en croix par des filets cylindriques et dont le portail, flanqué de deux colonnes de chaque côté, porte des moulures cylindriques qui se courbent en plein cintre. Le chœur est moderne; dans l'intérieur du vaisseau il y a trois autels, et un fût étroit de colonne de 4 à 5 pieds de haut soutient une sorte de vaste chapiteau où on a sculpté deux anges tenant des banderoles. Comme les inscriptions qui s'y trouvaient sont effacées, on ne sait plus à quoi servait ce piédestal. Les voûtes sont en planches et la corniche est supportée par des bouts de solives représentant des saints. Le dessous de la tour est seul voûté en pierre et les filets reposent sur des culs de lampe frustes.

A l'entrée du village du côté d'Anvin se trouve une chapelle gothique en mauvais état et servant de grange: c'est sans doute l'ancienne CHAPELLE DE LA MADELEINE dont la collation était au seigneur et qui possédait 23 mesures 3 quartiers de terres vendues en 1791, 4050 livres.

---

## EQUIRES.

Equires, *escuïres, esquieïres, esquières-les-berguinehem, esquires*, vient de *Scuria, escurie*, écurie et, par extension, métairie. C'était sans doute originairement une simple ferme dépendant de Bergueneuse ou de la châtellenie de Lisbourg. Ce petit village est situé au fond d'une vallée sèche, étroite et encaissée qui part de Bergueneuse et se bifurque sur Verchin et Lisbourg; les côteaux qui la dominent sont couverts de prairies, bois et plantations qui lui donnent un aspect des plus pittoresques. Le château,

construction d'une élégante architecture, occupe avec son vaste parc le fond du vallon. L'église et l'école de filles se trouvent sur la gauche de la place qui s'étend devant le château.

En 1762 le territoire contenait 587 mesures dont 31 en bois ; d'après le cadastre de 1833, il comprend 419 hectares 41 dont 48 hectares en manoirs et prairies, 327 hectares en terres arables et 27 hectares 77 en bois formant deux sections dites ; *du chemin d'Aire et du Village*. Nous remarquons parmi les lieux-dits : le *Mont Aigu*, le *Grand Ravin*, les *Haloteries*, le *Porte Peu*, l'*Epinette*, les *Tranches*, les *Combières*, le *Chemin des Filoires*, le *Guet*, le *Bois Feroux*, le *Bois Chauret*, le *Bois de-Longue Attente*, le *Bosquet Madame*, le *Patis aux Anes*. La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 105 habitants avec 22 feux, en 1878 de 189 personnes occupant 39 maisons.

Equires, comté de Saint-Pol, baillage et recette de cette ville, faisait autrefois partie de la châtellenie de Lisbourg et appartenait aux Comtes de Saint-Pol. Plusieurs fiefs en relevaient en 1474 savoir : 1<sup>o</sup> un à Wallerand de Magnicourt bâtard de la famille de Verchin, il était mary et bail de Jeanne de Mazinguehem, et possédait deux autres fiefs, dont un tenu de monsieur de Camblin comme un autre appartenant à Philippe Lejosne bourgeois de Saint-Pol ; 2<sup>o</sup> un audit Lejosne, 3<sup>o</sup> un à Jeanne Lyonne. Jean d'Eps était aussi seigneur d'Equires en partie avec arrière-fiefs à Jeanne Lejeune, Jean Lyonne dit Dupretz, Bauduin Labitte. Jean de Crespixœul avait un fief tenu du seigneur d'Anvin, Pierre Porrus d'Eps, un autre avec arrière-fief à Jeannet Martin qui en avait également un relevant de M. de Cambrin.

La terre d'Equires fut sans doute vendue par les comtes de Saint-Pol et devint une pairie relevant de leur château à 10 livres de relief avec 5 à 6 hommages. Jean de Verloingt commissaire général d'Artois en était propriétaire en 1537. Elle passa par alliance dans la famille de Partz, Jean de Partz, écuyer sieur de Buis certain en Herlin capitaine d'Avesnes-le-Comte ayant épousé à Arras en 1626 Marie Bassée de Waton qui avait hérité de sa mère Éléonore de Verloing les terres d'Equires et Pressy. La famille de Verloing avait pour armes : *de sinople à la*

*bande d'argent* • celle de Partz « *d'azur au léopard de sinople armé et viléné de gueules*. D'après l'armorial de Haynaut et la chronique d'Aremberg, manuscrits conservés à la bibliothèque de Cambrai, la famille de Partz est originaire du château de Partz Berg situé dans le Norkaus (Bavière). Elle se divisa en deux branches dont l'une resta en Bavière et Bohème. Plusieurs membres de l'autre branche ayant embrassé l'état militaire, vinrent en Flandre avec les empereurs d'Allemagne, y contractèrent des alliances, et devinrent au xv<sup>e</sup> siècle gouverneurs de Douai et Cambrai. Jehan de Partz au xvi<sup>e</sup> siècle reçut de Charles-Quint en compensation des pertes et dommages que lui avaient fait subir les Français, le fief de Buis certain, de là le distique :

O messire Jehan,  
Oyez le bien,  
Que tel que ce buis  
Herlin vous soyt certain.

Il mourut en 1529 et avait épousé en 1490, Claire de Caverel. Son fils Pierre, sieur du Plouich, reçut de l'empereur, pour le même motif, la terre de Calimont-les-Saint-Pol, en 1552, plus une rente de 30 livres 40 gros sur la terre de Bondues. Il épousa en 1528, Antoinette Damiens, fille du seigneur de Moncheaux. Jean-François, son arrière petit-fils, sieur d'Herlin, Equires et Pressy, prit pour femme Catherine Payen, fille du seigneur de Haute-coste; il récréanta sa bourgeoisie à Arras, en 1655 (1). Un de ses fils fut capitaine au régiment d'Isenghien, un autre également officier fut tué en Piémont; d'autres membres de cette famille formèrent diverses branches que nous croyons éteintes, dites des seigneurs du Quesnoy, de Viane et des vicomtes de Courtray. La branche d'Equires obtint des lettres de chevalerie en 1673 et de marquisat en 1712, le dossier de ce titre est conservé aux archives du Pas-de-Calais. On y voit que la terre d'Equires rapportait 7,000 livres de rentes unie à celle de Crépy et de la Rachie près Aire; il y avait deux fermes avec 400 mesures de terre; l'une venait par héritage de Mademoiselle de Haute-coste. La

(1) On peut voir citées dans l'épithaphier de Thurien d'Aubrometz plusieurs épithaphes de ces familles qui existaient dans les églises d'Arras, vers 1635.

seigneurie consistait en deux fiefs pairies relevant, l'un du château de Lisbourg, l'autre du château de Saint-Pol. Il y avait des arrière-fiefs : celui de Tremblay en Erin et celui de l'Espillet à M. du Carieul, d'autre aux sieurs le Josne et Feroult. Au xvii<sup>e</sup> siècle cette terre, non compris les domaines voisins, consistait en 5 mesures de manoirs, 40 mesures de bois nouvellement plantés (en 1569 il n'y avait que 15 mesures de bois sur la commune) 280 mesures de terres sur divers terroirs avec une ferme, 6 mesures de terre louées au détail, 50 livres de censives et 12 livres de droits seigneuriaux. A cette époque MM. Lericque des Pretz et Lefebvre de Gouy y avaient des fiefs et l'abbaye de Saint-Bertin un terrage.

Jean-François, marquis de Partz fut député aux Etats d'Artois. Il épousa, en 1702, Jeanne-Isabelle de Beauafort, fille du seigneur du Caurroy, il eut huit enfants. L'un fut capitaine au régiment de marine, une fille épousa Georges de Vaucouleur, maréchal de camp, une autre se maria, en 1731, avec François d'Hennin, marquis d'Alsace, mais le plus célèbre de ses enfants fut son second fils, François-Joseph-Gaston, qui naquit au château d'Equires, le 22 septembre 1712, et fut baptisé le lendemain par M. le Rond, curé de Bergueneuse; il eut pour parrain M. François Duhaultoy, ancien curé de la paroisse, et pour marraine demoiselle Sabine de Saint-Vaast, de Manière, près Cambrai. On plaça le jeune Gaston au collège Mazarin, puis il entra au séminaire de Saint-Sulpice; devenu à 26 ans, grand vicaire de Monseigneur d'Hervilly, évêque de Boulogne, celui-ci le désigna pour son successeur et il n'avait que 30 ans quand il le remplaça dans sa charge épiscopale, en 1743. L'année précédente le roi lui avait donné l'abbaye de Clerfay, en Picardie. Il eut à lutter contre le jansénisme; son zèle, sa piété, sa science, en firent un des évêques les plus remarquables du xviii<sup>e</sup> siècle. Il mourut à Boulogne en 1789 et fut enterré dans sa cathédrale. On a retrouvé son épitaphe en 1839. Sa vie, écrite par M. l'abbé Haigneré, a été publiée par l'Académie d'Arras qui avait mis son éloge au concours.

Son frère aîné, Ambroise-Emmanuel, mort aussi en 1789, avait

épousé Marguerite de Fontaines, fille du seigneur de Cormont, dont François-Marie, marquis d'Equires, seigneur de Pressy, Bergueneuse, etc., officier au régiment du Roi, qui se maria, en 1772, avec Adelaïde l'Hoste, fille du marquis de Willeman, dont François-Joseph, époux de Marie de Beauafort. Leur unique fils, Adolphe, représente avec talent et dévouement à la Chambre et au Conseil général du Pas-de-Calais, l'arrondissement de Saint-Pol et le canton d'Heuchin. Ses soeurs ont épousé le comte de Gomer et le baron de Blondel de Viane.

Equires souffrit beaucoup de la guerre comme on l'a vu dans la notice sur Bergueneuse; les coutumes de 1569 disent que son voisinage du pays de France l'exposait à la ruine et au pillage et obligeait les habitants à abandonner leurs biens.

L'ÉGLISE, annexe de Bergueneuse, faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné de Saint-Pol. La dime, en 1569, appartenait aux abbayes de Saint-Bertin et de Blangy et au curé. Cet édifice, sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, était alors bâti sur un demi-quartier et il n'y avait pas de presbytère; la fabrique possédait avant la Révolution 4 mesures et demie de terre. Après avoir servi à faire du salpêtre en l'an II, cette construction fut vendue en l'an VII Achetée par un portefaix d'Arras 30,000 livres en assignats, on put la sauver de la destruction.

Comme nous l'avons dit, Equires et Bergueneuse faisaient deux paroisses distinctes sans prééminence quoique n'ayant qu'un curé. On croit que l'église d'Equires fut d'abord une chapelle castrale à laquelle on avait joint une maison pour le desservant. Trente mesures de terre et manoirs étaient affectées à une fondation faite par Jean de Verloingt, sieur d'Equires, comme on le voit sur la pierre tombale placée dans cette église : « Cy git noble homme Pierre de Verloingt, sieur d'Esquires et de Pressy et demoiselle Isabeau de Boyaval, sa femme, qui ont à l'honneur de Dieu et pour le repos de leurs âmes, de leurs enfants et parents trépassés et salut des vivants, ordonné estre dit et célébré en ceste église d'Esquirre à perpétuité par quelque honnête homme d'église autre que le curé, 4 messes par chacune semaine de l'an et pour la fondation d'icelle estre employé la somme de

2,000 florins en achat d'héritages; pour à quoy satisfaire Jean de Verloingt, écuyer, sieur desdits lieux, leur fils, conseiller des Sérénissimes archiducs en leur Conseil d'Artois a acquis 30 mesures ou environ tant en manoirs qu'enclos et terres à labour séant audit Esquirre, et sur l'un d'iceux manoirs fait bâtir une maison laquelle ensemble lesdits manoirs et terres sont et demeureront toujours affectés à ces fondations et à l'entretienement desdites messes, à en jouir par celui qu'est et sera commis pour les célébrer par ce... Selon et aux charges reprises au testament de la dite Demoiselle, le 19 octobre 1606, également à charge par ledit homme d'église tenir escole audit Esquilles, et instruire la jeunesse à la piété et bonnes moeurs à lire et à escrire, en lui baillant place propre à ce faire salle ordinaire. Priez Dieu pour lesdits fondateurs décédés à Arras à savoir ledit sieur le 21 juillet 1589 et ladite demoiselle, le 2 août 1594. Requiescant in pace. » En bas se trouve l'écusson timbré des Verloingt et de l'autre côté celui de sa femme avec leur huit quartiers qui sont : *De Verloingt.* — *De le Rue.* — *Morel.* — *Ducrocq.* — *De Boyaval,* — *De Neuville.* — *Le Tocquier.* — *Duprés.*

Le chapelain remplissait les fonctions de vicaire et avait 150 livres de portion congrue; il était en même temps chargé d'instruire la jeunesse. Le seigneur d'Equires avait obtenu, en 1645, le droit de le nommer.

Autrefois l'église était, dit-on, au-delà d'un grand ravin qui en entravait l'accès. Le choeur en avait été réparé, en 1748, aux frais de l'abbaye de Blangy, principal décimateur; elle fut démolie en 1777 et reconstruite par le seigneur du lieu dans une situation plus favorable. L'abbé de Blangy contribua à cette dépense pour 900 livres, l'abbaye de Saint-Bertin, autre décimateur, fit aussi un don. C'est un édifice de petite dimension, en pierre, d'une forme assez singulière: c'est la réunion de trois parties semi-cylindriques formant la croix; le quatrième côté, où se trouve le portail, est droit avec un fronton cintré et un petit clocher en bois. Dans l'intérieur est la pierre tombale que voici :

D O M

DANS LE CAVEAU CI-DESSOUS REPOSE  
LE CORPS DE FRANÇOIS-MARIE DE PARTZ,  
NÉ LE NEUF JUIN 1746, QUI FUT EN SON  
VIVANT CHEVALIER, MARQUIS D'EQUIRRE  
OFFICIER AU RÉGIMENT DU ROY,  
INFANTERIE, DÉCÉDÉ AU CHATEAU  
DE WILLEMAN, LE TROIS NOVEMBRE  
1816, TRANSPORTÉ LE CINQ DU MÊME  
MOIS EN CETTE ÉGLISE D'EQUIRRE  
QUE SON PÈRE FIT CONSTRUIRE A SES  
DÉPENS SUR UNE PLACE QUI LUI  
APPARTENOIT; LEQUEL FUT DÉFUNT  
MESSIRE AMBROISE-EMMANUEL  
ANTOINE DE DE PARTZ, NÉ A EQUIRRE,  
LE 14 JUIN 1704; EN SON VIVANT DE  
MÊME CHEVALIER, MARQUIS D'  
EQUIRRE, SEIGNEUR DE PRESSY ET  
D'AUTRES LIEUX, MORT AUDIT EQUIRRE,  
LE 9 DÉCEMBRE 1789 ET DONT LE CORPS  
FUT AUSSI DÉPOSÉ DANS CE  
CAVEAU.

PRIEZ DIEU POUR EUX!

CETTE PIERRE EST UN FAIBLE  
INDICE DES TENDRES SENTIMENTS  
QUE SA FILLE ET PETITE-FILLE CONSERVE  
A LA MÉMOIRE DE SON PÈRE ET DE SON  
AÏEUL.

Le CHATEAU fut commencé à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et coûta, dit-on, 40,000 livres; il ne fut terminé que beaucoup plus tard. Il est en pierre, du beau style Louis XV, avec fronton de grande dimension, précédé d'une cour fermée par une grille du côté de la place. Le parc, dessiné à l'anglaise, est aussi joli que pittoresque.

ALBERT DECROIX, né à Equirre, fut nommé coadjuteur d'Antoine de Choiseul, 62<sup>e</sup> abbé de Saint-Bertin ; il mourut professeur de Théologie à Paris, le 20 avril 1766 et fut enterré dans l'église Saint-André-des-Arts.

---

## ERIN

Erin, *Erim*, *Herin*. Le nom de ce village a-t-il la même origine que celui de l'Irlande appelée la verte *Erin*, c'est-à-dire île de l'ouest, de deux mots galliques *in* île et *ears* par contraction *er* ouest? Mais pourquoi appeler cette commune *Ile de l'Ouest*? Autrefois ce village était-il entouré d'eau? opinion admissible si l'on considère qu'il est dans un marais traversé par la Ternoise, et dans ce cas il remonterait à une époque antérieure à l'arrivée des Romains en Gaule. Quoiqu'il en soit, c'est actuellement une assez grande commune qui ne forme à l'œil qu'une seule agglomération avec Tilly et Teneur situés sur la droite de la rivière tandis qu'Erin est sur la gauche. Cette large vallée avec ses prairies, ses nombreuses plantations, et la blanche façade de l'église de Tilly, encadrée au milieu de la verdure, forme un ravissant panorama qui se prolonge d'un côté vers Blangy et son marais, et de l'autre jusqu'à Mazinghem et Anvin. Des bois s'étagent sur les rives. Malheureusement, dans cette partie du département, comme dans beaucoup d'autres, l'étendue des bois est bien diminuée, au grand détriment de la beauté du paysage, par suite des défrichements qui ont suivi la vente des biens des couvents et des anciens seigneurs.

Le territoire contenait, en 1569, 986 mesures de terres et manoirs et 232 mesures de bois; d'après le cadastre de 1833, la contenance est de 635 hectares 68, dont 52 hectares en manoirs et pâtures, 433 hectares en terres arables et 113 hectares 19 en

bois, le tout divisé en deux sections dites du *Mont d'Anvin* et du *Village*. La commune possède un marais de 18 hectares 19 ares dont un plan divisé par Devis, arpenteur à Fillièvres existe aux archives du Pas-de-Calais sous le n° 77. Il fut fait par ordre des Etats d'Artois, en 1767. Le marais contenait alors 43 mesures et était bien planté d'arbres. Une source qui se trouve dans les prairies de M. du Hays forme un ruisseau qui va rejoindre la Ternois après un parcours de 456 mètres; cette rivière fut redressée dans cette commune en plusieurs endroits, vers 1762, ainsi en face du château etc. (Plan des Archives). On voit parmi les lieux-dits : le *Bois d'Erin*, le *Bois de Fleury*, le *Bois des Arleux*, le *Bosquet d'Aulnes*, les *Prés aux Bois*, la *Carrière à Loups*, les *Fossés*, la *Longue Fontaine*, le *Marais*, les *Échos Monts*, les *Féries* (Fées), le *Quesnoy*, le *Blanc Pays*, le *Bout du Monde*, les *Gratières*, le *Baillon*, le *Fosquin*, les *Haussets*, la *Croix Madeleine*. Le fief du *Tremblay* faisait autrefois un hameau qui maintenant est confondu avec le village.

La population en 1878 était de 395 habitants et le nombre des maisons était de 82.

Erin, en 1790 fit partie du canton de Fleury.

Rigobert, comte du palais sous Clovis II donna, l'an 661, à sa fille Berthe, épouse du comte Sigisfroid, le village d'Erin avec d'autres domaines situés en Ternois. Aussi, l'abbaye de Blangy dont elle fut la bienfaitrice, resta-t-elle jusqu'en 1789, seigneur en partie de ce village ; en 1760, les religieux percevaient 113 livres pour censives et 30 livres pour droits seigneuriaux. Nicolas d'Erin, figure comme témoin dans une donation que Raoul Luvel fit à l'abbaye de Cercamps, vers 1140, peu de temps après sa fondation. (Turpin, p. 67). Ce même seigneur, d'après M. Harbaville, fit don aux moines de ce qu'il possédait dans les environs de leur monastère. D'après un manuscrit de la bibliothèque nationale, Bauduin de Boulogne, frère de Godefroy de Baillon, épousa la dame d'Hénin-Liétard, dont un fils Eustache, qui fut seigneur d'Hénin-Liétard, *Hérin*, etc. (Titres de 1130-1138-1147-1160). Il laissa postérité. Jean de Lens, chevalier,

était seigneur d'*Erin*, en 1252 (Cartulaire de Saint-Augustin-les-Thérouanne). Son fils Bauduin est qualifié de même. Il épousa Alix d'Inchy et figure dans un acte de 1328. Sa fille, Marie-Alix-Isabelle, porta Erin à Jean de Cunchy, sieur du Qesnoy-les-Houdain, etc.; il est nommé dans un dénombrement de Rollencourt de 1389 et avait un certain nombre d'hommes de fiefs.

D'après le terrier de 1474, Jacques, sieur du Vrolant et d'Erin possédait cette terre relevant de Rollancourt et en arrière-fief du château de Saint-Pol (1) et de l'abbaye de Blangy. Ce domaine consistait en trois fiefs pairies à 10 livres de relief chacun, autant d'aydes et moitié cambellage. Il se composait de manoirs, jardins, prés, eaux, bois, terres labourables, moulin à eau, rentes et autres droits le tout valant par an 300 francs dont il faut déduire les retenues des forteresses, et autres édifices, service de plaids, de guerre, etc. Voici les noms des hommes féodaux : Jean, sieur de Verchin et de Sautricourt, Jacques Lejeune d'Ambricourt, Isambart de Crespioeul, sieur d'Ambri-court, Jean de Sains, Jacques de Calimont, Jean de Croy, Guillaume d'Outremépuich, Antoine des Groseillers, André Grenier, Pierre de Surques, Jacques de Cunchy, Jean Garguerel, prêtre, Jean Cavenenne, Tassinot de Bourneville, à cause de la demoiselle Marguerite Gervais, sa femme, Jean Lemaitre, Jean Saudemont, d'Erin, Antoine des Urlies, et Jeannet de Sautricourt. L'avant-dernier avait un fief tenu de M. de Senlis. Les fiefs de Pierre de Surques se composaient : le premier de 24 mesures de terre et de 2 mesures et demie de pré, valant, la mesure, 4 sols pour les terres et 16 sols pour les prés, le tout rapportant par an 6 livres et tenu pour relief à 60 sols; le deuxième de 7 mesures de terre dont 5 à rietz et devant 30 sols de relief. Celui de Jacques de Cunchy valait 60 sols de relief. Le frère de Jean de Crespioeul habitait Rome et avait quelques droits à Erin.

Le domaine Vrolant-Croy-Crequey se composait en 1569 d'une-maison et basse-cour avec 8 mesures de manoirs, 5 mesures de

(1) Elle dépendait également de la sénéchaussée de Saint-Pol.

mauvais marais, 160 mesures de terres en friche et en rietz, 150 mesures de bois aménagés à 12 ans, un terrage etc. En 1757 il comprenait 25 mesures d'enclos, 140 mesures de bois, une ferme avec 22 mesures de manoirs, 220 mesures de terre, un arrentement sur le moulin, des censives de 75 livres et des droits seigneuriaux de 9 livres. Au xv<sup>e</sup> siècle Jehan de Cunchy sieur du Quesnoy, par son mariage avec Isabeau de Lens dame d'Erin acquit le fief du *Tremblay*, quint d'Erin, que ses descendants possédèrent jusqu'à la Révolution. Il se composait alors d'une cense avec beaux et grands édifices, 6 mesures de manoirs, 12 mesures de prés, 135 mesures de terres, 91 mesures de bois, censives et droits seigneuriaux de 10 livres. Ce domaine fut vendu nationalement. Cette seigneurie relevait au xv<sup>e</sup> siècle en arrière fief de Jean Lejeune de Bermicourt. Hubert Raisin de Théroouanne avait alors un fief mouvant directement du château de Saint-Pol, et Pierre Saudemont d'Erin un tenu de monsieur de Gauchin. Un dénombrement servi à Rollancourt vers 1700 indique 3 fiefs principaux à Erin : 1<sup>o</sup> une pairie à Louis de Créquy sieur de Vrolant, suivant relief de 1562 2<sup>o</sup> le fief du Tremblay (comprenant le bois de Fleury etc.) (1) 3<sup>o</sup> le fief *Briche* indivis entre l'abbaye de Blangy et le seigneur d'Erin (2).

Jacques de Vrolant (3) seigneur principal d'Erin épousa Jeanne de Bryas dont Philippe chevalier sieur d'Erin, Rebecque etc. mayor de Saint-Omervers 1546, mort cette même année ; sa fille Jeanne dame d'Erin, du pays de Langle etc. porta cette terre à son second mari Charles de Créquy qu'elle avait épousé au

(1) Ces 2 fiefs furent réunis en un seul à plein lige par lettres du 4 avril 1392 signées Agnès de Sechelles veuve du seigneur de Rollancourt, Eustache de Cunchy fils de Jean en fit relief en 1557. Jacques de Cunchy servit dénombrement le 8 novembre 1438 et le 10 août 1451 par suite d'échanges ; en 1603 relief de Maximilien de Cunchy ; en 1692, dénombrement de Jean de Cunchy.

(2) Pour se rendre compte de ces dernières seigneuries on peut consulter un plan d'Erin d'une exécution defectueuse, provenant de l'abbaye de Blangy et conservé aux archives du Pas-de-Calais. Il fut dressé par Desvaux, arpenteur en 1715, il y a 2 répertoires un de 1715, l'autre renouvelé en 1762 par Danthin arpenteur à Fleury.

(3) Ces renseignements sont extraits de la Chesnaye des Bois, des épitaphes d'Erin, des registres de catholicité de la paroisse, de l'histoire de la maison de Mailly.

château d'Erin en 1550. Leur fils Louis eut un frère, Roland dont l'épithaphe existe encore dans l'église du lieu. Il paraît avoir été le premier enterré dans ce caveau et mourut en 1569. Louis de Créquy d'Anne de Wignacourt eut un fils aussi appelé Louis, devenu baron d'Erin qui épousa en 1605 Jeanne de Bergues dame de Boyeffles dont Antoine qui prit pour femme vers 1635 Anne Marie de Croy fille du comte de Solre et de Jeanne de Lalaing. Leur fille Marie Anne Philippe de Créquy dame de Vrolant, Teneur Erin, Anvin etc, née en 1655 morte à Erin en 1723 fut mariée vers 1675 à son cousin germain Baltazar Joseph de Croy marquis de Molembais décédé à Erin le 6 janvier 1705. Leurs épithaphes gravées sur une seule pierre existent encore dans l'église.

Ils eurent deux enfants, une fille qu'on maria à Guislain de Wignacourt baron de Pernes et un fils, Guillaume Pierre, marquis de Molembais, baron d'Erin né en cette commune le 22 janvier 1687. Il fut d'abord chanoine à Lille; sans doute il n'était pas prêtre, puisqu'il épousa en 1735 Anne Françoise de Trazègnies fille du baron de Trazègnies-Hamal et de Marie Thérèse d'Egremont. Il mourut à Erin le 24 février 1764. Sa veuve resta toute la Révolution au château d'Erin où sa générosité l'avait fait aimer. Les démagogues du temps lui cherchèrent noise pour avoir caché des prêtres réfractaires; elle eût à subir des visites domiciliaires et la tradition veut que des bandits connus sous le nom de *chauffeurs* vinrent pour la dévaliser. Elle mourut dans son château eu 1804 à 85 ans, laissant trois filles dont une épousa son oncle le marquis de Trazègnies et mourut sans postérité, la seconde Louise Marie Thérèse femme de Philippe de Hamal n'eut pas d'enfants, la troisième Marie Louise se maria à Erin en 1770 à Pierre Gaspard comte d'Orsay qui épousa en secondes noces une princesse allemande. De son premier mariage il eut un fils Jean François Louis comte d'Orsay baron de l'Empire puis lieutenant-général, marié en 1799 à Eléonore de Francquemont dont postérité. Après la mort de madame de Croy son domaine devint la propriété de son homme d'affaires par suite d'une vente qui ne fut jamais bien claire et donna lieu à des procès. Passé à des

banquiers ceux-ci le vendirent plus tard à monsieur du Hays.

Ce château avait-il au Moyeu-Age le droit d'asile, comme on l'a préten lu? nous en doutons. Pour quelle cause le seigneur aurait-il obtenu ce privilège accordé souvent aux églises mais si rarement aux châteaux.

Erin souffrit des guerres du xvi<sup>e</sup> siècle; d'après l'enquête de 1538 les habitants furent *robbés* et pillés par les Français, 19 maisons furent brûlées et des meilleures ainsi que le château; l'église fut complètement démolie « et les biens meubles d'icelle entièrement robbés et emportés ». Quand les Espagnols reprirent Saint-Pol, leur camp de Blangy venait s'approvisionner en grains et fourrages à Erin. La misère engendra la maladie et cent personnes formant plus de la moitié de la population périrent; deux fermes restèrent en friche. Aussi devait-on pour aydes arriérés 103 livres 4 sols (1). L'enquête de 1543 constate les mêmes dégats. Le sieur de Vrolant ou plutôt son homme d'affaires, le sieur d'Outrelcaux demeurant à Hesdin fit payer intégralement les redevances. Les coutumes de 1569 parlent aussi du château d'Erin comme ayant été ruiné par les dernières guerres.

L'ÉGLISE, sous le vocable de Notre-Dame, faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné de Fillièvres. La collation était à l'abbé d'Anchin. La dîme était perçue, pour la plus grande partie, par l'abbaye de Blangy et pour le reste par le curé. En 1569, elle est désignée eomme de petite étendue mais assez bien édifée et décorée; on l'avait sans doute réparée après la guerre. L'âtre était petit; le tout contenait un demi-quartier. Le presbytère était alors, comme aujourd'hui, près de l'église et assez bien meublé et amazé d'édifices, avec un jardin d'une demi-mesure. Nous ne voyons pas que cette paroisse ait jamais possédé grands biens ni revenus, ni qu'on les ait vendus nationalement. Voici quelques documents la concernant extraits des Archives de l'abbaye de Blangy. Les religieux étaient chargés de l'entre-

(1) Erin payait par an pour aides 12 livres.

tien du choeur et fournissaient l'église de vases sacrés, de linge. d'ornements et autres objets mobiliers. (1775) Il est présumable que la nef de l'église fut alors reconstruite. Les religieux entrèrent pour moitié dans la reconstruction du mur mitoyen qui sépare le choeur de ladite nef qui était à la charge des habitants, (1777) Le choeur fut reconstruit aux frais des religieux de Blangy; ceux d'Anchin y contribuèrent pour un cinquième qui s'éleva à 547 livres 12 sols.

La maison de Croy avait une chapelle dans cette église; elle fut reconstruite à ses frais.

Une fraction de la dîme et un droit de terrage appartenant aux religieux étaient loués, en 1786, 470 fr.

L'église est construite en pierres, de style grec, avec une voûte plein cintre en plafond; la nef, plus haute que le choeur, est éclairée par quatre fenêtres plein cintre de chaque côté. Il y a trois autels dont un au nom du bienheureux Labre. Cet édifice, sans bas côtés, est assez grand et élevé. La tour est ancienne, carrée, divisée en cinq parties par des monlures; le bas est séparé de l'église par une arcade ogivale; elle est éclairée, dans le haut, par quatre ouvertures ogivales et plus bas par une fenêtre assez grande, de même style, peu élevée pour sa largeur. Au-dessous est la porte d'entrée formée d'un arc surbaissé. On y voit aussi un écusson brisé où l'on distingue encore la couronne et les lions ou léopards servant de supports. Cette tour est soutenue par des contreforts et terminée par une flèche en bois.

Dans l'église, sur la gauche, est la chapelle sous laquelle est le caveau des Croy. Plusieurs pierres tombales s'y trouvaient. Deux sont encore placées dans le mur; l'une est en marbre blanc on y a gravé une tête de mort avec des ailes, et une couronne de lauriers ainsi que cette inscription :

SISTE VIATOR

TUMULUM HUNC ASPICE

SUB EO CINERES INTER CONSPICE

ET HOS IN MULTIS LUGENS AGNOSCE

EXCELSI AC POTENTISSIMI DOMINI BALTAZARIS JOSEPHI  
DE CROY MARCHIONIS DE MOLLEMBAIS, BARONIS DE  
ICEL, DOMINI D'AURENIEUL, DE LA TRINITÉ D'AZEVENT ET  
PRISCORUM HIC ILLE CROYORUM NON MINUS VIRTUTIS

HÆRES QUAM SANGUINIS FUIT.

SUB CAROLO II<sup>o</sup> HISPANIARUM REGE LEGIONI,

MAGNA CUM GLORIA, PRÆFUIT.

NOBILITATE MULTO ET SI PRÆCELLUERIT,

URBANITATE SEMPER OMNES DEVICIT

BENEFICIIS OMNIBUS, NEMINI NOCUIT,

VITAM ITA PRETIOSAM MORS INVIDA FINIVIT,

GLORIAM NON EXTINXIT.

OBIIT 6<sup>o</sup> JANUARIJ 1705 ÆTATIS SUÆ 60.

NEC TAMEN TOTUS INTERIIT,

NAM MORTUUS VIVIT INTER VIVOS ;

ETIAM VIVUM QUI NON LUXERIT MORTUUM,

VIVIT TANDEM ET SUPER VIVIT.

UXOREM SUAM D. D. MARIAM PHILIPPAM ANNAM  
DE CREQUY QUA BENE MÆRENTI MÆRENS HOC SUÆ  
PIETATIS MONUMENTUM APPONI CURAVIT DONEC EA  
QUÆ, UNO ARDERUNT IGNE CORDA, UNUS IDEM  
FIANT VIVIS ATQUE SI SEMEL GENERAT AMOR  
VITA NON SCIAT SUB MORTE SEPARARI.

SUB EODEM JACET

NOBILIS AC POTENTIS VIRI COMITISSA DE VROLANT

BARONIS D'ERIN, DE HOULLE, ETC.

DOMINA DE TENEUR, DE MAISNIL, D'ANVIN,

DE ZELTAUM, DE NORTON, ETC.

OBIIT 6 MARTII 1723 ÆTATIS SUÆ 68.

REQUIESCANT IN PACE.

Sur une autre pierre on a écrit :

R RIEN NE PUIS ICI BAS ENCORE MOINS MA NOBLESSE.  
O O SANG DES PREUX CRÉQUY, OU EST TA GENTILLESSE?  
L LA PARQUE M'A RAVI PAR TROP SUBITEMENT  
A ET LORSQUE JE SENTAIS L'ARDEUR DE MA JEUNESSE  
N NE ME RESPECTAIS MOINS EN VŒUX ET HARDIESSE  
D DELAISSANT MON BON PÈRE EN TRISTE PENSEMENT  
E ET EN TRÈS GRAND ENNUI POUR PARFAIRE SON AME.  
  
C CROYEZ QUE MOI VIVANT A ICELLUY SANS BLAME  
R RESSEMBLAIT EN TOUS FAITZ ET DE SES QUATRE ENFANTS  
E ETAIT LE MOINS ALORS AGÉ DE QUATORZE ANS  
Q QUAND CE TRÉPAS M'OCCIT. O VIATEUR TERRESTRE!  
V VEUILLE JÉSUS PRIER QU'AU RÈGNE DES VIVANTS  
I JE PUISSE AVOIR REPOS ET EN TOUS PLAISIR ESTRE  
L L'AN MIL CINQ CENS SOIXANTE NEUF PAR UN JOUR DE LA MAGDELEINE.

Mais le monument principal git dant un coin, et il serait à désirer qu'on le fit restaurer et replacer, car il est remarquable: on y voit sculpté un homme de guerre revêtu de son armure, à genoux sur un prie-dieu, la tête nue, au-dessus est son écusson avec deux sauvages pour tenants. A côté sont ses huit quartiers savoir : *Créquy*. — *Mansel*. — *Vrolant*. — *Morbecque*. — *Inchy*. — *Douxlieu-Artois*. — *Douxlieu-Flandre*. Sur une autre pierre tombale se trouve ce même écusson, un peu plus grand de dimension, avec les deux sauvages comme supports. Enfin, sur une autre encore on a sculpté une femme à demi-couchée; personnage allégorique qui devait faire partie du couronnement de ce monument appartenant au style de la Renaissance. Deux autres pierres bleues également sans emploi contiennent de nombreux écussons placés deux par deux, sans doute les quartiers du personnage principal.

Le CHATEAU d'Erin fut une demeure féodale avec tours et fossés, les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons dit, le détruisirent. L'habitation actuelle fut construite sur les anciennes fondations, mais dans de moins grandes dimensions et réparée en 1748 et 1770. Il en existe aux Archives du Pas-de-Calais

un croquis assez mal dessiné et dont il est difficile de contrôler l'exactitude (1).

Il se composait alors d'un bâtiment principal avec six ouvertures à chaque étage; au rez-de-chaussée une porte cintrée donnait accès. Il y avait trois fenêtres à droite et deux à gauche. Deux bâtiments faisaient retour du côté de la rivière, et étaient assez importants; celui du couchant plus long que l'autre. Ce château assez irrégulier, dépourvu d'architecture, fut restauré et embelli par M. du Hays, le propriétaire actuel, mais perdit son cachet féodal : le fossé et le pont qui se trouvaient au milieu ont disparu. Quant à la chapelle gothique contigue à l'habitation, elle avait été démolie depuis longtemps. C'est actuellement une grande et élégante construction; au milieu se trouve un corps avancé avec trois portes en bas, trois fenêtres au-dessus, surmonté d'un acrotère, avec fronton, qui forme un second étage. A droite et à gauche deux corps de bâtiments à un seul étage ont moins de style et sont éclairés chacun par cinq ouvertures. Dans le toit sont placées des fenêtres en pierres. La façade du côté du nord n'a pas d'acrotère, mais le milieu est couronné par une importante fenêtre en pierres formant un fronton renaissance; de ce côté les ailes font marteau. Le parc est dessiné à l'anglaise avec pièce d'eau; il est surtout remarquable par ses jolis points de vue sur l'église de Tilly, sur le marais d'Erin et sur une nouvelle école de filles construite par les châtelains entre Erin et Teneur, dans le style du xv<sup>e</sup> siècle, avec tourelles d'angle, pignon à pas de moineau, etc.

Le bienheureux LABRE, mort à Rome au siècle dernier, a passé une partie de sa jeunesse à Erin, dont l'un de ses oncles était curé. Une chapelle fut érigée sur l'emplacement de la chambre qu'il occupait au presbytère; les registres de catholicité constatent qu'il figure assez souvent comme témoin dans les actes de l'état-civil.

(1) Il Ce croquis est sur un plan dressé en 1762 pour M. de Villemarest baron de Torcy sieur de Tilly, demeurant en son hôtel à Montreuil, par Genelle arpenteur à Saint-Pol, Sur ce plan on a également dessiné les moulins d'Erin et de Tilly placés en face l'un de l'autre.

## FIEFS

Fiefs, *Fiez*, *Fiefes*, vient sans doute du mot *fief*. Il serait difficile de dire l'origine de ce nom, car cette localité n'était qu'un fief peu important démembré du comté de St-Pol en faveur d'une famille dont nous parlerons plus loin. Fiefs est maintenant un grand et important village sur un plateau cité par Expilly pour sa fertilité en blé, et séparant le haut Artois de ce qu'on appelle le *bas pays*. C'est un des points les plus élevés du département, et on y jouit d'une belle vue : au nord on domine la vallée de la Nave et toute la plaine qui s'étend jusqu'à la ville d'Aire qu'on reconnaît à la tour blanche et carrée de sa collégiale; dans le lointain on aperçoit Cassel et le Mont-des Cats; les bois de Nédonchel et les plantations de Fiefs servent de cadre au tableau. Le château et son vaste parc occupent une des extrémités du village dont dépendent également : *Quevausart* et *To-Pâtur*e, ferme. Autrefois il y avait un troisième hameau : *Beauquesne*.

Le territoire contenait, en 1569, 2,013 mesures, d'après le cadastre de 1833, il a 1,097 hectares 35, dont 145 en manoirs et pâtures, 855 en terre et 63 hectares 94 en bois (en grande partie défrichés). Il est divisé en 4 sections dites de *Gransart*, de la *Plaine du Bois Madame*, de *Quevosart* et du *Fond de Quindelet*. Nous remarquons parmi les lieux-dits : le *Bois Gris*, le *Blocus* (bois), la *Taille du Chêne*, la *Quennée*, les *Aunais*, les *Marais*, la *Rue de Pernes*, la *Rue Mahulin*, la *Rue Simon*, la *Ruelle des Chapelains*, la *Rue Jean-Paul*, la *Rue Tailly*, la *Ruelle à Vaches*, le *Sentier du Curé*, le *Hurtebise* (point élevé), le *Moulin Pourri*, le *Fond des Chaudières*, les *Saussettes*, le *Raquin*, les *Cerny*, le *Maronnier*, le *Corel*, le *Grand Sart*, les *Terres Franches*, le *Petit Pays*, la *Blorette*, le *Guilluy*, le *Mont Ogez*, le *Flot sur Mont*, le *Champ Pelé*, le *Chauffour*, le *Redire*, l'*Enclos à Charbon*, la *Galanne*, le *Vannedon*, le *Val en Grains*, la *Croix Rolland*, le *Calvaire*

*Huchette, l'Enclos à Patins, le Cabinet Malin, les Sablières, le Jardin Brulé, le Presbytère.* La commune possède en bien commun aux, 5 ares de pâtures et 1 hectare 55 de terres. La population, au xviii<sup>e</sup> siècle, était de 525 habitants avec 105 feux; en 1878, de 758 personnes, occupant 177 demeures.

Fiefs, bailliage et recette de Saint-Pol, était tenu à plein lige de la châtelainie d'Aire. M. Danvin de Hardenthun a publié, dans le Bulletin des Antiquaires de la Morinie, une charte d'Anselme, comte de Saint-Pol où figure comme témoin, Bauduin le Jeune, d'Anvin et où on approuve l'acquisition faite par l'abbaye de Clairmarais de la terre de Fiez (*Fiefs*) avec son bois entre le chemin Berte et le chemin qui va vers Laires. Cet achat comprend en outre de ce domaine possédé en commun par Robert de Fontaines et Hugues de Chocques, tous les bois que le sieur de Vendôme avait en cette paroisse. Vers 1085, Robert, seigneur de Béthune, et avoué d'Arras, déclare que Wimeus de Fontaines a donné 80 marcs à Robert de Fontaines qui lui a remis en échange une terre à Colreal, que ce dernier tenait de lui un fief et pour laquelle il fait hommage au seigneur de Béthune. Wimeus a donné cette terre à Everard, abbé et à l'abbaye de Clairmarais à charge d'une reconnaissance de deux muids, l'un de froment à la mesure de Saint-Pol, l'autre d'avoine à la mesure de Saint-Omer. Personne ne pourra racheter cette terre, si ce n'est Robert de Fontaines ou un de ses héritiers; mais si on la reprend on devra donner à l'abbaye l'argent nécessaire pour racheter semblable revenu et pareille possession (1).

C'est sans doute par reconnaissance qu'on avait placé dans l'église de cette abbaye, sur un marbre blanc, l'effigie d'un homme de guerre avec cette épitaphe : « Cy gist messire Bauduin de Fontaines, chevalier, priez pour lui. » C'était probablement un parent des donateurs. Dans les archives de l'abbaye de

(1) M. de Laplane dans son histoire de l'abbaye de Clairmarais, tome 1<sup>er</sup> p. 357 donne cette charte en entier d'après les archives de la Chambre des Comptes de Lille.

Clairmarais ou voit qu'en 1404 les hommes du comte de Saint-Pol furent condamnés à rendre à ce couvent les abeilles qu'ils avaient prises sur leurs terres de Fiefs. D'après le trésor des chartes d'Artois, Mathieu de Fiefs, homme du comte d'Artois-échangea avec cette abbaye, le 14 août 1298, des terres sises en la paroisse de Fiefs et relevant du comté de Saint-Pol. Le domaine acquis par ces religieux appelé le *Corel* consistait en une seigneurie rapportant en 1569, 75 florins, et en 1757, 361 livres de plus en une petite ferme avec environ 10 mesures et deux bois. L'un de ces bois dit le *Grand Corel*, avait 43 mesures, l'autre de 94 mesures resta jusqu'à la Révolution en la possession de l'abbaye, mais on en avait défriché 65 mesures devenues la *Ferme de la Maison Rouge*, dont on voyait encore les restes il y a 80 ans. D'après M. Tailliar, ce fief relevait directement du Roi et devait au Trésor une rente de six razières de blé à la Saint-Remy. Ce domaine fut vendu nationalement, le 6 ventôse an V, pour 20,100 francs, au sieur Aléaume, commis-négociant à Dunkerque.

Au xv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons des seigneurs de Fiefs sur lesquels nous avons peu de renseignements, et qui avaient pour armes : *d'azur à cinq fusées de gueules* (1). Mathieu fut tué avec son fils à Azincourt; Wallerand, épousa en 1422, Jacqueline Damiens (P. Tailliar), Bauduin et Jean furent enterrés aux Cordeliers de Béthune (id.) Etaient-ce bien des seigneurs du village dont nous nous occupons? il est difficile de le dire : ce qui est certain c'est que Guy de Fiefs vendit cette terre à Jean de Lannoy, écuyer, dit *Le Brun* (2). Robert de Bertoult, élu d'Artois, sieur d'Hallinges, Wailly, etc, était capitaine des verts-vêtus, aussi joua-t-il un rôle important dans les troubles dont Arras fut alors le théâtre, il acheta la terre de Fiefs d'Antoine de Sil y, sieur de Rochepot, héritier des Lannoy-Laboissière (3). Il acquit aussi, croyons-nous, un fief que les Lejeune ou Lejosne avaient déjà en 1474 à Beauquesne et une petite ferme avec arrière-fiefs à Jacquemin de Saint-Michel. Le sieur de Ber-

(1) Bibliothèque de Lille, manuscrit 114 2<sup>o</sup> p. 379.

(2) Compte d'Aire de 1477.

(3) Compte du domaine d'Aire de 1576.

toult obtint du Conseil d'Artois d'être exempté des droits de nouvel acquet. Son fils Robert eut de Jacqueline de la Salle huit enfants; l'aîné qui s'appelait aussi Robert, reçut Fiefs en partage, embrassa l'état ecclésiastique et mourut à Arras en 1637. Par son testament daté de 1636, il laissa tous ses biens à Robert de Bertoult, son neveu, fils d'Adrien et d'Anne le Vasseur du Valhuon. Celui-ci se fit carme, et la peste qui alors ravageait Arras, d'après l'Épitaphier de Thurien d'Aubrometz, emporta quatre de ses six frères et sœurs. Une d'elles Anne-Claudine fut seule préservée. Elle épousa, en 1648, Guillaume du Carieul (1), seigneur de Boubers, en partie, fils d'Adrien et d'Isabeau Payen. Elle mourut avant son mari, et il se trouva vers 1673 avoir la garde noble de ses enfants. Leur fils Jacques-François, épousa en 1710 Jeanne-Valentine de Latre d'Ayette dont trois enfants : 1° Adrien-Philippe, chevalier, sieur de Fiefs qui prit pour femme en 1727, Valentine de Hauteclocque, dame de Ligny, 2° Jean-François, dit le chevalier de Fiefs, officier au régiment de marine, mort à l'armée en 1757, 3° une fille Valentine-Charlotte qui se maria en 1759, avec M. de Briois d'Hulluch, fils de Robert et de Marie-Gabrielle de Coupigny et en secondes noces avec Aimable-François-Hubert de Coupigny, sieur de Verchocque. Son fils aîné, maître de camp de cavalerie, créé marquis en 1762, n'eut de Charlotte Bernard de Montebise que des enfants décédés en bas âge; il mourut en 1772 et la terre de Fiefs passa à Marie-Hubert de Malet, baron de Coupigny, dont les héritiers la possédèrent jusqu'à nos jours. Les Coupigny avaient pour armes : *d'azur à l'écu d'or*. Cette terre importante, unie aux seigneuries du Carieul, Beauquesnes, Tincques, les Pâtures, Quevasart, Launinghem, Belleville, Ogival, Rietz-Morel, Rietz-Avinette et Corbeaumont, fut érigée en marquisat en 1762, en faveur d'Adrien du Carieul, sous le titre de marquis du Carieul.

La seigneurie de Fiefs, au xviii<sup>e</sup> siècle, se composait d'un

(1) Les Bertoult avaient pour armes « *de gueules à la fasces d'or accompagné en chef de 3 coquilles et en pointe d'un lion passant le tout d'or.* » Les du Carieul portaient « *d'argent au sautoir de gueules.* »

château bâti sur 12 mesures, avec jardins, charmilles, allées et avenues, d'une demi-mesure de houblonnières, de la ferme de *Quevausart* de 138 mesures, de celle de *Beauquesne* de 241 mesures, de 106 mesures de bois, d'un moulin à vent, de quelques autres bois, de censives de 163 livres et de droits seigneuriaux de 20 livres.

On trouve dans les registres de catholicité de la paroisse, un certain nombre d'actes concernant ces seigneurs de Fiefs : — 5 février 1620, baptême d'Isabelle de Bertoult, fille d'Adrien et de dame Levasseur, parrain Georges de Pelet, seigneur temporel de ..., et marraine dame Isabelle de Morel, dame temporelle de Nédonchel, Tangry, etc. — 7 mai 1660, baptême de Philippine-Sabine du Carieul, fille de Guillaume et de Claudine de Bertoult, parrain Jacques du Carieul, marraine Sabine de Montberton. — 16 novembre 1660 : baptême de son frère François-Guillaume ; parrain, François de Contes, et marraine, Marie-Edouarde de Mont-Saint-Eloy. — 20 novembre 1662 : baptême d'un autre frère appelé Léonard. — 12 août 1702 : baptême d'Adrien-Philippe du Carieul, fils de Jacques-François et de Valentine de Lattre ; parrain, Hémeri-Adrien du Carieul, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, et marraine, Sabine de Montberton, femme de M. de Courset, lieutenant-commandant pour le Roy dans la ville de Tournay. — 1704 : baptême de Jean-François, fils des mêmes : parrain, Hémeri-Jean-Baptiste du Carieul, écuyer, sieur de Beaurains, remplacé par M. Charles-Hyacinthe du Tailly, écuyer, sieur de Sainghin et marraine, dame Marie-Jeanne de Lattre, dame de Valhencheux. — 2 juin 1712, est décédé subitement en la ville d'Arras, Jacques-François du Carieul, seigneur de Fiefs, âgé de 62 ans. Son corps a été transporté à Fiefs, et inhumé dans le chœur de l'église du dit lieu. — 1748 : a été inhumé dans le chœur de l'église de Fiefs, le corps de haute et puissante dame Marie-Joseph-V Valentine de Haute-clocque, dame de Quatre-Vaux, épouse de haut et puissant seigneur messire Adrien du Carieul, chevalier, seigneur de Beauquesne, Fiefs, etc., décédée le 7 decemois à Arras, d'où le corps a été transporté à Fiefs. — 1757 : la nuit du 29 au 30 septembre

est décédé très haut et puissant seigneur messire Adrien-Philippe du Carieul, chevalier, seigneur de Fiefs et autres lieux, sans qu'on ait pu lui administrer aucun sacrement, ayant été trouvé mort le matin dans son lit. Son corps a été inhumé dans le caveau de l'église, présent le peuple et messire Charles-François de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Wail et autres lieux, son beau-frère, et Ferdinand de Lattre d'Ayette, chevalier de Saint-Louis, son cousin germain. — 25 octobre 1757 : Nous soussigné, aumônier du régiment de la marine, certifions que messire Jacques-François du Carieul, chevalier de Fiefs, natif d'Arras, paroisse de la Madeleine, âgé d'environ 20 ans, est décédé à Mulhouse, muni des sacrements, le 25 octobre 1757, et a été inhumé en la forme de l'église catholique. Signé, Arthaud, aumônier.

5 octobre 1780. Mariage de Barthélemy-Joseph, baron de Vitry, pair de Gamans, chevalier, seigneur haut justicier et baron de Vitry-lez-Béthune, seigneur de Malfiance, la Bourse, Souchez, et officier au régiment du Roi, dragons, né à Aire, fils de feu le baron de Vitry, et d'encre vivante dame Marie de Liot, dame de la Moussaie, épouse à présent de M. Amable Obert, écuyer, seigneur de Gréwillers, la Chapelle, d'une part; et noble demoiselle Valentine de Briois, dame d'Hulluch, et plusieurs autres lieux, fille de feu messire Antoine de Briois, chevalier, et d'encre vivante Elizabeth du Carieul, dame de Fiefs, Quevaussart, Avesne-en-Boulonnais, et à présent épouse de messire Amable-François-Hubert, chevalier, baron de Coupigny, seigneur de Verchoque. Etaient présents : M. Maximilien Obert, écuyer, frère utérin de messire de Liot, chevalier, seigneur de la Croix et oncle au mariant, et aussi en présence de messire Constantin de Hauteclocque, chevalier de Saint-Louis, et de messire Hubert de Malet, marquis de Coupigny, seigneur de Lignereuil.

Une tradition très contestable veut qu'il ait existé à Fiefs une maison de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avec une chapelle située à un demi kilomètre du village, vers Febvin et dont on voyait encore il y a une soixantaine d'années les fondations et

les murs d'enceinte. Auprès de l'église est une maison avec un écusson ; on dit que c'est la ferme de la Commanderie. plus loin on voit les fondations d'un ancien château-fort.

QUEVOSSART, *Calvossar*, puis *Quevaussart*, avec Heuchin et ses environs était depuis des temps reculés, compris dans les possessions de l'abbaye de Saint-Bertin, aussi l'appelait-on le village du bienheureux Bertin. Cependant Quevossart ne paraît avoir appartenu à ce couvent que plus tard puisque Jehan, évêque des Morins, par une charte de 1119, nous apprend que quatre personnages qui étaient Ségard de Boisen, et son épouse, Hugo son fils et Ernould, son frère et leurs épouses, avaient abandonné à Dieu et à M. Saint Bertin, certains fiefs dépendant d'eux assavoir le quart du village et territoire de Calvossart. Après avoir obtenu la ratification de l'Evêque pour cette donation, ils se rendirent à Heuchin et là, au milieu de la foule des habitants accourus des villages voisins, ils se dirigèrent avec l'abbé et ses religieux, portant les reliques de leur patron, vers Calvossart et désignant de la main leur domaine, ils renoncèrent à tous leurs droits. Les seigneurs d'Hestrus et de Lisbourg furent témoins de cette donation approuvée le 19 octobre 1119, par le pape Calixte II (Tailliar). M. Demay cite Jean de Quevossart, bailli du comte de Sancerre, en 1356.

Ce hameau ressortissait du bailliage d'Airè et était enclavé dans le comté de Sant-Pol. En 1474, il y avait quelques fiefs peu importants: un à Wallerand du Moulin, un à Jean du Pont dont relevait un autre à Jean Vanderlot, prêtre ; Jean de Grospré demeurant à Aire en avait un autre valant par an 17 livres 6 sols et relevant de M. de Beaufort. Comme possesseur de fiefs nous trouvons au xvi<sup>e</sup> siècle Monsieur de Mailly ; au xvii<sup>e</sup> siècle Les sieurs Garson et Simon Le Godart relevant de Louvel d'Origny écuyer, bailli d'Hesdin qui avait lui-même un fief sur Quevossart et Heuchin.

En 1569 mademoiselle de Morvillers et M. de la Vieville, sieur de Frestoy avaient les fiefs de *Topature* et *Trinquis*.

Fiefs eut à souffrir des guerres du xvi<sup>e</sup> siècle. L'enquête de

1538 dit que vingt des meilleures maisons furent brûlées par les Français, et trente-six des principaux maîtres d'hôtel moururent. L'église fut totalement pillée; et on devait pour aydes arriérées 110 livres 8 sols. Dans les coutumes de 1569, on voit que cette commune n'était imposée pour aydes qu'à 18 livres, attendu qu'elle avait beaucoup souffert des pilleries des Français et *mégrit* par leur gendarmerie. En septembre 1793, 5 habitants offrirent 320 livres pour les défenseurs de la patrie.

L'ÉGLISE sous le vocable de saint-Germain faisait partie du diocèse de Boulogne doyenné de Saint-Pol. La collation en appartenait au chapitre d'Ypres. Hugues IV Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol en avait donné la dime au chapitre de cette ville vers 1175. Le chapitre de Théroouanne, puis le chapitre d'Ypres la possédèrent plus tard ainsi que les curés du lieu et de Lisbourg et l'abbaye de Saint-Bertin qui devait rendre à l'abbaye de Blangy quatre septiers de blé. L'abbaye de Ruisseauville avait une dime à Quevossart, louée au xvi<sup>e</sup> siècle 5 livres au xviii<sup>e</sup> 45 livres l'église de Fiefs possédait sur la commune 2 mesures trois quartiers de manoirs et 20 mesures de terres qui furent vendues nationalement. Après avoir servi à faire du salpêtre. L'édifice eût le même sort, le clocher réservé. En l'an VII l'individu d'Arras qui l'avait acheté 31,300 livres, en assignats, déclara command M. de Coupigny qui le rendit à la commune. La fabrique devait en 1569, 15 florins de rente à Jean Lérique de Lille. Le presbytère avait 6 quartiers de manoirs et une mesure de terre. Il existait en outre une maison bâtie sur 20 verges pour un vicaire à portion congrue de 150 livres.

L'église fut bâtie de 1500 à 1550. En 1769 elle fut agrandie et le chœur reconstruit grâce aux libéralités de M. du Carieul. Cet édifice est grand mais présente peu de caractère architectural. Il n'y a qu'une nef. Le chœur avec la partie qui l'avoisine est en briques; le reste est construit en pierres et appartient à un style ogival des moins ornés. Les fenêtres ont pourtant des meneaux de pierre; on a placé sur le côté un petit porche avec

pilastres d'ordre toscan. Il y a des contreforts et une tour carrée divisée en cinq étages par des moulures et éclairée de chaque côté par une grande baie ogivale ; on paraît avoir utilisé pour cette construction, le reste d'une ancienne tour de château-fort. A l'étage supérieure on a reconnu l'existence d'une chambre avec cheminée ; là sans doute se tenait jadis le guetteur, qui, grâce à l'élévation de Fiefs au dessus de tous les pays environnants, pouvait surveiller les mouvements des ennemis. Cet édifice est en assez médiocre état d'entretien, mais on doit l'arranger: il y a trois autels; dans le chœur est le caveau de la famille de Coupigny ; les derniers enterés furent le baron de Coupigny et sa femme décédés tous deux à un jour d'intervalles en 1844.

Le domaine de Fiefs était un des plus beaux du pays, on vantait surtout ses avenues; ses propriétaires l'avaient beaucoup augmenté au dernier siècle. Pendant la Révolution, le baron de Coupigny fut déclaré d'arrestation comme ayant tenté d'émigrer. Les habitants du village qui l'aimaient voulurent empêcher qu'on l'emmenât, mais ils durent céder, et leur seigneur bien aimé fut exécuté le 12 mars 1794, sous une accusation bien futile puisqu'il justifia de sa résidence continue à Fiefs et à Arras. (1) Ses papiers de famille furent brûlés et ses biens vendus nationalement; ses héritiers purent les racheter le 16 germinal an V.

L'ancien CHATEAU avait été détruit par les guerres. Rebâti de 1600 à 1650, il n'était pas digne du domaine, et le baron de Coupigny avait commencé à le reconstruire de 1783 à 1788. Les dépendances, la chapelle, la ferme et une partie du corps de logis étaient bâtis quand éclata la Révolution. Ce château aurait été très vaste, à en juger par ce qui subsiste encore, et un plan conservé par M. Brongniart propriétaire du domaine depuis 1857 indique qu'il devait se composer d'une façade principale avec 15 fenêtres aux deux étages dont 4 pour des ailes faisant

(1) M. Paris dans son Histoire de Joseph Lebon tome II p. 244 a raconté ce triste procès.

saillie. Le milieu éclairé par trois fenêtres devait faire également saillie, être surmonté d'une attique avec fronton, vases en pierres etc, et être orné de pilastres d'ordre toscan. Le rez-de-chaussée déjà construit a été démoli ; on n'a conservé que le pavillon de droite avec le bâtiment en retour qui rejoint les dépendances. Ce bâtiment en brique et pierre est terminé par une sorte de dôme dans le toit. En face est la chapelle datant de 1788 également brique et pierre avec un petit clocher en bois ; l'intérieur est joli et orné de pilastres toscans ; il y a une tribune, et un autel moderne en marbre blanc surmonté d'un beau tableau de Doncre représentant saint Hubert. On y avait écrit : Cet autel est dédié à saint Hubert et à saint Valentin (allusion à *Hubert de Coupigny* et à *Valentine de Hautelocque*.) On y trouve la pierre tombale ci-jointe :

« Ici repose le corps de Madame Charlotte-Jeanne-Elizabeth-Madeleine Bernard de Montebise, épouse de haut et puissant seigneur messire Adrien-François-Valentin du Carieul, marquis de Fiefs, seigneur du dit lieu, Beauquesnes, Beaurains-lez-Arras, Avésnes-en-Boulonnais, et plusieurs autres lieux, maître de camp, et maréchal général des logis de la cavalerie de France, laquelle a été inhumée le 16 juin 1772. Son époux pénétré de la plus vive douleur a succombé le 2 du mois de septembre de la même année, et a demandé par son testament d'être rapporté dans cette église, et d'être inhumé dans le même caveau afin d'être réuni à celle dont la cruelle séparation lui a causé tant de larmes. Il a fondé à perpétuité un service annuel, le 6 du mois de juin, et ordonné qu'il sera distribué le même jour aux pauvres de la seigneurie, deux cents livres de pain, et que le marbre soit posé dans le banc seigneurial, comme un monument de la tendre amitié et de l'union extrême qui a régné entre les deux époux l'espace de onze ans qu'ils ont été mariés. »  
« Lecteurs qui connaissez la douce amitié qui unit deux époux constamment occupés à travailler à leur commun bonheur, attendrissez-vous sur leur sort ; plaignez celui qui a survécu de n'avoir qu'à s'occuper pendant le court espace de sa vie que de sa

douleur et des regrets que méritait à juste titre une épouse chérie et qui par toutes ces qualités réunies, méritait tant de l'être. Requiescant in pace. »

Le château et la chapelle sont dans une cour dont les dépendances et la ferme forment les côtés. A l'entrée est une belle grille de fer avec des armes des du Carieul et des Coupigny, dans l'intérieur du château on remarque l'escalier, de belles boiseries Louis XV, des dessus de portes où on a, dit-on, eint les anciens seigneurs se livrant au plaisir de la chasse à courre. Le parc est vaste; il y a une pièce d'eau artificielle. Le jardin potager est fermé par une grille avec pilastres en pierre surmontés de vases.

---

## FLEURY.

Fleury, *Floriacum*, *Floury*. Ce village doit-il son nom au mot *fleur* ou à la déesse *Flore*? Rien ne l'indique. Cette commune est petite et présente peu d'intérêt; elle est située sur un plateau fertile dominant la Ternoise. Son territoire comprenait en 1569, 447 mesures; d'après le cadastre de 1833 il contenait 275 hectares 13 dont 41 hectares en pâtures et prairies, 220 hectares en terres labourables et 4 hectares 52 en bois. Il n'y a qu'une section: Voici quelques lieux dits: le *Foncelet*, l'*Orival*, le *Bout du Monde*, le *Warnier*, les *Petits Pays*, la *Garenne* (bois). Un autre bois a été défriché. La population est en 1878 de 210 habitants avec 43 maisons.

Fleury en 1790 fut chef-lieu de canton; 14 communes en dépendaient: Wavrans, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly, Erin, Bermicourt, Humereuil, Eclimeux, Humières, Siracourt, Croix, Pierremont, Hernicourt.

Ce village faisait partie de la régale de Théroouanne, dont

l'avoué jugeait en certains cas ; aussi rédigea-t-on « les coutumes et usages gardés et observés dans la ville et cité de Théroouanne sous la seigneurie des doyen et chapitre de l'église dudit lieu et ès autres terres et seigneuries de ladite église tant à Linzeus, *Fleury*, Fontaines-les-Herman, Pernes, Lisbourg, Prédefin, Ellencourt, et ailleurs où ils ont justice temporelle ; rédigés et décripts par nous Mathieu de Fromessen, escuyer, prévot, Nicolas Aubron et Jacques Lemaistre échevins ad ce députez par noz compagnons eschevins juges en ladite halle de l'échevinage de lesdits seigneurs et église de Théroouanne » (Dictionnaire du Pas-de-Calais. Saint-Omer, I p. 17.)

Il y avait à Fleury quatre seigneuries avec basse, moyenne et haute justice, droit de nomination d'officiers, et hommes de fiefs. Elles appartenaient au dernier siècle à M. de Cunchy, au chapitre de Boulogne représenté par le doyen à cause de son doyenné, à l'abbaye de Blangy et au chapitre de Saint-Pol, Chacun de ces seigneurs avait dans son fief des droits sur les flots flégard etc ; de plus des drois deplantis d'affouage et de fonsage, de vif herbage etc. conformément à la coutume de Saint-Pol. Pour les cotteries le droit seigneurial était le sixième denier. Le relief de chaque fief était de 30 sols parisis, moitié cambellage. La seigneurie du chapitre de Boulogne relevait directement du roi, allait au conseil d'Artois, et valait 130 livres par an au xviii<sup>e</sup> siècle ; celle du chapitre de Saint-Pol 65 livres, celle de l'abbaye de Blangy 87 livres.

En 1474 le sieur de la Vieffville seigneur de Mametz avait à Fleury un fief dont relevait un arrière fief à Guillaume le Sellier, Pierre Obert de Monchy un autre tenu de Willaume de Libessart.

La famille de Cunchy seigneur du clocher dès le xvii<sup>e</sup> siècle, possédait un domaine composé en 1757 d'une maison seigneuriale, d'un moulin à blé, de 5 mesures de manoirs et de 193 mesures de terres et manoirs loués en détail, de 13 mesures de bois, censives de 12 livres te droits seigneuriaux de 4 livres. Cette famille portait pour armes : *De gueules à la fasse vivrée d'argent*. Elle remonte à Bauduin de Cunchy vivant en 1244, et fut gratifiée du

titre de comte par lettres patentes de Louis XVI, de juillet 1766, Cette famille dont un membre fut, dit-on, convoqué à une assemblée des grands du royaume sous Philippe-Auguste, faisait partie de la noblesse des états d'Artois, a fourni des officiers aux armées du Roy etc, et a contracté des alliances avec les maisons de Bacquehem, Bryas, Gribeauval, Olhain, Heverskerque, Beaufort etc. Elle posséda les terres et seigneuries de Tremblay-en-Erin, Libessart, Bermicourt, Mauriaucourt etc. Les Cunchy résidèrent souvent à Fleury; mais d'après un terrier de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, leur château n'était plus habité en 1781. La tradition veut qu'il ait été brûlé. Les registres de catholicité de la paroisse contiennent des actes nombreux concernant les Cunchy : — Le 20 juillet 1743, mort de Philippe de Cunchy; il est enterré dans la chapelle de Fleury, ainsi que François décédé à l'âge de 70 ans, le 8 mai 1751. — Le 9 décembre de cette même année fut baptisée par le curé, Marie, Juliette, Guislaine, Françoise fille de Antoine François et de Catherine de la Motte; parrain, Lamoral de la Porte demeurant à Nœux, marraine, Louise Françoise de Cunchy. — Le 2 août 1754 baptême de Valentine Alexandrine, fille des mêmes; M. de Jumelle d'Arras et madame de Laronville d'Aire furent parrain et marraine. — Joseph de Cunchy frère de Valentine décédé à l'âge de 10 ans le 29 août 1754 fut inhumé dans la chapelle. Dans la même sépulture furent déposés mademoiselle de la Motte tante de M. de Cunchy, morte âgée de 75 ans le 30 mars 1656, M. de Cunchy chanoine et doyen de la collégiale de Lens, décédé le 10 septembre 1759, et Marie Madeleine de Cunchy, morte n'ayant que 35 ans, le 2 février 1761. — En 1774 le 9 août eut lieu à Fleury le mariage de François Gabriel comte de Marnix, chevalier, sieur de Rollencourt, y demeurant, fils aîné de messire Adalbert comte de Marnix, et d'Eléonore Aldegonde de Lannoy, avec Marie Guislaine Ernestine Joséphine Sophie de Cunchy, fille de Antoine François Philippe et de dame Brigitte de La Motte dame de Bellacourt, Calimont etc. demeurant au château de Fleury, en présence de Pierre de Marnix, chevalier, ancien

capitaine au régiment de Chartres, cavalerie, frère du marié, des parents de la demoiselle, de ses deux frères savoir : Philippe François de Cunchy, chevalier, capitaine au régiment de marine et Henri Guislain de Cunchy, lieutenant au régiment du Roy, des trois soeurs de la mariée, de messire Gérard de Cunchy chevalier de Saint-Louis, demeurant à Frévent son oncle, de la demoiselle d'Hébert sa femme, et de Jean de Cuinghem de Ronvillers, demeurant au château de Foutaines-l'Étalon, oncle de la mariée. Tous ces actes sont signés de Martin Jacques Fleury curé de la paroisse qui décéda le 4 mai 1780 à l'âge, de 76 ans et fut inhumé dans le cimetière en présence du doyen d'Heuchin et des curés d'Anvin, Mont, Croix, Pierremont, etc. Il avait succédé à Jean Flenry, mort le 5 septembre 1739, à l'âge de 70 ans aussi inhumé au même lieu. Sa pierre tombale existe encore dans l'église près de la petite porte d'entrée.

Le dernier seigneur fut Philippe-Marie-Joseph-François, comte de Cunchy, sieur de Fleury, Tramblay, Grand-Camp, Cuvigny, major au régiment d'artillerie de Besançon, ci-devant capitaine commandant les chasseurs du régiment de marine, chevalier de Saint-Louis, député des États d'Artois, demeurant à Paris. Il mourut à Londres, en 1812; Il avait épousé Marie-Charlotte de Lattre de Neuville. Comme il avait émigré, sa terre de Fleury fut vendue nationalement. On laissa cette belle ferme tomber en ruine; elle a été reconstruite récemment.

Fleury, d'après l'enquête de 1538, souffrit beaucoup lors du siège d'Hesdin : cinq de ses meilleures maisons furent brûlées et le village diminua de population de plus des deux tiers. L'enquête de 1545 apprend que dix habitants furent emmenés prisonniers pour en tirer rançon. La garnison d'Hesdin obligea à fournir des réquisitions et des vivres. Après la paix, lorsque l'armée française se dirigea vers Boulogne, des coureurs vinrent encore rançonner la commune. On payait alors pour ayde 4 livres. En 1791, comme la misère était grande, le gouvernement fit distribuer quelques secours pour établir des ateliers de charité. Fleury, comme chef-lieu de canton, sans doute,

eut, proportionnellement à son importance, plus que les autres communes, il toucha 273 livres. Ferdinand Paillart, représentait alors ce canton au district de Saint-Pol. Le 11 janvier 1791, le directoire du département annula la nomination du juge de paix de Fleury et de ses assesseurs comme n'ayant pas été faite au scrutin. Quand on institua, en 1793, la médecine de bienfaisance, le sieur Despretz, chirurgien à Fleury, fut chargé de soigner les indigents du canton, avec un traitement de 350 livres.

L'ÉGLISE, sous le vocable de Notre-Dame, dépendait du doyenné de Frévent, diocèse de Boulogne. Le collateur était l'abbé de Blangy. Lors du Concordat, on adjoignit à Fleury Monchy-Cayeux comme annexe. Ce village redevint ensuite cure avec Fleury, pour secours, comme avant la Révolution. La dîme appartenait à l'abbaye de Blangy, au chapitre d'Ypres, pour trois parties, et aux chanoines de Saint-Pol (1). Le curé en avait aussi une faible partie.

L'église, en 1560, était bâtie sur douze verges de terrain. M. Parenty croit qu'elle remonte au xv<sup>e</sup> siècle, pourtant elle a peu de caractère architectural. Elle est en pierre, à une seule nef; sur la gauche se trouve une chapelle en forme de bras de transept. La tour est aussi en pierres, carrée, éclairée par des baies ogivales. Cet édifice est peu curieux, mais il a été récemment restauré avec soin. Un bénitier en grès où sont sculptées des têtes d'anges, porte la date 1601. L'ancienne cloche avait cette inscription : « Jean de Cunchy, écuyer, seigneur de Tremblay, Fleury, Brévillers et autres lieux, et Marie-Eléonore de Cunchy : nommée Marie, 1671. »

Au milieu du pavé du choeur se trouve gravé sur une pierre tombale : « Ici attendant la résurrection, vénérable homme M. Pierre Dumet, prêtre, curé de Fleury, recommandable par son zèle infatigable pour le salut de ses ouailles, ayant travaillé pour ce sujet en cette qualité pendant 31 ans, tant à entendre

(1) Donation faite par Roger comte de Saint-Pol, citée par Turpin, histoire des comtes de Saint-Pol, pag. 35.

les confessions qu'à annoncer la parole de Dieu; il est mort âgé de 61 ans, le 27 d'aoust 1707, ayant, pour le repos de son âme, fondé dans cette église à perpétuité, cinq obits avec vigiles et commandasses, à la rétribution de dix-huit sols au curé et six au clerc pour chacun obit, dont le premier se doit célébrer au même jour que son dist trépas et les quatre autres le premier mercredi des quatre mois d'après. Ayant pour le fond de cette fondation donné au nom de cette église, une pièce de terre sur le terroir de Ménil. De plus, ledit sieur curé a encore fondé pour les âmes de Jacques Dumet et de Jeanne Lesage, ses père et mère cy près inumez dans ceste église, un autre obit avec vigiles et commandasses à perpétuité, à célébrer le 2 may, à la rétribution de dix-huit sols au curé, six au clerc et six pour ladite église, dont sont chargés deux mesures quartier et demy de manoir. Ainsi lecteur par charité dis : Requiescant in pace. »

Il existe aux Archives du Pas-de-Calais, un compte de Jean-Baptiste Danthin, recepveur de l'église, pour 1780, 1781 et 1782. On voit qu'elle avait alors en droïts et rentes 37 livres environ de revenu, plus le produit de 10 mesures de terre en quatre pièces, rapportant 127 livres par an. Les bancs produisaient 65 livres 15 sous 6 deniers; les fondations 35 livres; le pain béni, les cierges, les *pourchas*, 15 livres environ; en tout à peu près 280 livres. Avec cet argent on donnait au curé 50 livres, plus 10 livres pour les obits de fondation; on payait le luminaire, les chantres, etc. La fabrique a perdu à la Révolution tous ces revenus.

Ce même dépôt conserve sous le numéro 520, un plan du territoire, dressé par Hugues Danthin, arpenteur à Fleury, à la fin du dernier siècle. Il fut exécuté pour les religieux de l'abbaye de Blangy; les quatre seigneuries y sont indiquées par des couleurs différentes. Ce plan est bien fait, le répertoire est en marge.

---

## FLORINGHEM

Floringhem, *Florenquehem* et *Flouringhem*. D'après M. Tailfar, la terminaison *hem* indique une origine gallo francque ; *hem* veut dire village, en flamand *heim* signifie encore habitation. Ce serait donc le village de Flore. Y avait-il un temple dédié à cette déesse ? En fait de fleurs on n'y trouve que du grès et du charbon. Quoiqu'il en soit, c'est une assez grande commune. située sur un plateau qui domine Pernes et la Clarence. Les maisons sont en général bien bâties en dur et plus amazées que dans les autres villages environnants. Le territoire, d'après le cadastre de 1833, contient 460 hectares 23 ares, dont 41 en manoirs et pâtures, 400 en terres arables et 5 hectares 48 en bois repartis en deux sections dites du *Village* et des *Zelées Pierres*. Citons parmi les lieux-dits : les *Ewicès*, le *Pendu*, les *Trois Riots*, les *Sarres*, le *Pays à Part*, le *Croquet*, la *Croix d'Erasmus*, le *Bec d'Annette*, les *Ardondelles*, la *Galterie*, les *Champs grillés*, les *Prés Madame*, la *Laidronne*, le *Bois de Floringhem*, les *Bosquets*, le *Moulin de la Guillotine*. La population au xviii<sup>e</sup> siècle, était de 192 âmes, avec 39 feux ; en 1878, 103 maisons renferment 540 habitants, dont un certain nombre va travailler aux mines de charbons des environs.

Floringhem, en 1790, fit partie du canton de Pernes.

Cette commune, d'après M. Harbaville, était en 689 appelée *Scyrendale*. Nous avons cru, avec M. Lambert, qu'on doit donner ce nom à Aumerval. Quoiqu'il en soit, c'était autrefois un hameau dépendant de Pernes, puis un village faisant partie du bailliage et de la recette de Saint-Pol. Il releva longtemps, en partie, des seigneurs de Bailleul qui avaient comme hommes de fiefs, en 1774, Charles de Framézelle, demeurant à Floringhem et possédant une seigneurie vicomtière avec manoir amazé, prés flottés, trois bosquets contenant 12 mesures, en tout 105 me-

tures, valant par an, tout compris, 60 livres pour le censier, plus 12 livres 8 sols, sans compter les réfections qui coûtaient beaucoup. M. de Neufville était alors sieur de Floringhem et Aumerval, en partie, avec arrière-fiefs à Yvain de l'Espine, à 30 livres de relief moitié cambellage, composé de cinq quartiers de manoirs amazés, chargées de 4 sols pour le guet du chastel de Pernes valant, charges déduites, 22 livres, à Jeannet Morel, prêtre. Robert de Cunchy, possédait l'arrière-fief dit des *Sarres*; d'autres appartenaient à Jean de l'Espine, à Pronny de Lattre, à Pierre Hesse, à Jacquemin Daublet. à Jacquemin de Fiennes à 30 livres de relief, à Arnould de Fiennes. La seigneurie de Floringhem relevait de la châtellenie de Pernes et par conséquent des comtes de Saint-Pol et valait, avec celle d'Aumerval, 130 livres, en 1475 : elle se composait d'une ferme avec 166 mesures, de 13 mesures de bois, dit la *Carnoye*, d'un terrage, de censives et droits seigneuriaux rapportant, en 1757, 14 livres. Ce domaine avait été augmenté de deux fiefs par la mort de Robert d'Ocoche, et passa par mariage aux familles de Hornes et de Salm, et fut vendu avec les autres biens du prince de ce nom. Le prieur de Ligny-sur-Canche avait une ferme à Floringhem et un fief rapportant 5 florins en 1569 ; le prieur de Saint-Pris, à Béthune y possédait, en 1757, un fief valant par an 7 livres 18 sols. D'après le P. Ignace, M. Boucquel, sieur du Valhuon, en avait un également.

Ce village eut beaucoup à souffrir quand les Français s'emparèrent de Pernes : ils y établirent un camp, pillèrent les légumes des habitants et prirent leur bois. La misère amena une maladie contagieuse. On devait pour aydes en retard, en 1535, 99 livres. L'ayde était de 12 livres par an. Plus tard, les Espagnols, sous les ordres du capitaine de la ville de Pernes, ne les épargnèrent pas davantage. Les passages et repassages de troupes amenaient la perte des vivres et fourrages, et jamais on ne payait rien. Les garnisons d'Aire, Béthune, Arras, etc., allant faire course du côté du bailliage d'Hesdin, alors au pouvoir des Français, fourrageaient souvent à Floringhem ; les troupes de cette ville en faisaient autant quand ils poursuivaient

les Espagnols. La prise de Lillers acheva la ruine du pays, et les infortunés habitants se sauvèrent laissant leurs terres en friche.

Floringham eut sa coutume particulière, elle est datée du 13 octobre et n'offre rien à citer; on la trouve au dépôt du Pas-de-Calais, Archives du Conseil d'Artois, n° 697.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Pierre, était autrefois un secours de Pernes, et dépendait du doyenné d'Auchy-au-Bois et du diocèse de Boulogne. L'abbé de Saint-Bertin en avait la collation comme de celle de Pernes. Après le concordat, Floringham devint vicariat indépendant, et en 1825 succursale. Une chapelle existait déjà en 1312, était bâtie avec l'âtre, sur une demi-mesure de terrain, en 1569; il y avait derrière une petite maison avec manoir de 8 verges donnée à ladite église. Le chapitre d'Ypres qui partageait la dime avec le prieur de Saint-Pris, le curé et le prieuré de Pernes, fit reconstruire cette chapelle en 1680 et elle devint le chœur d'une église qu'on bâtit deux ans après. Cet édifice n'est ni grand ni beau, il y a une tribune, trois autels et un bénitier en grès portant la date de 1631, et sur lequel on a grossièrement sculpté des têtes aux angles. La tour est la seule chose qu'on puisse citer; elle est en avant de l'église et à gauche du porche, des moulures la divisent en trois étages. Elle est carrée, pierres et grès, et porte la date de 1750. Sur une porte ogivale placée sur le côté de l'église et aujourd'hui fermée, on voit 1545 reproduit sur un grès. On conserve dans cet édifice les reliques des saints Modeste et Tranquillin, envoyées par Monseigneur l'Evêque d'Amiens et rapportées de Rome par Madame de Forceville. Cette église fut, sous la Révolution, employée à faire du sa pêtre, puis vendue nationalement et rachetée par un lazariste M. Sénéchal, qui la rendit aux habitants; mais elle a perdu les 5 mesures de terre qu'elle possédait avant 1791.

---

## FONTAINES-LES-BOULANS

Fontaines, *Fontes-Bolani*, d'après M. Harbaville, appelé aussi *Fontaine-les-Heuchin*, au xv<sup>e</sup> siècle, doit sans doute son nom, 1<sup>o</sup> aux fontaines intermittentes dont parle le P. Lucar, dans un mémoire lu à l'Académie d'Arras au dernier siècle. Ces fontaines se trouvaient autrefois au bas du village et tarissaient chaque mois; 2<sup>o</sup> aux *boulans* ou fondrières, provenant d'éboulements qui se produisent subitement dans les champs et qui parfois, dit-on, ont causé des accidents. C'est surtout, paraît-il, à droite du chemin de Fontaine à Lisbourg qu'ils ont lieu le plus souvent. Ce village se trouve à l'extrémité de la vallée d'Heuchin si jolie et si boisée, mais bientôt le terrain monte pour arriver à un plateau d'où on a une vue étendue.

Le hameau du *Petit-Fontaines* situé du côté de Prédefin a été réuni à cette dernière commune, par décret du 21 mai 1863. Il y avait, en 1569, 1222 mesures de terres et manoirs et 14 mesures de bois. D'après le cadastre de 1833, le territoire comprend 717 hectares 68, dont 52 hectares en pâtures et jardins, 627 hectares en terre arable et 22 hectares 10 en bois, répartis en 2 sections : dites du *Village* et du *Mont Doulet*. Citons parmi les lieux-dits : le *Chemin des Anglais*, le *Flot Roux*, les *Passages*, le *Chauffour*, les *Epirolles*, les *Folies*, le *Vanédon*, les *Deux Frênes*, le *Bois Brousset*. La population s'élevait en 1878 à 214 habitants occupant 62 maisons.

Ce village faisait partie du comté et de la sénéchaussée de Saint-Pol, et Malbrancq constate son existence dès le xi<sup>e</sup> siècle. Les sieurs de Fontaines sont souvent cités dans l'histoire, mais plusieurs communes portant ce nom, il n'est pas facile de savoir celle dont ils tiraient leur origine. La famille d'Ocoche sieur de Neufville possédait la principale seigneurie de Fontaines-les-Boulans dont relevait en plein lige un fief important à Jeanne de Fontaines, épouse de Jean Manessier. consistant en 5 mesu-

res de bois, 8 mesures de rietz et 32 mesures de terres etc. Voici comment s'appelaient les hommes de fiefs : Jean Regnault, Robert de l'Espée, Guy Pasquier, Laurent et Jean le Blin. Une autre seigneurie appartenait alors à Pierre du Caurroy, chevalier, sieur dudit lieu, de la Douchie etc. Elle était tenue du château de Sainf-Pol à plein lige à 60 sols de relief, moitié cambellage, aydes, service de plaids etc., et valait 64 livres 8 sols par an. Voici les noms des hommes de fiefs : Hue le Bosquillon, Guy de Fontaines pour 2 fiefs, Jean Mannessier. Doudart de Hemricourt avait alors un fief en ce village ; en 1569 Charles de Louvel, écuyer sieur de Belle-Fontaine y avait une cense. En 1592 nous trouvons Hugues de Werp dit d'Antin comme seigneur par sa femme Marie de Villegas, fille d'Adrien écuyer ; son fils Antoine fut mayeur d'Aire. Cette famille avait pour armoiries : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent*. Son domaine de Fontaines se composait en 1757, d'un château où elle habitait, de 33 mesures d'enclos et d'un bosquet de 7 mesures. Cette famille s'étant éteinte, la seigneurie fut vendue, croyons-nous, vers 1760 à Marie François de Bassecour crée marquis en 1763, et qui vint habiter Fontaines. Son fils, Procope François, émigra et cette propriété fut vendue nationalement pour 85,000 livres en l'an III au sieur Frémicourt de Saint-Pol. C'était alors un joli domaine. Le château était bâti en dur et avait de belles dépendances qui existent encore. La ferme comprenait 22 mesures de manoirs, 115 mesures de terres, et il y avait en outre quelques autres biens loués en détail. La famille de Bassecour avait pour armes : *d'azur à la bande d'argent chargé de 3 sautoirs de gueules*. Cet écusson se voyait sculpté sur une pierre de la voûte de l'église. M. Garson de Boyaval, sieur de ce lieu, avait au xviii<sup>e</sup> siècle, à Fontaines, les fiefs de l'*Archidiaque* et de la *Barque*.

M. D'Antin soutint en 1746 un procès devant le Conseil d'Artois dans l'intérêt des fermiers de la commune contre ceux de Quévaussart au sujet d'un droit de pâturage. Fontaines comme Heuchin et Prédéfin subit de grands dégâts pendant les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle.

L'ÉGLISE, annexe de Prédefin, sous le vocable de sainte Berthe, avant la Révolution était une chapelle dépendante de la cure d'Heuchin, à la collation de l'abbé de St-Bertin et desservie par un vicaire établi en 1686 par l'évêque de Roulogne. Sa portion congrue de 150 livres fut portée par ordonnance du roy à 200 livres ; les décimateurs refusant de payer ce supplément furent d'abord condamnés par le Conseil d'Artois, mais en 1725 ils en appelèrent au Parlement de Paris qui donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Bertin. En 1748, celle-ci touchait la plus grande partie de la dime qui était louée en 1787, 700 livres. D'après M. de la Plane, c'était Jean de Gribeauval abbé de ce couvent qui avait acheté cette dime vers 1440. L'abbaye devait entretenir le chœur ; elle s'en acquittait assez mal et l'église était en mauvais état quand elle fut vendue nationalement avec son campenart en l'an VII à un habitant de la commune.

Cet édifice a été reconstruit il y a quelques années dans le style ogival avec clocher et flèche en bois. Il n'a qu'une nef ; deux autels du style de l'église sont assez jolis ; on a peint sur les vitraux des figures de saints. Quelques objets anciens sont dignes d'être vus, savoir : un panneau sculpté sur bois formant la porte d'un confessionnal, et un petit bas-relief aussi en bois représentant le baptême de Notre Seigneur.

Le CHATEAU, bâti à la place d'un vieux donjon, date du dernier siècle. Précédé d'une avenue de tilleuls taillés, il est en pierre avec étage, et sept fenêtres de façade. Le milieu, formé de trois fenêtres, fait saillie.

---

## **FONTAINES-LES-HERMANS**

Fontaines-les-Hermans ou les Hermants, *Fontes Hermani*, est formé de deux villages qui furent réunis il y a longtemps : Her-

*mant* où résidait le curé en 1569 et *Fontaines* qui doit son nom à source de la Nave. La vallée est assez étroite et des plus pittoresques ; des bois en couronnent les hauteurs. Le territoire, d'après le cadastre de 1833, contient 479 hectares 56, dont 14 en manoirs et jardins, 330 en terres et 22 hectares 84 en bois. Notons parmi les lieux dits : le *Loyard*, le *Complet*, la *Merouse*, le *Pommier Sauvage*, les *Balances*, les *Berthes*, la *Fosse au Lion*, le *Blanche Rose*, la *Ribaude*, le *Jeu de Paume*, les *Paniers*, la *Travée*, le *Grand Enclos*, l'*Escauvin*, la *Ruelle aux Loups*, la *Croix Paulet*, le *Baltazar*, la *Terre du Seigneur*, le *Bois de Mazinbergues*, le *Bois de Fontaine*, le *Bois Deleue*, l'*Entre deux Bois* ; répartis dans deux sections dites du *Village* et du *Mont Caron*. La population au xviii<sup>e</sup> siècle était de 128 habitants avec 26 feux. En 1878, Fontaines était la commune la moins peuplée du canton, n'ayant que 110 personnes pour 30 maisons.

Ce village, en 1790 fit partie du canton de Pernes.

Fontaines dépendait de la châtellenie et recette de Lillers. Il fut apporté par sainte Berthe en dot à son mari, le comte Sigisfroid, et cette sainte, d'après Malbrancq, en fit don à l'abbaye de Blangy. En 1569, nous trouvons comme seigneur le duc d'Arschot (peut-être par confiscation) et le chapitre de Thérouanne. Un sieur Delebecque y avait un petit fief seigneurial rapportant un florin et demi, un bois et une part dans la dime. Philippe de Willerval lui servit dénombrement le 25 décembre 1547 pour un fief portant son nom, qu'il avait acheté à Jean de Rignolin. Le fief de *Careluy*, avait été acquis au xvi<sup>e</sup> siècle par Jean d'Hermin de Forge.

La seigneurie principale, d'après un dénombrement du 22 décembre 1619, appartenait au sieur du Hautois; elle était vicomtière et se composait d'un château avec cense, terres, manoirs, droits de plantis et de chasse, rentes en argent, graines plumes, etc. Elle passa ensuite dans la famille De Forge ou Delforge, déjà en possession du fief de *Careluy*, qui la vendit en 1700 à Robert-Florent Haudouart, écuyer, sieur de Vandelicourt, son parent, puisqu'il avait épousé, en 1679, une

demoiselle Hermin de Forge. Il était petit-fils d'Etienne, sieur de Thièvres et de Anne de Hatté et avait pour armes : *« d'azur à deux fasces ondées d'or accompagnées de cinq besans de même. »* La famille Haudouart, sieur de Fontaines, résida jusqu'à la Révolution dans cette terre composée, en 1757, d'un château avec 100 mesures de terre et manoirs, 37 mesures de bois dont le bois du *Quesnel* de 20 mesures, de censives et droits seigneuriaux de 98 livres.

Les membres de cette famille émigrèrent et leurs biens furent vendus nationalement, mais ils purent depuis en recouvrer une partie. L'ainé, Alexandre Baltazar, ancien officier dans le régiment de la reine (cavalerie), servit dans l'armée des princes et obtint la croix de chevalier de Saint-Louis. Sous l'Empire il rentra en France avec ses trois frères et ils reprirent du service. L'un fut tué à Austerlitz, un autre périt en Russie. Comme ils avoient perdu leur château (on ne put le racheter qu'en 1848), ils firent l'acquisition dans la commune d'une maison de campagne passée de la famille de Coustala dans celle de Haute-clocque. Le chevalier Constantin de Haute-clocque, capitaine au régiment de marine, mort à Aire en 1792, y habitait au moment de la Révolution.

Le chapitre de Théroouanne, remplacé par celui d'Ypres, conserva sa seigneurie jusqu'en 1789; elle lui rapportait 131 livres. M. de Carnin, marquis de Lillers, possédait, en 1757, deux fiefs à Fontaines.

Ce village eut à souffrir, au xvi<sup>e</sup> siècle, de la garnison de Théroouanne et des Français quand ils marchèrent sur Pernes. L'église fut pillée deux fois. Le chapitre de Théroouanne et l'abbaye de Saint-Bertin avaient des censes et se montrèrent alors assez miséricordieux pour leurs fermiers. Le village payait pour ayde 7 livres; il devait vers 1545, pour aydes arriérés et bois taillis acheté au gouvernement, 32 livres 4 sols.

L'ÉGLISE, annexe de Nédonchel, sous le vocable de saint Clément, était avant la Révolution, secours de Nédon, doyenné d'Auchy-au-Bois, diocèse de Boulogne. La collation appartenait

aux chanoines gradués d'Ypres, qui avaient la dime de sang (droit confirmé par le Conseil d'Artois en 1725). La dime champêtre était possédée par l'abbaye de Saint-Bertin et lui rapportait 900 livres en 1789; le seigneur et le curé en touchaient aussi une faible part.

L'église, en 1569, était bâtie, [avec le cimetière, sur un quartier de terrain; elle possédait alors une demi-mesure d'enclos et 10 mesures et demie de terres, plus la seigneurie de *Saint-Clément* qui rapportait 6 livres 6 sols 8 deniers (1). Elle avait en outre le droit de couper à son profit les bois et les hallots qui croissaient sur la place de l'église.

Le bâtiment ne présente rien de curieux; il est petit, en pierre. La nef ainsi que la voûte du chœur se termine par une muraille droite. Ce qu'il y a de mieux, c'est la tour qui est carrée, assez élevée, en pierres, divisée en trois étages par des moulures, et éclairée de chaque côté par trois ouvertures ogivales accolées. Elle est surmontée d'une flèche en bois. L'église fut vendue nationalement en l'an VII pour 22,200 fr. (en assignats) la tour réservée.

L'ancien CHATEAU était une construction féodale assez importante, si on en juge par la motte élevée et entourée de fossés, où il était bâti. Il fut détruit sans doute pendant les guerres du xvr<sup>e</sup> siècle. On dit qu'un souterrain le liait au château de Nédon. Des fers de flèche, des éperons, etc., trouvés dans ce village indiquent que cette vallée fut le théâtre de combats. Le château des seigneurs de Fontaines venait d'être rebâti au moment de la Révolution. La partie principale existe encore: elle se compose d'un pavillon à étage, petit, mais assez élégant, bâti en pierre, avec un fronton où se trouvaient des armoiries qu'on a grattées. Il a cinq fenêtres de façade et est orné de pilastres d'ordre toscan. Le château habité de nos jours est celui du chevalier de Hauteclocque, mais bien augmenté et embelli; il est en briques avec ailes en retour et parc dessiné à l'anglaise.

(1) Un cueilloir de cette seigneurie au xvii<sup>e</sup> siècle, est conserve aux Archives du Pas-de-Calais.

## HESTRUS

Hestrus, *Hétrus*, *Hestrus*, *Hestrues*, *Hétru*, *Hestrud*, viendrait, d'après MM. Tailliar et Harbaville, de *Hæteria* cantonnement, compagnie étrangère, et daterait de l'établissement des Romains en Gaule. D'autres auteurs voient son origine dans *Strata*, chaussée, d'où vient *Estrées*. Hétrus était en effet traversé par la voie romaine de Théroouanne à Amiens passant par Febvin, C'est un assez grand village bâti au milieu d'une plaine fertile et assez élevée; aussi aperçoit-on de loin son clocher, et la vue y est assez étendue. *Guernonval*, qui en dépend est beaucoup plus pittoresque, situé dans une vallée boisée avec gorges et ravins, qui se dirigent vers la vallée de la Ternoise. Ce hameau était en 1569 plus important qu'Hestrus et son territoire contenait 512 mesures de terres, et 22 mesures de bois. Actuellement cette commune, d'après le cadastre de 1827, a un territoire de 779 hectares 72, dont 63 hectares en pâtures et jardins, 620 hectares en terres arables et 75 hectares 23 en bois, divisé en deux sections : du *Village* ou des *Sarts* (défrichements) et de *Guernonval*. Nous remarquons dans les lieux dits : le *Bois de Sains*, le *Bois de la Motte*, le *Chêne brulé*, le *Galaffre*, les *Pussages*, le *Chemin des Charbonniers*, le *Champ de Lille*, le *Fond des Zurlis*, le *Chartrel*, les *Prelles*, le *Mont Milon*, l'*Enseigne*. La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 204 habitants avec 41 feux; en 1878 il y avait 100 maisons renfermant 499 personnes.

Hestrus relevait en partie du baillage et de la recette d'Hesdin et en partie de la régale de Théroouanne et dépendait autrefois de Guernonval. Les seigneurs d'Hestrus sont très souvent cités dans les chartres des xii<sup>e</sup>, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. Appartenaient-ils tous à la commune ? Il est difficile de le savoir, un autre village de ce nom existant en Boulonnais. Voici quelques-

uns d'entre eux : Turpin et d'autres auteurs citent plusieurs fois Hugues d'Hestrus comme témoin dans les donations faites par Hugues Camp-d'Avesnes, comte de St-Pol, de 1127 à 1142; il figure aussi dans une libéralité octroyée par Anselme de Poix à l'abbaye de Cercamp, en 1137, dans une faite à l'abbaye de St-Augustines-Thérouanne, en 1169, et d'après Le Carpentier, dans une autre encore de 1151, relative à l'abbaye de Marchiennes. Malbrancq indique Simon comme témoin dans une donation faite aux moines de Saint-Bertin, en 1196. Anseau ou Ansel fut requis en cette qualité dans un acte d'échange entre l'abbaye d'Auchy et le comte d'Artois qui voulait agrandir son domaine du *Parc*, 1293. Ce même Ansel avait épousé la dame de Wicquinghem et contesta la justice vicomtière de ce village à l'abbaye d'Auchy; on eut recours à des arbitres qui décidèrent que cette justice serait exercée conjointement, 1267(1). Les difficultés ayant continué, il ne fit la paix avec ce couvent que plus tard et lui abandonna deux journaux de terres à Wicquinghem « pour faire dire chacun an un obit pour ses père et mère, sa femme Marie et lui. » Cette fondation fut approuvée par le comte d'Artois. Le scel en existe aux Archives du Pas-de-Calais; il porte, d'après M. Demay, trois *doloires* dans les armes. Dans ce dépôt on trouve également les sceaux de Jean qui figure en 1305 dans une accusation de mauvaise administration portée contre l'échevinage de Saint-Omer, d'Enguerand (1342) et de Roland (vente d'un fief à Vitry en 1273). Ce dernier est qualifié dans un acte des Archives d'Arras, de Chevalier, homme de fief de l'évêque de cette ville. Son scel s'y trouve, on y a écrit : Roullant de Hestreus. D'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Hesdin et publié par MM. de Rosny et Vallée, les armes des sires d'Hestrus auraient été *d'argent à la fasce vivrée de sable*. Dans le Trésor des Chartres d'Artois, on voit dans un compte qu'Enguerrand de Wailly, bailli de Saint-Omer, a reçu du sieur de Hestrus, 45 livres que l'avait chargé de remettre Baudes d'Aire, en 1322. Elisabeth fut élue abbesse de

(1) De Cardevacque, Histoire de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, p. 79.

Sainte-Austreberthe à Montreuil, le 22 décembre 1364 (1), Gilles était religieux de Saint-Vaast en 1409.

Le sire de Hestrus fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. En 1589, François de Hestrus fut autorisés à vendre quelque biens pour payer la rançon de son époux, prisonnier en Angleterre. (Archives du Conseil d'Artois). Philippe de Hestrus était lieutenant de Bryas, en 1693; en 1758, Pierre-Philippe habitait Ramecourt, et en 1778, son fils était aubergiste à Saint-Pol; s'il appartenait à cette famille, elle était tombée bien bas.

En 1474, cette seigneurie était passée dans la famille de Beaufort (2) avec arrières-fiefs à Tassart Lunguet, de Tangry, à Jean Dodescot, à Jean de Lebée, à M. de Lisques (rapportant 7 livres) à cause de sa châtellenie de Lens.

Cette même personne avait un autre fief tenu d'Anvin et valant 8 livres. Pierrotin de Lannoy, en avait un autre rapportant 12 livres et relevant du château de Saint-Pol. En 1658, Jean de Cuinghem, écuyer, demeurant à Buneville possédait un fief.

Nous trouvons Jean Lequien, écuyer, mort en 1586, comme seigneur de Guernonval et Hestrus, avec une petite ferme et un terrage. De Marie du Pré il eut une fille unique, Jeanne, qui épousa Toussaint le Vasseur, sieur de Pompéri, receveur des aydes ordinaires de la ville d'Hesdin. Leur fils Philippe, mort en 1638, fut gouverneur de Gravelines, créé chevalier en 1597 baron d'Esquelbecque en 1612; il prit les armes de sa mère avec les siennes et écartela : *au premier et quatrième d'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de blé de mesme; au deuxième et troisième d'argent à l'aigle éployés de sable.* Son second fils Julien eut la seigneurie de Guernonval et Hestrus que sa fille Cécile porta à son second mari, Maximilien du Bois de

(1) Gallia christiana, t. x, col. 1319.

(2) Le premier Beaufort qualifié seigneur d'Hestrus, est messire Philippe, dit *Le Barbu*, sieur de Beaufort, Ransart, etc., décédé en 1478. On croit que cette terre lui venait de Colart, dit *Paycn*, son père. Jeanne de Beaufort, fille de Philippe et de Marie de Lannoy, dame de Raimes de Tournais et de Hestrus, porta en mariage, en 1525, les terres de Boyaval, Hestrus, etc., à messire Antoine de Montmorency. Celui-ci mourut en 1529 et sa femme en 1533. Ils furent enterrés dans l'église d'Amogies-les-Tournay. Ils ne laissèrent pas de postérité. (Histoire de la maison de Beaufort, par Alphonse Brémond).

Fiennes, comte de Lumbres, vicomte de Fruges (1). Puis cette terre passa par alliance dans la famille de Lannoy qui la posséda jusqu'à la Révolution.

La terre d'Hestrus valait aux Lannoy, en 1757, 407 livres de censives, plus 60 livres de droits seigneuriaux. Ils avaient en outre un terrage, une ferme de 262 mesures, une brasserie, un moulin à vent et un bois de 80 mesures, plus quelques propriétés louées en détail. Le sieur de Tangry était, en 1569, seigneur de Guernonval, en partie, avec un terrage. Les religieux d'Anchin avaient une petite ferme de 30 mesures et un terrage, les religieuses d'Etrun, 74 mesures et un terrage, le tout leur rapportant 350 livres au xviii<sup>e</sup> siècle; mademoiselle de Fléchinelle, une petite cense.

L'enquête de 1538 dit que Guernonval fut pillé, trente à quarante de ses habitants emmenés à Montreuil pour en tirer rançon et dix à douze des maisons brûlées. Aussi dut-on se sauver pendant trois ou quatre mois à Béthune et autres places fortifiées. La commune devait pour aydes arriérés 38 livres. L'enquête de 1545 indique Hestrus et Capendu comme ayant eu beaucoup à souffrir des Français allant à Tournehem et revenant de Lillers. On prit chevaux, vaches, porcs, etc., et plusieurs habitants furent emmenés à Hesdin, toujours pour en tirer rançon. Puis il fallut porter en cette ville des *fournitures* qui coûtèrent au village plus de 20 carolus d'or, aussi fut-il encore une fois abandonné. Un seul censier demeura et le quart des terres fut laissé en friche; le reste fut mal cultivé. La plupart des anciens seigneurs étaient dépossédés par confiscation, et les nouveaux ne firent aucune remise aux fermiers. L'abbaye d'Etrun fut moins exigeante et se contenta des trois quarts de ses rendages. En 1689 la commune eut un procès avec M. de Bertould, sieur d'Herbeval. (Archives du Conseil d'Artois). En 1793, la ville de Saint-Pol manquait de vivres, car on n'y amenait plus

(1) La famille Le Vasseur d'Esquelbecque de Guernonval après avoir fourni de grands baillis de Gand, des mayeurs de Saint-Omer, des chanoines, un maréchal de camp d'autres officiers distingués et s'être alliée aux Ghistelles, Béthune, de Maulde, etc., finit il y a peu d'années dans les maisons de Béthisy et de Rochedragon.

rien. Le district apprit que le sieur Vasseur d'Hestrus achetait du beurre pour une maison de Lille; on l'accusa d'accaparement, ses marchandises furent saisies et on fit une enquête pour examiner s'il y avait lieu de l'arrêter ainsi que son associé. (Archives du district de Saint-Pol).

L'ÉGLISE, sous le vocable de Notre-Dame, était à la collation du chapitre de Boulogne et secours d'Eps, doyenné de Saint-Pol. Aujourd'hui c'est une paroisse avec Conteville pour annexe. La dîme appartenait au chapitre d'Ypres et à l'abbaye de Blangy qui en tirait, en 1784, 800 livres. Il y avait un vicaire à la portion congrue de 150 livres payée par les décimateurs. L'église était riche, elle avait un fief rapportant une livre, des rentes seigneuriales de 16 livres, et 30 mesures de terres. C'était originairement une chapelle fondée par Ansiaus d'Hestrus, en 1273, comme le constate une charte tirée des Archives de l'abbaye d'Auchy :

« Jou Ansiaus, chevaliers, sires de Hestrus, faich savoir... le jou qui wel pouryeir au salut de m'ame... estoulis (établis) pour l'ame de mi et pour l'ame Jehan Vercock, men neveu et pour l'ame de men père et de me mère et de Marien me feme, jadis dame de Hestrus; une capelerie de le value de dix livres de paresis, cachem an à desesvir à Hestrus en l'église de Nostre-Dame ou en men manoir toutes les fois qu'il plaira à mi et à mes oirs, pour chanter chascune semaine trois messes de *requiem* et du samedi messe de Nostre-Dame et vespres.... et pour chou jou dones vint et deux mesures de terre peu plus peu moins, ehest a savoir en prés de wit livres de paresis chascun an. Et arckes tout chou ai jou donné pour aidier à parfurnir les dis livrées de rentes devandites, trente saudées de rentes ke Bauduins li fourniers et Jakemes li censiers me doivent pour leurs terres kisiet de la Cauchie. (Anseaul se réserva pour lui et son premier héritier la présentation de cette chapelle)... Et jou Jeham de Hestrus eskuiers devant dit faich savoir à tous chiaus ki ches presentes letres verront et orront ke jou ai grée et otriet comme ses oirs toutes ces choses devant Dieu. »

Robert, comte d'Artois, approuva cette fondation par un titre du même mois et de la même année (I).

Cette église est une des plus grandes et des plus belles du canton par son ensemble et l'uniformité de son style. Elle n'a qu'une nef, mais un transept ; les fenêtres sont très espacées et terminées par des cintres à ogives. Elle est complètement voûtée en pierre, et cette suite d'arceaux réguliers fait un bel effet ; le transept se termine par des murs droits percés d'une assez grande fenêtre. La tour est carrée, placée au centre, en pierre, comme le reste de l'église, mais manque d'élévation ; une flèche en bois, de forme écrasée, la surmonte ; cette tour est soutenue par quatre massifs de maçonnerie qui partagent la croix. A côté du chœur est la sacristie, ancienne chapelle seigneuriale, aussi en pierre, avec voûte à arêtes. Voici les dates que nous avons trouvées : sur un porche plein cintre en grès, 1585 ; dans le chœur, 1636 ; dans une rosace de la voûte de la nef, 1696. Sur le mur extérieur on a posé deux méridiens, l'un porte la date 1740.

Dans le chœur se trouve encastrée une pierre tombale bien conservée et ornée de deux écussons ; on y a écrit : « Icy gist le corps de noble et illustre demoiselle Eléonore-Ferdinande de Fiennes d'Hestrus, décédée le onze mai 1733, âgée de 58 ans. Laquelle a aussi fondé à perpétuité dans ladite église d'Héstrus la messe du Très-Saint-Sacrement, tous les premiers jours de chaque mois, avec une exposition et bénédiction ; pour sûreté de laquelle fondation le sieur curé d'Eps jouit de quelques parties de terre situées audit Eps. Plus quatre messes chantées en icelle église par an à perpétuité avec quantité d'autres legs pieux, le tout repris en son testament du 25 octobre 1732, ratifié par ledit messire François de Fiennes, son frère, par acte même jour. — Requiescant in pace. »

Sur le tabernacle de l'autel de Notre-Dame de Grâce se trouve cette inscription : « Cette croix est à Notre-Dame de Grâces d'Hestrus, 1723. »

(1) Cartulaire de l'abbaye d'Auchy, p. 351.

Un Epitaphier conservé au château d'Havrincourt et datant de 1616, dit : « Dans l'église d'Hestrus et Guernonval, en la comté de Saint-Pol, à la maîtresse verrière du chœur, à droite, sur le grand autel, on voit les huit quartiers d'armoiries que voici : *Du Bois*. — *Hamericourt*. — *Bournonville*. — *Damiens*. — *Bryas*. — *Seninghem*. — *Buysein*. — *Brienne*. La table d'autel de la chapelle de la Vierge Marie a esté donné par le sieur de Guernonval, gouverneur de la ville de Gravelines en la comté de Flandres et s'estant iceluy despeint et sa femme, et ses armes avec huit quartiers d'armoiries qui sont : *Lequien*. — *Esplouaix*. — *Dupré*. — *Baudimont*. — *Verkenhuisen*. — *Walle*. — *Wil-lame*. — *Le Wiètre*. Au pied d'un tableau attaché à la muraille est escrit : Cy dessous gist Jehan Lequien, sieur de Guernonval, lequel termina sa vie le vingt-septième jour d'apvril l'an 1586, et quatre écus d'armes avec le sien au centre. »

Tous ces souvenirs des anciens seigneurs ont disparu ; sans doute quand l'église servit à faire du salpêtre, l'an II.

---

## HEUCHIN

Heuchin, *Helkinium*, *Helkinum*, *Helcinius*, *Helcinum*, *Elcin*, *Helchin*, *Huchin*, *Heuschin* viendrait d'après les uns de *Helcie*, fille de Pépin le Bref et de Bertrade qui aurait eu, en cet endroit, une résidence habitée par elle vers 760 ; d'autres auteurs trouvent l'origine de ce nom dans le celto-belge *El-cinium*, *aggeris clausum*, clos du tertre ou de la colline. Cette dernière étymologie est plus probable, puisqu'une charte de Jehan, évêque de Thérouanne, de 1119, semble indiquer que ce village existait dès le temps de saint Bertin, en 646, et par conséquent avant l'auteur de la dynastie Carlovingienne. Cette commune est bâtie dans une vallée assez large, dont les prairies verdoyantes tra-

versées par la rivière de *Le Faux* s'étendent sur un kilomètre de longueur. Des bois où le défrichement a fait des vides regrettables, couronnent les hauteurs. C'est surtout quand on arrive de Boyaval par une route tracée en partie dans les bois, qu'on jouit du plus beau panorama sur ce site accidenté, que ses nombreux ombrages rendent si pittoresque. La petite rivière de *Le Faux* ou rivièrette d'Heuchin, prend sa source dans cette commune et faisait, en 1507, la séparation entre la prévôté de Montreuil et celle de Beauquesne. Doit-elle son nom au terrain où elle jaillit qui est limoneux et peu résistant et par conséquent *faux*, ou à la difficulté de sonder sa profondeur *Fontaine au Faux*? M. Tailliar y voit *Fontaine aux Fous*. M. Harbaville raconte une légende favorable à cette dernière opinion : Un seigneur du pays, esprit fort, chose assez rare à cette époque de foi, voyageait le Vendredi-Saint. Etant un peu en retard, il dit d'un ton railleur à son écuyer : « Hâtons-nous pour arriver au service de Dieu, les chênes n'y vont pas. » A peine avait-il fait cette plaisanterie que le sol marécageux qu'il traversait s'entrouvre et il disparaît avec son char et ses compagnons. On ajoute que le Vendredi-Saint ceux qui sont en état de grâce voient au fond des eaux le chariot, le timon en l'air.

Cette source se trouve au pied d'une côte escarpée ; elle a 15 à 18 pieds de largeur et donne une eau abondante qui dans les crues jaillit, dit-on, à une certaine hauteur. Elle coule d'abord dans une rue creuse, sur un lit de gravier, va rejoindre la Ternoise à Anvin après un parcours de 5,450 mètres, avec une largeur qui varie de 2 à 7 mètres, arrose 11 hectares 91 ares de prairies et fait tourner deux moulins à blé et un moulin à l'huile.

Le territoire d'Heuchin contenait en 1569, 1,425 mesures de terres et manoirs et 190 mesures de bois ; d'après le cadastre de 1833 il y a 815 hectares 58 ares, dont 70 hectares en prairies et jardins, 577 hectares en terres arables et 134 hectares 02 ares en bois (en partie défrichés), contenus en trois sections dite du *Fond de Fontaine*, du *Village* et du *Mont Ruffin*. Voici quelques noms de lieux dits : le *Bois à Fosses*, le *Bois Lewingle*, le *Bois*

*Roussel, le Bois de l'Hôpital, le Bois Despotin, le Bois Bénit, le Bois Lauwez, le Bois du Guet, le Bois des Trois Roux, le Bois de la Savonière, le Bois Brûlé, le Bois Réméré, le Bois Longue Carrière, le Bois des Ronces, le Bois Bonhomme, le Bois des Bénéficiers, le Bois des Carrouelles, le Bosquet de Drévin, le Mandry, le Clocher, le Rietz Cochon, les Huppettes, le Fond d'Enfer, la Paultière, la Justice, le Carluez, la Rue des Lions.* La population était au xviii<sup>e</sup> siècle de 379 habitants avec 76 feux; et en 1878, 173 maisons renfermaient 691 personnes. Il y a une école de filles tenue par deux sœurs de la Providence d'Arras.

Le canton d'Heuchin comprenait, en 1790, les communes de Heuchin, Hestrus, Eps, Boyaval, Fiefs, Palfart, Lisbourg, Prédefin, Bergueneuse, Anvin et Mazinghem.

Heuchin dépendait du baillage et de la recette de Saint-Pol, et d'après Maillart, les notaires relevaient du Conseil d'Artois pour le fait de leur office. Était-ce autrefois une ville, *Helcinum oppidum*? Son aspect et son importance actuelle en feraient douter; pourtant on prétend qu'on a trouvé sur le territoire de cette commune des pièces de monnaie romaines, des armes brisées, des fondations, des restes de murailles, des braises qui sembleraient indiquer que l'incendie y a fait de grands ravages; de plus une voie romaine, devenue une rue étroite, la traversait allant d'Amiens à Théroouanne; elle porta plus tard le nom de chaussée Brunehaut. Enfin, d'après Yperius, un diplôme de Charlemagne de 805, mentionne cet endroit comme assez considérable. D'après M. P. Tailliar, ce bourg devrait son origine à un monastère fondé par Pépin le Bref et Berthe, en souvenir de leur fille Hélicie, morte à l'âge de six ans, à Aire, où elle fut enterrée. Il aurait été ruiné par les Normands, en 882. Une charte de Charles le Chauve, du 20 juin 877, sur la demande de l'abbé Helduin, confirme l'abbaye de Saint-Bertin dans la possession de plusieurs domaines dont Heuchin faisait partie.

Roger, comte de Saint-Pol ayant usurpé sur ce monastère la terre d'Heuchin (*de Heliaco*) y exerça une tyrannie si grande que la plupart, des colons prirent la fuite pour s'y soustraire.

Touché de repentir il fit, l'an 1051, avec l'abbé de Saint-Bertin, Bavon ou Bovon, un accord par lequel il devait jouir pendant sa vie de la moitié de ce domaine qui, après lui, retournerait en entier à l'abbaye. En 1075, l'abbé Heribert imposa à Heuchin et à trois autres villages, l'obligation de fournir la provision de vin nécessaire à la communauté. Sur la demande de Lambert, autre abbé, la pape Urbain II, le 23 mars 1093, confirma Saint-Bertin dans la possession d'Heuchin et de son église. D'après le cartulaire de cette abbaye, Gérard, évêque des Morins, en 1097, ratifia de nouveau ces droits et la collation de la cure.

Le 27 mai 1107, nouvelle approbation par le pape Pascal II et en 1139 et 1144 par les souverains pontifes Célestin et Innocent. En 1143, Bernard de Bailleul donna la dîme des alleux sur Heuchin, au couvent de Saint-Augustin-les-Thérouanne (Harbaville).

Nous voyons encore dans Malbrancq : « Adam D. G. Morinorum episcopus notum facio quod Gilebertus Vavassor de Helchini omnem decimam quam habebat apud Helchin contulit in eleemosynam per manum nostram ecclesiæ Sancti-Bertini, actum Tervannæ. Item quod Balbo rufus de atrio Helchin omnem décimam et hospitum suorum quam habebat tam ad villam quam ad campum apud Helchin tradidit, in elemosynam ecclesiæ Sancti-Bertini (Tab. Saint-Bertin). En 1226, Bauduin d'Aire, seigneur d'Heuchin et sa sœur Adèle, femme de Bauduin de Plankes, s'engagèrent, sous l'approbation de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, à accorder à cette église et à ses collateurs les abbés de Saint-Bertin, la dîme entière des récoltes au lieu de la onzième botte précédemment accordée. (Turpin).

D'après M. Harbaville, Pépin le Bref, qui aimait la ville d'Aire, aurait accordé aux châtelains de cette ville certains droits sur Heuchin qu'ils conservèrent jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Le premier seigneur dont il soit question est Guillaume, qualifié chevalier, qui donna 10 razières de terre à l'abbaye de Saint-Aubert-les-Cambray, avec le consentement de sa femme, Huelle de Betencourt (Le Carpentier). Son fils, aussi seigneur de ce bourg, fut

gouverneur de Crèvecoeur, en 1230. Guy, autre descendant est bienfaiteur de l'abbaye du Verger; ce même auteur parle de Jacques de Prudhomme qui avait épousé Anthoinette d'*Heuchin*, dame d'Ostricourt.

Malbrancq cite Simon de Heuchin, témoin dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Bertin, en 1224. M. Paul Tailliar donne ainsi la suite des seigneurs d'Heuchin : Bauduin d'Aire, en 1220, puis Philippe, fils de Hugues de Créquy, seigneur de Raimboval, et Agnès de Basenem, sa femme, vers 1276; 1289, son fils Julien, bailli d'Aire; en 1387, la famille Kieret, par le mariage d'Henri Kieret, sieur de Tours, avec Jeanne d'Heuchin; leur fils Guy fut fait prisonnier à Azincourt. M. Tailliar s'est servi d'un manuscrit de la bibliothèque d'Aire dont les assertions paraissent contestables. D'après M. Morand : Guy Kieret, dit *Boors*, seigneur de Tours, *Heuchin* et de Pont-Rohart, sénéchal du Boulonnais, reçut le serment de Mahieu le Vasseur et le mit en possession de l'office de veneur du comté de Boulogne qui lui avait été conféré par Jean de Bourgogne; à Guy succéda Guidon, seigneur de Coulanvillers; Turpin le range parmi les sénéchaux du comté de St-Pol. D'après Turpin (Manuscrit inédit de la bibliothèque de Saint-Omer) Heuchin est tombé en 1411, à une fille nommée Jeanne, première épouse de Henri Quiéret, sieur de Tours, dont Guy, grand prévôt de St-Pierre, d'Aire, etc., sieur d'Heuchin, etc., dit le *Bovel*. Ce seigneur prit part à la campagne du connétable en 1412, et fut fait prisonnier à Azincourt. Le roi lui accorda le droit de foire pour Heuchin, en 1425. Il avait épousé Jeanne de Poix, dont Jacques, qui pour ses hauts faits fut créé chevalier par le roi de France. Ayant été accusé d'avoir fait mourir sa femme, dame de Berlettes, dite de Wavrin, il vit ses biens saisis par le comte de Saint-Pol. Il obtint des lettres de rémission entérinées en 1458; son fils Gauvin, épousa Jeanne d'Isques, dame de la Haye, dont Jean, seigneur d'Heuchin mort sans postérité. Dans les chartes d'Artois nous voyons à la date de 1340, Jehan de Heuchin, chevalier, sieur de Fiennes. Le Père

Anselme dit (1) que Charles le Téméraire, créa en 1477, lieutenant du gouvernement d'Hesdin, Jean de Bournonville, chevalier, sieur de la Vallée, *Heuchin*, etc. Dans la coutume de ce bourg, rédigée en 1507, on apprend que cette seigneurie appartenait alors propriétairement à M. d'Ailly, seigneur de Wareennes « à cause du don et transport que lui en a fait depuis longtemps déjà M. de la Vallée (de Bournonville) duquel il a épousé la fille aînée et seule héritière. » M. de la Plane indique Antoine de Heuchin, comme moine de Saint-Bertin vers 1540. En 1542, Jean de Heuchin, écuyer et seigneur de Staples, était mayeur de Saint-Omer; il portait *d'argent au lion de sinople billoté de même*. Son fils François fut aussi mayeur de cette ville en 1556. On voit que la suite des seigneurs d'Heuchin ne peut s'établir d'une manière certaine avant le xvi<sup>e</sup> siècle; les divers personnages dont nous venons de parler ne paraissent pas avoir entre eux de connexité. Il y avait sans doute plusieurs seigneuries à Heuchin.

Après les châtelains d'Aire, les familles de Bournonville et de Fiennes paraissent avoir possédé les principales seigneuries, et peut-être s'être succédé. Tel n'est pas l'avis du P. Anselme et de Leroux qui donnent Robert de Fiennes comme possesseur de cette seigneurie au xiii<sup>e</sup> siècle; sa famille était du reste une des plus illustres d'Artois, par ses alliances, ses titres et ses vastes possessions; elle avait pour armes : « *d'argent au lion de sable brisé d'une bordure de gueules*, » Henri petit-fils de Robert, prit le nom de sa mère qui était une Dubois dame du Bois d'Esquerdes. La généalogie de la maison du Bois de Fiennes, vicomte de Fruges etc., se trouve dans le P. Anselme, tome VI.

Dans les comptes aux confiscations conservés aux archives du Pas-de-Calais nous avons trouvé à la date de 1544-1545 que la seigneurie d'Heuchin fut confisquée sur M. Charles du Bois (de Fiennes) sieur dudit lieu baron d'Oïelle, sieur de Fruges Vermelles etc, qui sans doute avait pris parti pour le roi de

(1) Histoire des grands officiers de la couronne. Généalogie des Bournonville.

France. En 1562, son château qui probablement était fortifié fut mis ès-mains de sa majesté (d'Espagne) ainsi que son moulin, toujours par confiscation. On rendit ces domaines puisque dans les archives du gros d'Arras, nous voyons que le 19 septembre 1626, Marc de Fiennes et Madeleine d'Oignies sa femme vendirent la terre et *vassellerie* d'Heuchin, avec rentes et droits seigneuriaux, moulin à blé, terres, bois, plus un château composé d'une tour blanche, d'une maison de briques à double étage, entourée de fossés et d'une basse-cour, le tout sur 15 à 16 mesures. L'acquéreur fut Bauduin de Croix, chevalier, et Anne de Losenghien sa femme. Ce nouveau possesseur, descendait d'Eustache de Croix, qui suivit Bauduin comte de Flandres à l'expédition de Constantinople; ses armes étaient « *d'argent à la croix d'azur.* » Sa généalogie se trouve dans Dumont (fragments généalogiques, t. I et II). Il mourut en 1637. Son fils Philippe, capitaine au régiment du comte de Rœux, assista aux batailles de Rocroy et de Tournay et mourut sans postérité au siège du château de Commines; son frère Pierre-Félix en hérita. Ce dernier était capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied Wallons, et est qualifié le premier de baron d'Heuchin. Il mourut en 1677. Ce fut en faveur d'Alexandre-François, son fils, guidon dans la compagnie des ordonnances du Roy, que la terre d'Heuchin, fut érigée en marquisat en 1691. Il en habitait le château et faisait partie de la noblesse des Etats d'Artois, à cause de cette terre. Son petit-fils Alexandre-Louis-François marquis de Croix et d'Heuchin, comte de Bucquoy, qui résidait ordinairement au château de la prévôté, près Lille, fut député à l'assemblée des notables en 1789.

La terre d'Heuchin avait assez d'importance comme droits seigneuriaux, moins comme domaine; en 1474, plusieurs fiefs en dépendaient appartenant à Charles de Yawis, Marc de Bécourt, Guillaume Le Vasseur, Guy de Fontaines. Un fief assez important était possédé par Louis Daire, prêtre, demeurant à Heuchin, et il en avait un autre relevant de Colart de Nédonchel. Le domaine d'Heuchin, se composait en 1782, d'une maison avec jardin, ci-devant entourée de fossés, d'une ferme de 90

mésures environ, d'une certaine quantité de prairies et pâtures, et de plusieurs bois dit : le bois *Louvet*, de 12 mesures, le bois du *Guet*, de 5, le bois *Brûlé*, de 8, le bois des *Trois Roux*, de 3, le bois du *Pont de Pierres*, de 12, le bois de la *Sablonnaière*, de 4, le bois de *Bacqueville*, de 2, le bois de *Cassepotins*, de 29, le bois de *l'Hôpital*, de 2 mesures et demie, le bois *Roussel*, de 20, le bois à *Fosses*, de 8 mesures et demi, le bois d'*Arzin*, de 12, le bois *Brimarets*, de 7, le bois de la *Longue Carrière*, de 45, le bois à *Ronches*, de 26, le bois *Bonhomme*, de 11, le bois *Pendant*, de 3, le bois *Jacquet*, de trois quartiers. Le 8 novembre 1786, Marie-Jeanne-Antoinette de Cerf, femme de Henri comte de Saint-Martin, vendit les fiefs de *Montaubert* sur Heuchin et *Gantois* sur Prédefin au marquis de Croix (Dépot. du gros d'Arras). Ce seigneur ayant émigré, ses propriétés furent vendues nationalement : les terres et prairies en l'an III, les bois en l'an VI; ces derniers biens furent achetés par le sieur Vilain qui après avoir été chirurgien juré, puis en 1775, lieutenant du marquis de Croix, devint commissaire près l'administration du canton d'Heuchin. Nous croyons qu'il les rendit à leur ancien propriétaire. Charles-Marie de Croix, député de la noblesse d'Artois aux Etats généraux de 1789, créé comte de l'empire, membre de la légion d'honneur, mourut pair de France en 1832; son fils aîné servit dans la campagne d'Espagne et fut nommé sénateur par Napoléon III.

En 1474, Marie Fourdin, Colart le Dan de Lille, Adam Chorel avaient des fiefs à Heuchin, En 1569, l'abbaye de Saint Bertin avait 32 mesures de terres; pourtant on ne vendit nationalement qu'une ferme avec 23 mesures, en 1791, pour 16,000 livres. Martin de Tailich, lieutenant de Saluel, possédait la ferme de Tailich; le chapitre d'Aire avait quelque bien; Jean Démoulin, écuyer, gentilhomme ordinaire de l'artillerie, possédait dans le village une maison de plaisance et une cense.

Le 5 janvier 1471, Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, allant d'Heudin à Aire, dina au château d'Heuchin; son époux, Charles le Téméraire, s'y arrêta aussi le 19 août de cette même année. Heuchin eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du

xvi<sup>e</sup> siècle; une prairie près de l'ancienne chaussée. Brunehaut s'appelle encore le *Meurtre* et la tradition attribue ce nom à une effusion de sang. Un autre endroit s'appelle la *Croix Noire*, est-ce le lieu d'un accident ? D'après les mémoires de du Bellay (Livre I<sup>er</sup>). La journée des éperons, en 1513, appelée souvent bataille d'Enguinegatte, devrait plutôt s'appeler bataille d'Heuchin, puisqu'elle eut lieu sur les bords de *Le Faux* « les seigneurs de Pinche et de Paline, ayant introduit un rafraîchissement dans la ville de Théroüanne assiégée par l'empereur Maximilien et le roy d'Angleterre Henry, estoient d'avis de se retirer, mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller reconnoître le camp de l'ennemy, aultres pour la grande chaleur qu'il faisait, car c'était la mi-août, se voulurent rafraîchir; ostant leurs habillements de teste, montant sur leurs haquenées et buvant à la bouteille, n'ayant égard à ce que pouvant faire leur ennemy, monstrans peu d'obéissance à leur chef. Mais pendant qu'ils s'amusaient à leur plaisir, l'ennemy ne dormit pas, car il fit partir de son camp 4 ou 5 mille chevaux et le nombre de 10 à 12 mille homme de pied tant lansquenets qu'Anglais, et 7 ou 8 pièces d'artillerie de campagne, lesquels *passant la rivière qui passe à Heuchin*, auquel lieu trouvant nostre cavalerie en désordre, avant qu'ils eussent loisir de monter sur leur grands chevaux et prendre leurs habillements de teste furent mis en tel désordre, qu'il se trouva peu des nôtres qui eussent moyen de combattre et, parce que les éperons servirent plus que l'espée, fut nommée la journée des éperons. »

Dans les enquêtes de 1538 et 1545, on voit qu'Heuchin, Fontaines et Prédéfin furent rançonnés et pillés à peu près en même temps. C'est surtout de Saint-Pol, Hesdin, Théroüanne et Aire que partirent leurs spoliateurs. Ainsi en 1536, lors du siège d'Hesdin, les Français vinrent plusieurs fois les piller et les butiner. Les habitants durent se réfugier à Lille et Béthune, 40 maisons furent brûlées; un peu plus tard l'armée française allant à Tournehem commit force pilleries qui recommencèrent à la Saint-André suivante. Le château et l'église où s'étaient réfugiés les habitants furent assiégés et

l'ennemi ayant entré de vive force dans la nef prit les bestiaux qu'on y avait retirés. Ils s'emparèrent aussi du château, tuèrent trois de ses défenseurs à *traits de pouldre*; d'autres furent *navrés* ou emmenés prisonniers. Après la prise de Lillers et de de Pernes les troupes du comte de Vendôme séjournèrent trois jours à Heuchin; on peut juger quels dégats ils commirent. Ils emmenèrent douze personnes pour en tirer rançon. Même après la conclusion de la paix, on ne fut pas en sûreté; l'armée du Dauphin vint encore piller. Heuchin payait alors pour aydes 32 livres avec Fontaines et Prédefin ses annexes.

Ce bourg eut sa coutume rédigée le 24 août 1507, M. Bouthors en parle dans les : *coutumes locales du baillage d'Amiens* (tôme II, p. 629). Déjà en 1282 Bauduin d'Aire seigneur de Fruges avait accordé certains privilèges rappelés dans les coutumes qui sont conservées aux archives du conseil d'Artois. Nous y voyons que sur la demande des bailly, mayeur et échevins le conseil d'Artois délégua Philippe le Carlier sieur du Metz, écuyer conseiller audit conseil et le procureur général, pour vérifier ces coutumes. Ils se transportèrent à Heuchin le 19 août 1672, et après avoir visité M. Jean de Locle, bailly, Guislain de Beaurains, mayeur à son tour, Pierre Thierry et Guislain de Beaurains, notaires, etc., ils convoquèrent pour le lendemain les habitants à une enquête sur lesdites coutumes contenues en 39 articles. On constata que les coutumes générales du comté de St-Pol, avaient cours sauf que de tout temps il y avait eu *loy* et *échevinage* à Heuchin, avec un mayeur et cinq échevins se renouvelant tous les deux ans le jour de Saint-Jean-Baptiste. Leur juridiction s'étendait aussi sur une partie de Prédefin. Cet échevinage exerçait la justice vicomtière, s'occupait de la police, des *esgards*, breuvages, denrées, et marchandises qui se vendaient dans la commune, donnant tels ordres qu'il appartenait soubz telle peine qu'ils avisent selon l'exigence des cas. Leur appartenait aussi le *droit d'affouage* et les amendes de 60 sols parisis en cas de vente de *breuwaiges* sans avoir préalablement requis ledit *affouage*; comme aussi pareille amende en cas de blessé à plaie ouverte et sang coulant et de 7sols 6deniers en

autres cas. On y voyait aussi que les finances étant obérées, l'échevinage avait fait débiter du vin par ses commis à tels prix qu'ils arbitraient et interdit semblable débit à tout autre personne sous peine d'amende. On y trouve également des clauses spéciales à ce bourg sur le bien de forains les *catheux*, les droits du conjoint etc.

On était en désaccord avec le seigneur sur l'obligation de lui fournir des lits quand il venait sans sa femme; chaque bourgeois devait payer au seigneur une *mine* (sic) d'avoine par an. Les non bourgeois ne devaient livrer pu'une demi-mine et le mayeur en était exempt pendant sa majorité (sa charge). On devenait bourgeois par l'acquisition d'un héritage cottier situé dans le ressort de l'échevinage, en se mariant à une fille de bourgeois etc. Ce bourg était exempt de la *tonlieu*. Quand on quittait la commune, on avait le droit de vendre ses meubles.

Philippe le Bon avait concédé à Guidon Kiéret en 1224 pour Heuchin le droit d'avoir des francs-marchés (*nundinas immunes*) avec droits et privilèges pour l'entrée et la sortie des marchandises. En 1507 il y avait 3 franchises fêtes : la veille de Saint-Jean-Baptiste, le jour de Saint-Lambert et le lendemain de la fête des Innocents. En 1762 le seigneur et les habitants demandèrent aux états d'Artois le rétablissement des marchés et foires, ce qu'on leur accorda en 1769.

Ces droits et privilèges excitaient la jalousie des seigneurs et ; quand leur pouvoir augmenta, ils cherchèrent à les diminuer; une occasion favorable se présenta au xviii<sup>e</sup> siècle. L'échevinage ent en 1705 un procès avec l'abbaye de Saint-Bertin relativement au paiement de la portion congrue du vicaire; la commune fut condamnée comme n'ayant pas produit les pièces prouvant que l'évêque de Boulogne avait exigé la création de ce vicariat. Plus tard s'étant procuré ces documents, les habitants résolurent d'appeler de cette sentence mais; ils perdirent de nouveau leur procès en 1741, ce qui leur amena des frais considérables à payer. L'échevinage avait eu le tort de ne pas réunir en assemblée la communauté des habitants pour délibérer sur l'affaire : 22 de ces derniers excités, croyons-nous, par le seigneur, protestèrent

contre cette illégalité et demandèrent à ce que ces frais fussent supportés par les échevins; l'affaire alla à l'intendant. M. Thelliez, alors son subdélégué à Saint-Pol, fut d'avis que c'était à la communauté à payer; l'affaire traîna en longueur. Pendant ce temps le marquis de Croix, alors seigneur, sous prétexte de mauvaise administration suspendit le maire et les échevins disant que le privilège d'avoir ce corps municipal avait été accordé gratuitement par les anciens seigneurs sous la condition que les 12 personnes qui le composeraient seraient soumises au bailli et aux autres officiers du seigneur. Il ajoutait qu'à cette époque Heuchin était une localité beaucoup plus importante, qu'actuellement elle était réduite à 80 maisons, que Fruges lui avait fait grand tort et lui avait enlevé beaucoup de monde pour les foires et marchés, qu'il se présentait actuellement peu d'affaires de police à régler et de contestations pour les marchés, que l'échevinage était tellement tombé en discrédit qu'au lieu de 12 échevins depuis longtemps on n'en nommait plus que 5, que de 1710 à 1728 les habitants peu contents de ces administrateurs n'en avaient plus nommé du tout, que depuis lors on en avait élu de nouveaux, mais qu'ils n'avaient servi qu'à établir d'une manière arbitraire l'assiette de l'impôt, à intenter des procès téméraires et à usurper les droits du seigneur. Celui-ci, du reste, avait toujours conservé là justice vicomtière, et deux justices dans une si petite paroisse ne pouvaient amener que des difficultés. Ces raisons et d'autres qu'il fit valoir étaient plus ou moins fondées, mais la royauté qui à cette époque était disposée à diminuer les privilèges des villes lui donna raison et par arrêt rendu en Conseil, le 15 juin 1752, l'échevinage d'Heuchin fut supprimé (1).

La justice seigneuriale resta seule; son livre d'audiencæ commençant en 1762, est conservé aux Archives de la commune. Il commence ainsi : « Jours de plaids et d'audiencæ de ladite terre et marquisat d'Heuchin, sont le mercredi et vendredi de chaque semaine, à onze heures du matin. Le lieu plaidoyable

(1) Archives du Pas-de-Calais. fonds de l'Intendance.

est la grande chambre du château dudit lieu, vers l'occident. » Il ne contient aucune affaire importante ; il est question de discussions entre les administrateurs des chapelles d'Heuchin, de Fontaines-les-Boulans et Prédéfin, et les possesseurs des fiefs qui en relevaient. En 1766, le lieutenant était Pierre-François Bécourt.

M. Mienné d'Heuche fut nommé membre du directoire du district de Saint-Pol en 1790, à l'origine de ce corps exécutif ; il exerça assez longtemps ces fonctions et fut envoyé comme commissaire pour exciter aux engagements volontaires et surveiller le recrutement militaire en 1792. En 1791, Heuchin eut pour sa part dans la répartition des fonds destinés aux ateliers de charité, 280 livres. En l'an II, l'administration de la guerre demanda beaucoup de salpêtre ; les districts s'occupèrent avec activité d'en faire fabriquer et se servirent pour cela de plusieurs d'églises. Celle d'Heuchin fut du nombre et l'établissement de cette commune fut un de ceux qui travaillèrent le plus. On requit pour l'arranger des briques jusqu'à Fiefs et la chaudière d'une pauvre femme des environs ; celle-ci protesta et demanda qu'on la lui rendit et qu'on prit à la place celle du château château d'Equires, ce qui fut fait (Archives du district de Saint-Pol. On se procura le combustible nécessaire à l'atelier d'Heuchin et à celui de Pernes, dans les bois des environs. On en avait déjà été chercher pour le chauffage des armées. En 1793 le citoyen Turlute, génovéfain défroqué, apporta au district sa démission de curé, disant qu'il voulait être citoyen français et rien de plus. Un arrêté du premier consul, de brumaire an IX, désigna Heuchin comme chef-lieu de canton au grand déplaisir de Pernes. Le marché fut rendu à la commune le 29 décembre 1824.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Martin, dépendait du doyenné de Saint-Pol, diocèse de Boulogne. Gérard, évêque de Thérouanne, accorda la collation de la cure à l'abbaye de Saint-Bertin. Les religieux bâtirent un prieuré à Heuchin et longtemps desservirent cette paroisse. Autrefois la collégiale d'Aire.

y avait quelques droits, et en 1227, Bauduin, châtelain de cette ville, leur avait conféré la dîme du village (le curé en avait aussi une petite partie), privilège qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution. Toutefois il abandonnèrent, plus tard, la cure à l'évêque de Boulogne qui y nommait et n'en retinrent plus que le patronage. Il y avait pour annexes, avant le Concordat de 1802, Fontaines et Prédefin. La paroisse était administrée par un curé, dont le presbytère, en 1569, était bâti sur 20 verges, et trois vicaires, dont l'un résidait à Heuchin dans une maison vicariale, réparée en 1707 et vendue en l'an II, sous réserve d'un appartement pour faire l'école. Un autre vicaire habitait Prédefin, et un troisième Fontaines; chacun d'eux faisait l'école dans sa résidence. L'église n'était pas riche, les cahiers de centièmes de 1569, disent : « et n'a aucunes rentes ains doit 18 livres de rentes pour obits que les marguilliers ont employés à achapt de cloches et courent mendier par plattelets ladite somme pour faire paiement desdits obits au curé.

Le 27 germinal an II, la municipalité décida que l'on exposerait en vente les meubles de l'église et que l'on ferait brûler « tout saint vieux qui s'y trouverait. » L'église perdit aussi à cette époque une certaine quantité de rentes héritières et 25 mesures de terre. Au xviii<sup>e</sup> siècle, l'ancien prieuré n'était plus qu'une ferme contenant avec les pâtures et jardin potager, quatre mesures; vingt mesures de terre en dépendaient avec dîme et terrages, l'un et l'autre à raison de huit pour cent, le tout loué 217 livres 10 sols. On n'a conservé que le nom d'un seul prévôt, Aluphe, qui figure dans un accord, en 1165, avec Milon, évêque de Thérouanne.

Outre l'église paroissiale, il y avait plusieurs chapelles bénéficiales; l'une dédiée à saint Jean-Baptiste était située dans les enclos du château, richement dotée par les seigneurs et desservie par un chapelain spécial. Une autre était à Prédefin et dédiée à Notre-Dame de Lalleau ou de la Leau (*ultra aquam*), appelée Notre-Dame de Fayette dans les ventes de biens nationaux, et Notre-Dame de la Bloche dans un pouillé du diocèse de Boulogne. Elle était à la nomination de l'évêque de Boulogne,

comme le constate un acte de 1737, reproduit par Monseigneur Lequette dans son intéressante notice sur l'église d'Heuchin, publiée avec une jolie vue de cet édifice dans la Statistique monumentale du Pas-de-Calais. Le collateur était le seigneur d'Heuchin. Cette chapelle, en 1474, avait un arrière-fief à Tassart Hubert, d'Heuchin, à 30 livres de relief, 16 livres de cambellage et consistant en deux mesures grevées de 50 sols de rente viagère, au profit de Guillaume d'Yode de Hesdin. Dans les Archives du Conseil d'Artois on voit qu'un procès eut lieu dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle avec le chapelain Antoine Vassal. En 1774, le même Conseil fit une ordonnance relative aux champs du territoire de Prédefin qui étaient chargés de droits de terrage au profit de cette chapelle. Elle possédait sur Teneur 39 mesures de terres qui furent vendues nationalement en 1791, 14,600 livres. Une autre chapelle, sous le nom de St-Martin, dite des *Petits bois d'Esquincourt*, était à la nomination du seigneur; une troisième dite de saint Nicolas était sous le patronage de l'abbé de Saint-Bertin; enfin une dernière, celle de Hardenthun, à la collation de l'évêque de Boulogne à défaut de patron, avait été fondée au xiv<sup>e</sup> siècle par Jean dit Marlet, sire de Hardenthun et Jeanne de Fiennes, dame de Heuchin, sa femme, veuve de Guy Quiéret.

L'église d'Heuchin a été décrite par Monseigneur Lequette et par le chanoine Robitaille (1); nous abrégeons la description qu'ils donnent de cet intéressant monument appartenant en partie à l'art roman du xi<sup>e</sup> siècle.

Cet édifice a trois nefs, un transept et un chœur assez vaste qui porte sur sa voûte la date 1601 et dont les meneaux des fenêtres ont disparu. Deux chapelles forment le transept : celle de gauche de 1630, est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et est remarquable par les nervures de sa voûte qui représente une croix à branches égales enclavée dans une étoile.

Les bras de la croix sont flanqués à l'extérieur, ainsi que le chœur, de piliers avec clochetons garnis de crochets ou feuilles

(1) Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, tom. I<sup>er</sup>, p. 350.

de choux; la nef a 5 travées formées par huit colonnes carrées d'une épaisseur énorme, entourées de colonnettes qui en dissimulent la pesanteur et sont reliées entre elles par une arche ogivale surbaissée. Au dessus des travées sont des fenêtres à une seule ouverture; les nefs latérales ont disparu en 1770, elles menaçaient ruine et furent seulement rétablies sur la longueur de trois travées, ce qui donne à l'église actuelle une forme carrée et a rompu ses belles proportions. Dans la corniche se trouvent sculptés des animaux et des figures grimaçantes.

Le chœur et le transept appartiennent à l'architecture ogivale, le reste de l'édifice au style roman si rare en nos contrées. On admire surtout le portail. Quoique fruste il présente un aspect assez imposant. La porte s'ouvre au fond de trois voussures enrichies de moulures composées d'un cylindre terminé de chaque côté par un petit socle carré et d'une gorge ronde. Elles sont portées à leurs extrémités par trois colonnes cannelées dans leur milieu grâce à une moulure cylindrique et terminées par un chapiteau à feuilles. La partie inférieure de la façade est flanquée de chaque côté d'un contrefort massif et aux angles d'une colonnette qui s'appuie sur un contrefort peu élevé. Les colonnettes portent une moulure qui traverse la façade dans sa largeur et en sépare la partie inférieure de la partie supérieure. Au dessus est une bande plate, puis une autre moulure portant trois ouvertures séparées par un panneau et au milieu desquelles est une double colonnette mutilée par le temps, les angles sont flanqués de chaque côté d'une colonnette; les trois ouvertures renfermées dans des arcades de même nombre sont unies et sans ornements. Enfin, dans le fronton sont placées trois fenêtres également sans ornements; l'ensemble est harmonieux. Les fonts baptismaux sont en grès et du xvii<sup>e</sup> siècle; la forme en est octogonale de la base à la cuve. Ils sont divisés en trois parties, avec ornementation dentelée, ce qui les rend assez gracieux.

Le CHATEAU en 1569 était déjà à moitié détruit par les guerres; il était bâti sur un enclos d'une mesure et paraît avoir été peu habité. Les fossés qu'on traversait sur des ponts-levis étaient longs et profonds. Ils furent conservés assez longtemps;

actuellement on n'en voit plus que l'emplacement, et celui du château est indiqué par des monticules formés avec les débris des constructions. Ils se trouvent au nord-ouest du village, et la rue qui y mène porte encore le nom de rue des *Fossés*. Elle sert de promenade, un terre-plein s'appelle encore le *rempart*. Du côté de Bergueneuse, une ancienne porte formée par deux arcades plein cintre fut démolie quand on fit la route départementale. Enfin, d'après M. Robitaille, en 1847 on voyait encore au milieu de la commune une maison paraissant remonter au XI<sup>e</sup> siècle avec des murailles d'un mètre d'épaisseur ; la fenêtre en plein cintre était couronnée d'archivoltes, on croit que c'est un ancien hospice ; nous n'en voyons pas trace dans les actes.

On a élevé sur la place, il y a quelques années, un HÔTEL DE VILLE ; c'est une assez laide construction en briques avec quelques pierres pour toute ornementation ; les ailes sont saillies et il est surmonté d'un petit campanille d'un effet peu heureux.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais, sous le numéro 47, le répertoire bien fait d'un plan d'Heuchin dressé en 1747 et qui a disparu. Les contenances, terrages et dîmes y sont indiquées sur Heuchin, Prédefin et Fontaines-les-Boulans. Sous le même numéro sont classés un plan et une carte figurative du chœur, des chapelles collatérales et de la nef de l'église, dressé par Lericque, architecte et Gayan, maître maçon, en exécution d'un jugement du Conseil d'Artois du 19 janvier 1765, sans doute relatif à l'entretien de l'édifice et rendu entre l'abbaye de St-Bertin et les habitants d'Heuchin. Ce plan est fait et lavé avec soin. D'après M. Guilbert, curé d'Heuchin en 1840, il existait une histoire manuscrite de ce bourg, remise vers 1810 au marquis de Croix ; nous ignorons ce qu'elle est devenue.

---

## HUCLIERS

Hucliers, *Occha Hilari*, enclos d'Hilaire. C'est un petit village dont la partie principale est située sur un plateau; le reste est dans vallée sèche se dirigeant vers Belval, pour de là gagner la vallée de la Ternoise. Le territoire, d'après le cadastre de 1833, contient 332 hectares 15 ares, dont 18 en pâtures et jardins, 287 hectares en terres arables et 9 hectares 52 ares en bois, voici quelques *lieux dits* de son unique section : le *Buisson des Gerguinettes*, l'*Epine ronde*, le *Marquois*, la *Chapelle*, le *Bosquet ds la Cauchie*. La population en 1878, étant de 144 habitants, avec 83 maisons.

Ce village faisait partie de la sénéchaussée de Saint-Pol et était peu important, aussi le joignait-on habituellement à Belval. Vers 1500 le sieur de Frestoy était seigneur d'Hucliers, Marie de Frestoy apporta cette terre à son mari Nicolas de Riétz mort à Bréda vers 1600. Leur fils Jérôme sieur d'Hucliers, du Hamel, Valhuon en partie etc., épousa Marie de Bautry dame de Fréwillers dont Charles du Rietz vivant vers 1626. Un membre de cette famille fut comte de Willerval en 1697. André de Sainte-Aldegonde, sieur de Mingoval avait un domaine à Belval, Relvalet et Hucliers qu'il vendit le 7 août 1662 à Jérôme du Rietz, chevalier, sieur de Fréwillers. En 1782 le seigneur de ce village était le comte de Bryas qui y avait une maison seigneuriale avec une ferme de 98 mesures et un bois de 9 mesures.

Voici quelques autres fiefs moins importants en 1474. Simon François tient de la seigneurie de Sains-lez-Hauteclocque, un fief de 7 mesures; un fief de deux mesures est tenu de Jean de *Hucliers* à cause de la terre de Bours. Messire Jean d'Eps, chevalier, seigneur d'Oresmeaux, tient du château de Bours un fief à *Hucliers* de la valeur de 6 l. 8 s. Jean Jautier a un fief de 32 mesures tenu de la terre de Bours; et un fief de 22 mesures tenu du sieur d'Antigneul. Colart François possède 5 quartiers tenus de la terre de Bours, Colart Ricart 4 mesures et 3 journaux

tenus de Bours, Pierre Vigan 2 mesures tenues de Nicolas de Mailly, dit Payen, seigneur de Bours, 26 mesures tenues du même et 7 mesures tenues du sieur de la Motte. M<sup>e</sup> Eustache Ducolet a un fief de 4 mesures. Hue de Mons, chevalier, possède un fief valant 59 livres et un autre fief de 14 mesures.

En 1737 Louis Félix de la Rivière y avait un fief du chef de sa femme Agnès-Charlotte du Rietz. M. de Belvallet, marquis d'Humercœur y avait au xviii<sup>e</sup> siècle une ferme de 98 mesures et M. de Lannoy une ferme avec 11 mesures de bois.

En l'an II, Hucliers avait un instituteur et quand on fit une nouvelle loi sur l'instruction publique, on voulut le conserver en faisant valoir ses qualités comme ardent patriote. Le district de Saint-Pol refusa cependant de le maintenir, disant qu'il n'y avait que 129 habitants dans le village et que le Valhuon n'était pas éloigné de plus de 1,000 toises.

L'ÉGLISE, aujourd'hui annexe de Valhuon, est sous le vocable de Notre-Dame ; elle faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné de Saint-Pol et était secours de Bryas. C'était autrefois une simple chapelle ; les marguilliers de Fortel, au diocèse d'Amiens, en avaient la possession, nous ne savons depuis quand ni pourquoi. La collation appartenait à l'évêque de Saint-Omer à cause de la prévôté de Watte. C'est un édifice petit, en pierre, avec une seule nef ; le chœur est plus élevé et assez joli. Les fenêtres sont ogivales, élancées et garnies de meneaux en pierre. Il se trouve dans le mur extérieur une niche en pierre sculptée dans le style de l'église ; au-dessus est un petit écusson dont on ne peut plus distinguer les armoiries. On a bouché la porte ogivale se trouvant sous la niche.

Dans la commune se trouvent les bâtiments d'une ferme importante et ancienne ; une autre demeure moins grande est bâtie en pierre avec un étage. La porte, ornée d'une moulure cintrée, indique une construction du xvii<sup>e</sup> siècle.

---

## LISBOURG

Lisbourg, *Lygesburch*, *Lygesbory*, *Lysburgum*, *Lysbourg*, bourg de la Lys ; peu d'étymologies sont plus faciles à trouver. Il n'en est pas de même pour la Lys, en latin *Lisa*, *Lisia*, *Livia*, *Legia*; doit-elle son nom, comme dit d'Oudegherst, à Lyderic, premier forestier de Flandre ou, d'après le Père Ignace, à ses eaux *lisses* et limpides ? La fleur de ce nom pourrait ne pas y être étrangère. La source de cette rivière se trouve au nord du village. D'après Ferri de Loche « de toutes les fontaines du comté de Saint-Pol, celle de Lisbourg emporte l'honneur puisqu'elle est mère de ce tant fameux fleuve appelé la Lys. » (1) Cette source, de forme ovale, de 8 mètres 80 de large sur 9 mètres de long, s'appelle la *Dave*, d'après M. Harbaville, et offre cela de remarquable, que ses eaux se troublent et s'agitent à l'approche des mauvais temps et déposent leur limon quand l'atmosphère n'est plus chargée de vapeurs. Cette variation est attribuée à des conduits souterrains que l'on croit exister entre cette fontaine et une nappe d'eau qui alimente un puits au village de Prédefin. Des matières légères jetées dans ce puits auraient, dit-on, été retrouvées dans le bassin de cette source. Mais le puits a été comblé, et il serait désormais difficile de renouveler ces expériences. Des faits analogues se produisent, dit-on, dans d'autres endroits, ainsi entre le golfe Persique et la mer Caspienne, etc. On prétend que cette fontaine est difficile à sonder ; aussi lui croit-on une grande profondeur ; elle est en forme d'entonnoir. La surface est *lisse* et ses eaux ne bouillonnent jamais : on pourrait les croire peu abondantes, ce serait une erreur. A peine sortie de terre, la source traversant un fossé va faire tourner un moulin à quelques centaines de pas plus loin.

Lisbourg est un beau village d'une assez grande étendue dont

(1) On peut consulter sur cette rivière une notice publiée dernièrement<sup>t</sup> sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

une partie se trouve dans la vallée, assez étroite en cet endroit, et une partie plus importante sur les hauteurs accidentées qui la dominent. De ces côteaux s'offre au voyageur une vue étendue au sud-ouest sur le vallon se continuant vers Verchin et Ligny et au nord sur la vaste plaine s'étendant jusqu'au bas pays. Plusieurs hameaux ou agglomérations de maisons dépendent de Lisbourg. On les nomme : *Hagival*, ce n'est qu'une rue, le *Chêne* qui comprend une place et trois rues adjacentes, *Val de Lieu* à l'est et à trois kilomètres du clocher avec cinq maisons, enfin *Griboval* au nord, longue rue contenant 200 habitants.

Le territoire de Lisbourg est le plus grand du canton; il contenait en 1569, 2,559 mesures, d'après le cadastre de 1833, 1,777 hectares 05 ares, dont 165 hectares en manoirs et pâtures, 1,488 hectares en terres arables et 71 hectares 23 ares en bois, divisés en quatre sections dites : du *Houssent*, des *Biscayens*, du *Village* et du *Groseiller*; voici quelques noms de lieux dits : l'*Hollande*, le *Moulin Brûlé*, la *Flaque aux Annettes*, le *Tourbet*, le *Memont*, le *Clos Hérin*, les *Onze Arbres*, les *Clairmarais* (domaine de cette abbaye), les *Cavins*, le *Dos d'Ane*, le *Vieil Atre*, les *Champs Pouilleux*, le *Calimant*, la *Cornillière*, le *Marin*, le *Rougy*, le *Bosquet*, le *Bois d'Hezequès*, le *Bois du Baillon*, le *Bois de la Rachie*, le *Forestel*. Il y avait au xvii<sup>e</sup> siècle, 104 feux; et en 1878, 255 maisons renfermant 1,000 habitants. Quatre sœurs franciscaines ont à Lisbourg une école avec pensionnat; elles s'occupent aussi des malades.

Lisbourg qui, avant la Révolution, dépendait de la sénéchaussée et recette de Saint-Pol, paraît avoir une origine teutonique. Malbrancq l'appelle *insignis vicus*. Le chanoine Parenty pense que c'était originairement une ville défendue par un château fort dont on voit encore les vestiges non loin de la fontaine de la Lys. D'après Olivier de Wrée (sceaux de Flandre), une charte de juillet 1292, assignant ce lieu à Guy de Châtillon à cause de son mariage, lui donne le titre de *ville*. Ce bourg est souvent cité dans les chroniques et légendes du Moyen-Age. D'après Malbrancq et Ypérius, vers l'an 843, une troupe de gens armés

à la tête desquels se trouvait Hugues, un des fils de Charlemagne, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin, conçut le projet d'enlever à l'église de Notre-Dame de Sithiu (Saint-Omer), le corps de ce saint pour le transporter dans son monastère du Vermandois. Le custode du couvent se prêta à son dessein et lui livra le dépôt confié à sa garde. Instruit de ce larcin, Folquin, évêque de Théroouanne, pria son frère et quelques hommes d'armes de l'accompagner et se mit à la poursuite des ravisseurs. Ils les attaquèrent à Lisbourg, et après un léger combat, recouvèrent ces précieux restes qu'on cacha sous terre pour les soustraire à de nouvelles tentatives. D'après Ypérius, il s'opéra plusieurs miracles ; le corps de Saint-Omer demeura immobile à Lisbourg jusqu'à ce que Folquin l'eût repris. D'après une autre version, il fut profondément enterré au moment où toute la contrée était couverte de neige ; l'endroit seul où il se trouvait n'en avait pas, et il y avait poussé une grande quantité de fleurs. Par suite de cet événement, l'église de ce bourg prit saint Omer pour patron, on célébra le 8 juin de chaque année la fête de la récupération de ces reliques et pour perpétuer le souvenir de cet événement, un prieuré fut fondé en ce lieu. Composé d'abord de plusieurs religieux, il fut plus tard réuni à l'abbaye de Ruisseauvillé qui y nommait un seul moine comme titulaire. Il est probable que cette union date de la suppression de l'ancienne église paroissiale à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Lisbourg était une des sept châtellenies du comté de Saint-Pol, et sa mouvance s'étendait sur toute la commune et sur plusieurs terres à clocher, comme Verchin à titre de pairie, Ambricourt, Crépy, Radinghem, Senlis. Cette châtellenie comme les autres de la province d'Artois avait droit de corps, de communauté, de ville, de banlieue, de mairie et échevinage et avait été fondée par les comtes de Saint-Pol pour administrer la justice et la police en leur nom. Les seigneurs hauts justiciers et vicomtes dont les fiefs étaient enclavés dans la commune, soit qu'ils fussent mouvants ou non du seigneur châtelain n'avaient aucun droit de seigneurie publique ou de territoire, mais seulement la perception de droits domaniaux.

Le châtelain, qui était le comte de Saint-Pol, se faisait ordinairement représenter par un bailli et un lieutenant de la châtellenie et parfois par un procureur fiscal (Charles Pruvot occupait cette charge en 1755). Le bailli avait droit d'exercer la police, de connaître des crimes et de juger en première instance les actions personnelles, de veiller sur les flots, rues, chemins, flégards, fours et cheminées, cabarets, etc. Pourtant ces droits étendus leur furent parfois contestés, surtout quand les comtes de Saint-Pol eurent aliéné la plus grande partie de leurs droits et possessions de Lisbourg. Aussi M. de Noyelles marquis de Lisbourg, etc, obtint du roi Philippe IV le placard suivant :

« Philippe par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Arragon, etc. Au premier nostre huissier ou sergent d'armes sur ce requis salut : Receu avons l'humble supplication du marquis de Lisbourg, comte de Croix, contenant qu'à raison d'icelle comté luy appartiennent plusieurs et diverses rentes foncières et seigneuriales, tant en avoine, poulllets, chappons, qu'argent, et autrement, à cause de plusieurs fiefs et autres terres qui en sont tenues et mouvantes; or comme durant les longues guerres les tenanciers et possesseurs desdicts fiefs et cottiers sont allez de vie à trespas, expaysez, et ainsi passez en diverses mains, en telle sorte que le suppliant est en apparence de rencontrer quelques difficultés pour le payement desdicts droits, cause qu'il nous a bien instamment requis nos lettres patentes en forme de terrier: pour ce est-il que nous ce considéré, vous mandons par ces presentes qu'à la requeste dudict suppliant vous vous transportiez par toutes les églises paroissiales soubz lesquelles les biens, terres et heritages tenus de la susdicte comté, et qui doivent les droicts, cens, rentes, et redevances sont situez et gisans, et en chacun desdites lieux par un jour de Dimanche. ou autre jour de feste à l'heure de la grande messe que le peuple y est accoustemierement assemblé, faictes commandemens de par nous par cry public, à tous et quelconques possesseurs et propriétaires desdicts biens, héritages, fiefs tenus ou mouvens desdicts suppliants de tels estat et condition

qu'ils soient, et qui lui doivent aucun droict, cens, rentes et redevances à cause d'icelle sa comté, qu'endedans quarante jours après la publication de cestes et sur les peines en tel cas introduites et accoustumées d'ancienneté, ils apportent ou envoient és mains d'iceluy suppliant ou son commis par bonne specification ou déclaration chacun en son regard, la grandeur et quantité de leurs fiefs, terres, et héritages tenus de sadicte comté, avec les droicts, cens, rentes et redevances qu'ils en doivent, ensemble les lieux, abouts, et costez où tels biens, terres, fiefs, et héritages sont situez et gisans, avec les noms et surnoms des possesseurs et tenant iceux biens pour par ledict suppliant en faire et tenir registre servant à la conservation de son droict au temps à venir, et outre ce qu'ils payent à iceluy suppliant ou son commis les arriérages desdicts droicts, cens, rentes, et redevances, et contribueront d'oresnavant au paiement d'iceux droicts et redevances és jours et termes accoustumez, et aux peines que dessus, contrainant à ce les défailants après les quarante jours passez par exécution de telles peines et amendes avant dites, et autrement par toutes voyes et manieres de contraintes deues et raisonnables, et en cas d'opposition, refus, ou delay, adjournez les opposans, ou delayans à estre et comparoir à certain et competent jour, ou jours pardevant leurs juges ordinaires pour y dire leurs causes d'opposition, refus, ou delay, répondre, procéder, et à la fin veoir ordonner comme de raison, en certifiant suffisamment ausdicts jours lesdicts juges de ce que faict en aurez. Ausquels mandons et commettons de faire aux parties (icelles ouyes) bon brief droit et expedition de justice. Car ainsi nous plait-il, et a vous huissier de faire les publications, commandemens et execution de peines que dessus, donnons plein pouvoir et mandement especial, mandons en outre, et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects qu'à vous en ce faisant et qu'en depend ils obeysent et entendent diligemment, et afin qu'un chacun puisse de ce mieux estre adverty et se garder d'encheoir esdites peines nous vous ordonnons d'assigner aux values et portaux desdictes églises et autres lieux publiques copie de ces presentes, ensemble de

vostre exploit. Donné en nostre ville de Malines le xxiiij. de feburier seize cens soixant: et de nos regnes le xl. au bas estoit escrit : *Par le Roy à la relation du conseil*, et estoit signé *D. Brintsma*. Y appendoit un grand scel de cire rouge portait les armes de Sa Majesté à simple queue de parchemin. »

Les comtes de Saint-Pol de la maison de Châtillon, puis de celle de Luxembourg, furent châtelains de Lisbourg. Le connétable de Luxembourg ayant été condamné à mort sous Louis XI, ses biens furent confisqués et la châtellenie de Lisbourg échut à Guy Pot, bailli du Vermandois et favori du Roi. Charles VIII rendit ces biens aux héritiers du connétable sous la condition de démolir les châteaux et forteresses. Faut-il faire remonter à cette époque la destruction du donjon de Lisbourg, ou cette destruction fut-elle la suite des guerres du xvi<sup>e</sup> siècle? Ceci est probable, puisque Guy Pot persista à conserver le domaine de Lisbourg et ne le rendit qu'après un arrêt du Parlement de Paris de février 1488. Cette terre passa aux comtes de Saint-Pol de la maison de Bourbon-Vendôme et de la maison d'Orléans. François d'Orléans vendit cette seigneurie, en 1616, à Jacques de Noyelles, comte de Croix. Celui-ci obtint en 1617, l'érection en marquisat de ce domaine uni à sa terre de Bergueuse. Il était chef des finances des Pays-Bas, gouverneur et bailli de la Motte-aux-Bois, commissaire au renouvellement des magistrats de Flandre; il avait épousé Anne de Claerhout. Ses armes étaient : *écartelé d'or et de gueules*. Il mourut sans postérité en 1637. Eugène de Noyelles, comte de Marles, député des Etats d'Artois, hérita du marquisat de Lisbourg qu'il vendit à Jean-François Volant de Berville, chevalier, capitaine au régiment de Roussillon, appartenant à une famille, d'après M. Godin, seigneurs de la Maultelée en Boulonnais, en 1445. Il avait des prétentions plus grandes et, d'après lui, ses ancêtres, originaires d'Ecosse, étaient venus en France vers 1460. Quoiqu'il en soit, son père qui le premier habita à Arras, était capitaine dans le régiment de Schulemberg, alors gouverneur de cette ville, puis il passa dans le régiment de Roussillon. Il avait pour armes : *d'argent à la fasce d'azur chargé de trois croix patées d'or accom-*

*pugnées de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe.* Il obtint de Louis XIV, en 1694, la confirmation en sa faveur des lettres d'érection de Lisbourg en marquisat. Cette terre fut saisie sur Guy de Berville, sans doute, fils de Jean et vendue judiciairement par sentence du Conseil d'Artois, du 23 mai 1708, sur requête présentée par Antoine-Louis Fresnaux, écuyer, sieur de Héricourt, et sa sœur, demeurant à Douai. Ce domaine se composait : « 1° de la terre et marquisat de Lisbourg, consistante en haute et basse justice, dont sont mouvantes et dépendantes plusieurs terres et beaux fiefs, au nombre de quarante; se consistant ladite terre et seigneurie en rentes foncières et seigneuriales, portant par an en argent 60 livres 15 sols ou environ, 26 chapons, et le quart d'un, 5 poules, 2 doubles verres et un quart de simple, un estœuf, avec les droits honorifiques de l'église ; 2° un droit de travers qui se cueille au village de Werchin ; 3° un droit de terrage qui se lève et cueille au terroir dudit Lisbourg ; 4° un bois séant audit lieu nommé le bois Saint-Pol, contenant 26 à 27 mesures, listant au Bois Soleil et à Liévin de Fasques et autres, vers mer au fossé venant dudit Werchin environnant ledit bois, d'un bout à la place où étoit posée la justice dudit lieu, et au chemin allant à Ambricourt, et d'autre bout audit Fasques ; 5° un autre bois séant audit Lisbourg nommé le bois du Fortel, contenant 14 à 15 mesures, tenant de liste et d'un bout à Wallerand de Febvin, d'autre liste et d'autre bout à Jacques Febvin, au sieur de Boulay et autres ; 6° un droit de vifs herbages, un droit d'amende, des droits seigneuriaux et reliefs de toutes les terres et fiefs dépendants de ladite terre et seigneurie de Lisbourg ; 7° un moulin à l'eau à moudre bled, avec droit de bannage, les fossés, prés, digues et rivières, listant et habouant de tous côtés au flégard et le fief de Porquet dépendant de ladite seigneurie de Lisbourg et de celle de Grosilliers, se consistant en menues rentes foncières portant annuellement 6 florins 1 sol 6 deniers ou environ, en droits seigneuriaux, reliefs et droits casuels annuellement, et généralement toute ladite terre et seigneurie dudit Lisbourg, avec les circonstances, appendances et dépendances d'icelle, et ainsi qu'elle se comprend et extend, sans

y aucune chose réserver, excepter ni retenir, le tout tenu tant dudit Lisbourg que du comté de Saint-Pol. »

On vendit en même temps les terres de Bergueneuse, Grincourt-les-Pas et Warnecamps qui appartenaient au même seigneur. Celle de Lisbourg fut achetée par Antoine-Guillaume Dubois, sieur de Duisans, conseiller au Conseil d'Artois, et sa femme Marie-Joseph Mathon de Sachin; il avait pour armes : *d'azur à trois annettes d'or*. Cette famille posséda ce domaine presque tout le xviii<sup>e</sup> siècle; en effet, on voit dans un document conservé aux Archives du Pas-de-Calais qu'en 1779, Guillaume Dubois, sieur de Duisans, fut maintenu dans le droit de planter dans cette commune. Le 10 août 1766, il avait fait une transaction avec l'abbaye de Ruisseauville, à l'occasion de cette terre et de ses reliefs, droits de chasse et de plantis; les procès commencés en 1717 s'étaient plaidés devant la sénéchaussée de Saint-Pol et le Conseil d'Artois. Les religieux n'ayant qu'une seigneurie vicomtière furent condamnés à ne pas chasser. En 1750, ils furent attaqués de nouveau pour ébranchage. Ils faisaient valoir qu'ils avaient perdu leurs titres, que leurs droits provenaient de l'ancienne fondation de l'abbaye faite par le Roi, à qui on avait toujours servi dénombrement, qu'ils n'avaient jamais été du domaine des comtes de Saint-Pol, qu'en Artois les seigneuries vicomtières donnaient droits de chasse, etc. Le sieur Dubois contestait (1).

Cette terre de Lisbourg était alors bien diminuée et ne consistait guères que dans un bois de 35 mesures. Elle avait pourtant été autrefois bien importante; mais les seigneurs en avaient à diverses époques démembré des parties par inféodation d'où il en était résulté la formation de beaucoup de fiefs et arrière-fiefs. En voici quelques-uns : en 1474, Joseph le Viessiers, demeurant à Montreuil, tenait de Jean de Verchin un fief au lieu dit *Canteraine*, à 30 sols de relief, ayde et cambellage et valant

(1) Cette transaction existe aux Archives du Pas-de-Calais; le sieur Dubois y est maintenu dans ses droits de justice, chasse, etc. comme seigneur principal, et l'abbaye conserve comme autrefois ses droits de seigneurie foncière et domaniale. Chaque partie devra payer les frais faits par elle.

par an 14 livres, sur lesquels la femme de Simon de Chastillon bâtard de Danprè, prend la moitié en douaire. Enguerrand de Cour'ecuisse, tenait du chastel de Lisbourg, à 60 sols de relief, un fief de 10 mesures, amazé de grands bâtiments et 40 mesures de terres valant 12 livres par an. Jean du Petit Cambray et Jean de Clapet de Théroouanne, M. Arnould le Ratte (il demeurait à Werchin, fut anobli en mars 1475, moyennant finance, et fut taxé de 80 livres payées à Jean Lestocquart, recepveur d'Artois ès-parties d'Hesdin). Jean de la Haye, Jacques de Senlis, sieur de Vendosme, Jean de Crespieul, prêtre, avaient des fiefs tenus du même château, Jean Clapet avait un autre fief tenu de l'abbaye de Ruisseauville à cause du prieuré de Lisbourg, comme un autre appartenant à Enguerrand de Groseilliers. Dirien d'Azincourt, sieur de Warigny, vicomte de Dammany, avait aussi un fief. Pierre Dupuich en avait un tenu de M. de Griboval; Guillaume de Griboval en avait deux, un tenu du même, l'autre du château de Lisbourg. Jean de Griboval, chanoine, licencié ès-décret, conseiller et maître des registres du doyen de Théroouanne, sans doute son frère, en avait deux tenus du même; Noel Devault en avait trois relevant de Jean de Werchin; Enguerrand des Groseillers en avait un assez important, avec bois, relevant du château de Lisbourg. Le fief de la Rachie-en-Lis'ourg, appartenait alors à Jean du Bois, il était également assez considérable puisqu'un fief vicomtier appartenant à Jean d'Eps en relevait. Le sieur de Noyelles posséda ce fief avec ceux d'Outrebeau, Sorel, l'Ecluse. Mortagne et Dannoy.

D'après l'évaluation du comté de Saint-Pol de 1537, les fiefs de la *Chapelle*, dit la *Bataille*, à cause de la bataille d'Azincourt qui s'y était livrée, de la *Rhabuche*, de *Saint-Léger*, du *Vol de L'ierre*, etc., relevaient à plein lige du château de Lisbourg. Dans les Archives du Gros d'Arras, nous trouvons l'acte de vente, à la date du 8 janvier 1634, des trois quarts du fief du *Riets* tenu du même chastel et appartenant à Jean le Feneur et Antoinette Gilles sa femme, laboureurs, demeurant à Beaumetz; il fut vendu avec ses rentes foncières, etc., 153 florins, à Marc de Hurteglise, sieur de Rougy et Jeanne-Françoise le Ghenic sa

femme. C'est sans doute le terrain encore appelé le *Rougy*. Le seigneur d'Equire acheta une partie du fief de la *Rachie* et fit une transaction, le 22 juin 1700, avec Jean-François de Volant de Berville. Il lui céda divers fiefs possédés par lui qui furent réunis sous le nom de la *Rachie* avec haute justice et seigneurie vicomtière. Cette seigneurie s'étendait sur les territoires de Lisbourg, Crépy, Equires, Verchin, Prédefin; sa mouvance comprenait douze fiefs, 120 mesures de manoirs, tout le bois de la *Rachie* d'environ 160 mesures, avec le droit de chasse dans les bois et sur une partie du territoire de Lisbourg.

En 1569, M. de Canteleux d'Amiens avait à Lisbourg une ferme de 278 mesures, et Mademoiselle d'Embry, le fief et la cense de *Griboval* contenant 163 mesures, avec mouvance sur 309 mesures. Jehan de Groseillers, demeurant à Aire, avait une petite ferme. En 1757, le plus grand domaine composé de terres et d'un bois de 81 mesures, appartenait à M. de Villemarest de Torcy, il passa au baron de Colbert par son mariage avec Monique de Villemarest. En 1782, Messieurs de Ghistelles, Baudry, de Liecquesaing, Lericque du Rietz, Gosse, de Bassecourt, les abbayes de Ruisseauville (avec mouvance sur 500 mesures), de Clairmarais, le chapitre de Boulogne, celui d'Ypres y avaient des domaines ou fiefs. Le fief de la *Bouge* comprenant une mouvance de 200 mesures, celui de *Groseillers* avec un de 150 mesures, ceux d'*Ogival* et de *Canteraine* étaient alors vicomtiers.

Les habitants de Lisbourg avaient leurs entrées franches dans les villes arrosées par la Lys. Les coutumes de cette paroisse furent rédigées en 1507.

Cette commune, située sur le grand chemin d'Hesdin à Théroouanne, eut beaucoup à souffrir de la guerre. Ainsi, d'après l'enquête de 1538, l'église fut pillée et ruinée et les habitants perdirent leurs meubles les plus précieux, bien qu'ils les eussent cachés. Monseigneur Anthoine du Bois, évêque de Béziers, abbé commandataire de Saint-Lucien-les-Bauvais, ayant tenu parti pour le roi de France, vit ses seigneuries de Lisbourg, Fruges et Hezecques confisquées en 1534-1535 par Charles-Quint, comme le constate un compte conservé aux

Archives départementales du Pas-de-Calais. D'après l'enquête de 1545, quand les Français allèrent à Tournehem et dans leurs autres expéditions ils passèrent souvent à Lisbourg et y firent beaucoup de dommages. La garnison de Théroouanne vint aussi le piller et s'empara par surprise de l'église où s'étaient renfermés une partie des paysans. Ils emmenèrent 22 chevaux, 30 vaches, et emportèrent beaucoup d'objets mobiliers, etc. Vingt des principaux habitants se réfugièrent à Aire, Béthune, St-Omer abandonnant tout ce qu'ils possédaient. Le sieur d'Outreleau, commandant français, leur accorda quelque sauvegarde environ cinq mois avant la conclusion de la paix; mais, même après cet heureux événement, l'armée du dauphin se rendant dans le Bouonnais, séjourna à Fruges, Verchin et Canlers, en profita pour rançonner les villages voisins et leur prendre le peu qu'on avait sauvé, frappant ceux qui résistaient, même les femmes; aussi les habitants prirent-ils encore la fuite. Ce bourg payait alors pour ayde ordinaire 20 livres par an et devait en 1537 pour aydes environ 160 livres 16 sols.

Les mémoires de Monglat (Histoire de la guerre entre la France et la maison d'Autriche de 1635 à 1660), disent qu'en 1638, l'armée française commandée par les maréchaux de Châtillon et de la Force, n'ayant pu enlever St-Omer aux Espagnols, après avoir fait divers campements et maltraité les habitants de Fruges, vint le 18 juillet à Lisbourg d'où elle partit sans bagages pour marcher du côté de Lillers où on disait que les Espagnols défilaient sur la *Laquette*. Les généraux s'arrêtèrent au moulin de Lares (Laires) d'où on découvre le pays jusqu'à Aire. Mais les maréchaux n'ayant pas la nouvelle de leur marche, retournèrent à Lisbourg d'où ils furent à Wengen (Wicquehem) et de là furent investir Renty, le dernier jour de juillet.

D'après Dubus (Dictionnaire de l'Artois, bibl. de l'Académie d'Arras), il se trouvait à Lisbourg, en 1768, une femme âgée de 40 ans dont la grosseur était remarquable; elle avait 7 pieds de circonférence à la ceinture, 5 pieds 6 pouces de taille, les parties du corps bien proportionnées, et pesait 525 livres.

Sous la Révolution Lisbourg montra des sentiments monar-

chiques, en 1793, le maire Baudry ne fit pas publier l'acte constitutionnel; on trouva sur l'arbre de la liberté : *Arbre de galère, venin de misère, ruban de brigands, tu ne seras plus là longtemps.* On suspendit le corps municipal et on le remplaça administrativement. Le maire et le procureur de la commune, Villain, furent arrêtés. Le 26 juillet de cette année, le district de Saint-Pol demanda que le sieur Baudry fût mis provisoirement en liberté pour venir soigner sa récolte; on le fit plus tard passer devant le tribunal révolutionnaire d'Arras comme coupable d'avoir dit qu'il se f... de la municipalité de Saint-Pol puisqu'elle avait voté des félicitations pour la mort de Louis Capet, que c'était elle qui l'avait fait mourir, qu'il se f... des patriotes, qu'il n'y avait que les honnêtes gens qui passaient à la guillotine. On lui reprocha de plus d'avoir voulu frapper avec un chenet un officier municipal, etc. Il fut condamné à mort et exécuté le 16 juin 1794, il n'avait que 33 ans. On avait loué alors le presbytère et les autres locaux qui pouvaient servir à mettre un instituteur, et quand on réorganisa les écoles, sur la demande du jury d'instruction, on somma la municipalité, le 22 germinal an III, de résilier les baux.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Omer, était du doyenné de Bomy et du diocèse de Boulogne; l'ancienne église était située dans la plaine, entre le village actuel et celui de Prédefin : il n'en reste plus de vestiges. On a trouvé sur son emplacement, il y a quelques années, un ancien bénitier en grès. D'après les cahiers de centièmes, de 1569, elle était bâtie avec le cimetière sur une mesure et le presbytère sur une égale contenance et sur la seigneurie de l'abbaye de Ruisseauville, assez loin de l'église actuelle. C'est ce qui fait croire que l'ancien village s'étendait plus du côté d'Equire, dans l'endroit qu'on appelle encore le *Viel Atre*. Mais cette opinion est peu probable, car les villages se battissaient d'ordinaire sous la protection du château : or celui de Lisbourg était dans la vallée, défendu par la Lys. De plus la facilité de se procurer de l'eau portait les habitants à se rapprocher de la rivière. L'église avait sans doute été placée au point le plus central

de la paroisse dont Prédefin et Val-de-Lieu dépendaient alors au spirituel. Quoiqu'il en soit, cet édifice ayant été détruit par les guerres, on prit pour servir à la commune, la chapelle du prieuré, qui dépendait comme nous l'avons dit, des chanoines réguliers de St-Augustin occupant l'abbaye de Saint-Marie-au-Bois, dite de Ruisseauville, et seigneurs vicomtiers à Lisbourg. Ils avaient aussi la collation de la cure et prélevaient une grande partie de la dime dans les hameaux de *Griboval* (louée 380 livres en 1717), du *Chêne* et des *Groseillers* (louée 250 livres), de la *Grande Bouge* (louée 700 livres et située vers le bois de Werchin), la dime de sang (louée 10 livres compris un terrage). Cette abbaye obtint, en 1782, un jugement du Conseil d'Artois en faveur de cette dime.

L'un de ces droits de dime avait été donné à l'abbaye par Enguerrand de Werchin, mort à la fin du *xix*<sup>e</sup> siècle. En voici l'acte :

Johannes, dei gratia, Morinensis episcopus omnibus ad quos litteræ istæ pervenerint salutem in domino : noveritis quod in nostra constitutus præsentia, Johannes dominus de Welchin et Agnes uxor ejus decimam de Lysbourg (quam dominus Enguerranus dominus de Welchin in extremis constitutus, ecclesiæ beatæ Mariæ de Bosco ubi sepulturam sibi elegit contulit in eleemosynam ad opus ejusdem ecclesiæ) in manu nostra liberaliter resignaverunt. Et nos ad petitionem et instantiam eorum eandem decimam diximus sigillo nostro roborari. Datum apud Ham, anno domini 1200, nona die mensis augusti.

Il y a dans cette chartre erreur de date, dit l'auteur d'un article sur Lisbourg publié dans la *Gazette de Flandre et d'Artois*, provenant de la négligence de quelque copiste. Jean II occupa le siège de Théroouanne de 1208 jusqu'à 1212 inclusivement. Le tombeau de cet évêque fut découvert sous les décombres de la cathédrale de Théroouanne, en 1631, on transporta son corps dans l'église de l'abbaye de Saint-Augustin. (*Gallia christiana*).

On reproche aux moines de Ruisseauville d'avoir fait mettre leurs armes dans l'église à la place de celles des comtes de

Saint-Pol, et à l'offrande de donner la préférence à leur officier sur le bailli du seigneur.

Les abbayes de Clairmarais et de Ham et quelques particuliers avaient aussi, en 1782, des portions de la dime. Un des prieurs curé de Lisbourg, Hector Selnique de Saint-Omer, mort en 1575, devint le 31<sup>e</sup> abbé de Ruisseauville; il est qualifié *d'homme excellent*.

L'église de Lisbourg perdit sous la révolution 19 mesures de terres et 5 mesures de manoirs; d'après le curé, elle possédait à cette époque 600 livres de revenu; elle n'a pu sauver que deux mesures de terres. La pauvreté du lieu avait 5 mesures 73 verges de manoir. L'édifice souffrit aussi beaucoup à cette funeste époque. Après le rétablissement du culte, le sieur Dufresne, trésorier de la fabrique déploya un grand zèle pour la réparer. Elle est un peu basse, n'a qu'une nef assez longue et qui porte la date de 1602. Il n'y a pas de chapelle, la voûte est en pierre, à arêtes saillantes et à nervures terminées à leur point de jonction par des rosaces. Elle est éclairée par quatre fenêtres de chaque côté: la tour est au bas de l'église, elle est carrée, en pierre, surmontée d'une flèche en bois couverte en ardoises. Cependant le sanctuaire étant trop petit pour la population et la voûte du chœur quoiqu'en pierre paraissant en mauvais état, on résolut de reconstruire cette partie de l'édifice.

Le chœur était l'ancienne chapelle du prieuré; il datait du xv<sup>e</sup> siècle, et était petit. On l'a refait d'après les plans de M. Leclercq, architecte à Montreuil, et on y a ajouté un transept, le tout construit en briques et blancs dans le style ogival. Les voûtes sont à arêtes mais en plafond; les fenêtres sont garnies de meneaux de pierres. Un peu plus tard M. Normand, architecte à Hesdin a restauré la nef. Il y a trois autels modernes en bois sculpté et de style gothique; celui du chœur est important et orné de statues. Des trois pierres tombales placées dans cette église deux sont illisibles, la troisième est celle de François de Febvin, lieutenant de Lisbourg mort en 1731.

On conserve dans cet édifice les reliques de Saint-Omer et de Sainte-Constance. Une ordonnance de l'évêque de Boulogne du

19 octobre 1628 autorisa le curé à ouvrir un pensionnat pour l'instruction des jeunes filles, pourvu qu'il fit choix de personnes capables de bien enseigner la doctrine chrétienne. Actuellement il y a près de l'église une belle école de filles tenue par des religieuses franciscaines. Il exista dans cette paroisse jusqu'en 1792 une confrérie du Saint-Sacrement. M. Darras, curé vers 1839 a remplacé cette association par celle de Notre-Dame Auxiliatrice. Une personne de cette commune M. Deneu a érigé à ses frais en 1838 dans le village une chapelle sous le vocable de la Sainte-Vierge.

Quant au vieux château, il n'en reste plus trace; la tradition veut qu'on y ait amené des prisonniers lors du siège d'Aire.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais deux plans de Lisbourg. Le numéro 182 date du dernier siècle et fut fait à l'occasion d'un procès; il n'y a pas d'index et il offre peu d'intérêt. Le numéro 53 est un répertoire sans plan, composé en 1763 par M. Graux, arpenteur à Saint-Pol; toutes les propriétés et leurs contenances y sont relatées avec soin. Une table y rend les recherches faciles.

---

## MAREST

Marest, *Marés, Maretz, Maresch*, vient d'après M. Tailliar du latin *marescum, marisium*, d'après du Cange, Marais; n'est-ce pas plutôt de *mara* terre basse? Ce petit village est en effet situé dans la vallée de la Clarence, sur la route de Saint-Pol à Pernes, entre la montagne de Bours et Noyelles-les-Pernes. Cette vallée est assez large en cet endroit et le fond en est occupé par de nombreuses prairies environnées au sud par des côteaUX boisés assez élevés : « La Clarence, dit le P. Ignace, coule le long des habitations qui sont à droite et à gauche, elle

y est formée par trois ruisseaux qui y font leur jonction et viennent de Bours, Grincourt et Noyelles. Ils font tourner un moulin qui forme la Clarence. La principale part de Sachin; elles se rejoignent à Pernes. »

Le territoire, d'après le cadastre, contient 315 hectares 87 dont 46 hectares en pâtures et prairies 228 hectares en terre arables, et 35 hectares 89 ares en bois; voici, d'après le P. Ignace, les *lieux dits* les plus importants au xviii<sup>e</sup> siècle : le *Haut* et le *Bas Morel* le *Martelay*, *Renouval*, le *Bois Pingrelin*,<sup>3</sup> la *rue de Bourgogne*, Le hameau de le *Faux* dépend de Marest. La population s'élevait en 1878 à 232 habitants avec 45 maisons, il y avait 20 feux au xviii<sup>e</sup> siècle. Marest en 1790 fit partie du canton de Pernes.

Ce village eut toujours peu d'importance d'après Mailliart, comme les autres dépendances du prieuré de la Beuvrière, il ressortissait en partie de la salle abbatiale de Saint-Vaast. Le terrier du comté de Saint-Pol de 1474 indique Mehienet de Froideval, homme d'armes de la grande garde de monseigneur le duc de Bourgogne, comme possédant un fief de 60 sols, de relief tenu du château de Saint-Pol et valant par an 60 sols, sur lequel Jeanne de Boyaval sa sœur a son douaire. Jean le Marquois, de Ligny-Saint-Flochel, et Hue Pingrelin, écuyer, avaient aussi des fiefs tenus de la même mouvance: Guillaume de Wavrans, chevalier, sieur de Rougefay, fils de Thomas, y avait à cause de sa femme, un fief tenu de M. de Mailly, seigneur de Bours, valant 60 livres, avec prés, marais, terres, etc. et devant le service de plaids. Henriet de la Diennée avait à cause de sa femme Antoinette de Duchy, un fief valant 12 livres relevant de Wavrans et dont dépendaient quelques arrière-fiefs. La famille de la Diennée était originaire de Marest; elle fournit un mayeur de Pernes. Le prieur de Saint-Pris à Béthune avait quelque bien dans ce village en 1569. Plus tard l'évêque d'Arras y posséda un fief et plusieurs novances qui s'étendaient entre les chemins de Pernes à Saint-Pol, et de Marest à Bours et Camblain.

D'après le P. Ignace, la seigneurie principale fut possédée au xv<sup>e</sup> siècle ainsi que celles de Bours, du Rossignol etc., par Marguerite de Mailly fille de Colart et de Marie de Mailly. Elle porta ces domaines à son mari Philippe de Noyelles, chevalier sieur de Lens, vicomte du pays de Langle, baron de Torcy, souche de la famille de Noyelles. Ils eurent trois fils; Guislain, Jean et Philippe; ce dernier eut le domaine de Marest, et épousa Isabeau de Luxembourg. Cette terre fut achetée vers 1680 de Jean-François Rambert et de sa femme qui était une Varrenness par Gertrude le Bourgeois, veuve de Jean du Rietz, chevalier, sieur de Fréwillers; elle passa ensuite, d'après M. Godin, à son fils Jérôme qui épousa Marie de Fresnoy dont la mère était Jehanne de Mons, puis à Angèle du Rietz, épouse de Guillaume Alexandre de France, marquis de Noyelles. Selon M. du Hays (Esquisses généalogiques) ce seraient les Lannoy qui auraient été seigneurs de Marest. Nous ne pouvons rien dire de certain à cet égard. Au xvii<sup>e</sup> siècle le baron de Wismes était seigneur du clocher et possédait une ferme avec 15 mesures de manoirs, 170 mesures de terres, 3 mesures de bois, quelques hayons, 11 mesures demie de près, des censives et droits seigneuriaux de 10 livres, plus un arrentement sur un moulin à usage de mou-dre grains. On payait, toujours d'après le P. Ignace, dans cette commune pour les droits seigneuriaux le sixième denier tant en vente, qu'en don, transport et relief; et telle vente tel relief. Pour les manoirs soit grands soit petits on devait un sol six deniers parisis d'issue et autant d'entrée.

L'ÉGLISE, annexe de Bours, est sous le vocable de Sainte-Austreberthe, patronne de Bours (1). Le P. Ignace dit que l'autel du lieu fut confirmé aux évêques d'Arras par le pape Eugène IV le 4 février 1152; selon nous il a confondu avec Marest (Nord). Ce prélat était le principal décimateur et tirait de sa part 450 livres en 1751. Le seigneur du lieu et M. Bouquel, sieur du

(1) M. Godin indique St-Vaast comme patron. C'était également celui de Camblain dont le curé était chargé d'administrer Marest; mais à cause de l'éloignement d'une lieue, le curé de Bours le remplaçait par commission.

Valhuon avaient aussi des dimerons au xviii<sup>e</sup> siècle. Bien que ce village fit partie du diocèse d'Arras, doyenné d'Houdain, quelques maisons au-delà de la Clarence dépendaient au spirituel de Pressy et du diocèse de Boulogne.

L'église avant la Révolution avait six quartiers de terres sur la commune. C'est actuellement un édifice petit, en pierres, sans caractère et en assez mauvais état; on y fit du salpêtre en l'an II. D'après le P. Ignace, au dessus de Marest sur la montagne à mi-côte était une chapelle de dévotion en l'honneur de la Sainte-Vierge sous le vocable de Notre-Dame de bonne fin. Elle fut fondée pendant la longue vacance du siège épiscopal d'Arras de 1635 à 1667 par un habitant du lieu. Le curé de Bours y venait processionnellement chanter vêpres au temps de la Pentecôte.

---

## MONCHY-CAYEUX

Monchy-Cayeux *Monciacum-Calculosol:m*, *Moncy*, veut-il dire *Mont à Cailloux*? Ceci s'explique mal, car ce village est situé dans une vallée où le sol est beaucoup plus humide et argilleux que caillouteux. D'après M. Tailliar l'étymologie serait *demeure de la montagne*, gîte ou demeure se traduisant *gy* ou *cy*. Cette commune assez importante et amazée est bâtie dans la belle, large et fertile vallée de la Ternoise; le versant nord s'élève d'une manière abrupte jusqu'à un plateau couronné de bois et là se trouvent, il est vrai, des cailloux avec abondance. Sur l'autre rive le sol s'élève peu à peu jusqu'à la plaine de Fleury.

Le territoire contient, d'après le cadastre de 1833, 621 hectares 61 centiares, dont 79 hectares de pâtures et prairies, 462 hectares de terres arables, et 56 hectares 87 centiares de bois : il est divisé en deux sections dites du *Village* et du *Bois de Falimont*. Voici quelques lieux dits : le *Mahulin*, l'*Église*, le *Porte Peu*, les

*Trinches, le Champ à Pierre, les Couarrières, les Warenes, la Longuignœul, le Buyo, le Bois de Justice, le Bois d'Aulnoies.*

Deux hameaux dépendent de *Monchy* : *Cayeux* et *Capendu*. La population au XVIII<sup>e</sup> siècle étoit de 204 habitants avec 41 feux ; en 1878 il y avait 401 personnes logées dans 86 demeures.

La Commune possède 19 hectares 28 ares 30 centiares de marais et autres terrains divisés en quatre parties.

Monchy-Cayeux en 1790 fit partie du canton de Fleury.

Ce village étoit compris dans le bailliage et la recette de Saint-Pol, d'après Mailliart, ce fut sous la domination espagnole une enclave de France en Artois ; aussi la partie de la commune formant alors un personnat et dépendant du chapitre d'Amiens relevait du Conseil d'Artois et le reste de la régale de Thérouanne. C'étoit douzième pairie-chatellenie du comté de Saint-Pol en 1587. Il a existé une ancienne famille de Monchy qui a fourni un maréchal de France, de grands prévôts de la maison du roi, deux chevaliers de Saint-Louis etc., mais rien ne prouve qu'ils fussent descendants des anciens seigneurs de ce village, plusieurs communes portant ce nom (1). Ce qui paraît certain c'est que Julienne de Monchy fille unique de Pierre, gouverneur de Saint-Omer et de Jeanne Ghistelles, porta cette terre au xv<sup>e</sup> siècle dans la maison de Bournel par son mariage avec Jean de Bournel sieur de Thiembronne, dont elle étoit veuve le 3 octobre 1474. Son fils Louis, fut chambellan du roi Louis XI. De Guillemette de Melun, il eut Louis, bailli d'Amiens, qui épousa Marguerite d'Ailly fille d'un vidame de cette ville. Cette famille avait pris parti pour la France, aussi sa terre de Monchy fut-elle confisquée au profit de messire Jean de la Vieville, chevalier sieur de Westrehem, Hericourt etc., (terrier du comté de Saint-Pol).

Ce domaine, alors tenu en pairie et haute justice du château de Saint-Pol à 10 livres de relief autant de cambellage se composait de plusieurs fiefs situés en divers lieux. Il y avait en

(1) On conserve au musée d'Arras la matrice originale du sceau d'un sieur de Monchy, elle porte un écu avec bande cantonnée au lambel penché.

outre trois maisons, un moulin, des viviers, etc., le tout d'un revenu de 600 livres, dont il fallait déduire les maisons, moulin et eaux qui sont de grandes retenues, les gages du bailly, du procureur, du receveur. Quelques arrières-fiefs en dépendaient un à Antoine Guilbert maître-ès-arts à Saint-Pol, trois à Jean de Lédé, un à Pierre Hovel, tous deux de Monchy. Jeannet de Falempin, demeurant à Moncheaux, possédait à cette époque trois fiefs relevant du château de Saint-Pol; Jean Aubert de Monchy, un autre tenu de M. de Verloing.

Le sieur de Thiembronne mourut en 1549, n'ayant pas d'enfants et laissa sa propriété, d'après la Chesnaye des Bois, par donation du 12 juillet 1546, à son cousin Hughes de Bournel, seigneur de Lambersart, gouverneur de Lille. Comme nous l'avons vu plus haut, ce domaine avait été confisqué par l'Espagne et donné aux la Vieffville; ne l'avait-t-on jamais rendu aux Bournel, partisans de la France, à cause de l'importance stratégique du château, ou avait-il été l'objet d'une nouvelle confiscation? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est qu'en 1542, Michel de la Vieffville était capitaine du château de Monchy et recevait pour ses gages 180 carolus d'or sur les 6,000 accordés à Charles-Quint par les États d'Artois. On finit pourtant par rendre ce domaine aux anciens possesseurs et Hughes de Bournel ne paraissant pas avoir laissé d'enfants, cette seigneurie passa à son neveu Gabriel, chevalier, baron de Monchy, marquis de Namps, etc. Il épousa Marguerite d'Estrées. Son arrière petit-fils Jean, né en 1666, fut lieutenant-général des armées du roi et commandeur de Saint-Louis. On conserve aux Archives du Pas-de-Calais un dénombrement servi par sa veuve Marguerite Brochart de Coupigny, au nom de ses enfants mineurs, à Louis de Bourbon et au prince de Condé, curateurs honoraires de l'abbé Jean Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, comte de Saint-Pol. La terre de Monchy y est qualifiée de pairie, baronie et châtellenie. Son fils Charles-Germain de Bournel mourut en 1752, il avait épousé Mademoiselle Éléonore Ménage de Mondésir. La sœur de ce dernier, Marie-Philippine, dame de Mon-

chy-Cayeux porta cette terre à son mari, Adrien-Eugène-Herman d'Hinnisdal baron de Fumal, sieur de Ferfay, dont les descendants possèdent encore ce domaine.

Le prince de Soubise, comte de Saint-Pol, fit un procès à cette dame, alors veuve, pour lui faire payer des droits à l'occasion de la vente qu'elle avait faite de cette terre le 10 juin 1746, (Archives du Conseil d'Artois). Cette cession fut sans doute annulée. Les Bournel avaient pour armes : *d'argent à l'écu de gueules à huit perroquets de sinople mis en orle*. Les d'Hinnisdal portent : *de sable à la croix d'or contournée au premier et troisième de deux maillets d'or et chargé en cœur d'un écu de sable, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable*.

Le domaine de Monchy-Cayeux, en 1569, se composait d'une ferme rapportant 140 livres par an, et d'un château. En 1782, cette terre avait été augmentée : outre le château et son clos de 15 mesures, il y avait 20 mesures de prairies et manoirs, 2 mesures d'enclos, une ferme avec 27 mesures de manoirs, 180 mesures de terres, un moulin à eau pour moudre blé, un bois de 80 mesures, un de 30 mesures, un de 4 mesures, un de six quartiers; les censives rapportaient, en 1757, 287 livres 12 sols et les droits seigneuriaux 100 livres.

La seigneurie vicomtière de CAPENDU, en 1474, appartenait également à la Demoiselle de Monchy, veuve du sieur de Thiembronne, et elle était tenue en trois fiefs du chastel de Saint-Pol à 60 sols parisis de relief, autant d'aydes, moitié cambellage, avec services de plaids audit château de quinzaine en quinzaine. Elle comprenait des rentes en argent, blé, chapons, oisons, gélines, etc., plus un petit bois à coupe rapportant par an 60 sols. Plusieurs arrière-fiefs en dépendaient, appartenant à Pierre de Moncheaux, Pierre de Pis, Jean Obert, Pierre Hovet, Jacquemin et Pierrotin de Floury, demeurant à Monchy. Ce domaine était possédé, au xviii<sup>e</sup> siècle, par la famille Lefebvre de Gouy qui avaient pour armoiries : *écartelé un et quatre d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même; au premier et*

(1) C'est cette dame, croyons-nous, qui fonda la chapelle de la Madeleine à Saint-Pol.

*troisième d'or à trois fasces d'azur surmontées de trois rencontres de gueules et accompagnées en pointe d'une fleur de lys de même, sur le tout de sable, au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules.* Les droits seigneuriaux et censives valaient alors 100 livres par an, il y avait de plus une ferme avec 24 mesures et demie de manoirs et 135 mesures de terre. L'évêque d'Arras avait le fief de *Lesé*.

Monchy vit souvent le passage des hommes de guerre, au grand détriment des habitants : « Vers la fin d'avril 1522, le duc de Vendôme qui tenait le parti de François I<sup>er</sup>, étant averti que les garnisons de plusieurs châteaux, entre Aire, Béthune et Saint-Pol faisaient des courses sur la Picardie, fort préjudiciables aux sujets du roi, rassembla des troupes qui étaient dans les villes frontières dont il fit un détachement pour aller surprendre ces châteaux entre Aire, Béthune et Saint-Pol et les raser. Le rendez-vous de sa petite armée fut à Monchy-Cayeux d'où ce prince marcha vers Diéval, Divion, Brouay. Il partagea ses forces qui furent attaquer ces châteaux et autres aux environs de Béthune et vers Arras. Ils s'en rendirent les maîtres, les rasèrent en partie et les brûlèrent. Le duc de Vendôme se retira ensuite à Doullens sans avoir rencontré aucun ennemi. » (1).

Lorsque les Espagnols vinrent reprendre Saint-Pol, en 1537, une partie de leur armée alla s'établir à Monchy. Déjà lors du siège d'Hesdin, le roi de France avait établi son camp dans ce village, ce qui avait amené force ruines et pillages à Monchy, Hestrus et Capendu. D'après l'enquête de 1538, la commune devait 14 carolus d'or pour aydes arriérés ; selon celle de 1545 Monchy fut encore pillé et rançonné et six des habitants emmenés prisonniers pour en tirer rançon. Après la prise de Pernes et de Lillers, en 1543, les chariots et l'artillerie de l'armée y passèrent vivant aux dépens des habitants dont une partie se sauva à Béthune ; un des propriétaires, le sieur Trélon, habitant le Haynaut, ne voulut, malgré leurs malheurs, rien diminuer sur les redevances. « En 1639, au mois d'août, le maréchal de la

(1) Le P. Ignace, Mém. (d'après ceux des frères du Bellay), tom. VII, p. 288, Bibl. d'Arras.

Meilleraye qui depuis peu de jours s'était emparé d'Hesdin, avait son quartier à Monchy-Cayenx, de là il s'avança jusqu'à *Anvin-le-Grand*, où il campait le 22 août. Ce jour là il fit une course dans le pays ennemi à quatre lieues éloignées de son quartier. Il étoit accompagné du marquis de Coislin, colonel-général des suisses et l'un de ses maréchaux de camp. Ce détachement étoit composé de 200 chevaux. Ils se rendirent maîtres de quelques forts et châteaux. De plus, de la Meilleraye donna ses ordres pendant cette course qui se fit dans le diocèse d'Arras pour faciliter aux fourrageurs et aux partis les moyens de tirer leur subsistance et des vivres de chez l'ennemi pour son armée. On fourragea vers Béthune le 29 et on ramena 300 vaches, plus de 100 chevaux et plusieurs prisonniers... Le colonel Gassion commandait les Français comme maréchal de camp et le colonel Nothaffe, conduisait le corps des étrangers dans cette retraite. Pendant qu'elle se faisoit, de la Meilleraye fut informé que la nouvelle de son approche avoit fait prendre les armes aux habitants du plat pays par où il devoit passer et qu'ils s'étoient relanchés dans leurs églises et cimetières qui étoient la plupart fortifiés et avoient de bons clochers, outre les châteaux et forteresses. On en voit encore plusieurs depuis Béthune jusqu'à Saint-Pol.

» Le général français fut donc forcé d'attaquer quelques-uns de ces forts qu'il força. Il envoya aux autres Vulson de la Colombière, gentilhomme du Dauphiné qui fit si bien qu'il persuada à ces paysans de mettre bas les armes. En effet, ils envoyèrent leurs curés à de la Meilleraye pour convenir des contributions; ils les reçut avec affabilité, leur ordonna d'exhorter les habitants à continuer la culture de leurs terres et les renvoya chez eux.

» Cette course ayant ramené l'armée espagnole dans le diocèse, elle vint camper entre Béthune et Saint-Venant; celle de France décampa du *Grand Anvin*, le 20 septembre et vint mettre son quartier à Magnicourt-en-Comté. » (1)

(1) P. Ignace, Mém., t. VII, p. 865 et 866.

Monchy eut sa coutume particulière rédigée en 1507.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Pierre, dépendait du doyenné de Saint-Pol, diocèse de Boulogne. Il y avait à Monchy, d'après Maillart, un pensionnat qui jouissait du droit de nommer à la cure. La dime de Cayeux, appelé alors *Cahem*, fut achetée en juillet 1257, par l'abbaye d'Auchy des sieurs de Saint-Laurent. Cette vente fut ratifiée par leur neveu Isaac, chevalier, sieur de Wierre en le *cort* (cour) de l'abé (*sic*) d'Auchy (Cartulaire de ce couvent, p. 193). En 1569, nous ne voyons plus comme décimateurs que le curé et un sieur Sorel; en 1757 il faut ajouter l'abbé de Samer. L'église, en 1569, était bâtie sur trois quartiers et le presbytère sur une mesure. Le curé, avant la Révolution, avait près de 400 livres de rentes; le 17 novembre 1791, on vendit nationalement 8 mesures 15 verges lui appartenant, pour 4,300 livres, et le 14 messidor an III, 3 quartiers de manoirs et 11 mesures de terre. Le presbytère bâti sur une mesure fut aliéné le 13 vendémiaire an V, pour 650 livres.

L'église passait pour dater du xvi<sup>e</sup> siècle et avait peu de style. D'après l'épithaphier d'Havrincourt, on voyait, en 1616, « à la table d'autel de la Vierge-Marie estant à la nef : a été donné par Monsieur François de Waverant, écuyer, maistre d'hostel de Monsieur le prélat de Saint-Vaast d'Arras du surnom Caverel avec quatre écussons d'armoiries qui étaient : *Waverant, Dubois, Lanwin, Duplouy*. Sur un marbre servant de parement au-devant l'autel de la Vierge est escript : Cy devant gist Louis Waverant, écuyer en son temps capitaine de la compagnie d'hommes d'armes à Monsieur de Ravestein (estait de la maison de Berghes) et Damoiselle Péronne de Lanwin, sa femme, lesquels ont rendu leur âme à Dieu le 15 de may l'an 1581. Priez Dieu pour les trépassés. Avec huit écussons : *Waverant, Dubois, d'Eps* (aigle à deux têtes éployées), *Bussy Lanwin, Duplouy, Gommicourt, De France*.

L'église a été complètement rebâtie dans ces dernières années (finie en 1874) grâce aux libéralités de Mademoiselle Rosoline d'Hinnisdal, sur les plans de M. Norman, architecte à Hesdin

Cet édifice, dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle, n'a qu'une nef, pas très grande, éclairée de chaque côté par cinq fenêtres assez étroites, la voûte est en plafond, et les nervures reposent sur des consoles. Le chœur à pans coupés est orné de quinze panneaux formés par des colonnettes supportant des arcs ogivaux ; il est éclairé par cinq fenêtres, celle du fond à un vitrail représentant saint-Pierre. L'autel, en pierre, est dans le style de l'église comme le reste du mobilier et la tribune qui occupe le fond de la nef. Dans le transept se trouvent des autels en bois sculpté ornés de niches et de statues ; il se termine par des pignons. A l'entrée de ce joli édifice s'élève une tour carrée faisant portail, divisée par des moulures en deux étages, éclairée par deux baies géminées sur chaque face et terminée par une flèche en bois avec fenêtres. La porte est surmontée d'un arc ogival supporté par des consoles et se terminant en pinacle ; au-dessus est la statue de la Sainte-Vierge.

Le CHATEAU fut saisi nationalement sous la Révolution ; mais le comte François d'Hinnisdal, qui avait émigré étant mort, on fit valoir la minorité de son fils Joachim-Louis-Ernest, pour empêcher la vente, et le domaine fut rendu le 14 floréal an III. Cet édifice fut donc conservé, mais il a été dans ces dernières années complètement restauré dans un style douteux qui se rapproche de celui de la Renaissance. Au nord existe une partie ancienne qui a du caractère. Cette habitation se compose du côté de l'arrivée, d'un rez de chaussée bas où sont les dependances et d'un premier étage où se trouvent les appartements de réception. La façade est éclairée par sept fenêtres et ornée de pilastres d'un style qui rappelle le *composite* ; au centre est un vaste fronton cintré qui prend trois fenêtres et où sont placées dans un attique trois autres ouvertures carrées. Il y a deux ailes en retour, éclairées chacune par une fenêtre à chaque étage ; celle du toit est en pierres. De ce côté une terrasse précède le château. On arrive à cette demeure par une belle avenue qui se perd dans les bois. Le côté nord se compose d'une partie peu ornée, éclairée par six fenêtres placées inégalement et d'une ancienne tour assez importante à quatre pans et faisant

saillie angulairement; les créneaux existent encore en partie, mais on a bâti dessus un étage surmonté d'un toit et on y a placé des fenêtres. C'est la partie la plus curieuse de l'édifice. Autrefois la rivière en baignait le pied; on l'a un peu détournée. Le parc est vaste, dessiné à l'anglaise, il présente de jolis points de vue sur le marais, etc. A droite du château se trouvent des dépendances contruites briques et blancs, matériaux employés également pour une élégante maison de jardinier et une superbe école où quatre religieuses franciscaines de Calais instruisent les enfants et soignent les malades. Sur la route on a bâti un beau presbytère et une ferme importante. C'est encore à Mademoiselle d'Hinnisdal, la bienfaitrice de Monchy, qu'on doit ces constructions qui ont beaucoup embelli le village; sa nièce et héritière, la comtesse de Lévis-Mirepoix, habite actuellement le château.

Le château de CAPENDU était un ancien donjon qui n'est plus qu'une ferme; on voit encore dans une plantation de tabac un fossé, reste d'un étang.

Il existe aux Archives du Pas-de-Calais, sous le n° 192 un plan des propriétés du sieur Hermant à Monchy, il offre peu d'intérêt.

---

## NEDON

Nédon, *Nedo*, *Neddon*, d'après M. Harbaville, vient du celtique *Ned*, ou rivière tortueuse et doit son nom à la Nave qui traverse ce village ainsi que Nédonchel, Fontaine et, continuant son cours par Amettes, va se jeter dans la Clarence à Robecq après un parcours de 28,332 mètres avec une largeur qui varie de 3 mètres à 7 mètres 50 et fait tourner 8 moulins à blé et un moulin à l'huile. Toutes ces communes sont pittoresques, mais

Nédon l'est encore davantage, la vallée étant plus resserrée et plus sauvage. Son église se détachant à mi-côte, en blanc, sur la verdure de nombreuses plantations fait un charmant effet.

*Grand Camp* est une dépendance de Nédon dont le territoire comprend, d'après le cadastre de 1833, 489 hectares 33 ares, dont 18 hectares en pâtures et prairies, 265 hectares en terres arables et 193 hectares 88 ares en bois. Il y a deux sections dites : du *Village* et de la *Campagne*. Citons parmi les lieux dits : l'*Epinette*, le *Chemin des Charbonniers*, le *Pays à Part*, les *Sièves*, la *Sablonnaire*, les *Prés*, la *Tramasse*, les *Sarts*, le *Pignolet*, le *Beau Fer*, le *Bois Brûlé*, le *Bois du Buys*, le *Chartrel* (bois). La commune possède 12 ares de terrain. La population, au xviii<sup>e</sup> siècle, était de 125 habitants avec 25 feux; en 1878 il y avait 283 personnes occupant 64 maisons.

Nédon, en 1790, fit partie du canton de Pernes.

Ce village dépendait du bailliage de Lillers. D'après M. Harbaville, il est mentionné dans une charte de 1122, relative à l'abbaye de Mont-Saint-Éloi. Le sire de Nédon était alors banneret d'Artois. Le trésor des chartes de cette province, cite Jehan de Nédon, chevalier en 1328, et Henri de Nédon aussi chevalier, maître des forêts du roi en 1341, comme ayant été au service des comtes d'Artois. Cette terre était dans la maison de Mailly dès le xiii<sup>e</sup> siècle (1) et était possédée par Gilles de Mailly, chevalier; Jean, son quatrième fils, vivait en 1428 et épousa la fille de Colard, sieur de Beuvry. Leur fils Jean de la fille de Gauvain, seigneur de Haveskerque, eut Marie qui porta à son mari, Jean de la Vieville, les terres de Nédon, etc. Avec elle finit la branche des Mailly-Nédon. Leur fils Pierre fut seigneur de Nédon, etc., vicomte d'Aire; il se maria avec Marie de Brimeux, fille du seigneur d'Humbercourt, dont postérité.

D'après les cahiers de centièmes de 1569, Jean (d'Ostrel), sieur

(1) P. Anselme, Histoire des grands officiers de la Couronne.

de Liers, chevalier, possédait à Nédon une seigneurie, un moulin, des terres et 42 mesures de bois. Il épousa en premières noces Jacqueline de Douvrin et en secondes noces Marie d'Ollehain; il mourut en 1574. Son fils Jacques, d'après M. Godin, prit pour femme cette même année Marguerite de Mailly, dont Gilles, gouverneur de Saint Omer et Arras, sieur de Nédon, etc. Son fils Maximilien, comte de Saint-Venant etc., fut gouverneur de Saint-Omer pour l'Espagne; sa fille aînée Marie-Madeleine Gilles d'Ostrel de Lierres, ayant épousé Adrien-François de Béthune dit des Planques, porta ce domaine à son mari dont la postérité possédait encore au xviii<sup>e</sup> siècle cette terre composée alors d'un moulin à eau pour moudre blé, de 8 mesures de bois, dit le *Bois Chartrel*, de 12 mesures de bois dit le *Bois de Lierres*, et de 13 mesures de bois dit le *Bois de Plouy*. Les d'Ostrel avaient pour armes : *d'azur à trois dragons ailés d'or*, les Béthune Saint-Venant : *d'argent à la fasce de gueules*. Le fief et la cense de *Popinhault* avec 240 mesures de bois, possédés par Mademoiselle de Lannoy de Morvillers, étaient passés au xviii<sup>e</sup> siècle à M. de Carnin, sieur de Nédonchel, marquis de Lillers; ce fief rapportait alors 16 livres 7 sous 6 deniers de censives et 11 livres 5 sols de droits seigneuriaux. Il y avait encore les fiefs *du Hamel, Richotte, Plaisir, Agival, Gadifer, et Nédon en Amettes*. Un cueilloir des rentes foncières de ces fiefs datant de 1785 est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

Nédon souffrit beaucoup de la guerre au xvi<sup>e</sup> siècle; les habitant devaient pour aides arriérés 50 carolus d'or. L'ayde ordinaire était de 12 livres par an. D'après l'enquête de 1538, le chapitre de Théroouanne avait dans ce village des rentes foncières; il fit remise de la moitié de ce qu'on lui devait. On demanda à M. de Bailleul et aux autres propriétaires d'agir de même, ils le firent pour la plupart. L'église à cette époque fut brûlée deux fois par les Français qui voulaient s'emparer des meubles et bestiaux qu'on y avait renfermés, trois maisons de la commune furent également incendiées, et trois habitants emmenés prisonniers pour en tirer rançon; 72 bêtes à cornes, 3 chevaux, 200 moutons, des *ablais*, etc., furent pris.

L'ÉGLISE, annexe de Nédonchel sous le vocable de Saint-Éloy, dépendait du doyenné d'Auchy-au-Bois, diocèse de Boulogne et était à la collation des chanoines gradués d'Ypres. La dime appartenait en 1569 au prieur de Saint-André les-Aire. La fabrique possédait autrefois une demi-mesure de prairie et 15 mesures un quartier de terres, et la cure cinq quartiers. L'édifice fut vendu nationalement le 17 primaire an VII à un habitant de la commune pour 15100 livres (en assignats) la tour réservée; on put la conserver.

Cette église appartient au style ogival tertiaire et paraît dater du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle a peu de caractère architectural; la voûte est en pierre et à arêtes, plus basse dans le chœur que dans la nef. Une des clefs de voûte porte la date de 1791 (sans doute à cause d'une réparation); sur une autre on a sculpté un écusson où on voit comme armoiries deux étoiles, une croix et un ruban de décoration moderne. Ce sont sans doute des emblèmes relatifs à la personne qui fit faire ces restaurations. Les meneaux des fenêtres ont disparu; à l'intérieur le chœur a une corniche ornée de rinceaux et d'arabesques assez bien sculptées. La tour est en pierre, de forme carrée et porte la date de 1532; elle est divisée en cinq parties par des moulures et éclairée de deux côtés par des baies géminées plein cintre et des deux autres par des baies simples. La porte est ogivale. Un confessionnal en chêne avec colonnes torsées ne manque pas de caractère, mais il est en mauvais état.

Sur l'autel sont deux reliquaires, qui ont figuré aux expositions de Malines et de Lille. Voici la description qu'en donne M. le chanoine Van Drival dans le catalogue de cette dernière exposition : 1<sup>o</sup> *Reliquaire, ostensor* hauteur 0,29 m, pied 0,122. Le pied en cuivre doré, les autres parties en argent en partie doré. Les reliques sont enchâssées dans un cylindre de cristal posé verticalement sous un dais soutenu par deux contreforts et surmonté d'une pyramide ornée de crochets; la base du cylindre est soutenue par une tige à nœuds garnie de boutons ciselés qui s'élève d'un pied hexagone évasé orné de gravures; xv<sup>e</sup> siècle. 2<sup>o</sup> *Reliquaire ostensor* en argent doré, hauteur 0,262, diamètre

du pied 0,134. Les reliques sont enchâssées dans un petit cylindre en cristal placé entre les mains d'un buste de Sainte-Appoline. Ce buste placé sur une base carrée soutenue par une tige qui s'élève d'un pied à six lobes orné de fleurs ciselées, est abrité sous un baldaquin à trois pignons soutenu par des arcs polylobés en douçine qui reposent sur les chapiteaux de quatre colonnes torsées, xv<sup>e</sup> siècle.

On trouve aussi dans cette église une ancienne statuette de Saint-Éloy en marbre blanc d'un travail assez ordinaire; la tradition rapporte qu'ayant voulu la transporter dans un autre sanctuaire, huit chevaux ne purent l'enlever. Elle a 90 centimètres de haut environ.

Sur le bord de la rivière est placé une auge en grès de 50 centimètres de haut sur 1 mètre 40 de long, dite *Pierre de Saint-Éloy*; elle ne présente rien de curieux. En 1747, le château n'existait plus puisque le cahiers de vingtième portent : une demi-mesure de manoir non amazé dit le *Vieux Château*. Nous croyons qu'il se trouvait à l'entrée du village, dans une prairie dont le sol est assez ondulé; on y voyait encore, paraît-il, il y a quelques années des restes de fossés. La tradition veut que ce soit un ancien manoir de templiers.

---

## NÉDONCHEL

Nédonchel, *Nedonis cella*, *Nedoncelle*, *Nedonciel*, doit son nom comme Nédon, au mot celtique *Ned*, rivière tortueuse, et à sa position sur la Nave. C'est un joli village dans un site pittoresque, la vallée y est plus large qu'à Nédon. Dans le fond se trouve l'église; des bois, surtout au midi, couronnent les hauteurs.

La contenance du territoire d'après le cadastre de 1833 est de

388 hectares 92 ares, dont 40 hectares en pâtures et jardins, 314 hectares en terres arables et 17 hectares 94 centiares en bois divisés en 2 sections dites : le *Tatengloux* ou *Tatenclos*, du nom d'un hameau et du *village*. Voici quelques *lieux dits* : les *Cernies* le *Fond Miquet*, la *Rouginère* le *Popinhault* (ancien fief), l'*Enclos des Trois Cornets*, la *Croix de Saint-Georges*, la *Meroise*, le *Complet*, la *Chapelle Madame*, le *Pays à Part*, le *Presbytère*, les *Champs de Lannoy*, les *Hayes Noires Que:nes*, les *Corvées*, le *Fond du Fief*, la *Valiette*, le *Mahouiller*, la *Longuigneul*, le *Petit Picot*, les *Champs d'Hollande*, la *Briqueterie*, le *Bois Pacet*, le *Bois du Fermier*, le *Bosquet du Vassart*, le *Bois Picalouche*. Le village possède sept ares de biens communaux. La commune comptait au xviii<sup>e</sup> siècle 25 feux en 1878, 96 maisons, servant au logement de 356 habitants.

Nédonchel, en 1790, appartenait au canton de Pernes.

Ce village, bien que faisant partie de l'Artois et enclavé dans la chàtellenie de Lillers, dépendait de la sénéchaussée et recette de Boulogne et relevait du roi à cause du chàteau de Desvres. Il fut réuni à la France par le traité de Cambray en 1529, et celui de Crépy en 1544, avec Théroüanne et d'autres villages qui « soulaient contribuer à la composition d'Artois. » Aussi était-il soumis à la gabelle, mais il jouissait de la franchise des boissons et pour cette cause il avait autrefois un débit d'eau-de-vie très important, fréquenté par les paysans des villages voisins (P. Tailliar). D'après Bérode (*Histoire du Droit usuel*), Ligny, Westrehem, Nédonchel, bien que conservés à la France restèrent soumis à la juridiction du Conseil d'Artois et furent alors réunis au baillage de Lillers (Voir un arrêt du 13 juillet 1784. *Etats d'Artois, enclaves et limites*). Ce village a donné son nom à une de nos plus anciennes familles d'Artois. Robert de Nédonchel, vivait en 980; selon M. Harbaville, Ursion fut émoïn dans la charte de l'évêque Liébert, en 1070. D'après les annales de Saint-Bertin, Gillebert, chàtelain d'Aire, de la fille du chàtelain de Lens, eut deux filles, dont une, Alix, épousa le sire ed Nédonchel vers 1200. Gillebert de Nédonchelle prit part, avec

Hues de Hestrus, au brûlement d'Oisy, en 1254. Le Trésor des chartes d'Artois cite souvent des membres de cette maison : ainsi, Robert en 1299 ; Gilles, en 1315 ; Gillebert, bailli d'Eperlecques, en 1342, puis bailli de Saint-Omer. Cette famille était au service des comtes d'Artois.

Hugues était au siège d'Aire et fit partie de la troisième croisade, de 1189 à 1194. Le Carpentier raconte que Jean, chevalier, fut inhumé dans l'église de l'abbaye du Verger, en 1251 ; de lui sortit Guillaume, chevalier, gouverneur de Crèvecœur, enterré dans l'église de Vauchelle, en 1289, avec sa femme, Basilies de Lagnicourt. Leurs enfants, Simon, Jean et Gillebert, se domicilièrent à Cambrai, d'après Gelie etc. Leurs descendants servirent les ducs de Bourgogne.

Gilles épousa la dame de Thiembronne et vivait en 1330 ; Enguerrand fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Saint-Genois, d'après la Cartulaire d'Artois, cite un acte de 1268, relatif à l'abbaye de Clairmarais, où figure Jean de Nédonchel, écuyer, et deux autres documents de 1269 où on voit que la terre de Beuvry fut vendue par ce même seigneur au comte Robert d'Artois. D'après l'Histoire d'Artois de Dom Devienne, un comte de Nédonchel se renferma dans Tournay, en 1339, avec le duc de Bourgogne pour défendre cette contrée contre les Anglais.

Aux Archives de la ville d'Arras se trouve un titre de rente due à la ville par Robert de Nédonchel, dit Amieulx, écuyer (1400).

Françoise de Nédonchel, épousa Jean de la Vieville, seigneur de Mametz, possesseur de nombreux domaines dans ce canton.

Antoine, sieur du Quesnoy, fut bailli et gouverneur de la ville et château d'Aire, de 1582 à 1588.

D'après Roger, cette famille a encore fourni un conseiller du roi Charles VI, des gouverneurs de Paris, Saint-Omer et Romorantin, un grand chambellan de Louis II, duc de Bourbon au xiv<sup>e</sup> siècle, plusieurs maréchaux de camp et autres officiers généraux, des chanoinesses dans les chapitres nobles des Pays-Bas, un chevalier de Malte, des chevaliers de Saint-Louis.

Elle eut des alliances avec les d'Arcos, les de Berghes, les Béthune, Bryas, Créquy, Clermont, Nesles, Hénin-Liétard, Lannoy, Mailly, Saveuse, Wignacourt, Assignies, Tramecourt, L'Épine, Bourbon-Busset, etc. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours et porte pour armes, d'après le Carpentier : *d'azur à la bande d'argent*; leur cri est : *Boulogne*; des demi-tours sont les tenants; le tout couvert d'un heaume d'où sort un coq et pour inscription : *Nédonchel*. Au lieu des demi-tours indiquées par le Carpentier, Borel d'Hauterive donne deux lions pour supports et pour devise *antiquitas et nobilitas*.

En 1474, Guillaume de Willerval avait dans cette commune un fief relevant de Robert de Nédonchel. D'après un terrier conservé dans ce village, chez l'homme d'affaires du comte de Nédonchel, voici la suite des seigneurs : Adrien d'Humières, chevalier de la Toison d'Or, grand sénéchal de Bourgogne, et Jeanne de Nédonchel, sa femme, en 1488. — François de la Vieffville, et Anne de Neufville, son épouse, achetèrent ce domaine vers 1530. — Louis de Lannoy en devint propriétaire en 1545 par son mariage avec Anne de la Vieffville. — Antoine de Silly lui succéda par sa femme Anne de Lannoy, en 1572. — Hiero Nimio Pardo et sa mère Isabelle de Villégas, acquirent cette seigneurie, en 1580. — Jean de Morel-Tangry ayant pris pour femme Catherine de Pardo, en 1588, devint possesseur de cette terre. — Jean de Carnin lui succéda, s'étant marié avec Isabeau de Morel-Tangry, en 1621. — Jean-Baptiste de Carnin son fils, baron de Lillers, sieur de Gommecourt, etc., époux de Marie-Claire d'Ostrel devint, en 1638, seigneur de Nédonchel. Leur fils, Maximilien-François qui servit plusieurs années le roi comme capitaine de cavalerie au régiment de Guines, fut député des États d'Artois, et avait pour armes : *de gueules à trois têtes de léopards d'or lampassés d'azur*; il fut créé marquis de Nédonchel par lettres patentes de 1694. Dans ces lettres on voit que la terre de Nédonchelle était considérable par ses revenus, ses droits de haute, moyenne et basse justice et autres droits de franchise, devoirs seigneuriaux, etc. Maximilien de Nédonchel, mort en 1710, de Marie-Alexandrine de Béthune eut

un fils Jacques-Gilles-Bonaventure, capitaine au régiment du roi qui mourut en 1734. Isabelle de la Tour-Saint-Quentin, sa femme, ne lui donna, croyons-nous, qu'une fille qui entra chez les religieuses Visitandines à Paris; sa tante, Marie-Françoise de Carnin, hérita du domaine de Nédonchel et épousa, en 1738, Canstantin-Joseph de Berghes d'Arleux. Ce fut sans doute après leur mort que la terre importante de Nédonchel fut vendue le 30 mars 1775, à Octave-Alexandre-Joseph-Marie, marquis de Nédonchel, qui rentra ainsi dans le domaine de ses ancêtres. Nous pensons qu'il mourut jeune, en célibat et que ses biens passèrent à son frère Antoine-César, comte de Brouay, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, qui avait épousé Eugénie de Capendu. Il ne posséda pas longtemps ce domaine. Ayant émigré, il fut dépouillé de ses biens qui furent vendus nationalement à diverses époques. Le château, entouré de fossés, bâti sur six quartiers de terrain, fut adjugé le 18 brumaire an IV, aux sieurs Guffroy et Riant, à deux habitants de la commune et à trois étrangers pour 200,000 livres (en assignats). Le moulin à l'eau avec 3 mesures et demie de manoirs, 21 mesures et demie de prairies, 6 mesures de manoirs amazés et 149 mesures de terre furent vendus après en diverses fois.

En 1798 et 1799, on aliéna les petits bois et hayons portant les noms suivants : le *Rietz à Cailloux*, le *Bois Vassart*, le *Hayon Pic à Louches*, le *Hayon à Queue*, le *Hayon Glactère*, le *Hayon Madame*, le *Hayon de Travers*, le *Hayon Verroux*, le *Hayon des Pâtures*, le *Bois Pacet*. Le grand bois de 400 mesures réuni au domaine de l'État, sans doute à cause de son importance, fut plus tard rendu aux Nédonchel (1). Cette famille ne perdit pas seulement, sous la Révolution, une partie de ses biens, mais le tribunal révolutionnaire d'Arras fit tomber sur l'échafaud la tête de trois dames de Nédonchel, sur les plus futiles prétextes; on peut voir leur procès dans la vie de Joseph le Bon, par M. Paris, tom. II, pag. 167 et suivantes.

Les coutumes de ce village furent rédigées par les notables,

(1) Le 5 juin 1793, il y eut des désordres à Nédonchel à l'occasion de la vente de la coupe de bois. Archives du district de Saint-Pol.

le 19 novembre 1550 et furent approuvées par lettres patentes de Henri II.

L'ÉGLISE a pour patron saint Menne ou Main, martyr; elle faisait partie du doyenné d'Auchy-au-Bois, diocèse de Boulogne et avait pour collateur l'évêque de cette ville.

La chapelle de Notre-Dame de Nédonchel avait autrefois pour collateur, les propriétaires du fief de *Gargan en Nédonchel*; au dernier siècle, c'étaient les Gargan, sieurs de Rollepot, qui exerçaient ce droit. Était-elle située dans l'église ou dans le village ? nous l'ignorons.

Cet édifice se compose d'un chœur, d'une nef et d'un transept, le tout soutenu par des contreforts. Le chœur est assez élevé; les fenêtres sont garnies de meneaux en pierre. Le transept se termine par des pignons éclairés par une fenêtre ogivale. La nef est plus basse que le chœur et en est séparée par une tour carrée en pierre, de forme basse et surmontée d'une flèche en bois large à sa base, ce qui la fait paraître écrasée, vu son peu de hauteur. A l'angle extérieur se trouve une tourelle pentagonale, aussi en pierre, où l'on a placé l'escalier. Sur le côté de l'église on a ajouté un petit porche d'ordre toscan. Auprès est la tombe du curé Cappe, mort en 1789. Au fond de l'église, au lieu de mettre le portail, on a placé une fenêtre; auprès est une tribune. Ce qu'il y a de mieux dans cet édifice, petit et sans valeur architecturale, c'est la voûte qui est en pierre et à arêtes. Une des clefs porte la date 1617. On remarque dans une des chapelles du transept de droite dite de *Saint-Antoine*, une moulure suivant la voûte et formée de feuillages et enroulements d'un joli travail de sculpture; elle repose sur deux chapiteaux également sculptés avec tores et disposés d'une manière peu ordinaire. Dans le chœur, à droite, on voit une ancienne crédence avec colonnettes de style gothique. Là se trouve aussi une belle pierre tombale de couleur bleue, avec l'effigie, en rond de bosse, d'un chevalier et de sa femme. Il est revêtu de son armure. Au-dessus de la tête de l'homme se trouve un casque, au-dessus de celle de la femme un écusson; sur le côté sont d'autres écus

sons. On a tellement marché sur cette pierre que les inscriptions sont illisibles. La deuxième chapelle du transept a été restaurée en 1862 et le curé a fait travailler au reste de l'église dans ces dernières années.

Dans la sacristie on conserve un voile de calice d'un beau travail où sont brodées, en soie de diverses couleurs, des têtes d'anges, des fleurs, rinceaux et autres ornements encadrant un médaillon de la Sainte-Vierge qui est au centre et ceux des quatre évangélistes qui sont aux angles; malheureusement les couleurs sont un peu passées.

Le presbytère, bâti sur 67 verges, fut vendu nationalement le 29 nivôse an VI, pour 396 livres et put être conservé à la commune; il a été rebâti dernièrement. Il y avait aussi une maison vicariale, construite sur 9 verges et située entre les fossés du château et le cimetière; elle fut vendue à la même époque (13 pluviôse an VI) pour 180 livres.

D'après un dessin conservé dans le terrier dont nous avons déjà parlé, le CHATEAU était vaste et important. On voit encore dans le spacieux enclos traversé par la rivière et dépendant d'une ferme située près de l'église, une drève à la place de l'ancienne avenue qui aboutissait sur le côté droit du château, des restes de fossés, la maçonnerie du pont-levis, des pierres sculptées et d'autres débris de ce manoir qui fut démoli sous la Révolution. Il avait du cachet sans beaucoup d'architecture. Il se composait d'une façade principale avec sept fenêtres à chaque étage et était flanqué aux extrémités de deux tourelles en encorbellement. Sur la gauche était un bâtiment servant probablement de chapelle; sur la droite les constructions se prolongeaient mais avec moins d'architecture encore; c'étaient, sans doute, les dépendances. A l'extrémité se trouvait un pavillon faisant saillie; c'était la partie la plus curieuse, grâce à son fronton de style espagnol où l'on avait placé deux écussons et la date 1605. (D'après le terrier, le reste du château datait de 1663). Un passage voûté, précédé d'un pont, croyons-nous, passait sous ce bâtiment et menait dans la cour intérieure. De ce côté

le château était baigné par un étang, aujourd'hui comblé, comme la carpière qui se trouvait de l'autre côté.

On conserve aux Archives du Pas-de-Calais, sous le n° 245, un plan avec carte figurative des limites intérieures et extérieures des communes de Nédonchel, Ligny et Westrethem faisant partie du Boulonnais et enclavées dans l'Artois. Ce travail fut exécuté avec soin, sur les ordres des Etats d'Artois, par Cary, arpenteur à Boulogne, en 1765. Il présente peu d'intérêt, les pièces de terres n'étant reprises que sur un contour et il n'y a pas de répertoire.

Le plan dressé en l'an VIII, pour la confection du cadastre, et qui se trouve au même dépôt, sous le n° 396, n'est pas plus utile à consulter.

---

## PERNES

### I. — ÉTYMOLOGIE — DESCRIPTION

Pernes, *Perna*, *Perniacum*, *Oppidum Pernense* et *Perniacense*. D'où vient ce nom porté également par un village du Boulonnais et une ville du Comtat Venaissin où Fléchier est né? Les étymologistes ne sont pas d'accord : les uns lui donnent pour origine *Perneo* filer, d'autres *enare* traverser à la nage. M. Henri (1) le mot celtique *pern* monceau ou petite meule de foin, les prairies étant nombreuses dans cette commune, M. Tailliar, *spinetus* épine.

Cette petite ville jouissait autrefois d'une certaine importance dans la province d'Artois; Ferri de Locre parle de « son enceinte de murailles, et de ses fossés remplis de belle eau que lui verse une fontaine proche de laquelle, jointe qu'elle est avec celle

(1) Essai topographique et statistique de l'arrondissement de Boulogne.

de Noyelles-lez-Bours, fait commencement à ce fleuve (la Clarence) qui va rencontrer la Lys et de là pousse en France d'autant plus roidement que sa compagnie est puissante. Ladite ville de Pernes donne entrée et sortie par trois portes et contient au dire de Salomon le Sage deux cents maisons environ. Son assiette est de belle plaisance par ses fontaines, prairies, verdure, arbres fruitiers, vallées et montagnes, sur l'une desquelles est, en dehors de la ville, assise l'église paroissiale avec son cimetière, ce qui ne cause pas peu d'inconvénients aux bourgeois lesquels néanmoins sont en grande diligence à la fréquenter, comme très zélés au service de Dieu, comme il le sont aussi à celui de leurs maîtres et seigneurs. » Turpin (1) s'exprime ainsi sur cette ville : « Pernes au pied d'une coline sur la Clarence fermée de trois ponts-levis environnée d'assez bonnes murailles et bons fossés la plupart pleins d'eau même à l'endroit du château. Cette ville, moitié de Saint-Paul, possède de belles maisons bâties en grès, en pierres et en briques et est assez bien peuplée tant de marchands que d'ouvriers et gens de pratique. Le train et trafic des marchands consiste en petit drap, sayettes et fils pour faire les satins que les marchands vont acheter le samedi, seul jour de marché. Il y a des foires en mai et octobre. Il y a un château en pierre de taille à pont-levis. » La réunion de ces divers objets, dit un autre auteur, excite le mouvement des yeux des voyageurs et les réjouit. L'abbé Goude Metz (2) est moins admirateur : « très petite et très informe ville sur la Clarence qui n'est qu'un ruisseau et pourtant déborde et inonde parfois; aussi malgré le proverbe « Pernes en Pernois première ville d'Artois » c'est plutôt un village. On y voit trois restes de portes qui se touchent presque et qui n'indiquent pas que la ville ait jamais eu une grande étendue. La grande place est un beau carré long; mais c'est dommage qu'elle soit entremêlée de maisons et de chaumières. Il y a sur une colline un couvent de Récollets assez joli; c'est plutôt l'habitation champêtre d'un seigneur. Le couvent des Franciscaines est tout

(1) Manuscrit inédit de la bibliothèque de Saint-Omer.

(2) Voyage en Artois, manuscrit inédit de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

opposé pour la situation; leur église nouvellement bâtie des libéralités publiques est assez jolie. La paroisse est située dans le faubourg. Le calvaire planté par le P. Duplessis a hérité de la célébrité de ce fameux missionnaire; il a été bien tenu d'abord, puis moins bien. Cette ville est traversée par une nouvelle chaussée allant vers Aire et Saint-Venant; par règlement de septembre 1762 et 1780 sa largeur a été fixé à 64 pieds comme chemin royal » A ce tableau peu flatteur opposons celui que trace M. Lambert (1) : « Cette petite ville est irrégulièrement bâtie au pied d'une colline baignée par la Clarence, mais agréablement située dans un riant vallon où l'on aperçoit aux alentours épars çà et là des massifs de verdure variés par des jardins et des prairies au milieu desquels serpentent une foule de ruisseaux qui déversent dans la Clarence le tribut de leurs eaux cristallines. » Dubus qualifie aussi ces eaux d'excellentes.

Ses remparts, ses portes, son vieil hôtel de ville donnaient à Pernes le caractère d'une ancienne cité; tout a disparu à l'exception d'une porte et de quelques restes de tours.

Les constructions modernes par leur importance ou leur élégance architecturale attirent peu l'attention du voyageur et la Clarence, cette rivière, comme la Ternoise, renommée pour ses truites, passe en dehors de l'agglomération principale et sert peu à l'ornement de la ville. Pernes n'est même plus chef lieu de canton; heureusement son marché, la réunion de nombreuses routes, une station de chemin de fer, un bureau de poste, deux notaires, un receveur de l'enregistrement et surtout la proximité de plusieurs fosses houillères continuent de lui donner une certaine importance.

## II. — STATISTIQUE

Pernes est à 20 degrés 6 minutes de longitude, et 50 degrés 29 minutes de latitude; deux hameaux en dépendent: *la Ferté* et *Blaringhem*. ferme entourée de quelques maisons. La contenance

(1) Recherches sur les communes de l'arrondissement de Saint-Pol Puits Artésien.

du territoire était en 1569 de 1097 mesures dont 302 en bois ; d'après le cadastre de 1833 elle est de 452 hectares 83 centiares dont 87 hectares en prairies et jardins, 287 hectares en terres, et 54 hectares 53 centiares en bois, plus 3 ares en étangs. Voici quelques *lieux dits* pris dans les deux sections dites de *Bèrli-moni* et du *Bourg* : le *Pannetiot*, la *Carnoye*, le *Calais*, le *Terny*, le *Guet*, le *Fief*, la *Roussette*, la *Blanchisserie*, les *Oseraies*, la *Fontaine bleue*, le *Bouillet*, le *Forestel*, le *Bois de la Ville*, le *Fort Bacon*. En 1569 un endroit du territoire s'appelait le *Château Mega*. La commune possédait en 1864 8 ares de pâtures, 7 ares de terres, et 59 hectares 92 ares de bois. Il y avait une distillerie et deux moulins à eau pour moudre blé. L'un d'eux était autrefois un moulin pour faire les draps et doublures (1). Cette industrie disparue de nos jours existait dans cette localité depuis un temps reculé puisqu'une charte de Wallerand de Luxembourg conservée aux archives communales et datée de 1383 dit art.14 : « sien ladite ville aucuns se veuillent entremettre de draperie, ou autre à ce appartenant, ceux qui de ce se veuillent entremettre seront enus de faire ausdits maire et eschevins le serment en tel cas ascoustumé, et de leurs draperies et ouvrages faire *eswarder* par esdits maires et eschevins ou les *eswardeurs* par eux à ce commis; et si en ce avait aucun deffaut, ils seront punis et seront sur ce traités à la manière ascoustumée. » (2).

La population, d'après Expilly, sans les hameaux, était au dernier siècle de 560 habitants avec 112 demeures; elle est actuellement de 1063 personnes avec 230 maisons.

Pernes envoyait un député aux états d'Artois et en 1790 fut chef lieu de canton. Fontaine-lez-Herman, Nédon, Nédonchel, Bailleul, Aumerval, Sachin, Pressy, Sains, Tangry, Marez, Bours, le Valhuon, Monneville en dépendaient.

(1) Il appartenait en 1569, croyons-nous, avec un petit vivier y appendant, à Suplis des Marez, lieutenant de la châtellenie de Pernes pour le comte de Saint-Pol.

(2) Puits artésien, année 1839, p. 430.

### III. — HISTOIRE

Pernes, d'après certains auteurs, remonterait à une haute antiquité; Malbrancq dit que Jules César arrivant à la frontière des Morins fut frappé de l'impidité des eaux de la rivière qui séparait ce pays de celui des Atrébates, et la salua du nom de *fluviolus clarens*; aussi cet auteur voit dans cette ville un oppidum gaulois qui devint un bourg romain. On découvrit en 1766 dans un fossé une pierre large de 2 pieds et longue de 3. portant la date de 633 entourée d'un cordon. On crut y découvrir une preuve de l'antiquité de la ville et l'échevinage la fit placer en haut de la façade de l'hôtel-de-ville, où elle est restée jusqu'à nos jours. La forme des lettres, d'après un article du Puits artésien, ne permet pas de la faire remonter au VII<sup>e</sup> siècle et il est probable que l'I qui précédait les autres chiffres a disparu et la date serait 1633. Une chaussée romaine allait, dit-on, d'Arras à Pernes. Toujours d'après Malbrancq, cette bourgade dépendait en 823 de l'abbaye de Saint-Riquier qui l'échangea plus tard contre un autre domaine. Elle fut détruite par les Normands en 881; puis nous perdons toute trace de son histoire jusqu'en 1065 où Bauduin le barbu, comte de Flandre et Adèle son épouse accordèrent au chapitre de Théroüanne, à la prière de l'évêque Druon, l'église de Pernes et ses dépendances, un bonnier de terre dans la ville et la propriété allodiale d'une demi charrue.

« Dans le siècle suivant, quand l'Artois se sépara de la Flandre et forma des états distincts qui se réunirent à Arras, Pernes eut l'honneur de figurer parmi les neuf villes qui obtinrent le privilège d'envoyer un député aux états d'Artois, pour y former le tiers état. Seule des neuf villes, elle n'envoyait qu'un député (1), lequel ainsi que le constatent les registres de l'échevinage, recevait un traitement journalier de dix livres pendant toute la durée de la session. » (2)

(1) De là l'erreur du secrétaire qui, à l'ouverture des états, lors des dernières réunions, appelait : « les députés de Pernes. » Selon la tradition du pays l'élu de Pernes répondait : « Nous ne sommes qu'à qu'un. »

(2) Nous empruntons ces renseignements comme beaucoup d'autres qui

Au même siècle, Pernes devint une des sept châtellemies du comté de Saint-Pol. »

L'histoire de Pernes continue d'être assez obscure : Les comtes de Saint-Pol furent-ils toujours seigneurs de cette ville ou une autre famille les précéda-t-elle dans ce droit féodal ? Le comte d'Héricourt cite Hugues de Pernes, qualifié chevalier et repris comme témoin dans une charte de 1190 relative aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem établis à Hautes-Avesnes (1); mais il est possible qu'il fût seulement originaire de cette ville, M. Harbaville prétend que la baronnie de Pernes fut possédée de 1145 à 1240 par la famille de Bailleul et que c'est pour cette raison que des chartes nomment cette localité *Balleolenus pagus* il ajoute que cette terre passa aux comtes de Saint-Pol en 1371 Comme il n'indique pas les autorités sur lesquelles il s'appuie, nous croyons que peut-être la maison de Bailleul, possédant de vastes domaines dans cette contrée étendit ses possessions et droits féodaux jusqu'à Pernes, mais le comte de Saint-Pol fut toujours le principal seigneur et le possesseur du château. Turpin dit que Jeanne de Fiennes, comtesse de Saint-Pol vers 1353 céda à son fils ce comté, se réservant jusqu'à sa mort les seigneuries de Pernes, Sachin et le Valhuon qu'elle avait reçues en dot.

Duchesne ajoute que son fils Guy IV de Châtillon assigna pour domaine à sa femme, Jeanne de Luxembourg, la châtellemie de Pernes, etc.

D'après le terrier du comté de Saint-Pol, de 1474, le château de Pernes appartenait au duc de Bourgogne; cette même année, pour arrêter le cours des exactions qu'exerçaient en cette ville le prévôt Barré et son fermier, ce prince fit faire, le 6 du mois de mai, un règlement qui fixa le droit que le prévôt et son fermier pourraient percevoir sur les marchandises (2). A cette époque Mahieux de Froideval possédait à Pernes 13 mesures de

nous ont servi pour cette monographie à l'intéressante notice que M. Paul Tailliar a écrite sur Pernes. Editée chez Lefort à Lille en 1863.

(1) Mémoires de l'académie d'Arras II<sup>e</sup> série tom. 10, p. 29.

(2) Mémoire de M. de Wignacourt.

terres et rietz tenues dudit château, à 60 sols de relief et valant chaque mesure 52 sols par an. Jean Dubois de Beauvois, Jean Ségard et Adrien Cornu, tous deux de Pernes, Antoine Daris, écuyer, conseiller et avocat du duc de Bourgogne à Aire, possédaient de petits fiefs relevant de la même mouvance, comme celui, avec justice vicomtière, reliefs, yssues, affouages, etc., appartenant aux héritiers Guy Morel, et comme celui à Jean Lemaire, etc. Jean de Frametzelles, écuyer, tenait de Jean d'Eps, sieur dudit lieu, à 30 sols de relief, moitié cambellage, 159 mesures de terres sur Pernes, occupées par plusieurs personnes et rapportant en totalité 13 livres 3 sols par an. Si on voit figurer comme seigneur principal le duc de Bourgogne, c'était, selon nous, comme suzerain des comtes de Saint-Pol et non comme possesseur du château et de la seigneurie de Pernes.

Marie de Bourbon, comtesse de Saint-Pol, s'était remariée à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et n'habitait plus l'Artois; en novembre 1568, les deux époux louèrent et amodièrent leurs domaines du comté de Saint-Pol à François de Wimille. La ville de Pernes, ses appartenances et dépendances, ainsi que leurs droits et domaines dans les villages de Lisbourg, Bergueneuse, Valhuon, Tangry, etc., faisaient partie de cet accord. Le prix de location fut fixé à 1,600 florins de 40 gros de Flandres avec obligation de payer les redevances dues aux chapelains du château de Saint-Pol, aux chanoines de la même ville, à l'hôpital et maladrerie de Pernes, ainsi que les gages des capitaine, procureur, sergent, receveur général du comté, le tout montant à 250 florins, monnaie de Flandres. Dans ce rendage étaient comprises les censives et rentes foncières dues par les sujets et tenants desdits seigneurs, à cause de leurs domaines dans le comté; elles montaient à 536 livres 8 sols 4 deniers : savoir à 57 livres 10 sols 6 deniers en argent et 7 livres 11 deniers en chapons, poules, etc., pour Pernes; pour Lisbourg à 76 livres 7 deniers en argent et 4 sols 6 deniers en volailles; pour Bergeuneuse à 25 livres 10 sols en argent, plus 20 chapons et 1 septier d'avoine; pour le Valhuon à 39 livres 18 sols en argent, 48 chapons, 27 poules, 19 corvées, 22

septiers d'avoine; pour Tangry à 8 livres en argent. Les comtes de Saint-Pol possédaient alors le moulin de la Ferté, un étang et des herbages qui étaient voisins, plus le vieux château avec sa basse-cour, ses bas jardins, les prés dit les *Marais du Comte*, les prés dit de *Harchin*, les faux marais, la prévôté de Pernes, un terrage, etc. (1).

Quelques années après, en 1627, ces mêmes seigneurs vendirent leur domaine et baronnie de Pernes à François de Cunchy. Ses enfants, Adrien et Françoise, épouse de Maximilien de Wignacourt, héritèrent de ses droits et y ajoutèrent, en 1636, le *Bois de la Bannée*, appartenant à la ville de Pernes que celle-ci, fort obérée, dut vendre par arrêt, croyons-nous, du Conseil d'Artois. La guerre avait causé de grands dommages à ces biens et diminué les revenus de François de Cunchy; il dut de plus faire réparer son château de Pernes, aussi laissa-t-il des affaires assez embarrassées. Son fils Adrien, connu sous le nom du Père de Libessart, entré chez les Jésuites de Tournay, se trouvant également gêné, vendit avec l'autorisation de son provincial à un de ses créanciers, Pierre de Preudhomme d'Ailly, ses domaines de Pernes et Sachin, le 25 janvier 1648, moyennant 2 pistoles de denier à Dieu, 600 florins de vins, plus 94,000 florins de principal, payables en grande partie en lettres de rentes indiquées au contrat, souscrites par le P. de Libessart, et ses parents au profit dudit Pierre de Preudhomme d'Ailly, chevalier, sieur de Coisnes, Houvin, la Bretagne, la Rianderie, etc. La vente comprenait également « tous les droits de propriété, créances, actions, acquis des mayeurs, échevins, bourgeois et manans de ladite ville et châtellenie de Pernes et Sachin, ainsi que les bois anciennement la *Bannée* dudit Pernes. Le tout avait été acheté par contrat passé pardevant notaire dudit lieu, le 4 décembre 1636, et pour en jouir à partir de ce jour avec les droits seigneuriaux et conditions plus au long exprimées audit contrat au profit de la communauté de Pernes et en outre ayant déclaré ledit Adrien que les 600 livres de rentes qu'il a créées par

(1) Centièmes de 1569. Archives du Pas-de-Calais.

ledit contrat au profit de la communauté de Pernes pour le parfait des deniers principaux dudit achapt, sont pleinement déchargés par le rembours qu'il a fait de diverses dettes de ladite communauté, suivant la faculté qu'il avait par sondit contrat d'achapt et par l'emprise qu'il a fait de décharger d'aucunes rentes dues à divers particuliers, lesquelles ledit sieur acheteur, décharge présentement et faisant partie du prix de ladite vendition (1). » La sœur du père de Libessart, la baronne de Wignacourt figura au contrat représentée par Mademoiselle du Quesnoy demeurant à Saint-Omer et munie de sa procuration. Cette vente fut sans doute attaquée, puisque ce domaine fut de nouveau saisi et mis en vente en 1651. Un procès eut lieu entre les Cunchy-Wignacourt et leurs créanciers et un arrêt du grand conseil de Malines de 1657 (2) annula le contrat et le père de Libessart étant mort, ce domaine fut conservé aux Wignacourt. On dit que les habitants d'Ourton, qui aimaient beaucoup cette famille également seigneur de leur village fournirent les fonds nécessaires pour dégager cette propriété.

Charles de Wignacourt, pour éviter une nouvelle aliénation, laissa la terre de Pernes à son fils à charge de substitution jusqu'à la troisième génération; stipulant de plus que les revenus serviraient à éteindre les dettes contractées par ses parents. Il mourut à son château de Camblain en 1668. Trois de ses enfants entrèrent en religion; un seul, Guislain, se maria avec Philippine-Anne de Croy dont trois enfants: Albert mort jeune, et enterré le 25 avril 1704 dans le chœur de l'église de Pernes (3) où on mit également sa mère, après son décès arrivé en 1768; 2° une fille chanoinesse de Maubeuge; 3° Adrien, marquis de Wignacourt, officier au régiment de marine, qui mourut sans postérité en 1772. Il avait épousé Dorothee Van der Burch. Sa cousine, la dame de Berghes eut, dans sa succession, le domaine de Pernes; elle était chanoinesse de Maubeuge; à sa mort arrivée en 1774, le comte

(1) Contrat conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Renseignement fourni par M. le doyen de Pernes, à qui nous devons également d'autres notes utilisées pour notre travail.

(3) Nous avons trouvé son nom et le lieu où il fut enterré dans une note dont nous n'avons pu contrôler l'exactitude.

de Wassier, hérita de ce domaine; sous la Révolution il fut accusé d'émigration, mais il fit valoir sa nationalité belge et put conserver ses biens. Un de ses trois enfants eut Pernes dans sa part; sa fille unique épousa en 1815 le baron de Warelle qui habite également la Belgique.

Les Wignacourt ont pour armes : *d'argent à trois fleurs de lys de gueules au pied nourri*. Leur domaine de Pernes se composait en 1757 de 20 mesures d'enclos et prairies formant la seigneurie et louées 150 livres, plus 57 mesures de prairies et terres affermées 902 livres, en outre de 200 mesures de bois, de 38 livres 18 sols de rentes foncières, d'une maison et d'un droit de champart.

Le prieur de Saint-Pris à Béthune avait à Pernes à cette époque deux fiefs, l'un rapportant six livres huit sols, l'autre sept livres dix sols; M. de Hauteclouque de Wail y possédait le fief des *Pécheries*. Quant à la ferme de *Blaringhem* elle appartenait, c royons-nous, en 1569, à Louis de Moncheaux et se composait de 8 mesures de manoirs, de 120 mesures de terres, d'un bosquet de 4 mesures. Le bois de *Lalihue* était également une seigneurie qui passa en diverses mains; en 1622 elle appartenait à Adrien Lejosne, écuyer sieur du grand Marais, en 1662 à M. de Lannoy. Celui-ci habitait Pernes et prétendait que son domaine seigneurial lui donnait le droit de recevoir le premier l'eau bénite et le pain bénit, en l'absence de M. de Wignacourt; cette prétention amena un débat avec le curé. Il mourut en 1700. Cette propriété fut achetée en 1715 par Henri Dubus, chevalier, sieur de Wailly et passa successivement à sa femme, à M. Boucquel du Valhuon, mayeur d'Arras, au chanoine Boucquel de Lagnicourt et fut vendu nationalement; une partie fut achetée par le sieur Bonnel, boucher. Le *Bois des Boulietz* appartenait en 1695 au sieur de Warenguien.

Peu de villes eurent autant à souffrir, que Pernes des guerres qui ensanglantèrent l'Artois; détruite par les Normands en 881, pillée et ruinée en partie par les Anglais en 1369, elle vit ses habitants perdre dans tant de désastres non-seulement leurs biens mais les chartes précieuses qui leur accordaient des liber-

tés communales. Froissart dit que le château échappa à la destruction : « Le duc de Lancastre et tous ses gens se reposèrent du tout à leur aise, se rafraîchirent en la comté de Saint-Pol, ardèrent et exillèrent tout le plat pays et y firent moult de dommages, et furent devant le chatel de Pernes où Madame de Souastre se tenait, et proprement en avisant le fort, le duc de Lancastre tata le fonds du fossé a un glaive, mais point n'y assaillirent combien qu'ils en firent grand semblant. »

Pernes alors servait avec dévouement le roi de France et Jean de Pernes, écuyer prit part dans l'armée de son souverain à la bataille d'Azincourt (1415) (1).

Plus tard deux accidents causèrent grand dommage à la ville, ils sont ainsi racontés par Duclercq : « La nuit de M. Saint-Clément, en hyver (23 novembre 1459), en la ville de Pernes, ainsi qu'on faisait le service sur le corps d'un homme nouvel trépassé, à heure de grand'messe il fit si grand orage de tonnerre que par foudre une partie du clocher dudit Pernes qui estoit tout nœuf fust abattu et dedans l'église y eust deux ou trois personnes occises dudit foudre. » On dit aussi, ajoute le même chroniqueur, que le treizième jour de Mars (1459) toute la ville de Pernes en Ternois fut arse et se prit le feu ès faubourg et saillit dans la ville et se prit par une femme qui refrissait oille sur le feu. »

« A la fin de mars 1537, François I<sup>er</sup> campa à Pernes, dont il fit le centre de ses opérations, tandis que ses généraux d'Annebaut et Montmorency assiégeaient Saint-Venant, pillaient Lillers et fortifiaient Saint-Pol. Il y resta jusqn'au 3 mai (c'est-à-dire plus d'un mois); où ayant appris que le camp des ennemis se fortifiait en Piémont, il deslogea. » Au rapport de du Bellay, lors des premières hostilités qui éclatèrent après que Charles-Quint eût chatié la révolte de Gand, lorsque Vendôme eut pris et saccagé Lillers, François I<sup>er</sup> forma le projet de faire construire

(1) Jean de Pernes donne quittance pour lui et quatre écuyers de sa compagnie servant contre les anglais partout où il plaise au roy, sous le comte de Vendôme; 14 septembre 1415 (bibl. nat. fonds Clerembaut t. 83). Son scel était un écu à une bande accompagnée de 7 merlettes, 4 en chef et 3 en pointe; cimier: une tête de chien.

une forteresse à Pernes pour tenir sûr et libre le chemin de Théroüanne à Lillers. Ce projet ne fut pas suivi d'exécution.

Voici ce que dit le P. Ignace à ce sujet : (1)

« Le 3 mai 1537, le roi François I<sup>er</sup> qui avait établi son quartier général à Pernes, le quitta pour aller loger à la Comté d'où il manda aux capitaines qui étaient à Lillers de le venir joindre. Ce prince resta quatre à cinq jours à la Comté, jusqu'à ce qu'il eût nouvelle que la ville de Saint-Pol était fortifiée ainsi qu'il l'avait ordonné. » (Mémoires de du Bellay).

Dans l'enquête de 1538 on voit que le château n'était distant d'Hesdin que de six lieues; lors du siège de cette ville, les Français firent l'espace de quatre à cinq mois, « de grandes misères et pauvretés » dans toute la région jusqu'à Pernes, dont les habitants indignement molestés durent s'enfuir, abandonnant leurs récoltes et leurs meubles. Les Français établirent près de cette localité un camp pendant un mois (2) et « fouillèrent grandement ladite ville et le pays environnant, surtout les jardinages et les bois. » Plusieurs maisons, la plupart bâties dans les faubourgs, furent brûlées. Les pillards qui suivaient l'armée ne leur causèrent pas moins de dommages et pour augmenter ces dégâts un grand feu de *meschef*, éclata en juillet 1636 : un faubourg, dix maisons de la ville, le bois d'un des ponts-levis et la porte contigue furent consumés. A tant de malheurs vint se joindre une maladie contagieuse, aussi la ville devait-elle alors pour aides arriérés 132 livres. Dans l'enquête de 1545 nous lisons que « sur les dépositions de Jean Bunel, greffier de ville, Adam Hennebicque, sergent à verge, Nicolas de Glen, etc., vu ses malheurs, grâce et modération avaient été faites à la ville, en vertu de lettres patentes de sa majesté (le roi d'Espagne) en date du 31 janvier 1544, pour les tenir quittes et paisibles, assavoir: Nicolas de le Glen (sans doute receveur) de trois termes des aides ordinaires et extraordinaires d'Artois portant 50 livres 15 sols,

(1) Manuscrit de la bibl. d'Arras.

(2) En 1543 le maréchal du Bietz, alors à Pernes avec un petit corps de troupes espagnoles, apprit que les Anglais alliés de la France étaient débarqués à Calais; il se hâta de quitter la ville pour marcher contre eux (Danvin, histoire du viel Hesdin).

dûs au dernier jour de novembre 1542 et Jehan Berthoul, receveur général des aydes d'Artois, de dix termes desdicts aydes ordinaires et extraordinaires portant 8 livres, échus le dernier jour de may 1545. »

« En 1553, après le siège de Théroouanne, les Espagnols s'emparèrent de Pernes, qui eut constamment à souffrir des guerres du xvi<sup>e</sup> siècle. Plusieurs fois prise et reprise, toujours dévastée, cette ville offrait un bien triste aspect, piusqu'en 1597, maîtres de Saint-Pol qu'ils pressuraient de toutes les manières, les Espagnols exilaient à Pernes, comme dans la Sibérie de l'Artois, tous ceux qui relevaient la tête sous leur oppression. Les registres aux actes de l'échevinage mentionnent une perte considérable de papiers et d'écritures, occasionnée par les troupes françaises du maréchal de Biron qui, le 15 septembre 1596, vinrent se ravitailler à Pernes. » (P. Tailliar).

« En l'année 1602, grand émoi. Le second jour de novembre, à midi, Monseigneur François d'Orléans, comte de Saint-Pol, faisait son entrée à Pernes. Le corps échevinal et les bourgeois allèrent le recevoir à la banlieue, et lui offrirent par les mains du mayeur, une coupe d'argent doré. Le greffier lut un discours et tous accompagnèrent le noble visiteur jusqu'à la maison du curé, où un dîner était préparé aux frais de la ville. » (Id.)

1638. — « Sous Louis XIII, guerre entre la France et l'Espagne. Le cardinal de Richelieu fit mettre cette année trois armées sur pied aux Pays-Bas. La première, commandée par le maréchal de la Force la deuxième par le maréchal de Châtillon et la troisième était sous du Hallier, quand elle vint sur les frontières de ce diocèse. »

« Celle du maréchal de Châtillon entra la première dans l'Artois et campa le 21 mai à l'abbaye de Cercamp. Le lendemain le comte de Saligny, maréchal de camp se présenta devant Saint-Pol, qui se rendit à la vue du canon; toute l'armée marcha jusqu'à Pernes qu'elle trouva abandonnée. » (P. Ignace, tome I<sup>er</sup>, p. 333).

1638. — « Après la prise des châteaux de Saint-Pol et de St-Martin, l'armée française fut camper près de Pernes; les habi-

tants abandonnèrent le château avec précipitation « laissant quantité de vivres. Les fourrageurs de l'armée s'étant écartés dans les lieux voisins, conséquemment sur les frontières du diocèse d'Arras, y firent un grand butin et quantité de prisonniers. Le maréchal de Châtillon prit soin de renvoyer seulement les femmes et les ecclésiastiques et fit pendre quelques boute-feux. » Le 24, l'armée française décampa et prit sa route vers Thérouanne puis vers Saint-Omer dont elle fit le siège vers le 23 juin. » (P. Ignace, addition aux mém., t. VIII, folio 275).

« Le 24 mai 1638, quand Saligny se fut emparé de Saint-Pol, le maréchal de Gassion (mestre de camp) assiégea Pernes et s'en rendit maître. Ce siège, le dernier que la petite ville eut à subir, n'amena pas encore le démantèlement de ses fortifications, comme on pourrait le croire. » (P. Tailliar).

1643. — « Le 18 mars 30 chevaux de la garnison de La Bassée firent une course jusqu'à la rivière de Canche, vers l'abbaye de Cercamp; une partie de la garnison française d'Hesdin les poursuivit et les ayant joints à Pernes où ils s'étaient jetés pour se défendre, les y attaqua et il y eut du monde tué de part et d'autre. » (P. Ignace, mém., t. VIII, p. 421).

1643. — « De Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, ayant été informé qu'une compagnie de cavalerie espagnole était sortie de La Bassée pour quelque expédition, qu'elle avait passé près de l'abbaye de Cercamp, et qu'elle était allée sur le chemin d'Arras à Doullens, il donna ordre à de Bellefontaine cornette de sa compagnie d'aller chercher cette cavalerie; il le fit accompagner de 40 cavaliers et d'un pareil nombre de fusilliers et de trois sergents. Ils apprirent en chemin que les ennemis étaient retirés à Pernes, petite ville fermée de bonnes murailles et fortifiée d'un château. De Bellefontaine pris la résolution d'y attaquer les Espagnols. Muni d'échelles et de haches, il escalada les murailles et abattit la porte. Les habitants se sauvèrent dans le château. Les cavaliers ennemis se barricadèrent tous dans l'hôtellerie qu'ils occupaient. Ils s'y défendirent si vigoureusement que le cornette désespérant de les y forcer, fit mettre le feu à la maison. Alors les Espagnols se jetèrent par les fenêtres

et se firent tous tuer à la réserve de 7 ou 8, auxquels on donna quartier librement. Quant aux habitants, quelques uns furent pendus; les plus riches furent menés prisonniers à Hesdin et presque tous perdirent leurs meubles, effets et bestiaux. » (P. Ignace, addition aux mém. t. VIII, folio 466).

1649. — « A la fin de décembre, Du Plessis Bellière, gouverneur de La Bassée, voulant faire subsister sa cavalerie qui ne pouvait plus tenir dans le plat pays, alla prendre son quartier à Pernes; il y demeura huit jours pour être à portée de donner des secours à Béthune ou à La Bassée en cas d'attaque. Voyant l'inaction des Espagnols, il marcha vers Auxi-le-Château. » (P. Ignace, addition aux mém. t. II, folio 430.)

« En 1724 éclata un incendie qui réduisit l'hôtel communal et toute la ville en cendres. Nous voyons en effet dans divers historiens qu'en cette année le feu prit au faubourg et gagna la ville. Les pertes qu'il occasionna sont évaluées, dans un registre de la municipalité, à 47,440 livres. A ce sujet le maire et les échevins écrivirent, environ quinze ans plus tard, à M. de Chauvelin, intendant de justice, police et finances, en Picardie, Artois, Boulonnais pays conquis et reconquis lui présentant requête pour qu'il leur fût permis d'exiger qu'à l'avenir toute maison fût recouverte de tuiles. Ils lui montraient qu'en cet incendie de 1724, deux cents maisons de la ville et le faubourg de Béthune avaient été brûlées; ce qui avait entraîné la perte de quantité de meubles, papiers, grains et bestiaux; et que depuis la ville avait eu à subir trois incendies, dont le dernier, en 1738, consuma cinq maisons. Pierre de Langle, évêque de Boulogne, envoya aux victimes de l'incendie de 1724 une somme de mille liv. res. » (P. Tailliar).

A l'époque de la Révolution française un grand mouvement se fit dans les esprits. Une partie des habitants de Pernes ayant pris parti pour les idées nouvelles, les officiers municipaux décidèrent le 19 juillet 1790, qu'un autel de la patrie serait érigé sur la place publique, mais le reste de la population qui conservait des opinions royalistes avait pris pour chefs les Truyart dont l'un était notaire et avait quitté les fonctions d'administrateur du

district de Saint-Pol quand il vit, que sous prétexte de réformes on voulait renverser le trône et l'autel. Aussi fut-il inquiet à cause de ses sentiments monarchiques, mais il put obtenir un certificat de civisme de la municipalité de Pernes. Darthé l'ayant appris, fit venir le maire, le 17 mai 1793, pour l'interroger à ce sujet; puis cassa Truyart de ses fonctions de commandant de la garde nationale, et comme le Conseil général de la commune avait rédigé une délibération en faveur de ce dernier, il en fit venir les administrateurs et ne trouvant pas leurs explications satisfaisantes; les révoqua et suspendit le maire. Quant à la municipalité, elle avait déjà été, en janvier 1793, dénoncée comme n'ayant pas les idées républicaines et élue par une assemblée électorale illégale; aussi avait-elle été cassée par le district. Mais, comme on craignait que la population indignée n'opposât de la résistance à l'exécution de cette mesure on envoya de la troupe à Pernes (1). On comprend combien ces actes arbitraires avaient excité l'opinion publique, aussi quand on apprit la mort du roi, et l'expulsion des prêtres, il éclata une insurrection connue sous le nom de *petite Vendée* dont nous avons déjà parlé dans la notice sur Aumerval (2).

(1) District de Saint-Pol. Archives du Pas-de-Calais.

(2) Voici ce que Darthé membre du directoire du Pas-de-Calais commissaire du département pour la levée révolutionnaire dans le district de Saint-Pol, écrivait aux représentants du peuple pour raconter à sa manière cette prise d'armes: « 92 août 1793. Citoyens représentants, une insurrection vient d'éclater dans le canton de Pernes district de Saint-Pol et dans différentes communes du district de Béthune et de Saint-Omer. Les deux Truyart de Pernes en étaient les principaux agents. Leur plan paraît avoir été combiné avec les mouvements des ennemis du côté de Cassel et de Dunkerque. Ils profitèrent pour l'exécuter du moment où tous les jeunes gens étaient appelés au chef-lieu de leur district pour se disposer à marcher contre l'ennemi extérieur. Grand nombre de mécontents se réunirent à eux dans la commune d'Aumerval. Les cris contre révolutionnaires: vive le roi! au diable la nation! etc. se firent entendre et l'arbre de la liberté fut coupé et foulé aux pieds, les patriotes furent désarmés, les rebelles portaient à leur chapeau une branche de buis.

Informé le lundi à 4 heures du matin de ce qui s'était passé la veille; je, requis aussitôt la garde nationale de Saint-Pol de se mettre sous les armes, je dépêchai des réquisitions aux commandants temporaires de Béthune, Aire, Hesdin, Frévent et je me mis en marche avec le bataillon de Saint-Pol. Arrivé à Pernes, j'ordonnai l'arrestation des personnes dévouées aux Truyart, de leurs femmes et enfants, je pris la même mesure Floringhem et mis à prix la tête de Truyart.

Je me rendis de là à Aumerval, où les forces sorties de Béthune, Aire,

Lebon vint à Pernes à la suite de ces évènements et nous avons dit quel fut le sanglant résultat de cette visite. Un malheureux habitant ayant oublié d'ôter de son chapeau une branche de buis qu'il y avait attachée le jour des Rameaux paya de sa tête son inadvertance et fut exécuté à Pernes, ainsi qu'une femme coupable d'avoir écrit à sa sœur alors en émigration.

Truyart sauva sa vie en quittant le pays et fut remplacé dans sa place de notaire par le sieur Carré de Saint-Pol, en vertu d'un arrêté du district; ses biens furent vendus nationalement en messidor an II. Ils consistaient en deux maisons et 22 corps d'immeubles, manoirs et terres. Les biens du sieur Théret son clerc et son coreligionnaire politique, eurent le même sort; celui-ci avait de plus un frère religieux qui avait émigré.

Pernes eut parfois une petite garnison. Nous trouvons dans le fonds de l'intendance qu'en 1746, le régiment de Maugiron, cavalerie, envoya la compagnie de Liessart, composée de 35 hommes, tenir garnison en cette ville.

#### IV. CHATELLENIE. — ÉCHEVINAGE

Pernes était une des sept châtellemies du comté de Saint-Pol.

St-Venant, Lillers, averties dès la veille, m'avaient devancé. Elles étaient commandées par le brave Ferrand, général de brigade, commandant temporaire à Béthune. Les bois de Sachin furent bientôt cernés et fouillés. On y trouve du bétail, différents meubles et effets des révoltés et une centaine de ces derniers furent saisis pendant la nuit.

Le mardi dès la pointe du jour, l'armée s'est portée sur trois colonnes vers la forêt de Nédonchel qui fut bientôt investie et où l'on fit encore plusieurs prisonniers. On annonce que plusieurs s'étaient retirés dans les bois de Rachie, Ligny, Bomy éloignés d'environ trois lieues : aussitôt des voitures sont requises, les grenadiers y montent à l'envie, ils y sont transportés en poste, je les précède avec la cavalerie. Les bois sont visités et les rebelles pris ou entièrement dissipés.

Les Tuyart ne sont point encore arrêtés, mais ils ne peuvent échapper. Les différents corps ont été renvoyés dans leurs foyers, 400 hommes seulement ont été cantonnés dans les communes suspectes et des mesures sont prises pour l'arrestation de toutes personnes équivoques, la destitution et le remplacement des fonctionnaires publics qui ne seraient pas à la hauteur. Deux des plus coupables ont déjà porté leur tête sur l'échafaud et le procès des autres se continue sans désespérer. Le nombre des prisonniers est au moins de 300.

C'est ainsi qu'a été étouffé un germe de contre-révolution, dont, 24 heures plus tard les suites auraient été incalculables.

Signé : Darthé.

D'après Turpin (1) la juridiction du châtelain s'étendait sur cette ville, Aumerval, Floringhem, Cauchy, Sachin, la Ferté et Tangry; il se trouvait au château un capitaine qui prenait le guet sur plusieurs villages et habitants « qui est de 4 deniers pour le défunt ou la défunte comme celui de Saint-Paul, » Il y avait un lieutenant, des hommes de fiefs et de plus un sergent à cheval était chargé des exploits; la châtellenie de Pernes, était affermée en 1620, 1300 livres; en outre les prés flottés rapportaient 400 livres, le tout d'un revenu de 1700 livres (2).

Il y avait à Pernes un échevinage (3). Les franchises de la ville remontaient-elles au x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècle, comme les habitants le soutenaient parfois ? ou étaient-elles plus récentes ? Les seigneurs le prétendaient, disant : « que la ville et banlieue ne pouvait autrefois être gouvernée et régie en corps de communauté, mais seulement par les officiers des seigneurs; que ceux-ci voulaient bien accorder la charte à loy de la ville avec le droit de gouverner et administrer ladite loy par les maire et échevins aux conditions portées par la charte qu'en a donné Valerand de Luxembourg comte de Ligny et de Saint-Pol au mois d'avril après Pâques 1290, et celle de Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendôme du 13 janvier 1535, portant clauses et conditions précises; que faite par les bourgeois et habitants d'exécuter lesdites charges et conditions, de révocation d'icelle charte. » L'incendie de 1369 ayant détruit les archives de la ville, il est difficile de savoir à quelle époque remontent les premières libertés communales; ce qui est certain c'est que les habitants privés de leurs titres et n'osant plus s'administrer eux-

(1) Manuscrit inédit de la bibl. de Saint-Omer.

(2) La châtellenie se composait en 1789 de M. de Larsé, grand bailli Bigan, procureur d'office; Truyart, l'ainé greffier; Thirant, sergent. (almanach d'Artois)

(3) L'échevinage connaissait de toutes les causes civiles et criminelles dans la ville et banlieue. Il ressortissait pour le criminel du Conseil d'Artois et pour le civil de la châtellenie; les audiences se tenaient les mardis et vendredis à 11 heures. Il y avait en outre le petit auditoire qui est semblable à celui des juges auditeurs du Châtelet de Paris et une émanation de celui de l'échevinage, où l'on en porte les doléances, il connaît jusqu'à la somme de 30 livres. L'échevin semainier y juge les causes sommaires, les parties y sont évoquées par des sergents à verge (Almanach d'Artois).

mêmes suivant leurs coutumes, sans en avoir obtenu l'autorisation de leurs souverains, présentèrent requête à Jeanne de Luxembourg comtesse de Saint-Pol qui leur accorda « leur loye estre par eux continuée comme ils avoient accoustumé et que faisoient lors les maire et eschevins de Saint-Pol. »

« A la mort de cette princesse, les habitants pensèrent qu'il leur serait plus sûr de maintenir leurs libertés par des titres, qu'ils pourraient produire, le cas échéant. Aussi adressèrent-ils, un peu plus tard, nouvelle requête à son successeur, Valerand de Luxembourg, alors rentré en grâce auprès de Charles VI, le conjurant de les affermir d'une manière stable dans leur loye et de les assurer de leurs privilèges, droits et franchises octroyés aux habitants et commune de Pernes par ses prédécesseurs, les comtes de Saint-Pol, notamment le droit d'élire maycur et échevins et d'avoir lois et coutumes. Valerand leur accorda à ce sujet deux chartes en 1390; En 1422, elle furent ratifiées et textuellement reproduites par Philippe de Ligny comte de Saint-Pol. La ville de Pernes possède l'authentique de la ratification de la première et la copie de la ratification de la seconde. Il résulte d'un mémoire de M. de Wignacourt, dernier châtelain de Pernes, qu'en l'année 1406, Valerand de Luxembourg ordonna par une autre charte du 25 Juillet que les fortifications détruites par les Anglais fussent rétablies.

Voici l'extrait qu'il cite de cette charte qui n'existe plus : « nous avons ordonné, consenti et accordé à nos maire, échevins et communauté de Pernes que icelle ville soit mise et relevée avec les fortifications. Et que pour ce faire soit par eux prins, levés et cueillis tous les droits et maltaites, et sur le prix du vin et autres breuvaiges qui désormais se vendront en la ditte ville et loy de Pernes tout le droit que nous y avons accoustumé de prendre comme le droit que icelle ville y prenoit, parmi ce que les dits maire et échevins seront tenus de tous scelles assis et revenus, avec tout le revenu que eux pourront retraire et lever des rentes remboursables et droits tant des maisons que de l'hopital pour ce commis. »

« Une charte du 16 juillet 1426. Donnée par Philippe,

lippe, comte de Ligny, accorda aux bourgeois de Pernes le droit de prendre dans ses bois une certaine quantité de fagots. » (P. Tailliar).

« En 1535, les bourgeois de Pernes, se trouvant, en moins grand nombre que les habitants non bourgeois, et, soit antipathie pour les honneurs, soit excès de modestie, se jugeant incapables de remplir les charges de l'échevinage et de la mairie, supplièrent Marie de Luxembourg de leur adjoindre, pour supporter le fardeau des affaires publiques, les habitants non bourgeois. jusqu'alors exclus de toute charge. La comtesse statua, par une charte du 3 janvier 1537, qu'à l'avenir, et pour aussi longtemps qu'il plairait à elle et ses successeurs, les habitants non bourgeois jouiraient du droit d'éligibilité, sans pour cela pouvoir être élus en plus grand nombre que les habitants bourgeois (1) »

Charles Quint confirma la charte communale en 1543; ses successeurs firent de même; Philippe II en 1561, 1575, 1578, 1594; les archiducs Albert et Isabelle en 1605, 1611, 1614, Philippe IV en 1623.

Nous empruntons à M. Tailliar, l'organisation et le fonctionnement de l'échevinage, si bien indiqués par lui d'après les archives de Pernes.

« Primitivement son sénat se composait d'un mayeur et de douze échevins, qu'on élisait et renouvelait le jour de la Vierge d'août. Mais Wallerand de Luxembourg, ayant pris en considération la diminution du nombre des bourgeois causée par les rigueurs de la guerre, décréta, en 1490, qu'à l'avenir il n'y aurait plus à Pernes qu'un mayeur et six échevins, éligibles et renouvelables à la Saint-Jean-Baptiste. Outre le mayeur et les échevins, le corps municipal se composait d'un procureur-syndic-juridictionnel, d'un greffier, et d'un receveur des deniers communaux (2). »

(1) Ces deux dernières chartes se trouvent conservées aux archives de Pernes.

(2) Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, on l'appelait plutôt l'argentier. Jusqu'à cette époque il y eut 2 receveurs, l'un pour la ville, l'autre pour l'hôpital et l'église, de 1590 à 1680 il y en eut même 3.

« Il y avait au service de ces magistrats deux valets assermentés, l'un pour sonner les cloches et garder de nuit la ville, l'autre pour les servir en la maison échevinale. L'argentier percevait les revenus de la maladrerie et de l'hôpital, et pas plus que le receveur de deniers communaux, il ne participait à l'administration de la ville. Jusqu'en 1748, les échevins n'avaient que douze livres de traitement annuel (1), pour les dédommager du temps consacré à l'administration. Ils représentèrent l'insuffisance de cette rémunération à M. de Wignacourt, qui fit obtenir vingt livres au procureur-syndic et au greffier. Ils profitaient en outre des adjudications des biens communaux, de ceux des fermes et octrois, des vacations aux comptes, des frais de visite, et de certains arrentements portant, année commune, quatre cents livres. Le receveur des biens communaux profitait pour droit de recettes de comptes, année commune, de quatre-vingt-dix livres. » (P. Tailliar).

« Les deux sergents, également valets de ville et gardes des bois communaux, avaient chacun cent livres de gages et un habit tous les deux ans (id.).

« En l'année 1764, une assemblée de notables fixa à soixante-dix livres les honoraires du mayeur, à soixante livres ceux des autres officiers, et à cent livres le droit de recette du receveur. »

La charge de maire de la ville de Pernes était élective ; elle fut créée héréditaire par édit du mois d'août 1692. Mais en 1743, avec la permission du roi, en remboursant le prix d'acquisition aux héritiers de François Vilay, qui en avait été le dernier possesseur, on fit cesser cette hérédité. Jusqu'aux édits de 1764 et 1765, le premier échevin remplissait les fonctions de mayeur. L'édit royal de 1764 portait qu'à l'avenir trois sujets seraient présentés au roi, parmi lesquels il choisirait un mayeur. Soit inintelligence de l'édit, soit mauvaise volonté, lors de l'élection de 1754, les habitants de Pernes n'élurent qu'un sujet ; ce qui leur attira les représentations de

(1) Ils avaient eu outre un droit de vacation pour assister aux adjudications faites au nom de la ville, à certaines distributions aux pauvres, à la visite des fours et cheminées ; on allait généralement 6 livres pour chaque vacation ne requérant que la présence de deux d'entre eux.

M. de Choiseul, qui leur fit réparer cette omission l'année suivante. Les échevins étaient élus à la majorité des voix et au scrutin par les échevins régnants et six notables bourgeois qu'ils choisissaient et qu'on appelait, conformément à leur mission, électeurs. Un nouvel édit du roi, en 1765, invita messieurs du magistrat à diviser la ville en trois quartiers, qui devaient s'assembler séparément et nommer quatre députés, lesquels, réunis au lieu ordinaire des séances, feraient les élections par voie de billet et de scrutin. Le renouvellement du corps municipal s'appelait *renouvellement de la loye*. Une lettre du duc de Choiseul, du 26 octobre 1766, porte que les échevins sortants ne pourront être remplacés que par des notables ; que Sa Majesté exige qu'il y ait parmi les échevins des avocats capables de rendre la justice, et que ces derniers soient essentiellement destinés et occupés aux fonctions judiciaires, sans pouvoir en être distraits par aucune autre commission. Il faut croire que le nombre des notables éclairés sur la jurisprudence n'était pas bien considérable à Pernes à cette époque, puisqu'une autre lettre de M. de Choiseul, en 1767, annonce aux Magistrats que Sa Majesté, ayant pris en considération les difficultés que les habitants ont éprouvées pour le renouvellement de l'échevinage de l'année précédente, leur ordonne de ne plus renouveler chaque année que deux échevins, les plus jeunes d'âge, afin de pouvoir, par cet arrangement, trouver la facilité de choisir les sujets les plus capables de remplir les places avec distinction, en attendant un règlement qui fixerait la constitution municipale de toutes les villes. Le règlement annoncé, parut en 1768. L'article III d'une ordonnance royale était conçue en ces termes : « les corps des villes de Pernes, Lens et Lillers seront composés d'un mayeur et de quatre échevins, savoir : un noble, deux gradués et un bourgeois, notaire, procureur, négociant ou marchand ayant boutique ouverte. » L'article XI du même édit fixe à deux ans la durée des fonctions des échevins. Quelles étaient ces fonctions ? Elles sont parfaitement résumées dans la formule du serment qu'ils prêtaient avant d'entrer en charge. Le jour de la Saint-Jean-Bap-

tiste, ils se rendaient à l'église, où, après avoir entendu la sainte messe, ils promettaient sur l'Évangile (serment qu'ils renouvelaient sur le crucifix à leur retour à l'hôtel de ville) « de garder l'honneur de Dieu, de l'Église, du Roi, du Seigneur, et les intérêts de ladite Église, hôpital, maladrerie, des femmes veuves, enfants orphelins, et ceux de la ville et communauté, et de rendre justice à chacun, de se trouver aux assemblées et devoirs publics, et de garder le secret de justice. » Ainsi donc les échevins et le mayeur, qui n'avait sur eux qu'une supériorité nominale, avaient à la fois des devoirs et des charges. Devoirs envers l'Église : de faire respecter la religion et de veiller à la perception de ses revenus ; devoirs envers le seigneur : de lui témoigner de la déférence, et de lui payer exactement la redevance annuelle prescrite par la charte de Wallerand de Luxembourg. Leurs fonctions consistaient à maintenir l'ordre dans la ville, à en administrer les biens, à surveiller la perception des octrois, enfin à rendre la justice. Les registres de l'échevinage font foi de l'exactitude avec laquelle les échevins réprimaient les moindres désordres dès leur début, obtempéraient aux réglemens qui leur prescrivaient la surveillance des vivres destinés aux habitants, et faisaient respecter le serment imposé par la grande charte de 1300 aux boulangers, taverniers, valet de meunier et mouleur de grains. Ce serment, ainsi que celui des drapiers, devait être prêté devant eux. Le meunier seul avait le privilège de ne lever la main que devant le comte de Saint-Pol. Ce seigneur percevait à titre d'impôt le dix-huitième pain sur chaque cuisson. Ces droits étaient sauve-gardés par des commis particuliers aussi nommés fourniers. Les comtes de Saint-Pol avaient en effet la propriété du moulin, qu'ils conservèrent jusqu'en 1710, comme nous le voyons dans la transaction passée, en cette année, avec François d'Orléans, comte de Saint-Pol, et par laquelle il accorde l'arrentement perpétuel du moulin de Pernes, « à condition de le décharger de vingt septiers de blé (mesure de Pernes) à envoyer à l'Hôtel-Dieu ou ailleurs, à quatre termes de l'année. » Le meunier, au moulin duquel les habitants étaient « bannis, » avait le droit de saisir

tous les blés que ceux-ci faisaient transporter à un autre moulin. Le mayeur et les échevins conféraient encore le droit de bourgeoisie aux personnes qui, professant la religion catholique et jouissant d'une bonne réputation, le requéraient. »

Voici les dépenses de la ville vers 1740 : au domaine du Roi, 16 livres, aides ordinaires 16 livres, gages du maire 78 livres, gages de l'assesseur 18 livres, gages du procureur du roi 12 livres, gages du greffier 12 livres, aux députés à l'assemblée générale des états 150 livres, aux sergents et valets de ville, compris leur habillement, 65 livres, entretien des chaussées 190 livres, bois, chandelle et papier à la maison de ville 40 livres, dépense pour le renouvellement du magistrat 60 livres, taxation de l'argentier, 104 livres; total: 673 livres. En 1746 nous voyons ajouter pour entretien et remontage de l'horloge, 80 livres, 40 livres pour entretien de l'hôtel de ville, aux Récollets pour prêcher la station 60 livres, voyages du valet de ville 10 livres. Le maire quand il faisait des voyages pour la communauté n'avait droit qu'à 5 livres par jour. Quelles étaient les recettes, pour acquitter ces charges? Dans le terrier du comté de Saint-Pol de 1474 nous voyons que Marguerite Bayart tenait de l'échevinage de Pernes six quartiers de manoirs, amazés à charge de recevoir les rentes foncières dues à la ville à trois termes : Saint-Jean, Saint-Remy et Noël. Les centièmes de 1569 disent que la ville et communauté n'a rentes ni revenus suffisants pour fournir à l'entretien des murailles, fossés, portes, ponts, pavés, etc., comme le constatent les comptes de l'argentier. La ville avait eu 400 mesures de bois, comme nous l'avons dit, mais elle les avait aliénés, Nous dirons plus loin comment elle en retrouva 100 mesures qu'elle possède encore. On chercha à créer des ressources et on les trouva dans les octrois. Le premier octroi levé dans la ville dont on ait conservé trace, date du 25 juillet 1406, et fut autorisé par Wallerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol; nous l'avons reproduit plus haut.

« Les octrois étaient perçus par le prévôt et le receveur. Tant que l'Artois fut soumis à l'Espagne, les comptes des octrois se rendaient à la Chambre des finances de Lille. Après le traité

des Pyrénées (1656) qui restituait l'Artois à la France, il fallut les rendre à un commissaire spécial. De 1699 à 1701, Bignon, intendant de la province, fut chargé de les recevoir ; en 1702, il se fit remplacer par un subdélégué. Dans la suite, vu la modicité des octrois, le roi, par lettres patentes, en confia la vérification au mayor et aux échevins » (P. Tailliar).

Pernes avait été autorisé à établir deux foires le 9 mai et 18 octobre et un marché chaque troisième mercredi du mois. En 1662 l'échevinage obtient de lever deux sous de la livre sur le prix des bêtes vives, vendues au marché ou aux deux foires, ce qui fut confirmé en 1696. Une enquête présentée en 1737 au roi par les échevins, faisait valoir que l'octroi ne produisait que 190 livres, somme insuffisante pour les besoins de la ville. Sa Majesté accorda de faire payer 4 sols par chaque livre de gros du prix de tous les bestiaux vendus en la ville et banlieue pendant les foires et marchés, payés moitié par l'acheteur et moitié par le vendeur ; ce droit produisait 900 livres par an en 1774.

Mais les recettes ordinaires ne montaient qu'à 400 livres en 1722, et les dépenses ordinaires à 500 livres par an ; aussi la ville devait-elle 6750 livres empruntées pendant la dernière guerre et elle avait à faire pour 3,000 livres de réparations urgentes à son hôtel de ville, à son beffroy, aux ponts et chaussées. Comme les Etats d'Artois paraissaient peu disposés à participer à ces travaux, l'échevinage obtint la continuation d'un octroi accordé en 1599 puis prorogé en 1636 de 18 sols par rondelle de bière à livrer dans la ville et banlieue, à charge de payer au domaine royal une redevance de 15 florins. On demanda aussi à lever cet octroi sur certaines communes voisines appelées le quartier de Pernes. Les Etats d'Artois s'y opposèrent, vu qu'on n'avait pas de mandé leur avis lors de la concession de cet octroi. La ville maintint sa prétention et la question n'était pas encore décidée en 1726. Cette ressource fut de nouveau accordée en 1748 pour 15 ans et l'intendant fut chargé d'en surveiller l'adjudication, la régie et l'emploi. Plus tard l'échevinage faisait valoir qu'il n'avait qu'un revenu de 1546 livres, pour payer, compris l'intérêt des dettes, 2336 livres par an ; que de plus il avait un pont à

reconstruire, dès réparations à faire aux chaussées, obtint du roy le 5 mai 1761, la continuation de cet octroi pendant 15 autres années, et en 1774 une autre prolongation en faisant encore valoir un . nouvelle chaussée faite dans la banlieue en 1770, la construction d'un pont sur la Clarence pour le chemin de Saint-Pol à Lillers, en 1772 et deux autres pour les entrées de la ville ce qui avait nécessité deux emprunts, de 8,000 livres chacun, faits aux Etats d'Artois. De plus, l'Administration municipale observait qu'il y avait deux rues à paver, le marché aux bestiaux à arranger, le tout devant coûter 4,000 livres. Un compte de la ville du 31 décembre 1779 indique ainsi les dettes : aux héritiers Dufour, 369 livres 6 sols, aux Etats d'Artois 16,009 livres, au receveur d'après son compte 2340 livres, à divers particuliers, depuis la clôture du compte, 617 livres; total 19,277 6 sols, 5 deniers. De nos jours, cette somme paraîtrait minime; alors on trouvait cette dette importante en 1787 on avait adjugé la ferme de l'impôt sur le vin et la bière à M. Huret, bourgeois à Saint-Pol; celui-ci n'était pas solvable, on dut la relouer sur folle enchère en 1788. L'échevinage cherchait à se créer des ressources; il s'efforçait également d'exempter les habitants des droits perçus, selon lui indûment. Ainsi la ville de Saint-Pol, avait obtenu, en juin 1617, de lever dans le comté un impôt de 18 deniers par lot de vin et 12 patards par rondelle de bière, pour construire les écoles du couvent des Carmes. L'échevinage de Pernes présenta requête au Conseil d'Artois pour en être exempté, n'ayant pas été ouï lors de la levée de l'impôt. De plus il observait que Pernes était ville séparée, représentée aux Etats d'Artois, où elle avait voix et suffrage, qu'elle avait des charges particulières et n'avait rien de commun avec Saint-Pol. Il faisait de plus valoir que la plupart des habitants étaient pauvres, vivant de leur travail et n'avaient ni vin ni bière en cave, que l'impôt serait donc grief pour eux puisqu'il amènerait le surhaussement des vins et bières, détournerait le commerce, diminuerait la fréquentation du marché, etc. Il ajoutait que Pernes était distant de Saint-Pol de trois lieues et n'était pas beaucoup plus éloigné d'Aire. Or, là se trouvait une école de

Pères Jésuites, où on pouvait envoyer ses enfants aussi facilement qu'à Saint-Pol ; que le clergé de Pernes était aidé de prédicateurs d'Aire, Arras et Béthune, etc. que par conséquent les Carmes, de Saint-Pol leur seraient peu utiles. Enfin il faisait remarquer qu'à Arras et à Hesdin il y avait des écoles de Jésuites et que, malgré cela, il n'y avait dans ces villes aucun impôt au-delà de la banlieue, pour l'entretien de ces religieux, et que Saint-Pol, pouvait faire de même, puisque seule elle tirait profit des nouvelles écoles. Le Conseil d'Artois, tout en trouvant ces raisons bonnes, décida qu'en présence des termes précis des lettres patentes, il ne pouvait accueillir la demande et engagea à se pourvoir directement devant les archiducs (1). « Outre ces octrois, la commune avait possédé quatre cents mesures de bois taillis qui étaient patrimoniaux aux bourgeois parce qu'ils les avaient acquis en s'engageant à payer par chacun une mine d'avoine, faisant 92 lots et demi, mesure d'Arras. Les habitants non bourgeois devaient aussi par année 26 deniers parisis les uns, et les autres étaient de plus soumis à certaines servitudes. » (Mémoire contre M. de Wignacourt). Le produit des herbes, étangs et fossés de la ville, était adjudgé à bail par les échevins. Un procès-verbal de 1603 accorde : Les herbes de la tour Bonette jusqu'à la porte de Saint-Pol au prix de 28 patards. (Le patard valait un liard et demi de notre mon-

(1) Ces renseignements sont extraits des fonds du Conseil d'Artois et de l'Intendance; archives du Pas-de-Calais. Ce même dépôt contient un dossier assez considérable concernant la ville de Pernes. On y voit des actes de 1390 à 1789. La plupart sont des copies de chartes, confirmations de privilèges; on y trouve également des enquêtes, comptes de la ville, arrêts du Conseil d'Etat, testaments, etc. Voici d'après M. Tailliar, copiant un inventaire des titres de Pernes, dressé en 1766. les pièces constatant les octrois et conservées par la ville : « Item huit anciennes lettres d'octroyen parchemin données par les souverains pour lever un sol au lot du vin et trois sols au tonneau de bière dans ladite ville et banlieue, commençant en 1532 et finissant en 1623. Item six arrêts ou lettres patentes en parchemin accordés par les souverains pour lever dix-huit sols à la rondelle de forte bière sur les cabaretiers dans la ville et la banlieue de Pernes commençant en 1605 et le dernier accordé le vingt may mil sept cent soixante. Et... Un extrait des registres du Conseil d'Etat, à la date du 5 juillet 1750, contient autorisation de continuer la perception établie par des arrêts du 27 août 1737 et 3 juin 1747, d'un octroi de quatre sols par chaque livre du prix de tous les bestiaux vendus pendant les foires et marchés, sous condition que les requérans continueraient de payer au roi la redevance de quinze florins, établie par lettres patentes du 21 juin 1662.

naie). Les herbes de la porte de Saint-Pol à la porte de Camblain. au prix de 68 patards, les herbes de la porte de Camblain à la porte de l'église pour soixante-quatorze patards, les herbes de la porte de l'Eglise aux fossés du Château, pour dix patards. Un procès-verbal d'adjudication de 1590 donne à ferme à Adrien Lejosne, procureur, les fossés de la ville, pour y mettre des poissons, au prix de quarante patards. La ville avait encore d'autres ressources : les amendes de condamnation, les droits de reliefs, etc. »

« Administrateurs des biens et des revenus de la ville, le maire et les échevins étaient encore suprêmes dispensateurs de la justice. Ils avaient connaissance de tous les délits pouvu qu'il n'y eût point de cas privilégié. Etaient réputés cas privilégiés; toute lésion au droit du seigneur, toute injure ou résistance à ses officiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les officiers de la châtellenie avaient directement justice sur les délits qui se commettaient pendant la foire lorsqu'ils saisissaient eux-mêmes les délinquants, et sur les débats qui s'élevaient entre les bourgeois, manants ou non bourgeois. C'était pour ces derniers une sauvegarde de leurs droits que de n'être point jugés par les échevins, qui tous élus parmi les bourgeois, avaient les mêmes intérêts qu'eux à défendre. Il y avait plaids chaque semaine avec sceaux aux causes au profit du maieur. Les appels se faisaient par-devant le tribunal de la sénéchaussée de Saint-Pol qui jugeait aussi les affaires civiles. Il y avait à ce tribunal un procureur général qui jouissait du droit de nommer ses substitués dans toutes les dépendances du comté, excepté à Pernes dont la châtellenie avait le privilège de ne recevoir un substitut que du choix des comtes de Saint-Pol. Le prévôt qui assistait aux jugements du maieur et des échevins veillait à l'exécution des arrêts. Il recevait ses pouvoirs du seigneur prêtait serment devant le bailly ou son lieutenant, et pouvait requérir en cas de nécessité l'aide des archers de la confrérie de Saint-Sébastien, en grand honneur à Pernes. » (P. Tailliar).

La ville possédait depuis des temps reculés un jardin contenant trois quartiers et situé contre le couvent des religieuses, ce

qui amena des discussions avec ces dames en 1788 (1); il fut vendu nationalement.

Il nous reste à parler des démêlés de l'échevinage avec les Wignacourt qui donnèrent lieu à de si longs procès. Comme souvent, il y eut des torts réciproques. Les Wignacourt étaient hautains, processifs, fort attachés à leurs privilèges, comme on l'était alors; l'échevinage ne l'était pas moins et n'eut pas toujours pour cette famille les égards qu'il lui devait. Les archives du Conseil d'Artois et de l'Intendance contiennent un grand nombre de documents sur ce différend : enquêtes, mémoires, lettres, etc. Nous ne pouvons en donner qu'un résumé emprunté à M. P. Tailliar.

Maximilien de Wignacourt avait du chef de sa femme la baronnie de Pernes, Ourton, Camblain etc.; ce fut son fils Guislain-François, plus connu sous le nom de baron de Pernes, qui commença les hostilités. Quand la ville avait vendu ses biens elle s'était réservé de jouir annuellement de 5 mesures dans ce qu'on appelait la *Bannée* de Pernes, et de prendre une certaine quantité de gros bois dans les autres *bannées*, sous la condition que la communauté devrait le partager entre les habitants et n'en vendre que pour payer les dettes reconnues légitimes et avec justification de l'emploi des fonds. Elle devait de plus payer au seigneur 8 sols parisis, monnaie courante, par chaque lot de fagots; en outre chaque bourgeois ou bourgeoise devait au même une *mine* d'avoine par an, et chaque chef de famille 26 deniers parisis, annuellement, pour droit de mariage; enfin il fallait donner 28 livres de pain pour user du four banal. Par compensation; on était exempt des droits de *fênestrage* et *estalage*. Le seigneur était donc intéressé à augmenter le nombre des bourgeois le plus possible et, pour rendre ce titre plus recherché à priver les habitants, qui ne l'avaient pas, de jouir des privilèges d'élection et autres. M. de Wignacourt prétendant qu'on n'observait pas les règlements, que de plus, pour les bois, les conditions indiquées ci-dessus n'étaient pas accomplies, pré-

(1) Dossier de ce couvent, archives du Pas-de-Calais.

senta requête au Conseil d'Artois en 1687. Il y eut un jugement d'avant faire droit le 28 janvier 1690 et un jugement définitif le 2 mai 1694, on reconnut ses droits, mais on rejette sa demande de dommages et intérêts. Cette décision fut confirmée par arrêt du Conseil des eaux et forêts de Paris du 14 juin 1695. La ville de Pernes avait déjà des dettes; il fallut encore payer les frais de procès, aussi pour ne plus avoir à acquitter les droits que nous avons mentionnés, elle fit avec M. de Wignacourt un accord par lequel celui-ci consentit à y renoncer sous la condition que la communauté abandonnerait ce qui lui reste de bois, ne se réservant que 125 mesures, avec le droit de couper 12 mesures et demie par an de taillis aménagé à 10 ans. L'échevinage devait administrer cette propriété pour le plus grand profit et utilité de la commune, et le seigneur avait le droit d'abattre 16 baliveaux à la mesure dans chaque coupe, quand bon lui semblerait.

Ces bois portaient le nom du *Rond Bois*, *Pctite Bucaille*, *Grande Bucaille*, *Bois de Berlimont*, *Bois de la Renardière*, *Bois du Chauffour*, *Bois Moyen*. Cet accord, du 15 novembre 1691, est signé de Jacques Réant, conseiller du roi, assesseur de Pernes, de M. André Salomé, procureur fiscal, de M. Louis Blondel, greffier, et de M. de Wignacourt, chevalier, baron de Pernes, sieur d'Ourton, Camblain, etc., tant en son nom que pour son frère Marie-François, chanoine de Cambrai et ses autres frères et sœurs. Une nouvelle transaction confirmative signée le 23 juin 1700, stipulant qu'il ne pourrait prendre ces balivaux que tous les trente ans et à titre de mouvance sembla devoir mettre fin à ce différend. Il n'en fut rien : les habitants de Pernes prétendant que M. de Wignacourt gagnait à cet arrangement 3,000 livres par an, en étaient peu satisfaits; celui-ci se plaignait d'avoir été insulté à cet occasion, aussi son fils Guislain eut-il un nouveau procès pour ces baliveaux. Il voulait choisir les plus beaux, la communauté soutenait qu'il devait les prendre de diverses qualités.

Aux difficultés soulevées pour l'exploitation du bois étaient

venues s'ajouter d'autres questions litigieuses relatives à l'administration de la ville.

Alexandre Lerat avait été pourvu, en 1692, de la charge de mayeur par un édit royal; M. de Wignacourt prétendit que c'était lui et non l'échevinage qui aurait dû faire la présentation et intenta un procès qui durait encore quand, à la Saint-Jean-Baptiste, 1694, les habitants continuèrent le magistrat.

« Le 6 octobre 1694, ce même seigneur présenta une nouvelle requête au Conseil, demandant qu'il fût interdit aux mayeur et échevins d'exercer leurs fonctions, comme les ayant continuées au mépris des sentences de juin et juillet 1694, et qu'ils fussent pour ce fait condamnés à 300 livres d'amende à remettre dans ses mains les clefs de l'hôtel de ville, ainsi qu'à déposer au greffedudit Conseil toutes les plaintes par eux reçues sur les excès et violences commis en icelle ville. Le maire et les échevins se défendirent en produisant les lettres de plusieurs rois qui, attendu la naissance d'un héritier présomptif, accordaient la continuation des magistrats, et consacraient le droit des habitants de proroger les pouvoirs de leurs mandataires. » (P. Tailliar).

« Le procès dura jusqu'au 9 novembre 1695. Alors intervint une sentence qui débouta M. de Wignacourt de sa demande, recommandant toutefois aux magistrats d'exécuter aux élections suivantes l'arrêt de l'année précédente. » (P. Tailliar).

M. de Wignacourt voulait faire nommer mayeur François Willay, alors résidant à Antigneul. Les échevins protestèrent et ne se soumirent que devant une nouvelle sentence du Parlement de Paris, rendue en 1698, en faveur de leur adversaire, et ils n'acceptèrent le mayeur choisi par lui que le 21 juin 1699. (1).

« Le 27 novembre 1717, Guislain-François de Wignacourt réclamait devant le Conseil d'Artois, le droit de nommer le procureur fiscal, en demandant la révocation d'Eustache-Fran-

(1) Note de M. le Doyen.

çois Dufour qui tenait alors cette charge en vertu d'une nomination régulière. Intervint appointement en droit par sentence du 7 mars 1720. La demande resta sans poursuites. » (H. Tailliar).

La paix régna jusqu'en 1758. Les habitants se plainquirent alors à l'intendant de ce que M. de Wignacourt eût fait des nominations illégales dans l'échevinage, sans avoir convoqué les bourgeois, comme l'exigeaient les anciens privilèges de la ville, reconnus et constatés dans la charte de 1390, dans sa confirmation de 1422 et 1635, dans les registres de la ville et surtout dans le Livre-Rouge. Ils prétendirent aussi que ces nouveaux échevins géraient mal les finances de la ville. Le subdélégué de l'intendance à Saint-Pol fit une enquête, examina l'administration financière, et conclut à renvoyer les parties devant le Conseil d'Artois. Si on reprochait aux nouveaux conseillers municipaux d'avoir dépensé les deniers de la ville pour construire une chapelle dans l'église, M. de Wignacourt, de son côté, disait que depuis longtemps les échevins, selon un vieil usage, faisaient une dépense bien plus inutile en donnant un repas le jour de Saint-Jean-Baptiste qui coûtait à la ville jusqu'à 150 livres. Il menaça alors de ne plus approuver les comptes de la ville. Les habitants, de leur côté l'accusèrent de vérifier la comptabilité communale sans contrôle et sans publicité ; nouvelles plaintes à la sénéchaussée de Saint-Pol qui donna raison à M. de Wignacourt.

Cette lutte fit écrire force lettres et mémoires, mais ne resta pas toujours sur le terrain de la procédure, des troubles eurent lieu à cette occasion. Les mécontents parcoururent les rues et les cabarets en chantant et en criant : Vive les pandours de Pernes ! etc. On enleva les armoiries et les barreaux de fer qui se trouvaient à l'hôtel de ville ; on dit même qu'on menaça le curé, l'accusant d'être partisan de M. de Wignacourt. Celui-ci après avoir soutenu que ces mutins étaient dignes de la prison, finit par leur pardonner comme Dieu, disait-il, avait pardonné au bon larron. Voici comment M. P. Tailliar raconte ces regrettables désordres :

« Nous voyons dans les registres de l'échevinage qu'en cette même année, les magistrats se rassemblèrent pour délibérer sur les plaintes publiques à eux faites, que de la nuit du [21 août 1758 à celle du 1<sup>er</sup> septembre il s'est ému une cabale de volontaires en la ville qui se sont mis en devoir de faire rouler plusieurs grès dans le marché en concertant plusieurs forfaits d'avanie et d'insulte. Le sergent de l'échevinage se présenta vers eux pour détruire la bacchanale où quelques personnes se sont opposées fortement contre lui, en prenant des pierres pour jeter. Mais plusieurs voisins se sont opposés pour empêcher l'attaque du brigandage et libertinage. Ne s'étant point contents de toutes ces catastrophes où l'un continuait d'exercer, l'autre défendait de continuer, le tout sans doute fait par connivence ensemble. Ils ont commencé la nuit du 1<sup>er</sup> de ce mois en frappant aux portes des eschevins et en demandant que la justice et police fût faite, le tout ironiquement et continuant leurs désordres d'une grande assemblée formée entre eux, dont plusieurs personnes étaient en des habits difformes. Alors ils ont remué, arraché et dégradé la maçonnerie du grès autour d'une croix aussi de grès, de la hauteur de 20 pieds, posée sur le marché de cette ville, qui fait l'ornement et l'embellissement du lieu que l'on regarde comme merveille depuis la création de Pernes, et dont ils ont fait rouler tous lesdits grès qui servaient d'appui à ladite croix. Ce que l'on peut regarder comme un crime contre la religion et même pour soutenir la loi du paganisme, et pour avoir révélation de ces faits, avons résolu de se pourvoir par la censure ecclésiastique qui est la voie de monitoire en vertu de quoy nous avons, etc. »

» Quoiqu'il en soit, M. de Wignacourt triomphait pour le maintien des magistrats qu'il avait choisis et nommés; il pardonna l'opposition, non sans réserve toutefois. »

Les débats recommencèrent (1); le Parlement de Paris, le 21

(1) M. de Lauwereyns de Roosendale, bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 102<sup>e</sup> livraison et M. Tailliar, notice sur Pernes p. 58 en donnent le résumé. M. Rigaux, avocat à Saint-Pol, défendait les intérêts de la ville.

août 1780, ordonna de convoquer les habitants pour avoir leur avis et leurs dires, mais réserva au marquis de Wignacourt le droit de les discuter dans un jugement contradictoire; cet arrêt ne tranchait pas la question puisqu'on lui donnait le droit, non pas de choisir de nouveaux échevins pour l'avenir, mais de faire proposer par ceux en exercice, trois sujets pour la place de mayeur, quand le magistrat cesserait ses fonctions. On rassembla pourtant la communauté; puis, le seigneur, châtelain de Pernes, réunit l'échevinage à l'hôtel de ville et lui fit croire que le jugement avait été rendu en sa faveur et renvoyait les officiers municipaux régnants. Il en choisit alors trois autres, de son autorité privée, et fit inscrire leur nomination au registre de la ville, après en avoir fait donner lecture de l'arrêt par son greffier d'une manière inintelligible, d'après M. Tailliar. En outre, il remplaça le mayeur Lambert par le sieur Brussel. Les échevins dépossédés protestèrent et chargèrent le député de la ville aux Etats d'Artois de déposer leur plainte. De son côté, M. de Wignacourt défendit ses prétentions et envoya aussi un député à cette assemblée. En 1771, nouveau mémoire adressé au roi par l'échevinage. En janvier 1771, le roi envoya des lettres-patentes rétablissant dans leurs fonctions les officiers municipaux dépossédés, sans pourtant prendre de décision pour l'avenir. La mort de M. de Wignacourt, en 1772, fit cesser ces procès. Une ordonnance du roi, en 1773, décida que les mayeurs et échevins de Pernes seraient nommés par le souverain, au nombre de quatre, et choisis, savoir : un parmi les nobles, deux parmi les gradués et le quatrième parmi les marchands (1). On voit que l'autorité royale cherchait à se réserver de plus en plus en plus la nomination des administrations municipales et à faire disparaître, au profit de la centralisation, l'autorité seigneuriale; aussi les difficultés ne se renouvelèrent plus et bientôt un nouvel ordre de choses vint faire disparaître toute occasion de débats de ce genre (2). Pourtant, en 1786, M. de

(1) Mêmes auteurs.

(2) L'échevinage en 1789, se composait de MM. Quentin, Crépin, Bigant, Lambert; Truyart le jeune, était premier syndic et Leclercq, greffier; Theret et Duflos, sergents.

Larsé, ancien mayeur, écrivit à l'intendant pour se plaindre de n'avoir pas été convoqué en cette qualité par le magistrat, comme l'exigeait l'édit de Sa Majesté, pour proposer les trois sujets parmi lesquels le mayeur devait être choisi (1).

## V. — COUTUMES

Wallerand de Luxembourg avait reconnu, en 1390, à la ville de Pernes le droit d'avoir des coutumes et, la même année, lui avait accordé une nouvelle charte approbative pour celles qui concernaient les successions collatérales, la représentation, l'aliénation des héritages au profit de l'échevinage, les lettres de rachat. Ces deux chartes furent ratifiées en 1422 par le comte de Ligny et de Saint-Pol. En 1610, sur la demande de la comtesse de Saint-Pol on rédigea les coutumes générales de la châtellenie et les coutumes locales de la ville. On y reproduit les divers articles des chartes de Wallerand de Luxembourg, puis on s'occupe des successions, des droits des conjoints, des ventes,

(1) Maires de Pernes de 1590 à 1637, — Pierre Huchette, 3 ans. — Jacques de Wimille, id. — Pierre Honoré, id. — Jehan Lejosne, id. — Adrien de Hestrus, id. — Claude Garson, id. — Adrien de Hestrus, id. — Claude Garson, id. — Jacques de Wimille, id. — Guillaume Panier, id. — Adrien Lejosne, id. — Michel Lejosne, id. — Claude Jobart, 1 an. — Claude Garson, 3 ans. — Jacques Durwier, id. — Jean Ricart, id. — Philippe Caron, id. — Jean Durwier, id. — Lacune entre 1637 et 1665. — 1665, Jean Cauwet. — 1673, Jean Durwier. — 1674, Johan Cauwet. — 1675 et 1676, Jehan Durwier. — Lacune. — 1680, Jaspard Dutercq. — 1681, Charles Fauconnier. — 1682, Jehan Caron. — 1684, Jehan Laisé. — 1686, Alexandre Leras, notaire. — 1692, ledit Leras est nommé de nouveau, au mois d'août sur la présentation des échevins et en vertu de l'édit récent de Louis XIV, mais M. de Wignacourt refuse de le reconnaître, prétendant que c'est à lui de faire la nomination. Après une procédure de 3 ans, il obtient gain de cause au Parlement de Paris. — 1695, François Willay que les échevins ne consentent à accepter que le 21 juin 1699. — 1702, mort de François Willay, qui laisse à son fils la charge devenue héréditaire. — 1704, Jacques-François Willay, n'ayant pas atteint sa majorité (il fallait 25 ans) messire Nicolas-Alexandre Dupire, chevalier, baron d'Hingès, le remplace jusqu'en 1709. — 1709, Jacques-François Willay. — 1717, interruption pendant 6 mois. — 1718, Jacques-François Willay reprend ses fonctions qu'il remplit jusqu'à son décès survenu en 1740; son père prenait le nom de Willay d'Antigneul, il prend celui de Willay de Monneville. Il n'est pas remplacé. — 1743, accord entre l'échevinage et de sa veuve par lequel la ville rachète la charge de mayeur moyennant 1570 livres; on n'élit pas pour cela d'autre mayeur; l'exercice de cette charge est dévolue pendant 25 ans au premier échevin. — 1766, en vertu d'un récent édit de Louis XV les échevins soumettent au roi 3 candidats pour la place de mayeur,

des meubles donnés en mariage par les bourgeois à leurs filles, et emportés par elles, des maisons, des héritages, des privilèges de la ville, des magistrats municipaux, etc. Des lettres patentes complétées par un édit d'août 1775, décidèrent que Pernes serait régie par la coutume générale d'Artois, et que la représentation aurait lieu à l'infini en ligne directe et aux termes de droit en ligne collatérale. Dans les coutumes locales il est question du serment des meuniers, des boulangers, des drapiers, des impôts, fêtes, chemins, etc. L'analyse de ces coutumes demanderait des développements que notre travail ne comporte pas (1).

En 1755 un sieur Renard, né à Pressy, voulut habiter Pernes sans fournir de certificat de bonnes vie et mœurs comme l'exigeaient les lois et les coutumes, il était procureur près la ville et la châellenie. Quand on voulut exiger de lui cette pièce, il fit valoir la prescription, car on avait laissé passer un an et un jour sans la réclamer. Il ajouta que s'étant présenté à l'hôtel de

Philippe-Albert Lefebvre est nommé par lettres du 17 juillet. — 1769, nomination de Jean Lambert ; l'échevinage soutient inutilement un long et dispendieux procès pour conserver le droit de présenter les candidats. — 1770, Jacques-Albert Brusset, nommé par M. de Wignacourt. — 1773, Jacques-Albert de Larsé, nommé cette fois par le Conseil provincial d'Artois (2 novembre), il est continué dans sa charge jusqu'en 1781 à cause du sacre du roi et de la naissance du Dauphin. — 1781, Philippe Caron nommé en Décembre. — 1787, Joseph Truyart, nommé par le roi sur la présentation des Etats d'Artois. — 1790, le même, élu le 28 août, en vertu de l'édit royal de 1789. — 1791, Joseph Truyart donne sa démission pour devenir juge de paix, il est remplacé par Eustache de Larsé qui ne paraît pas avoir accepté. — 1792 (décembre) Joseph Truyart est de nouveau choisi pour maire à l'unanimité; peu après, il est poursuivi comme réactionnaire. — 1793 (30 janvier) d'Houdain est nommé maire. — 1793 (septembre), Valentin remplace d'Houdain. — An II, Valentin meurt au bout de quelques mois; la charge de maire est successivement remplie par les agents municipaux Bonnel, Delaby, Bruxeaux, Bourgeois. — An III, chute de Robespierre, nomination d'Albert Toursel. — An VIII (4 thermidor), Eugène d'Houdain, nommé par le préfet. — An X, le notaire Legay. — An XI, Ducrocq devenu plus tard juge de paix. — 1815, Albert Toursel. — 1816, Ducrocq. — 1819, le notaire Casier. — 1826, Casimir Salmon. — 1848, Jean-Noël Leclercq. — 1869, Jean-Baptiste Carré. — 1852, Casimir Salmon. — 1857 Jean-Noël Leclercq. — 1867, François-Xavier Plouvier. — 1871, Jean-Baptiste Moricot.

(1) On peut voir ces coutumes : archives du Pas-de-Calais, fonds du Conseil d'Artois n° 678 et coutumier général de M. de Richebourg, t. 1<sup>er</sup>, pag. 382.

ville pour se mettre en règle, on y fumait tellement qu'il avait dû se retirer. Cette chicane de procureur fut comhattue par M. le Subdélégué Thellier.

## VI. — INSTRUCTION PUBLIQUE

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, l'instruction des enfants préoccupait l'échevinage, aussi dans les conventions faites avec le *maistre d'escolle* on exigeait qu'il enseignât lui-même le latin et la musique et que pour les autres branches de l'instruction il eût un sous maître. Il devait de plus recevoir gratuitement les enfants pauvres et on lui donnait pour cela une rétribution soit annuelle, soit calculée d'après le nombre des élèves indigents. Quand les religieuses vinrent s'occuper de l'éducation des jeunes filles, on leur accorda d'abord une allocation dans le même but, qu'on leur supprima plus tard. Tant que les instituteurs furent prêtres, on les logea à l'hôpital; plus tard on acheta une maison dite *cléricale* qui a conservé sa destination jusqu'à nos jours. En 1628, on chargea les sœurs grises de faire la classe aux petites filles; malgré les événements politiques, elles purent encore exercer leurs fonctions en 1791 et ne partirent qu'en 1792. Elles ne furent pas remplacées avant l'an XII. En 1841 les dames Ursulines établirent un pensionnat; elles furent remplacées en 1861 par des dames de la Compassion de la Sainte-Vierge au nombre de quatre (1).

(1) Voici le nom des instituteurs et institutrices qui se sont succédé à Pernes. — 1592, première convention de l'échevinage avec un instituteur, dont on ait conservé trace. — 1592, M. Charles Vasseur, prêtre. — 1595, M. Pierre Legendre, prêtre. — Benoit Riquart, prêtre, originaire de Nortbecourt. — 1604, nom illisible. — 1608, M. Jehan Baudoré de Ferfay, prêtre. — 1610, M. François Fournier de Dourietz, prêtre. — 1610 M. François Rewart de Lille, prêtre. — 1611, M. Pierre Vincent, de Saint-Pol, prêtre, révoqué pour sa grande négligence en 1624. — 1624, M. Guillaume Morand de Saint-Pol, prêtre. — 1625, on reprend M. Pierre Vincent, puis on le renvoie encore. — 1628, M. François Desmoulin de Saint-Pol, prêtre — 1630, M. Pierre Vincent, rentre encore une fois en fonctions. — 1658, nom illisible. — 1660, Pierre Durand. — Lacune jusqu'en 1689. — 1695, Jean-Baptiste du Sayon; il fut constamment en difficulté avec l'échevinage et le curé; se plaignant qu'on ne le rémunérait pas suffisamment. Il fit plusieurs procès devant le Conseil d'Artois, enfin finit par quitter Pernes pour Gonnehem. — 1707, Frédéric Cardon. — 1713, Joseph Legrand. — 1743, Alexandre Legrand, après la mort de son père; il était précédem-

## VII. — L'ÉGLISE

L'église de Pernes sous le vocable de saint Pierre, faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné d'Auchy-au-Bois, et avait Floringhem et Aumerval pour secours. La partie de Cauchy au delà de la chaussée Brunehaut dépendait également de cette paroisse. Aumerval en fut séparé en 1824 et Floringhem fut rendu indépendant en 1789. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Bertin (1). La dîme appartenait 1° au chapitre de Théroouanne, puis à l'évêque d'Ypres, 2° au Prieur

ment à Arras. Il exerçait encore ses fonctions, croyons-nous, avec son fils à la fin de 1792. Quand arriva le curé constitutionnel, il se retira, devint cabaretier, et fut remplacé par un joueur de violon appelé Bruxeaux. — 1793, 1794, 1896. Bruxeaux, Petit, Caudoré, Bourgeois, Ducrocq. — An IV, Dillet. — An XI, Philippe-Albert Leclercq. — An XII, Marguerite-Marie Laigle de Livossart, ex-sœur grise du couvent de Pernes. — Mlle Decrocq de Pernes. — 1838, M. Fanien. — Mlle Clémence Capron. — 1842, la mère Saint-Stanislas et ses consœurs religieuses Ursulines. — 1861, la mère St-Stanislas, lègue sa maison aux dames de la Compassion. — 1869, M. Masse.

(1) Voici les noms des divers curés de Pernes. — 1569, M. Jacques Clop. — 1590 à 1606, M. Josse Bosquillon. — 1610, M. Jehan Bourdon. — 1613, M. Duvroult, nommé plus tard doyen de chrétienneté. — 1636, M. de Laffranger. — 1640, M. Delautre. — 1655, M. Blondel. — 1658, M. Nicolai. — 1670, M. Huré. — 1675, M. Lefebvre. — 1689, M. Dutercq, il eut de nombreuses démêlés avec l'échevinage, MM. de Wignacourt, et de Lannoy et même avec son clerc. — 1711, M. Augustin Dupont. — 1725, M. Joseph Friand, mort subitement. — 1720, M. Demaine; fit construire une partie du presbytère et devint curé de Saint-Pol. — 1742, M. Bourgeois, qu'on croit originaire de Pernes et dont la pierre tumulaire relate les services; mort en 1770. — 1770, M. Brassart; il vivait en bonne intelligence avec les autorités municipales, aussi le chargea-t-on de présider dans l'église les assemblées populaires qui s'y tinrent en 1790 et 1791. Il prêta le serment constitutionnel, mais en en modifiant ainsi les termes: « je fais ou plutôt je renouvelle le serment de fidélité que j'ai déjà fait au roi; je le fais aussi à la nation. Je m'engage encore à observer les lois et la constitution nouvelle décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le roi, dans tout ce qui n'est pas contraire à la religion catholique, apostolique et romaine au sein de laquelle je veux vivre et mourir et conduire ceux qui m'ont été confiés par l'église, » la municipalité lui fit remarquer qu'il avait changé les termes du serment et en envoya copie au district de Saint-Pol. Un peu plus tard M. Brassart prit le chemin de l'exil, mais il ne tarda pas à rentrer en France et se réfugia à Floringhem, où il laissa passer les plus mauvais jours de la révolution. — 1792, Joseph Petit, curé constitutionnel, venant de de la cure de Thumerie (Nord). Les offices religieux furent célébrés jusqu'au 2 novembre 1792, mais nous ne savons si c'était par lui. On avait enlevé déjà les 2 cloches pesant 3884 kilogs et quand le curé, après une interruption de 12 jours, se présenta pour dire la messe, la municipalité fit enlever le mobilier de l'église. M. Petit se fit

de Saint-Pris à Béthune qui louait sa part au curé 78 livres en 1757, 3<sup>e</sup> à ce même pasteur pour 18 livres 4 sols; Jean Lejosne, prévot d'Hesdin en avait aussi une faible partie (1).

Nous avons déjà dit que Bauduin de Flandres avait fait en 1056 une donation à l'église. Elle ne l'avait pas conservée, puisque les centièmes de 1569, disent : « Elle n'a ni rentes ni biens, pour l'entretien d'icelle et pour y continuer le service divin, le presbytère joint les aumônes des paroissiens. L'église et l'âtre sont entourés de hayes et contiennent six quartiers, le presbytère est assez près de l'église où M. Jacques Clop, curé fait sa résidence, » Les vingtièmes de 1757 lui donnent sur la commune six mesures et demie de terres rapportant 83 livres 10 sols et 4 mesures de bois dits la *Haye Gosson* et la *Haye de la Croix*, rapportant 25 livres, un champart de 10 livres, en tout 118 livres 10 sols de revenus. A la suite d'un procès avec M. de Wignacourt, ces bois avaient été cédés à l'église, pour l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement et l'ornement des rues le jour de la Fête Dieu. L'église avait en outre des rentes et fondations; celle du sieur Déplanque prieur de Saint-Pris faite en 1591 ayant pour but de faire chanter tous les jeudis et à perpétuité vêpres, avec procession et salut. La fabrique avait encore la moitié de la quête aux gerbes et un demi-septier d'avoine dû annuellement par la ferme de Blaringhem. Un receveur particulier percevait ces revenus sous la surveillance de l'échevinage. On ne put sauver de la tourmente révolutionnaire qu'une

alors instituteur et continua d'habiter le presbytère. — 1802, l'abbé Dufour, précédemment curé dans le diocèse de Rouen, avait refusé le serment et avait émigré. Il revint dans sa famille à Pernes, et y exerça le saint ministère, dès que cela fut possible. Il fut chargé d'installer le nouveau curé M. Roussel, né à Montreuil et mourut peu après. — 1806, M. Revel, curé de Marquise, originaire de Bapaume. — 1839, M. Bonaventure Decroix, précédemment curé d'Amettes et supérieur du collège, né à Fiefs, mort en 1861. — 1861, Jean-Henri Bourse, ancien curé de Campagne-lez-Hesdin, originaire d'Harnes.

(1) En 1085, ces deux premiers décimateurs voulant exercer leurs droits sur le tabac, le subdélégué s'y opposa disant que, d'après le placard de 1520, on ne pouvait percevoir de dime sur les fruits *insolites*, à moins qu'on n'exercât ce droit depuis au moins 40 ans; or, on plantait du tabac depuis plus longtemps que cela, et ces décimateurs n'avaient jamais réclamé la dime. (Archives du Pas-de-Calais. — Fonds de l'Intendance).

demie mesure. Quant à l'édifice lui-même, il ne fut pas aliéné mais dévasté et ses trois cloches furent enlevées (1). Celle assez forte, qui existe actuellement, est moderne et fut fondue en 1857, par Dutoit de Paris. Le presbytère, en l'an II, servit à l'instituteur. L'exercice du culte recommença dans cette église lors du concordat; la confrérie du Saint-Rosaire avait été établie en 1676.

D'après Malbrancq, l'ancienne église était de style romain : « petrensi templo et insignibus non leve quid romanum sapiens » l'édifice moderne situé dans la partie haute de Pernes ne paraît pas remonter au delà du xv<sup>e</sup> siècle dans ses lignes principales, et à la dernière partie du xvi<sup>e</sup> siècle dans ses détails. Selon Ferry de Locre il aurait été consacré en 1460. Duclercq, mentionne à la date de 1469 la chute du clocher qui venait d'être construit. Cet accident joint aux dégâts causés par un ouragan survenu en 1600, augmenta ceux que les soldats du maréchal de Biron avaient causés en transformant l'église en caserne, ce qui nécessita la reconstruction du chœur et des chapelles latérales en 1601. On y a joint un transept. L'église avait originairement trois toits. Cela amena des infiltrations et avaries qui obligèrent en 1666 à restaurer la nef latérale de gauche. On interrompit quelque temps le service divin et on le dut faire dans la chapelle des sœurs grises. En 1752 on remplaça les trois toits par une couverture unique et on refit complètement la nef latérale de gauche, et six ans plus tard celle de droite. L'évêque d'Ypres et le prieur de Saint Pris, gros décimateurs, étaient chargés de l'entretien du chœur, du transept et des chapelles; mais on dut parfois recourir à la justice pour leur faire exécuter leurs obligations, et pendant ce temps là les détériorations augmentaient beaucoup. Après l'empire, on fit le plafond de la nef; M. le doyen actuel a fait restaurer le chœur et le transept, orner les fenêtres de meneaux et de vitraux, paver une partie de l'édifice et replacer des statues autour du chœur.

Cette vaste église en pierre, lourde d'aspect, ayant été

(1) Les Wignacourt avaient été parrains de deux de ces cloches.

construite à divers époques, appartient à des styles différents. La nef du milieu est la partie la plus ancienne et était autrefois surmontée d'une galerie à jour ; elle est séparée des bas côtés par quatre travées formées d'arcs ogivaux soutenus par des piliers cylindriques et des demi-piliers avec chapiteaux à feuilles roulées et tournant autour du fût. Au dessus de ces arcades court une moulure qui porte, perpendiculairement sur des colonnes, de petites arcades creuses ornées dans le fond d'un feston de pierre. Au-dessus se trouve une corniche que soutenaient des bouts de solives sculptés. Les sculptures des chapiteaux sont assez jolies ; on y voit des feuillages enroulés, des grappes de raisins, des têtes humaines, des animaux fantastiques : la voûte est en plafond, l'ancienne ayant été détruite. La nef est éclairée par des fenêtres plein cintre. On remarque, dit le chanoine Parenty, qu'elles ont été autrefois ornées de vitraux peints ; quelques unes ont conservé des tympan à trèfles gothiques. Le chœur est voûté en ogive, ainsi que les bras de croix, et les filets qui s'y croisent posent sur des dais assez élégants qui surmontent des statues placées sur des culs de lampe ornés d'enroulement de feuillage. Au point d'intersection des arêtes sont des rosaces ; sur l'une on a sculpté le monogramme du Christ, sur d'autres l'agneau pascal etc. Le transept se termine par des pignons. La tour, sous laquelle s'entrecroisaient deux basses arcades, était placée entre le chœur et la nef, à l'endroit des bras de croix ; elle coupait désagréablement la vue et semblait faire deux églises distinctes, ce qui gênait pour l'exercice du culte. Elle était carrée et percée sur chaque face de deux fenêtres très longues et coupées par un massif de maçonnerie. Enfin elle était ornée de trois petits clochetons collés entre les fenêtres et sur les côtés. Cette tour, trop large pour sa hauteur, vient d'être démontée et remplacée par deux gros piliers ronds de chaque côté. Près de chaque fenêtre est un contrefort contre lequel s'appuie un clocheton garni de feuilles roulées. Le portail, placé à l'extrémité de la nef, est très simple ; la porte d'entrée est seule un peu ornée : une colonette avec chapiteaux à feuilles de lierre ou de vigne porte une arcade plein cintre

intérieurement, se relevant en ogive au dehors et garnie de feuilles de choux enroulées. Cette ogive s'appuie sur la base d'une fenêtre longue et sans ornements. De chaque côté de cette porte est un contrefort uni qui monte jusqu'au niveau de l'ogive de la fenêtre, et plus en dehors s'ouvre une autre petite fenêtre ogivale, aussi sans ornements. Ce portail se termine en forme triangulaire.

Il y a dans l'église une tribune et cinq autels dont le principal, de style grec, vient du couvent des Récollets; deux autres sont en bois, modernes, gothiques et assez élégants. Dans une arcade du mur intérieur de la tour se trouvait un Christ au tombeau fait au xv<sup>e</sup> siècle (1457-1458), ce tombeau était orné d'arcades et d'ornements ogiviques assez riches; sur le devant on voyait un feston découpé à jour, et au-dessus la moulure qui l'encadrait d'une suite de feuilles de choux était élégamment sculptée. L'almanach d'Artois de 1739 dit que ce St-Sépulcre était une pièce admirable par les traits naturels des figures. Malheureusement ce monument avait beaucoup souffert; il a dû subir le sort de la tour, mais on en a recueilli les débris, et il serait bien à désirer, au point de vue de l'art ancien, de le voir restaurer et replacer dans une autre partie de l'église (1).

« L'église possède plusieurs dalles de pierre. L'une, placée dans le chœur, est aux armes de la ville; on y lit le mot : Pernes. Une autre, placée dans la chapelle latérale de gauche, est ornée d'un écusson en relief, et présente une inscription ainsi conçue : « Adrien Lejosne, escuyer, seigneur du grand marés fust ici inhumé le jour des Rois, l'an 1622. Pries Dieu pour le repos de son ame. »

D'après le Puits Artésien, les statues autrefois n'étaient pas placées de même et il y en avait une quatrième dont il restait le masque. Voici ce que dit le chanoine Parenty sur cette œuvre sculpturale : « Dans le mur de la tour, à l'intérieur et au sud, on remarque un sépulcre du Sauveur. Il est de style gothique et il passe pour être le monument le plus remarquable de l'église. La statue de J.-C. y est étendue; d'autres figures représentent les principaux personnages qui visitèrent le sépulcre. Ces statues en pierre sont polychromes et ont été plus ou moins mutilées pendant la révolution. Le sépulcre est orné de sculptures gothiques intérieurement et extérieurement. La rosace où viennent se terminer les arêtes renferme un *agnus Dei* portant un étendard. »

Une troisième dalle, placée dans la chapelle latérale de droite, contient deux inscriptions juxtaposées. L'une d'elle est ainsi conçue : « Chy devant M<sup>le</sup> Jehanne Belleuze, fille de feu Jehan Guelart, laquelle trespassa le vi<sup>e</sup> jour..... l'an de grace mil cccc quatre. »

A côté, on lit cette autre inscription : « Chy devant Maître Jehan Guelart fils de Giliot Guelart en son vivant eschevin marchand, et eschoppier de cette ville, lequel trépassa le v<sup>e</sup> jour de septembre de l'an de grâce mil cccc huit. Prions Dieu pour son âme. » (P. Tailliar.)

Au bas du cimetière était une chapelle dite du *Dieu de pitié* qui fut démolie en 1793 ; le calvaire dont nous avons déjà parlé était précédé d'un avenue qui fut allongée, de concert avec l'échevinage, par le curé Bourgois, après une visite décanale faite par le doyen de Saint-Pol.

#### VIII. — SŒURS GRISES

En 1628 l'évêque de Boulogne envoya à Pernes des religieuses franciscaines tirées de la maison de Sainte-Catherine de Sienne de Saint-Omer. On les accueillit sous la condition qu'elles ne seraient pas à charge aux habitants et qu'elles ne feraient pas de quêtes. Peu de temps après leur établissement, quelques filles de Pernes entrèrent dans la maison, apportant chacune 3 à 400 livres de dot ; ces religieuses obtinrent alors du roi l'autorisation de faire bâtir un petit couvent sur environ 2 ou 3 mesures de terre. Cette maison prospéra ; des personnes aisées de la ville y entrèrent ; on put acquérir du bien et acheter six à sept maisons pour s'agrandir. Bien que ces dames n'eussent que 36 hectares, dont elles cultivaient environ la moitié, on en prit ombrage, craignant sans doute qu'en devenant trop riches elles ne négligeassent le but de leur venue à Pernes, c'est-à-dire le soin des pauvres et l'instruction des jeunes filles. Bien que sa famille les eût aidées dans leur établissement, M. de Wignacourt se joignit à l'échevinage pour adresser, en 1736, au Conseil d'Artois, un mémoire demandant qu'il fût défendu à ces reli-

gieuses de faire dorénavant aucune acquisition nouvelle dans la ville ou banlieue sans en avoir obtenu préalablement du roi des lettres d'octroi et d'amortissement. Après quatre années de discussions, elles finirent par consentir à ce qu'on leur demandait.

L'échevinage ne leur était pas très-favorable, nous ne savons trop pourquoi ; ainsi, en 1746, il voulut les obliger à loger des soldats en cantonnement et il fut réprimandé à ce sujet par M. de Roquefort au nom des députés des États d'Artois. Pourtant elles demandèrent, en 1747, de concert avec l'échevinage, que l'intendant leur permit de lever un sou par razière de charbon dans le cas où les recherches qu'on faisait alors près de Pernes auraient abouti ; on devait partager ce droit par moitié entre la ville et le couvent. Comme on ne trouva rien, la demande n'eut pas de succès.

Elles s'occupaient de l'éducation des jeunes filles, avaient aussi un pensionnat et des dames en chambre, lavaient le linge d'église et façonnaient les pains d'autel ; on les chargea quelque temps de l'hôpital. Elles avaient le privilège, à la fête de saint Thomas de Cantorbéry, de laver le surplis maculé du sang de ce martyr, conservé chez les Prémontés de Dommartin. Les taches de sang dont était imprégnée cette sainte relique devenaient dit-on, plus vermeilles chaque fois qu'elles accomplissaient cette pieuse mission. Une cloche fut fondue pour elles dans cette abbaye (1).

L'évêque descendait dans ce couvent, lors de ses tournées de confirmation. En 1789 elles députèrent aux États généraux de la province, Jean-Baptiste Deliège, religieux de Chocques, pour les représenter. Elles étaient alors 17 religieuses ; elles n'avaient jamais été plus de 30. On les força de quitter leur maison en septembre 1792, et en l'an III, on y logea pendant deux mois une pauvre famille ; la chapelle servit à faire du salpêtre. On vendit en l'an IV, 4 mesures de manoirs amazés et non amazés que ces dames possédaient sur Pernes. Leur couvent fut mis en adjudi-

(1) Récits sur l'abbaye de Dommartin.

cation en germinal an VI, sur l'estimation de 3,000 livres (argent); personne ne s'étant présenté, on le remit en vente le 6 floréal, et il fut acheté pour 60,000 livres (assignats) par le citoyen Claudoré, Ambroise-Alexandre, commissaire du Directoire du Pas-de-Calais pour le canton de Pernes. Cette maison était située à l'ouest de la place et contenait avec son enclos, environ 7 quartiers. Elle tenait vers le midi à la rue du château, vers le nord à des fossés, vers le levant à la rue et autres, vers le couchant à la ruelle des beaux jardins. Ce couvent est en grande partie détruit; il y a actuellement une tannerie sur son emplacement (1).

### IX. — RÉCOLLETS

D'après M. Tailliar, Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, fit venir ces religieux à Pernes en 1328 et les établit en dehors de la ville, mais très près des murailles et de la porte de Lillers (extra pomerium). Sans doute ils n'y restèrent pas, puisque nous n'en trouvons plus mention jusqu'en 1650, et on voit qu'on appelait pour prêcher le Carême des religieux des villes voisines; ce qui n'aurait pas eu lieu s'ils avaient eu une maison à Pernes. Aussi cessa-t-on de le faire en 1650, sauf exceptionnellement, en 1751, pour le jubilé. Ils étaient alors 8 à 10, et s'occupaient de prédications et de confessions. Ils prêchaient deux fois par semaine en Avent et en Carême, de plus le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de la Sainte-Vierge. L'échevinage, pour les engager à « maintenir le peuple dans les voies du salut et réprimer, autant qu'il se pourrait, les vices » leur donna d'abord quelques centaines de fagots, plus une pinte de vin après chaque sermon; et une bouteille d'eau-de-vie après le discours sur la Passion. Plus tard ils eurent 40 livres par an, dont 10 livres comme gratification et par la suite 60 livres (2). Leur chapelle était belle et très-fréquentée. La ville acheta, en

(1) Il existe aux Archives du Pas-de-Calais un dossier considérable mais peu intéressant sur ce couvent.

(2) Comptes de la ville de 1694, etc.,

1750, une maison qui permettait d'arriver plus facilement à ce couvent. En 1760, ces religieux étaient au nombre de douze prêtres, plus quatre frères (1); supprimés en 1791, ces Récollets, au nombre de sept, furent réunis à ceux de Bapaume (2). Leur maison bâtie sur trois mesures, compris jardin et houblonnière, fut vendue nationalement; elle devint une sucrerie. Rachetée en partie, en 1842, par les dames Ursulines d'Arras, pour établir un pensionnat, elle fut cédée par elles aux dames de la Compassion qui la possèdent actuellement. Les anciens bâtiments existent encore, c'est une longue construction à étages, en briques, sans style, divisée en deux parties; celle de gauche est occupée par M. Tailliar, et l'autre par les sœurs. Devant ces deux habitations, il y a un assez grand jardin. Les religieuses ont édifié une nouvelle chapelle sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne, démolie en 1793. Un grès placé sur la porte de la rue porte la date 1700.

#### X. — ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Il existait à Pernes, depuis un temps reculé une maladrerie dont on ignore le fondateur; elle était située dans les pâtures sur la gauche de la route qui mène au chemin de fer. Les religieux de Saint-Jean de Jérusalem (3) la dirigèrent quelque temps puis elle fut réunie à l'hôpital de Pernes. Ses biens étaient peu importants; le meunier lui devait 21 septiers de blé

M. P. Tailliar a retrouvé dans les archives de l'hôtel de ville, la copie d'une lettre de Valerand de Luxembourg au receveur de Pernes (1387), par laquelle il lui enjoint « de bailler et délivrer aux pauvres, hôpital et maladrerie, les rentes tant en grain, en argent, comme en autre nature, lesquelles leur ont été laissées et données par nos devanchiers les comtes et com-

(1) Almanach d'Artois.

(2) Archives du district de Saint-Pol. M. V. Advielle possède le sceau de ce couvent.

(3) Note de M. le doyen, ne citant pas de preuves.

tesses de Saint-Pol, » savoir : aux pauvres, 26 livres par an, payables en deux termes, à Pâques et à Saint-Jean-Baptiste; à l'hôpital 21 septiers de blé, payables en trois termes, 6 sols à la Saint-Remy et 600 fagots à la Toussaint; à la maladrerie, trois septiers de blé, payables en plusieurs termes et 100 sols à la Saint-Remy, etc.

« On attribue, sans preuve bien authentique, la fondation de l'hôpital aux seigneurs de Châtillon, comtes de Saint-Pol, sous la domination desquels Pernes se trouva, en 1271, par le mariage de Guy III de Châtillon. Un historien contemporain, M. Hennebert, va plus loin; il indique la date 1263, comme celle de la création de ce pieux établissement par Guy III. Cette assertion n'aurait absolument rien d'impossible, ce seigneur ayant enrichi Saint-Pol de semblables donations. Toutefois, nous ferons remarquer avec M. Dufaitelle, que les auteurs accrédités de l'histoire des comtes de Saint-Pol, et particulièrement Duchesne, l'historien des Châtillon, ne font nullement mention de ce fait. Nous ajouterons que le mariage de Guy de Châtillon, qui lui donna la Châtellenie de Pernes, n'ayant eu lieu qu'en 1271, si la fondation de l'hôpital fut l'œuvre de ce seigneur, elle a dû être postérieure à l'époque de sa suzeraineté. M. Hennebert se tromperait au moins quant à la date, en la plaçant en 1263. Le fait certain est que l'hôpital existait au xiv<sup>e</sup> siècle, et qu'il fut construit par un comte de Saint-Pol, comme l'attestent les chartes que nous possédons. Des revenus qu'il tirait de sa ville de Pernes, il fonda une chapellenie. Duchesne nous a conservé les lettres patentes de cette fondation. En voici la teneur : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oïront, nous, Jehan de Castillon, comte de Saint-Pol, salut et dilection. — Comme chacun bon chrétien se doit élaborer à essauchier notre mère sainte église, sachent tous qu'en l'honneur de Dieu, notre père et de benoite Vierge Marie, nous avons fondé, voulons fonder et fondons, sur les revenus de notre prévôté de Pernes, une chapellenie perpétuelle du nombre et de la valeur de quinze livres parisis, à payer chaque année perpétuellement à trois termes, au chapelain qui sera pour le temps, pour

le profit de l'âme de nos prédécesseurs, successeurs, et de nos frère et sœurs. — L'an 1328, mois de mars (1). »

« Où fut placée cette chapelle ? Duchesne garde le silence à ce sujet. Le pays n'en a conservé ni la trace ni le souvenir. » (P. Tailliar.

Dans le Puits Artésien, année 1839, page 429, M. Lemaire dit :

« D'après l'article 19 de la charte de Wallerand de Luxembourg, de l'an 1390, il est évident qu'un hôpital existait à Pernes depuis longtemps, puisque Wallerand en restreint l'administration en ces termes : « et pour que lesdits maire et eschevins ont anciennement eu l'administration des biens et revenus appartenant à la maladrerie, hôpital et aussi à la pauvreté fondée par lesdits nos prédécesseurs, que Dieu pardoint, nous avons ordonné et voulons que lesdits maire et eschevins aient l'administration et le gouvernement quant aux receptes; mais ils ne pourront faire quelque mise en aumosne ni autre manière au dessus de vingt sols, que la distribution ne soit faite en la présence de notre bailly ou son lieutenant, ou autre comis de par

(1) Voici à ce sujet une charte de 1387 :

« Walleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, et seigneur de Fiennes à men bon ami le recepveur de Pernes qui de présent est et à ceux qui en temps advenir seront salut et dilection. Nous vous mandons que doresmes en avant vous bailliez et délivriez aux pauvres, hospital et maladrerie de notre ville de Pernes, les rentes tant en grains, argent, vins et aultres cose qui chi après seront détaillées et déclarées lesquelles leur ont esté laissées et données par nos devanchiers les comtes et comtesses de Saint-Pol, sy qu'il nous est apparu. C'est assavoir aux dits pauvres XXVI livres par an qui se payeront au terme de Pâques XIII livres. au terme de la Saint-Jehan-Baptiste XIII livres. Item au dit hospital de Pernes XXI septiers de blé par an, c'est assavoir au terme de Noël sept septiers, au terme de Pasques sept septiers et au terme de Saint-Jehan-Baptiste sept septiers. Item audit hospital au terme de la Saint-Remi, 6 sols et au terme de la Toussaint, VI cents fagots. Item à la dite maladrerie, trois septiers de blé et trois quartiers de ... aux termes dessus dits. Item à la dite maladrerie, cent sols parisis au terme de la Saint-Remi chacun an lesquelles rentes dessus déclarées et chacune d'icelle nous volons et commandons estre payées par la main ci-dessus déclarée et par rapportant ces présentes au vidimus soubs scel autentique et quit-tancé...

» Donné soubs nostre scel en nostre chastel de Saint-Pol le seizième jour d'avril l'an mil IIIc LIIIX et sept. »

Archives de Pernes; copié par M. le chanoine Parenty, sur un vidimus fort authentique.

nous et aussy en la présence du curé de la ville, et seront tenus iceulx maire et eschevins de rendre et faire bon compte chacun an une fois au jour que les comptes se doivent rendre du fait de la ville qui est le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste. »

En 1423, on constitua au profit de l'hôpital une rente hypothéquée sur six quartiers de terre à Le Faux.

Les centièmes de 1569 disent : « Il y a un hôtel-dieu ou hospital qui n'a aucuns jardins, terres, n'y héritages, mais il y a un jardin et patis, contenant deux mesures, qui appartient à la maladrerie dudit lieu et se baille en louage. Lequel hôtel-dieu et maladrerie y compris le louage dudit jardin n'a en rentes fondées pour furnir aux pauvres indigents manans et habitants dudit Pernes comme pour les pauvres passants et viagers la somme de 75 livres (par an). »

En 1686, la sénéchaussée de Saint-Pol, la gouvernance d'Arras et le Conseil d'Artois, ces deux derniers en appel successif, condamnèrent la ville de Pernes en la personne de son échevinage à rendre compte de l'emploi des revenus de la maladrerie dont elle avait mis les biens en location (1). Louis XIV, pour augmenter les revenus de l'hôpital, le 31 août 1696, lui réunit les maladreries de Pernes, Anvin et Ergny-Saint-Julien, avec jouissance des biens à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1695 pour « estre employez (les revenus) à la nourriture des pauvres malades qui seront reçus audit hospital à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peulvent estre tenues lesdites maladreries et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses d'Anvin et Ergny-Saint Julien à proportion de leurs revenus. »

« Par une autre lettre du même jour, le roi réunit à l'hôpital de Pernes, les hôpitaux d'Anvin et d'Ergny, aux mêmes clauses et conditions qu'il avait posées pour la réunion des maladreries. »

« Sur cette décision royale, les administrateurs de l'hôpital d'Anvin, avant de remettre leurs pouvoirs aux magistrats de

(1) Archives du Conseil d'Artois.

Pernes qui leur succédaient, dressèrent de concert avec eux, un état de nombreuses réparations qu'exigeait l'état de délabrement de l'hôpital favorisé. »

» En vertu d'un édit du 5 juillet 1704, André Thuillier, lieutenant de la pairie d'Anvin, fit à M. de Wignacourt, alors châtelain de Pernes, aux curé, maire, échevins, assesseurs et officiers de la châtellenie de Pernes, un rapport des terres et revenus de l'hôpital d'Anvin, dont les biens consistaient en dix mesures et demie de terres, et trois quartiers de prairie, le tout d'un rapport de soixante livres. » (P. Tailliar).

En 1782, le magistrat de Pernes obtint de donner en arrentement des terrains sis à Anvin et provenant de cette maladrerie (1).

De tout temps il y eut à l'hôpital une chapelle desservie, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, par un chapelain qui parfois habita la maison et y fit la classe aux enfants de la paroisse.

Cet établissement charitable était en si mauvais état que peu de temps avant la Révolution on l'échangea contre une maison particulière qui porte encore aujourd'hui le nom d'hôpital ; elle est petite et laide, et le bureau de bienfaisance y loge gratuitement deux ou trois indigents.

Jean Routier, mayeur de Pernes, donna aux pauvres de cette ville 7 mesures et demie de bois pour commencer une table des pauvres ; la coupe annuelle était de cinq quartiers et le produit était employé pour distribuer du pain aux pauvres, chaque dimanche de Carême (2).

Les vingtièmes de 1757 donnent à la fondation des pauvres de Pernes, 4 mesures un quartier de manoir situées dans cette commune, affermées 60 livres.

(1) Au xviii<sup>e</sup> siècle l'hôpital de Pernes était qualifié d'hôpital des pauvres veuves ; aussi les administrateurs adressèrent-ils à l'intendance une supplique pour qu'il fût déchargé des droits d'amortissement montant à 38 livres pour trois legs faits, savoir : 1<sup>o</sup> le 22 août 1709, par Jean Paulin et consors, 150 livres de capital ; 2<sup>o</sup> le 25 décembre 1714, par Georges Larsé, 137 livres de capital ; 3<sup>o</sup> le 25 mai 1726, par Joseph Beugin, capital 200 livres. Leur demande fut accueillie le 8 juin 1742.

(2) La comtesse de Saint Pol, en 1532, fixa pour ce bien le droit d'amortissement à 22 sols 6 deniers de rente annuelle outre le cens montant à 4 sols 10 deniers par an.

**XI. — HOTEL DE VILLE. — CHATEAU. — BEFFROI. —  
FORTIFICATIONS, etc.**

L'HOTEL DE VILLE datait de 1580. En partie détruit par l'incendie de 1720 qui consuma les deux tiers de la ville, il fut démoli vers 1845, commé menaçant ruine et remplacé par une construction qui ne présente rien de remarquable.

Le CHATEAU était situé dans la partie nord-ouest de la ville, dans le lieu qui porte encore ce nom et celui des *Bas Jardins*. La tradition veut qu'il ait eu pour défense des murs épais et douze tourelles. Nous avons parlé des droits du châtelain, représentant le seigneur, sur diverses communes, et de l'amende qu'il imposait aux villageois qui manquaient de faire le guet sur la tour plombée. On ne voit pas que les comtes de Saint-Pol l'aient jamais habité. Il eut beaucoup à souffrir des événements militaires des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, et les centièmes de 1569 en parlent ainsi : « ruiné et brûlé par les guerres où s'y est depuis esdiffié une petite maison où le receveur dudit Pernes fait sa résidence. » Les Cunchy et Wignacourt préféraient habiter leur château de Camblain qui était voisin. Bien que M. de Cunchy ait prétendu qu'une des causes de ses dettes étaient les réparations faites à cette demeure, la restauration avait laissé à désirer, puisque les vingtièmes de 1749 disent : « 20 mesures de terre, enclos et pâturages où se trouvent environ 2 mesures de terrain où sont les décombres du chasteau et les fossés remplis de braie, affermés le 10 de may 1746, à plusieurs particuliers pour y paistre lours bestiaux. »

Jehan de Châtillon, comte de Saint-Pol, fonda en 1328, une chapellenie dans son château.

Le receveur de l'église portait dans ses comptes les débours faits pour cette chapelle. On y baptisa, en 1670, Albertine-Charlotte Walburge de Wignacourt (1).

(1) Voici la liste des chapelains dont on a conservé le nom : 1570, Jacques d'Auchel. — 1590, François Leblond. — 1599, Marc Herman. — 1603, Pierre Firmin, canoniste et chapelain d'Antigneul. — 1606, François

Le chapelain faisait l'office de vicaire et de chantre conjointement avec l'instituteur. Comme les revenus étaient insuffisants pour les frais du culte, le seigneur payait la différence.

Du château et de sa chapelle, un monticule de terre conserve seul le souvenir. Sur son emplacement et de ses débris on a construit une maison.

D'après M. P. Tailliar, il y avait du côté de Sachin, à 2 kilomètres de Pernes, une autre forteresse où on enfermait les prisonniers; il n'en reste plus que des ruines.

On peut s'étonner que Pernes ait été cité comme une des places les plus fortes de la province. D'après le président Bultes ses *murailles* furent démolies après la condamnation de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en 1480. On les rétablit, puisque la ville soutint plus tard un siège qui en amena de nouveau la destruction partielle. On ne s'occupa plus de les réparer, et en 1763, l'intendant autorisa, au nom du roi, le magistrat à donner en arrentement le terrain des fortifications; aussi ne tarda-t-on pas à y bâtir. En 1780, on voyait encore l'emplacement des fossés; actuellement il en existe encore quelques traces dans les faubourgs, ainsi que quelques restes de murailles. Près de l'église se trouve la seule porte qui existe encore; elle est en grès, d'un style lourd et à voûte ogivale.

Le BEFFROI était le souvenir ancien le plus intéressant qui restait dans la ville; il se composait d'une tour carrée à sept étages, briques et pierres, surmontée d'un campanile couvert en ardoises; au-dessus était placé le lion des armes de Pernes. Le beffroi était plutôt d'une forme bizarre qu'élégante, on l'avait accolé à un bâtiment dont la voûte servait de passage à la route de Lillers. On y voyait les deux ouvertures destinées à passer les chaînes du pont-levis, et du côté extérieur, deux réduits en encorbellement avec des trous pour lancer les pierres et l'huile bouillante sur les assaillants. Un fronton ornementait cette cons-

Cordonnier, de Barlin. — 1612, François Davroult. — 1613, Daschosius Benederty, de Tournay. — 1614, Jacques Regnier. — 1638, François Hanocq. — 1640, Jehan Bourgeois. — 1650, Jehan Dubois. — 1664, Pierre Vielfin.

truction éclairée par une grande fenêtre et deux petites placées deux et une. Il fut démoli en 1843, sous le fallacieux prétexte qu'il gênait la circulation.

A l'entrée de Pernes, du côté de Camblain, se trouve une colonne de grès à base plate et ronde ; elle était autrefois sur la place du marché et surmontée d'une croix. Nous en avons parlé à l'occasion des troubles de Pernes.

## XII. — CHARTES ET DOCUMENTS SUR PERNES

Les archives de Pernes contiennent des pièces assez nombreuses, originaux ou copies. La plus ancienne est une charte de 1383, concernant la draperie; puis viennent celles de Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny, de Marie de Luxembourg (1535), des titres de 1422, 1460, 1472, 1483, 1516, 1532, 1696, 1714, etc., etc. On y trouve également des comptes de l'hospice, des documents relatifs aux nombreux procès soutenus contre les Wignacourt (1).

Aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 669, se trouvent : 1° un plan bien fait du moulin de la Ferté, et des prairies voisines avec le cours de la rivière jusqu'au moulin de M. de Hautecloque qui s'y trouve dessiné, mais sans les prairies qui en dépendent; il fut exécuté par ordre du Conseil d'Artois (jugement du 15 juillet 1789), par Lenglet, arpenteur, à l'occasion d'une contestation entre le prince de Ghistelles, seigneur de la Ferté, et le comte de Lattre d'Ayette; malheureusement le procès-verbal explicatif et servant d'index manque; 2° un extrait du plan cadastral de la ville de Pernes, levé en 1842, par M. Vernisson, agent-voyer; il est d'assez grande dimension : toutes les maisons y sont indiquées.

D'après M. Dufaitelle, la ville de Pernes eut deux fois les honneurs de la gravure. Pérelle est un des graveurs.

(1) Plusieurs de ces chartes ont été imprimées dans le Puits artésien, et dans la notice sur Pernes de M. P. Tailliar.

## PRÉDEFIN

Prédefin, *Presbyteri finis*, *Prédefin*, *Preudefin*, *Prédefain*, *Preudfin*, *Presdefin*, *Prestefain*, doit-il son nom, selon l'opinion de M. Harbaville, à sa position de frontière (de la Morinie) *prope fines*, ou à la limite de ministère du curé? Le nom de *presbyteri finis* porté par cette commune rend cette dernière étymologie plus probable. Nous n'en avons pas trouvé l'explication. Ce village ne présente rien de remarquable; il est bâti sur un plateau vaste et fertile qui s'étend d'Heuchin à Lisbourg. De là, l'œil découvre au loin et à l'Ouest la plaine d'Azincourt.

Le territoire contenait en 1569, 788 mesures, plus 27 mesures de bois; en 1780, il était réduit à 146 mesures de manoirs et 318 mesures de terres; d'après le cadastre de 1833, il a 225 hectares 97 ares, dont 62 hectares en prairies et pâtures 140 hectares en terres labourables et 14 hectares 27 ares en bois. C'était le plus petit terroir du canton, jusqu'à ce que, par décret du 21 mai 1863, le hameau du *Petit Fontaine*, eût été distrait de Foutaines-les-Boulans et réuni à Prédefin. L'étendue de la commune, dépasse maintenant les chiffres que nous avons donnés plus haut. Dans son unique section, voici les lieux dits à citer : le *Val Renette*, la *Fosse au Loup*, le *Mont Imbert*. La population est, en 1878, de 383 habitants pour 78 maisons.

Prédefin en 1227 dépendait de la châtellenie de Lisbourg. En 1474 on trouve comme seigneur en partie Jean Truffier, avec un arrière fief à Guy Bocquillon de Prédefin. Pierre de Lannoy, à cette époque, avait un fief rapportant 12 livres, dont il fallait déduire les gages du bailli etc.; il donnait justice vicomtière et relevait du château d'Heuchin comme un autre appartenant à Jean de Griboval, chanoine de la cathédrale de Thérouanne, qui

en possédait encore un tenu du sieur de Boyaval. Un autre fief assez important était la propriété de Philippe de Pernes ; il avait justice vicomtière, rentes foncières etc., le tout devant 60 sols parisis de relief et relevant du château de Saint-Pol. Il avait de plus un bois de 33 mesures et des hommes de fiefs au nombre desquels étaient Jean Daudrelet et Joannet de Fiennes. Doudart de Mesnicourt y avait également un fief ainsi que Jean Sestier avec arrière-fiefs à Jacques et Gillebert du Hamel de Prédefin. En 1569 la demoiselle Claude de Bersen possédait une petite ferme et un bois de 27 mesures. La chapelle de Notre-Dame de Lallau, à Heuchin avait alors un terrage et un fief valant 100 livres en 1780.

En 1757, Mademoiselle de la Haye, demeurant à Arras, possédait la principale seigneurie ; les censives et droits seigneuriaux rapportaient 135 livres par an. Elle avait de plus le bois de Vanneville de 29 mesures et le bois de l'Aumône de 6 mesures. En 1780 elle était remplacée par M. de la Haye, avocat à Arras. M. Lericque des Pretz avait à cette époque le fief d'Haille, valant 50 livres ; M. Cerf, un fief de 17 livres 10 sous. Le propriétaire le plus important paraît avoir été dès le xvii<sup>e</sup> siècle M. de Hudanville ou d'Audanville, avocat, conseiller du roi et procureur fiscal, près l'élection d'Artois, né à Prédefin ; son domaine passa par héritage au xviii<sup>e</sup> siècle aux Lencquesaing de Laprée. Il se composait en 1780 d'une ferme, dont le corps de logis existant encore, est assez important, bâti en briques avec étage, de 15 mesures de manoirs et de 172 mesures de terres. Cette propriété est passée actuellement, par mariage, à M. de Madre de Norguet. Le comte de Calonne, demeurant à Calonne-Ricouart avait au moment de la Révolution un petit domaine qui fut vendu nationalement le 13 pluviôse, an III. Il existe aux archives du Pas-de-Calais (1) des dénombremens de Prédefin et Lisbourg.

En nivôse an III, un vol avec effraction et violences eut lieu en ce village, chez un nommé Branquart, riche fermier du lieu ; on lui prit des assignats etc. On conserve aux archives départe-

(1) Fonds de l'abbaye de Ruisseauville.

mentales (1) le procès-verbal de la gendarmerie constatant ce crime qui eut un grand retentissement dans le pays. Le district de Saint-Pol fit des proclamations pour découvrir les coupables, mais, vu le désordre qui régnait alors, nous croyons qu'ils restèrent inconnus

L'ÉGLISE a pour patron saint Martin ; c'était, avant la Révolution, une simple chapelle vicariale, dépendant d'Heuchin et elle passe pour avoir été bâtie au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle par M. de Hudanville; elle n'avait point de rentes et était desservie par un vicaire de commodité, payé par la commune. Voici ce que dit Dubus à ce sujet (2) : « Prédefin est de la paroisse d'Heuchin distante d'une lieue de ce village; les habitants, trop éloignés de l'église, depuis plusieurs siècles se bâtirent une chapelle et entretinrent un chapelain. L'église fut érigée en succursale par l'évêque de Boulogne comme dépendance d'Heuchin en 1720; en conséquence des fonts baptismaux y furent érigés et les enfants baptisés par le curé d'Heuchin ou par le vicaire, sur l'ordre du curé. Il y eut instance entre l'abbaye de Saint-Bertin, gros décimateur de Prédefin, Fontaine, Heuchin Quevossart et les habitants de la commune pour les obliger à payer les 150 livres de la portion congrue du vicaire. L'abbaye fut condamnée par le Conseil d'Artois, le 13 mai 1745, mais elle en rappela et le Parlement de Paris déchargea le couvent le 19 octobre 1768. » L'évêque de Boulogne nommait le vicaire et la dime appartenait en grande partie à l'abbaye de Saint-Bertin qui la louait en 1780, avec une partie de celle de Fontaine, 880 livres.

Cette chapelle n'avait que 22 pieds de long sur 18 de large ; elle fut un peu allongée avant la Révolution. Elle était encore bien misérable puisqu'elle ne fut vendue que 100 livres, payables en assignats, le 27 thermidor an VII au sieur Lemaire, portefaix, à Arras; la commune put la recouvrer. On avait sauvé la cloche

(1) Liasse du district de Saint-Pol, archives du Pas-de-Calais.

(2) Dictionnaire d'Artois, manuscrit de la bibliothèque de l'Académie d'Arras.

dont le donateur, M. de Hudanville, avait été parrain, en 1622, avec sa fille Mademoiselle Marie-Louise, demoiselle de la Brique-d'Or pour marraine, assistés du chapelain M. Eustache Delattre, de Saint-Omer. Cet édifice, quand on commença à y célébrer le culte après le concordat, était en bien triste état; il était couvert en chaume, sans voûte, sans sacristie, sans cloches, sans chaire ni fonts baptismaux. La commune venait pourtant d'être érigée en paroisse avec Fontaines-les-Boulans pour annexe.

Le curé, en 1832, résolut de remédier à cet état de choses et s'adressa aux âmes charitables; la duchesse d'Angoulême s'inscrivit en tête des bienfaiteurs. On put allonger la nef de 14 pieds et élever un clocher. Le monument n'était pas encore digne de sa destination; aussi le curé actuel, excité par l'exemple de son prédécesseur, s'adressa, lui aussi, à la générosité des personnes pieuses et put rebâtir complètement l'édifice dans de bonnes proportions, en style ogival, employant la brique pour la construction et la pierre pour les ornements. Les fenêtres sont étroites, la corniche est dentelée. La tour, de forme carrée, précède l'église et est divisée en deux étages par des moulures; en bas est le porche. Il y a un transept éclairé par des rosaces; les fenêtres du chœur sont ornées de vitraux représentant des saints et des sujets pieux. Les voûtes sont à arêtes mais en plafond l'église est peinte en polychromie. Il y a trois autels en pierre, œuvre d'un artiste du pays; celui du chœur est orné des statues de la Foi et de l'Espérance. Sous la table d'autel on a placé la représentation du Christ-Mort. Cet édifice, d'assez vastes dimensions, puisqu'il a 31 mètres de long sur 18 mètres de large, fut commencé en 1869. La maison vicariale avec son jardin fut vendue nationalement le 21 vendémiaire an V, pour 378 livres à l'instituteur de la commune. Nous croyons que c'est le presbytère actuel, nouvellement rebâti.

Autrefois cette commune était citée pour ses curiosités naturelles: d'abord il y avait un puits qui communiquait, disait-on, par une nappe d'eau souterraine avec la source de la Lys à Lisbourg, distante de trois kilomètres; cette opinion était fondée

sur ce que l'eau était parfois trouble et se maintenait toujours au même niveau de deux à trois pieds de profondeur. Ce puits s'étant effondré en 1834 et n'ayant pas été refait, on ne peut plus constater ce phénomène physique. De plus, dans la plaine entre Prédefin, Lisbourg et Heuchin, il se formait des éboulements ou *boulans* qui devenaient parfois des espèces de précipices; il est rare actuellement de les voir se produire.

---

## PRESSY

Pressy, *Precetum*, *Prescy*, *Précy*, doit-il son nom à ses prairies? C'est un village aussi peu important que peu curieux. Il est situé dans un petit vallon sillonné par un cours d'eau qui va rejoindre la Clarence à Pernes, après un parcours de deux kilo mètres. Un hameau, appelé *Le Faux*, qui faisait autrefois partie, de Noyelles, dépend maintenant de Pressy.

Le territoire contenait, en 1762, 61 mesures de manoirs, 775 mesures de terres et enclos, 23 mesures de bois; en tout, 859 mesures. D'après le cadastre de 1833, il a 433 hectares 32 ares dont 36 hectares en pâtures et prairies, 372 hectares en terres arables et 10 hectares 72 ares en bois, répartis en deux sections dites du *Village* et de *Le Faux*. On y voit comme lieux dits: le *Pont à Vaches*, les *Prés Boulogne*, le *Guy*, la *Marlière*, les *Hazois*, les *Monts*, le *Quartois*, le *Champ Saint-Martin*, le *Cocquelet*, le *Blanc Fossé*, le *Cambronne*, les *Bosquets*. La population, au xviii<sup>e</sup> siècle, était de 64 habitants avec 13 feux; un peu plus tard de 16 feux et 75 communicants; en 1878, de 282 habitants avec 67 maisons. (C'est sans doute à l'adjonction de *Le Faux* qu'il faut attribuer cette augmentation).

Pressy, en 1790, fit partie du canton de Pernes.

Ce village dépendait du baillage et de la recette de Saint-Pol. Il est très ancien puisque la légende de saint Lugle et saint Luglien dit qu'en 696, Béranger, un des assassins de ces missionnaires, était de Pressy; elle ajoute des détails qui font connaître que le pays était alors dépeuplé, couvert de bois, presque inculte et privé de voies de communications. Les habitants se livraient au brigandage avec impunité. En 1152, Pressy dépendait déjà de la châtellenie de Pernes (Harbaville). Nous trouvons plusieurs personnages ayant porté ce nom; mais comme il est commun à plusieurs villages, on ne sait trop auquel attribuer ces seigneurs. Ainsi, les chartes d'Artois citent Pierre de Pressy, écolâtre de la cathédrale d'Arras, mort en 1399. Le P. Ignace, dans son dictionnaire manuscrit du diocèse d'Arras, parle de Jean de Pressy, écuyer, sieur d'Ambrines, Ligny-Saint-Flochel, etc., propriétaire de la terre de Pressy, en 1601. Il descendait de Jean de Pressy, sieur de Maisnil, chambellan du duc de Bourgogne en 1429, reçu bourgeois d'Arras en 1437, seigneur de Flencques, Saint-Éloy, etc. Cette famille a fourni un député aux États d'Artois et contracté de belles alliances, D'après M. Godin, Jehan, écuyer, sieur de Pressy, fut anobli en octobre 1589.

En 1474, la veuve de Jean de Mons y avait une seigneurie dont relevait un fief à Robert d'Ocoche, chevalier, qui tenait lui-même un arrière-fief à Robert de Sainte-Aldegonde. Jean Routier, de Pernes, possédait alors le fief de *Bachelin*, relevant du château de Pernes. En 1569, la famille Lejosne avait plusieurs fiefs et domaines. Adrien et Jean le Josne obtinrent de l'élection d'Artois contre les habitants de Pressy, une sentence de noblesse vers 1590. Gérard de Hornes était propriétaire, au xvi<sup>e</sup> siècle, d'un fief avec droit de terrage rapportant 40 livres. Jehan Fierlin occupait la maison et la cense de Pressy, avec 11 mesures de manoirs et 33 mesures de terres (peut-être à la solle). La demoiselle Legnois de le Wertre, veuve de Jehan Dumont, demeurant à Aire, avait alors la ferme de *Rupilly* et un droit de dime. M. de Noircarmes et M<sup>me</sup> de Nortbud y possédaient des fiefs. Il n'y avait à cette époque ni moulin, ni four banal, ni presbytère, ni maison de plaisance.

Cette terre et seigneurie passa ensuite dans la maison de Verloingt ; puis par alliance, en 1626, dans celle de Partz. Unie à celle d'Equires, elle fut érigée en marquisat sous le nom d'Equires, en faveur de messire François-Joseph de Partz de Pressy, en octobre 1712.

Le domaine se composait alors d'une ferme avec 10 mesures de manoirs, 55 mesures de terres (peut-être à la solle), dîme, terrages, censives de 200 livres, droits seigneuriaux de 15 livres. Le prieur de Saint-Pris à Béthune avait alors un fief avec 11 livres de censives et 4 livres de droits seigneuriaux. M. de Louverval, sieur de Bachelin, possédait un fief avec 10 livres de droits seigneuriaux ; le sieur Wallart, un autre avec 5 livres de censives et 25 livres de droits seigneuriaux ; la dame de Béthonval, une ferme et un petit bois.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Martin, fut toujours secours de Sachin ; elle dépendait du doyenné d'Auchy-au-Bois, diocèse de Boulogne. La collation appartenait à l'abbé de Saint-Bertin qui avait la plus grosse partie de la dîme, les prieurs de Saint-André-au-Bois et de Saint-Pris-les-Béthune, le seigneur et le sieur Wallart se partageaient le reste au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église, en 1569, était bâtie sur une demi-mesure. En 1725 elle était en triste état, la fabrique, avec 6 livres de revenu ne pouvait subvenir à l'entretien des ornements ; la moitié de l'édifice manquait de toiture. Il fut vendu nationalement avec son clocher, le 10 prairial, an \ II, pour 4.500 livres (en assignats), à un individu de la commune qui le conserva. Cette église paraissait avoir eu autrefois la forme d'une croix, dont les bras auraient été démolis, car on en voyait encore les arcades ogivales. Les contreforts étaient massifs et adhérents aux murs ; on aurait pu croire qu'il avait eu jadis deux tours (1). Elle a été rebâtie récemment dans un style ogival très simple. Elle est en briques et pierres avec un clocher surmonté d'une flèche en bois.

(1) Note de M. le chanoine Parenty.

## SACHIN

Sachin, *Sachins*, d'après M. Harbaville, vient du mot saxon *Sach*, synonyme de *Mallus*, assemblée, lieu où on rend la justice. D'après une tradition locale, il y avait autrefois un château-fort où les comtes de Saint-Pol, châtelains de Pernes, enfermaient leurs prisonniers et sans doute les *jugeaient*. Ce village est petit, mais joli et pittoresque, dans une vallée couronnée au nord par des côteaux escarpés et boisés. Cette vallée se bifurque à l'ouest en deux vallons sans eau qui se dirigent vers les bois de Bailleul et de Sains. C'est dans un hameau contigu et dépendant actuellement de Sains, appelé Buy ou Buich que la branche principale de la Clarence prend sa source; un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 20, indique très bien le cours de cette rivière, au xviii<sup>e</sup> siècle, entre Sachin et le moulin de Pernes; il a du reste peu changé. On y voit dessinées l'église et les maisons de Sachin. Trois sources y sont indiquées : deux à Sachin, une à Pernes; ce plan a été fait avec beaucoup de soin par Hannedouche, arpenteur à Lillers, sans doute par ordre des États d'Artois.

Une agglomération d'environ 45 habitants, nommée le *Rietz*, fait partie de Sachin.

Le territoire contenait, en 1569, 504 mesures; il n'y avait pas de bois. D'après le cadastre de 1833, il y a 589 hectares 86 ares, dont 32 hectares en manoirs et prairies, 386 hectares en terres et 153 hectares 21 ares en bois, divisés en trois sections dites : des *Rietz*, du *Capet* et du *Grand Champ*. Nous trouvons comme lieux-dits : les *Hayons Bâtards*, la *Pièce Zaguzois*, le *Valomé*, les *Berches*, le *Mont Roti*, le *Capet*, le *Martinpré*, le *Bois de la Ville*, le *Bois des Chauffours*, le *Bois Houdart*, le *Bois Moyen*. Au xviii<sup>e</sup> siècle il y avait 20 feux et 63 paroissiens bons chrétiens, puisqu'un ancien pouillé dit qu'en 1725 ils accomplis

saient tous leur devoir pascal. En 1878, il y avait 186 habitants avec 45 maisons.

Les registres de catholicité remontent à 1711; jusqu'en 1777 ils sont cotés et parafés par le lieutenant-général de la sénéchaussée de Saint-Pol, entérinés par le président du Conseil d'Artois. A partir du 1<sup>er</sup> août 1767 ils sont parafés par François-Joseph de Briois, premier président de ce Conseil.

Sachin fit partie, en 1790, du canton de Pernes.

Saint-Léger, accusé faussement de la mort du roi Childéric, eut la tête tranchée en Artois en 678, dans la forêt de Sercins. A cause de la ressemblance du nom, quelques auteurs croient que c'est à Sachin, mais le plus grand nombre placent ce meurtre à Sus-Saint-Léger.

Ce village faisait partie, dès 1152, de la châtellenie de Pernes appartenant aux comtes de Saint-Pol qui y possédaient également, en 1569, une ferme et un droit de terrage. En 1474, deux fiefs étaient possédés par Jeannet Labbé.

En 1627, le duc de Longueville, comte de Saint-Pol, vendit ses terres, domaines, droits seigneuriaux et autres, sur Pernes et Sachin, à François de Cunchy, dont le fils Adrien se fit jésuite. Par suite de libéralités et pour d'autres causes (1), ce religieux se trouva obéré et vendit ses terres de Pernes et Sachin à un de ses créanciers, Pierre de Preudhomme d'Ailly, le 25 janvier 1646. (2).

La terre et seigneurie de Sachin était passée, en 1700, à Antoine-Guislain Mathon, écuyer, qui épousa Marie-Catherine Fonquier de Clamas; il avait pour armoiries : *d'or à la bande de gueules chargé en chef d'un croissant d'argent et accompagné de dix billettes de même*. Ce domaine consistait en censives de 383 livres par an, en droits seigneuriaux de 39 livres, en une ferme avec 12 mesures de manoirs, 11 mesnres de prairies et 270 mesures de terres et 7 mesures de bois. Claude de

(1) Voir la notice sur Pernes.

2) Archives du gros d'Arras,

Louveral, écuyer, sieur de Bachelin, né à Cambrai, habitait Pernes en 1502, sans doute à cause de son mariage avec Jeanne Routier, fille de Jean, écuyer, et native de ce bourg. Il possédait à Sachin un domaine consistant en 7 mesures de manoirs, 200 mesures de terres et un petit bois. Ses descendants conservèrent cette propriété jusqu'à la Révolution où elle fut vendue nationalement en l'an VIII, 11,810 francs. Vigor-Dominique-Guislain de Briois, sieur de Coisnes, ayant épousé Marie-Catherine-Agnès de Brandt, fille d'Alexandre-François, comte de Marconne, et de Jeanne-Marguerite Mathon de Sachin, sa femme, lui apporta du chef de sa mère, la terre de Sachin. Les Briois ont pour armes : *de gueules à trois gerbes d'or liées de même, à la bordure d'or chargée de huit tourteaux du premier émail.* Edouard de Briois de Sachin, leur fils, épousa en 1813, Anne-Marie-Athalie de Louvencourt, dont une fille, Valentine, mariée à Hippolyte Macquart. Edouard de Briois fit restaurer et augmenter la maison de campagne qu'il possédait à Sachin et en fit une habitation assez importante. Elle est occupée actuellement par son petit-fils, par alliance, M. d'Hagerue. De plus, il voulut utiliser la Clarence qui n'est encore dans ce village qu'un filet d'eau. Il l'amena par un conduit souterrain en plomb à un réservoir d'où elle tombait d'une hauteur de 7 mètres sur une roue qui servait de moteur à une fabrique de sucre établie près de son château. On a fait disparaître et l'établissement industriel et le système hydraulique.

D'après les enquêtes du xvi<sup>e</sup> siècle, Sachin et Pressy, ordinairement unis à cette époque, souffrirent beaucoup du voisinage de Pernes ; aussi devait-on pour aydes arriérés, en 1537, 79 livres 8 sols. On payait par an 8 livres pour les deux communes. Un peu plus tard, les Français prirent en une fois 15 chevaux, 15 vaches et beaucoup d'autres bestiaux. Les rapines se renouvelèrent. Les armées campées à Pernes et Lillers pillèrent et rançonnèrent les habitants et en emmenèrent plusieurs pour en tirer rançon. Ses Espagnols, en garnison à Pernes, les avaient auparavant « *mangez et fourrages,* » aussi durent-ils se sauver à Béthune et dans d'autres villes fortes.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les habitants de Sachin, comme ceux de Buich, Noyelles, Monneville et Bours, où la Clarence avait des sources, s'attirèrent des réclamations nombreuses au sujet de l'état où se trouvaient les bords de cette rivière, jusqu'à son confluent avec la vieille Lys, au-dessus du moulin de Calonne. Malgré les ordonnances rendues à diverses époques à ce sujet, les meuniers tenaient toujours les eaux à des hauteurs excessives, et par là rendaient infructueux les travaux qu'on y avait faits. Aussi vers 1780, les députés des Etats d'Artois, commissaires en cette partie firent une ordonnance relative à ce cours d'eau et chargèrent le sieur Demiaute, directeur des travaux des Etats d'Artois et ses préposés d'en surveiller et diriger l'exécution (1).

M. de Larsé, ancien mayeur de Pernes, fut chargé de l'inspection de la Clarence depuis ses sources jusqu'à cette ville.

L'ÉGLISE sous le vocable de saint Jean-Baptistè, faisait partie du doyenné d'Auchy-au-Bois (diocèse de Boulogne), et était à la collation du Prieur de Saint-Pris, qui partageait la dime avec l'évêque d'Ypres, il y eut à ce sujet en 1601 un procès contre le premier de ces decimateurs (2).

En 1725, l'église était fort misérable ; la moitié manquait de

(1) Voici le résumé de cette ordonnance : Les meuniers et riverains étaient soumis aux travaux d'entretien, ils devaient enlever sur les bords, les souches, les broussailles et les arbres qu'on indiquerait; il était interdit de planter à moins de trois pieds des bords de la rivière et de ses affluents; on devait les curer et écrêter depuis les sources jusqu'à Pernes, remplacer par des vanes les bâtardeaux élevés par les blanchisseries et autres établissements et le meunier de Maretz était contraint de faire un déversoir. On réglementait les vanes et regères. Les ruisseaux de Noyelles et de Bours devaient être curés et élargis de manière à avoir quatre pieds dans le fond. La partie entre le moulin de Maretz et la jonction du bras venant de Buich devait avoir six pieds de large au fond et plus loin 12 pieds. On dut faire aussi plusieurs redressements. Les ponts voutés qui n'avaient pas 12 pieds de large durent être mis à cette dimension et exhausés dans le cas où la crête des digues dépasserait de plus d'un demi-pied le dessous.

(2) Le 24 octobre 1691 est la date d'une sentence rendue au Conseil d'Artois entre le curé et Marguilliers de Sachin-les-Pernes et Pressy, contre les chanoines d'Ypres et le prieur de Saint-Pris à Béthune. Elle concerne l'obligation de la part du chapitre et du prieuré de fournir ces églises de mobilier, c'est à-dire d'ornements et de vases sacrés. (P. Ignace suppl. aux mém., folio 188).

couverture, le *placé* du chœur était pourri; le mobilier et le linge laissaient beaucoup à désirer. Le casuel du curé n'était alors que de 6 livres (ancien pouillé). Cet édifice ancien n'offrait aucun caractère architectural; il était bas et obscur, le chœur se terminait carrément par une muraille, et une arcade ogivale le séparait d'une nef sans bas côtés. Les murs étaient soutenus par des contreforts massifs. A l'extrémité occidentale se trouvait une tour, d'abord carrée, puis se terminant par une flèche octogone. On vendit cette église nationalement; la commune prit la recouvrer et; on y a fait des travaux qui l'ont améliorée sans en faire un bel édifice. C'est une construction en briques, assez longue; à l'intérieur se trouvent trois autels et un bénitier en grès orné de deux têtes sculptées. On se rend au pèlerinage à ce sanctuaire, le 24 juin de chaque année, fête du patron, et à cette occasion a lieu une procession.

A la date de 1725 on voit dans le pouillé déjà cité « qu'Antoine-Marie-Louis tient école de garçons et filles en même temps et lieu mais en bande séparée. » Cet instituteur était approuvé par l'ordinaire et se contentait pour salaire de recevoir de chaque famille 12 sols par an et un petit pain les dimanches.

---

## SAINS-LES-PERNES

Sains-les-Pernes, vient-il du mot *sanctum*, saint? Y avait-il dans ce village, quelques reliques, un édifice, un souvenir religieux qui justifierait cette étymologie? Faut-il la trouver dans le mot celtique *sin* ou *sains* bois? Ce village n'en possède guères, mais il y a pourtant un bosquet appelé le *Bois Madame* dont parle M. P. Tailliar dans sa notice sur Sains-les-Pernes, et qui est situé en haut de la vallée à environ 500 mètres de toute habitation. Son taillis est épais et touffu et présente

de loin la forme d'un entonnoir profond. Au dire des habitants ce lieu était hanté par les sorciers et les oiseaux de nuit; on y entendait des bruits étranges et à certains jours les puissances de l'autre monde y faisaient la ronde du Sabbat. Ces choses merveilleuses, qui se voyaient surtout les veilles des grandes fêtes, et de la Saint-Jean, ont complètement disparu, en admettant qu'elles aient jamais existé. Cette commune paraît ne former qu'une seule agglomération avec Tangry; elle est bâtie sur un plateau légèrement ondulé qui domine la vallée de la Clarence. Une vallée sèche conduit à Buich, hameau qui dépend depuis longtemps de Sains, bien qu'il en soit séparé et qu'il soit beaucoup plus rapproché de Sachin : C'est là où se trouve la principale source de cette rivière. La plaine de Sains est un des points les plus élevés du département, on y jouit d'une vue étendue. Le sol en est fertile, quoique d'une nature froide. Ce village était autrefois traversé au couchant par une voie romaine, branche du Septemvium et allant à Théroouanne; aujourd'hui trois chemins de grande communication s'y croisent.

Le territoire contenait en 1569, 1226 mesures, plus 43 mesures de bois; en 1762 il n'y avait plus que 813 mesures, plus 28 mesures en bois; d'après le cadastre de 1833, nous trouvons 420 hectares 39 ares. dont 50 hectares de manoirs et pâtures, 332 hectares en terres arables et 9 hectares 36 ares en bois répartis en trois sections dites du *Buisson Hernu*, du *Buich*, et du *Village*. Il y avait en 1569 un grand *flégard* au Buich, nous ne croyons pas que la commune ait conservé cette propriété. Citons parmi les lieux dits : les *Amarettes*, la *Sablonnaire*, les *Petites Attentes*, le *Buisson Dieu*, le *Buisson Grest*, le *Ruissart*, la *Chapelle*, le *Mantel*, la *Belle Vue*. La population, en 1878, est de 387 habitants; le nombre de maisons est de 93.

Sains fit partie en 1790 du canton de Pernes, après avoir dépendu du canton et de la Sénéchaussée de Saint-Pol.

D'après le cartulaire de Saint-Bertin, en 798, Odland, abbé de ce monastère, acheta d'un clerc oppelé Déodat, plusieurs

domaines, dont faisait partie Sains (1). Cette vente fut consentie dans un acte signé Guintard, de Herra, Wigmar, etc. Odland donna ces terres à son abbaye les consacrant ad *kamisias fratrum*, (acquisition et entretien du linge des religieux).

La famille de Bailleul et ses successeurs, les maisons de Hornes et de Salm, furent seigneurs de Sains depuis des temps anciens jusqu'à la Révolution de 1789. Leur domaine se composait en 1569 d'une ferme avec 10 mesures de manoirs et 40 mesures de terres; plus d'un petit bois loué avec la ferme, d'un autre de 30 mesures, d'un terrage, de censives rapportant, en 1762, 268 livres, et de droits seigneuriaux valant alors 150 livres. Les anciens seigneurs étaient charitables pour les indigents de la commune. En 1742, un sieur Watrelot d'Aire, ayant acheté du prince de Hornes un enclos, celui-ci le chargea de remettre les 47 livres 8 sols de droits qui lui revenaient au curé pour être distribués aux pauvres. Au xv<sup>e</sup> siècle les La Vieville avaient à Sains un fief important; au xviii<sup>e</sup> siècle, le chanoine de Bryas en possédait un rapportant 10 livres de censives et 8 livres de droits seigneuriaux. En 1779 M. Garson d'Estrassel, demeurant à Aire, M. Wallart sieur de le Faux, habitant à Saint-Pol, avaient des fermes; les religieuses de Lillers, l'église de Tangry; le baron de Liettre, y avaient quelques terres et ce dernier un bois de 7 mesures dit le *Bois Codara*. Le moulin fut brûlé pendant les guerres du xv<sup>e</sup> siècle. En août 1793, les jeunes gens de Sains refusèrent d'aller à Saint-Pol tirer au sort pour la conscription; le district décida qu'un enfant tirerait pour eux.

L'ÉGLISE, sous le vocable de sainte Berthe, était du doyenné de Saint-Pol, diocèse de Boulogne. La collation appartenait à l'abbé de Blangy et la dime en 1569 à cette abbaye (2); le curé du lieu, le prieur de Saint-Pris à Béthune, le marquis de Partz de Pressy, M. Wallart en avaient de faibles parties; en 1769 ils firent faire des réparations importantes à l'église. Cet édifice aujourd'hui à l'extrémité du village était, dit-on, situé dans le

(1) Malbrancq indique bien qu'il s'agit de ce village.

(2) Notice sur Sains par M. Tailliar.

milieu de la commune auprès d'une pâture qui porte encore le nom de jardin du presbytère (1) et qui contenait en 1569 4 mesures enclos de hayes. Ce fut sans doute pour se rapprocher du hameau de Beauquesne qui dépend de Fiefs et qui était autrefois desservi par Sains, que ce changement eut lieu, peut-être en 1333, date inscrite sur une pierre de l'église. De la paroisse de Sains, dépendait autrefois le hameau de Buich ; en 1818 il fut réuni pour le spirituel à Sachin. L'église en 1569 était bâtie, compris le cimetière, sur une demi-mesure et possédait 3 mesures de terres en 1779. Il y avait aussi à Sains une chapelle sous l'invocation de sainte Berthe, et dont la collation appartenait à l'abbé de Blangy ; elle possédait 2 mesures un quartier de manoirs et 10 mesures de terres. La chapelle et tous ces biens furent aliénés ou disparurent sous la Révolution. L'église servit à faire du salpêtre et fut vendue nationalement avec le clocher, en prairial an VII, à un imprimeur d'Arras pour 27,000 livres.

Cet édifice put être conservé ; il est de style ogival tertiaire, en pierre ; les fenêtres sont en ogives surbaissées. Les meneaux ont été brisés. Il y a sur le côté un porche gothique assez joli, de style flamboyant ; une porte ornée de moulures du même style se termine par un pinacle assez bien fouillé ; malheureusement ces sculptures sont fort abimées. La voûte de ce porche est en pierre et à arêtes. La corniche sur laquelle repose le toit est, curieuse : on y trouve représentés des serpents, des poissons, des têtes d'hommes de femmes etc. D'après un ancien curé de la paroisse, on copia une corniche qui se voyait dans l'église de Saint-Omer. Intérieurement cet édifice a une nef principale assez élevée et sur la gauche un petit bas côté ; rien ne sépare ni ne fait distinguer la nef du chœur, la hauteur et le style étant semblables. Le chœur se termine à pans coupés. La tour est à l'extrémité occidentale ; elle est carrée, surmontée d'une flèche en charpente, couverte en ardoises et de forme écrasée. Des contreforts massifs adhèrent aux murailles. Une ordonnance du

(1) Cette dime leur rapportait en 1706, 412 livres.

Conseil d'Artois en 1725 ordonna la réparation du presbytère.

La famille de Bailleul avait à Sains un château fort ; déjà en 1569 il était abandonné et habité par le fermier. Ses fossés ont été comblés il a quelques années. Il était bâti à l'est de la commune ; ses ouvrages de défense avaient la forme circulaire et occupaient une étendue de 3 hectares. Nous ne savons comment M. P. Tailliar a pu constater qu'il existait au commencement de ce siècle une tour qui avait 20 mètres de hauteur 50 mètres de circonférence, entourée, comme le château, de fossés. Des recherches qui ont été faites ont amené la découverte d'un souterrain fermé d'une porte en fer. Actuellement un puits est tout ce qui reste de cette demeure féodale.

---

## TANGRY

Tangry, *Tingriacum*, nom formé d'après M. Harbaville de *Tugurium* chaumière. Ce village est comme Sains sur un plateau fertile d'où l'on voit très loin. Il est bien bâti, en général, et il s'y trouve quelques belles maisons et une ferme assez importante. Elle appartient à M. Barré.

Le territoire contenait en 1569, 1079 mesures ; d'après le cadastre de 1838, il y a 484 hectares 46 ares dont 54 hectares en manoirs et pâtures et 418 hectares en terres arables. C'est le seul village du canton où il n'y ait pas de bois. Les sections sont au nombre de deux : la *Chapelle* et le *Village*. On y voit parmi les lieux dits : les *Barres*, le *Moulin à Crapettes*, le *Ravache*, la *Belle Vue*, les *Appettes*. La population est de 351 habitants en 1878 et le nombre des maisons s'élève à 86.

Tangry en 1790 fit partie du canton de Pernes.

Ce village ressortissait, en partie, de la salle de Saint-Vaast, comme dépendance du prieuré de la Beuvrière, en partie, des bailliages de Saint-Pol et d'Avesnes. Ursion de Tangry fut témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071, selon M. Harbaville. Le comte Louis de Luxembourg hérita de cette seigneurie en 1418. Vers 1447 Michel de Werchin, écuyer, était seigneur de Tangry et Soucez (Souchez) (1).

On lit dans le terrier du comté de Saint-Pol de 1474: « noble et puissant seigneur, monseigneur le prince Frédéric de Hornes sieur de Montigny-en-Ostrev. nt, de Vimy, etc., tient de mon très redouté seigneur le duc de Bourgogne à cause de sa comté de Saint-Pol un fief à Tangry à plein lige à 60 sols parisis de relief et moitié cambellage et se comprend en la haute justice et seigneurie de Tangry avecq plusieurs hommaiges, qui du dit fief sont tenus et mouvans avecq 6 sols de rente par an qui est due par ledit sieur sur un manoir séant en la ville de Tangry, à luy venu par confiscation, dont on ne paye rien, car il est en question et procès. Des quels hommages baillez par déclaration, iceux officiers li rapportent à ceulx qui la tiennent » plus loin « à demoiselle de Lannoy, veuve de feu Regnaut de Ghunes, com- pte et appartient un fief séant en la ville et terroir de Tangry où elle a toute justice seigneuriale, vicomtière qu'elle tient de M. Josse de Lallaing à cause de Madame Bonne de la Viefville, sa compaigne (qui était dame de Tangry) fille de feu M. Louis de la Viefville et de la dame du Bois de Fiennes (son grand père Michel de la Viefville était déjà sieur de Tangry) qui se comprend 5 sols 4 deniers parisis, qui se comprennent sur plusieurs terres que possèdent plusieurs seigneurs demeurant dans ladite ville. »

Josse de Lallaing, à cause de sa femme, avait un autre fief

(1) Nous voyons dans les comptes de l'échevinage d'Amiens (tom. VI pag. 56) que devant épouser le 4 octobre 1447 la fille de Martin Cornille, receveur des finances du duc de Bourgogne, il invita l'échevinage d'Amiens à se faire représenter à sa noce, le corps municipal répondit qu'on n'irait pas et qu'on ne ferait pas de présents, parceque le duc et la duchesse de Bourgogne et le comté de Charolais avaient souvent adressé de semblables invitations et on n'avait pas cru devoir les accepter.

important tenu de M. de Hornes et valant 80 livres 19 sols avec les charges ; en dépendaient des arrières-fiefs à Jean d'Eps, chevalier sieur d'Orémaulx qui se comprend en rentes d'argent et vaut par an 6 livres 6 sols 3 deniers ; un à Etienne Becourt, sur 17 mesures de terres aux *Plaids* de Tangry, plus un autre valant 7 francs parisis, un à Mathieu Beharel d'Aumerval, sur 24 mesures de terres et tenu au service de plaids, passé en 1569 à Jehan Beharel, d'autres à M. Jean de Lavoisne, à la demoiselle de Lannoy, à Mathieu de Crespicul, à Robert Lejeune, à Pierre Carbonnier et Martin Leroy. Voici encore quelques fiefs en 1474, relevant de M. de Hornes : un à Etienne de Bécourt à 60 sols de relief avec Justice et seigneurie vicomtière, et plusieurs hommages et valant 10 livres, un à Jean d'Eps sieur d'Orémaulx, consistant en rentes d'argent et valant 70 sols annuellement, Guillaume le Prévot, et Tassart Cunquet, tous deux de Tangry, possédaient chacun un fief et André Dostin, deux. Voici encore d'autres petits fiefs un à Jean d'Eps à 30 sols de relief, tenu des ayants-cause de Pierre Carbonnier, un autre composé de rentes d'argent et rapportant par an 7 livres 4 sols, un petit à Robert d'Ocoche, tenu d'André Cornu, un à Jean de Libessart, tenu de Jean de Bristel à cause de sa seigneurie de Wautines, Jean de Lencelnes, maître charpentier du château d'Hesdin avait un fief relevant du sieur de Tangry. Enfin Jeanne de Saint-Pierre-Mesnil, fille de Jean et de Jeanne de Hucliers apporta en 1470, un fief, qu'elle avait peut-être hérité de Catherine de la Vieville épouse de Jean de Saint Pierre-Maisnil, seigneur de Fretin, à son mari Jean Morel dont les héritiers prirent le nom de Morel-Tangry, possédèrent cette terre assez longtemps, et en augmentèrent, croyons-nous l'importance.

L'arrière petit fils de Jean Morel, appelée aussi Jean, sieur de Zécalus, siégea aux Etats d'Artois, vers 1570. Son frère aîné avait possédé la terre de Tangry qui se composait alors d'une ferme avec 14 mesures de manoirs et 200 mesures de terres, plus un terrage. Il récréanta sa bourgeoisie à Arras, le 9 avril 1556, fut député en 1579 à Mons, par la noblesse d'Artois, pour le traité de réconciliation, et le 21 mars 1585, devint chevalier

du conseil d'Artois, capitaine d'Avesnes-le-Comte. Il avait épousé Isabeau de Pressy ; son fils Lambert récréanta sa bourgeoisie à Arras, le 1<sup>er</sup> avril 1583. Le fils de ce dernier, Charles, n'ayant eu que des filles, cette famille alliée aux Wignacourt, Boufflers Vandrepont etc., ne tarda pas à s'éteindre. Elle avait pour armoiries *d'argent à la fasce vairée de sable*.

Le domaine de Tangry passa aux Lannoy par les de Faing ; Lamberte Lamoraldine de Faing, arrière petite fille de Petronille Morel, dame de Chelers, Tangry, ayant épousé, dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, Eugène comte de Lannoy, grand chambellan de l'archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, général de ses troupes, gouverneur de Bruxelles et y demeurant (2) ; il était déjà possesseur à Tangry du fief du *Plouich*. Cette terre comprenait en 1759 une ferme avec 17 mesures de manoirs, 183 mesures de terre, deux terrages, 175 livres de censives et 25 livres de droits seigneuriaux.

Parmi les autres propriétaires citons encore : en 1569, Remy Bayart qui avait épousé une demoiselle de Morel Tangry ; il avait une cense avec 9 mesures et demie de manoirs et 76 mesures de terres, plus un droit de dîme. En 1759, le prévôt de la Beuvrière avait une seigneurie vicomtière sur les manoirs ; M. Boucquel du Valhuon, un fief ; M. de Bryas une ferme avec 9 mesures de manoirs et 60 mesures de terres. L'abbaye d'Etrun, M. Demiette sieur de Berthonval, possédaient de petites censives et ce dernier le fief des *Essarts*. L'évêque d'Arras, d'après le P. Ignace, avait un fief qui s'étendait sur le pré dit le *Champ au Camp de Saint-Omer*, tenant au chemin de Bours et au presbytère.

Tangry d'après l'enquête de 1545, fut pillé par la garnison d'Hesdin, et le camp des Français à Lillers acheva de dépouiller les habitants ; alors ceux-ci mourant de faim, quittèrent leur village pendant trois semaines. Plus tard ils durent

(1) D'après l'épithaphier de Thuriem d'Aubrometz, on voyait dans l'église des Bonnes Nouvelles au faubourg Ronville-lez-Arras, la sépulture de Bonne Morel fille d'Adrien sieur de Tangry avec ses quartiers d'armoiries.

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance.

livrer « compositions, salades et fournitures, » un tiers du territoire resta en rietz; ajoutons que les propriétaires se montrèrent peu miséricordieux. Tangry payait alors 10 livres pour aydes.

En nivôse an II, le district de Saint-Pol, *épura* la municipalité de Tangry, comme réactionnaire.

L'ÉGLISE a pour patron saint Omer; elle était du doyenné d'Houdain, diocèse d'Arras. Bien qu'enclavée dans le diocèse de Boulogne, cette paroisse était reliée à celui d'Arras par une langue de terre (1). L'autel fut accordé à l'évêque de cette ville par le Pape Eugène III en 1152 (2). D'après P. Ignace, le prélat renonça depuis à la collation de cette cure, et à sa part de dîme au profit du principal propriétaire du lieu, mais à charge par celui-ci d'entretenir le chœur, etc.

Le curé avait des dîmerons, ainsi que MM. de Bryas et de Partz de Pressy. La dîme de Bours s'étendait sur une partie de ce territoire et était possédée par l'évêque d'Arras et la fabrique de l'église de Saint-Nicolas sur les fossés de cette ville. D'après le P. Ignace, autrefois Tangry était un hameau dépendant de Camblain-Chatelain, avec l'église placée entre ces deux localités. En 1569 elle occupait la même position qu'aujourd'hui, entourée de son cimetière. Elle était bâtie sur une demi-mesure et le presbytère sur un quartier. Celui-ci fut vendu nationalement en pluviôse an V, avec trois quartiers en dépendant, pour 648 livres. Un compte de 1781, nous apprend que la fabrique possédait 26 mesures 16 verges (3), plus une certaine quantité de fondations pieuses, rentes, etc., ce qui lui donnait un revenu de 202 livres en 1784; tout fut perdu sous la Révolution. En 1785 Monseigneur

(1) Ce terrain servant de chemin pour aller de Tangry à Marest et à Bours était le fief dont nous avons parlé plus haut.

(2) Mirceus, opera diplomatica, t. III, p. 340

(3) En voici le détail : 13 mesures, un quartier sur Tangry, une mesure, un quartier sur Noyelle, 2 mesures et demie sur Sains, une mesure sur Sachin, une mesure, trois quartiers sur le Buich, une demi-mesure sur Ringeval, 9 verges sur Hestrus.

de Conzié, évêque d'Arras, avait décidé que les fondations, étant trop modiquement rétribuées, seraient, réduites (1).

Cet édifice récemment restauré est construit en briques et pierres, il n'a qu'une nef, mais il est assez grand. Les fenêtres sont ogivales avec meneaux en pierres. Le chœur fut contruit en 1535; l'église rebâtie en 1706, et la voûte faite en 1715. Le clocher est à l'extrémité de la nef; il est en bois, appuyé sur le gros mur de l'église et soutenu dans l'intérieur de cet édifice par deux murs en saillie qui forment un espèce de réduit où on sonne les cloches. On entre par la nef, du côté de l'épître. Il y avait autrefois une autre porte donnant dans le chœur, mais elle est bouchée depuis longtemps; c'était sans doute l'entrée du seigneur.

D'après le P. Ignace, à qui nous empruntons ces détails, l'église était bien entretenue.

François Lheureux, né à Bryas, curé de Tangry pendant 38 ans, mort en 1726, consacra 4,000 francs à des fondations pieuses dans la paroisse; il fit construire la nef, le clocher et couvrir le toit d'ardoises. Ces libéralités étaient constatées dans son épitaphe gravée sur marbre blanc et placée sur son tombeau dans le mur du chœur, du côté de l'évangile.

L'église de Tangry était une des seules, dans le pays qui eut une horloge avant la Révolution.

On trouve aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 226 bis, un plan avec répertoire de plusieurs propriétés, sises près de l'église; il fut fait à l'occasion d'un procès entre Jean-Baptiste Demietre, chevalier, sieur d'Essart, capitaine au régiment de Vittoria (en Espagne), et M. Eugène de Lannoy, sieur de la Motterie et de Tangry, chambellan, général major, gouverneur de Termonde, demeurant à Bruxelles, d'une part, et la prévôté de la Beuvrière, dépendance de l'abbaye de Saint-Vaast, d'autre part. Sur ce plan bien fait et levé par Demiautte, arpenteur à Arras, en 1735, on a dessiné la place, l'église, le presbytère, la mare, la belle ferme de M. Demietre, etc.

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais une liasse de comptes, dénombremens, tableaux des biens et fondations avec leur origine, le tout relatif à cette église.

## TENEUR

Teneur, *Tuninium*, *Teneure*, d'après M. Harbaville, vient du celtique *tun* enclos et *on* rivière. Ce village est, en effet, bâti sur la rive droite de la Ternoise; il est dominé au nord par des côteaux assez accidentés, mais au sud la vallée s'élargit au milieu de prairies et de terres fertiles. Tilly, Erin et Teneur ne forment à l'œil qu'une seule agglomération d'une vaste étendue d'où jaillissent, au milieu de la verdure de nombreuses plantations, les flèches des églises; c'est un des plus jolis panoramas du canton.

Le territoire ne contenait, en 1569, que 449 mesures, sans doute sans les hameaux; actuellement il a, d'après le cadastre, 685 hectares 19 ares, dont 67 hectares en pâtures et manoirs, 545 hectares en terres arables et 34 hectares 71 ares en bois. Dans les deux sections de la *Campagne* et du *Village*, nous trouvons ces lieux dits : le *Champ Blanc*, le *Portepeu*, les *Agneaux*, la *Croix de Marest*, le *Fer Glachand*, le *Paradis*, les *Fourches*, l'*Ecu Perdu*, les *Cambettes*, le *Terrage*, le *Séhu*, les *Callonesses*, le *Quesnoy*, le *Bois Musart*, le *Bois Valvier*, le *Bois Bailleul*. Il y avait, en 1569, un petit marais communal de 6 mesures; d'après un plan levé par les Etats d'Artois, en 1767, par Devis, arpenteur à Fillièvres, il ne contenait plus que 4 mesures et demie; d'après le cadastre il a 6 hectares 47 ares. Plusieurs sources viennent y grossir la Ternoise. L'une s'appelle le *Ruisseau Saint-Germain* et a 390 mètres de parcours; celui du *Ruisseau Lanvin* est de 803 mètres; enfin la *Fontaine Marquet* coule 365 mètres avant de rejoindre la rivière. Autrefois Tilly, Crespy et Maisnil étaient des hameaux qui dépendaient de Teneur. Ce village n'a conservé que ce dernier. Il y avait, en 1878, 356 habitants logés dans 78 demeures.

Teneur, en 1790, dépendait du canton de Fleury.

Ce village faisait partie de la sénéchaussée de Saint-Pol. En 1474, il y avait plusieurs seigneuries ; la principale appartenait, à cause de son château d'Anvin, à M. de la Vieville, sieur de Matz. Voici les fiefs qui en relevaient : un fief à Jean de la Verdure, brasseur à Teneur ; un autre, au nom de son fils mineur, à Jeanne de Tramecourt, veuve de Jacques le Josne, écuyer, sieur d'Ambricourt (1) ; un autre à Guy Devaux, d'Hesdin ; un autre à Pierre de Fasques, à 60 sols de relief ; un autre sur 8 mesures de pré, se vendant par an 14 sols la mesure ; un autre sur une cense valant 22 livres par an ; un autre à Guillaume d'Ostremépuich, écuyer, se composant de 14 mesures de manoirs, 15 mesures de terres à rietz, terrages, four à ban et hommages cotiers, dont relevait à plein lige un fief à Colart Cornaille, d'Hesdin ; trois autres à Jean de Crespieul, d'autres encore à Jean Paris, Tassart Doullens et Robert Lavoisne pour deux. Ce même Guillaume d'Ostremépuich s'exerçait lui-même pour un maison avec 3 mesures de manoirs et 19 mesures de terres, valant par an 54 sols parisis. Il avait de plus un autre fief avec justice vicomtière et hommages tenu de Jean de Laquenoy. En 1569, une de ses héritières, sans doute Mademoiselle d'Ostremépuich, habitait Teneur dont elle était dame en partie pour les fiefs indiqués plus haut ; son mobilier était estimé alors 200 florins, ce qui indique un assez bon état de maison.

Pierre de Noyelles, chevalier, sieur de Corbehem et de Sains, avait aussi un fief assez important tenu de MM. de la Vieville et d'Ostremépuich, ainsi que du château de Saint-Pol et pouvant valoir par an, gages d'officiers déduits, la somme de 50 livres d'Artois. Jean de Senlis, sieur de Radinghem, avait le fief du Maisnil, dont relevait un autre fief à Mariette Allebaume, un autre à Thomas de Groseillier, un autre à Jean de Crespieul, dit le Béguin.

L'abbaye de Blangy et M. de Vrolant, sieur d'Erin, étendaient

(1) Cette dame, représentant sa fille, religieuse au couvent de la Thieuilloye à Arras, possédait un second fief qui devait 18 livres.

déjà, au xvi<sup>e</sup> siècle, leur juridiction féodale sur Teneur; A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. les Caulaincourt étaient seigneurs de Teneur, Maisnil et Erin en partie, et les de la Haye, seigneurs du Maisnil (1).

Les Caulaincourt, ancienne famille de Picardie, avaient pour armes : de sable au chef d'or. Les Buissy, qui appartenaient à la même province (2), leur succédèrent comme possesseurs de leur domaine.

Ce domaine, se composait alors de 8 mesures de bois, d'une ferme avec 28 mesures de manoirs et 127 mesures de terres, de censives valant 38 livres et de droits seigneuriaux rapportant 9 livres en outre de la seigneurie de Maisnil valant 42 livres de censives et 10 livres de droits seigneuriaux.

L'abbaye de Blangy tirait d'un fief 106 livres. Le marquis de l'artz d'Equires, avait divers fiefs lui rapportant 10 livres, plus 60 mesures de bois contigues à ses 200 mesures du bois de Crépy. M. Lévêque était propriétaire des fiefs de *Sistaine* et de *Crépy*, valant 35 livres.

En're Teneur et Anvin, on aperçoit dans la vallée une habitation en briques, avec étage et couverte en ardoises. Cette ancienne construction, aujourd'hui corps de ferme, était autrefois un petit château et le siège du fief des *Moniaulx*, qu'on écrivait aussi d'*Esmoniaulx*. Pourquoi portait-il ce nom? nous l'ignorons. Cette seigneurie assez importante relevait, au xv<sup>e</sup> siècle, de M. de la Vieville, sieur de Mametz, à cause de son château d'Anvin à 60 sols de relief, cambellage, ayde, etc. Il était habité alors par son propriétaire Philippe du Pré, et son domaine se composait de 12 mesures de manoirs ou environ, valant par mesure 16 sols de revenu, plus 76 mesures de terre rapportant, en cense, 16 sols les 3 mesures tassolées, d'un terrage qui pou-

(1) M. Godin, dans ses manuscrits conservés à la bibliothèque d'Arras, donne les lettres de chevalerie de Michel de Buissy, (1613, 18 mai), sieur de Teneur, fils de Michel, sieur de Louves, et de Jacqueline de Caulaincourt, qui sans doute lui apporta la terre de Teneur; elle était fille de Jacques, chevalier, sieur de Teneur, Oultremépuich, et de dame Jeanne de la Haye, dame du Maisnil. Michel de Buissy se distingua comme militaire, fut lieutenant d'Hesdin, Louvier du comté de Saint-Pol, et mourut en 1650.

(2) Ils avaient pour armes : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois boucles d'or. (Borel-d'Hauterive),

vait valoir par an 4 livres, de quatre hommes de fief, qui ne valent guère, appelés Lancelot Duquesnoy, Jean Laurent, Bertrand de Gouy et Jean Torel, d'un homme cotier qui devait 32 deniers. Ce Philippe du Pré avait encore trois autres fiefs.

Adrien Prudhomme qui posséda ensuite cette seigneurie étant mort sans postérité, elle passa à sa cousine, Mademoiselle Sainte d'Oresmieulx qui la porta, en 1505, à son mari Jean de Hauteclocque, écuyer, dont les fils furent hommes d'armes des ordonnances de Charles-Quint, sieurs de Bajus, Houvelin, Magnicourt en-Comté, etc. Le petit-fils de ce seigneur, appelé Antoine, de Madeleine de Moncheaux, dame de Froideval, n'eut qu'une fille, Jeanne, qui épousa en 1634, François de Genevierres écuyer, sieur de Vaudricourt, etc. Son descendant, Félix-François de Genevierres, écuyer, sieur de Vaudricourt, etc., capitaine de dragons au régiment du comte de Sailly, vendit, le 7 février 1689, à Benoit Lallart, demeurant à Arras, pour le prix principal de 16,750 livres, cette terre avec ses droits et dépendances, consistant en une cense avec ses amazements, le tout sur 20 mesures de manoirs, plus 14 mesures d'enclos, une mesure de manoir, 2 mesures de bois contre le bois de Tilly, 187 mesures de terre, rentes foncières, droits seigneuriaux et 700 livres de rentes à percevoir sur le bourg de Blaugy (Archives du grès d'Arras).

« En 1748, Marie-Catherine Fouquier, dame de Clama, veuve d'Antoine-Guillaume Mathon, écuyer, seigneur d'Ecoivre, fit l'acquisition du fief et de la ferme de Moineaux, mouvant en partie de la seigneurie de Fistain, au même quartier, pour la somme de 60,000 livres. Ce fief valait alors 3,000 livres de revenu. Il était de la paroisse de Teneur, et fut vendu par M. Lallart, fils puîné de François, seigneur de Berles, premier du nom, et marié à Amiens, à la fille de Pierre-Augustin Damiens, négociant et ancien maire de la ville. » (1).

En 1757, Madame Mathon de Sachin, était devenue propriétaire de ce fief, consistant alors en 48 mesures 1 quartier de ma-

(1) P. Ignace, Addition aux Mém., t. VIII, fol. 200. Bibl. d'Arras.

noirs amazés et enclos, 202 mesures de terres, 4 mesures de bois et 47 livres de droits seigneuriaux.

D'après l'enquête de 1538, Teneur, Tilly et Crespy furent pillés par les Français. En 1536, les habitants durent se sauver et ne revinrent qu'après la trêve de Théroouanne; l'église fut alors dévastée et ses trois cloches, valant plus de 2,000 livres, emportées; ils en prirent également deux à Tilly. Un peu plus tard, les garnisons d'Hesdin et de Théroouanne firent beaucoup de mal, car ce village était situé sur le grand chemin d'Hesdin à Théroouanne. Les Français allant à Tournehem y passèrent en 1542, et les avant-coureurs de leur armée marchant sur Pernes et Lillers, vinrent aussi rançonner les malheureux cultivateurs et enlevèrent jusqu'aux planches de l'église; quelques habitants s'étaient réfugiés dans la tour, elle fut prise d'assaut par les auxiliaires italiens qui tuèrent six des défenseurs, et brûlèrent ensuite plusieurs censes. Les paysans, qui n'avaient pas abandonné la commune furent forcés, sous peine de feu, par le sieur d'Heilly, gouverneur d'Hesdin, pour le roi de France, de porter *furnitures* aux Italiens et aux troupes de la garnison de cette ville. On leur accorda bien une sauvegarde, mais elle les protégea fort peu. Quand l'armée française se dirigea vers le Boulonnais, elle vint camper près de ces communes et en profita pour les piller de nouveau. Un peu plus tard, les Italiens et d'autres gens de guerre de l'armée française s'y nourrirent eux et leurs chevaux, sans rien payer. En somme, ces villages perdirent 70 chevaux, 100 bêtes à cornes, tous les porcs, 2,000 moutons, la rançon de plusieurs habitants. Teneur avec ses hameaux Tilly, Crespy et Maisnil, payait alors pour aydes 39 livres par an.

L'ÉGLISE, sous le vocable de sant Germain-d'Auxerre, était autrefois un vicariat dépendant de Tilly, qui est maintenant annexe de Teneur, devenu succursale. Ce village dépendait du doyenné de Fillièvres, diocèse de Boulogne. Le chapitre de cette ville en avait la collation par échange avec l'évêque d'Ypres, du 26 juin 1612. La dîme appartenait, au xvi<sup>e</sup> siècle, au

chapitre de Théroouanne, remplacé par celui d'Ypres, à l'abbaye de Ruisseauville pour la dîme d'*Ogival* (rapportant, en 1711, 400 livres), à l'abbaye de Blangy pour la dîme de *Maisnil* et une partie de celle de Teneur qui lui valaient 920 livres en 1786 (1).

Le marquis de Partz, au xviii<sup>e</sup> siècle, avait aussi un petit dîmeron.

Bien que Teneur fût desservi par un vicaire, le curé de Tilly y célébrait les principaux offices, trouvant, sans doute, ce point plus central pour ses paroissiens. Le vicaire recevait des décimateurs 150 livres comme portion congrue.

L'église ayant beaucoup souffert, le chœur et la flèche du clocher furent reconstruits en 1775, 1776 et 1777. C'est un édifice de pierre assez grand et élevé, de style grec, orné de pilastres d'ordre dorique. La tour qui est au centre, avait été ainsi placée à la suite d'un procès et pour obliger les décimateurs, propriétaires du chœur, à contribuer à sa reconstruction. Elle était en pierre, large, carrée, surmontée d'une flèche en bois; on a ménagé dans le bas une large ouverture qui permet de voir facilement les cérémonies du culte au grand autel. L'église est éclairée par quatre fenêtres plein-cintre de chaque côté; il y a trois autels et une tribune.

On trouve dans cette église plusieurs objets d'art assez curieux; tels que des tableaux sur bois représentant des scènes de la vie de Jésus-Christ. Ils ne sont pas sans mérite; un d'eux, malheureusement a été coupé dans le haut. Un petit groupe en bois, assez mutilé, de Notre-Seigneur portant sa croix, paraît du xvi<sup>e</sup> siècle. Saint Joseph tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras est une statue de pierre de 90 centimètres de haut, assez abîmée; elle doit être du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un *Ecce homo*, également en pierre, et de 80 centimètres de hauteur. L'autel du chœur était moderne, en bois et assez joli, un tableau où M. Hess, de Lille, avait peint avec talent, le Sacré-Cœur, y était placé. Un incendie, arrivé en 1878, a consumé, croyons-nous, ces objets;

(1) Archives de l'abbaye de Blangy, dépôt d'Arras.

mais on a pu sauver, dans la sacristie où il était rangé, un fort bel ornement, provenant, dit-on, de l'abbaye d'Arrouaise et donné par un ancien curé de Teneur. Il est en soie; on y a brodé avec soin des rinceaux, palmes, etc. Au centre est un médaillon représentant l'Assomption; sur le voile se trouve la figure de la Sainte-Vierge. Il doit dater du dernier siècle.

Dans le chœur était une chapelle seigneuriale actuellement démolie et dont on voit encore l'arcade. Les pierres tombales des Caulaincourt, qui y étaient enterrés, ont disparu ainsi que celle de Jean Willemet, chapelain de Tilly; celle-ci existait en 1616.

A cette époque, au pied de la table d'autel on lisait : « Cy gist noble homme Antoine de Hauteclocque, écuyer, sieur de Moineaulx, et de Théluch, fils de Hughes et de de demoiselle Anne de Miraumont, ses père et mère vivants sieurs desdits lieux, qui mourut le 29 juin 1614, ayant délaissé de Demoiselle Magdeleine de Moncheaux, son épouse, Jeanne de Hauteclocque, sa fille et héritière unique. Priez Dieu pour son âme. Y estant taillé sur blanche pierre, la Nativité du Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, et un seigneur vestu de coste et tunique d'armes, et de sa femme avecq manteau de mesme portant *Hauteclocque* armoiries et timbre sur tortinne de guerre d'un demi-homme sauvage tenant le bâton sur l'épaule. Les huit quartiers d'armoiries sont : d'*Oresmieulx*. — *Miraumont*. — *Piennes*. — ..... — *Moncheaulx*. — *Dubois*. — *Bauduin*. — *Landas*. » (Manuscrit de M. Colin. (1).

Enfin, dans cette même chapelle, sur une verrière étaient ces quarrtiers d'armoiries : *Hauteclocque*. — *d'Ailly*. — *Miraumont*. — *Saveuse*. — *Damiens*. — *Morel*. — *Piennes*. — *Oudard*, et le cimier des Hauteclocque avec un homme sauvage tenant sa massue sur l'épaule. Un pierre tombale représentant un enfant

(1) D'après l'Epitaphier d'Havrincourt on y voyait deux autres tableaux avec les quartiers de ce seigneur, savoir sur le premier, au centre *Hauteclocque*, puis *Hauteclocque*. — *Danssen*. — *d'Achy*. — *Herlin*. Sur le second, au centre *Miraumont*, puis *Miraumont*. — *Saveuse*. — *Piennes*. — *Oudart*.

emmaillotté avec les huit quartiers : *Genevierres*. — *Hauteclocque*. — *Newville*. — *Moncheaux* et cette inscription : « Cy gist le corps de Marie-Françoise de Genevierres, âgée de sept semaines, premier enfant de noble homme François de Genevierres, et de dame Jeanne de Hauteclocque, dame des Moineaux. Elle trépassa le 10 août 1639 (1). »

On lit dans l'Épitaphier d'Havrincourt : « A la maîtresse derrière du chœur où étaient peintes leurs armes et à un marbre servant de parement était écrit : Cy gist noble homme seigneur Jacques de Caulaincourt, seigneur de *Warnes*, *Teneur*, *Outremépuich*, et Demoiselle Jehanne de la Haye, sa compaigne, dame du *Maisnil*, qui trépassèrent assavoir : ledit seigneur le 19 avril l'an 1580, et ladite demoiselle le 27 de mars l'an 1585, priez Dieu pour leurs âmes. Avec leurs 8 quartiers qui étaient *Caulaincourt*. — *Outremépuich*. — *Fretelle*. — *Biache*. — *La Haye* — *Wallon-Capelle*. — *Bailleul* — *Auchel*, avec un cimier qui était un homme sauvage, tenant deux cols d'aigle en ses deux mains et pour support un sauvage. »

Tous ces souvenirs des anciens seigneurs ont disparu, ainsi que la confrérie du Saint-Sacrement qui existait dans la paroisse; la fabrique possédait 8 mesures et demie de terre qui furent vendues nationalement le 21 floréal an III. L'église servit en l'an III, à faire du salpêtre, mais put être conservée. La cloche vient de Tilly; elle fut portée à Teneur sous la Révolution. Voici son inscription : « Péronne suis nommée, par Pierre de Buissy, écuyer, fils aîné de noble seigneur Michel de Buissy, Louves; estan lors sieur Antoine Lohier, curé, propriétaire dudit lieu de Teneur, 1585. Nous fit Martin-Teneur. » Avec deux écussons.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 565 : 1° un

(1) On a trouvé dans les murailles d'une cave dépendante du moulin d'Erin, une pierre tombale qui sans doute vient également de cette église. Elle a environ 30 centimètres carrés et est également sculptée; au centre est un écusson en losange entouré d'une guirlande. Il est écartelé des armoiries : Hauteclocque — Moncheaux. Aux quatre angles sont les écussons de : Moncheaux, Dubois et Landas, le quatrième est brisé. C'est sans doute la pierre tombale de Madeleine de Moncheaux, épouse de Antoine de Hauteclocque.

beau plan de Teneur avec le répertoire en marge. La date et le nom de l'auteur n'y sont pas écrits, mais il doit être du xviii<sup>e</sup> siècle. On le fit à l'occasion d'un procès. On y voit indiqués par des couleurs différentes, les fiefs et seigneuries de la marquise de Molembais, de l'abbaye de Blangy, du marquis de Partz d'Equirres, des héritiers de Wimille, de M. Lallart, etc.; 2<sup>o</sup> un autre plan plus petit fut levé en 1776, par Leclercq et Caron, arpenteurs, à l'occasion d'un litige entre les sieurs Gillocq et Deboffles, il présente peu d'intérêt.

---

## TILLY-CAPELLE

Tilly, *T'illich* vient, d'après M. Harbaville, de *tiliacetum*, lieu planté de tilleuls. Le village est bâti sur la rive droite de la Ternoise et forme avec Erin et Teneur, ses voisins, un ensemble très pittoresque. La blanche façade de son église se détache sur la verdure et son bois accidenté forme le fond du tableau. Une source appelée Ruisseau de l'église, (était-ce celui qu'on appelait autrefois le *Riot Monsieur*?) va rejoindre la rivière après un parcours de 230 mètres. Le marais communal est assez important. Il contient 19 hectares 79 ares; il n'avait en 1569 que 40 mesures divisées en deux parties (1).

La commune, actuellement, possède en outre 81 ares de terres. Son territoire en 1569 était 997 mesures; d'après le cadastre de 1833, il est de 630 hectares 53 ares, répartis en deux sections

(1) En 1767 il était un peu plus grand, puisqu'un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais, sous le numéro 157, et levé par Devis, arpenteur à Fillièvres, sur les ordres des Etats d'Artois, lui donne 43 mesures 26 verges, savoir : dans le grand marais 13 mesures, au sud, destinées au pâturage, 22 mesures au centre qu'on pourrait mettre en culture et sur les 7 mesures au nord, la moitié avait été aliénée au profit de la communauté de Tilly. Il y avait en outre un petit marais de 4 mesures 6 verges, propres au pâturage seulement.

appelées : *Froideval* et le *Village*. Voici quelques lieux dits : le *Jardin à la Baraque*, les *Plusiaux*, le *Fiez* (fief), le *Blamont*, le *Champ à Beurre*, le *Buisson à la Tarte*, le *Ruisseau des Hêtres*, les *Quenettes*, le *Bosquet*, le *Bosquet de Vaux*, le *Bois de Becque-Etoile*, le *Bois de Tilly*. Comme dépendances il y a les fermes de *Termepuich* de la *Motte* et le hameau de *Froideval* qui se trouve dans une vallée sèche assez accidentée se dirigeant sur Tramecourt. La population s'élevait en 1878 à 319 habitants avec 66 maisons.

Tilly en 1790 fit partie du canton de Fleury.

Ce village relevait en partie de la sénéchaussée de Saint-Pol, en partie de l'abbaye de Blangy. Il a existé une famille de Tilly ; ainsi Wallerand de Tilly était chanoine de Notre-Dame de Boulogne en 1499, il avait pour armes : *d'argent à trois chevrons de gueules*. Il fut un des bienfaiteurs des Chartreux de Montreuil et mourut en 1504. Cette famille qui remonte à Gilles époux de Béatrix de Mazinghem est alliée aux d'Héricourt, Fléchin, etc. Elle paraît s'être éteinte au xvi<sup>e</sup> siècle. Peut-être tirait-elle son nom d'un autre Tilly, car nous ne la voyons figurer dans aucun acte relatif au village dont nous nous occupons. Cette commune avait peu d'importance au Moyen-Age et elle était plutôt considérée comme un hameau dépendant de Teneur. En 1474, le seigneur principal paraît avoir été M. de Gourlay, écuyer, sieur de Gourlay. Agnicourt-en-Tilly, etc., avec arrière-fiefs, à André d'Ostin, En 1569 Louis de Gourlay, avait un bois de 72 mesures et un moulin à l'eau. Cette seigneurie fut vendue un peu avant 1613 par Sanson de Gourlay sieur d'Agnicourt à Antoine d'Anthin, sieur de Fontaines-les-Boulans (Dom le Pez).

Le 7 juillet 1696 Adrien-François d'Anthin, écuyer, sieur de Fontaines-les-Boulans, Tilly, etc., demeurant à Fontaines, et dame Marie-Brigitte Lejosne-Contay, son épouse, vendirent à M. Gilles Gambier, médecin pensionnaire de la ville d'Arras, y demeurant, et à demoiselle Brigitte Labitte, sa femme, pour 6,000 livres de prix principal la cense, dite d'*Agnicourt*, sise à Tilly, consistant en maison, grange, etc., avec 18 mesures de

manoirs, 16 mesures de terres à la solle en 9 pièces, et 4 mesures de bois derrière les fontaines. Son fils Jean-François se portant fort pour son frère et ses six sœurs, aliéna le 15 avril 1718 le reste de ce domaine et de cette seigneurie, consistant en un manoir près de l'église, où était jadis la ferme, 18 mesures autrefois en prairies et dont une partie avait été défrichée, 35 mesures de terres, 100 mesures de bois, un moulin à eau banal, avec maison, manoir et jardin, 70 livres de rentes foncières et seigneuriales, une justice et seigneurie vicomtière, avec droits de chasse, pêche, plantis etc., au profit de Michel-Antoine Danvin, conseiller ds roi, lieutenant général aux ville et bailliage d'Arras, y demeurant, pour le prix principal de 30,000 livres.

Ce domaine à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, était passé au baron Moulart de Torcy et comprenait alors 129 mesures de manoirs, prés, et terrés, 82 mesures et demie de bois, dont 80 pour le bois de Tilly, des censives rapportant 61 livres et des droits seigneuriaux de 20 livres. Le fief de Termepuich, relevant du château de Saint-Pol, appartenait en 1474 à Robert de Nédonchel ; il était important, s'exerçait sur plusieurs personnes, savoir : Pierre Bigot, Robert Dufour et Jean Lejeune, chacun pour deux mesures. Il rapportait par an pour rentes, etc., en argent et chapons, gages des officiers déduits, 25 livres, 16 sols, un denier. En 1569, il était passé à la famille de Vrolant, avec 12 mesures de manoirs et 100 mesures de terres, Marie-Philippine-Anne de Créquy, douairière de Messire Balthasar de Croy, seigneur marquis de Molembais, demeurant à Saint-Omer, héritière des Vrolant, vendit ce domaine. pour 13,500 livres de prix principal à M. Cuvelier, avocat au Conseil d'Artois, sieur de Courcamp, conseiller du Mont-de-Piété d'Arras et de l'abbaye de Saint-Vaast ; il se composait alors d'une ferme avec manoirs amazés, de jardins, pâtures, etc., le tout contenant 134 mesures et de deux bois, l'un situé au-dessus des pâtures et l'autre à une portée de pistolet, dit le *Bois Trochins*, le tout formant un seul fief mouvant de la venderesse à cause de sa terre d'Erin à 60 sols parisis de relief, moitié, de cambellage etc. (Archives du gros d'Arras)

Au xviii<sup>e</sup> siècles nous trouvons, comme propriétaire, du domaine de Termepuich, M. de Lannoy, dont la fille Marie-Anne-Joseph-Fernande, épousa le baron de Wasservas.

D'après M. Godin, la ferme et fief de FROIDEVAL, appartenait vers 1532 à Nicolas de Moncheaux, écuyer, dont le fils François, fut envoyée en députation par Alexandre Farnèse auprès de Henri IV, et eut une fille de Gillette Dubois, qui devint la femme d'Antoine de Hauteclocque, écuyer, sieur des Moineaux. M. Lallart déjà propriétaire de la ferme des *Moineaux*, le devint aussi de celle de Froideval au xviii<sup>e</sup> siècle; elle consistait alors en 31 mesures de manoirs, 241 mesures de terres, 9 mesures et demie de bois, et droits seigneuriaux de 20 livres.

La ferme de la *Motte* appartenait aux Croy, seigneurs d'Erin; elle avait 150 mesures, un terrage et des droits seigneuriaux de 9 livres. En 1779, elle était passée à Madame de Tramecourt, déjà propriétaire du bois de Becquetoil; mais les Croy avaient conservé la seigneurie.

Voici encore quelques autres fiefs : En 1474, M. de Warvignies en avait un d'où relevait un arrière-fief à Jean Gervais et un à André d'Ostin qui en avait un autre dépendant de M. de Senlis, à cause de sa seigneurie du Maisnil. En 1569, l'abbaye de Blangy et M. de Cunchy avaient des censes; Nicolas Monceaux, procureur à Arras, possédait une ferme avec 17 mesures de manoirs et 180 mesures de terres. Il y avait alors un moulin à fouler le drap. En 1750, le sieur Aubry, à cause de son bénéfice d'Hardinghem, possédait 16 mesures de terres; le moulin à eau appartenait à cette époque au sieur Bailly.

L'ÉGLISE, sous le vocable de la Sainte-Vierge, était du doyenné de Fillièvres, diocèse de Boulogne (1) et l'évêque de cette ville en avait la collation. Teneur et Crespy en dépendaient avec des vicaires, et on enterrait à Tilly les habitants de ce dernier village, jusqu'en 1771, où il devint un vicariat indépendant. La dîme appartenait, en 1569, à l'abbaye de Blangy; plus tard elle fut

(1) Par suite d'un arrangement conclu avec l'évêque d'Ypres en 1611.

affermée au curé. Cette église était bâtie, en 1569, sur une demi-mesure et le presbytère sur 2 mesures; elle possédait sur la commune, 7 mesures de manoirs et 18 mesures de terres. Elle passait pour une des plus riches des environs, et nous croyons qu'elle jouissait des biens d'une chapelle dite de la Soyette, ainsi appelée parce qu'elle avait été fondée par deux ouvrières en laine, qu'on appelait alors *Soyettes*. Elle était bâtie du côté de Blangy et sous le patronage de la Sainte-Vierge; la collation en appartenait à l'abbé de Blangy. Cette chapelle possédait, dit-on, 40 mesures de terres rapportant 800 livres de rentes. Sous la Révolution on la démolit et on vendit ses biens. Le presbytère avait échappé alors aux premières spoliations. Mais à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les habitants consentirent à ce qu'il fût vendu et le curé fut transféré à Teneur qui avait conservé sa maison vicariale et qui fut érigé en succursale (Note du curé). Il y avait un pèlerinage dans l'église en l'honneur de saint Antoine, ermite. On célébrait, la fête le 17 janvier et on faisait à cette occasion une neuvaine; la fête de la paroisse était le jour de l'Assomption.

L'église avait autrefois un chœur de style ogival avec voûte à arêtes, des restes de peintures sur les murs, etc. Il était, dit-on, assez beau: construit en 1622, il fut démoli il y a quelques années et refait dans le style grec du reste de l'édifice. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que, sans doute par économie, on l'a construit plus bas et moins large que la nef. Il est éclairé par trois fenêtres. Bien qu'il n'y ait qu'une nef, l'ensemble de l'édifice ne manque pas de grandeur et d'élévation.

La tour est carrée, en pierres et dans de bonnes proportions, divisée en deux étages par des moulures, soutenue par des contreforts et éclairée par une fenêtre en plein-cintre, au-dessus est une flèche en bois. L'abbaye de Blangy, comme décimateur, contribua beaucoup à la dépense de sa construction.

En juin 1858, on trouva dans le marais de Tilly, une quinzaine de monnaies romaines en or, aux effigies de Jules César, d'Antoine, de Probus et des cohortes prétoriennes, etc. Cette dernière est la plus rare. Elles se trouvaient à sept pieds au-dessous

du sol, au milieu d'une couche de tourbes et disséminées sur une longueur de dix-huit pieds.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 227, le plan d'une partie des terres et manoirs de ce village, levé vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, pour l'abbaye de Blangy, par Dauthin, arpenteur à Fleury. L'index est sur le plan.

---

## VALHUON

Valhuon, *Vallis Hugonis* (1), doit-il son nom au château possédé par Hugues comte de Saint-Pol? Ou signifie-t-il : *Vallée des Bœufs*? Car ce village s'était appelé, dit-on, *Val Bovon*? D'après l'Épitaphier d'Havrincourt, il porta également le nom de Sainte-Catherine-au-Bois, à cause d'un pèlerinage à cette sainte. Quoiqu'il en soit, c'est une grande et belle commune sur un plateau fertile. Elle est traversée par plusieurs routes; au centre est une vaste place, de forme régulière, qui servait au pâturage communal des bestiaux; elle est plantée de nombreuses lignes d'arbres, et contenait, en 1569, 15 mesures; elle a actuellement 5 hectares 60 ares. Antin et le Hamel sont des dépendances de Valhuon.

Le territoire contenait, en 1569, 1,603 mesures, plus 18 mesures de bois; d'après le cadastre de 1833, c'est un des plus grands du canton, il contient 917 hectares 02 ares, dont 79 hectares en pâtures et manoirs, 769 hectares en terres arables et 33 hectares 19 ares en bois. Il y a quatre sections appelées : l'*Eglise*, le *Bosquet Baudin*, *Antin* et le *Moulin Blanc*. Citons quelques lieux-dits : l'*Enseigne*, les *Paulissets*, le *Presbytère*, les *Fagnicots*, les *Guinguinez*, le *Treumont*, le *Paradis*, l'*Enfer*, les

(1) Mailliart (Coutumes d'Artois) le nomme *Val-Yvon*.

*Foratiaux, le Chemin des Charbonniers, le Guy, le Terroir de Baillon, le Terroir du Hamel, le Chemin du Poulet, le Vivier, le Rendat, le Bois des trente, le Bois du Hamel.* Il y avait, en 1878, 570 habitants logés dans 138 maisons.

Valhuon, en 1790, fit partie du canton de Pernes, après avoir dépendu de la sénéchaussée de Saint-Pol.

Selon Turpin, Willaume de Valhuon était bailli de Bapaume, en 1285; d'après les chartes d'Artois, il devint bailli de Saint-Omer, en 1288. Les comtes de Saint-Pol, comme nous l'avons dit, avaient, dès 1005, une résidence au Valhuon; ils étaient les principaux seigneurs du village et la plupart des fiefs relevaient de leur château de Pernes. Voici ceux qu'indique le terrier de 1474 : Colart Ricart, 1° pour un fief sur une mesure de manoir amazé et 2 mesures de terres valant par an 4 sols 6 deniers, à la charge des amazements et de devoir 30 sols parisis de relief, autant d'aydes et 15 sols de cambellage quand il échet; 2° pour un autre de 1 journal de terre, valant par an 20 sols 30 deniers à 30 sols de relief, moitié de cambellage et relevant de lui-même en arrière-fief; 3° pour une pièce de 3 quartiers valant par an 20 sols, à 15 sols de relief, autant d'ayde et 6 sous 7 deniers de cambellage. Pierre Hiart de Valhuon avait un fief; Jean Ricart, un autre, dont relevait un arrière-fief à Jean d'Ostrel.

Jean Wautier, dit Prudhomme, demeurant à l'abbaye de Neuville, possédait plusieurs fiefs, savoir: 1° un de 5 mesures de manoirs amazés et 5 mesures de terres; 2° un autre sur 10 mesures; 3° un autre sur 3 quartiers de manoirs.

Hue de Mons, chevalier, sieur dudit lieu, avait un fief avec plusieurs censes, rentes et revenus, justice vicomtière, hommages féodaux et cottiers, valant par an 16 livres, et pour hommes de fiefs : Jean de Doudart, Pierre Penet du Valhuon, Jean Wignon. Jean Doudart, écuyer, à cause de la demoiselle Anthoine Evaleng, sa femme, était seigneur en partie du Valhuon, comme pairie à 10 livres de relief pour aydes et 100 sols de cambellage, service de plaids de quinzaine en quinzaine, contributions, etc., comprenant : cense, rentes, terrage,

haute et basse justice, etc., avec les hommages de M. d'Antigneul, Jean du Rietz, Mathieu de Werp; de plus il avait une seconde seigneurie vicomtière et trois petits fiefs et un hommage de Mathieu Robbes et deux de Tassart Fromentin, un de Robert de la Broye et un de Simon Lemaire. Jeannet de Conteville possédait un fief au Valhuon; Tassart Fromentin, de cette commune, en avait un également; celui de Jean de Hucliers, avait un arrière-fief à Gilles Esbloussart.

En 1545, l'enquête donne comme seigneur Philippe Blassel, écuyer, sieur de Rocourt. En 1569, le domaine des comtes de Saint-Pol ne se composait plus que d'un moulin et d'une ferme avec 13 mesures de manoirs et 182 mesures 3 quartiers de terre; ils l'avaient amodié alors à François de Wimille avec le château de Pernes et ses dépendances. « Le chef-lieu (château), depuis les guerres réédifié en forme d'une cense, contenait en court, édifices et petit jardin, environ 3 quartiers. » Regnaut des Essars, à cause de sa femme, avait alors une ferme avec 13 mesures de manoirs et 52 mesures de terres. La seigneurie des Doudart était passée à Guillaume le Vasseur, sieur du Valhuon en partie, la Braielle, etc., qui y avait une maison d'habitation, chef-lieu de sa seigneurie, pouvant contenir « en court, ferme de bricques, édifices et jardin de plaisance, 6 quartiers » avec 20 mesures de manoirs et 213 mesures de terre. Jean du Rietz y avait un fief avec cense de 8 mesures de manoirs et 90 mesures de terre.

La maison et chef-lieu de Jacques de Mons, écuyer, sieur dudit Mons, Mametz, Valhuon, en partie, était alors en ruines etc.

D'après les archives du Conseil d'Artois, on voit que Hubert de la Forge, écuyer, demeurait au Valhuon vers 1580.

François d'Orléans, comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant-général de Picardie, et la comtesse, sa femme « pour subvenir à leurs grandes et urgentes affaires, » vendirent moyennant un florin 2 sols de denier à Dieu, 100 livres pour les frais et 11,000 livres pour prix principal, à M. Louis le Vasseur, chevalier, sieur du Valhuon en partie, et à dame Ysabeau de Fleury,

sa mère, toute la terre et seigneurie du Valhuon, avec les droits de haute et basse justice, tenue en payrage du comté de Saint-Pol et du château de Pernes, avec hommages, rentes foncières, redevances et gélines, etc., plus une cense audit village, amazée de divers édifices avec jardin, terres labourables, etc., plus un droit de dîme. Quant à la faculté laissée au fermier de prendre une certaine quantité de bois dans la forêt de Saint-Pol, elle devait cesser avec son bail. Etaient compris dans la vente des droits sur un fief séant audit Valhuon et appartenant au sieur du Rietz. Cet acte fut passé le 11 août 1603. (Gros d'Arras).

On voit que la famille le Vasseur réunit ainsi toute la seigneurie du Valhuon. Cette famille qui s'éteignit au xvii<sup>e</sup> siècle par la branche du Valhuon, est citée plusieurs fois par Thurién d'Aubrometz, dans son épitaphier. Il raconte qu'elle dut sa fortune à la protection de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast. Floris le Vasseur, chevalier, était commissaire à son tour des monstres de la gendarmerie du roi d'Espagne, en Flandre, Artois et Haynaut; il mourut à Arras, en 1637, et fut enterré à Saint-Jean-Ronville (1).

Cette famille remonte à Barthélemy le Vasseur, sieur de Verquigneul, anobli en 1547. Elle se distingua lors des troubles des Pays-Bas, sous le duc d'Albe. Philippe-François le Vasseur fut créé chevalier en 1598, devint secrétaire du Conseil d'Etat et greffier de la Toison d'Or. Floris, sieur du Valhuon, fut plusieurs fois député des États d'Artois, sous Philippe II, pour les négociations relatives à la réconciliation de l'Artois avec ce prince. Cette famille eut des alliances avec les Bertoult, Béthencourt, de Croix, Quarré, Sarrazin, etc., et avait pour armes: *de gueules à trois fasces ondées d'argent au lion de même brochant sur le tout* (Roger).

D'après M. Godin, en septembre 1669, mourut au Valhuon, N. de Coupigny, douairière du Valhuon, veuve du sieur du

(1) Thurién d'Aubrometz raconte aussi une querelle des plus graves qu'il eut à l'occasion de ses fonctions et qu'heureusement M. de Noyelles, gouverneur d'Arras; put apaiser.

Valhuon. Elle avait épousé en premières nocés, François de Héricourt et en seconde nocés le sieur du Valhuon, gouverneur de la Bassée (Dom le Pez).

Cette terre fut achetée par Jean Courcol, écuyer, premier élu d'Artois, époux de Demoiselle Elisabeth de Rouvroy (1), vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. N'ayant pas d'enfants, il la laissa par son testament du 5 août 1690, à ses cousins germains et cousines les Boucquel.

Paul-François Boucquel, écuyer, sieur de Sombrin, Warlus, Villers, puis de Tangry, Noyelles, etc., avait pour armes : *écartelé un et quatre de gueules à l'écusson d'argent; au deuxième et troisième d'azur à la fasce d'or*. Possesseur de ce domaine important, il l'augmenta encore, le 28 février 1744, en achetant de messire André-Honoré, marquis de Monchy, et de dame Marie-Hélène-Alexandrine-Liévine du Rietz, son épouse, dame du Valhuon en partie, Baratte, Fréwillers, le Hamel, Lassus, etc., demeurant en leur château de Willerval, deux fiefs et seigneuries, l'une appelée le *Hamel* et l'autre sans nom, situés sur le Hamel, Valhuon, Huclier, avec plusieurs mouvances et tenements féodaux et cottiers, rentes foncières et seigneuriales, reliefs, droits casuels et seigneuriaux, plantis, justice et seigneuries vicomtières, terrage, etc., consistant en un manoir amazé, colombier, etc., le tout sur 11 mesures 6 verges et situé sur la place du Hamel, de plus 18 mesures de bois à coupe, dit le *Bois du Hamel*, plus 173 mesures et demie de terres; enfin 7 mesures et demie de manoirs et enclos.

En 1779, le propriétaire était M. Eugène-François-Félix, chevalier, sieur d'Hamelincourt, Tangry, le Hamel, Noyelles les-Pernes, Sarton, Beauval, Warlus, Sombrin que Dubus, dans son dictionnaire d'Artois, appelle le plus riche gentilhomme de la province; il avait au Valhuon, un château avec basse-cour et jardin fort bien entretenu, puisque l'abbé Goudemetz le cite comme un seigneur curieux qui fait ses délices de la campagne,

(1) Jean Courcol avait pour armoiries : Emmanché d'argent et de gueules de six pièces et fascé d'or et d'argent de huit pièces, coupé de gueules à un écusson d'argent.

et dont les hayes, sont soigneusement tressées. Il avait de plus une ferme avec 12 mesures de manoirs et 180 mesures de terres, en outre la ferme du Hamel indiquée plus haut, en fin 278 mesures de manoirs et bois (1), dont une partie sur Tangry; il avait encore un terrage, un dimeron, des censives et droits seigneuriaux de 368 livres 17 sols.

D'autres membres de cette famille, MM. Boucquel de Lagnicourt, et de la Comté, M. Quarré du Repaire, qui avait épousé Mademoiselle Marguerite Boucquel du Valhuon, avaient des démembrements plus ou moins importants de cette belle terre. M. François-Félix Boucquel du Valhuon, mourut en 1780; son fils Jean-Guislain, qui avait épousé une demoiselle Imbert de la Basecque, émigra, et cette vaste propriété fut vendue nationalement en l'an III et en l'an IV et la plupart des bois furent défrichés.

En 1757, M. Haudouart de Fontaines avait le fief de *Carluy*, sur 5 mesures, et une ferme avec 10 mesures de manoirs et 80 mesures de terres. Les sieurs Hémart et Hubert possédaient une ferme avec 9 mesures de manoir et 133 mesures de terres; était-ce le fief qui, d'après le P. Ignace, appartenait autrefois aux Choiseul-Gouffier?

ANTIN. — Ce hameau a donné son nom à une famille qui portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent*. Le premier qui prit ce nom fut Jean de Werp, écuyer demeurant à Saint-Pol; il avait en 1569 un fief dans cet endroit, relevant du sieur de Doudart, ainsi qu'une maison, ferme, édifices de bois avec murs de terre, pouvant contenir environ trois quartiers; il possédait de plus 8 mesures de manoirs, 106 mesures

(1) La plupart de ces bois, nouvellement plantés, faisoient de gibier, d'après l'abbé Goudemetz, et portaient les noms suivants; le *Bois de Wailly*, de 30 mesures, le *Bois Prieur*, de 2 mesures, le *Bois Martin*, de 32 mesures, le *Bois de la Paix*, de 3 mesures un quartier, le *Bois de l'Intendant* de 3 mesures, le *Bois Mal Content*, de 4 mesures 18 verges, le *Bois Jérôme*, d'une mesure, le *Bois Rose*, de 2 mesures un quartier, le *Bois de la Fontaine* d'une mesure, le *Bois de Bernimicourt* de 4 mesures, le *Bois Montplaisir*, de 2 mesures, le *Bois Bernard*, de 2 mesures, le *Bois des Alouettes*, d'une mesure, le *Bois du Sart*, de 6 quartiers, le *Bois de la Brèche*, de 2 mesures et demie, le *Bois de l'Opinion*, de 2 mesures, le *Bois de la Circonstance*, de 5 mesures, le *Bois Bebresse*, de 2 mesures, le *Bois entre deux fossés*, de 3 mesures, trois quartiers, plus quatre autres petits bois sans nom spécial.

de terre; son mobilier était estimé 150 florins. Antoine de Werp, dit d'*Anthin*, épousa en 1623, Jeanne de Mons, et réunit sans doute le fief de cette famille au sien. Cette maison qui avait fourni de nombreux officiers à la France et à l'Espagne, des religieux, des chanoines et des chanoinesses dans les chapitres nobles, un mayeur d'Aire, etc., qui avait eu des alliances avec les Floury, du Carioul, Gargan, Bryas, etc., s'éteignit par femmes au xviii<sup>e</sup> siècle, Ernestine-Pélagie d'*Anthin*, ayant épousé François de Nelle, sieur de Lozinghem, à qui elle porta le domaine d'*Antin*, composé des seigneuries d'*Anthin* et de *Baillon*, rapportant 28 livres, plus une ferme de 12 mesures de manoirs et 110 mesures de terres, enfin 4 mesures et demie de bois, un terrage, etc. Sa sœur Marie-Albertine, porta le quint de cette terre à son mari Lamoral Fromentin de Gommecourt.

Le Valhuon, comme on a déjà pu le voir, souffrit beaucoup de la guerre au xvi<sup>e</sup> siècle; l'enquête de 1538, nous dit que quand les Français vinrent surprendre Saint-Pol, ils pillèrent le village qui se croyait protégé par cette ville, et ils emmenèrent les habitants prisonniers, pour en tirer rançon; une partie des cultivateurs se sauva laissant les terres en friche. La garnison française de Pernes les molestait et les pillait, en y passant journellement; car ils se trouvaient sur la route de Pernes à Saint-Pol. Toutes les maisons et édifices furent abîmés et ruinés; le moulin fut brûlé, les cloches et les ornements de l'église furent enlevés. En 1536 un violent orage ayant détruit le peu de récolte qui se trouvait sur la terre; la commune, bien que l'ayde ordinaire ne fût que de 18 livres, devait pour aydes arriérés, 128 livres 14 sols. Un peu plus tard, les Espagnols cantonnés à Pernes, obligèrent les habitants à apporter force « fournitures. » *Antin* subit le même sort.

En 1770, il mourut au Valhuon, à l'âge de 104 ans, une femme nommée Antoinette Hatté.

Au mois de juillet 1792, on planta dans cette commune l'arbre de la liberté; la municipalité déploya à cette occasion un certain appareil: on réunit pour maintenir l'ordre cinq suisses

d'églises avec leurs armes. On chanta : Vivre libres ou mourir, etc., on fit deux décharges de mousqueterie. Une partie des habitants qui ne partageait pas les mêmes idées, criait pendant ce temps-là : Vivent les aristocrates! à bas les démocrates! Un individu à moitié ivre alla plus loin, et ..... sur l'écrêteau qu'on avait attaché à l'arbre, cela causa une grande indignation au district de Saint-Pol; cependant l'affaire n'eut pas de suite. Ce village, du reste, montra de l'indépendance à cette époque. En décembre 1792, la lutte fut vive pour la nomination de la municipalité et l'élection amena des troubles dans la commune. Le Conseil général du Valhuon, n'étant pas à la hauteur des idées du moment, fut cassé par le district de St-Pol en janvier 1793. Le nouveau nomma une municipalité dont on ne fut pas plus content et qui fut cassée; mais craignant que les électeurs ne la renommassent, le district choisit de sa propre autorité, et soi-disant provisoirement, quatre individus de la commune pour former la municipalité. Deux religieuses nées au Valhuon, l'une sœur grise à Saint-Pol, l'autre converse aux Chartreuses de Gosnay, s'étant laissé entraîner à prêter serment à la Constitution civile du clergé, se rétractèrent solennellement devant la municipalité du Valhuon, en l'an III.

En cette année, le marché de Saint-Pol était mal approvisionné; on voulut obliger les fermiers à y amener leurs produits, beaucoup s'y refusèrent; ce fut surtout au Valhuon, à Diéval et à Nédonchel qu'on rencontra le plus de mauvaise volonté, et les maires de ces communes furent arrêtés pendant quelques jours. (Archives du district de Saint-Pol).

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Omer, faisait partie du doyenné de Saint-Pol, diocèse de Boulogne, mais la paroisse était contigue au diocèse d'Arras du côté de Tangry. La collation appartenait à l'abbé de Samer, qui partageait la dîme avec l'abbaye du Mont-Saint-Éloy et, pour une petite partie, avec le curé. Le cimetière et le terrain du presbytère contenaient chacun un quartier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait une maison vicariale appartenant à la commune. L'église était assez riche; elle

possédait, sur le terroir, 3 mesures 1 quartier de manoirs, 3 mesures de bois, une rente d'un septier de blé, diverses autres rentes rapportant 28 livres 14 sols, etc., en tout son revenu montait à 397 livres 5 sols, dont il fallait déduire pour distributions aux pauvres 60 livres. Elle perdit tout sous la Révolution et l'édifice lui-même, après avoir servi, en l'an II, à faire du salpêtre, fut vendu, la tour exceptée, le 17 prairial an VII, pour 41,200 livres (en assignats), à un individu d'Antin qui le conserva à la commune.

Cette église de style ogival tertiaire a la forme d'une croix. De chaque côté, deux piliers ronds assez bas et deux autres engagés avec bases et chapiteaux à moulures soutenant des arcades prismatiques, la divisent en trois nefs. La voûte est en pierres et à arêtes ; le chœur est plus bas et la voûte est coupée par des filets assez nombreux garnis de riches pendentifs, tandis que les nervures de la nef ne forment que des croix séparées par une autre nervure qui traverse perpendiculairement les nefs d'un cul-de-lampe à l'autre; car elles ne portent pas sur des colonnes mais sur des culs-de-lampe placés au-dessus entre les arcades. Dans la voûte de la nef, on voit la date 1696. Il y a trois autels, les fenêtres sont ornées de vitraux modernes où l'on a peint diverses scènes de la vie humaine, les personnages sont costumés comme de nos jours.

La partie la plus remarquable de cet édifice est le clocher, vaste et importante construction en pierres de taille, de forme carrée, divisée par des moulures extérieures en six parties et flanquée de quatre contreforts juxtaposés, dont le haut est garni de clochetons. La partie supérieure de la tour est éclairée sur chaque face par deux fenêtres; des ouvertures plus importantes, mais en moins grand nombre, se trouvent dans les parties inférieures. Une flèche en bois, de forme écrasée, la surmonte. La porte de la tour porte la date 1837, sans doute à cause d'une réparation qu'on y fit alors, car elle semble appartenir à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et à la dernière époque de l'ogive. On y a accolé une petite tourelle pentagonale aussi en pierre où se trouve l'escalier.

Une autre porte donne entrée dans l'église; à droite, sur un grès qui la surmonte, on voit 1580.

L'épithaphier d'Havrincourt dit qu'en 1616 « à la table d'autel de Sainte-Catherine, était peint un seigneur et une dame vestus de costes d'armes et manteau, et portant armoiries du surnom Vasseur et Fleury, sa femme, avec deux écussons. » Des pèlerins nombreux se rendaient à cette chapelle, et les cahiers de centièmes, de 1569, disent « se font journellement visitations et pérégrinations des étrangers vers l'image de sainte Catherine pour vœux et dévotions. » A la table du chœur on voyait, en 1616, les armes des Vasseur et Vernemburg; à une verrière étaient peintes les armoiries des Vasseur et des Boyaval. « Audit chœur sont deux tableaux funèbres, l'un des Vernembourg, avec leur écu et la date 1597, et l'autre des Fleury, avec leur écusson et la date 1620. »

Bien qu'on ait brisé ou vendu tous ces souvenirs anciens, l'église n'en reste pas moins, surtout à cause de sa tour, une des plus belles du canton.

Il ne reste plus trace d'une chapelle qui existait au hameau d'Antin. D'après Turpin, Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, et la comtesse Marie, sa mère, sur le refus des moines de Saint-Eloy, d'accepter une donation grevée d'une fondation onéreuse, selon eux, avec leur consentement, fondèrent à Antin une chapelle paroissiale à la collation de l'abbé de ce monastère et sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de Saint-Barthelémy, apôtre. Enguerrand, évêque de Thérouanne et Bernard, abbé du Mont-Saint-Éloy, approuvèrent cette pieuse libéralité en 1320.

Sur la place de la commune se trouve un château en pierres, avec étage, et dont les bâtiments forment l'équerre.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais, sous le n° 229 bis, un plan d'une partie du village du Valhuon, avec une portion de la place; c'est le tracé d'un chemin qui, partant d'Antin, se prolongeait jusqu'à Crépy. Il fut levé par Cornu, arpenteur à Arras, et Genelle, arpenteur à Bailleul-les-Pernes, en 1771.

# CANTON

## DU PARCQ

---

Le canton du Parcq (dit l'abbé Robert) est une des régions du département où les souvenirs historiques sont nombreux et qui, grâce aux gorges des vallées de la Canche et de la Ternoise, offre les points de vue les plus pittoresques de l'arrondissement de St-Pol. Au siècle dernier, des bois en occupaient encore une partie assez importante, mais des défrichements successifs au Forestel, à Saint-Georges, à Rollencourt et à Blangy ont diminué leur superficie. Les abbayes d'Auchy-les-Moines et de Blangy, et le prieuré de Saint-Georges par leurs monastères et leurs domaines, l'abbaye d'Anchin par ses possessions territoriales, attestaient l'antique foi de nos pères. L'architecture religieuse avec les églises d'Auchy, Willeman etc. et l'architecture civile avec les châteaux de Bucamp, Rollencourt, Wamin, Tramécourt etc., attestent le goût et l'air de grandeur que nos pères savaient mettre dans leurs constructions. Aujourd'hui ces établissements religieux ont disparu presque en entier sous le marteau révolutionnaire ou ont été transformés par l'industrie et, seules, les grandes demeures seigneuriales ont été épargnées.

Avant la Révolution, le doyenné actuel de Fillèvre, qui correspond au canton du Parcq, se partageait entre les trois diocèses de Saint-Omer, de Boulogne et d'Amiens. La paroisse du Parcq au doyenné d'Hesdin faisait partie du premier. Au second appartenaient les paroisses de Fillièvres, Wail et Galametz, Willeman, Humières et Noyelles, Incourt et Neulette, Eclimeu et Blingel et la chapelle de Saint-Martin à Humières; elles étaient du doyenné de Fillièvres. Le Vieil-Hesdin, Auchy-les-Moines et Wamin, Blangy Tramecourt annexe de Canler, Azincourt et Maisoncelle, Rollencourt et Béalencourt, Saint-Georges, la chapelle castrale de Rollencourt et la chapelle de la commanderie de Malte au Bois-Saint-Jean-les-Wamin étaient du doyenné du Vieil-Hesdin. Du troisième diocèse dépendaient le Quesnoy et Vacqueriette, appartenant au doyenné de Labroye.

Ces localités forment aujourd'hui quinze paroisses et neuf succursales.

Au point de vue administratif, l'intendant de Flandre et d'Artois était représenté par des subdélégués à Saut-Pol et à Hesdin (1).

L'abbaye de Blangy, la commanderie de Malte de Wamin, le bailliage et la salle abbatiale de Blangy, le village de Blangy, en partie, à titre de comté pairie en faveur de l'abbaye et fondation royale amortie, le bailliage d'Hesdin, Bois-Saint-Jean, Wamin-au-Bois (cense), Erembeaucourt, Eclimeux-le-Petit, Fillièvres, le Forestel, le Fresnoy, Galametz, Grigny, Noyelles-Hesdin en partie, le Parcq, le Quesnoy, Saint-Georges-les-Hesdin, Vacquerie-les-Hesdin, en partie, Wail, Vallières, Wa-

(1) Trois secrétaires de l'intendant étaient chargés plus spécialement, le premier, des affaires militaires; le second, de l'Artois, des fermes, domaines, régies, francs-fiefs, oblat, main-morte, défrichements, marais, affaires communales, agriculture, grains, population, rivières, canaux, navigation, et de la caisse de la mendicité; le troisième, des postes et messageries, maisons de force, lettres de cachet, carrières, imprimerie, librairie, impositions, commerce, manufactures, arts et métiers et affaires générales.

Il y avait de plus un directeur-receveur des domaines et bois à Lille, une régie générale des finances à Arras.

min, Willeman, Zarvis, ressortissaient en première instance du Conseil d'Artois.

La sénéchaussée de Saint-Pol avait juridiction sur Azincourt, sauf une maison relevant d'Hesdin, Bucamps, Béalencourt, Blingel, Brailly, Blangy, en partie, à cause du fief du Quesnoy qui y est annexé, Eclimeux-le-Grand, Incourt, Maisoncelle, Noyelles-les-Hesdin, en partie, Rollencourt, Tramecourt, les trois Vacquerie, grand, petit et Vacqueriette, le tout en partie, Vaux-les-Rollencourt; ces localités allaient en appel au Conseil d'Artois.

En 1788, les membres du corps de la noblesse qui entraient aux Etats d'Artois pour des terres situées dans ce canton étaient les marquis de Fléchin et Salperwick, pour leurs marquisats de Wamin et de Grigny, le comte de Marnix, pour Rollencourt. MM. de Hauteclocque, et de Tramecourt pour leurs terres de Wail, Tramecourt

En 1790 Neulettes, Noyelles; Incourt, Blingel, Auchy, Wamin, Bealencourt, Azincourt, Tramecourt; Maisoncelle, Rollencourt, faisaient partie du canton de Blangy; le canton de Wail prenait Le Quesnoy, Vacqueriette, Fillièvres, Galametz, Le Parcq, Grigny, Vieil-Hesdin. Ces deux cantons dépendaient du district de Montreuil. Le district de Saint-Pol, canton de Fleury, prenait Eclimeux.

Aux nombreuses voies de communication que firent les États d'Artois, dont la principale est la route de Saint-Pol à Hesdin, est venu se joindre dernièrement le chemin de fer d'Arras à Étaples, destiné à rendre plus faciles les transactions dans un pays où la nature variée du sol permet des cultures très différentes, et où le travail des bas et de la bonneterie occupe un certain nombre de bras.

Le canton comprend, d'après le cadastre exécuté en 1826, une superficie de 16,385 hectares 79 ares, dont 1,737 hectares 38 ares en manoirs et prairies, 12,195 hectares 39 ares, en terres arables et 1,233 hectares 83 ares en bois (en partie défrichés).

La population, en 1878, s'élevait à 10,036 habitants.

## AUCHY-LES-MOINES

Auchy, *Alciacum*, *Alchiacum*, *Alchy*, porta le nom d'*Auchy-au-Bois*, *Archy-les-Moines* et *Auchy-les-Hesdin*.

Ce beau village situé dans la large et pittoresque vallée de la Ternoise, est une des communes les plus peuplées du canton; aussi y a-t-on placé la brigade de gendarmerie, le receveur de l'enregistrement, une station du chemin de fer d'Arras à Éta-  
ples, et un bureau télégraphique.

L'abbaye est devenue une importante filature de coton; heureusement on a pu conserver sa belle église. Au près on a bâti sur les plans de MM. Rumfort et Decaux, une élégante maison d'habitation qu'entoure un des plus vastes parcs des environs. C'est sur les dessins de ces architectes qu'on a élevé d'autres constructions, où l'on a mélangé la brique et la pierre d'une manière originale, et qui embellissent la commune.

Auchy possède 32 ares de pâtures et 31 hectares 34 ares de terrains communaux, dont une partie consiste en une vaste prairie située au centre du village.

Le ruisseau *Hilaire-Saint-Martin* vient y grossir la Ternoise après un parcours de 1,650 mètres. Deux hameaux : *Belle-Vue* (1) et la ferme de la *Carnoye* dépendent de cette commune qui possède un territoire de 961 hectares 75 ares, dont 126 hectares 24 ares de manoirs et prairies, 676 hectares 21 ares en terres arables et 128 hectares 59 ares en bois (en grande partie défrichés). Il y a quatre sections appelées : 1° la *Ferme de la Carnoye* et la *Vallée Marlare*; 2° la *Falise* et le *Village*; 3° *Montigny* et les *Sarres*; 4° les *Champs de l'Abbaye* et la *Vallée Dan-west*. Voici quelques lieux-dits : le *Bois de Livois*, les *Hayettes*, le *Caudron*, *Notre-Dame de l'Épine*, la *Boutillière*, la *Toromelle*, les *Fosses Bataille*, la *Justice*, le *Rietz*, la *Vallée à Collets*, la *Rue de Rivlescottes*, le *Bois des Carrières*.

La population, en 1878, était de 1,318 habitants.

(1) C'est un côteau assez ardu où on a bâti des maisons d'ouvriers.

### ABBAYE D'AUCHY-LES-MOINES

D'après Malbrancq, Adroald, ancien pirate, avait acheté de riches domaines en Morinie. Converti par Saint-Omer il donna, vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, ses possessions d'Auchy à Saint-Bertin qui y fit construire un oratoire. Ce village était déjà assez important et des débris antiques trouvés sur son territoire feraient croire à une origine antérieure à l'occupation romaine.

Plus tard Adalscaire, frère de sainte Austreberthe, troisième comte d'Hesdin, et Ognie, son épouse, bâtirent en 680, au même endroit, une église en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre. Quelque temps après ils élevèrent un monastère de femmes dans ce domaine, leur venant par héritage d'Aneglia, issue de la maison de France (Malbrancq), et dont leur fille Sichède devint abbesse. Saint Sylvin, né à Toulouse, évêque régional, après avoir évangélisé une grande partie de la contrée, vint terminer sa vie dans ce village. Il fut enterré dans l'église d'Auchy dont il devint le patron et où on lui fit de splendides funérailles (1).

Le monastère avait pris un grand accroissement quand les Normands le détruisirent en 881; on put heureusement sauver les reliques de saint Sylvin, transportées près de Liège (2), puis

(1) *Tumulus sancti Sylvini. — Adalsquari et Aniglie munifica admodum se affudit manus, et grande opulum struerunt... non multo post tempore sanctissimos conjuges in cœleste consortium adscivit Silvinus. Sicchedis verò, cum basilicam suam coronis et lampadibus argento fuis exornasset : parum se fecisse existimat nisi Silvinum suum ditiori mole locupletet Ergo hujus corpori condendo sandapilam auro puro putoque incrustatam atque etiam gemmis preciosis splendidam molitur, iisdemque ornamentis baculum recurvum quo senium sustentare solitus, induit virgo (Malbrancq, tom. I, p. 566, cap. 57).*

(3) *Equidem Alciacenses virgines ad annum 881 ingruente illa sevimissima Nortmannorum procellâ longius in Franciam profugæ, videntur diversis se addixisse monasteriis, quœpiam vero ad *divionense castrum* quod id temporis firmissimum et inexpugnabile censeritur D. Sylvini Episcopi præsidis sui amantissimi detulerunt. Simulque adjunctum erat Beatæ Anegliæ Adalsquari fundatoris Alciacensium conjugis. Illic in magno honore habitus sunt compluribus annis in D. Stephani basilicâ unâ cum Bœati Prudentis corpore, quod monasterii Besuensis ascete eadem tempestate involuti eo pariter asportarant. (Malbrancq, t. II, p. 521, ch. 38).*

à Dijon et enfin à Saint-Bertin (1).

Les religieuses après avoir, dit-on, trouvé un asile au couvent de Sainte-Austreberthe à Montreuil, se dispersèrent.

Les comtes d'Hesdin, profitant du désordre qui régnait alors et de l'abandon de l'abbaye, s'emparèrent de ses domaines, sous prétexte qu'ils venaient de leurs prédécesseurs. Plus tard, un de ces seigneurs, Enguerrand et sa femme Mathilde, reconstruisirent cette pieuse demeure et la dotèrent richement (2). Seulement ils la destinèrent à des religieux de l'ordre de saint Benoît, que fournit l'abbaye de Saint-Bertin, en 1072. Cette dernière ayant prétendu tirer de là le droit de donner un supérieur aux religieux d'Auchy, ceux-ci protestèrent et obtinrent gain de cause en 1784, mais il fallut soutenir de nombreux procès qui donnèrent lieu, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, à de volumineux mémoires.

Ces moines jouirent peu de leur triomphe, car malgré des concessions fâcheuses que plusieurs religieux, compris le prieur, Dom Beugin, firent aux idées révolutionnaires, bientôt ils furent chassés et leurs biens vendus (3). Les constructions furent

(1) On raconte à ce sujet une légende : Les moines d'Auchy réclamèrent à ceux de Saint-Bertin le corps de saint Sylvin. Ceux-ci promirent d'accéder à leur demande s'ils venaient chercher cette sainte relique à un jour indiqué et avant qu'on ait sonné *primes*. Ils vinrent à la date fixée et en approchant ils furent bien surpris d'entendre sonner primes avant l'heure ordinaire et quand ils n'étaient pas encore arrivés. Après une enquête on reconnut que personne n'avait mis les cloches en branle : reconnaissant un miracle du saint, exprimant sa volonté de rester à Saint-Bertin, ils se soumirent.

(2) La charte donnée à ce sujet, en 1069, par Hubert, évêque de Thérouanne, a été conservée.

(3) L'enclos de l'abbaye contenant environ 12 hectares et les bâtiments furent mis en vente le 13 avril 1791. Il ne se présenta pas d'enchérisseur. L'adjudication eut lieu le 27 du même mois au prix de 155,000 livres et en faveur du sieur Dupuis, ancien commis aux aides, demeurant à Montreuil, qui céda bientôt à MM. Grivel et Delessert, banquiers à Paris, son marché composé de l'abbaye avec cour, basse-cour, brasserie et jardins, le tout entouré de murs et borné par la rivière de Ternoise. L'église fut distraite de la vente en vertu d'une délibération du directoire du Pas-de-Calais, du 22 avril 1790. Le refuge de ce monastère situé à Hesdin, rue des Nobles, fut vendu à la même époque au sieur Hippolyte Jacquemont, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Hesdin, pour 5,530 livres. Le mobilier et les ornements sacrés ne furent jamais ni bien considérables ni bien luxueux, comme le constatent des inventaires reproduits par M. de Cardevacque.

conservées. En 1806, M. Grivel y établit une filature de coton qui brûla en partie en 1834 et a pris, sous l'habile direction de M. Wattine-Bossut et de ses enfants, une grande importance dans ces dernières années.

L'abbaye d'Auchy avait pour armes : *d'azur à une escarboucle d'or à huit raies pommelées de même*. D'après M. de Cardevacque c'étaient celles des comtes d'Hesdin, bienfaiteurs du monastère. Elle était taxée à 165 florins en cour de Rome et rendait 6,000 livres; les revenus de l'abbé, en 1771, s'élevaient à 8,000 livres; il siégeait aux États d'Artois et nommait aux cures de Bernâtre, diocèse d'Amiens, Fontaine-l'Étalon et Erquières son secours, Ligny et Senlis son secours, le Quesnoy, Marconne, Wail, Vacquerie-le-Bouc, Auchy et Wamin son secours, Boubers, Capelle, Monchel, Queux, Remesnil, Conchy et Blangerval son secours, Flers et Ecoivres son secours. Les religieux étaient décimateurs de 40 villages. Leurs biens immeubles étaient peu importants.

Ils possédaient à Auchy 16 mesures d'enclos, un moulin à l'eau, 140 mesures de terres, qu'ils faisaient valoir eux-mêmes et 130 mesures de bois en trois parties. En 1782 ils avaient 13,842 livres de revenus dont il fallait déduire 4,490 livres pour charges (1).

Les comtes de Flandre étaient avoués de cette abbaye dès 1112, et Robert II, comte d'Artois, la prit sous sa protection en 1269.

Les papes Pascal II, Calixte II, Eugène II, Alexandre, Clément III, Innocent III, Honorius III et Grégoire IX, confirmèrent tour à tour les possessions du couvent et augmentèrent ses privilèges, ainsi que Charles le Bon, comte de Flandre, en 1120, etc.

Il y eut 48 abbés depuis Sulger ou Fulger jusqu'à Jean-Bap-

(1) Pour ceux qui veulent connaître d'une manière plus complète l'histoire de l'abbaye d'Auchy, on peut consulter les savantes monographies publiées par le chanoine Parenty (Gazette de Flandre et d'Artois, août et octobre 1840), par M. de Cardevacque (Sueur, éditeur, 1875), et l'abbé Fromentin enfin les archives de cette maison conservées, en partie, au dépôt du Pas-de-Calais.

tiste Prevost; plusieurs ont appartenu à des familles distinguées: Jean de Béthune, Guillaume de Nielles, Arnoul de Guînes, Guillaume de Fiennes, Gilles de Cocove, Jacques de Condette, Bauduin de Créquy, Jean de Lannoy, Antoine de la Cressonnière et Placide de Brandt. Aucun de ces abbés ne joua un rôle important dans l'histoire bien que cette abbaye appartint à l'ordre de Saint-Benoît qui a fourni tant de savants et d'écrivains distingués. Le seul auteur que nous ayons à citer est Dom Bétencourt, né à Arras en 1743, qui sous la Révolution préféra l'exil à l'apostasie; on lui doit l'impression du cartulaire d'Auchy (1). Il a écrit aussi l'histoire du voyage malheureux de la frégate l'*Artois* que les États de cette province avaient frêtée pour aller, en 1780, au secours de l'Amérique (2).

L'abbaye d'Auchy souffrit beaucoup des guerres du xiv<sup>e</sup> siècle, L'abbé Guy de Maserny, élu en 1337, vit son couvent et le village incendiés par *aucuns ennemis du pays* (sans doute les Anglais) *qui les réduisirent au plus affreux état de misère*. Une partie des moines se réfugièrent à Hesdin, les autres préférèrent rester dans leur couvent en ruine (3). L'abbé fut transféré, en 1354, à l'abbaye de Mouzon par Innocent V qui le remplaça de sa propre autorité, par Renaud de Meleto, abbé de ce monastère. Ce dernier, trouvant la position difficile, ne vint jamais à Auchy et mourut à Rome en 1380. Le schisme régnait alors dans l'Église il entra aussi dans l'abbaye, les moines ayant, après une élection fort agitée, choisi pour abbé Jacques de Condette et le pape ayant de son côté conféré ce titre à Jacques Moinel. Le premier après avoir fait confirmer par

(1) Cet ouvrage, tiré à 25 exemplaires, est devenu très rare. On y trouve les principales chartes qui intéressent ce couvent; un autre cartulaire rédigé en 1680, par un religieux D. Bertin de Thiembronne a disparu sous la Révolution. Le dépôt du Pas-de-Calais contient encore quelques débris d'archives comprenant 30 registres, 5 plans, 4 liasses, 59 chartes détachées de 1079 à 1786.

(2) Voir mémoires de l'Académie d'Arras, II<sup>e</sup> série, tom. VIII et IX.

(3) L'an 1346, un peu auparavant, ladite ville d'Auchy avait par anciens ennemis du pays été *arsée* et brûlé et s'estaient plusieurs sujets d'icelle retraits en nostre ville d'Hesdin et par ce estaient les prédécesseurs desdits suppliants en grande pauvreté, calamité et misère

Marguerite de Flandre les privilèges de sa maison en 1383, accepta le siège de Saint-Bertin, laissant la place à son compétiteur. En 1456, l'abbaye établit un refuge à Hesdin; au xvi<sup>e</sup> siècle, le couvent eut beaucoup à souffrir de la guerre. L'abbé Eustache Grugeot avait commencé en 1614 la reconstruction de l'église, mais pendant le siège d'Hesdin, en 1630, l'abbaye fut entièrement ruinée et il ne s'y trouvait plus que trois religieux en 1651. On accusa cet abbé de la misère du couvent, il fut privé de ses fonctions et mourut en 1647. Son successeur, Gonzalès de Alveda fit reconstruire l'abbaye; la discipline ayant beaucoup souffert, il fit venir des moines de Saint-Amand pour diriger les novices. Louis XIV qui l'estimait respecta les privilèges de sa maison, et le chargea de diverses légations. On lui reproche d'avoir aimé les procès. La recommandation de Madame de Fléchin qui habitait le château voisin de Wamin, fit élire comme abbé, en 1676, Placide de Brandt, parent de cette dame, né à Aire et religieux de Saint-Bertin. Il fut tenu prisonnier un an par les Espagnols en 1676, et mourut en 1702. Il avait fait réparer beaucoup d'églises des environs, plus celle de son couvent. Après de nombreuses discussions pour savoir qui choisirait l'abbé, on fit un concordat en 1786, par lequel les commissaires du roi devaient proposer trois candidats pris à Saint-Bertin parmi lesquels on désignerait ce dignitaire; mais à la mort de ce prélat, il était libre aux religieux d'Auchy de prendre leur chef chez eux ou à Saint-Bertin. Le dernier abbé, Dom Prévôt, mourut à Marconne en 1794.

La bibliothèque du couvent contenant 1.231 volumes (elle en avait 450 en 1702), était restée dans la maison; elle fut donnée au séminaire d'Arras par arrêté préfectoral du 21 floréal an XIII.

Les religieux d'Auchy étaient seigneurs du village; ils eurent de 1223 à 1226 des débats avec le sire de Rollencourt à cause de marais et prairies qui étaient communs. D'après M. Terninck, ce seigneur eut recours à la force pour soutenir ses prétentions et chassa des prairies les bestiaux des habitants

d'Auchy. Le roi lui donna tort, fit saisir son domaine, et le droit de jouissance des habitants d'Auchy fut confirmé en 1226. Les religieux eurent également des contestations avec les mayeurs et eschevins d'Hesdin relativement à l'administration de la justice que ces derniers réclamaient, disant qu'Auchy était de la banlieue d'Hesdin. Les moines ne l'admettaient pas complètement et faisaient défense aux gens de l'échevinage venant à Auchy de porter bâtons, épées ou haches; un accord intervint en 1338; on peut le lire dans le cartulaire d'Auchy. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye d'Auchy fit des ventes et échanges pour permettre au comte d'Artois d'agrandir son parc d'Hesdin (1).

Il y avait à Auchy une maladrerie bâtie sur une mesure. Elle envoya plus tard ses malades à l'hospice de Fauquembergues, et ne possédait, d'après les centièmes de 1569, qu'une douzaine de mesures de mauvaises terres dont le revenu, montant plus tard à 46 livres, fut réuni à ceux de l'hôpital ci-dessus indiqué.

En 1439, le duc de Bourgogne, par lettres du 11 octobre, anoblit Gautier Poullain, dit l'Abbé, son receveur-général en Flandre et Artois, et originaire d'Auchy les-Moines.

(1) Voici divers documents à ce sujet tirés des archives d'Auchy :

1293. — Au mois de juillet, titres signés des abbé et religieux d'Auchy contenant qu'à la prière de Robert, comte d'Artois, ils lui ont cédé pour joindre à son parc d'Hesdin une maison à usage de ferme avec ses dépendances à charge par ledit comte de payer chaque année aux religieux, dix-sept septiers de blé à prendre sur un moulin à lui appartenant à Fillièvres.

1293. — Au mois de septembre, cession par les dits religieux au dit comte du Bois Noblet et de quelques terres, près du parc, à charge par ledit comte de payer à perpétuité aux dits religieux dix muids de grains sur le terrage de Fillièvres.

1294. — Au mois de février, lettres des susdits abbé et couvent contenant que: par échange et permutations d'aucuns biens étant auprès du parc à eux appartenant, savoir une pêcherie, étant près de la clôture du parc, vers Grigny, et 43 journaux de 60 verges de terres labourables qui se nomment le Sare d'Arras. Item certaines dimes et terrages sur diverses pièces aux terroirs d'Auchy et de Grigny. Item 27 journaux de prés entre les marais de Rollencourt et le monastère d'Auchy, au lieu des dites pêcheries. — A donné en échange aux dits religieux, 94 journaux de terre séant à Conchy, dont la moitié appartient audit comte et l'autre moitié aux religieux de Corbie, par indivis, et 15 autres journaux de terre environ. — Item 18 journaux de terre ou environ en une pièce tenant à la terre Alix, de Fressin. — Item 61 journaux de terre en une pièce tenant au chemin de Roussefay. Ce contrat fut ratifié par l'évêque de Théroanne.

L'église de la commune, sous le vocable de saint Georges, autrefois faisait partie du doyenné du Vieil-Hesdin, diocèse de Boulogne. La collation était à l'abbé d'Auchy.

D'après un plan curieux de l'abbaye d'Auchy, publié par M. de Cardevacque, on voit que le presbytère était de l'autre côté de la rue et avait, un peu plus loin, un manoir d'une mesure. L'église et le cimetière avaient la même étendue (1). On remarque près de l'église, contre la rue, une espèce de tour. Du côté la Ternoise, à droite de l'abbaye se trouvait la ferme, composée de trois corps de bâtiments avec pigeonnier au milieu de l'un d'eux. Elle a été démolie. Contre la rivière était le jardin potager, et contre l'abbaye un jardin d'agrément; derrière étaient les prés avec une avenue menant à la ferme. Les bâtiments qui existent encore sont modernes et de style grec. L'église du village ayant été démolie sous la Révolution, c'est celle de l'abbaye qui est devenue paroisse. Elle est belle et vaste; malheureusement le portail n'est pas de même style que le reste de l'édifice.

Elle fut conservée sous la Révolution, grâce au maire M. Dewamin.

Nous renvoyons, pour la description complète de cette église à la savante monographie qu'en a faite M. Terninck (2).

Il attribue cet édifice ogival au xi<sup>e</sup> siècle; nous avouons notre incompetence à ce sujet. En voici une description plus succincte :

L'église est ancienne, mais les toits et la filature qui ont été incendiés il y a quelques années ont été reconstruits depuis, ainsi que le haut du portail; celui-ci par ses caractères d'architecture grecque, jure avec le reste de l'édifice qui présente tous les caractères du style ogival primitif.

Le portail est assez imposant par les deux tours octogones qui le flanquent et s'élèvent assez haut. La porte d'entrée

(1) On voit sur ce plan qu'il y avait la rue des Aunayes, la rue à Besache, la rue du Marais, un ruisseau dit de l'Île-Saint-Martin, une fontaine dite de Saint-Salvin, etc.

(2) Tome II de la statistique monumentale du Pas-de-Calais; des vues intérieure et extérieure de cet édifice y sont jointes.

s'ouvre dans une arcade à tiers points, formée de quatre colonnettes de chaque côté, portant des voussures à moulures cylindriques; au-dessus de cette arcade s'ouvre une fenêtre simple à ogive dans une arcade bouclée, portée par deux colonnettes. Le haut du portail a été détruit par le dernier incendie. Les deux tours, divisées en quatre étages, n'ont d'autres ouvertures que des meurtrières encadrées dans des arcades trilobées; chaque étage est séparé par une moulure, et le haut est couronné par un toit en forme de cloche qui paraît plus moderne que les tours.

Intérieurement, l'église est divisée en trois nefs séparées par des pilastres assez larges portant des arcades ogiviques formées de trois voussures à arêtes carrées. Au milieu de ces piliers se colle une demi-colonnette surmontée d'un chapiteau feuillagé qui s'élève bien au-dessus de la naissance des arcades et qui supporte les filets des voûtes. Ces colonnes sont annelées, c'est-à-dire que les moulures qui coupent les arcades à la naissance des voussures, tournent autour d'elles et se prolongent dans tout le parcours de l'église. Les bases en sont octogones. Au-dessus des grandes arcades et sur la moulure qui s'appuie sur la pointe de leurs ogives, se pose une arcade bouclée, formée de deux voussures portées par autant de colonnettes à chapiteaux, de chaque côté, et cette arcade en contient encore une autre beaucoup plus petite, dans son milieu, formée d'une voussure portée par deux colonnettes et encadrant une arcade trilobée.

La voûte de la nef du milieu, beaucoup plus haute que celles des nefs latérales est coupée par des filets qui dans ces dernières portent sur des colonnes prises dans les murs et ornées de chapiteaux pareils à ceux de la grande nef. Les voûtes et les fenêtres des bas côtés semblent cintrées, mais ces dernières paraissent avoir été retouchées et n'offrent plus de caractère.

Le chœur, de la même époque que l'église, est très richement boisé. Les stalles, les boiseries et la balustrade du chœur sont en chêne, artistement sculptées; les boiseries offrent des

médallions avec figures et des niches portant des petits anges assez bien faits. Au-dessus de l'autel est un tableau qu'on attribue à Van Dick, et qui représente le Christ.

Enfin, le buffet d'orgue, aussi en chêne est assez riche. On reconnaît que cette église a subi d'importantes modifications à la suite de l'incendie de 1437. Ainsi l'ancienne voûte était beaucoup plus haute, on a bouché un certain nombre d'ouvertures trilobées, les statues qui garnissaient autrefois les arcades intérieures ont disparu, etc. Nonobstant c'est une des belles églises du pays.

Le tombeau d'Enguerrand, comte d'Hesdin, qui se trouvait dans le chœur a disparu. Voici l'inscription qu'on lisait avant la Révolution : « Hic jacet Ingelrammus comes qui hanc ecclesiam Alciasensem ab exercitu Gounundi et Izambardi destructam restauravit, anno verbi incarnati MLXXII. »

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan du marais d'Auchy levé par Devis de Fillièvres, en 1767 (n° 55).

---

## AZINCOURT

Azincourt, *Azincurtum*, *Azincurt*, village situé dans une plaine, serait sans intérêt pour le touriste, s'il ne rappelait une des dates les plus funestes de notre histoire. Le territoire contient 848 hectares 25 ares, dont 121 hectares 87 ares en maïs et pâtures, 690 hectares 07 ares en terres arables et 15 hectares 69 ares en bois.

Il y a trois sections appelées : 1° le *Village*; 2° *Sénécoville* et du *Fond de Saint-Georges*; 3° *Bucamps*; voici les principaux lieux-dits : le *Bois de Canlers*, le *Moulin de Ruisseauville*, la *Chapelle*, *Appegache* (hameau), le *Moulin*, les *Agaches*, le *Bois*

*Commun*, la *Croix Pays* ou *Page*, le *Rietz Fouquet*, le *Fond Brillart*, es *Hayettes*.

Quatre hameaux dépendent d'Azincourt : *Bucamps*, *Sénéville*, *Appegache*, *Gacogne*. La population, en 1878, s'élevait à 423 habitants.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, Azincourt était divisé en deux parties : *Nova-Villa* et *Vetus-Villa*.

Le prieuré de Saint-Georges, reçut en 1197 de Robert d'Azincourt un domaine important situé dans ce village (Cartulaire de Saint-Georges). Bauduin d'Azincourt, Hugues d'Azincourt et Hugues son fils, Mathieu d'Azincourt, qui prit la croix, (1), Henri, Warin, Bauduin et Jean d'Azincourt furent les bienfaiteurs de ce prieuré. Les seigneuries de Crépy, Conchy, Wargnies, Aubigny en Picardie, ont appartenu à cette famille. Renaut d'Azincourt périt à la bataille de ce nom (Reg. du Parlement de 1439, cité dans l'histoire de la maison de Châtillon, livre VIII, pag. 476).

Françoise d'Azincourt porta cette terre dans la maison de Gourlay, vers 1530, en épousant François de Gourlay, seigneur de Pendé; Quentin de Gourlay, leur fils aîné, capitaine d'Abbeville, s'allia à Jacqueline de Montmorency; et Marie de Gourlay, sa petite-fille, ayant épousé Antoine de Runes, seigneur de Baisieu, ses descendants héritèrent de Léon et d'Antoine de Gourlay, ses neveux, tous deux morts sans postérité (2). Louis de Runes, seigneur de Baisieu, Puchevillers vendit, le 28 juin 1730, moyennant 9,500 livres, la terre et seigneurie d'Azincourt à Marie-Isabelle-Jacqueline de Béthune, veuve de Georges de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, Werchin et autres lieux.

(1) C'est sans doute l'un d'eux qui, d'après l'abbé Robert, en 1147, lors de la deuxième croisade, assista avec le sire d'Humières, au passage du Méandre, où périrent beaucoup de chevaliers français; il ramassa la bannière du sire de Créquy, laissé mort sur le champ de bataille, et la rapporta en France.

(2) Il existe au dépôt du Pas-de-Calais (Archives du Conseil d'Artois, n° 709), un compte où on voit que, vers 1550, cette seigneurie était possédée par Jacqueline de Montmorency, veuve de Quentin de Gourlay.

Azincourt relevait en deux fiefs de la baronnie de Rollencourt (dénombrement de 1389).

Andrieu d'Azincourt assista à la bataille de Saint-Omer, en 1340 et à celle de Mons-en-Vimeu. Regnaut et Izambart périrent à la bataille d'Azincourt. Ces derniers, à Maisonnelles, s'emparèrent d'une des épées du roi d'Angleterre et furent cause du massacre d'une partie des prisonniers français « ce dont il furent moult blamés et aussi pugnité par le duc Jehande Bourgogne » (Monstrelet). Jean d'Azincourt échappa par miracle à cette défaite. Cette famille est éteinte, elle avait pour armes : *d'argent à un aigle de gueules éployé, à deux têtes, membré d'azur.*

Leur château existait encore en 1502, fut démoli peu après, car en 1569, il n'y avait plus dans ce village qu'une maison de bois de 40 pieds de long, sans jardin.

Les Tramecourt avaient, en 1757, une ferme avec 18 mesures de manoirs, 240 mesures de terre et 3 mesures de bois. Le prieuré de Saint-Georges possédait une ferme de 117 mesures et un dîmeron.

L'église, sous le vocable de saint Nicolas, doyenné du Vieil-Hesdin, diocèse de Boulogne, était à la collation de l'abbé de Saint-Jean-au-Mont. Elle était bâtie, en 1569, sur un quartier et le presbytère sur un quartier et demi. La dîme appartenait aux chanoines de Ruisseauville; elle était louée (compris celle du sang), 300 livres, en 1729, et 513 livres en 1757, aux religieux de Saint-Jean-au-Mont.

BUCAMPS. — Jean de Bucamps, qui vivait en 1168, donna au prieuré de Saint-Georges le champ de Bonnesenflit. En 1389, on trouve Gilles Rouget, seigneur de Bucamps et Jean son fils tenanciers de Rollencourt. En 1502, Jean Marsille dit Rouget, est seigneur de Bucamps.

Plus tard ce hameau eut pour seigneur la famille de Contes. Cette maison porte : *d'or au crequier de gueules*, ce qui fait croire qu'elle est une branche des Créquy. Elle remonte à

Jean de Contes, chevalier, seigneur dudit lieu, vivant en 1221. Son fils fut bienfaiteur du prieuré de Beaurains où son petitfils fut enterré. Guillaume, écuyer, sieur de Blingel, épousa Jeanne de Hauteclocque en 1358.

Jean de Contes, écuyer, épousa, en 1576, Françoise Rouget, dite de Maisoncelle, qui hérita de son frère Georges, la seigneurie de Bucamps. Son petit-fils François fut capitaine d'infanterie, Son arrière-petit-fils François-Marie-Antoine, sieur de Bucamps et d'Esgranges, vit, par lettres patentes de juillet 1762, l'érection de sa terre d'Esgranges en baronie. Cette famille s'allia avec les Fléchin, Harchies, Courteville, Hodicq, de Partz de Pressy, Van der Gracht et autres maisons distinguées, etc. Elle entra aux Etats d'Artois pour la terre de Planques. Elle habite encore les châteaux de Planques et de Bucamps. Cette dernière demeure est une des belles habitations du canton; elle est importante, briques et pierres, d'une architecture simple mais grandiose, on y arrive par une avenue. Un parc, dessiné à l'anglaise dans un bois, entoure le château.

L'église est annexe d'Azincourt.

### **BATAILLE D'AZINCOURT**

La bataille d'Azincourt, appelée la *male journée*, a été racontée par un grand nombre d'historiens et de chroniqueurs; le travail le plus complet et le plus érudit qu'on ait écrit sur ce combat où vint périr, malgré des prodiges de valeur, l'élite de la noblesse française, est dû à la plume de M. René de Belleval (1). Nous allons l'analyser rapidement. Disons d'abord que le pays était beaucoup plus boisé qu'il ne l'est de nos jours : Tramecourt, Maisoncelle, Sénécoville, Canlers, Ruisseauville étaient entourés de bois qui se touchaient, ne laissant que deux passages pour arriver à une plaine plus longue que large, et paraissant bien peu étendue pour le nombre des combattants qui s'y entrechoquèrent. Un étroit défilé existait à l'orient de Maison-

(1) Azincourt; édité à Paris chez Dumoulin, 1865. Il y a des cartes.

celle; un autre plus large se trouvait entre Canlers et les bois de Tramecourt.

La France subissait alors une ces crises qui font craindre pour l'avenir d'une nation; son roi Charles VI était en démence, les factions d'Orléans et de Bourgogne avaient fait naître une guerre civile. Ce fut alors que Henri V roi d'Angleterre, politique profond et général habile, résolut de profiter de ces discordes. Il débarqua à Harfleur avec une armée peu nombreuse, que la vigoureuse résistance de cette ville et la maladie ne tarda pas à diminuer; aussi se vit-il bientôt obligé de retourner en Angleterre, menacé par une puissante armée française. Sa flotte étant dispersée, il dut gagner par terre Calais; on sait comment il fut assez heureux pour traverser la Somme. Par des marches habiles il sut tromper le sire d'Albret, connétable de France et celui-ci était encore à Aubigny quand Henri, après avoir passé la Canche le 24 septembre 1415; prit par Flers, Humières, Eclimeux et descendit dans la vallée de la Ternoise à la hauteur de Blingel. Il remonta pendant un instant le cours de cette rivière rapide et encaissée et qui aurait pu être facilement défendue. Sur l'assurance qu'on ne voyait d'ennemis nulle part, il traversa la Ternoise au pont de Blangy, sans s'arrêter, passa au milieu des bois de Blingel et s'engagea dans un petit vallon aboutissant par son extrémité supérieure au plateau de Maisoncelle. Il était midi quand, arrivé à ce village, il apprit que le connétable, prévenu de sa marche, l'avait devancé et, pour lui fermer le passage, avait placé ses troupes : Le centre, appuyé à Ruisseauville, à cheval sur la route, l'aile droite adossée à des taillis dominant le vallon où la rivière de la Planque prend sa source; l'aile gauche occupant Ambricourt. Les trois divisions formaient un espèce d'arc, trop peu développé, dont la vallée de de la Ternoise était la corde.

« La plaine qui s'ouvrait devant le Roi d'Angleterre avait à peu près la forme d'un carré long, d'une lieue d'étendue sur une demi-lieue de largeur, le bois de Blingel, la vallée sèche de Béalencourt et quelques bosquets dispersés sur le bord du plateau au-dessus de la Ternoise en formaient la base, le côté droit

était déterminé par les bois de Tramecourt, aujourd'hui en partie défrichés, derrière lesquels s'élevait le château de ce nom, et le côté gauche par le village et le château d'Azincourt. La vue, resserrée entre les deux villages d'Azincourt et de Tramecourt, s'étendait jusqu'à la forêt de Ruisseauville qui bornait l'horizon au Nord-Ouest. Cette position, pourvue de trois côtés de défenses naturelles, n'offrait donc qu'un seul accès vers Ruisseauville et Canlers, une espèce de défilé par lequel il fallait que le connétable s'engageât pour venir attaquer les Anglais, si ceux-ci se bornaient à rester sur la défensive. Henri comprit tout le parti qu'il pouvait tirer d'une telle situation et s'empessa d'assigner à chaque corps son poste de combat, car il s'attendait à être attaqué sur le champ. Son apparition avait en effet excité une grande animation chez les Français, et il avait cru voir, à certains préparatifs qu'on n'attendrait pas au lendemain pour lui offrir la bataille. »

« Il n'en fut rien pourtant, grâce à l'énergie du connétable qui parvint à grand'peine à modérer l'impatience des féodaux. Il profita seulement du besoin d'activité qui les dévorait pour adopter un ordre de bataille qui fut la cause première du désastre du lendemain. Par son ordre, les deux ailes firent chacune un mouvement différent : pendant que la droite s'avancait sur Azincourt et prenait position entre ce village et le bois de Tramecourt, l'aile gauche reculait et s'appuyait sur Canlers et sur la lisière de la forêt de Ruisseauville ; le centre avait imité la droite et était posté en avant de Ruisseauville ; de sorte que l'armée était établie sur trois colonnes de profondeur à quelque distance les unes des autres, dans un terrain resserré où elles ne pouvaient ni se déployer ni manœuvrer avec ensemble. (1) »

On attribue cette mauvaise disposition à la division qui régnait parmi les chefs.

Quand l'avant-garde fut arrivée entre Azincourt et Tramecourt

(1) Azincourt par René de Belleval, page 81.

à quatre portées d'arbalète des Anglais, elle prépara son campement malgré une pluie violente.

Le lendemain, vendredi 15 octobre 1415, le roi d'Angleterre rangea son armée en bataille dans une plaine de blé vert. Elle était placée en trois divisions reliées par dix mille archers partagés en deux corps, en forme de carrés, et destinés à remplacer la cavalerie dont le roi était dépourvu, de sorte qu'il n'y avait aucun interstice par lequel les cavaliers français pussent s'engager. De plus, une double ligne d'archers était déployée en avant et au centre. Deux cents furent détachés pour garder la lisière du bois de Tramecourt, cinq cents se glissèrent dans Azincourt et en débusquèrent les Français, mais se trouvant trop faibles pour défendre ce village, dans le but d'inquiéter l'ennemi, ils y incendièrent quelques maisons et une grange appartenant au prieuré de Saint-Georges. Trente archers et dix lances avaient été laissés à Maisoncelle pour garder les bagages.

Les Français formaient une ligne droite de Ruisseauvillé à Canlers jusqu'à l'entrée du défilé dont nous avons parlé. S'ils étaient bien plus nombreux, ils étaient trop serrés pour pouvoir manœuvrer; en outre, le terrain était trop détrempe par la pluie pour permettre à la cavalerie de charger. Une partie des seigneurs avait mis pied à terre, mais leur lourde armure les gênait beaucoup. Enfin, par une funeste forfanterie de vaillance, au lieu de se couvrir de leurs 4,000 archers et de leurs 1,500 arbalétriers, les Français les mirent derrière où ils furent peu utiles.

Le connétable hésitait à engager l'action et calmait l'ardeur de ses troupes, le roi Henri était moins rassuré encore et cherchait, dit-on, à entamer des pourparlers de paix. Ces avances furent repoussées, et alors il donna l'ordre de marcher en avant. Ses archers couvrirent de flèches les Français; ceux-ci voulurent charger, mais sur 3.000, 900 à peine parvinrent aux lignes anglaises protégées par des pieux aigus. Ils ne purent les franchir, et en se retirant ils mirent le désordre dans leurs troupes. Un nouvel effort fit reculer les Anglais se battant comme les Français avec un grand courage. C'est alors que les archers embusqués

dans les bois de Tramecourt couvrent de flèches le flanc gauche de notre armée et la font hésiter à continuer sa marche. En ce moment le roi d'Angleterre et sa noblesse entrent en ligne et le combat devient plus acharné encore. Le connétable, le maréchal de Boucicaut et une foule de chevaliers mordent la poussière ; le duc d'Alençon cherche à rétablir l'ordre et rejette les archers dans le bois de Tramecourt. Les ducs d'York et de Gloucester sont tués. Les archers reprennent l'offensive, les Anglais font un dernier effort et les Français reculent en désordre, abandonnant un grand nombre de prisonniers. L'armée anglaise est épuisée. Soudain se répand la nouvelle que Maisoncelle est attaqué, Henri craint d'être tourné par le troisième corps qui n'a pas encore donné ; plein d'effroi il donne l'ordre barbare de massacrer les prisonniers. Les Anglais indignés obéissent lentement, mais mille de ces malheureux sont déjà immolés, quand on apprend que c'était une fausse alerte : Isambart d'Azincourt et d'autres seigneurs avaient pénétré dans le village pour piller les bagages. Le troisième corps, qui aurait pu tout sauver, se trouvait près de Canlers et trop loin de l'action ; de plus il était composé de milices peu habituées à la guerre et indociles à la voix de leurs chefs. Assitôt après la déroute du corps principal, elles avaient accepté l'offre que le roi d'Angleterre leur avait faite de les laisser se retirer et avaient battu en retraite.

La bataille avait duré trois heures ; 9,000 Anglais avaient vaincu 100,000 Français qui avaient déployé pourtant un grand courage. Les Anglais eurent 1,600 hommes tués et les Français en perdirent 10,000 dont 8,000 (1) gentilshommes ; de plus ils laissèrent 15,000 prisonniers, tous nobles. Jamais désastre aussi grand n'avait été infligé à la France, et l'oriflamme avait paru pour la dernière fois. Le roi après la bataille demanda à un de ses prisonniers Montjoye, roi d'armes de France, le nom du chastel

(1) On n'est pas d'accord sur la force des deux armées, M. Buchon (notes sur Monstrelet) donne aux Anglais 15 à 16,000 hommes plus 10,000 de troupes rassemblées à la hâte ; aux français 100,000 hommes, plus 25,000 soldats irréguliers. Wallingham indique 140,000 français ; et 8,000 anglais C'est peu probable

qu'il voyait près de lui — Il a nom Azincourt — Alors, dit Henri, celle-ci aura nom la bataille d'Azincourt. Puis il resta quatre heures à contempler le champ de bataille; la pluie le força à retourner à son logement de Maisoncelle.

On avait ramassé une quantité énorme d'armes et d'armures; le roi défendit à chaque soldat de prendre plus d'un équipement et fit jeter les autres dans une grange où on mit le feu. Le lendemain, il reprit la route de Calais, en traversant la plaine d'Azincourt, et laissant massacrer par ses soldats les blessés respirants encore.

Un certain nombre purent gagner Bucamps et Azincourt et échappèrent, un plus grand nombre moururent dans les bois. Henri avait ordonné aux hérauts français et anglais et à ses clercs de parcourir le champ de bataille pour reconnaître les morts; à certains endroits il y avait six pieds de cadavres. Après le départ des Anglais, les paysans vinrent achever de dépouiller les morts. Le comte de Charolais, qui fut plus tard Philippe le Bon, s'occupa de faire reposer les blessés.

« Il commit l'abbé de Ruisseauville et le bailli d'Aire, pour faire ensevelir à ses frais les corps abandonnés, tant ceux que l'on connaissait, mais que personne ne réclamait ou qu'à raison de la distance de leurs manoirs on ne pouvait y transporter, que ceux que l'on ne reconnut pas. L'abbé et le bailli achetèrent un champ de 25 verges carrées et y firent creuser trois fosses profondes, de la largeur de deux hommes chacune. On y déposa en leur présence 5,800 cadavres sans compter ceux qui étaient allés mourir de leurs blessures dans les villages, dans la ville ou même, comme on l'a dit, dans les bois d'alentour, et qui furent mis en terre en divers endroits. Jacques Deladominicain, évêque in-partibus d'Esquines, bénit, en qualité de procureur de l'évêque de Thérouanne, ce cimetière de la noblesse française, qui fut entouré d'un bois d'épines et d'un large fossé. »

« La plus vaste tranchée avait été ouverte dans un champ nommé encore la *Gacogne*, de plus d'un arpent d'étendue et presque-attachant au bois de Tramecourt. Jusqu'en 1734, cet enclos avait été l'objet des respects et même de l'effroi des paysans; il

était planté d'arbres qui mouraient sur pied sans que l'on y portât la cognée, ni hommes ni bestiaux n'y pénétraient. En 1734, on y érigea sur un terrain donné par M. de Tramecourt (1) une chapelle qui fut démolie en 1793, tandis que le cimetière fut livré à la culture. »

« Pendant l'occupation de 1816, un officier supérieur anglais porta une main sacrilège sur cet asile des morts et, moyennant une somme de 500 francs, acquit du nouveau propriétaire le droit d'y faire pratiquer des fouilles par ses soldats. Ses recherches, auxquelles l'autorité municipale se hâta de mettre fin, furent couronnées de succès. Outre une grande quantité d'ossements qui furent portés, dans le cimetière d'Azincourt avec tous les honneurs militaires, il y trouva beaucoup de débris d'armes, de pointes de flèches, quelques pièces d'or et d'argent aux effigies des rois Jean, Charles V et Charles VI et trois magnifiques oliphants en ivoire sculpté, couverts de légendes latines et garnis en cuivre (2). »

« Un pli de terrain, la butte de l'ancienne forteresse, sur laquelle est construite une ferme appartenant à M. le marquis de Tramecourt, voilà tout ce qui indique aujourd'hui au passant le champ de bataille d'Azincourt (3). »

(1) D'après Piers, cette chapelle d'une architecture élégante avait été construite par suite d'un vœu. On devait y célébrer un service tous les 25 ans.

(2) Une partie de ces objets furent portés en Angleterre et forment ce qu'on appelle le musée d'Azincourt. — M. Mazas raconte que cet officier était logé au château de Tramecourt dont les maîtres étaient absents. En partant il laissa dans le salon une gravure (elle existe encore en cette demeure) où était représenté Henri V d'Angleterre avec les insignes de roi de France. La marquise de Tramecourt l'ayant appris lui fit parvenir de suite un portrait de Jeanne d'Arc.

On peut voir dans le Puits Artésien 1839, p. 425, la lettre adressée par M. Gengoult, sous-préfet de Saint-Pol, au colonel Woodfort. Tout en reconnaissant le droit qu'une femme de la commune avait été *assez vile de lui accorder de troubler la cendre des braves*, il proteste contre un outrage fait aux convenances sociales et aux sentiments nationaux, (12 mars 1818). Il faut se rappeler que la France subissait alors l'occupation étrangère, il n'était pas possible d'empêcher ces fouilles. Le colonel lui répondit qu'il allait faire cesser le travail, mais, excité par les autres officiers, il les fit bientôt recommencer. Heureusement sur les plaintes du gouvernement français, le duc de Wellington donna ordre de les interrompre, mais il se plaignit de la forme énergique de la lettre du sous-préfet. Elle eut comme on le voit un heureux résultat.

(3) Azincourt, par René de Belleval, pages 120-122.

Le 24 juillet 1846, dans sa séance d'inauguration, la commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais entendit un rapport de M. Grigny dont voici le résumé : M. le curé d'Azincourt avait formé le projet de transformer une dépendance de son église pour y conserver les ossements des victimes de la funeste bataille d'Azincourt, et d'y mettre les blasons des nobles d'Artois, Flandres et Picardie qui y avaient été tués. Cet oubli des morts, disait le curé, serrait le cœur, surtout quand on voyait les vieillards du village se découvrir devant ces quelques pieds de terre oubliés. Il avait chargé M. Grigny de faire le plan et il demandait la protection et le concours de la commission. Celle-ci accueillit cette demande avec sympathie et, sur le rapport d'une commission, vota une allocation de 200 francs. Le 12 août 1847 M. Grigny présenta son projet; ce devait être une chapelle dans le style du xv<sup>e</sup> siècle qui deviendrait un des bras de l'église. Dans le mur du fond au dessus de l'autel on devait mettre l'écu de France d'assez grande dimension; des deux côtés, au dessus de reliquaires, les armoiries de Flandres, Artois et Picardie décoreraient les tables funéraires où seraient inscrits les preux chevaliers de ces provinces morts au champ d'honneur. D'autres blasons et des verrières, complèteraient l'ornementation. Sur une banderole au-dessus de l'entrée on écrirait: « *transfixi sed non mortui pro deo, honore et patria*. Les événements politiques empêchèrent alors la réussite de ce projet si bien accueilli. La commission le reprit en 1853 et délègue plusieurs de ses membres pour faire un appel au public (1). Diverses circonstances empêchèrent ce patriotique projet d'être mené à bonne fin.

(1) Voici cette adresse, à laquelle était jointe un dessin de la chapelle : Le nom d'Azincourt inscrit dans une des pages les plus lugubres de notre histoire, éveille encore le souvenir d'un des jours de deuil de la patrie. Là succomba, victime de l'imprudence de ses chefs, l'élite de la noblesse française. Après cette funeste bataille, les milliers de morts qui jonchaient la plaine, furent inhumés dans trois immenses fosses creusées en un champ qui fut béni par le délégué de Louis de Luxembourg Evêque de Thérouanne. Les braves qui depuis quatre siècles, reposaient dans cet enclos funèbre étaient destinés à subir l'infortune d'être visités par les descendants de leurs vainqueurs.

Un jour, c'était au temps où, à la suite de nos revers, l'Etranger occu-

Regnaut d'Azincourt, Jean de Bailleui, Vitard de Bours-Maretz, Regnaut de Créquy, les sieurs de Contes, de Croy, de Tramecourt, de Fiefs, Enguerrand de Fontaine, Louis de Ghistelle, les sires d'Herlin, de Hornes, d'Humières, de Maretz, de Neuville, de Wavrans, etc. Jean de Lannoy, Simon de Monchaux, le Bon de Sains, etc., y perdirent la vie.

On peut voir quelques détails sur la bataille d'Azincourt dans les pièces d'un procès qui eut lieu entre les Longueval et les Mailly en 1460 (archives du Conseil d'Artois n° 852). Mais un document bien plus précieux est un manuscrit sur velin, conservé au château de Tramecourt et orné de vignettes. Il est de format grand in-4°, et contient 500 feuillets, il est assez difficile à lire. En tête est écrit : « j'appartiens à Jehan de Tramecourt. » Cette chronique, selon l'usage du temps, commence à l'origine de la monarchie et finit en 1467 au milieu d'une phrase; l'auteur d'abord très succinct devient ensuite plus complet en se rapprochant du xv<sup>e</sup> siècle; il paraît avoir été

paît nos provinces du Nord, un détachement anglais vint occuper cette terre sacrée et chercher, parmi ces débris humains de vieilles armes, rongées de rouille : *æresa rubigine pila*. Une des fosses fut ouverte : les objets provenant de cette fouille regrettable, transportés à Londres, formèrent la Collection connue sous le nom de *Musée d'Azincourt* et les ossements délaissés sur le sol, blanchirent à la rosée du Ciel; alors se rencontrèrent deux hommes de cœur, M. le Chevalier de Contes de Bucamps, Maire d'Azincourt et M. Gengoult, Sous-Préfet de Saint-Pol, qui ne craignirent pas de protester, au nom du respect que professent tous les peuples pour l'inviolabilité des tombeaux. Cette réclamation appuyée par le sentiment public fit cesser les travaux.

Bientôt aussi, un homme d'antique lignée, M. le Marquis de Tramecourt, s'honora en recueillant pieusement ces restes épars, qu'il fit déposer en terre sainte, près de l'Eglise d'Azincourt.

Quelques années s'écoulèrent : un digne prêtre M. l'abbé Décobert, curé de cette paroisse, conçut et nourrit la pensée de recouvrir cet ossuaire d'un monument expiatoire et de convier les arts à l'accomplissement de son œuvre. La Commission des Antiquités départementales également, dès les premiers jours de son institution, en 1846, s'empressa d'adopter cette généreuse pensée, tout-à-fait en harmonie avec sa mission conservatrice et d'accorder au projet son patronage. Des études furent commencées, mais les circonstances difficiles que le pays eut à traverser ne permirent pas d'y donner suite.

Aujourd'hui, la Commission, en mesure de revenir à sa première idée, a décidé que ce monument consisterait en une chapelle du style ogival du xv<sup>e</sup> siècle, accolée à l'Eglise et lui servant de croisillon, qu'il serait élevé par souscription, au moyen d'un appel fait aux nombreuses familles qui comptent un ancêtre, c'est-à-dire un titre incontestable d'illustration parmi les victimes de la désastreuse journée du 25 Octobre 1415. Cet appel est

témoin des faits qu'il raconte et se plaît à parler de ceux qui ont eu lieu en Artois. Les récits d'événements de guerre sont ceux qu'il préfère raconter; il y a pris sans doute part, et comme ils sont nombreux et que l'écriture (3) et le style y sont différents en plusieurs endroits, peut-être trois ou quatre personnes y ont-elles travaillé ou seulement dicté. Hennebert eut connaissance, de ce manuscrit; il fut signalé en 1750 à un abbé de Saint-Bertin qui en demanda communication pour une histoire d'Artois qu'il préparait, on ne put le recouvrer qu'au bout de trente ans. Il serait désirable qu'on le publiât. D'après une tradition locale, un autre manuscrit concernant cette bataille existait dans le pays. Sous la Terreur il tomba dans les mains d'un épicier de Fruges, qui employa le papier pour envelopper ses produits. Un autre manuscrit concernant cette bataille provient de l'abbaye de Ruisseauville; on s'en est souvent servi.

destiné à rencontrer toutes les sympathies. La France entière applaudira au noble sentiment qui a présidé à la conception de l'œuvre.

Les proportions et l'ornementation du Monument seront en rapport avec les fonds recueillis. Une table de marbre noir recevra tous les noms des chevaliers qui sont parvenus jusqu'à nous; aux murs seront appendus les écussons des principales familles titrées d'Artois, de Flandre et de Picardie dont les aïeux reposeront dans cette nécropole. Les noms des souscripteurs seront imprimés dans le Bulletin annuel de la Commission et inscrits sur un tableau placé dans un lieu apparent de la Chapelle. Dire que l'exécution de l'édifice sera confiée à M. Alexandre Grigny, c'est proclamer que, par son caractère et l'élégance de ses formes, il sera digne à la fois et du talent de l'architecte et de la pensée toute patriotique qui l'a inspiré.

Si l'empressement des Souscripteurs répond aux vœux de la commission, elle espère poser solennellement la première pierre dans le courant de 1856.

La Commission a chargé son honorable Vice-Président M. Harbaville et deux de ses membres MM. de Linas et Grigny, d'organiser la Souscription et de prendre, de concert avec M. le Curé d'Azincourt, toutes les mesures nécessaires pour mener promptement l'entreprise à bonne fin.

Les Présidents honoraires pour la France : le duc de Noailles, membre de l'Académie Française; le duc de Saint-Simon, général de division, sénateur le prince de Bauffremont. Pour la Belgique : le comte François de Mérode, ministre d'état. Le président : Harbaville, ancien conseiller de préfecture; le secrétaire-trésorier : C. de Linas, ancien officier.

(3) Le manuscrit de Tramecourt est de deux écritures différentes dont la première occupe le premier quart du manuscrit et le dernier quart ou à peu près. La copie faite par l'abbé de Saint-Bertin a été vendue à Douai au mois de décembre 1878 (vente Dumont n° 266) et ne contient rien de plus que le manuscrit original.

---

## BEALENCOURT

Béalencourt, *Beaulencourt*, est situé dans la vaste plaine où se trouve également Azincourt; mais les terrains en se rapprochant de la Ternoise changent d'aspect et forment des vallées sèches assez profondes. Deux hameaux dépendent de cette commune : *Mont* et *Vaux*; leur nom indique leur différence de position. D'après le cadastre, le territoire comprend 731 hectares 23 ares, dont 61 hectares 61 ares en manoirs et pâtures, 586 hectares 90 ares en terres arables et 69 hectares 57 ares en bois (en partie défrichés). Il y a trois sections appelées : 1° le *Mont de Courcelles* et le *Fond du bois de Vaux*; 2° le *Village*; 3° le *Bois Madame* et le *Fossé Haguet*. Citons quelques lieux-dits : le *Fond du bois Roger*, le *Rietz de Vaux*, le *Ruisseau du Grand Camp*, le *Fond du bois Commun*, le *Canada*, la *Quenelle*, le *Coupe-Gorge*, la *Campagne*, le *Fond aux Annettes*, la *Chapelle*, le *Bois de Vaux*, le *Bois Gattier*, le *Bois Mahouche*, le *Bois de l'Autel*, le *Bois de Bucamps*, le *Bois de Béalencourt*, le *Bois Madame*, le *Bois Cavrelle*, les *Hayures du Quesne*. La population, en 1878, était de 375 habitants.

Ce village, d'après M. Harbavile, relevait, en 1240, de Rollencourt.

Ce fut à Béalencourt que campa une partie de l'armée française, la veille de la bataille d'Azincourt.

Voici les seigneurs de ce village :

1422. Willaume de Frohen. — 1440. André de Frohen. Il donna, le 11 février de cette année, quittance à Pierre de Croix, sieur de la Carnoye, des droits de Jeanne de Croix, sa femme, dans les successions de Hugues de Croix, sieur de la Carnoye, et Mahaut Maignet, leur père et mère (Sentence de noblesse de Guillaumè de Canteleu; registre d'élection de 1587 à 1596). —

1474. Lallemand de Frohen. — 1478. Jean de Frohen. — 1518. Jean de Licques, sieur d'Allennes et de Béalencourt par sa femme. — 1564. François Cazier; il servit dénombrement, le 5 août 1566, à l'hilippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, seigneur de Rollencourt. — 1600 environ. Jean de Rampebercq, seigneur de Ricquemaisnil. — 1680. Agnès Brongniart. — 1700. Hector-Adrien Deslions, son héritier patrimonial immobilier. — 1719. Philippe-Charles de Roberty, sieur d'Ocoche, Cauroy, Béalencourt. — 1723. Pierre-Ignace le Ricque, sieur de Surgeon au nom des enfants mineurs qu'il eut de Marie-Charlotte-Ursule de Roberty, sœur du précédent.

La famille de Harchies était seigneur de Béalencourt en 1789.

M. le marquis de Harchies de Bealencourt, possédait un hôtel à Arras, et faisait partie des membres de l'Assemblée des États d'Artois, il fut nommé par la noblesse de cette province l'an 1781, commissaire des États pour la présentation et nomination des officiers municipaux des différentes villes de la province.

Louis-Gabriel de Harchies, marquis de Vlamertenghe, fut chambellan de l'empereur Napoléon et sénateur en 1815.

La famille Mouton de Harchies fut anoblie en 1375; elle est éteinte. Voici ses armes : écartelé au premier et quatrième d'or à cinq bandes de gueules, au franc canton de même, chargé d'une étoile à six rais d'or, au deuxième et troisième échiqueté de gueules et d'or.

Un sieur Goubeau et sa femme Marie Crépy, possédaient, en 1761, une ferme à Béalencourt (1).

(1) Voici la copie d'une affiche :

Belle ferme, manoirs et terres labourables, à vendre, par décret, au parquet du Conseil d'Artois. — On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en exécution de la sentence portant congé d'adjuger, rendue par Nosseigneurs le Président et gens tenans le Conseil d'Artois, le 15 juillet 1761, entre le sieur Pierre-François-Marie Lejay, écuyer, receveur général des consignation de la province d'Artois, demeurant en cette ville d'Arras, poursuivant criées d'une part; Nicolas-Joseph Goubeau, receveur des droits de Sa Majesté; Marie-Thérèse Crépy, sa femme, icelle héritière immobilière, patrimoniale, de Charles-François Crépy, second du nom, demeurant à Estaires, parties saisies et défendeurs, d'autre part, et de la com-

VAUX. — M. Hubert de Mons-en-Bareuil, seigneur d'Humières, était sieur de Vaux en 1789. Les seigneurs d'Humières possédaient de temps immémorial ce fief qui relevait de Rollencourt et de la pairie de Blangy.

L'église, sous le vocable de saint Jacques, faisait partie du doyenné du Vieil-Hesdin, diocèse de Boulogne. La collation appartenait à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont-les-Thérouanne qui avait aussi le tiers de la dîme. Le reste appartenait à l'abbaye de Blangy; leur droit s'étendait aussi sur le hameau de Vaulx et le tout était loué 420 livres en 1785. Les religieux d'Auchy-les-Moines, avaient un dimeron rapportant 115 livres en 1749. En 1569, le prieuré de Saint Georges avait une dîme sur Vaulx. L'église était autrefois desservie par un vicaire dont la maison servait aussi à faire l'école. Il était rétribué par les abbayes de Saint-Jean et de Blangy, ce qui donna lieu à un procès entre ce dernier couvent et les habitants, en 1749 (1). En 1768, il y eut des difficultés au sujet de l'église, ce qui nécessita une visite du chœur avec procès-verbal rédigé par le sieur Baert, prieur de Sains (2).

mission obtenue en la chancellerie, près la cour, le 10 du mois d'Août 1761, il sera procédé au parquet dudit Conseil d'Artois, au plus offrant et dernier enchérisseur, en la forme et manière accoutumées, le mercredi sept du mois d'octobre 1761, onze heures du matin, à la vente et adjudication par décret, des biens, fermes, manoirs, bois, terres labourables et héritages situés au village de Béalencourt, saisis sur lesdits Goubeau et sa femme en sa dite qualité, et mis en criées à la requête dudit sieur Lejay, desquels biens immeubles la déclaration suit, etc....

(1) Archives de l'abbaye de Blangy.

(2) On peut voir ce procès-verbal aux Archives du Conseil d'Artois, n° 981. Un plan de l'église y est joint.

---

## BLANGY-SUR-TERNOISE

Blangy, *Blangiacum*. Cet important village, situé dans la vallée de la Ternoise occupe une surface très étendue; il a bien perdu, comme pittoresque, au défrichement des bois qui entouraient les coteaux escarpés de la rive droite de cette rivière. Son territoire contient 1,160 hectares 96 ares, dont 133 hectares 51 ares en manoirs et jardins, 738 hectares 90 ares en terres arables et 247 hectares 99 ares en bois (1) en partie défrichés. Il y a quatre sections appelées : 1° le *Bois de l'Abbaye*, et les *Sableraux*; 2° le *Village*; 3° le *Blanc Chemin* et le *Bois du Fay*; 4° le *Chemin de Saint-Pol* et les *Follets*. On voit parmi les lieux-dits : le *Martinval*, le *Chêne*, la *Coignerie*, l'*Enclos Madame*, les *Chauffours*, le *Rietz*, le *Brusle*, la *Vallée*, le *Mont de Fressin*, les *Huit Events*, le *Grand Marais*, *Au-delà de l'Eau*, le *Fossé Emprise*, le *Fond Sainte Emme*, la *Fosse aux Eaux*, l'*Herse*, les *Robermonts*, l'*Enclos de la Rouge Croix*, le *Fossé Minette*, le *Chemin du Geai*, la *Fosse Madelaine*, le *Schu*, le *Bois Gattier*, le *Bois de l'Abbaye*, le *Bois de Labroye*, le *Bois du Quesnoy*, le *Bois du Chef-Lieu*. Les ruisseaux du marais de Blangy et du petit marais de Blangy y prennent leur source et vont rejoindre la Ternoise, le premier à Blangy, après un parcours de 330 mètres; l'autre à Blingel, après un parcours de 1,320 mètres. La commune possède un marais de 48 hectares 11 ares, divisé en deux parties (2). Il y a une école de filles tenue par deux sœurs de la Sainte-Famille. La population, en 1878, s'élevait à 922 personnes.

Blangy fut, en 1790, chef du canton du district de Montreuil. Noyelles, Neulettes, Incourt, Blingel, Auchy, Wamin, Béalencourt, Azincourt, Tramecourt, Maisoncelle et Rollencourt en dépendaient.

(1) En 1569 il y avait 379 mesures de bois.

(2) En 1569 ce marais avait 80 à 100 mesures.

D'après Malbrancq, ce village fut le théâtre d'un sanglant combat entre les Francs et les Huns. Ces barbares accourus du fond de la Germanie, après avoir longé les côtes de la Manche, abordèrent à Quentovic; de là ils remontèrent la Canche, se répandirent dans le Ponthieu et la Morinie, s'avancèrent jusqu'à Théroouanne et menaçaient de tout envahir lorsque Wilbert, comte de Boulogne et de Tervanne (Saint-Pol), accompagné du comte Haimar et d'un grand nombre de seigneurs du pays, marchèrent contre ces bandes indisciplinées et les taillèrent en pièces dans la plaine de Blangy.

Rigobert, comte de Ponthieu et comte palatin qui s'était signalé pendant l'action, fut nommé par Clovis II, comte de Blangy. Ce village était dans les temps reculés un endroit considérable et un poste important puisque Clovis y fit bâtir un château-fort sur les bords de la Ternoise pour résister aux invasions des peuplades du Nord. Ce monarque fit à Rigobert, pour lui et sa postérité, donation de ce château et de plusieurs autres terres situées aux environs.

Rigobert épousa Ursane, fille du roi de Kent et nièce de la reine Bathilde. De cette union naquit, en 642, sainte Berthe dont le nom signifie, dans l'ancienne langue de la Grande-Bretagne, *lumineux* (1). Elevée par ses pieux parents, la jeune fille acquit toutes les qualités de l'esprit et du cœur; sa piété l'engagea à faire disparaître du pays les restes du paganisme. En 661, âgée de 18 ans, on la maria à Sigefroy, de la lignée des princes francs; elle eut en dot le château et le domaine de Blangy et les villages de Febvin, Nuncq, Erin et plusieurs autres fiefs. Ils eurent cinq filles, deux moururent jeunes. Les deux époux étaient fort pieux, et transformèrent le château de Blangy en un vrai couvent.

Sigefroy mourut en 678 et fut enterré près de l'église de Blangy.

(1) Lambert. Puits Artésien, 1839, p. 587.

### ABBAYE DE BLANGY

Après avoir fait à son mari de superbes funérailles, Berthe, imitant l'exemple de sa sœur sainte Rictrude, et de son parent Adalscaire (à Auchy), songea à abandonner ses biens et à se retirer du monde. Elle construisit, près de la Ternoise, à environ un quart de lieue de l'abbaye, qui fut ensuite érigée, une église et des cellules. On y voyait encore une chapelle du temps de Malbrancq. Son monastère s'écroula peu après. Un ange, d'après la légende, lui montra alors le plan d'une église, en forme d'une croix latine, qui devait être assise dans une des prairies dépendant du château; on ajoute qu'elle y trouva quatre pierres indiquant la largeur et la longueur que devait avoir ce temple. Aussitôt elle commença les travaux (680).

La consécration de l'église eut lieu en 682, Ravenger, coadjuteur de l'évêque de Thérouanne, présida à cette cérémonie, à laquelle assistèrent un grand nombre de prélats et de seigneurs. La maison dédiée à la sainte Vierge, comme celle d'Auchy, était vaste et 52 femmes vinrent y vivre sous la règle de Saint-Benoit avec Berthe pour abbesse. Deux de ses filles embrassèrent la vie religieuse en même temps. L'une d'elles, Gertrude, avait inspiré une vive passion à Ruodgaire, favori du roi Thierry; elle résista à ses désirs; celui-ci furieux, accusa sainte Berthe de pactiser avec les princes de la Grande-Bretagne et elle dut aller se justifier auprès du roi Thierry qui lui accorda divers privilèges. (1) Elle se démit de sa charge en faveur de sa fille Déotile et mourut en 723, âgée de 79 ans. Ses obsèques solennelles furent présidées par Erkembode, évêque de Thérouanne, et on lui érigea dans l'église abbatiale un tombeau somptueux. Un grand nombre de miracles la firent canoniser (2).

(1) Le roi fut convaincu de l'innocence de Berthe en voyant Ruodgaire frappé de cécité. On invoque cette sainte pour les yeux et contre la foudre.

(2) La vie de sainte Berthe a été écrite par le chanoine Parenty, (Brissy, 1846); et d'une manière plus abrégée par M. le chanoine Van Drival (Hagiologie diocésaine, (Rousseau-Leroy, 1848).

Sous l'abbesse Amalberge, une jeune fille de la cour accusée de sacrilège, fut conduite par ordre de Childebert II, à l'abbaye de Blangy pour subir le *jugement de Dieu*. Elle protesta de son innocence, mais, comme le feu avait consumé son bras, on voulut la lapider ; l'abbesse la sauva (1).

Vers 895, les moines de Fontenelle en Normandie, menacés par les Normands, se réfugièrent à l'abbaye de Blangy avec les reliques de leurs fondateurs. Ces barbares poursuivant leur course, se dirigèrent vers la Morinie; les pieuses filles du couvent de Blangy effrayées, se sauvèrent avec le corps de sainte Berthe et de ses filles, et se réfugièrent en Allemagne à l'abbaye d'Hérostén. Peu de temps après, les hordes du Nord vinrent en effet détruire de fond en comble leur monastère.

Au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, quelques ecclésiastiques, en souvenir de sainte Berthe, vinrent se fixer à Blangy et deux d'entre eux rapportèrent d'Allemagne les reliques de cette sainte et de ses filles. Druon, évêque de Thérouanne, vint les recevoir à Blangy, au milieu d'un concours considérable de fidèles. Ces prêtres furent encouragés à construire un couvent par une dame appelée Hersende, qu'Hennebert croit l'épouse d'Arnoul II, comte de Saint-Pol. Roger, successeur de ce seigneur, rendit les biens usurpés sur l'abbaye, et fit bâtir l'église. En 1062, des religieux Bénédictins de Fécamp vinrent occuper le monastère. Jacques et Isabelle de Labroye, Jean de Tramecourt, Robert d'Ambricourt et d'autres seigneurs ajoutèrent d'abondantes donations qu'encouragèrent plusieurs miracles.

On peut lire dans M. le chanoine Parenty la liste des abbés ; aucun d'eux ne joue un rôle important dans l'histoire ni dans les lettres. Pendant quelque temps la maison mère de Fécamp conserva une certaine prépondérance sur celle de Blangy. En 1415, après la bataille d'Azincourt, on y recueillit des blessés.

Blangy et son monastère eurent beaucoup à souffrir des guerres des xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècle. En 1347, l'armée de Philippe de Valois, destinée à secourir Calais, passa par ce village.

(1) Voir ce récit dramatique : Vie de sainte Berthe par M. Parenty, p. 74, on y trouve des détails sur plusieurs miracles arrivés à Blangy.

En 1479, l'armée française y campa après la bataille d'Enguinegatte. Lors de la prise de Théroouanne et Hesdin, les dégâts furent encore plus grands. On dut transporter à Saint-Omer et cacher les reliques de sainte Berthe (1). En 1553, Théroouanne, assiégé depuis deux mois, manquait de vivres. De Fiennes, lieutenant-général de Picardie, fut chargé de ravitailler cette ville; ce fut à Blangy qu'il tint un conseil de guerre pour voir ce qu'il y aurait à faire. L'indiscipline des troupes et le peu d'union des chefs, engagea le roi à le remplacer par le comte d'Angoulême, qui fit quitter à ses troupes Blangy pour les diriger vers Ancre (Du Bellay). En 1639, les rois de France et d'Espagne prétendirent avoir le droit de nommer l'abbé, et il y eut deux abbés : Dom de Calonne et Dom de Bulleux, qui mourut en 1633 et fut remplacé par Dom de Forceville. A son décès, en 1658, la France nomma à sa place Dom Vollant de Berville. Mais Dom de Calonne, nommé par l'Espagne et accepté par les religieux, paraît seul avoir rempli les fonctions abbatiales. A la paix des Pyrénées (1559), il y eut conflit entre les deux titulaires (2). Une transaction eut lieu et Dom de Berville obtint une pension de 400 livres sur les revenus de l'abbaye. A la mort de Dom de Calonne, en 1671, il parvint à se faire élire par les religieux devenus peu nombreux. C'était

(1) En 1639, après avoir tenté le siège d'Aire le 17 mai, la Meilleraye, grand maître d'artillerie, avec 1,000 chevaux, un grand nombre de mousquetaires et beaucoup de troupes de pied, vinrent coucher à Blangy en se rendant à Hesdin.

En 1657, au mois de mai, les troupes françaises s'assemblèrent vers Amiens, sous les ordres du maréchal de Turenne, le 20, il fit marcher l'armée du côté d'Auxi-le-Château, après avoir envoyé quelques jours auparavant l'artillerie, les caissons, chariots et autres voitures de guerre vers Arras. Le 21, le roi Louis XIV arriva à Amiens. Le lendemain, Turenne ayant reçu les ordres de ce prince et ceux du cardinal Mazarin, partit pour joindre son armée : elle s'avança à Fillièvres, puis à Blangy-sur-Ternoise, où elle était le 24, de là elle prit sa route par Arras étant alors composée de 16,000 hommes; elle marcha ensuite vers Cambrai où elle arriva le 28 pour en faire le siège.— (P. Ignace, Mémoires, tom. VIII, pag. 672).

(2) Il régnait toutefois une certaine agitation politique dans le couvent, ainsi, en 1677, il y eut une information au Conseil d'Artois contre trois religieux profès de l'abbaye, suspectés d'avoir mal parlé du roi de France et de la justice des guerres qu'il soutenait, dans les discours tenus avec leurs confrères.

un dissipateur qui laissait les moines mourir de faim et les bâtiments tomber en ruines. Le Conseil d'Artois l'obligea de donner sa démission en 1695. Il mourut cette même année et fut enterré dans l'église du monastère. Son successeur rétablit les affaires de l'abbaye, fit arranger le refuge situé à Hesdin, rue de Vienne, et donna sa démission en 1700, en faveur de Dom de Crest de Montigny. On lui fit une pension de 1,500 livres. Dom de Montigny siégea aux États d'Artois et dut à ses talents d'être élu député à la Cour en 1702 et 1703. A sa mort, en 1714, son coadjuteur, Philippe d'Oye, prieur de Saint-Georges-les-Hesdin, ne put, à cause de la pauvreté de l'abbaye, obtenir ses bulles de Rome, taxées 800 livres. François de la Fosse, son successeur, en 1729, fut béni à Blangy par l'évêque de Boulogne assisté des abbés de Ruisseauville, Auchy et Clairmarais. A son décès, en 1754, M. Wartel, conseiller au Conseil d'Artois, fut député par le procureur-général pour procéder à l'inventaire des titres et du mobilier. Dom Bernard Danvin, né à Saint Pol, était alors receveur de la communauté. Dom de Ghistelles devint, en 1754, abbé. Louis XV lui imposa, pour avoir son brevet, deux pensions de 600 livres à deux ecclésiastiques. On devait aussi 300 livres par an pour la dotation des invalides, 140 livres pour entretien du séminaire diocésain, etc. Après Dom Potel, Dom Drain, 60<sup>e</sup> et dernier abbé (1), eut la douleur, en 1791, de voir disperser ses religieux et vendre son abbaye (2). La châsse de sainte Berthe

(1) On peut voir la liste de ces abbés : Gallia christiana, tome X, colonne 1,588.

(2) Nous trouvons aux archives du Pas-de-Calais, quelques détails sur cette vente :

C'est le 14 Septembre 1791, qu'on mit en vente au district de Montreuil, l'abbaye de Blangy, consistant en lieux claustraux, église, cour, basse-cour, place, jardin et généralement tous les bâtiments en dépendant, ainsi que la brasserie et les ustensiles y servant; le tout entouré de murs, de la contenance d'environ 8 mesures; 160 mesures de terres en labour, pâtures et pépinière, exploités par les religieux, le tout estimé 49,319 livres; plus un moulin avec tous ses ustensiles, bâti sur la Ternoise, entouré de 3 mesures de prairies et exploité aussi par les religieux, estimé 10,000 livres; plus 5 maisons avec manoirs, etc. A la première adjudication aucun amateur ne se présenta; il y en eut plusieurs à la seconde, le 18 septembre de la même année et François-Gratien Sannier de Béalencourt, fut déclaré adjudicataire pour lui ou son command, moyennant 104,000 livres. Les meubles, glaces, objets, servant au culte et les cloches étaient excep-

fut transportée en l'église paroissiale, dans une niche derrière le maître-autel. Le 11 vendémiaire an III, le Directoire du département donna ordre au district de Montreuil de détruire ces pieuses reliques (1). Le 20 de ce mois, le commissaire Pruvot-Lebas, administrateur de ce district, se rendit à Blangy ; la crainte fit révéler le lieu où était caché le saint dépôt. On ouvrit la châsse et on y trouva les os de sainte Berthe et de ses trois filles. Après un discours plein de blasphèmes, le commissaire Pruvot annonça qu'il allait porter ces reliques à Montreuil pour les faire brûler. Mais dans la nuit, deux habitants de Blangy, les sieurs Barbier et Demons, au péril de leur vie, vinrent enlever ces reliques et on les cacha dans l'ancienne abbaye jusqu'à des temps meilleurs où on les replaça dans la châsse qui avait été conservée. Monseigneur de la Tour d'Auvergne les fit reconnaître en 1803. Actuellement elles sont l'objet d'un pèlerinage très suivi qui a lieu du 4 au 12 juillet, date de la fête de sainte Berthe (2).

tés de la vente. Falempin, juge de paix de Blangy, acheta le moulin pour 24,400 livres, le 1<sup>er</sup> août 1792.

D'après M. Parenty, le couvent fut revendu le 1<sup>er</sup> août 1792, 93,000 livres, à M. de Witt, consul de Danemarck, à Paris.

(1) Voici une copie de la d libération qu'il prit à ce sujet :

Le 11 vendémiaire, sur une dénonciation faite par le juge de paix du canton de Blangy, district de Montagne-sur-Mer, insérée dans son compte de la troisième décade de fructidor et expositive qu'il existe dans la commune de Blangy, une prétendue châsse d'une certaine fondatrice de la maison religieuse qui existait précédemment dans cette commune, ce qui y perpétue le fanatisme qui se propage dans les communes environnantes et sur la lettre de l'accusateur public, près le tribunal criminel du département qui transmet à l'administration ladite dénonciation. L'assemblée considérant combien il est important de détruire tous les restes du fanatisme et éclairer le peuple que des malveillants entretiennent dans l'erreur, arrête que le compte-rendu par le juge de paix du canton de Blangy dans lequel se trouve la susdite dénonciation, ainsi que la lettre de l'accusateur public, sera envoyé au district de Montagne-sur-Mer, qui nommera un commissaire pris dans son sein pour se transporter en ladite commune et informer sur le fait de la prétendue châsse qu'il fera ouvrir en présence du peuple, de tout quoy il tiendra procès-verbal. Il est en outre enjoint au district, d'employer les moyens les plus rigoureux pour anéantir toute espèce de fanatisme dans cette commune et les environnantes et de prendre tous les renseignements nécessaires pour connaître si quelque ex-religieux ne demeure pas caché dans ces endroits pour entretenir le peuple dans l'erreur et semer le feu de la discorde. — Signé : Bertin, Caillot, Grenier, Leducq et Prévost. (Extrait des registres aux délibérations du Directoire du Pas-de-Calais. — Archives départementales).

(2) Voir sur le culte de sainte Berthe, Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 112<sup>e</sup> livraison.

Les religieux jouissaient d'un revenu de 18,000 livres, provenant de leur ferme, de leurs 200 hectares de bois de Blangy, d'une propriété à Quiéry-la-Motte et de dîmes (1).

L'abbaye avait de temps immémorial le titre d'abbaye royale et avait pour armes *d'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et une* (2).

Les abbés étaient comtes et barons de Blangy, avec droit de haute, moyenne et basse justice (3).

Les archives du Pas-de-Calais contiennent 13 registres, 1 plan, 2 liasses, 128 chartes, le tout compris entre 1463 et 1787 et provenant de cette abbaye. Il y a aussi un plan du marais de de Blangy, levé par Devis, arpenteur à Fillièvres, en 1767 (n° 60) (4).

D'après un plan du xviii<sup>e</sup> siècle, conservé au dépôt du Pas-de-Calais (5), et où se trouve dessinée cette abbaye, on voit que les constructions n'étaient remarquables ni pour leur style, ni pour leur importance : Elles se composaient d'un carré de bâtiments, bâti en grande partie en pierres, et dont une partie était réservée à l'exploitation agricole et existe encore. L'église, surmontée d'un clocher, n'était pas isolée et était enclavée dans un assez long bâtiment qu'on a démolì au commencement du siècle. Derrière cette partie du monastère se trouvait une petite place qui

(1) Ce couvent était décimateur à Hestrus, Humereuil, Nuncq, Béalencourt, Vaux, Crépy, Crespieul, Erin, Beaumont, Tramecourt, Maisnil, Teneur, Libessart, Blingel, Blangy, Croix, Siracourt, Maisoncelle, Bermicourt, Saint-Michel, Febvin, Ecuire, Eclimeux, Anvin, Fleury, Blanquement, Sautricourt, Sains, Neulettes, Incourt, Agnez-Grand-Camp. Il avait de plus 79 fiefs rapportant 2,000 livres au xviii<sup>e</sup> siècle ; mais pas de propriétés foncières hors Blangy et Quiéry-la-Motte.

(2) Ces armes sont celles de Crest de Montigny, ou de Philippe d'Oye, tous deux abbés de Blangy. (Voir bulletin d. s. antiquaires de la Morinie 112 1<sup>o</sup>).

(3) Un endroit sur la route d'Humereuil porte encore le nom : *La Justice*.

(4) La bibliothèque de ce monastère renfermait des manuscrits et livres précieux, qui ont été dispersés, ainsi que les chartes les plus précieuses. D'après l'inventaire de 1765, il y avait 350 volumes in-12 et 14 in-4<sup>o</sup>.

(5) N° 603. Ce plan d'une exécution défectueuse, est muni d'un *index* en marge. Les bois du Chef-Lieu, du Fay, de Cocquerel (près de l'église) et de l'autre côté de la vallée : de Labroye et de l'abbaye y sont indiqués.

la séparait de l'église actuelle. L'entrée principale précédée d'un perron paraît avoir été sur la face extérieure du bâtiment, au nord.

Le domaine du couvent se composait, en 1757, d'un enclos de 3 à 4 mesures, de 22 mesures de manoirs, de 120 mesures de terres, d'un moulin à eau, de 379 mesures de bois, de 4 maisons, de dime, terrage, droit de pêche, censives sur Blangy, Froideval et Maisoncelle, rapportant 500 livres et de droits seigneuriaux de 240 livres.

Il existait à Blangy une pairie du comté de Saint-Pol qui fut appelée la Bouteillerie. Elle appartint en 1223 à Jacques de Selles, chevalier. En 1238, Ordre Bouteillier de Selles, donna son droit de terrage à l'abbaye. En 1323, au mois d'août, Hugues de Selles, bouteillier de Selles, seigneur de Blangy-en-Ternois, vendit à ce couvent des bois et des terres le 31 juillet 1386 (1), Jean de Selles, dit Pépin, servit son énombrement au comte de Saint-Pol, Jean de Neuville était propriétaire de cette pairie en 1474 et Anne de Neuville, sa petite fille, la porta en mariage à François de la Vieville, seigneur du Frestoy. François de la Vieville, leur fils, mourut en 1583, et eut pour héritier un fils qui mourut sans postérité. Nous pensons que cette pairie passa aux Lannoy, aux Croy et plus tard au marquis de Croix.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, M. Lhoste de Willeman, avait le fief et la ferme de *Saint-Léger*, M. de Corniquet, le fief du Brusle, et Mademoiselle Cardon, le fief de *Labroye*. M. Varlet, une ferme de 196 mesures. En 1569, Simon le Petit, écuyer, sieur de Preuille, avait une maison de plaisance et exploitait son domaine.

L'Église, sous le vocable de saint Gilles, doyenné du Vieil-

(1) Arch. du Conseil d'Artois, B. 731. On voit dans ces mêmes archives que Marie-Françoise de la Farge veuve de Marc-Antoine de Belvallet, écuyer, sieur de Bellacourt, François de Belvallet (24 octobre 1680) et Philippe-Claude de la Forge, veuve du sieur de Wavrans (3 janvier 1681) vendirent la terre de la vallée, sise à Blangy, à Jean-François Vollant, chevalier, sieur de Berville.

Hesdin, diocèse de Boulogne, était à la collation de l'abbé de Blangy qui avait aussi trois dîmes lui rapportant, en 1757, 1,050 livres, plus une dîme sur le tabac valant 65 livres. L'édifice, quoique arrangé avec soin, ne présente rien de remarquable (1). D'après le chanoine Parenty, l'un des autels provient du couvent et était sous le vocable de sainte Apolline dont on conserve la mâchoire inférieure, ainsi que des reliques de saint Blaise, saint Sebaste, etc., et d'autres reliques indiquées par Arnould de Raysse (2).

Une maison, sur la route nationale, est ancienne et ne manque pas de cachet. Ce qui reste de l'ancien couvent est devenu un pensionnat. En pluviôse an III on vendit nationalement le presbytère, plus 6 mesures et demie provenant de la cure et 10 mesures et demie appartenant au bénéfice de Saint-Martin.

(1) L'église abbatiale a été détruite pendant la Révolution. Celle de la paroisse est à trois nefs avec un chœur cylindrique voûté en planches pour le chœur et la nef principale : les voûtes des bas-côtés sont en plafond horizontal. Tour carrée à l'extrémité de la nef principale avec une flèche couverte d'ardoises. Il règne à l'intérieur deux rangs de piliers, ils sont surmontés de chapiteaux qu'on dit être d'ordre dorique. Les quatre fenêtres du chœur, qui forment le tiers de l'église, sont à plein cintre ; aux nefs on remarque deux fenêtres assez grandes qui sont cintrées de même et deux parties à ogives. On découvre sous le badigeon des traces d'anciennes peintures *assez rustiques*. Les stalles du chœur sont en bois de chêne, on y remarque des figures d'animaux remarquables par leur singularité. Les fonts baptismaux sont en pierre et d'un travail antique. La tour précédait le chœur, elle a été renouvelée de mémoire d'homme. La chasse de sainte Berthe a la forme d'un coffre d'environ trois pieds de long et le couvercle celle d'une toiture. Ce coffre est couvert d'un velours très antique (du xvi<sup>e</sup> siècle) bordé d'or et d'argent et enrichi de pierres précieuses. On se rend en pèlerinage en juillet. Durant la neuvaine, les habitants s'abstiennent de tous divertissements profanes et viennent chaque matin prier à l'église avant de se livrer au travail. (Voir M. Lambert, Puits artésien, 1840, p. 179).

Renseignements fournis par M. Laisné pour M. Roger. Janvier 1845.

(2) L'anneau pastoral de saint Thomas de Cantorbéry, possédé par l'abbaye et orné d'une pierre précieuse d'un grand prix, a disparu sous la Révolution avec 72 marcs de vases sacrés en argent et vermeil. Les orgues, plus tard, furent vendues et sont maintenant dans l'église de Saint-Venant, les stalles ont été placées dans celle de Saint-Fol.

## BLINGEL

Blingel, *Blangiolum*, *Blaingel*, *Blingelle*, *Blinzel-la-Rivière*, est un village situé dans la vallée de la Ternoise. Il a un aspect fort pittoresque, bâti au milieu de verdoyantes prairies, couronnées de coteaux boisés. Les murs rouges d'une maison renaissance et la façade blanche d'un château moderne apparaissent d'une manière heureuse dans le fond du tableau, quand on suit la route d'Hesdin à Aire. Un ruisseau dit des *Petits Marais de Blangy* prend sa source dans ce dernier village et vient rejoindre la Ternoise à Blingel après un parcours de 1320 mètres. La chapelle de *Sainte-Emme* a donné son nom à un hameau de quelques maisons. La contenance du terroir est de 317 hectares 33 ares, dont 44 hectares 92 ares en prairies et manoirs, 256 hectares 80 ares en terres arables et 2 hectares 52 ares en bois; en 1569 il y avait 10 mesures de bois sur la commune. Citons parmi les lieux dits des deux sections du *Village* ou du *Mont* et des *Sars* ou du *Fossé à Mouches* : le *Temple*, la *Cavée*, l'*Obelet*, le *Marché à l'Eau*, le *Fond Pouilleux*, le *Pilori*, l'*Enfer*, la *Hayure Ouvresse*, *Au dessus de la Froide Fontaine*. La population en 1878 s'élevait à 206 habitants.

Blingel dépendait au VII<sup>e</sup> siècle du domaine de Blangy et Sainte-Berthe l'eut en dot quand elle épousa le comte Sigifroy. Elle le donna au monastère de Blangy dont elle était devenue abbesse et ce couvent conserva la principale dîme jusqu'à la Révolution.

Les droits seigneuriaux se partageaient ainsi en 1569 : Guillaume de Gand, écuyer était seigneur du grand Blingel, et Antoine de Contes, écuyer, seigneur du petit Blingel. Il n'y avait à cette époque ni château ni ferme importante et les centièmes disent : « il n'y a personne de tous les manans que l'on pœult estimer avoir des meubles la somme de cent livres. » Au

xviii<sup>e</sup> siècle nous trouvons comme seigneur de Blingel le comte de Marnix, le possesseur du vaste domaine de Rollencourt, avec censives et arrentement de 44 livres 16 sols. M. de Lannoy avait alors un fief, un terrage et une ferme de 116 mesures. En 1734 Jean-François de Montreuil, sieur de la Motte, habitait Blingel (1).

SAINTE-EMME, hameau : « A l'extrémité du territoire vers Blangy, en un lieu nommé jadis *Magnum Pratum* (Grand Pré) est une petite chapelle solitaire qui remplace celle que le souffle des Révolutions a renversée. Elle est dédiée à Sainte-Emma. Les croyances populaires attachent aux eaux de la fontaine voisine la propriété de guérir la fièvre. Naguère encore, de nombreux pèlerins venaient invoquer la sainte, et puiser à la source qui rendait la santé. Près de là, dans un champ, on montre à l'étranger l'empreinte indélébile qu'y ont laissée, après onze siècles, les roues du char de Sainte-Berthe .... Ce sol est une terre de miracles ; c'est que la foi n'est pas éteinte en cette contrée, sur laquelle les saintes de Blangy ont attiré tant de bénédictions. La voix du peuple n'y prononce qu'avec amour les noms vénérés de Berthe et d'Emma ; dans sa mémoire s'est fidèlement conservée l'antique légende qui relate à l'occasion de quel fait merveilleux fut fondée la chapelle de Sainte-Emme (2). »

Voici en abrégé le récit aussi dramatique que touchant que racontent MM. Harbaville et Parenty (3) d'après de pieuses légendes : Sainte-Emma, troisième fille de Sigefroy *ber* d'Auxy, comte du palais de Clovis et de Sainte-Berthe naquit au château de Blangy en 665. Bientôt elle perdit son père, et ses deux sœurs embrassèrent l'état monastique. Elle crut trouver le bonheur en restant dans le monde et en épousant en 692 sur les instances du roi Thierry III, le prince anglo-saxon Seward ou Sewardin. Il emmena sa jeune épouse dans son royaume de Kent, mais la rare beauté d'Emma ne lui conserva pas longtemps l'amour de son mari. Celui-ci sous de vains prétextes la répudia pour s'unir

(1) Archives du Conseil d'Artois.

(2) Harbaville. Mémorial, t. 2, p. 326. article Blingel.

(3) Vie de Sainte-Berthe, page 51.

à Theïde l'une des dames d'atours de sa femme et obligea celle-ci à vaquer dans le palais aux plus vils travaux de la domesticité. Elle supporta deux ans avec la plus grande résignation sa triste position, jusqu'à ce que Sainte-Berthe ayant appris ce qui se passait fit redemander sa fille par le roi Thierry. Seward n'osa la refuser, mais la fièvre saisit la pauvre Emma pendant la traversée et elle mourut en appelant sa mère. Sainte-Berthe désolée obtient de l'évêque de Thérouanne la permission d'aller avec ses religieuses au devant des restes inanimés de sa fille. Elle rencontre la barque qui la ramène à l'endroit appelé le *Grand Pré*, ouvre la bière, arrache le linceul et s'écrie : « O ma fille bien aimée ! nos yeux te regardent mais, ô douleur ! les tiens ne peuvent me voir. » Emma alors ouvre les yeux pour contempler sa mère et les referme pour toujours, Après avoir fait célébrer avec pompe ses funérailles à l'abbaye de Blangy, Sainte-Berthe fit élever une chapelle à l'endroit où s'était opéré ce miracle. Elle fut détruite et remplacée par une autre bien modeste, mais les fidèles y viennent invoquer Emma pour la guérison de la fièvre et les femmes la prennent pour modèle dans les afflictions du mariage. L'Allemagne catholique posséda ses reliques de 881 à 1034, aussi honore-t-elle cette sainte d'une manière toute particulière (1).

L'ÉGLISE de Blingel, sous le vocable de saint Martin, était autrefois secours d'Incourt, doyenné de Filièvres, diocèse de Boulogne; depuis 1809 c'est une annexe de Rollencourt. La collation appartenait à l'abbaye de Blangy, ainsi que la dime champêtre et de sang; cette dernière s'étendait également sur les territoires voisins. La dime de Blingel était louée en 1569 34 livres; en 1785, 650 livres. La fabrique avait des rentes et dix

(1) Pour la dévotion à Sainte-Emme et à Sainte-Berthe voir : Dom Charles Roussel, *histoire abrégée de Sainte-Berthe*, Bion, *vie de Sainte-Berthe*, Sellier, *manuel de dévotion à Sainte-Berthe*, abbé Fromentin, *dévotion à Sainte-Berthe*, abbé Robert, *promenade archéologique à Sainte-Berthe*, abbé Parenty, *vie de Sainte-Berthe*, chanoine Van Drival, *légendaire de la Morinie*, Dancoisne, *Médailles de Sainte-Berthe* (Mémoires de l'Académie d'Arras. n° série tome XI p. 144.)

mesures de terres ; tout fut perdu sous la Révolution. L'édifice fut rebâti à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle aux frais de ces religieux, principaux décimateurs. Ils firent renouveler les vitres des fenêtres en 1789.

L'an 1764 un sieur Dupont de Blingel était procureur du roi à Hesdin, charge à vie. Il faisait aussi partie du bureau du collège de cette ville, était officier permanent et à vie de l'échevinage d'Hesdin, où habitait également un avocat portant le même nom.

---

## ECLIMEUX

Eclimeux, *Esclimeu*, situé dans une plaine fertile, a un territoire de 602 hectares 88 ares, dont 54 hectares 88 ares en prairies et manoirs, 534 hectares 83 ares en terres arables et 87 centiares de bois. Il y a deux sections : l'une, de la *Plaine du Fay et du Village* l'autre du *Village et du Fond Saint Pie*. Voici quelques lieux dits : le *Champ aux Eperons*, le *Champ à Mouches*, *Derrière le Hêtre*, le *Cerisier*, les *Horivaux*, le *Champ de Boulogne*, la *Fosse*, le *Fossé Bourry*, l'*Enclos Rimboval*, la *Coignée*, les *Guignottes*, les *Terrettes*, la *Queue du Renard*, le *Pont de Neulettes*, les *Six Bevrants*, les *Corroyes*, les *Blancs Fonds*, le *Fauxbourg*, la *Ferme de la Motte*. La population en 1878 était de 307 personnes.

Ce village était autrefois divisé en deux parties : *Esclimeu le Grand* et *Esclimeu le Petit*. La baronnie d'Eclimeux relevait de Rollencourt. La seigneurie appartenait au xv<sup>e</sup> siècle à la famille de Tilly. Marie de Tilly, héritière de ses trois frères tués à la guerre, épousa Philibert de Fléchin, sieur de Norem dont une fille unique, Marie de Fléchin, dame d'Eclimeux, mariée à Julien de

Wissocq, sieur de Bomy. Sa petite fille Marie-Françoise de Wissocq, épousa Adrien-François de Ghistelle et lui porta cette terre.

Les princes de Ghistelle possédaient un domaine important, composé de trois fermes avec 70 mesures de manoirs, 575 mesures de terres, 68 mesures de bois, deux maisons, des terrages, des censives, des droits seigneuriaux etc. M. de Neulettes avait alors une ferme de 150 mesures et des censives.

L'ÉGLISE, sous l'invocation de Notre-Dame, avait pour collateur l'abbé de Blangy, principal décimateur; elle faisait partie du doyenné de Fillièvre, diocèse de Boulogne, et avait comme aujourd'hui Neulette pour secours.

Au centre du village est une ferme assez importante; le bâtiment principal est appelé le château, c'est une ancienne construction en briques, du temps de la renaissance, quelques fenêtres carrées ont encore conservé leurs meneaux. Au premier étage, dans une salle à solives apparentes, se trouve une curieuse cheminée en grès de 3 mètres environ de long sur 2 mètres 30 de haut, les jambages représentent des lions dressés tenant dans leurs pattes de devant un écusson; sur le bandeau qui a 80 centimètres de large se trouvent sculptés au milieu d'arabesques et à droite et à gauche deux écussons de la famille de Tilly, anciens seigneurs (1).

---

## FILLIÈVRES

Fillièvres, *Firtèves*, *Ferieuvres*, *Fillieffes* est situé sur la Canche. Quand on arrive dans cette commune par la route de Saint-Pol et qu'on est parvenu sur la hauteur qui domine ce village

(1) Note de M. Ferry Darvin de Saint-Pol.

bien boisé, groupé autour d'une assez belle église en pierres et qu'on voit se dérouler devant soi la riche vallée de la Canche, on jouit de la vue d'un des beaux panoramas du pays. Le ruisseau de la *Falise* prend sa source à Fillièvres et va rejoindre la rivière après un parcours de 375 mètres. Ce village, qualifié bourg par le P. Ignace, a un territoire de 2042 hectares 71 ares; c'est le plus grand du canton, dont 108 hectares 6 ares en prairies et manoirs, 1809 hectares 39 ares en terres arables, et 38 hectares 62 ares en bois. Les hameaux de *Petit Fillièvres*, du *Parcq*, du *Blanc Château*, du *Bois Tahon* et de la *Ferme d'Hermetz*, *Herbecq* ou *Hermel* en dépendent. Les six sections s'appellent : 1° le *Hermel* ou la *Vallée Maçon*, 2° le *Village* ou les *Champs de l'Épine*, 3° le *Petit Aubrometz* ou le *Sart Sueur*, 4° le *Sart Bernard* ou le *Buisson Blin*, 5° le *Galopin* ou les *Combles*, 6° le *Bois du Fay* ou le *Sart des Hayes*. Notons parmi les lieux dits : les *Essarts*, le *Buisson de Sureau*, la *Rue Fay*, la *Falaisette*, le *Cornilliot*, les *Sorchettes*, les *Guillois*, l'*Épine au Berger*, le *Cerisier*, la *Croix*, la *Barrière*, *Au-dessus des Avertiaux*, le *Marais*, la *Tuffière*, les *Cagnettes*, le *Long Cheval*, le *Champ aux Anneties*, les *Houssayes*, la *Balague*, les *Halliers*, la *Justice*, la *Soupinette*, *Saint-Martin*, la *Longue Raye*, la *Montagne de Belle Ville*, le *Presbytère*, la *Fosse à l'argent*, la *Falaise Monsieur*, les *Proyes*, le *Fond Granière*, la *Longue Borne*, le *Marché à Oiselet*, la *Terre d'Anchin*, les *Bas Champs*, l'*Enfer*, le *Bois Pendant*, le *Bois de Sarts*, le *Bois de la Prusse* le *Bois Hermel*. La commune possédait, en 1569, une mesure de marais et 31 mesures de terre. En 1864, elle avait 2 hectares 36 ares de pâtures, et 10 hectares 68 ares de terres (1); de plus, le hameau du Petit-Fillièvres, possédait 2 ares de terres.

Il y a une école de filles, tenue par deux sœurs de la Sainte-Famille.

La population, en 1878, était de 848 habitants.

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais (n° 84) un plan du marais de Fillièvres, levé en 1767, par Devis, arpenteur en ce village.

Ce village, très peuplé et d'une étendue considérable, était depuis longtemps une baronnie du bailliage d'Hesdin. Les habitants obtinrent, en 1256, une charte de commune sur la demande de Robert de *Fiérevés*, leur sire, par suite d'un accord intervenu à cette époque entre les abbés d'Anchin et de Saint-Josse-sur-Mer, qui probablement avaient des droits seigneuriaux réciproques sur cette localité. Cette charte fut confirmée en 1268, par le comte d'Artois (1). Il était, pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, du domaine des rois d'Espagne, à cause de leurs droits sur une partie du comté d'Artois, dont ils étaient souverains. Pendant leur domination, ces monarches firent reconstruire l'église qui avait été brûlée pendant les guerres. Cette terre, ayant été plus tard aliénée par la couronne d'Espagne, fut possédée par les seigneurs de Bernimicourt, vicomtes de la Thieuloye. En 1635, François de Bernimicourt, seigneur de Fillièvres, fils de Charles seigneur de la Thieuloye, était chevalier d'honneur et d'épée du Conseil d'Artois, par résignation de son père (P. Ignace). Sa petite-fille, Marie-Louise, dame de Fillièvres, etc., épousa son oncle, Joseph-François de Bernimicourt, colonel de cavalerie, député des États d'Artois, mort en 1706. Il porta le premier de cette famille le nom de *Saluces*.

« Selon la tradition locale, Fillièvres n'aurait jamais eu de château, et cependant, à l'époque où le clergé et la noblesse perdirent leurs titres et leurs privilèges, quatorze fiefs partageaient cette commune et son territoire; entr'autres, l'abbaye d'Auchy-les-Moines, qui avait le droit de collation à la cure, et l'abbaye d'Anchin, à cause du prieuré de Saint-Georges, etc., percevaient des dîmes et des droits de terrage, etc. Les droits féodaux étaient toutefois plus ou moins élevés, suivant les différents cantons du village. En compensation de cette multiplicité de seigneurs, Fillièvres avait une coutume particulière, dont un des articles accordait à tous les habitants de la commune le droit de retrait dans les ventes d'immeubles.

» Lors de la prise du Vieil-Hesdin, par François I<sup>er</sup>, en 1537,

(1) Manuscrit de Saint-Josse. Gallia christiana. Godefroid, Inv. chon., tom. 1<sup>er</sup>.

l'armée française était campée sur le territoire de Fillièvres, du côté de Linzeux ; le roi avait établi son quartier général dans la commune. On voit encore l'emplacement de ce camp sur le plateau qui domine le village vers le nord-est, du côté de Linzeux et de Blangermont (1).

» Dans un endroit des vastes marais de Fillièvres, qui bordent la Canche, et dont une partie a été depuis mise en culture, un propriétaire conçut, il y a quelques années, le projet d'extraire de la tourbe. Pendant les fouilles, on trouva une grande quantité d'objets qui remontent à la plus haute antiquité, entr'autres des vases de terre cuite, en usage chez les Romains et les Gaulois. Des fragments de quelques uns de ces vases, recueillis par les soins de M. Samier, ancien greffier de la justice de paix du canton du Parcq, ont été déposés au musée public de Saint-Pol (2). »

Les coutumes de l'échevinage, communes à Fillièvres et à Galametz, furent rédigées en 1507. En 1757, la seigneurie était possédée par la famille Van der Laen de Bisecque, habitant la Belgique. Elle était également propriétaire d'une ferme de 47 mesures, d'un moulin à l'eau, de bois, de censives, de droits seigneuriaux de 470 livres et de plus d'une baronnie et avouerie sur diverses paroisses, rapportant 370 livres. Marguerite-Isabelle-Théodore-Joseph Van der Laen, vicomtesse de la Thieuloye, dame de la baronnie de Fillièvres, etc., porta ce domaine à son mari messire Pierre-Gaspard-Bernard-Jean-Dominique de Villegas, chevalier, comte de Saint-Pierre, baron de Rivière, etc. Ils demeuraient à Bruxelles. En 1789, cette famille possédait encore cette seigneurie. Au xviii<sup>e</sup> siècle, le fief de la *Tuffiere*

(1) François I<sup>er</sup>, roi de France, marchant sur Hesdin, pour faire le siège de cette ville, vint loger à Fillièvres sur les bords de la rivière de Canche, au-dessus d'Hesdin. On comptait dans son armée 25 à 26,000 hommes à pied, tant Allemands que Français. Les premiers au nombre de 8,000, étaient les lansquenets du comte de Fustemberg, et les derniers étaient sous les ordres de Sarcus, de Heilly, de Saisseval, de Bacqueville, de la Salle, de Saint-Aubin, de Quinci et de Harcourt. Pendant le siège d'Hesdin, des frères de la maison de Harcourt et plusieurs autres furent dangereusement blessés (Mémoires de du Bellay).

(2) Puits artésien, année 1840, pag. 423, 430 et 431.

rapportant 4 livres 7 sous 3 deniers, appartenait à M. Cornaille de la Bucaille. L'abbaye d'Auchy-les-Moines avait une seigneurie rapportant 900 livres, en 1749; elle s'étendait sur une partie importante du village. L'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer avait la seigneurie vicomtière portant ce nom, avec terrage et dîme. M. de Hauteclocque de Wail avait le fief de la *Senchive*, consistant en 53 mesures et demie de terre, dont 15 en cottes.

La ferme de HERMETZ appartenait, au XII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye d'Anchin, elle consistait, en 1569, en 240 mesures (en 1757 il y avait 30 mesures de manoirs et 300 mesures de terres). Ces religieux avaient de plus dîmes, terrage et droits seigneuriaux, le tout loué, en 1757, 3,990 livres, plus 94 livres 11 sols 3 deniers pour les censives.

Il y avait, dit-on, une prévôté à Fillièvres; nous ignorons son origine et sa juridiction.

L'ÉGLISE, sous le vocable de Notre-Dame, était depuis longtemps un doyenné dont dépendaient Wail, Galametz, Willeman, Fresnoy, Aubrometz, Haut-Maisnil, Lenzeux, Blangermont, Œuf, Beauvois, Humières, Noyelles, Humereuille, Bermicourt, Incourt, Blingel, Eclimeux, Neulettes, Erin, Tilly, Teneur et Crépy. La collation appartenait à l'abbé d'Auchy-les-Moines qui partageait la dîme avec l'abbaye d'Anchin, les chanoines d'Hesdin, le prieur de Saint-Georges, l'abbaye de Saint-Josse. La part de cette dernière était des deux septièmes et rapportait 2,500 livres (1). En 1569, l'église possédait 25 mesures de terres qu'on dût hypothéquer pour reconstruire l'église entièrement démolie par les Français, pendant les dernières guerres « lorsque l'admiral y était » (2). Il lui restait, au moment de la Révolution, 61 mesures qui furent vendues nationalement en 36 lots, le 15 floréal an III.

Voici ce que dit M. l'abbé Haigneré sur la paroisse de Fillièvres (3).

(1) Archives de l'abbaye d'Auchy.

(2) Centièmes de 1569.

(3) Notes pour servir à l'histoire paroissiale des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

« C'était avant la Révolution, une bonne et religieuse paroisse que celle de Fillièvres. Sa population comprenait 130 feux, ou familles, dans lesquelles il y avait 495 communicants qui tous accomplissaient leur devoir pascal. Les cabarets étaient exactement fermés pendant les offices, et l'on n'y tolérait ni jeux, ni danses, à ces heures de la journée.

» Une confrérie renommée, celle de Notre-Dame du Mont-Carmel, contribuait singulièrement à l'édification publique. On ne savait ni quand ni par qui elle avait été instituée; mais elle était très-florissante. « Le jour de la grande feste qui se célèbre  
» le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet (avec exposition solennelle du Saint-Sacrement), huit ou neuf confesseurs qui sont la veille pendant l'après-midi au confessionnal, et le dimanche depuis trois heures (du matin) jusqu'à midi et demi, ne satisfont qu'avec peine à la dévotion des peuples qui y arrivent de tous costés. »

» Les pauvres de la paroisse jouissaient de quelque revenu qui se distribuait annuellement par les soins du curé et des maire et échevins

» Il y avait, pour le curé, un presbytère fort caduc et en mauvais état; mais, dit le pauvre curé « comme je suis fort ancien, » on attend après ma mort, pour en bâtir un nouveau tout » entier. » Le vicaire se logeait à ses dépens. Le maître d'école était logé; mais l'école se tenait dans son logement. »

Ursule-Rose Marquant, de Fillièvres, dite en religion sœur saint Barnabé, entra chez les Clarisses du Vieil-Hesdin en 1748, devint supérieure de la maison en 1773, fit beaucoup travailler à son couvent et bâtir un logement pour les deux sœurs converses (1).

(1) Almanach d'Artois, 1785.

## FRESNOY

Fresnoy, *Fraxinetum*, *Fresnoye*, *Fresnoith*, est situé dans une plaine et ne présente pour le touriste rien de remarquable. La contenance du territoire est de 240 hectares 63 ares, dont 20 hectares 10 ares en manoirs et pâtures et 214 hectares 50 ares en terres arables. Dans l'unique section appelée du *Village* et de la *Plaine d'Incourt*, nous trouvons comme lieux-dits : le *Chemin Vert*, la *Fosse à Cornailles*, le *Fond du Bois Jean*, les *Ringnolettes*, le *Buisson Meurisse*, la *Plaine des Grands-Fossés*.

La population était, en 1878, de 114 âmes.

L'autel de « *Fresnoith* » fut accordé au prieuré de Saint-Georges, en 1112, par une bulle du pape Pascal II. Les centièmes de 1569 qualifient ce village de *Hameau*; M. d'Héricourt y avait alors une ferme. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille de Bassecourt, marquis de Grigny, était seigneur du Fresnoy. En octobre 1705, des lettres patentes du roi portèrent réunion des terres de Fresnoy, Guisy, Marconnelle et Grigny, pour l'érection d'un marquisat en faveur de Jean-Baptiste de Bassecourt, sieur d'Huby et de Grigny. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye d'Auchy avait en ce village un petit fief valant, en 1749, 10 livres 5 sols. Les religieuses du Vieil-Hesdin y possédaient une ferme et le sieur Ségard d'Hesdin, le fief de la *Courque*.

Fresnoy, au point de vue religieux, dépendait autrefois du Vieil-Hesdin; la collation appartenait, sans doute, aux chanoines de cette ville, et la dîme au prieuré de Saint-Georges.

---

## GALAMETZ

Galametz, *Galandumsum*, *Galant-meis*, *Galaumés* (1) est situé sur la rive gauche de la Canche. Le territoire contient 426 hectares 30 ares, dont 48 hectares 07 ares en manoirs et jardins, 325 hectares 13 ares en terres arables et 37 hectares 03 ares en bois. Il a deux sections : la première appelée le *Marais*, la seconde sans nom. Voici quelques lieux-dits : la *Vallée au Gué*, le *Mackau*, les *Prés de Caumont*, le *Fossé Gargure*, le *Curé*, le *Fond Baudet*, le *Fond du Fourchu*, le *Rideau Bouy*, le *Reposoir*, le *Buisson*, le *Moulin aux Moines*, le *Champ d'Anchtin*, la *Rue Belavoine*, le *Patis*, la *Sablière*, la *Terre à Grès*, le *Bois Malo*, le *Bois du Crocq*, le *Bois du Milieu*, le *Bois du Frêne*. Une source forme le *Ruisseau de la Rosière* qui va rejoindre la Canche à Fillièvres, après un parcours de 1,100 mètres, la riviérette des *Près de Caumont*, vient de Wail apporter ses eaux à la même rivière. La commune possède un marais mis en rapport et contenant 1 hectare 13 ares, plus 9 ares de terres arables.

En 1790, Galametz fit partie du canton de Wail, district de Montreuil.

La population était, en 1878, de 226 personnes.

L'autel de Galametz et une dépendance appelée *Frosmorterrum*, *Frosmortir*, ont été confirmés à l'abbaye d'Auchy, vers 1120, par Charles le Bon comte de Flandre, et en 1123 par le pape Calixte II; il fut réuni depuis à l'autel de Wail dont il fait encore partie actuellement. La dime du lieu fut vendue à ce couvent par Eustache de Galametz, au mois de juin 1216 (2).

(1) Noms portés au XII<sup>e</sup> siècle. Titres du prieuré de Saint-Georges.

(2) Cartulaire de l'abbaye d'Auchy. Adam, évêque de Thérouanne, par une charte de 1226 confirma le droit de dime de ce monastère.

D'après l'abbé Robert, Galametz dépendait, en 700, de l'abbaye de Sainte-Austreberthe.

Au point de vue féodal, la terre de Galametz relevait en demipairie du château d'Hesdin. Son vassal le plus important était le Prévôt de Galametz, il jouissait d'un domaine assez considérable appelé le fief de la Prévôté, à la condition de fournir à son seigneur des ceps et des prisons pour les délinquants et les coupables, un past et un diner en nature à Pâques, un cent d'œufs, treize flans et des oublies à Noël. Jean, prévôt de Galametz, donna en 1219, une dime à l'abbaye de Sainte-Austreberthe (Topographie de D. Grenier). Le dernier propriétaire fut Jean-Baptiste Walette, docteur en médecine à l'Université de Montpellier, échevin de la ville d'Hesdin, à cause de Marie-Antoinette Delegove, son épouse (Dénombrement de Galametz aux archives du Nord).

Le nom de Galametz (1) a été porté par une ancienne famille dont étaient Eustache et Jean de Galametz vivant en 1164 (Titres de Saint-Georges); une branche qui fut reçue à la bourgeoisie d'Arras en 1532, posséda la terre de Quœux (Scolier, t. III, p. 162, volume 616 du Cabinet des Titres à la Bibl. nat.) Après elle la seigneurie fut réunie pendant longtemps à celle de Fillièvres. Marie, dame de Fillièvres, dénombra ces deux terres en 1372 (Inventaire des Chartes d'Artois à la Bibl. d'Arras) et les porta dans la maison de Donquerre.

Jean de Donquerre en était seigneur en 1474, sa fille aînée, Jeanne, porta ce domaine en dot, en 1501, à Jean d'Allouagne. Il paya cette année, relief pour les quatre quints de ladite terre et fit rédiger les coutumes de Galametz le 24 septembre 1507. Sa fille Madeleine, dame du quint de Fillièvres, Galametz, Vis-sur-Authie, épousa, selon relief, Artus de Bussus, sieur d'Avelus, en 1502.

En 1581, Maximilien, seigneur du Maisnil, s'intitulait seigneur de Galametz, comme en 1617 le vicomte de la Thieuloye du nom de Bernemicourt, du chef de Marie du Maisnil, sa mère.

(1) D'après Scolier, cette famille s'éteignit au xvi<sup>e</sup> siècle et avait pour armes : *d'argent fretté de gueules au franc quartier d'hermine.*

François-Joseph de Bernemicourt, leur petit-fils vendit, le 24 décembre 1693 (Grefte du gros d'Arras), la terre de Galametz à Pierre-Félix de Jonglet, seigneur du Marest. Il était le petit neveu de Marie de Jonglet, bénédictine à Etrun en 1636, et fut enterré, le 16 décembre 1717, dans le chœur de l'église. Agnès de Jonglet, sa nièce, porta la terre de Galametz en mariage à Paul-Gabriel-Marie Ptolomey, comte Palatin, chevalier de l'Eperon d'Or, et patrice Romain, de l'une des quatre famillese patriciennes de Sienne. Il mourut laissant pour fille unique Marie-Françoise Ptolomey, dame de Galametz et du Valentin, épouse de Louis-François de Brandt, seigneur de Marconne. A l'occasion de cette alliance, le pape Clément XII créa, le 7 octobre 1734, chevalier de l'Eperon d'Or, le seigneur de Galametz, et Alexandre-François-Ignace de Brandt, son fils. Ce dernier fut admis, le 29 octobre 1750, dans le corps de la noblesse des Etats d'Artois; il obtint de Louis XV, en Mars 1758, l'érection en comté des terres de Marconne et de Galametz pour lui et pour l'aîné de ses descendants (1) et mourut en 1776 revêtu de la charge de grand bailli héréditaire des ville, cité et gouvernance d'Arras. Le comte de Marconne a laissé des mémoires curieux, devenus rarissimes, sur les droits et prérogatives de sa charge, contestés par l'échevinage d'Arras. Jean-Alexandre Marie, comte de Brandt de Galametz, son fils aîné, fut le dernier seigneur de Galametz.

On trouve Hugues de Galametz, receveur des aides ès-Comtés d'Artois, de Boulenois et de Saint-Pol, en 1382, 1384 et 1387 (Titres scellés de Clérambault, t. XIX, article du Bos, Archives communales de Saint-Omer et Archives de la Côte-d'Or). Son sceau est décrit dans l'inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, de G. Demay, n° 1878. Hugues de Galametz est mentionné au compte du domaine d'Hesdin de 1390-1391 (Archives du Nord; Chambre des comptes de Lille, H., 559).

L'abbaye d'Anchin possédait 32 mesures de terre entre les

(1) La famille de Brandt de Galametz a pour armoiries : *d'azur à trois flammes d'or posées 2 et 1.*

bois de Quatrevaux et du Crocq. Les centièmes de 1569 l'indiquent déjà comme propriétaire d'une petite ferme.

L'Église, sous le vocable de saint Martin, dépendait autrefois, comme aujourd'hui, du doyenné de Fillièvres, alors diocèse de Boulogne. C'est actuellement une annexe de Wail comme avant 1789. La collation appartenait à l'abbaye d'Auchy-les-Moines.

Les religieuses de Sainte-Austreberthe de Montreuil avaient sur tout le terroir de Galametz un droit de dîme qui se percevait conjointement avec les abbayes de *Saint-Sauve et d'Auchy* à raison de sept gerbes, bottes ou waras de chaque cent, desquelles il en appartient deux tiers à la dite abbaye d'Auchy et l'autre tiers se partage de moitié entre l'abbaye de Sainte-Austreberthe et celle de Saint-Sauve (Cueilloir de Sainte-Austreberthe). Cette part fut réunie à celle de Sainte-Austreberthe et valait 105 livres, en 1789 (Archives de Saint Sauve). La part des Moines d'Auchy était louée 296 livres, en 1749; ils étaient chargés des réparations du chœur et des ornements (Archives d'Auchy).

Cette église ayant été annexée, pour le spirituel, en 1792, à Fillièvres, il fut question de la démolir, mais les femmes de la commune l'empêchèrent. Plus tard elle fut vendue nationalement, mais rendue par les acquéreurs. On aliéna le 1<sup>er</sup> nivôse an III, en 17 lots, 30 mesures de terre appartenant à la fabrique; l'église avait, avant la Révolution, environ 400 livres de revenu.

L'édifice a la forme d'une croix latine. Le chœur se termine en hémicycle. La chaire est en bois sculpté, ses panneaux, en relief, représentent les quatre évangélistes. La tour, bâtie en pierres blanches calcaires est surmontée d'une flèche en charpente, couverte en ardoise. Cette église fut bâtie en 1784 et bénite en 1785 (1).

(1) Voici l'inscription qui se trouve sur la cloche : « je suis nommée Augustine-Julie, par A. Petit et Julie Vincent, mes parrain et marraine. A. Lansoy, curé, Auguste Petit, marguillier. » Cette cloche pèse 259 kilo-

Aux archives du Pas-de-Calais, il existe, au n° 89, un plan du marais de Galametz, levé par Devis, arpenteur à Fillièvres, en 1767.

## GRIGNY

Grigny, *Griniacum*, *Greuni*, est situé sur la Ternoise dont la fertile vallée s'élargit en approchant de celle de la Canche. Les grands arbres de l'extrémité Est de la forêt d'Hesdin, couronnent les hauteurs de ce village. Le *Ruisseau des Abîmes* ou *Fossé d'Égout des Bassures* du Parcq, prend sa source dans ce dernier village et va rejoindre la rivière à Grigny, après un parcours de 2,350 mètres. Le territoire comprend 213 hectares 96 ares, dont 38 hectares 61 ares en manoirs et prairies, 129 hectares 01 are en terres arables et un are 30 centiares en bois, compris dans les deux sections du *Nord* ou du *Village*, du *Sud* ou de la *Grande Plaine*. Nous lisons parmi les lieux-dits : la *Croix de la Forêt*, les *Courbes*, le *Petit Marais*, le *Grand Marais*, le *Moulin à l'Huile*. La commune possède un ancien marais, actuellement desséché, de 32 hectares 5 ares. En 1878, Grigny avait 400 habitants.

Grigny paraît un village très ancien ; d'après M. Lion, il existait au temps de saint Sylvain (viii<sup>e</sup> siècle), évêque régional, résidant à Auchy-les-Moines qui convertit cette contrée par ses prédications incessantes pendant quarante années. Une

grammes. Elle a remplacé une autre fondue en 1777, pesant 225 kilogrammes et portant cette inscription : « je suis nommée Marie-Anne-Laure, par très noble et très illustre seigneur messire Jean-Alexandre de Brandt de Galametz, chevalier, comte de Brandt de Galametz, seigneur dudit lieu et Marconne et par très noble et très illustre dame Marie-Anne-Louise Barbin de Broye, comtesse de Brandt de Galametz, parrain et marraine 1777. » Cette cloche était ornée de leurs écussons.

route porte encore son nom et elle est près de la vieille muraille, en face des fontaines du Parcq, dans la direction de la rue de la Fontaine-aux-Dames, aujourd'hui rue des Maçons (1). Ce chemin existait avant que Bauduin de Mons, en 1294, eût reculé la muraille du Parcq jusqu'à celle qui longeait la voie romaine d'Hesdin à Boulogne et qui est indiquée dans l'itinéraire d'Antonin. D'après M. Houzel (2), le parc de Bauduin comprenait Grigny, le bois Saint-Jean et la forêt d'Hesdin; nous pensons qu'il en exagère les dimensions. L'échevinage de cette ville avait une certaine juridiction sur Grigny, Vieil-Hesdin, etc. Enguerrand, comte d'Hesdin, ratifia une donation faite par son père à l'abbaye d'Auchy, (confirmée en 1099, par Hubert, évêque de Thérouanne) (3), de la collation, de la dîme, d'un moulin sur la Ternoise, et de droits de pêche et de chasse, le tout à Grigny. En 1104, Jean, seigneur de Brimeux et de Grigny, fonda à Ligny-sur-Canche, un prieuré pour quatre religieux. D'après Ferri de Lochre, on voyait encore, en 1603, dans l'église de ce village, le tombeau en marbre de Jacques de Brimeux seigneur de Ligny et de Grigny, fait chevalier de la Toison-d'Or en 1429-1430, par Philippe le Bon, comte de Flandre lorsque ce prince épousa Elisabeth de Portugal (4), et compris dans les vingt-cinq dignitaires de cet ordre. Bernard, comte d'Hesdin passa, vers 1148, avec Eustache de Montreuil, un acte où figurent comme témoins les abbés d'Auchy et de Blangy, *Hugues de Grigny*, Bauduin de Vacquerie, etc.

Une chartre donnée en 1165-1166, par Milon, évêque de Thérouanne, relate le nom de ce même Hugues de Grigny. C'est surtout dans les archives de l'abbaye d'Auchy qu'il est souvent

(1) Archives du Parcq.

(2) Recherches sur Hesdin.

(3) On lit dans cette chartre : *gârbe de decimia ville (villœ) Grinni de Dumwêsth et altare quod ad illud adjacet et mortui etc* (Archives de l'abbaye d'Auchy.)

(4) Chronologie de Saint-André-au-Bois. Voici d'après Chifflet (armoiries des chevaliers de la Toison d'or) son écusson : *écartelé 1 et 4 d'argent à 3 aigles de gueules becquez et membrés d'azur ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'argent à la bande de gueules ; heaume couronné d'or ; timbre : un cygne naissant aux ailes de 3 rangs d'argent becqué de gueules.*

question de ce village, sur lequel ces religieux avaient des droits et des propriétés (1).

L'an 1219, Enlart d'Affringues, sieur de Willeman, donna son approbation à la vente du terrage de Grigny que Gauthier, seigneur de ce lieu, fit à l'abbaye d'Auchy-les-Moines. Son vassal, le comte d'Hesdin, Enguerrand, obligea les hommes du village de Wamin à faire moudre leur grain au moulin de Grigny ou à celui des religieux à Auchy.

Par suite d'un accord de 1221, le seigneur de Grigny devait remettre à ce monastère chaque année 1 boisseau d'avoine, 20 chapons, etc. En 1237, Enlart d'Affringues, dont nous avons déjà parlé, concéda, sur la demande de la reine de France, 6 mesures de terre sur Wamin, toujours à ce même couvent. Le moulin et la pêche de Grigny furent l'occasion d'actes nombreux conservés aux archives de cette abbaye : un de 1273, passé avec Bauduin de Caumont; un de 1279, avec Bauduin de Créquy, sieur de Fressin; un de 1390, etc. Cette même année, Gilles de Cochove, abbé d'Auchy, loua le moulin à l'eau et la pêche de Grigny, au sieur Colart, écuyer, sieur de ce village. D'après une charte de 1294, ce même monastère échangea avec le comte d'Artois une *pescherie*, située entre les vieux murs du parc d'Hesdin et la nouvelle clôture dudit parc vers Grigny, ainsi que 43 journaux de terres dites les *Longues Raies*, avec divers dîmes et terrages sur Auchy et Grigny. L'an 1249 on construisit un pont pour aller à cette *pescherie*, à l'extrémité du chemin dit *Chemin du Roy*, près de la ferme de Rebecq. L'abbaye d'Auchy avait une rente de 10 livres sur le moulin à farine et le moulin à draps existant à Grigny, en 1531.

Il se trouvait dans l'église de Roquetoire une belle pierre votive rappelant la générosité que montrèrent pour ce sanctuaire, en 1315, les frères Riewart. Ils étaient représentés, ainsi que la femme de l'un d'eux, conduits par saint Maur et age-

(1) M. de Cardevacque, dans son histoire de l'abbaye reproduit divers actes où il est question de Grigny.

nouillés devant la Sainte Vierge. Une inscription indiquait leurs pieuses fondations, on y lisait :

AN MIL III<sup>e</sup> XV POUR VRAY : DROIT LE V<sup>e</sup> JOUR DE MAY.  
..... ENCORE A DONC QUE POUT MIEULX FAIRE  
A ICELLE CAPELLE CHI : MESSIRE JEHAN DE GRIGNY  
LIVRE, CALISCE ET DRAPS D'AUTEL Y DONNA SACHIES, IL EST TEL.  
CAR D'ICELLE ESTAIT CAPPELAIN, LEDIT GRIGNY POUR CERTAIN.  
IL ESTAIT AUSSI A ICEULX, DESSUS DITS PROPRES NEPVEUX.  
LESQUELS SANS PLUS EN LE SEPMAINE, ORDONNÉRENT, CHOSE EST CERTAINE,  
TROIS MESSES ESTRE CÉLÉBRÉES, ETC. (1).

On trouve Élise de Grigny, épouse de Pierre de Cohem ou de Berghes. Elle mourut en octobre 1336 et fut inhumée dans l'église de Saint-André-lez-Aire (2). Les centièmes de 1569 indiquent Jean de Berry, sieur de Grigny et de Tilloy comme propriétaire d'une ferme de 174 mesures.

Antoine de Bassecourt, écuyer, secrétaire de M. le gouverneur d'Arras, reçu bourgeois en cette ville le 17 juin 1583, était seigneur de Grigny (3). De Marie de Belvallet il eut un fils Jean-Baptiste, sieur de Grigny, lieutenant général au service de l'Espagne, commandant la cavalerie des Pays-Bas, tué au siège de Barcelone en 1699. Il avait obtenu le 12 juillet 1690 l'érection de la terre de Grigny en marquisat. Sa femme Isabelle de Voocht lui donna un fils et une fille. Cette dernière appelée Antoinette-Philippe porta la terre de Grigny à Louis de Salper-

(1) Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais, Saint-Omer, p. 215.

(2) Bibliothèque de Douai, manuscrit n° 886.

(3) D'après le P. Ignace, Claude de Bassecourt, père d'Antoine, avait été seigneur de Grigny. Voici ce qu'on lit dans cet auteur : Marie de Rietz, femme de Claude de Bassecourt, écuyer, lieutenant du roi à Hesdin pour le roi d'Espagne. Elle en eut 12 enfants savoir le seigneur de Grigny où ses descendants demeurent encore; le seigneur de Hormain, Charles, Jean, Thomas, Maximilien et Robert de Bassecourt, une fille mariée à de Vignacourt et une autre abbesse du Verger, diocèse de Cambrai. Cette dame mourut le 24 octobre 1576 et fut enterrée dans le cimetière de Monchy-au-Bois (canton de Beaumetz) Robert son plus jeune fils, lui a fait mettre en 1624 un marbre noir qui est enchassé dans la muraille extérieure de l'Eglise. On y lit que les quatre derniers fils de cette dame sont morts au service du roi d'Espagne en qualité de capitaines et de commandeurs.

Supplément aux mém. folio 347.

wick, écuyer, sieur de Créhem, qu'elle avait épousé en 1654 (1). François de Salperwick, fils de Louis, fit ériger en marquisat les terres de Fresnoy et de Grigny en 1705; il avait épousé en 1689 Marie-Charlotte de Harchies, fille du seigneur de Plumoisson. Il fit en 1729 une transaction avec l'abbé d'Auchy pour des droits honorifiques dans la paroisse d'Huby-Saint-Leu. L'aîné de ses huit enfants Jean-Philippe, chevalier, marquis de Grigny, sieur d'Estruval, Fresnoy, Guisy, Marconnelle, Plumoisson, Huby-Saint-Leu, etc., haut justicier des villages du Parcq et du Viel-Hesdin figura dans une transaction faite entre le chapitre et l'échevinage d'Hesdin et siégea aux Etats d'Artois pour la terre de Grigny. Il épousa en 1725 Charlotte de Lannion. Leur fils Charles-Louis-Philippe, marquis de Grigny, grand bailli héréditaire d'Hesdin, prit pour femme en 1762 Marie-Charlotte Lefebvre, fille du seigneur de Milly, dont Louis-Philippe, seigneur de Grigny en 1789. La femme de ce dernier était Antoinette-Marie Vidart de Saint-Clair. Leur fils unique Armand fut colonel d'infanterie, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur; il n'eut pas d'enfants et avec lui s'éteignit cette ancienne famille. Son père ayant émigré, le château d'Estruval où il faisait sa résidence, son moulin, sa ferme de Grigny et ses autres domaines furent vendus nationalement.

Grigny comme les villages des environs eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. L'église et le château furent détruits. Le donjon était très ancien; l'abbé Robert en attribue la construction, vers le milieu du vii<sup>e</sup> siècle, à Adalscaire, comte d'Hesdin et seigneur d'Auchy. Ce personnage, possesseur du cours de la Ternoise de Marconne à Blangy, plaça sa forteresse sur le bord de cette rivière pour mieux en défendre le cours. Les eaux étant basses en 1876, on put voir dans le lit de la Ternoise des restes de fondations. Les cultivateurs trouvent souvent des pierres et des briques dans les envi-

(3) Les Bassecourt, famille ancienne, avaient pour armoiries : à la bande d'argent chargée de 3 sautoirs écotés et alaisés de gueules. Les Salperwick portaient sur leur écusson : vairé et contrevairé d'argent, d'azur au franc quartier d'hermine. Mathieu de Salperwick était bailli de Guînes en 1362; son petit fils Regnaut figura aux états d'Artois de 1414.

rons de cet endroit, appelé encore le *vieux château*. Les centièmes de 1569 disent que cette demeure féodale « dutout desmoly » servait de résidence au fermier.

Le marquis de Lussan obtint du roi Louis XV, le 18 mars 1758, des lettres patentes qui lui concédait des droits de propriété et de haute justice sur tous les marais appartenant à la couronne et situés dans le baillage d'Hesdin, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres au profit du domaine. Les habitants de Grigny, Saint-Leu et Marconnelle adressèrent une supplique au roi, pour lui demander d'annuler une concession importante, faite pour une somme si modique et qui les privait pour leurs bestiaux d'un droit de pâturage fort utile qu'ils possédaient de temps immémorial. Le roi admit leur réclamation et annula les lettres patentes comme surprises à sa bonne foi.

Après la chute de Napoléon et l'avènement de Louis XVIII, un bataillon de la Seine-Inférieure, composé en partie de soldats nés à Rouen, se mutina, et après avoir mis à contribution Saint-Omer où il se trouvait, se dirigea sur Hesdin; la garde nationale de cette ville les arrêta et prit leurs armes. Quelques uns s'échappèrent par Wamin et Grigny où ils comirent des dégâts.

Le 12 mai 1835, la ville d'Hesdin demanda la création d'un tribunal de commerce, pour servir aux établissements industrie Grigny, Auchy, Blingel, etc.

L'église de Grigny, sous le vocable de sainte Gertrude, actuellement est une cure. C'était autrefois un secours de Marconne desservi par un vicaire faisant l'école. Elle faisait partie du doyenné d'Hesdin, diocèse de Saint-Omer. La dime appartenait à l'abbaye d'Auchy ainsi que la collation donnée, par une charte de Charles le Bon, comte de Flandre; ce prince y ajouta le droit de chasse dans les bois situés dans la paroisse (1). Jean évêque

(1) Altare de Grenni, totamque decimam de bulzet (paille d'après du Cange) inventio volatus apum totius silvæ de Grenni conceditur abbati.  
(Histoire de l'abbaye d'Auchy par M. de Cardevacque (pages 186 et 187) d'après les archives de ce monastère.)

de Théroouanne et le pape Calixte confirmèrent la donation de cet autel, en 1123.

Les registres de catholicité remontent à 1646 (1).

L'église ancienne était bâtie dans les prairies, du côté du Parc; elle fut détruite pendant les guerres et reconstruite sur le terrain actuel donné par les anciens seigneurs du lieu. Son style indique une construction du xvi<sup>e</sup> ou du xvii<sup>e</sup> siècle; ce fut dom Placide de Brandt, abbé d'Auchy qui la fit bâtir, ou au moins réparer, en 1677 (2).

(1) Voici quelques détails intéressants qu'on trouve dans ces registres: en 1646 un acte est signé d'Isabelle Marie de Bassecourt: un autre de 1651 cite le nom de Edouardus de Fléchin *toparchus in Wamin*, et Jean Caron pasteur signe: première année de mon exercice. En 1654 Louis de Salperwick sieur de Crehem épouse Antoinette Philippine de Bassecourt de Grigny; le premier est indiqué comme du diocèse de Saint-Omer, la seconde comme du diocèse de Boulogne.

En 1617 est décédé à Montreuil: noble homme Jean François de Bassecourt, *toparchus in Huby*, premier né de Jean *toparchus de Grigny*. Enterré dans le chœur de l'église de cette paroisse.

L'an 1647 décède au milieu d'atroces douleurs Marie Decroix sage femme morte par maléfice (*ex maleficio putatur*).

En 1671 Barbe de Salperwick figure dans un acte. En 1689, François duc d'Egmont, marquis de Renty, est parrain d'un enfant d'André de Bassecourt, écuyer. Cette même année François de Salperwick sieur de Fresnoy est parrain avec Françoise de Thieulaine, femme d'André de Bassecourt, pour marraine. En 1691, est décédée Dlle Marie Catherine de Bassecourt âgée de 64 ans, ayant pendant sa vie rendu des services très considérables à l'église de Grigny. En 1692, le sieur François de Fléchin, sieur de Wamin et Dlle Marie Thérèse Leuillet d'Hesdin furent parrain et marraine d'un enfant du sieur de Bassecourt, seigneur de Grigny.

En 1715 figure Pierre Bouchez meunier à draps et à l'huile à Grigny.

En 1721, 1726, 1729, 1730, des Bassecourt, habitant Grigny, paraissent dans divers actes. En 1752, est née à Grigny Marie Henriette Gaspardine Joseph du Fiel de la Combe, fille de Messire Marc-Antoine-Joseph, écuyer, garde de corps du roy et de dame Marie Barbe Charlotte Vidart. En 1770, le 5 janvier, est décédé à la ville d'Hesdin Jean-Philippe de Salperwick chevalier, sieur de Grigny, député général et ordinaire des états d'Artois, seigneur de Fresnoy, Etruval, Grigny, St Leu, Marconnelle, Plumoisin, Guisy; Il était âgé de 80 ans et né au château d'Etruval. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Grigny en présence de son fils Charles Louis Philippe de Salperwick chevalier, seigneur de Grigny, et grand Bailly héréditaire du Bailliage d'Hesdin.

(2) M. de Cardevacque, dans son histoire de l'Abbaye d'Auchy-lez-Moines, cite le rapport adressé par ce dignitaire ecclésiastique, en 1680, à Louis XIV pour lui exposer combien les églises du canton avaient souffert pendant les guerres entreprises sous Louis XIII. Cet abbé contribua à la reconstruction ou à la réparation de plus de vingt églises du pays.

## INCOURT

Incourt. *Aiecurt, Anincourt, Imcortis, Incort* est un petit village situé dans une plaine ondulée. La contenance cadastrale du territoire est de 182 hectares 17 ares dont 30 hectares 39 ares en pâtures et prairies, 143 hectares 20 ares en terres arables et 33 centiares en bois. Dans l'unique section qualifiée : du *Village*, se trouvent les lieux dits suivants : les *Sarres*, les *Epinettes*, la *Mine à Grès*, le *Train à Cheval*, la *Bosquetette*. La population en 1878 s'élevait à 173 habitants.

Incourt, selon M. Harbaville, dépendait de l'abbaye de Blangy en 682. Après l'invasion normande, ce monastère vit usurper en 920 son domaine qu'on ne lui rendit qu'en 1031 (1). La terre d'Incourt relevait de Saint-Pol. Firmin d'Incourt fut présent à la dédicace de l'église d'Arrouaise en 1106.

Incourt a donné son nom à une famille chevaleresque qui portait pour armoiries : *d'argent à l'écusson de gueules, accompagné de neuf merlettes de sable en orle*, et qui fut la tige des seigneurs d'Haravesnes (2). Jean seigneur d'Incourt servit dénombrement de sa terre au comte de Saint-Pol le 1<sup>er</sup> février 1437 ; en 1474 Incourt appartenait à Jean d'Incourt dit Cordelier, chevalier, et un autre Jean, seigneur d'Incourt et de Hurionville (3) eut pour successeur Eustache, seigneur d'Incourt qui vivait en 1550 (4). Vers 1600 on trouve Jean Wallart, bourgeois d'Arras, avocat au Conseil d'Artois, seigneur d'Incourt.

Cette seigneurie fut achetée par Blaise Palisot ou son fils premier président du Conseil d'Artois (5), qui la possédait encore.

(1) Malbrancq donne à tort la date 998.

(2) Second cartulaire de St Georges, f<sup>o</sup> 19 — archives du nord;

(3) Titres divers du comté de St Pol — archives du nord.

(4) Inventaire des titres de St Riquier, tome III 1244, archives de la Somme.

(5) P. Ignace-recueil tom. IV p. 91.

en 1748 (1). En 1757, ce domaine se composait d'une ferme avec 12 mesures de manoirs, 16 mesures d'enclos, 126 mesures de terres, et des droits de terrages, plus des censives et droits seigneuriaux de 80 livres. Le prieuré de Saint-Georges avait alors dans ce village une ferme de 158 mesures avec des droits seigneuriaux et des censives de peu d'importance.

M. Philippe Palisot d'Incourt, docteur en théologie, prévôt de la cathédrale d'Arras en 1750, député du chapitre aux États d'Artois en 1769, devint grand vicaire de Monseigneur de Conzié.

L'église, sous le vocable de saint Martin, faisait partie du doyenné de Fillièvres, diocèse de Boulogne, et était à la collation de l'abbé de Blangy. C'était une paroisse avec Blingel pour secours, actuellement c'est une annexe d'Eclimeux. La dîme se partageait entre le curé et l'abbaye de Blangy; celle-ci était seule chargée de l'entretien du chœur et du mobilier d'église(2).

---

## LE PARCQ

Le Parcq, *Parc-les-Hesdin, Parc-du-Roy*. Ce village est situé sur un terrain accidenté et pittoresque qui domine le cours de la Canche et celui de la Ternoise. Ces rivières entourent de deux côtés ce plateau et viennent réunir leurs eaux à ses pieds. La

(1) Ambroise Alexandre Palisot chevalier, sieur d'Incourt, avait d'abord été receveur des finances et domaines du roy à Lille. Il devint premier président du Conseil d'Artois; Il était né à Arras en 1681 et y mourut en 1746. Son troisième fils Jean François lui succéda comme receveur des domaines à Lille. Il avait été auparavant conseiller au Conseil d'Artois. Les Palisot d'Incourt ont pour armes: *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 roses tigées d'or et en pointe d'un lys de jardin au naturel.*

(2) Archives de l'abbaye de Blangy. — La part du curé dans la dîme rapportait 320 livres en 1757.

commune, dont une partie appelée le *Bas Parcq*, s'étend jusqu'à la vallée de la Ternoise, occupe une surface assez étendue, et son aspect est des plus variés. Le territoire contient 927 hectares 17 ares dont 145 hectares 84 ares en prairies et manoirs, et 744 hectares 07 ares en terres arables. Il y a quatre sections appelées : 1° la *Ferme de Rebecq* et les *Montagnes*, 2° l'*Hermilage* et le *Bas Parcq*, 3° le *Village* et les *Domaines*, 4° le *Bois entre deux Eaux*. Voici quelques lieux dits : le *Blanc Chapeau*, les *Fontaines Bulette*, le *Chemn de la Muraille*, le *Crocq*, les *Bassures*, le *Fond Mauret*, le *Marais d'Auchy*, la *Rue des Maçons*, la *Rue de l'Eglise*, la *Rue Noélin*, la *Rue du Vieil Hesdin*, le *Blanc Mont*, la *Chaussée*, le *Fond Rotiz*, les *Pouillettes*, le *Moulin*, le *Vieux Château*, la *Portelette aux Loups*, le *Petit Parcq*, le *Buisson au Chapeau*, les *Saules*, *Notre-Dame de Chêne* (1), les *Trois Fontaines*, les *Sablères*, le *Bois Tahon*. Le ruisseau dit des *Abîmes* ou *Fossé d'Égout des Bassures du Parcq* y prend sa source. La population en 1878 était de 688 habitants. En 1818 Le Parcq devint chef lieu de canton.

Voici l'origine du nom de ce village :

Bauduin VI, dit de Mons, comte de Flandre, fit construire un magnifique palais et y joignit, au rapport d'Oudeghest, un *parc* « merveilleusement ample où il consumma en peu de temps une incroyable chevauché (biens-possessions.) » Ce domaine boisé, clos de murailles et peuplé de bêtes fauves, fut agrandi de 1293 à 1295 par Robert, comte d'Artois, qui fit des échanges avec l'abbaye d'Auchy pour y établir une pécherie etc. Jean de le Cappelle fut ordonnateur des travaux. En 1355, destruction du parc et de ses édifices par Edouard d'Angleterre. Deux ans plus tard nouveaux ravages commis par Charles de Navarre qui démolit la porte de *Val-Tahon*. En 1395 restauration par Philippe le Hardi, comte de Flandres, à qui Jean Canardi évêque

(1) Cette chapelle située en haut de la montagne, du côté du Vieil-Hesdin, était entourée d'arbres et est dessinée sur un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais (n° 170 bis). Une statue trouvée sur un chêne et qui fut cause de plusieurs miracles, donna lieu à sa construction. On s'y rendait processionnellement le 25 mars. Après sa destruction sous la Révolution, on transporta la statue dans l'église (Abbé Fromentin.)

d'Arras fait présent de quantité d'animaux pour le repeupler. Six femmes étaient journellement occupées à « affourrer les bêtes du parc. » Il y avait aussi une volière, une fauconnerie et un haras. En 1393 on construisit un vaste pavillon sur les fontaines du parc pour servir aux fêtes et réceptions. Un rendez-vous de chasse s'appelait la *Loge Cornillot*. Deux pièces d'eau, un étang, un petit vivier permettaient de se livrer au plaisir de la pêche. La contenance du parc, d'après M. Danvin, était de 940 hectares ; on y pénétrait par plusieurs portes dites des *Vaques*, des *Marès*, *Hendebourg*, *Grande Porte*, du *Wiquet*, du *Baile d'Enfer*, de *Lestocquoy*, du *Val Tahon*, etc.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, habita souvent cette belle résidence et y donna des fêtes magnifiques. On cite celle qu'il offrit aux ambassadeurs du roi de France en août 1463. Les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle amenèrent la destruction de la ville et du parc d'Hesdin. Charles Quint en 1552, oublia que sa sœur Marie d'Autriche avait reçu dans ce château une hospitalité aussi courtoise que fastueuse.

Le terrain étant couvert de bois, Philippe II, pour encourager à le défricher et à y bâtir, le donna en arrentement en 1587, avec exemption d'impôt (1). « Bientôt, dit M. Lambert, dans ces lieux consacrés au luxe et au plaisir, on vit s'élever quelques humbles chaumières ; peu à peu les bois disparurent et firent place à de riants vergers et à de gras pâturages. » Les habitations s'étant ensuite multipliées, on érigea en ce lieu une paroisse en 1588 et la commune fut définitivement reconnue en 1670. En 1710 on établit un camp au Parcq.

Jacquemin de Pas, en 1273, avec le consentement des hommes du Castel d'Hesdin et du comte d'Artois, vendit à l'abbaye d'Auchy, un fief qu'il possédait vers le Parcq, relevant de ce seigneur et nommé la *Maison* et le *Sart d'Arras* (2).

(1) Les lettres patentes du monarque espagnol furent confirmées en 1647. En 1734 une ordonnance de Louis XV maintint les franchises et exemptions d'impôts mais en 1749 les états d'Artois décidèrent que désormais on assujettirait aux impôts dits *vingtièmes* les habitants de cette commune. Ceux-ci résistèrent ; l'affaire mal engagée ne produisit que des troubles dans le village. (Archives du Pas-de-Calais).

(2) Archives de l'abbaye d'Auchy.

Les traces des anciennes murailles du Parc des ducs de Bourgogne se voyaient encore il y a quelques années. Il ne comprenait pas toute la commune actuelle; on a annexé à celle-ci un terrain situé entre le Parcq et le Nouvel-Hesdin qu'on appelait le *Bois de Mesnil* (1).

La seigneurie de ce village appartenait au roi; les Bassecourt puis les Salperwick, marquis de Grigny, étaient hauts justiciers. Ils possédaient aussi sur le territoire une ferme et un petit bois, au xviii<sup>e</sup> siècle. Les moines d'Auchy avaient depuis longtemps des biens en cette commune. En 1219, ils en donnèrent une partie au père de Saint-Louis pour enclaver dans le parc. Ils reçurent en échange une rente de 8 livres parisis sur la prévôté d'Hesdin, remplacée en 1231 par des terres sur Wamin (cartulaire d'Auchy). En 1749 leur domaine composé de 19 mesures, terres et prairies, rapportait 190 livres de revenu.

L'ÉGLISE était autrefois sous le vocable de la Nativité de la Sainte-Vierge; elle reconnaît actuellement Saint-Nicolas pour patron. Elle fut érigée en paroisse en 1588 avec la Loge pour secours, et fit partie du doyenné d'Hesdin, diocèse de Saint-Omer. La collation appartenait au roi et le curé était rétribué par le trésor royal. Après la destruction du Viel-Hesdin on supprima trois chapelains, qui y avaient été établis par Mathilde, comtesse d'Artois, en 1320 et dont l'un faisait le service divin dans la chapelle du château, dédiée à Saint-Louis. Le revenu de celle-ci servit à fournir la portion congrue du curé du Vieil-Hesdin et de celui du Parcq. L'église avait peu de biens en 1791.

(1) D'après une note de M. Bocquillon, maire du Parcq au commencement du siècle, vers le milieu du domaine, se trouvait une espèce de tour avec un escalier tournant pour y monter où huit chemins tirés au cordeau venaient aboutir. Il croit que la motte qui existait sur la place du Parcq était l'emplacement de cette tour dont les habitants enlevèrent les pierres de fondation à la fin du siècle dernier. Cinquante ans auparavant, on avait trouvé dans un puits du château du Vieil-Hesdin à la profondeur de trois mètres une grande quantité de cornes de cerfs ce qui indiquerait que ces animaux étaient abondants dans le Parc. Toujours d'après ce fonctionnaire, l'impératrice Hélène avait fait placer sur la principale tour du château sur une lame de cuivre doré ces mots : *Vicus Helenæ*. Il trouve aussi que le chœur de l'église est un rare morceau d'architecture pour une commune rurale.

« L'église a une seule nef, et est sans caractère architectural, pourtant les fenêtres sont à ogives. Elle a peut-être été bâtie en 1581, pour agrandir celle qui existait alors et qui forma le chœur actuel. La voûte est en planches. Le chœur, ancienne chapelle Saint-Louis forme un rectangle divisé sur sa longueur en trois nefs séparées par deux rangs de colonnes avec chapiteaux très simples portant des filets qui rayonnent autour d'eux, et vont se croiser dans les voûtes. Presque tous les pendentifs ont disparu; les fenêtres ogiviques avec moulures prismatiques n'ont ni meneaux ni roses. Contre les murs sont réunis des rangs de colonnes cylindriques enchassées en partie dans ces murs et dont les chapiteaux plus courts et plus remplis encore que les autres, reçoivent les filets des voûtes. » On a amélioré cette église, en 1856 en dégagant le chœur.

Cette église est fort solide à cause de l'épaisseur des murs et de son peu d'élévation. La tour porte la date 1666. Fargues fit démolir la partie supérieure.

M. Pruvot curé du Parcq fut nommé à la cure d'Hesdin par ce chapitre en 1741; il mourut la même année et fut inhumé dans le chœur de l'église capitulaire vis à vis de sa stalle.

---

## LE QUESNOY

Le Quesnoy, *Quercetum, Caisneiolum, Caisnoith, Caisnoy, Canoie, Quesnoye* est situé dans une plaine, sur la route d'Hesdin à Auxi-Château. Le territoire contient d'après le cadastre 792 hectares 7 ares dont 70 hectares 8 ares en manoirs et jardins, 695 hectares 27 ares en terres arables et 2 centiares en bois. Il y a trois sections appelées 1° *Brailly* et la *Chapelle*; 2° des *Zéauvois* et *Devant les Cabarets du Quesnoy*; 3° le *Fond du*

*Bois gros Fay et Monchaux*. Citons parmi les lieux dits : le *Moulin Wambert*, le *Calvaire Vincent*, les *Douze Hacot*, les *Capris*, le *Chemin des Charbonniers*, les *Quatorze de l'Hospice*, le *Grès*, le *Moulin Brulé*, les *Terres Bocquet*, la *Fosse*, la *Malbaüe Toutienne*, le *Moulin Rouge*, la *Maison Loisel*. Les hameaux d'*Erembeaucourt*, *Brailly*, *Monchaux*, *Zéauwis* (ferme), *Moulin Rouge*, dépendent du Quesnoy. La population en 1878, était de 409 habitants. Il y a dans ce village une école de fille, tenue par trois sœurs de la Sainte-Famille.

D'après une charte de Hubert évêque de Thérouanne (1079), Enguerrand, comte d'Hesdin, confirma la donation faite par Gauthier son père, à l'abbaye d'Auchy de l'autel de Quesnoy, Brailly et Erembeaucourt (1), l'an 1148 etc. En 1202, une charte de l'évêque d'Amiens, relative à la dime d'Erquières, donnée au même couvent, par Hugues de Caumont, fut souscrite par Robert, sieur du Quesnoy, etc. En 1205, la tierce partie de la dime d'Erembeaucourt fut restituée, avec approbation de Théobald, évêque d'Amiens et de l'abbé d'Anchin, aux religieux d'Auchy, qui, sous l'abbé Alardi, virent leurs revenus augmentés, d'une autre partie de la dime de ce hameau, en 1221. L'an 1210, Herbert sieur du Quesnoy, donna également à ce même couvent, la portion de dime qu'il possédait en ce lieu ainsi que le droit de terrage sur 20 mesures de terres, sises à Wamin et sur une autre terre appelée *Thillooy* (2). Enguerrand, sieur de Maisnil, leur donna aussi une portion de la dime, quand il fonda l'hôpital de ce lieu, dont il chargea les religieux d'Auchy (cartulaire de ce couvent).

L'an 1148, Foulques, baron de Brasly (Brailly), signa comme témoin dans un acte passé entre Bernard, comte d'Hesdin et Milon, évêque de Thérouanne.

Plusieurs villages s'appelant le Quesnoy, il est difficile de savoir auquel appartiennent les divers seigneurs portant ce nom et

(1) Altare de *Casnoy* et atrium, altare *Brasly* et atrium, altare *Erembeaucourt* et atrium. (Archives de l'abbaye d'Auchy.) Cette donation fut confirmée par Charles le Bon comte de Flandres en 1120 et l'évêque d'Amiens en 1202. L'abbaye d'Auchy avait aussi l'autel de *Monchaux*.

(2) Cartulaire imprimé d'Auchy. p. 104.

dont parle l'histoire. D'après Monstrelet, l'un d'eux fut tué à Azincourt ; un autre avait pour armes : *d'or à l'aigle éployé de sable*.

En 1569, nous trouvons comme seigneur du Quesnoy et Erembeau-court, François d'Aumale (1). Il possédait aussi une ferme de 196 mesures. Le 18 mai 1683, fut rendue une sentence de noblesse en faveur de François-Bernard Dupuich, sieur du Quesnoy, lieutenant général des villes et baillage d'Hesdin (2). François-Eustache, son fils aîné, était également seigneur des hameaux de Brailly et Erembeau-court, avec censives de 205 livres, et droits seigneuriaux de 21 livres. Nous trouvons à cette époque, M. Théroanne possédant un fief et M. Blin un autre fief dit de *Barbarie*.

Le hameau d'Erembeau-court, eut sa coutume locale en 1507.

L'Eglise faisait partie du doyenné de Labroye, diocèse d'Amiens; l'abbé d'Auchy était collateur et principal décimateur. Le curé avait pourtant une petite partie de la dîme. Mais l'abbaye était seule chargée du chœur et des ornements en 1749. La dîme de Zeauwis, appartenait à l'abbaye de Ruisseauville et était louée 45 livres en 1720.

Il y avait une chapelle castrale, valant 120 livres en 1736.

La fabrique du Quesnoy possédait une maison et 28 mesures de terres et manoirs qui furent vendues en 1792.

(1) Charles d'Aumale, chevalier, ingénieur en chef à Hesdin et dame Marguerite Blocquel de Croix, son épouse, achetèrent le 8 mars 1727 de Charles Alexandre du Rietz, chevalier, comte de Willerval et de Marie-Thérèse de France sa femme, la seigneurie vicomtière de Zeauwis, paroisse du Quesnoy. (Gros d'Arras).

(2) Registres de l'élection d'Artois de 1676 à 1714.

## MAISONCELLE

Maisoncelle, *Maisonchelle*, ce village est bâti sur un plateau entouré de vallons au sud-ouest. Son territoire contient 430 hectares 37 ares, dont 64 hectares 90 ares en manoirs et jardins, 335 hectares 37 ares en terres arables et 19 hectares 28 ares en bois. Ses deux sections sont appelées : 1° le *Village* et la *Cloyelle*, 2° le *Village* et les *Warnes*. Notons quelques lieux dits : la *Croix Martinet*, le *Morival*, la *Fosse à Bague*, l'*Anglais*, le *Bois Berger*, le *Point du Jour*, les *Creuses*, l'*Epréau*, les *Terres des Sœurettes*, le *Chêne*, le *Moulin Courtin*, les *Sarres*, la *Croix Margot*, le *Bois Gattier*, le *Bois Lesenne*, le *Bois Tacquet*. Les hameaux de *Huit Maisons* et du *Bout de la Ville* dépendent de cette commune.

La population en 1878, était de 262 habitants.

Maisoncelle, relevait de la baronie de Rollencourt en 1230. D'après le cartulaire d'Auchy, l'abbaye de Dommartin avait un fief dès le xiii<sup>e</sup> siècle. Les Anglais établirent leurs quartiers au Chastel de Maisoncelle les 24 et 25 octobre 1415 et le jour de la bataille d'Azincourt, le roi d'Angleterre entendit trois messes dans l'église de ce village.

En 1569, le sieur de Willeman possédait le *Fief de Saint-Léger* et M. de Tramecourt le fief de la *Marlette*. En 1757, nous trouvons comme seigneur le comte de Marnix, sieur de Rollencourt, le baron des Lions, et l'abbaye de Blangy, pour le fief du *Petit Blangy*.

L'Église, sous le vocable de Notre-Dame, était secours d'Azincourt ; aujourd'hui c'est une annexe de Béalencourt. Elle faisait partie du doyenné du Viel-Hesdin, diocèse de Boulogne. Le collateur était l'abbé de Saint-Josse-sur-Mer, remplacé par celui de Saint-Jean-au-Mont-les-Thérouanne. En 1569, la dîme appartene-

nait aux abbayes de Blangy, de Saint-Jean-au-Mont et au sieur Lesenne.

La portion congrue du vicaire, payée par l'abbaye de Blangy, était en 1747 de 150 fr. Ces religieux avaient aussi à leur charge l'entretien du chœur et celui du mobilier de l'église, des ornements, des vases sacrés, etc. Les religieux de Saint-Jean-au-Mont-les-Thérouanne, entraient pour un tiers dans ces dernières charges. Pour la dîme champêtre, il revenait aux moines de Blangy six gerbes, à ceux de Saint-Jean-au-Mont deux et au curé la neuvième : cette dîme était louée en 1784, 920 livres pour la portion afférente aux religieux de Blangy. En 1757, l'abbaye de Ruisseauville avait un dîmeron loué 65 livres, et une partie de la dîme de sang louée 35 livres.

---

## NEULETTE

Neulette, *Noilettes*, *Nouletttes*, *Noulelette*, petit village pittoresque, dans une vallée sèche couronnée de bois. Une assez belle avenue conduit de la route d'Hesdin à Saint-Pol au village. Elle a été plantée par les propriétaires du château ; cette habitation est placée contre un joli bois et encadré par un parc dessiné à l'anglaise, qui s'étage sur le versant du vallon. Dans une prairie devant le château et servant de place, se trouve une église de style grec renaissance, petite mais assez jolie. Le territoire contient 135 hectares 57 ares, dont 13 hectares 94 ares en jardins et manoirs, 100 hectares 56 ares en terres arables et 15 hectares 47 ares en bois. L'unique section dite du *Village* a parmi les lieux dits : le *Bibiart*, le *Fossé Annocques*, le *Belrédér*, les *Glaces*, la *Rindiaulette*, les *Sarres*, le *Cabaret de Neulettes*, le *Petit Bois*, le *Bosquet de Neulette*. La population en 1878 s'élevait à 81 habitants.

Cette commune située à gauche de la route de Saint-Pol à Hesdin, est une des moins peuplées de l'arrondissement.

« Elle était dans les temps reculés, célèbre dans toute la contrée, par la dévotion de ses habitants pour Saint-Hubert, évêque de Liège; on venait alors de toutes parts invoquer le Saint Pontife afin d'être préservé des terribles atteintes de la rage, et les anciennes légendes n'oublient pas de rapporter que, par son intercession, il s'y est opéré un grand nombre de guérisons miraculeuses. Voici comment s'exprime Turpin à ce sujet, dans ses mémoires manuscrits; ce qu'il avance, lui a été, dit-il, communiqué par le père Théodore Gerlois, jésuite, recteur du collège d'Hesdin. »

« Il y a un village à deux milles (deux lieues) de Hesdin, dans le comté de Saint-Pol, appelé communément Noulette. Il y a dans ce lieu un Temple fort antique, consacré à la mémoire de Saint-Hubert; on croit que le village est sous la protection du même Saint, car on a jamais ouy de mémoire d'homme, qu'aucun de ses habitans ou aucune beste des habitans mordus dans le village par des animaux venus du dehors, fussent tombés de la rage. Or c'est le privilège du lieu, qu'ils sont conservés sains et saufs, sans aucun autre remède ou observation de temps vulgairement nommé *répît* ou semblables. » C'est assez d'estre habitant du lieu ou d'appartenir à quelque habitant. Ces exemples sont journaliers et très connus dans tous les endroits du pays; de sorte que c'est un proverbe connu dans cette contrée : On ne voit homme ni beste enragé de Noulette, ils sont mis à mort par les chiens des habitans, sans qu'ils en ressentent aucun danger ou dommage. »

« Voilà ce que l'on pensait sur cette commune, il y a cent trente ans environ. Quoiqu'il en soit, si ce privilège a réellement existé, il est depuis très longtemps tombé en désuétude. »

Ce village, secours d'Incourt, en 1231, dépendait del'abbaye de Blangy. La seigneurie de Michel de la Pature, baron de Courset, passa par acquisition à Jacques Le Liepvre, sieur de

Neulette et du Carne, écuyer, mayeur d'Aire (1). Sa femme Ysa-béau du Val, dame de la Falecque et de Houlle en partie, fut inhumée dans l'église de Neulette en 1646. Leur fils Jacques fut grand bailli et capitaine de Caumont. Son petit fils, Louis-Guislain-Benoît, fut reçu en 1738 aux états d'Artois sur preuves de noblesse remontant à 1562. La terre et seigneurie de Neulette passa par héritage lors de la mort de Louis-Guislain Lelievre, arrivée en 1761 (2), à Pierre-Dominique de Briois, écuyer, sieur d'Angres et Neulette, officier au régiment d'Eu, chevalier de Saint-Louis. Il était fils de Charles-Joseph, écuyer, officier au régiment de Bourbon et de Marie-Lamoralaine Le Ricque, fille de Pierre, seigneur de Surgeon et de Ursule de Roberty. Pierre de Briois, épousa en 1753 Marie-Françoise Le Vasseur de Bambecque, dont Pierre-Louis-Robert, officier au régiment de Bresse, chevalier de Saint-Louis. Les sentiments royalistes de ce gentilhomme, sa nature aussi brave qu'ardente lui firent défendre la royauté pendant les tristes jours de la Révolution. Il n'avait pas eu d'enfants de Joséphine de Poulpry, qu'il avait prise pour femme en 1784; il se remaria en 1805 avec Marie-Françoise-Elisabeth de Louvencourt, fille de François et de Marie-Françoise de Wignacourt.

Il perdit son fils aîné; son second fils Adolphe, baron de Briois d'Angres eut la même douleur; sa fille Marie-Louise-Joseph-Aline de Briois, avait épousé M. Téléphore le Bailly d'Inghem dont postérité. Les Briois, admis aux Etats d'Artois sur preuves de noblesse en 1724 et pour la terre d'Angres, sont alliés aux principales familles d'Artois et de Picardie, et portent pour armes : *de gueules à trois gerbes d'or liées de même, à la bordure d'or chargée de huit tourteaux du premier émail*; cette maison va s'éteindre.

Cette famille habitait le château de Neulette dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, mais elle n'avait pas fait construire cette habitation qui porte la date de 1611 et 1681 ainsi que des écussons effacés.

(1) Archives de la Chambre des comptes, à Lille.

(2) Il y eut un procès entre le curé de Blangy, exécuteur testamentaire de M. Lelievre et les sieurs de Maizières et de Briois.

L'ÉGLISE a la forme d'une croix grecque; on y voit la date 1760. Il y a cinq stalles en chêne provenant, dit on, de l'abbaye de Saint-André-au-Bois. L'autel est en marbre et moderne. Il se trouve dans l'église une pierre tombale où on lit :

ICI REPOSENT LES CORPS DE  
MARIE-JOSEPH-LOUIS-ADOLPHE  
DE BRIOIS, DÉCÉDÉ AU CHATEAU  
DE NEULETTE EN 1825; DE  
MADAME DE BRIOIS BARONNE D'ANGRES  
NÉE MARIE-FRANÇOISE-  
ELISABETH DE LOUVENCOURT  
DÉCÉDÉE AU CHATEAU DE  
NEULETTE A L'ÂGE DE 78 ANS;  
DE MONSIEUR DE BRIOIS, BARON  
D'ANGRES, EX-MAJOR  
D'INFANTERIE, CHEVALIER  
DES ORDRES DE SAINT-LOUIS  
ET DE SAINT-LAZARE, DÉCÉDÉ  
A L'ÂGE DE 94 ANS.

Neulette a donné le jour à Marie-Joseph Bailleul, dite sœur de Saint-Macaire, supérieure pendant 4 ans du couvent des Clarisses du Vieil-Hesdin. Elle mourut le 24 octobre 1760, à l'âge de 49 ans.

---

## NOYELLES-LES-HUMIÈRES

Noyelles, *Nigella*, *Noella*, *Nova-Villa*, *Noïelles* est situé au milieu d'une plaine fertile; sa petite église sans caractère architectural a été dernièrement agrandie. La contenance cadastrale de cette commune est de 115 hectares 91 ares; c'est le

plus petit territoire du canton. Il y a 22 hectares 27 ares en jardins et prairies, et 90 hectares 09 ares en terres arables. Voici quelques lieux dits de son unique section appelée « *le Village* » : le *Camp de Boulogne*, le *Chemin Vert*, le *Moulin*, le *Franc Terroir*. La population en 1878 était de 97 habitants.

L'autel de Noyelles fut accordé à l'abbaye de Mont-Saint-Eloy en 1122. En 1204 Hugues Litrechans, demeurant à Tramecourt, donna aux religieux d'Auchy, la dîme qu'il possédait en cette paroisse. Le duc de Bourgogne constitua au profit de cette même abbaye, en 1402, une rente sur ses terres de Noyelles (1). En 1762, Madame de Boulogne et l'abbaye d'Auchy étaient seigneurs de ce village ; la seigneurie de ces religieux s'étendait aussi sur Willeman, Pierremont et Valières et rapportait 62 livres 12 sous par an (2).

L'église avait pour collateur l'abbé du Mont-Saint-Eloy. C'était un secours d'Humières, aujourd'hui c'est une annexe de Willeman. La dîme du quart du territoire appartenait à l'abbaye d'Auchy, par donation d'Enguerrand, comte d'Hesdin (3), confirmée par l'évêque de Théroüanne et le pape Honorius III. Ce couvent en tirait au xviii<sup>e</sup> siècle 6 chapons et 32 boisseaux de blé, ci : 107 livres. Le reste de la dîme se partageait entre Madame de Boulogne, M. Front d'Aire, le curé d'Humières et la veuve J.-B. Dubois.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais (n° 197) deux plans et un terrier de Noyelles dressés en 1782 pour l'abbaye d'Auchy, par Devis arpenteur à Fillièvres ; on y voit indiquée la seigneurie de ce couvent. Un bois y est appelé *Bois Fourcroy*.

(1) Archives de Nord.

(2) Archives de l'abbaye d'Auchy.

(3) Voir à ce sujet une charte de Jean évêque de Théroüanne (1123). Histoire de l'abbaye d'Auchy par M. de Cardevacque, page 175.

## ROLLENCOURT

Rollencourt, *Rollandi curia*, *Rollencor*, *Rollaincourt*, *Rolleinchors*, *Rolescurt*, *Rollaincourt*, *Rollancourt* est un des beaux villages du canton; il est bâti dans la large et fertile vallée de la Ternoise. De nombreuses plantations l'entourent et le couronnent. A mi-côte les murs blancs de l'église jaillissent de la verdure, et à l'extrémité d'une avenue on aperçoit la façade d'un vaste et élégant château. Les bois importants qui dépendaient de ce domaine ont été en grande partie défrichés, et dans une vallée sèche, parallèle à la Ternoise, M. Wattinne-Bossut a construit dans ces dernières années une ferme importante, briques et blancs, d'une architecture fort originale. Le ruisseau du *Plinchon* venu de Blingel, rejoint la Ternoise à Rollencourt, après un parcours de 2280 mètres.

La contenance du territoire est de 1157 hectares dont 86 hectares 91 ares en manoirs et prairies, 570 hectares 30 ares en terres arables et 431 hectares 93 ares en bois (en grande partie défrichés). Les sections au nombre de quatre portent les noms : 1° de la *Ferme de ma Campagne* et de la *Vallée à Collet*, 2° du *Camp Verin*, 3° du *Village* et du *Marais*, 4° de la *Ferme des Trois Fétus* et du *Bois de la Ville*. Voici quelques lieux dits : le *Fond de Chapelle*, le *Champ Robert*, la *Justice*, la *Verte Carrière*, le *Rietz*, le *Calvaire*, le *Temple*, le *Plantis*, les *Terres Martenne*, le *Travée*, la *Banne*, les *Prés*, le *Fond de Dauwetz*, le *Franc Fief*, l'*Hayure Ouvresse*, le *Mont Jury*, les *Terres à Pistoles*, les *Noirs Champs*, les *Gradivis*, la *Fausse Rue*, la *Rue du Bout de la Ville*, la *Rue du Petit Crocq*, la *Rue du Grand Crocq*, la *Place*, le *Bois Bouillard*, le *Bois à Carognes*, le *Bois de la Croix*, le *Bois Bacon*. Les hameaux de : *Bois du Hêtre*, *Ma Campagne*, *Rietz Montigny*, *Trois Fetus* (ferme), et *Courcelles*, dépen-

dent de Rollencourt (1). La commune a 22 hectares 8 ares d'anciens marais communaux mis en rapport (2). La population en 1878 était de 388 habitants.

Il y a une école de filles tenue par une sœur de la Sainte-Famille.

Rollencourt, en 823, était une des *Villas* de l'abbaye de Saint-Riquier. Eustache, comte de Boulogne, assigna en 1070 à l'église de Lens, une terre, sise à *Rolescourt*, produisant 7 sols de revenu (3). Guy de Rollencourt fut témoin dans la donation de l'évêque Liébert en 1071 ; ses successeurs étaient pairs de Saint-Pol et bannerets d'Artois en 1150. Hellin de Rollencourt est repris comme témoin dans une charte de 1106, par laquelle Warnier ou Watier d'Hamelincourt, donne quatre rasières de terres à l'église de Saint-Aubert à Cambrai (4). En 1198, Lambert, évêque de Thérouanne, confirme une donation faite à l'abbaye d'Auchy, sous son prédécesseur, par Robert de Dors, seigneur de Rollencourt, de la troisième partie de la dime d'Héricourt, Enguerrand, comte d'Hesdin accorde en 1112 à ces moines le privilège de la pêche, depuis Marconnelle jusqu'à Blangy et par conséquent à Rollencourt, plus l'obligation pour ses hommes de faire moudre leurs grains au moulin de Rollencourt, ou à un autre appartenant également à l'abbaye (5). Bauduin et Roger de Dors, tous deux seigneurs de Rollencourt confirmèrent en 1213 la donation faite par Robert de Dors. Beauduin de Dors est cité dans une donation faite par Guillaume, abbé d'Auchy, et ses religieux aux Templiers de Loison. Il est repris aussi dans une charte de Jean évêque de Thérouanne (1128) (6) par laquelle il

(1) En 1569 deux autres hameaux : *Mont* et *Vaux* dépendaient de Rollencourt.

(2) En 1762, le marais communal avait 80 mesures. En 1569, il était tellement humide qu'on ne pouvait y mener pâturer les bestiaux.

(3) Malbrancq de Morinis. Tome, II.

(4) Généalogie des Hamelincourt.

(5) Archives de l'Abbaye d'Auchy.

(6) Son nom est écrit *Balderi de Rodlancuria*.

confirme la restitution faite à ces moines de la terre qu'ils avaient cédée pour bâtir à Mahaut, comtesse d'Hesdin (1).

La dernière descendante des Seigneurs de Rollencourt, Marie porta cette terre en 1362 à son époux Jean de Châtillon, second fils de Gaucher V et de Marguerite de Flandre.

Il était seigneur de Dampierre et servit le roi Philippe de Valois en plusieurs occasions, défendit Béthune contre les Flamands et mourut en 1362. Il eut Jean 2<sup>e</sup> du nom, mort sans alliance en 1364, Hugues et Marguerite. Ce dernier fut fait prisonnier en 1369 et conduit en Angleterre où il demeura 2 ans; puis il fut nommé capitaine du roi en Picardie, Artois et Boulonnais. Il tenta inutilement de prendre Ardres, fut destitué de sa charge en 1379, mais, d'après le P. Ignace, il en portait encore le titre en 1380, servant en Picardie sous le sire de Coucy. Il assista au siège de Gand en 1381, à la bataille de Rosebecque en 1382, fut rétabli dans ses fonctions qu'il exerça jusqu'en 1388, et était mort en 1390.

Hugues de Chatillon, d'Agnès de Sechelless, eut Jacques, conseiller et chambellan du roi Charles VI, qui le qualifia de son aimé et féal cousin, devint amiral, puis perdit cette charge et se retira en son château de Rollencourt. En 1415, ayant appris que les Anglais avaient envahi la France, il reprit son épée et fut tué à la bataille d'Azincourt. Il avait épousé Jeanne de la Rivière (2) et Wallerand son second fils (3), suivit comme son

(1) En 1133 Guy de Hantone tenait en fief de Hugues Colet le huitième des terres et des bois de Bonnières; à sa mort Odette femme de Richard de *Rollaincorth* le donna à l'abbaye naissante de Dommartin à charge d'une redevance annuelle. Mais les donateurs étant morts, Gérard et Renier, leur fils contestèrent, aux moines la possession de ce fief. Alors survint une transaction où furent témoins Vaultier Bechet, Bernard de Dourrier, Aloph de Rai etc. (Petit cartulaire de Dommartin f<sup>o</sup>s 65 et 66.) Baldinus de *Roulincourt* est témoin d'un accord passé entre les moines de Saint-Josse-au-Bois et Hermerus de Marcellivilla (Id. f<sup>o</sup>s 30, 31).

(2) Ses filles épousèrent savoir. Marguerite, Philippe de Fousseux; Jacqueline, Jean de Wertaing seigneur d'Aubigny, et Jeanne, David de Briemeux. seigneur de Ligny, gouverneur d'Artois (P. Ignace),

(3) 1469 Wallerand de Chastillon sgr de Dampierre, de Rollencourt et de Bauval avoue que c'est par tolérance des religieux d'Auchy qu'il a place une planche sur une rivière de Fieules près de la maison de Douvest, au territoire d'Auchy; la charte est du 15 octobre 1469. (Archives d'Auchy).

père, le parti du duc de Bourgogne, mourut en 1473 (1) et n'eut de Jeanne de Saveuse que deux filles. Marguerite porta à son mari Philippe de Lannoy les seigneuries de Sompuis, Dampierre et Rollencourt. Cette dernière resta dans la famille de Lannoy jusque vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle (2), où Françoise devint la femme de Maximilien de Buren, comte d'Egmont, généralissime des armées espagnoles. Leur fille aînée épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont deux enfants, l'aîné Philippe Guillaume, marié avec Eléonore de Bourbon, en 1606, vendit sa baronnie de Rollencourt aux d'Ongnies (Lion).

Sans doute en vertu d'un retrait lignager exercé sur Jean de Robbes, comte d'Annappes, Anne de Wilhem, veuve de Jacques d'Ongnies, recouvra la baronnie de Rollencourt, le 12 octobre 1610. Nicolas-François de Marnix, chevalier, comte d'Ogimont, baron de Pattes, seigneur de Gerninies, épousa en 1642 Isabelle-Claude d'Ongnies, dame de Rollencourt, fille de Philippe, comte

(1) Il fut enterré dans l'église de Rollencourt et voici son épitaphe :  
Ci gist noble homme Wallerand de Chasillon, seigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rollencourt et de Bauval qui trépassa le 13<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1473.

(2) 1474 Messire Philippe de Lannoy, seigneur de Santes conseiller et chambellan de mon très redouté seigneur Mgr le duc de Bourgogne tient à cause de Madame Marguerite de Chastillon, sa femme, du chastel et comté de St Pol en pairie la terre et seigneurie de Rollencourt laquelle se comprend en chastel et forteresse du dit lieu et aultres terres aux environs, ..... déduire et rabattre pour les réfections et ruines du dit chastel et forteresse *qui est ancienne* et dont cette présente année la porte et fondue et ruinée et aussi pour les autres maisons et édifices c'est à savoir celle de bassecourt, la maison des plaidoyers, celle de la bauve, le dit moulin et les maisons de Douvest. (Archives d'Auchy les moines)

1492 Autre titre du 4 janvier 1492 qui rappelle que Jehenne de Saveuse veuve de W. de Chatillon a institué, pour augmenter le service divin six messes pour estre dites et célébrées chaque semaine héritablement et a toujours en l'Eglise paroissiale de Rollencourt dont les trois se diront et célébreront en la chapelle de Notre Dame, et jours de dimanche mardi et jeudi et les autres trois en la chapelle de St Nicolas et jours de lundi, mercredi et vendredi et par forme de *Cantuaire* et sans bénéfice institué, laquelle sera pourvu d'un chapelain ou de deux de sa vie honnête par les exécuteurs du testament de la dite demoiselle tant qu'ils vivront et après leurs trépas par les seigneurs du dit Rollencourt lesquels porront révoquer les chapelains et y en mettre d'autres toutes fois que besoin sera et qu'ils trouveront cause raisonnable de ce faire » (id)

Le revenu d'icelui cantuaire fut assigné sur le fief de Donvest, (on écrivait alors *Douvest*) acquis par cette demoiselle et tenu des religieux d'Auchy à 30 livres monnaie courante (id)

d'Estrées, baron de Rollencourt, etc. Ils n'eurent pas d'enfants.

François de Marnix, se remaria avec Isabelle de Vos Pollaer morte en 1680. Leur fils Claude-François-Dominique, devint seigneur de Rollencourt; nous ignorons comment, puisque ce domaine était à sa belle mère. Il épousa Antoinette de Haudron, fille du seigneur de Guiberchies et de Anne de Tenremonde dont Baudry-Adalbert, qui prit pour femme en 1718, Aldegonde-Eléonore de Lannoy, fille du comte de Beaurepaire (1).

Son descendant, Claude-François-Joseph, époux de Guislaine-Ernestine de Cunchy (2), était seigneur de Rollencourt en 1789 et entra aux Etats d'Artois pour cette terre. Ayant émigré, ses biens furent confisqués, il put en retrouver une grande partie après la Révolution; son fils Charles-Guislain, mari de Dorothee Van der Gracht les abandonna aux spéculations d'une bande noire qui les revendit au détail et ses beaux bois furent défrichés.

La terre de Rollencourt était une baronie, dont relevaient quatorze terres à clocher et un grand nombre de fiefs; tels que: les pairies d'Erin, Maisnil-les-Saint-Pol, Troisvaux, les villages de Ambricourt, Maisoncelle, Bucamps, Incourt, Eclimeux, Œuf, Willeman, Héricourt, Mont, Béalencourt, Saint-Martin-Eglise, Brouay, le Sars-sur-Canche, Vaux-les-Béalencourt, Azincourt, Penin, Embry, Orlencourt, Brailly, Rebreuve-sur-Canche, Nuncq, Humbercamps, Roellecourt, Baillelet-les-Roellecourt, la Carnoye, etc. Le bailli était en général un personnage d'une certaine importance; en 1569 c'était Caille de Gand, écuyer sieur de Blingel. Il y avait une halle et maison pour les plaidoeries.

D'après les centièmes de 1569, les droits seigneuriaux rapportaient alors 213 livres, sans doute avec les terres qui rele-

(1) François de Marnix eut en 1734 un procès pour droit de chasse qu'on peut voir dans les archives du Conseil d'Artois.

(2) Voir à la monographie de Fleury, canton d'Heuchin, leur contrat de mariage.

vaient (1). Car en 1762, ils ne produisaient plus que 200 livres, avec 80 livres pour les censives. Le domaine se composait d'un château, d'un parc, de terres, de prairies et de 900 mesures de bois aménagés à 18 ans.

En 1223, le marais de Rollencourt donna lieu à un différend assez important entre le sire de Rollencourt et les habitants d'Auchy. Le prince Louis étant venu en Artois avec son père Philippe-Auguste, donna raison à ces derniers (2).

En 1647, il se passa à Rollencourt un événement ainsi raconté par l'abbé Robert, d'après le cartulaire d'Auchy :

« Un fait anormal, unique dans les annales ecclésiastiques eut lieu dans cette paroisse en 1647. Lors du retour de la ville d'Hesdin à la monarchie française, il y eut conflit entre le roi

(1) On peut voir archives du Pas-de-Calais (Conseil d'Artois n° 7205) un compte de la seigneurie de Rollencourt.

(2) Tailliar. Recueil d'actes romans. Voilà comment le cartulaire d'Auchy (page 335) raconte ce différend. « Au jour que li quens Phelipes de Flandre (Philippe d'Alsace mort le 1<sup>er</sup> juin 1191) qui estait sire de Hesding et de ses apendissés s'en alla outre mer estait li commugne d'Auchy tenans etc..... et usans des pastures et des marés ainsi que il sont et que il durent duskes as le courtix de Rollaincort et après le mort le comte Philippe, le sires de Rollaincort commença à cachier les bestes d'Auchy hors de cele pasture dessus dite ; mais por chou ne laissaient mie chil d'Auchi que il n'alaissent en le pasture dessus dite quand il pooient tant dura chil contens que li rois Philippes repaira d'outre mer : et quand li roi Philippes vint en cest pays il saisi ceste terre avec Monseigneur Loey sen aigné fil..... et il fist rendre le pasture et les marés devant dis à le communauté d'Auchy et le tinrent chil d'Auchy quitement et en pais duskes à chou were. (Guerre de 1195) commencha entre le comte Bauduin de Flandre et le comte de Bolonne d'une part et le roi Philippe d'autre ; et vinrent chi doi conte à fourche et à armes à Hesdin et l'arsent et eschillerent et effrondrèrent sin vivier et abâtirent sin parc et après commencha sire de Rollaincort a recacher les bestes hors de le pasture et des marés devant dis, mais chil d'Auchi ne laissèrent mie por chou qu'il ni alaissent quant il pooient. Et quand li rois Loeys eut aage, li rois Phelippes ses pères le fist chevalier et li rendi se terre ; et quant ceste terre li fu rendue, il vint en che pais et fict à jour nommé mander et ajourner ses hommes et se tenans et rechut ses hommages et féeltés, et après li conjura ses hommes et ses tenans que il a un jour li seussent à dire comment li quens Phelippes ses onclestenait ceste terre et quel point au jour qu'il s'en alla aultre mer.... et après chele dicte enquête li rois Loeys fist rendre et délivrer cele pasture et les marés devant dict, dukes à courtix de Rollaincort, à cheus d'Auchy et à chiaus qui droit ; devoient avoir comme en pasture commune et en marés commun et l'ont tenu dukes à ore ; et après li rois Loeys (roi en 1223 mort en 1226) confrema par ses lettres au maieur et à le commugne de Hesding lor loi et lor assis et lor pastures communes. »

d'Espagne et Louis XIV au sujet de la nomination d'un nouveau prélat à l'abbaye d'Auchy-les-Moines. Le premier nomma un religieux de Saint-Bertin, Dom Antoine de Gonzalès de Alveda. Louis XIV, de son côté, donna l'abbaye d'Auchy en commande au cardinal Barberini, son aumônier et archevêque de Reims. Le cardinal jouit des revenus de sa prélature jusqu'à sa mort qui arriva en 1660. A cette date, Dom Alveda fut enfin agréé par le roi de France. Déjà il avait usé de tous les moyens pour se faire recevoir. Quand il connut que son élection canonique faite par les religieux était acceptée par le roi d'Espagne, son souverain, et par l'évêque, il se fit mettre en possession de son abbaye par procureur. Il ne se contenta pas de cela et chargea un ecclésiastique de prendre une nouvelle possession *à vue de clocher, du haut de la tour de Rollencourt*. Armé d'une commission, du 21 décembre 1647, délivrée par Christophe de France, évêque de Saint-Omer et administrateur de l'évêché de Boulogne, pour la partie de ce diocèse encore soumise à l'Espagne, Antoine Daniel, sous-diacre, fit, le 5 janvier, cet exploit, dont acte a été dressé en latin. Le procureur de Dom Alveda fut maître Jacques-Adrien, curé de Fontaines-l'Étaon ; les témoins furent François Manessier, et François Friquet de Rollencourt. •

COURCELLES, *Courchelles* est un hameau qui avait pour seigneur en 1569, Jean Galbart (1).

Rollencourt eut ses coutumes particulières (2).

L'Église de ce village, sous le vocable de saint Riquier, était à la collation de l'abbé de Saint-Jean-au-Mont-les-Thérouanne

(1) Un procès commencé le 12 mai 1672 et qui ne finit qu'en 1772 eut lieu pour une succession féodale, entre Yolande Galbart, arrière petite fille de Jean et Isabelle Galbart. Leur beau frère Christophe de Tailly y est qualifié de sieur de Courcelles; on voit figurer également dans ce procès Henriette de Gargan, petite fille d'Anne-Jeanne Galbart, François-Joseph de Gargan. Arthur Galbart, écuyer et Charles Vainet son parent y sont également qualifiés de sieurs de Courcelles; Louis Lédien de Courcelles fit aussi valoir des prétentions du chef de son beau frère Adrien de Tailly et à titre d'héritier médiat d'Henriette de Gargan (abbé Robert).

(2) On peut les voir : Archives du Conseil d'Artois, n° 698).

et faisait partie du diocèse de Boulogne, doyenné du Vieil-Hesdin. Elle avait Béalencourt pour secours. Blingel actuellement lui sert d'annexe. La dîme appartenait, en 1569, à l'abbaye de Blangy ; en 1761, elle était possédée par l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont et le curé du lieu. La dîme de Courcelles était restée à l'abbaye de Blangy. Il y avait, au xvi<sup>e</sup> siècle, une chapelle dans ce hameau.

L'église de Rollencourt a été bâtie à diverses époques et certaines parties, appartenant à l'art ogival, ne sont pas sans mérite. C'est un assez grand édifice en pierres, deux chapelles forment la croix latine; le chœur se termine en hémicycle et la voûte est en pierres; celle de la nef est en bois. Aucune date n'indique l'époque de la construction de cet édifice. Il y avait autrefois, dans cette église, une chapelle dite de *Donvez* et un monument en marbre dont nous avons déjà parlé. On y voyait un Châtillon représenté couché et expirant des suites de blessures reçues à la bataille d'Azincourt. Cette œuvre de sculpture, du reste très-simple, fut détruite sous la Révolution (1).

(1) Un tombeau en marbre noir représente une châtelaine richement vêtue avec cette inscription « ci gist madame Helvis de Troispois. priez pour son ame ».

A droite en entrant dans l'église, on voit un bénitier en grès qui porte le millésime de 1603 et « Anthois de Briois. R. de cest Baronie, a, doné, ce beituir. J. H. S. (Lion).

Voici l'inscription de la cloche.

JAI ÉTÉ BÉNIE PAR LOUIS MARIE RIQUIER  
CURÉ DE CE LIEU ET SUIS NOMMÉ SOPHIE  
PAR HAUT ET TROIS PUISSANT SEIGNEUR M<sup>re</sup>  
PIERRE JOSEPH CHEVALIER DE MARNIX, ANCIEN  
CAPITAINE AU RÉGIMENT DE CHARTRES CAVALERIE,  
ET PAR TRÈS NOBLE ET TRÈS ILLUSTRE DAME MARIE  
GUISLAINE ERNESTINE JOSÉPHINE SOPHIE DE CUNCHY.  
VEUVE DE TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR  
MESSIRE CLAUDE FRANÇOIS JOSEPH, COMTE DE MARNIX  
ET DE BORNHEM, CHEVALIER BARON ET SEIGNEUR  
DE ROLLANCOURT, BLINGEL, MAISONCELLES, GRAND-  
CORDEL, BÉALLEN COURT, MONS, DONVEZ, G....  
TEST.... MARIEKERQUE. BARON ET SEIGNEUR DE  
CRILLA, ST- MAURICE ET DE PLUSIEURS AUTRES LIEUX.  
SA MÈRE AYANT PRIS LA GARDE NOBLE DE MESSIRE  
CHARLES GUISLAIN MARIE NÉ COMTE DE MARNIX  
ET DE BORNHEM BARON DE ROLLENCOURT, SEIGNEUR  
DESDITS LIEUX — ETC. — ETC. — EN PRÉSENCE DU

Le château de Rollencourt était autrefois une demeure féodale entourée de fossés avec chapelle castrale ; déjà en 1569, il était à moitié démoli. Fargues s'étant rendu maître d'Hesdin en 1658, fit détruire ce qui en restait ainsi que les clochers des églises du Parcq, de Saint-Georges et de Fillièvres.

L'habitation moderne fut construite par les Marnix, au dernier siècle, dans de vastes proportions, en pierres, avec fronton, ailes en retour, chapelle, maison de jardinier, etc. Sur la droite se trouve un pigeonnier de forme ogivale imitant une tourelle. Le parc, traversé par deux rivières coulant à pleins bords, est dessiné à l'anglaise, et c'est un des plus beaux du pays. Ce château est depuis environ 40 ans, dans la famille de Bertout qui l'a restauré et embelli.

Jean de Rollencourt était prévôt de l'abbaye d'Auchy, vers 1250 ; Jean Beugin, prieur de cette abbaye, en 1786, était né dans ce village.

SIEUR JEAN MARIE HYACINTHE HERMEL RECEVEUR  
DES DITS SEIGNEURS ET AUSSI RECEVEUR DELADITE  
EGLISE. — J. E. PANET LIEUTENANT —  
FONDU PAR DROUOT EN 1788.

Ordre ayant été donné aux municipalités en 1792 de ne conserver qu'une seule cloche pour convoquer le peuple aux Assemblées communales, les habitants de Rollencourt envoyèrent à Hesdin la plus petite de celles que le comte de Marnix venait de donner à l'église. Cette cloche fut concédée à la commune d'Auchy-au-Bois où elle se voit encore avec cette inscription :

MESSIRE CLAUDE FRANÇOIS JOSEPH COMTE DE  
MARNIX, CHEVALIER, BARON DE ROLLANCOURT  
ET MADAME MARIE JOSEPH FERDINANDE  
DE LANNOY, CHANOINESSE DE DENAIN M'ONT  
NOMMÉ ANNE FERDINANDE ANNE  
J'AY ÉTÉ BÉNIE PAR M<sup>re</sup> PIERRE JOSEPH  
BAUVOIS DE ROLLENCOURT PRÉSENT  
JEAN MARIE HYACINTHE HERMEL, RESEVEUR  
DUDIT SEIGNEUR ET ALBERTINE FRANÇOISE  
LESUR SA FEMME — 1766.

(Lion).

## SAINT-GEORGES

Saint-Georges est un des grands villages de la vallée de la Canche; ses vastes prairies, les habitations de plaisance qu'on y rencontre laissent dans le souvenir du voyageur un agréable souvenir. Malheureusement les belles futaies des bois de Saint-Georges ont disparu pour toujours. Elles sont remplacées par deux fermes; M. Watelet a construit auprès de l'une d'elle une habitation qui a été l'origine d'une agglomération rurale portant son nom. Le territoire contient 950 hectares 36 ares dont 98 hectares 53 ares en manoirs et prairies, 535 hectares 60 ares en terres arables et 46 centiares en bois. Il y a quatre sections ainsi nommées : 1° *Au-de-là de l'eau*, 2° *du Milieu*, 3° *des Sables* et de la *Ruelle Mallet*, 4° de la *Forêt de Saint-Georges*. Nous y trouvons parmi les lieux dits : le *Pillot*, les *Carrières*, les *Hayettes*, les *Tranchées*, les *Montagnes*, les *Courbes*, les *Trois Fontaines*, l'*Ancien Prieur*, l'*Enclos de l'Eglise*, l'*Enclos Saint-Antoine*, la *Croix*, les *Champs aux Ziebles*, le *Fond des Terres Potteresses*, les *Ganettes*, la *Grande Pièce*, le *Fond du Housset*, le *Mont du Quesnoy*, le *Fond Bourry*, le *Pont de Saint-Georges*, la *Rue du Pont*, la *Grande Rue*, la *Rue de l'Abbaye*, la *Rue Verte*, la *Rue de Beaumont*, la *Rue aux Loups*, la *Rue du Bois*, le *Carrefour*, le *Chemin dit le Voyeux*. Les hameaux de *Saint-Ladre*, *Bois Saint-Georges*, *Ferme de Falise*, *Ferme Saint-Antoine*, *Sept Eclairs* dépendent de Saint-Georges. Le fossé d'égout dit des *Blanchisseurs* y prend sa source et rejoint la Canche après un parcours de 875 mètres. La population comptait en 1878 349 habitants. En 1726 il y avait 350 âmes et en 1690, 65 maisons.

Ce village grâce à son prieuré, formait autrefois le faubourg le plus vivant, le plus peuplé et le plus riche d'Hesdin. Il n'était séparé de cette ville que par la Canche; on y comptait plusieurs rues.

## PRIEURÉ DE SAINT-GEORGES

Il existait dans un faubourg d'Hesdin une église tombant de vétusté, et sous le patronage de saint Georges. Elle dépendait des chanoines de cette ville (1) et le service religieux était fait par les chapelains qu'Enguerrand, comte d'Hesdin avait établis dans son château d'Hesdin; mécontent de leur négligence il résolut de fonder un prieuré et de le mettre sous l'invocation de saint Georges, patron de la noblesse (2). Il obtint l'autorisation de son suzerain Robert le Frison, comte de Flandre, qu'il avait soutenu dans une guerre contre le roi d'Angleterre (3).

Enguerrand alla trouver Gérard évêque de Thérouanne pour lui faire part du projet qu'il avait conçu avec Mathilde sa femme. Ce prélat l'ayant engagé à le mettre à exécution, on commença les constructions à cent mètres des remparts, près d'un endroit appelé le *Voyeux*; elle furent rapidement terminées. Enguerrand après avoir assuré l'existence du prieuré par d'abondantes libéralités (4), obtint d'Aimeric, abbé du couvent de Bénédictins nouvellement fondé à Anchin, quelques religieux qui se rendi-

(1) En effet on lit dans l'almanach d'Artois de 1785 que ces chanoines consentirent à renoncer à leur droits sous les conditions que si quelqu'un d'entre eux voulait entrer dans le prieuré ou s'y faire enterrer, on ne pourrait rien exiger, et que les habitants du faubourg seraient obligés d'assister aux offices de la collégiale les jours de Pâques, Pentecôte et Noël, de s'y faire baptiser et marier et de payer la dîme.

(2) Cette dédicace engagea plusieurs nobles à doter ce prieuré. Le cartulaire nous a conservé un acte datant du XIII<sup>e</sup> siècle et curieux, le seigneur de Preure ayant fait assister ses chevaux à la donation. Il s'y met en la garde et la carité de Monseigneur saint Georges le glorieux martyr et *patron* de tous les nobles de qui le bras en est chéans. Il donne 12 deniers parisis par an tant qu'il vivra et après sa mort « sen hiaume, sen haubert et ses cauches de fer et fut fait devant le grant ostel; présent le prier Bernard, Jean de Boubert et touplain d'autres moines et si accompaigna dame se feme et ses enfants et tous ses amis et tous ses *kevaus* aussi. »

(3) Cet acte de 1090 a été conservé dans le cartulaire de saint Georges et imprimé: cartulaire d'Auchy page 20 et bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique tome III p. 985.

(4) Cet acte de fondation conservé dans le cartulaire de saint Georges a été imprimé dans l'histoire du Vieil-Hesdin de M. Danvin (notes pag. 8) on y énumère les divers biens donnés par Enguerrand, les bois de « Pruneroia » une *vigne*, des droits de pêche, de pacage, et le bois nécessaire pour le chauffage des moines et la réparation de leur maison etc.

rent à Saint-Georges sous la conduite d'un prieur appelé Fulger.

Lambert, évêque d'Arras, très flatté de l'honneur que l'on venait d'accorder au monastère d'Anchin, dépendant de son diocèse, s'entendit avec le successeur de Gérard, Jean de Comines, son condisciple et son ami qui, d'archidiacre d'Arras, avait été élevé en 1099, au siège épiscopal de Thérouanne, à l'effet d'obtenir du souverain Pontife la confirmation des libéralités du comte d'Hesdin. Paschal II souscrivit de bonne grâce à la demande de l'évêque de Thérouanne, par une bulle donnée à Latran, le 15 de calendes de juillet, indiction V<sup>e</sup>, l'an 1112 de l'incarnation de N.-S., rapportée par Ferry de Loche dans sa chronique des Pays-Bas. Cette bulle confirme non-seulement la donation du prieuré, faite à l'abbaye d'Anchin, mais encore le patronage des autels ou églises de Fresnoy (Fresnoith) et d'Huby-Saint-Leu, sans préjudice toutefois de la juridiction épiscopale, *Salvâ nimirum ecclesie Tervanensis justitiâ* (1).

Le prieuré de Saint-Georges était renommé pour la régularité de la maison et la sainteté des religieux (2) aussi on lui fit de nombreuses aumônes. Les frères convers étaient nombreux ; on put défricher les terres incultes et améliorer les propriétés, que ces religieux cultivaient en partie eux-mêmes ; aussi la maison ne tarda pas à prospérer. Pourtant on leur retira parfois une

(1) Il paraît par divers titres de l'église de Thérouanne, que les évêques ont toujours eu le droit de visite, de commission et de procuration dans le prieuré de saint Georges, comme dans les abbayes d'Auchy les Moines, de Blangy et de Ruisseauville, situées dans le même diocèse. L'abbé d'Anchin avait obtenu par droit de coutume d'exercer à saint Georges des pouvoirs quasi épiscopaux ; non seulement il nommait le curé du village, en vertu de la bulle de Paschal II, mais encore il accordait des dispenses de bans de mariage et de temps clos ; les évêques diocésains n'avaient pu se réserver que les dispenses de consanguinité et d'affinité dans les degrés qui n'appartiennent pas au Saint-Siège. Dans la partition de l'évêché de la capitale des Morins, faite à Aire, en 1559, par les plénipotentiaires des rois de France et d'Espagne, la cure de saint Georges est citée la première de celles qui devaient composer le doyenné du Vieil-Hesdin, du nouveau diocèse de Boulogne, » (Lambert, Puits-artésien.)

(2) Manuscrit d'Anchin. Guillaume de Montcavrel en 1204, Jean de Lambersart et Marguerite sa femme et Guy de Caumont en juillet et août 1248, fondèrent des services religieux en ce prieuré etc.

partie de leurs privilèges et de leurs donations (1). Ils eurent des difficultés avec Robert II, comte d'Artois, le cardinal d'Estrées, abbé commendataire d'Anchin, les ducs de Bourgogne, les magistrats d'Hesdin (2) et pour les droits curiaux avec les chanoines de cette ville (3). En 1566 ils obtinrent l'autorisation de construire un moulin (4). Plusieurs religieux de ce monastère parvinrent aux dignités ecclésiastiques (5). Léonius fut abbé de Laubes en 1131 et de Saint-Bertin en 1138, Maurice Broignet le devint de Saint-André de Bruges en 1542, Jean Faveau ou Fayeau obtint la dignité abbatiale en 1595 ; on choisit Philippe d'Oye (6) pour abbé de Blangy en 1723 (7).

(1) Dans une charte de 1170, reproduite par Hennebert tom II p. 418 d'après un cartulaire d'Artois, on voit que ces religieux se plaignaient d'avoir été privés de certains privilèges et donations faites par le comte Enguerand et de ne pas avoir assez de bois. Philippe, comte de Flandre, leur rendit des terres et des bois mais reçut en échange un bénéfice à Cavron en 1177 et leur donna 30 sols de rente sur le domaine d'Hesdin pour le pain et le vin de l'autel (2<sup>e</sup> cartulaire de saint Georges). En 1214 Louis, fils aîné du roi, ajouta 40 sols de rente pour la réparation des dégâts causés par un vivier (id.)

(2) Voir à ce sujet l'Histoire d'Hesdin de l'abbé Fromentin page 457.

(3) Ils firent en 1168 un accord pour ces droits ; il est conservé aux archives de la Flandre orientale à Gand.

(4) Registre aux commissions commençant en 1545. Lettres d'octroi du roi d'Espagne données à Bruxelles le 23 janvier 1559. (Archives du Pas-de-calais.)

(5) Le P. Ignace (recueil tom. 2 p. 92) cite Jean Brisselot, confesseur de Charles-Quint, évêque de Berythe, grand vicaire de Cambrai, mort en 1520, comme ayant refusé l'archevêché d'Arbois et la primature de la Sardaigne et comme ayant été religieux de saint Georges : mais il ajoute qu'il avait été prieur des Carmes de Valenciennes. Il aurait donc quitté les Carmes pour les Bénédictins ?

(6) Philippe d'Oye, né à Douai, était fils d'Antoine, chevalier, sieur d'Escarpé, et il était neveu de l'abbé d'Anchin. Celui-ci ayant donné sa démission en faveur du cardinal d'Estrées, obtint du roi la promesse de protéger sa famille.

(7) Voici la liste des prieurs d'après Turpin (histoire des comtes de Saint-Pol) elle s'arrête en 1727 : 1. Fulger, 2. Gervin, 3. Norbert, 4. Odon, 5. Simon, 6. Godescal, 7. Garin, 8. Guillaume, 9. Valter, 10. Simon, 11. Jean de Béthune, 12. Simon, 13. Jean Alardi, 14. Guillaume Meles ou le Nielles 15. Armand de Guines, 16. Guillaume de Furnes, 17. Gilles de Cochove, 18. Guillaume Sanders, 19. Guy de Massermy, 20. Bernard de Meleto, 21. Jacques de Condette, 22. Pierre Bourgois, 23. Beauvuin de Créquy, 24. Jean Legendre, 25. Alard Trubert, 26. Firmin Couplet, 27. Jacques Anesart, 28. Gilles Trubert, 29. Jean de Lannoy, 30. Amand Oudeghest (1516). 31. Olivier Gobert, 32. Pierre Hellin, 33. Guillaume d'Orlay. 34 Antoine de Cressonnière, 35. François Tormelerne, 36. Antoine Revessé, 37. Adrien

Guillaume abbé d'Anchin, établit au prieuré, en 1235, la fête de Saint-Éloy avec office à 12 leçons à célébrer le lendemain de Saint-Jean-Baptiste ; bien que Saint Eloy fût protecteur du couvent, le patron principal resta Saint Georges dont on conservait une partie du bras dans un reliquaire imitant cette forme (1).

Le prieuré de Saint-Georges se composait jusqu'à la Révolution de 9 religieux, y compris le prieur. D'après un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais (n° 170 bis) (2), les bâtiments étaient peu importants; ils comprenaient une maison avec étage; auprès était une église de moyenne grandeur qui passait pour une des plus belles du pays ; elle ne fut pas comprise dans la vente du prieuré en 1791, mais un peu plus tard, elle fut aliénée nationalement et détruite. Le clocher seul fut réservé ; il se composait d'une tour avec une flèche et était cité pour sa hauteur, et la richesse de ses décorations extérieures; on le démolit en 1828. Les orgues avaient été transportées en l'an XII dans l'église de Saint-Pol.

Le prieuré était bâti en 1569 sur 3 mesures. En 1757, avec les lieux claustraux, la basse-cour, le potager, les étangs, et les près, l'enclos comprenait 13 mesures. Il y avait en outre une ferme de 170 mesures, 186 mesures de terres et 394 mesures de bois; en 1791 les bois furent réunis au domaine de l'état et ne furent aliénés que plus tard, mais le reste fut vendu ainsi qu'un refuge que le prieuré possédait à Hesdin rue des Nobles (3). La

Poulain, 38. Eustache Grugeot, 39. Gonzales de Alveda, 40. D. Placide de Brandt, 41. Bertin Portebois mort en 1726, 42. Georges Marissal.

Les derniers prieurs furent dom François Ochin et dom Joseph Gendin. d'après M. Georges Vallée, ces prieurs forains n'étaient pas de véritables titrés de bénéfices mais de simples obédiences ou administrateurs comptables et révocables à la volonté de supérieur régulier.

(1) Il était d'un grand prix pour la matière et l'ornementation, (trésor des reliques de Belgique d'Arnould de Raysse. p. 229.) Il fut vendu nationalement en vertu de la loi du 13 primaire an III avec les vases sacrés, ornements etc, pesant 6 onces 4 gros. Cette relique avait été donnée à Robert comte d'Artois par l'empereur de Constantinople Alexis. C'est l'abbé d'Anchin Alméric qui l'envoya au prieuré où elle attirait de nombreux pèlerins; Charles le Téméraire vint la vénérer en 1469.

(2) Dans ce même plan sont dessinées la ferme de Saint-Ladre, une cense à M. de Gargan, une à M. de Watteville, une autre à Mlle Delgérie.

(3) C'est le 27 mai 1791 qu'on mit en vente au district de Montreuil le prieuré de Saint-Georges avec ses dépendances, l'église exceptée. Il était

partie principale des constructions est devenue une élégante maison de campagne (1).

Le prieur était seigneur de Saint-Georges avec droits de pêche, etc. (2). Il recevait en 1762 pour censives 219 livres et pour droits seigneuriaux 1 livre 10 sols. Le sieur Cauwet de Pompery avait alors le fief de *Pompery* et M. Boulanger de Lambessart le fief de *Lambessart*. Le fief de *Gargan*, d'après M. G. Vallée, a été le berceau de la famille de Gargan Rollepot.

En 1472, les Français brûlèrent le faubourg Saint-Georges, et pour réparer les dommages, le duc de Bourgogne ordonna de lever un demi-ayde.

« Le maréchal de Châtillon fut nommé par le roi Louis XIII pour commander son armée en Picardie. Elle commença la campagne par le passage de la Somme vers Abbeville ; le comte de Mondejeu, gouverneur de Rue, eut ordre d'aller piller et brûler

bâti alors sur un terrain de 5 mesures, clos par des murs, des fossés et la rivière et estimé 8000 livres. Il y avait en outre 100 mesures de terre en 5 pièces et 22 mesures de prairies estimées avec les arbres 18645 livres, de plus une ferme dite de *Saint-Antoine* avec 93 mesures de terre, 90 mesures d'autres terres et un moulin avec maison et jardin. Une première difficulté arrêta la vente ; la municipalité de Saint-Georges observa que les moines distribuaient chaque année aux pauvres le revenu (sans doute en blé) de leur moulin et demanda qu'on continuât cet état de choses. On en référa au directoire du département ; mais les religieux ayant déclaré que cette charité, qu'ils pratiquaient de temps immémorial, était toute volontaire de leur part, nous pensons qu'on passa outre. Aucun amateur ne s'étant présenté à la première adjudication, une seconde eut lieu le 10 juin et après des enchères mises par les sieurs Hacot, Gosse et Duval, commandant la citadelle de Montreuil, ce dernier fut déclaré adjudicataire pour 60,200 livres. Il acheta aussi la ferme Saint-Antoine pour 27,700 livres et la plupart des autres terres. Le refuge fut vendu 1500 livres. (Archives départementales.)

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais, concernant le prieuré 4 registres, 2 liasses et 3 pièces séparées, le tout remontant de 1535 à 1789. On peut aussi consulter sur cette maison religieuse son cartulaire conservé aux archives du Nord, une histoire abrégée provenant du même dépôt, écrite au dernier siècle et publiée par M. Leglay dans le bulletin n° 30-31 de la société des antiquaires de la Morinie, Mirœus, op. Dipl. tom. I p. 170, Ferri de Locre, *chronicum Belg.* p. 209 Turpin histoire des comtes de Saint-Pol pag. 41, une notice du chanoine Parenty publiée dans la Gazette de Flandre et d'Artois du 21 février 1839, les histoires d'Hesdin de M. Danvin, l'abbé Fromentin, M. Lion etc.

(2) Les biens monvaient autrefois de divers seigneurs mais depuis une transaction de 1333, ils relevèrent en un seul fief du comte d'Artois, puis du roi à cause de son château d'Hesdin. Pourtant les prieurs servirent rarement avec, ce qui donna lieu à un arrêt du grand conseil de 1694.

le vieil Hesdin. Il partit de Rue le 25 janvier de cette année 1638 pour aller faire l'expédition avec 400 hommes de pied tirés de son régiment, sa compagnie de cavalerie et deux autres compagnies du régiment du baron de Degoufeld. Ils passèrent la rivière d'Authie à Dompierre, où il avait donné rendez-vous à la compagnie du comte de Lannoy. Le 28 février, il se rendit maître de la ville; de là il fit mettre le feu dans le bourg de Saint-Georges, prieuré dépendant de l'abbaye d'Anchin. Il força cet endroit et quelque centre du voisinage malgré les forts qui étaient à leur tête. Ils retournèrent dans le Ponthieu chargés de butin (1). »

« Le 19 mai 1658, on eut avis que Louis XIV à la tête de sa maison et d'un gros de cavalerie, était parti de Montreuil; il fit halte à l'abbaye de Saint-André-au-Bois, pour se rendre à Hesdin. Fargues, révolté contre Sa Majesté et maître de cette ville, ignorant que la réduction de Dunkerque motivait le voyage du roi, distribua alors son artillerie et ses forces, tant sur la place, afin de contenir la bourgeoisie, qu'en d'autres endroits, où le danger était imminent; il osa même dresser une embuscade aux troupes du roi, par un détachement d'infanterie du Camp de Saint-Leu, posté dans un ravin. Il l'avait fait glisser le long des haies, jusqu'à la route parallèle à celle que tenait l'armée royale; l'avant-garde de celle-ci se rangea, sur les onze heures du matin en ordre de bataille, vers le bois du prieuré de Saint-Georges, le roi coucha dans ce prieuré. La nuit, les rebelles furent effrayés, se figurant être assaillis à chaque instant; leur terreur panique fut dissipée le lendemain à la nouvelle que l'armée était décampée et avait passé la Ternoise à Blangy, pour se diriger vers Dunkerque. »

**SAINT-LADRE.** — Ce hameau était également compris dans les faubourgs d'Hesdin; le château à la suite des croisades fut transformé en maladrerie sous le vocable de saint Ladre. Plus tard ce domaine devint un fief et une ferme de 149 mesures,

(1) P. Ignace, addition aux mémoires, tom. VIII f° 273

appartenant aux Jésuites d'Hesdin. Après l'expulsion de l'ordre, cette propriété passa à M. de Cogery (1).

C'est maintenant un château avec parc dessiné à l'anglaise et appartenant à M. Vallée.

L'ÉGLISE, sous le vocable de saint Georges, faisait partie du Vieil-Hesdin, diocèse de Boulogne (2) et était à la collation du prieur du lieu représentant l'abbaye d'Anchin. Le chapitre d'Hesdin avait la dîme. Comme nous l'avons vu, il y avait d'abord une église desservie par des chapelains; puis ce furent les moines qui firent le service curial sous certaines réserves.

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on bâtit une église pour la paroisse; sans doute l'abbaye d'Anchin, collateur, contribua à la construction et la fit restaurer au xviii<sup>e</sup> siècle; les registres paroissiaux donnent le nom des curés depuis 1475. Après la ruine d'Hesdin, en 1553, Saint-Georges devint paroisse. Elle perdit à la Révolution, ses 750 livres de revenu.

L'Église n'a qu'une nef avec chevet en hémicycle; elle est remarquable par les colonnes grecques qui se détachent des murailles à l'intérieur de l'édifice et soutiennent le lambris cintré. Le maître autel actuel vient du prieuré, la chaire et le confessionnal sont en chêne du Haynaut et bien travaillés (3).

(1) M. de Cogery était poète et composa une pièce de vers dont voici le commencement :

Saint-Ladre a de sa nature  
L'aspect riant et changeant  
On admire la structure  
D'un parc joli, élégant etc.

(2) Elle était d'abord comprise dans le doyenné d'Hesdin, diocèse de Saint-Omer.

(3) Voici d'après M. G. Vallée l'inscription de la cloche principale :  
Albertine Madeleine je suis nommée par D. Albert de Pronville prieur  
et seigneur de Saint Georges parrain et par dame Marie Magdeleine de  
Gargan douairière d'Authin marraine, du temps de L. F. créé curé de  
St-Georges et j'ai été fondue par Etienne Paussand l'an 1760; sur la petite  
cloche on lit: Amant Chapperon ma faist 1683. Dans l'église est la tombe de  
Jean Vilette, lieutenant du lieu, mort en 1703 et de sa femme.

## TRAMECOURT

Tramecourt, *Tramecort*, situé dans une plaine un peu ondulée, est surtout remarquable par son château en briques et pierres bâti dans de vastes et belles proportions vers 1740 et récemment restauré; à droite et à gauche sont les dépendances, une double rangée d'arbres encadre l'avant-cour fermée par une grille et précédée d'une large avenue. Le parc est grand et dessiné à l'anglaise. Le territoire contient d'après le cadastre 222 hectares 19 ares, dont 43 hectares en prairies et manoirs, 149 hectares 25 ares en terres arables et 23 hectares 57 ares en bois. Voici quelques lieux dits de son unique section : le *Masis* (1), le *Fond Carotte*, la *Briqueterie*, l'*Enclos Brûlé*, la *Longuigneulle*, le *Bois des Huit Jours*, le *Bois du Fossé*, le *Bois Poulot*, le *Bois de la Carnoye*. Il y a une école de filles tenue par deux sœurs dites *Servantes de Marie* (de Bayonne). La population était, en 1878, de 183 habitants.

Tramecourt, en 1790, fit partie du canton de Blangy.

M. Terninck croit que ce village existait déjà au VII<sup>e</sup> siècle. La terre de Tramecourt était tenue en franche vassallerie du château de Saint-Pol. Jean de Tramecourt fit, le 20 octobre 1275, une donation à Jean l'*Artésien* qui lui avait rendu des services (2).

Cette commune a donné son nom à une famille de race chevaleresque qui depuis un temps immémorial en était seigneur et et en habitait le château. Des membres de cette maison ont pris part aux croisades de 1191 et 1270; d'autres figurent dans les chartes des abbayes d'Auchy, Blangy, Cercamps et Ham-les-Lillers, vers les années 1203, 1204, 1212, 1242 et 1248. Guillaume

(1) Le *Masis* est situé du côté de Canlers et sur la chaussée du Vieil-Hesdin à Théroüan ne; on y a trouvé des traces de constructions.

( ) Charte des archives des comtes d'Artois.

et Anseau de Tramecourt firent partie de la ligue formée contre la comtesse Mahaut (1). Renaud et Jean siégèrent à l'Assemblée des Etats d'Artois tenue le 2 mars 1413 à la cour-le-comte d'Arras(2), on croit que ce dernier périt à la bataille d'Azincourt. Jean de Tramecourt fut écuyer d'écurie du roi Louis XI. Un autre, Jean contribua à la défaite des protestants d'Allemagne et assista aux batailles de Gravelines et de Saint-Quentin. Antoine de Tramecourt servit dans toutes les guerres de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, fut créé chevalier en 1612 et reçut en 1622 du prince de Ligne, gouverneur général d'Artois, une commission pour organiser la levée en masse des paysans du comté de Saint-Pol. Deux de ses filles, Marie-Marguerite et Jeanne furent abbesses d'Etrun et d'Avesnes en 1668 et 1672.

François-Eugène-Léonard de Tramecourt fit les campagnes de 1732 à 1735 en Italie et la guerre de Bohême en 1740. Il se retira du service étant capitaine au régiment du roi et chevalier de Saint-Louis. Son fils aîné, député du Pas-de-Calais et président du Conseil général fut créé par Charles X, en 1827, pair de France héréditaire (2) et marquis de Tramecourt après la constitution d'un majorat actuellement la propriété de son petit neveu, Renaud de Tramecourt. Deux autres de ses fils furent reçus chevaliers de Malte de minorité en 1786 (4).

Pierre de Tramecourt, connu sous le nom de frère Illuminé de Tramecourt, Récollet à Binche en Haynaut, contribua beaucoup à l'établissement, en 1609, d'un couvent de cet ordre à Hesdin et un an après, fit bâtir la maison, dont il devint prieur; il mourut provincial à Lille en 1640 (abbé Robert) (5),

(1) Chartes d'Artois. A. 64.

(2) On y convoqua les trois ordres « à l'occasion du voyage du duc de Bourgogne à Paris pour entretenir la paix et pour délivrer Monsieur de Guyenne qui le lui avait demandé par lettres des 4, 11 et 22 janvier. » Les Etats promirent de servir le duc en toute manière. (Mémoires de la ville d'Arras.)

(3) Il cessa de faire partie de la chambre des pairs en 1830.

(4) Les armoiries de la famille Tramecourt sont : *d'argent à une croix ancrée de gueules.*

(5) Deneufville (tom. III f<sup>o</sup> 149) cite Antoine ou Jean de Tramecourt, du diocèse d'Arras, frère ou du moins proche parent de Simon de Luxembourg prévôt de Saint-Omer et licencié en droit. En vertu de la collation

Le domaine de Tramecourt, en 1569, se composait d'une maison de plaisance avec enclos de 12 mesures en jardin et manoirs, de 92 mesures de terres et de 30 mesures de bois. Il appartenait alors à Jehan de Tramecourt, et Isabeau de la Haye douairière de Tramecourt tenait en viage une maison de plaisance et 66 mesures de terre et manoirs. En 1762, les droits seigneuriaux rapportaient 150 livres et les censives 120 livres; le domaine contenait 20 mesures de pâtures et 223 mesures de terres; actuellement c'est le plus important du canton.

L'ÉGLISE de Tramecourt, sous le patronage de saint Léonard(1), dépendait autrefois du doyenné du Vieil Hesdin, diocèse de Boulogne. L'abbé de Blangy avait la collation et la dîme appartenait à son abbaye (2). Elle était louée 325 livres en 1781. Les religieux, en 1747, remettaient 100 livres par an comme portion congrue, au curé de Canlers dont Tramecourt était secours(3); actuellement, c'est une annexe d'Azincourt.

L'église quoique bien restaurée ne présente rien de remarquable comme architecture. Elle a la forme d'une croix. Il n'existe de voûte en pierre que dans la nef. Cette voûte quoique trop basse est remarquable par la disposition des filets qui la traversent et vont se réunir au centre où se trouve un médaillon avec rosace. On lit la date 16.... et on y trouve

du prévôt, il fut pourvu d'une grosse prébende dont il prit possession par procureur le 28 mai 1443. Il était chanoine de Tournay et de Théroouanne et même écolâtre de cette dernière église. Il fut reçu chantre de Saint-Omer le 3 janvier 1446 et il mourut le 21 octobre 1478. Il portait *écartelé au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'azur à la croix ancrée d'argent, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'or à trois tourteaux (alias roses) de gueules*. Bien que ces armes ne soient pas identiques à celles des seigneurs de Tramecourt, leur ressemblance permet de croire que ce personnage appartient à une branche cadette de cette famille.

(1) On conserve dans un reliquaire de bois argenté, ayant la forme d'un bras, un os de ce saint.

(2) Par suite d'un accord fait en 1263 avec Marsilies de Tramecourt et d'un acte d'arrentement passé le 14 février 1494 avec l'abbaye de Longvillers; cette abbaye possédait aussi un domaine que lui avait vendu en 1323 Hugues, bouteiller de Selles et sire de Tramecourt et de Blangy en partie.

(3) Archives de Blangy.

en outre six pendentifs sculptés et quatre rosaces encadrées dans une moulure en forme d'anneau placée entre les filets. Des fonts baptismaux en pierre, posés dans le bras de croix de gauche, paraissent appartenir à la fin du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle et sont très curieux (1). On remarque aussi dans cet édifice d'anciennes pierres tombales et l'inscription de la cloche (2).

(1) Voici la description qu'en donne M. le chanoine Robitaille: (bulletin de la commission des antiquités du Pas-de-Calais, tom. I, p. 348). La cuvette est soutenue par 4 colonnes trapues, une à chaque angle et par un tube médiant. Elles sont couronnées de chapiteaux, sur lesquelles se dessinent la feuille d'acanthé et la volute ionique; ils supportent une sorte d'entablement carré sculpté sur les quatre faces. Sur l'une on voit deux têtes de levrettes ou griffons (d'après M. Terninck) posées sur le même plan et se regardant; leurs corps semblables à celui d'un poisson s'arrondissent, s'effilent et sont reliés entre eux par une barre horizontale; sur une autre face sont deux têtes d'animaux à bec recourbé et crochu plan têtes sur un long cou qui va se perdre dans un plumage touffu mais grossièrement figuré. Ces fonts sont sculptés en plein bloc dans une pierre grisâtre et inconnue dans ce pays.

(2) Sur la première est représenté à genoux : Jehan de Tramecourt mort le 27 octobre 1540 et son épouse Isabeau de la Haye décédée le 6 août 1592. On lit sur la seconde : Antoine de Tramecourt 1657 et Louise de Saint-Venant, dernière de ce nom, 1649. Sur la troisième : Antoine de Tramecourt 1773, Louise de Paul de Thiennes 1764 (ce fut-elle qui fit bâtir une chapelle à l'endroit où furent enterrés les morts de la bataille d'Azincourt) et leur fils Marie Christian. Sur la quatrième pierre : messire François de Tramecourt 1676. Il y en a une cinquième. Elles sont dans les murs du chœur et de la chapelle occupée par les châtelains. On voit aussi celles de Jean Bocquillon, prêtre et chapelain à Tramecourt, qui fit plusieurs donations à l'église en 1613 et de Pierre Van Houtte et de ses deux femmes.

Sur une plaque en cuivre qui existait dans l'église de Tramecourt en 1785 se lisait l'inscription suivante en tête de laquelle étaient gravées les armoiries de Tramecourt (d'argent à la fasce ancrée de sable) et de Monchy (de gueules à trois maillets d'or).

Jean de Tramecourt, seigneur dudit lieu, d'Ivergny et de la Court, écuyer de l'escurie du Roy notre Sire, et demoiselle Jane de Monchy, sa femme, ont pour le bien de leurs âmes et à leurs intentions fondé en cette chapelle de Saint-Eloy en ceste église de Théroüanne à perpétuité une messe par chacun jour de l'an avecq deux obits perpétuels par chacun an à diacre et sont les messes et les jours desdits obits déclarés au Martyrologe dicelle église et es lettres baillées par le doyen et le chapitre aux héritiers desdits fondateurs ausquels obits se doit faire offrande de vin, quarteron de coppons de cire et se doit aut mouluer pour six sous de pain aux sœurs grises et noires et aux prisonniers de ladite ville et estant à l'autel épiscopal ainsi que par ledit martyrologe et lettres sur ce fait peut apparoir et trespassa ledit sieur le onzième jour de décembre l'an mil-quatre-cent-quatre-vingt-sept. Priez Dieu pour son âme et de ladite demoiselle sa femme. (Preuves de Malte 1775).

Le CHATEAU féodal qui avait été bâti sur le coteau, entre la chaussée et l'église avait sans doute été détruit par les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle; un autre avait été bâti vers 1590; il existe encore en partie dans la basse-cour actuelle. Il appartient au style de la renaissance. On y voit une base de tour. Les fenêtres sont carrées, mais les moulures extérieures se prolongent en cintre dans le haut et l'intervalle compris entre elles et l'ouverture de la fenêtre est rempli par une sorte de coquille sculptée.

La CHAPELLE, élevée sur l'emplacement où furent enterrés une partie des morts de la bataille d'Azincourt (1), a été détruite en 1793; un calvaire la remplace.

---

## VACQUERIETTE

Vacqueriette, *Vaqueriette*. Ce village, situé sur un plateau environné de vallons, a un territoire de 302 hectares 11 ares, dont 34 hectares 32 centiares de prairies et manoirs, 259 hectares 82 ares en terres arables et 16 ares en bois. Il y a deux sections appelées 1<sup>o</sup> la *Plaine des Bois de Saint-Georges* et le *Fond Bitin*; 2<sup>o</sup> le *Fond de l'église* et le *Val Cassé*. Nous remarquons parmi lieux dits : la *Caresse*, le *Revers*, la *Croix*, le *Courtillage*, *Derrière les Prés*, le *Mont à Cornailles*, les *Vignes*, le *Fond Blanc*, la *Guerganne*, le *Fond Masse*, le *Bois Noble*.

En 1239, Vacqueriette ne formait qu'une paroisse avec Erquières.

(1) D'après le Puits Artésien ses débris servirent à construire une étable à porcs. Nous avons déjà parlé dans la notice sur Azincourt du manuscrit sur cette bataille conservé dans le château de Tramecourt ainsi que de la gravure donnée par un officier anglais. On y voit également un joli reliquaire byzantin en cuivre émaillé de 20 centimètres environ de long, provenant de l'abbaye d'Auchy-les-Moines.

En 1762, M. du Châtel de Pétrieux était seigneur de Vacquerriette. Ce village le faisait entrer aux Etats d'Artois. Les censives et droits seigneuriaux lui rapportaient 90 livres. Le prieur de Saint-Georges tirait d'un fief 86 livres par an et avait aussi une petite ferme. Le sieur Helmance et le chapitre d'Hesdin possédaient des fiefs moins importants. Le *Fief d'Hilaire* appartenait au sieur Dessart et le *Fief d'Ancouche* au sieur de Saint-Laurent.

L'Eglise, sous le patronage de la sainte Vierge, faisait partie du diocèse d'Amiens, doyenné de Labroye. C'était autrefois une chapelle vicariale dépendant de Saint-Georges, puis elle devint secours du Quesnoy. Depuis 1826, c'est une succursale avec Erquières pour annexe. La collation appartenait à l'abbaye d'Anchin et la dîme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, au prieuré de Saint-Georges, au chapitre d'Hesdin et à l'abbaye de Ruisseauville. L'église bâtie par l'abbaye d'Anchin fut vendue pendant la Révolution, ainsi que trois mesures de terres appartenant à la fabrique (1<sup>er</sup> ventôse an X) qui avait alors 70 livres de revenu en biens fonds. Les habitants purent racheter cet édifice. On y trouvait (1850) une statue représentant Notre-Seigneur instruisant ses disciples et connue dans le pays sous le nom du *Sauveur*. Un assez grand concours de fidèles venait alors des communes voisines le vénérer le jour de la Trinité pour demander le soulagement des maux corporels. On ignore à quelle époque commença ce pèlerinage et quelle en fut l'origine.

---

## VIEIL-HESDIN

Ce village, un des plus pittoresques du canton, est situé dans la vallée de la Canche qui s'élargit pour recevoir les eaux de la rivièrette de Willeman. Au milieu de vastes prairies bien plantées, où on retrouve les traces des anciens fossés de la ville, apparaissent la blanche façade de l'église et l'ancien couvent des Franciscaines devenu une élégante maison de plaisance. Au sommet des côteaux qui bordent la rive droite de la Canche, se trouvent les ruines du vieux donjon; sur la route de Saint-Pol à Hesdin, le château d'Estruval est précédé d'une magnifique avenue (1) et à côté sont les fermes de *Dame Alix* et d'*Héroville*. Sur la rive gauche les pentes boisées d'un parc anglais mènent à l'élégante habitation, style Louis XIII, bâtie par le baron de Chandénier et embellie par M. de Rocquigny le propriétaire actuel. Elle a été construite au milieu des défrichements du bois du Forestel ainsi que deux fermes importantes dont on aperçoit les bâtiments entourés d'arbres. Si on ne retrouve plus l'antique cité, victime, comme Théroouanne et Saint-Pol, de la vengeance de Charles-Quint, le touriste peut se reposer au milieu d'un site charmant et plein de souvenirs historiques.

Le territoire contient 960 hectares 14 ares, dont 111 hectares, 03 ares en manoirs et prairies, 627 hectares 4 ares en terres arables et 35 hectares 60 ares en bois. Trois sections le composent appelées 1° de la *Grande Pièce* et de la *Ferme d'Héroville*, 2° de la *Croix* et de *Saint-Quentin*, 3° du *Village* et du *Forestel*. Voici les principaux lieux dits : les *Noirs Champs*, le *Fond Madame*, le *Chemin des Charrettes*, au *Bois des Moines*, le *Blanc Mont*, les *Longues Bornes*, les *Bergères*, la *Chapelle du Fresnoy*, les *Terres du Chantre*, la *Chantrée*, le *Marais*, la *Grande Pièce*, le *Clapet*, le

(1) Elle couvre 2 hectares 17 ares de terrain.

*Placidon, le Rhumelet, le Jardin Magon, la Paternité, les Seurettes, l'Enclos du Bourreau, l'Enclos à Marteau, la Tête Chabée, les Cailloux Hauts, la Rue de Beaumont, la Rue du Piéton, le Bois d'Estruval, le Bois Dame Alix, le Bois Lestocquoy, le Bois d'Aulnes.* Les hameaux de *Saint-Quentin, Heroville, Estruval, Forestel, Bois Dame Alix, Ferme du Quesnoy* en dépendent. Le ruisseau dit du *Nocq* y prend sa source et après un parcours de 550 mètres y rejoint la Canche, ainsi que la *Rivière de la rue Cantereine* venant de Wail. Il y a une école de filles tenue par quatre sœurs de la Sainte-Union.

### VILLE D'HESDIN

I. HISTOIRE. — Hesdin, *Herdin, Hisdin, Hesding, Hisding, Hisdinum, Hesdinium, Hesdinum*, vient-il de *vicus Helenæ*, ville d'Hélène, de *Hædinum* qui concerne les chèvres, ou de *Heis*, bois, ou même de *Eden*, paradis terrestre (1)? Fut-il fondé par l'épouse répudiée de Constance-Chlore? La ville est-elle plus ancienne? On le croit généralement? Est-ce en cet endroit qu'Aétius défit les bandes franques de Clodion? L'espace restreint dont nous disposons nous empêche d'examiner ces diverses questions (2), et nous avons le regret de ne pouvoir donner qu'un aperçu des vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin.

Hesdin doit, sans doute, son origine, à sa position; c'était là où bifurquait la voie romaine venant d'Amiens et allant au *Septemvium* et à Théroüanne.

Après avoir subi en 524 les ravages des Danois, cette ville était devenue le centre d'un important domaine quand elle fut donnée par Robert, comte de Boulogne et de Saint-Pol à sa fille Robresse lors de son mariage avec le comte de Vermandois. Robert s'en

(1) Voir au sujet de l'opinion assez singulière qui a placé à Hesdin le paradis terrestre, l'histoire profane Dariou tom. 1<sup>er</sup> p. 17 — Manuscrit de la bibl. de M. Gillet d'Arras.

(2) On peut les voir discutées, dans l'important et remarquable ouvrage que M. le Docteur Bruno Danvin a écrit sur cette ville et qui résume et complète les travaux antérieurs des abbés Mondelot et Fromentin et de Messieurs Lambert, Lion, Vincent etc., et dans une brochure récente de M. Fromentin sur le *vicus Helena*.

réserva la suzeraineté. Les comtes d'Hesdin jouirent de charges importantes. Rodefred était comte du palais de Dagobert, il épousa Sainte Frameuse et eut pour fille Sainte Austreberthe. Adal-scaire fit construire le monastère d'Auchy; l'histoire de ces seigneurs devient obscure pendant deux siècles. Un d'eux, Effrid, ayant voulu résister aux Normands vit sa ville ravagée par eux. Enguerrand imitant son père Gauthier, fit réparer et dota, au xi<sup>e</sup> siècle, le monastère d'Auchy et le prieuré de Saint-Georges. Son neveu et héritier Gauthier n'eut pas les mêmes sentiments religieux; il fut dépouillé momentanément de son comté par Baudouin, comte de Flandre, en punition des exactions. Plus tard, il se ligua contre ce seigneur et son successeur Charles; il fut encore privé, pour quelque temps de son pouvoir. Son héritier, Anselme, fut avoué et défenseur infatigable de l'abbaye d'Auchy.

Hesdin était devenue commerçante et industrielle, aussi son importance avait grandi; elle reçut la visite de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mais ce prince, furieux du meurtre d'un de ses officiers, fit punir sévèrement les assassins, priva la ville de ses franchises communales et fit porter à Aire ses privilèges et la cloche de son beffroy. Ce même prince donna Hesdin à sa nièce Isabelle de Haynaut, quand elle épousa Philippe-Auguste. Il s'en réserva pourtant la jouissance viagère. Le roi de France vint plus tard en cette ville pour se faire reconnaître souverain de l'Artois, et, en 1191, rendit à Hesdin sa charte communale, augmenta ses privilèges, créa un bailli comme juge royal et obtint que l'évêque de Thérouanne renonçât à ses droits féodaux sur ce fief. Beauvain de Flandre réclama Hesdin au roi, mais la guerre qu'il entreprit ne la lui fit pas recouvrer. Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste, en 1215, reconnut par une charte les droits et privilèges de cette ville; ils furent confirmés par le comte d'Artois en 1248, car Louis VIII avait donné par testament à son second fils Robert l'Artois, et Hesdin y était compris. En 1238 on permit à l'échevinage de construire des halles. A cette époque, le château d'Hesdin fut érigé en pairie, et la

ville obtint deux foires franches par an, l'une au mois d'avril la veille de Saint-Georges, l'autre le jour de l'octave de l'exaltation de la Sainte-Croix, et, en 1271, le droit de mesurage des grains.

Le 19 octobre 1284, Henri de Muris, évêque de Thérouanne accorda aux comtes d'Artois la collation d'une chapelle fondée à Hesdin par Jean dit *Huelot*. Lorsque ces seigneurs seraient à Hesdin le chapelain devait faire le service de celle du château.

Robert d'Artois habita souvent le château d'Hesdin qu'il embellit et augmenta d'un vaste parc. Il y reçut, en 1293, Monseigneur Charles de France. Mahaut, à la mort de Robert II, avait réclamé et obtenu de Philippe le Bel l'Artois, qui fut de nouveau réuni à la Flandre, puis à la Bourgogne, en 1384, à la mort de Louis de Male. Mahaut séjourna fréquemment en cette ville et, en 1300, assigna sur un domaine, près d'Hesdin, 50 livres à donner annuellement aux pauvres, sous la condition que l'abbaye d'Auchy le ferait cultiver.

Les guerres et les troubles avaient jeté la perturbation dans les affaires de la ville, et l'échevinage obtint en 1344 une *assise* et *maltôte* sur le vin et les grains qui y entraient avec faculté d'affermir cet impôt. Le seigneur, alors Eudes de Bourgogne, se réservait le quart du produit. Le roi Jean, revenant de captivité, logea à Hesdin; il y revint peu après passer les fêtes de Noël. Quand Marguerite de Flandre épousa Philippe le Hardi, Hesdin fut donné en garantie des engagements pris avec elle. En 1378, cette princesse accorda le droit de lever de nouveaux octrois. Louis de Male, vaincu par Artevelde, se réfugia à Hesdin et y resta quelque temps. En 1386, lettres patentes de Philippe le Hardi pour la juridiction de l'échevinage. Ce prince vint à Hesdin en 1393.

Il y eut de brillantes réceptions. Le commerce local et l'industrie prospérèrent beaucoup à cette époque. En mars 1410, le greffe du bailliage fut érigé en *fief* par Jean de Bourgogne au

profit de Guy Guilbart à charge de 30 sols de relief, autant d'aydes etc. (1).

Le duc de Bourgogne en 1429 offrit une magnifique hospitalité à sa sœur la duchesse de Bedford, au château d'Hesdin. Philippe le Bon aimait beaucoup cette ville il y vint souvent et fit faire de grands travaux d'amélioration au château et du parc il fit le siège d'une vaste exploitation agricole avec haras pour l'élevage des chevaux. Il aimait à s'y livrer au plaisir de la chasse. Il donna l'hospitalité à la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, après la bataille d'Exham. En 1463, on festoya à Hesdin la duchesse de Bourbon et ses filles, l'ambassadeur de France, la comtesse d'Eu. Louis XI, en 1463 et 1464, vint conférer avec Philippe au château d'Hesdin.

La femme du roi, la princesse de Savoie et une suite nombreuse de dames y assistèrent un peu plus tard à des fêtes superbes. Le duc de Savoie fut également reçu. Bientôt le duc quitta Hesdin pour n'y plus revenir (1464). Il était inquiet de la politique de Louis XI.

Mais aux jours de joie vont succéder des temps néfastes :

En 1435 les *écorcheurs* ravagent le pays; en 1457 les Anglais menacent Hesdin. Les finances étaient de nouveau en mauvais ordre, on se plaignait de l'échevinage, c'est alors qu'en juillet 1447 Philippe le Bon donne une charte importante pour l'organisation administrative (2). L'échevinage composé en 1371 de 13 mem-

(1) En 1369 le baillage valait 40 livres par an et relevait du château d'Hesdin, sa juridiction s'étendait sur 113 bourgs, villages, hameaux et censes. Il y avait en outre la juridiction du château qui connaissait des causes relatives aux eaux et forêts.

(2) Les privilèges de la ville n'étaient pas parfaitement établis, si nous en jugeons par deux pièces inédites tirées des archives du Pas-de-Calais et que nous reproduisons ici :

A Paris, le 6 May 1773.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 mars dernier au sujet des éclaircissements que vous desirez avoir sur un serment de fidélité prêté à l'un de nos rois en 1228 par les habitants d'Hesdin, et qui vous a paru intéressant et curieux par les termes dans lesquels il est conçu relativement aux privilèges que cela doit entraîner.

Les recherches que j'ai fait faire dans les archives de cette ville n'ont rien procuré qui puisse faire croire que l'ancienne ville du Vieil Hesdin, détruite en 1553, et réduite aujourd'hui à l'état du plus pauvre village, ait jamais joui d'aucuns privilèges particuliers résultant des termes dans

bres compris le mayeur, avait été réduit à 7 en 1440, et on ne trou-

lesquels est conçu le serment prêté en 1228 par les habitans de cette ancienne ville, où l'on n'a conservé après la destruction que très peu de titres ; encore est-il dit en tête du registre où ils sont recueillis que ce registre avait été perdu et qu'il fut retrouvé par le sieur Desrives, seigneur de Saint-Hilaire, qui le racheta d'un aventurier le 15 mars 1521.

Au surplus, M., les pièces consignées dans ce registre n'annoncent aucun exemption de taille ou de franc-fief dont ces habitans n'ont jamais joui ; ce registre contient néanmoins des pièces antérieures de plusieurs siècles à l'année 1228. On y trouve même à cette date un enregistrement d'une donation de peu d'importance faite à la ville par un particulier, ce qui augmente mon étonnement qu'on n'y ait point trouvé sous cette année ni les postérieures, aucune pièce qui soit relative au serment dont les chartes que vous avez sous les yeux semblent offrir la preuve.

La seule pièce qu'on ait trouvé qui ait rapport aux privilèges des habitans d'Hesdin, c'est un arrêt du Conseil du 16 janvier 1453, rendu sous le règne de Charles VII, et par lequel ces habitans sont maintenus dans l'exemption de tous droits d'aides et traites foraines pour les boissons et marchandises qu'ils tirent ou qui leur sont apportées de Paris et autres lieux du royaume, mais on ne voit pas quand ils ont cessé de jouir de cette franchise qui ne paraît pas avoir été continuée aux habitans du nouvel Hesdin, etc., etc.

Sur la requête présentée au roi en son Conseil par les mayeur et échevins de la ville d'Hesdin en Artois, contenant que longtemps avant la destruction du Vieil Hesdin qui fut en 1553 les mayeur et échevins de cette ville exerçant leur juridiction tant en matière civile qu'en matière criminelle dans toute l'étendue de la ville et de sa banlieue, privilège qui leur fut accordé par Philippe-Auguste, roi de France, dans le temps qu'il avoit sa résidence au Vieil Hesdin, en 1207, confirmé en 1215 par le roi Louis VIII, et ensuite par Robert 1<sup>er</sup>, comte d'Artois en 1248, par Othon et Mathilde, comtes d'Artois en 1302, suivant les lettres patentes de ces princes souverains d'Artois ratifiées ensuite par leurs successeurs comtes d'Artois Othon et Eudes, qu'après même la prise de cette ville par les Français au mois de novembre 1521, toutes les chartes, privilèges, statuts, édits, ordonnances, papiers, munimens et enseignemens appartenant au corps et communauté de la même ville ayant été totalement brûlés à la réserve d'un livre en parchemin où sont copiés les privilèges et qui est actuellement dans les archives de la nouvelle ville, l'Empereur Charles-Quint, à la suite des copies qui en furent tirées sous la collation de deux notaires impériaux et de deux chanoines de Saint-Martin, y confirma les mayeur et échevins du Vieil Hesdin, par lettres-patentes du mois de juin 1530 ; qu'après la création de la nouvelle ville par le même empereur Charles-Quint, Philippe II, roi d'Espagne, par les lettres d'établissement de la nouvelle ville du mois de mars 1562, accorda aux mayeur et échevins les mêmes privilèges qu'il avoit du temps de celle qui venoit d'être détruite et leur attribua la juridiction tant en matière civile qu'en matière criminelle dans toute la banlieue et échevinage sans exception, ce qui fut ainsi confirmé par le 1<sup>er</sup> article de la coutume particulière et locale de cette ville, homologuée en 1627 et conçu en ces termes : « Par les privilèges » anciens et nouveaux de la dite ville de Hesdin aux mayeur et échevins » compétet et appartient le régime d'administration de la justice tant cri- » minelle que civile et la connaissance et judicature de tous cas de haute » justice et en dessous advenant es-mottes de ladite ville et banlieue » ancienne et nouvelle, sauf des cas de lèze Majesté et autres privi- » légiés. »

En vertu de tous lesquels titres les mayeur et échevins de cette nouvelle ville ont exercé et continuent d'exercer toute juridiction dans tous les villages de leur banlieue ancienne et nouvelle.

(Intendance de Flandre et d'Artois, 1<sup>er</sup> inventaire, liasse n<sup>o</sup> 25).

vait plus personne pour remplir ces fonctions. C'est alors que le duc nomma *directement* et pour 10 ans un maire et 12 échevins « pour empêcher la destruction de la ville. » Ils devaient désigner l'argentier, les 2 capitaines, les 2 maîtres des œuvres pour les travaux communaux et les économes de Saint-Ladre et de l'Hôpital Saint-Jean. Pour l'avenir on devait continuer le mode électif.

Philippe le Bon meurt en 1467, Charles le Téméraire lui succède.

En 1468 la duchesse de Bourgogne et en 1469 le duc vinrent à Hesdin. En 1470 les Etats d'Artois s'étaient tenus à Hesdin par ordre du duc qui y avait déployé beaucoup de faste et de magnificence. Cette même année la guerre éclata avec la France.

En 1474, les Français brûlent les faubourgs de la ville. En 1477, Marie étant devenue duchesse de Bourgogne, Louis XI tente inutilement de décider les habitants d'Hesdin à lui ouvrir leurs portes, mais après avoir pris Arras il se dirige sur cette ville qu'il estimait fort puisqu'il avait voulu l'échanger avec Philippe-le-Bon contre Tournay et Mortagne. Il s'en empare facilement le 8 avril 1477, et pour s'en concilier les habitants leur accorde deux chartes ratifiant et augmentant leurs privilèges et supprime le droit de *gîte*.

Arras supportait impatiemment sa domination et envoya secrètement 20 députés à la duchesse de Bourgogne. Ils furent trahis, pris et menés au roi, alors à Hesdin; 12 furent décapités et moururent courageusement en criant : vive Mlle de Bourgogne ! Clerambaut de Couronnel fut le premier supplicié, et on laissa leurs têtes sur des chevrons le lendemain jour de marché.

En 1481, un sieur Robin, offrit aux Bourguignons de reprendre Hesdin, 200 hommes partirent avec lui, mais trahis par cet aventurier, engagés la nuit dans les souterrains d'une tour, une partie fut massacrée, après une énergique défense, une partie put se sauver. Cette tour porta après cette félonie le nom de *Robin*.

Marie de Bourgogne étant morte en 1482, sa fille Marguerite

fut fiancée au Dauphin et remise à Madame de Beaujeu et aux Français à Hesdin le 10 mai 1483 ; ce fut le dernier beau jour de la ville. Charles VIII, bien que fiancé à la princesse, la renvoya en cette ville, pour épouser Anne de Bretagne. Louis XII, en 1498, rendit Hesdin à l'empereur Maximilien sous certaines conditions. En 1521, à la fin d'octobre, le duc de Vendôme profitant des hostilités qui avaient recommencé avec la France, apprenant qu'Hesdin se trouvait sans garnison, qu'on devait le lendemain y célébrer les noces de la fille du receveur général de l'Artois, par une marche rapide, surprit la ville et s'en empara. En automne 1522, les Espagnols et les Anglais leurs alliés tentèrent de reprendre Hesdin, mais après six semaines de siège l'énergique résistance de la garnison et les pluies les obligèrent à se retirer ; deux autres tentatives en 1524 (1) et 1526 ne furent pas plus heureuses. Le traité de Cambrai (1529) rendit cette ville à l'Espagne. Hesdin avait beaucoup souffert ; Charles Quint fit

(1) 1524. Quinze jours ou environ avant la bataille de Pavie, des soldats de la garnison d'Hesdin firent une course, l'un d'eux appelé le Bâtard fut pris par les Bourguignons et amené à Béthune, De là on le conduisit au seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre pour Charles-Quint. Cet officier voulut s'en servir pour essayer de surprendre Hesdin. Ce malheureux se chargea de l'intrigue, mais étant retourné en ville, il découvrit le complot au seigneur du Pont de Remy. Celui-ci le renvoya avec de l'argent pour sa rançon au gouverneur de Fiennes, lui ordonnant d'exécuter tout ce dont il était convenu avec cet officier. De Fiennes partit donc avec des troupes et menant avec lui le Bâtard : Sur la route on vint lui dire qu'il était trahi, et que Pont de Remy était caché avec des soldats dans le château d'Hesdin. Il voulut d'abord faire mettre en pièces le Bâtard, mais ce misérable fit si bien pour se justifier qu'il s'offrit d'être conduit lié et jusqu'au bord des fossés de la ville. Le gouverneur prit cette sureté et à peine était-il arrivé sur le glacis qu'on vint pour la deuxième fois l'avertir de la trahison. De Fiennes méprisa cet avis et en entrant dans la ville ainsi qu'on en était convenu, les Français donnèrent sur les Bourguignons à minuit avec tant de furie que ceux-ci s'enfuirent en désordre pêle-mêle, qui à Béthune, qui à Aire; jamais action ne les effraya davantage comme ils l'avouèrent depuis à Martin du Bellai.

Elle coûta néanmoins la vie au seigneur du Pont de Remy qui mourut deux jours après cette expédition. La cause de sa mort fut l'imprudence d'un de ses soldats qui jeta du feu du haut de la voûte du château sous laquelle était cet officier commandant sa troupe, ce feu lui entra par la bouche dans l'estomac et le brûla au-dessous du corps.

Quant au traître Bâtard, il tint bon. Il entra le premier dans le château, mais dès qu'il vit la déroute des Bourguignons qui ignoraient le funeste accident arrivé à Pont de Remy il fit arrêter ceux qui le tenaient lié ; mais il leur sauva la vie. Ce malheureux fut la cause d'une grande confusion pour les impériaux.

P. Ignace, mém., t. VII, p. 291-292.

réparer les fortifications en 1530. En 1537, la guerre recommença, les Français mirent le siège devant la ville le 19 mars. François 1<sup>er</sup> vint encourager les assaillants, et malgré une énergique résistance, la place se rendit le 13 avril. Cela excita un grand enthousiasme en France. On répara encore les fortifications. Lors du traité de Crespy, en 1544, on laissa Hesdin à la France, malgré la protestation des Etats d'Artois.

En 1551 nouvelle guerre. Le comte de Rœux marche sur Hesdin au mois d'octobre 1552, l'artillerie ouvre une brèche, la place se rend après peu de résistance. Henri II ordonne à M. de Vendôme de reprendre la ville ; le 17 décembre on commence le feu, 2 jours après on ouvre les portes. On s'empresse de remettre en état les ouvrages de défense.

En juin 1553, Charles Quint fait investir cette malheureuse cité par son général Philibert de Savoie et 60,000 hommes; la garnison n'en avait que 1800 commandés par Robert de la Marck. Ambroise Paré, l'illustre chirurgien, se trouvait dans la place, les habitants s'étaient enfuis. Une puissante artillerie a bientôt fait brèche et le 18 juillet, la place se rend (1). Les Français concentraient à Amiens leurs forces pendant ce temps-là. Par ordre de l'empereur, un mois après les démolisseurs n'avaient laissé d'Hesdin que le couvent des Clarisses et celui des sœurs grises. Cette ville appelée Hesdin *fort* et réputée *inexpugnable* avait duré 12 siècles (2). Un an après commencèrent les travaux du nouvel Hesdin où l'on employa une partie des débris de la ville détruite (3).

(1) On a prétendu que pendant une trêve accordée pour discuter les conditions de la capitulation, un prêtre avait fait sauter une mine, ce qui avait amené la mort d'un grand nombre de personnes et excité le vainqueur à la vengeance. La plupart des auteurs nient ce fait.

(2) Hesdin et son comté avaient pour armoiries : *d'azur à huit rayons chargés de 16 pommes ; au milieu un écusson mi partie d'argent et de gueules à deux étoiles en chef de l'un en l'autre.* (Roger).

(3) On voit encore actuellement dans le mur de l'école primaire d'Hesdin une porte cintrée en grès, avec quelques sculptures, qui fut placée à une des entrées de cette ville après la ruine du Vieil-Hesdin. La récente démolition des fortifications l'avait rendu sans emploi.

Le sol du Vieil-Hesdin a été peu exploré, les fondations sont en général intactes et des fouilles feraient sans doute trouver des objets anciens.

En 1710, après la défaite de Malplaquet, le maréchal de Villars, cantonna son armée un mois au Vieil-Hesdin, et y commit beaucoup de pillages, le prince de Condé avait son quartier général au château d'Éstruval.

II.—ASPECT DE LA VILLE.—Hesdin avait la forme d'un triangle avec 300 toises à la base et 400 en hauteur ; le château situé au nord occupait l'angle le plus aigu. La Canche traversait le milieu de la ville et on la passait sur trois ponts correspondants à trois rues ; il n'y avait pas de quai. La place du Marché était la plus importante, et elle formait un parallélogramme irrégulier ; sept rues y aboutissaient. Il y avait en outre les places de la Garenne et du Marché aux Bestiaux (1). On croit que les rues n'étaient pas pavées ; les maisons étaient bâties pour la plupart en bois. Au XIII<sup>e</sup> siècle il existait déjà trois moulins dont deux à moudre blé et l'autre à faire le tan, des fabriques de drap, de sayes, de verres peints, des tanneries, des mégisseries, etc. Il y avait alors 14 corporations. M. Danvin croit que, lors de sa prospérité, la population de la ville, compris la garnison, s'élevait à 6,000 âmes.

Les fortifications remontaient au x<sup>e</sup> siècle et consistaient en une ceinture de murailles flanquée de tours. En 1553 il y avait un large et profond fossé sans eau, une enceinte continue avec 12 tours, et entr'elles des courtines et des éperons saillants. Les six portes s'appelaient de *la Varenne*, de *la Puterie*, de *Beaumont* ou *d'Abbeville*, etc.

(1) Voici les principales rues de la ville en 1290 : du *Castel*, de *Saint-Hilaire*, du *Marché*, de *Beaumont*, du *Vieux Marché*, de *la Puterie*, du *Pré*, des *Jardins*, de *la Couture*, des *Poullies*, de *Saint-Georges*, de *Notre-Dame* et des *Fours*. Il y avait alors 13 étaux de bouchers, qui payaient chacun deux sols au comte d'Artois. (Cartulaire, aux archives du Nord).

D'après les centièmes de 1569, les principales demeures appartenaient à MM. de Régnoville, capitaine du château, de la Haye, lieutenant de la compagnie du gouverneur, Jean Daquerie, enseigne, Lambert Obert, mayeur, l'Ecuyer, conseiller du roy au bailliage, Jean Berteau, receveur du domaine, Pierre Montpetit et Jean Martin, procureurs, Hanotel, greffier. Il y avait 7 auberges et 4 brasseries. La maison dite du Prince d'Orange n'avait que les fondations et celle du vicomte de Gand était inhabitée.

On a reproduit plusieurs fois par la gravure le plan d'Hesdin. Une ancienne vue à vol d'oiseau a été publiée dans l'histoire du Vieil-Hesdin de M. Danvin.

III.— EDIFICES CIVILS.—1° *l'Hôtel de Ville*. — Sur la place du Marché, au coin de la rue de Beaumont. Il y avait un beffroi. — 2° *les Halles*. — En 1220, les habitants obtinrent de démolir les halles, nous ne savons pourquoi, car c'était une source de revenus, et s'interdirent le droit d'en établir de nouvelles, même dans la banlieue. En 1238, on les rebâtit derrière l'hôtel de ville. — 3° *les Prisons*. — On les avait d'abord établies au château puis on les changea de place. — 4° *des Maisons de munitions et des écuries* pour les chevaux du roi existaient dans la ville. — 5° *Hôpital Saint-Jean*, situé près de la porte Saint-Georges. Il en est question dans un acte de 1206. Il y avait un chapelain et une chapelle ; on célébrait la messe dès 1391. — 6° *Hôpital d'Artois*, fondé par Mahaut, comtesse d'Artois, on l'appellait *l'Hotel-Dieu*. Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas le réunit à l'hôpital Saint-Jean. — 7° *Hopital de Saint-Ladre* dans un faubourg.

IV.—EDIFICES RELIGIEUX.—1° *Collegiale de St-Martin*. En 1080, Enguerrand, comte d'Hesdin, pour desservir la chapelle du château, fonda 12 prébendes de chanoines (1). Ils s'établirent en ville, leur église n'était pas une paroisse (2).—2° *Eglise de Notre-Dame*. Sur la rive gauche de la Canche ; c'était une paroisse, avec parvis, âtre et presbytère. 3° *Eglise de Saint-Hilaire* bâtie sur la même rive, c'était la paroisse la plus importante. — 4° *Eglise de la Madeleine* grande chapelle contre les moulins d'Amont.—5° *Chapelle de Notre-Dame* place de la Garenne(3).— 6° *Chapelle de Sainte-Colette* détruite par Fargues en 1659, rebâtie en 1668 par l'abbesse des Clarisses Catherine Loret. — 7° *Les*

(1) Enguerrand donna également à ces chanoines la prébende d'une autre chapelle du château dite de *Saint-Fuscien* ; des droits sur deux brasseries, etc.

(2) Il y avait une maison pour les chanoines donnée par le roi elle était en bois, couverte en paille et « en décadence. » Il n'y avait que quatre chambres, sans doute plusieurs chanoines habitaient ailleurs. La ville avait une maison pour loger le prédicateur.

(3) La *prairie de la garenne* d'après les centièmes d'Hesdin est située au nord ; elle était connue aussi sous le nom de la *Varenne*. Les délits commis en ce lieu ressortissaient du châtelain et en appel de la table de marbre (Harbaville).

*Cordeliers* existaient dès 1294 et avaient une église (1). Ce couvent fut cédé au xiv<sup>e</sup> siècle aux religieuses Franciscaines, et les Cordeliers s'établirent plus loin (2). — 8<sup>e</sup> *Religieuses Franciscaines*, En 1344 leur maison était déjà fondée. Agnès de la Couture leur donna alors sa demeure, on les appelait *Sœurs Noires* et elles habitaient entre la Canche et le château. Elles avaient une chapelle, soignaient les malades et instruisaient les jeunes filles (3). Ce couvent est le seul qui subsista jusqu'à la Révolution (4). 9<sup>e</sup> *Les Clarisses, Sœurs Grises*, avaient été fondées par Philippe le Bon et sa femme en 1435. La première abbesse fut St<sup>e</sup> Colette qui y avait pris l'habit du tiers-ordre de Saint-François (5) et entra en possession de sa charge en 1440. En 1466 un débordement de la Canche obligea les religieuses à quitter mo-

(1) Jean Petit en 1411 et Charles d'Albret tué à Azincourt furent enterrés en cette église.

(2) Jean Mailly, cordelier du Vieil-Hesdin, est le *premier* qui fit fonctions de curé au nouvel Hesdin (de 1554 à 1573) où il mourut (abbé Robert).

(3) Elles avaient aussi beaucoup de pensionnaires. Leurs revenus étaient modiques. Dans un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais, on voit dessiné leur couvent. Il datait du xviii<sup>e</sup> siècle, était bien bâti, couvert en ardoises, et important comme constructions ; il se composait d'un carré de bâtiments à deux étages. L'un des côtés était formé par l'église. Auprès était une maison appelée la *paternité* (sans doute on y logeait le père directeur) et une petite chapelle. Il y avait une boulangerie des granges, une brasserie, un jardin pôtager, une pépinière, un verger, une houblonnière ; ce couvent tenait vers le midi, à la muraille du parc, d'autre à la rue de la Madeleine, etc.

(4) Il y avait alors 24 religieuses. Elles possédaient au Vieil-Hesdin, à Fillièvres et à Fresnoy 76 mesures de terres.

Leur refuge à Hesdin fut vendu 12000 livres en 1792.

Un manoir et 5 quartiers de terre à Saint-Georges furent aliénés le 11 frimaire an III. Le couvent fut mis en vente avec 13 mesures de prés et enclos le 21 messidor an II sur la mise à prix de 14950. On conserve aux archives du Pas-de-Calais 3 liasses et 168 pièces provenant de cette maison religieuse et datant de 1344 à 1790.

(5) Ce séjour de Sainte Colette avait rendu cette maison célèbre dans l'ordre, Jean Pinet, gardien des Cordeliers, était son directeur, ce fut d'Hesdin qu'elle alla porter la réforme à Amiens et Abbeville. Aussi les Clarisses de Gand en 1789 se glorifiaient de porter le nom de religieuses du Vieil Hesdin (abbé Fromentin).

Guy Guilbaut, trésorier du duc de Bourgogne, contribua à la construction du couvent approuvé en 1437 par une bulle d'Eugène IV. L'église était sous l'invocation de Ste-Catherine. Ste-Colette y fut envoyée en 1440 par le général des franciscaines, y mit douze religieuses auxquelles elle donna pour abbesse Agnès de Vaux. Elles appartenaient à la plus stricte et une de leurs mères Passagie Dubois mourut en odeur de Sainteté.

mentanément leur couvent. Après le siège de 1639 ces dames s'établirent au nouvel Hesdin (1) 10° *L'abbaye d'Auchy*, avait un refuge à Hesdin en 1290. Celle de *Dommartin* en avait un également qui était devenu au siècle dernier un manoir appartenant aux franciscaines, (2) mouvant du Seigneur de Dommartin et portant encore son ancien nom.

V LE CHATEAU. — Il fut bâti par Bauduin de Mons en 1068, au nord de la ville, à mi côte, dominé par le plateau boisé du Parcq. En 1293, Robert d'Artois et en 1392 Philippe-le-Hardi y firent travailler. Ses défenses consistaient en 5 tours épaisses (3) reliées par des courtines et protégées par des fossés. Il occupait une superficie de 10 à 12 mesures et avait la forme pentagonale. On y entrait par deux portes. Il y avait plusieurs cours, des chapelles (4) 75 chambres et cabinets, sans compter le logement de la garnison. Une tour subsistait encore en 1659 ; Fargues voulut la détruire, mais ces constructions où, d'après M. Danvin, l'ogive et le plein cintre avaient été employés, étaient si solides qu'on voit encore deux restes de murs

(1) Pendant ce siège le maréchal de la Meilleraye commandant l'armée française les fit conduire dans sa voiture chez les bénédictines de Ste-Austreberte à Montreuil. Sur 30 religieuses, trois s'établirent au nouvel-Hesdin les autres allèrent dans diverses maisons.

(2) Ces religieuses allèrent vers 1750 soigner l'abbé de Dommartin alors malade. (chanoine Parenty).

(3) Voici leurs noms : *Robin, St-Christophe, St-François, vière tour-tour à cornes ou tour plombée.*

(4) Une des chapelles était sous le vocable de St-Louis. Jean duc de Bourgogne lui avait attribué un fief à Tortefontaine et un autredit de *Raberchy* sis à Dampierre sur Authie, et d'autres biens confisqués sur Jean et Robin de Caumont qui avaient mis à mort Jean de Gouy, sieur de Tortefontaine. Comme ces fiefs relevaient de l'abbaye de Dommartin, les archives de ce couvent nous ont conservé les lettres de donations de novembre 1406. En 1667 ces chapelains étaient au nombre de 6. Ils avaient pour armes : *d'azur à un St-Louis vêtu à la royale tenant à sa main dextre un sceptre, et à sa main sénestre étendue, une main de justice le tout d'or.* (Borel d'Hauterive).

Une autre chapelle sous le vocable de St-Denis avait été fondée par le comte Robert. D'après la copie collationnée d'une chartre du 20 décembre 1320, conservée aux mêmes archives on voit que la Comtesse Mahaut avait augmenté la dotation et obligé les chapelains à la récitation de toutes les heures canoniales et à assister à la messe célébrée chaque jour pour le comte et ses prédécesseurs, sous peine de perdre les fruits du bénéfice. (chanoine Parenty). Nous croyons que ces chapelains furent confondus avec ceux de la chapelle St-Louis.

qui, selon les expressions de Turpin, « indiquent un théâtre des fureurs de la guerre, des effets de la fortune et du caprice des princes. »

VI FAUBOURGS. 1° le *faubourg de St-Georges*, avec un prieuré. 2° le *faubourg de Beaumont* au midi, traversé par la route d'Abbeville. 3° le faubourg de la *Puterie*, au sud-est, après la porte de ce nom, avait un groupe d'habitations importantes. 4° le *faubourg de St-Quentin* ou de la garenne à l'est, le moins peuplé (1).

---

En 1757 M. de Salperwick était seigneur du vieil-Hesdin en partie (domaine d'Estruval) avec château, jardin, avenue, 20 mesures de manoirs, 60. mesures de bois, 23 mesures de terres, plus une ferme de 107 mesures (alors sur Fresnoy). (2) La collégiale d'Hesdin avait deux fiefs avec cense, dîme etc. Le sieur Evrard possédait le fief *du petit Estruval*, M. Blin celui de *St-Quentin* (ancien faubourg de la ville) (3) Le sieur Rouget le fief vicomtier

(1) Voici les personnages remarquables nés à Hesdin : 1° *Jacques de Hesdin* trouvère mort en 1270. 2° *Jehan Acars* trouvère de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. 3° *Jehan de Hesdin*, chevalier de Rhodes professeur de théologie à Paris, mort au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. 4° *Simon de Hesdin*, religieux de St-Jean de Jérusalem, docteur en théologie, poète et latiniste. 5° *Jean Petit*, frère mineur, traducteur, prédicateur, favori des ducs de Bourgogne, célèbre par le sermon qu'il prononça pour justifier Jean de Bourgogne de l'assassinat du duc d'Orléans. 6° *Jehan Maurel*, XIV<sup>e</sup> siècle auteur de compilations historiques. 7. *Jehan le Voleur*. XIV<sup>e</sup> siècle, peintre verrier. 8° *Colart le Voleur*, XIV<sup>e</sup> siècle valet de chambre de Philippe le Bon, peintre, physicien et mécanicien. 9° *Bauldoin Daquin* en 1512 établit une imprimerie à Hesdin d'où sortit le premier livre édité en Artois (voir à ce sujet un article du Baron Dard. Bulletin 72 de la Société des antiquaires de la Morinie). 10° *Claude Darmi* célèbre helléniste du XVI<sup>e</sup> — M. Danvin a publié des notices sur ces divers personnages.

(2) M. de Salperwick ayant émigré, ses biens furent vendus nationalement. Le château le 8 thermidor aniv fut acheté par M. St-Remy négociant à Arras pour 152,000 livres. Cette habitation avec ses dépendances était bâti sur six mesures clos de murs. Il y avait de plus 16 mesures de manoirs 316 mesures de terres et 66 mesures de bois, Vers 1802 un incendie consuma le château en partie.

(3) On voit dans les archives du gros d'Arras : terre et Seigneurie de St-Quentin avec la ferme située au Vieil-Hesdin vendue par Jacques Jean Gilles Hubert prêtre, sieur de St-Quentin, demeurant à Hénin-Liétard, à demoiselle Marie Florence Obert du Payage mère dudit sieur demeurant à Hénin-Liétard (20 décembre 1697).

des *francs lieux*. L'hôpital d'Hesdin avait un fief et une cense, et les Jesuites de cette ville la ferme *d'Héroville*, relevant de l'abbaye d'Auchy. (1)

L'ÉGLISE, sous le vocable de la Madeleine, actuellement paroisse avec Fresnoy pour secours, était à la collation des chanoines d'Hesdin et chef-lieu d'un des doyennés du diocèse de Boulogne. La dime appartenant au chapitre d'Hesdin, à l'abbaye d'Auchy et au prieuré de St-Georges. En 1569 l'église et le presbytère, étaient bâtis sur une mesure. On vient de reconstruire une partie de l'église qui était petite et n'avait qu'un *campanart* pour clocher. Le chœur avait été construit au XVI<sup>e</sup> siècle. La nef était plus récente; il n'y avait pas de voûte en pierre et les fenêtres du chœur à moulures prismatiques n'avaient pas de meneaux. Un autel, des fonts baptismaux (2) et des stalles en chêne sculpté, provenant sans doute d'un couvent étaient ce qu'il y avait de mieux dans l'église.

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais sous le n<sup>o</sup> 170 bis un plan du village du Vieil-Hesdin et de ses environs dressé en 1764 par Caron et Delaby à l'occasion d'une discussion entre le bailliage et l'échevinage d'Hesdin; on y voit dessinés le prieuré de St-Georges, les fermes du pays, le couvent des Clarisses, l'église, les ruines du vieux château alors plus considérables que de nos jours.

(2) Ces fonts sont au bas de l'église à gauche. La conque est en grès et semble moderne, la colonne est plus ancienne; c'est un fut carré garni dans la longueur de profondes moulures ou grimpent des enroulements de feuilles portées par une tige serpentante, il y avait aussi des rosaces carrées. Le pied de cette colonne semble enterré par le carrelage relevé au-dessus du pavé de l'église. » (Notes sur les églises du Pas-de-Calais, manuscrit de la bibl. de l'académie d'Arras.)

---

## WAIL

Wail, *Wal, Wuail*, village bâtie sur les rives de la Canche, très-large en cet endroit : car elle se rencontre avec une vallée moins importante venant d'Œuf et qui dans son passage à Willemans prend les eaux de la *rivière* portant le nom de cette commune. La Canche reçoit encore à Wail le ruisseau dit de la *fontaine Saint-Fiacre* qui y prend sa source et parcourt 1260 mètres, et la *rivière des prés de Caumont* arrivant de Galametz avec 280 mètres de longueur. C'est également de la grande et belle commune de Wail que part la *rivière de la rue Canterine* pour aller rejoindre au Vieil-Hesdin la Canche, après 1000 mètres de parcours. Les défricheurs n'ont laissé du bois important et beau appelé le *Forestel* que quelques parties qui encadrent à l'ouest le village; une grande ferme qui porte le nom de ce bois occupe une partie de sa superficie. Au milieu des prairies bien plantées du village, se trouve sur la route le château de la famille de Hauteclocque, construit en pierre de taille comme la chapelle funéraire bâtie en face, pour servir de lieu de sépulture aux membres de cette maison. Ce qui reste du couvent des Récollets est un bâtiment sans caractère; au centre du village, près d'un vaste marais est un moulin dont la chute d'eau produit l'effet le plus pittoresque.

Le territoire contient 914 hectares 74 ares dont 64 hectares 21 ares en prairies et pâtures, 577 hectares 80 ares en terres arables et 50 hectares 18 ares en bois. Il a 2 sections appelées : 1° Le *village*, 2° le *Forestel*; citons quelques lieux-dits : Les *Croisettes*, l'*Ecrevisse*, la *Côte*, les *Sablonnières*, le *Séhu*, les *Marteaux*, la *Terre du Diable*, le *Hayon*, les *Prés*, le *Fond de l'école*, le *Mont des Charettes*, le *Mont de Queux*, le *Fossé du Gouffre*, l'*Hayure à lapins*, les *terres Madame*, les *Berqueries*, le *Bois Coulon*, le

*Bois de la Ruelle, le Bois Monvenu.* De la commune dépendent 3 hameaux : *Quatre-Veaux, le Forestel et l'Écrevisse* (1).

Le village possède 38 hectares 39 ares de terrains communaux (2). Il y a une école de filles fondée par M. Feroux, ancien curé de la paroisse et dirigée par deux sœurs de la Sainte-Famille. La population s'élevait en 1878, à 457 habitants.

De 1790 à 1818 Wail fut chef-lieu de canton.

Wail, en 1201, relevait de la baronnie de Fillièvres en deux seigneuries. La principale avec droit de pêche et terrage appartenait de temps immémorial aux chanoines de la collégiale d'Aire (3). L'autre dite *du clocher* et dont relevait plusieurs arrière-fiefs était possédée en 1483 par Guillaume Coulon, qui avait pour armoiries : *d'argent à la fasce de gueules, chargée de 3 molettes d'argent*. Son fils Jehan, écuyer, sieur de Wail et Guisy, de Marie de la Haye eut deux enfants Jehan et Marie qui épousa : 1<sup>o</sup> Jehan d'Hauteclocque, seigneur d'Hauteclocque, 2<sup>o</sup> Wallerand le Francq, seigneur de Verloingt. Jehan Coulon d'Antoinette de Mons eut un fils, homme d'armes des ordonnances du comte de Rœux, à qui Marguerite de Baudart et Claire d'Ostrel ne donnèrent pas d'enfants; aussi François d'Hauteclocque, son cousin, hérita de lui à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette maison, qui a pour armes *d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or*, a conservé jusqu'à nos jours, cette terre qui dès 1663

(1) Ainsi nommé parcequ'on trouve des écrevisses dans la rivièrette qui y passe.

(2) Sous le premier empire, une partie avait été aliénée.

(3) Dans l'histoire de l'abbaye de Dommartin, à l'année 1258, il est fait mention d'un Jacques de Wail, official et préchantre du chapitre d'Amiens. Il fut inhumé dans l'église de Saint-André, sous un riche mausolée de marbre, avec cette épitaphe circulaire : *hic situs est Jacobus de Wail, Amianensis cantor, fons juris, parcus sibi, largus egenis, orate pro eo.*

Par lettres de juillet 1266 l'official de Théroüanne déclare qu'en sa présence ce Nicolas de Wail, chanoine d'Aire, a donné à Arnoul, dit Blondel, prêtre et à une chapelle qu'il desservait à Hesdin de la fondation de feu Nicolas de Wail, chanoine d'Amiens, quatre livres parisis de revenu, etc. (Inventaire des chartes d'Artois).

Ne serait-ce pas lui qui aurait donné aux chanoines d'Aire la seigneurie de Wail ?

lui donnait entrée aux états d'Artois (1) Le domaine se composait en 1569 d'une ferme et d'un bois. Philippe Pruvost, mayer d'Arras, avait alors à Wail une cense avec 136 mesures de terres, 30 mesures de prés et 10 mesures de bois. L'abbaye d'Auchy, possédait un fief de 7 livres 12 sols.

LE VALENTIN. — Cet ancien domaine féodal est situé non loin du ruisseau dit de *Saint-Fiacre* auprès duquel se trouvait un petit *ex-voto* dédié à ce célèbre ermite de la Brie où on faisait autrefois des pèlerinages. Les ablutions dans les eaux des fontaines et l'invocation de Saint-Fiacre étaient en grande réputation pour la guérison des blessures.

Cette seigneurie passa des Bournonville aux Bernimicourt Saluces (1683); par vente aux Jonglet sieur du Plouy (1693) (2) et par alliance aux de Brandt de Marconne. Charles de Brandt de Loos, sieur de Boisieux, la vendit à son frère François, sieur de Maizières, le 13 juin 1786 (Gros d'Arras). Celui-ci ayant émigré son domaine composé d'un ancien château alors à usage de ferme et de 166 mesures de terres et prairies fut vendu nationalement le 26 brumaire an V, au sieur Anseaume, commis négociant à Dunkerque pour 47,577 livres (assignats). Quant au bois on le conserva pour le joindre au massif du *Forestel*. La famille de Brandt put recouvrer ce domaine puisqu'il passa à un de ces héritiers par alliance, M. de Bourgogne. L'antique castel

(1) Nous parlerons plus longuement dans la notice sur Hautecloque (canton de Saint-Pol) de cette maison une des plus anciennes d'Artois, alliée aux Bryas, de Berghes, de Créquy, de Beauafort, d'Humières, d'Ailly, de Renty, de Ricametz etc. Elle prit part aux croisades et à la fondation de plusieurs abbayes, fournit un légat *a latere*, des chevaliers de Malte, des abbesses de chapitre nobles, un grand nombre de militaires distingués et dans les temps modernes, un maire d'Arras, des officiers dont plusieurs firent les campagnes de Russie, d'Allemagne, d'Espagne etc et obtinrent des grades supérieurs. Cette famille fut gratifiée successivement de lettres de chevalerie et de titres héréditaires de baron français et de comte romain.

(2) Dans les archives du gros d'Arras nous voyons à la date du 24 décembre 1693 la vente des terres fiefs et seigneuries du Valentin et Galametz avec château, basse-cour, manoirs, jardins, prairies, bois, étangs, fossés, marchés et censes, dépendant des dites terres avec la chapelle et les boiseries du château, faite par François Joseph de Saluces, chevalier marquis dudit lieu, vicomte de la Thieuloye, baron de Fillièvres, seigneur de Douvrin, Frévin-Capelle et autres lieux à Pierre Félix de Jonglet, chevalier, sieur Du Plouy, demeurant ordinairement au village de la Comté,

flanqué de tours a disparu et le bois malgré sa position pittoresque vient d'être détruit.

RÉCOLLETS. — Il existait dans ce hameau un couvent de cet ordre, voici son origine : Jehan de Bournonville, chevalier, baron de Baincthun, sieur de la Vallée, d'Heuchin, de la Carnoye, lieutenant de la ville d'Hesdin et maître d'hôtel du roi Charles VIII en 1489 fit bâtir une chapelle dans un endroit de son domaine appelé le *Luwez*; d'après Ferri de Locre, les Chartreux à qui il s'était adressé d'abord l'ayant trouvée trop peu importante pour la desservir, ce furent les cordeliers d'Abbeville qui prirent possession en 1503 des bâtiments construits pour eux. Quelques années après par suite des guerres ils durent céder leur couvent aux récollets espagnols, remplacés eux-mêmes en 1639 après la prise d'Hesdin par des cordeliers Français. Ces divers religieux vécurent en bonne harmonie avec leurs voisins les châtelains, sauf avec M. de Marconne avec qui ils eurent un procès pour un chemin, à la fin du siècle dernier. Leur enclos comprenait 2 mesures 40 verges (centièmes de 1569) puis ils s'agrandirent d'une sablonnière de 63 verges, faisant partie du marais de Wail. En 1788, ils établirent une confrérie en l'honneur de Saint-Fiacre; au mois de septembre de cette année on tint dans leur couvent le chapitre des récollets de la province de Saint-Antoine de Padoue en Artois (1). Ces religieux, en 1790 quand ils furent supprimés, étaient 8 pères et 4 frères; ils aidaient le curé dans ses fonctions pastorales. Leur église bâtie en 1503, avait un clocher et était grande et belle; elle fut détruite sous la Révolution (2), Elle occupait le fond de la cour; les 2 bâtiments du couvent en formaient les côtés (3).

(1) Voici les noms des pères gardiens de ce couvent: R.P. Agathon Dufour en 1752. — Louis Demily en 1755. — Bertulphe Ducatel en 1758. — Justin Pucelle en 1761. — Romain Bridoux en 1764. — Zenobe Poulain en 1767. — Salvien Bocquet en 1770. — Simon Vasseur en 1773. — Gérard Becquet, vicaire, en 1776. — Gerard Becquet, gardien, en 1779. — Jean-Marie Lourdel en 1782. — Lucien Paradis en 1783. — Charlemagne Wibail en 1790. (Extrait du registre aux élections des supérieurs de la communauté des sœurs de Saint-François du Vieil-Hesdin).

(2) Plan des archives du Pas-de-Calais n° 574.

(3) La famille de Hauteclocque était une des bienfaitrices de ce couvent, aussi plusieurs de ses membres avaient été enterrés dans cette église,

QUATRE-VEAUX. On croit que ce hameau était l'apanage d'une branche cadette de la maison de Créquy et relevait du roi. Dans les registres aux serments des baillis de Béthune on lit : « le 12 janvier 1373 le sire de Quatrevaux fit serment à l'église de St-Barthélemy comme bailli de Béthune. » Aux archives du Pas-de-Calais on trouve : « Gilles de la Haussoye dit Allayn, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne bailli d'Hesdin en 1445 avait pour francs hommes dudit bailliage Jehan de Hestrus, Jehan de Framécourt, *Willaume de Quatrevaux* etc. » Ce tribunal déclara par sentence du 20 août 1425 que le couvent d'Auchy était seigneur vicomtier de Quatrevaux et maintenu dans le droit exclusif d'avoir un four où les habitants devaient aller. Adam Caverel mayeur d'Hesdin était seigneur de Quatrevaux en 1481, Jean de Calonne seigneur de Courtebourne et de

voici deux de leurs pierres tombales la première était curieuse représentant dans le bas un chevalier, tête nue, son casque auprès de lui, à genoux devant un autel surmonté d'un crucifix dont le haut était un écusson avec casque et dessus : écrit « Hauteclocq. »

On lisait cette inscription :

D. O. M.

ICY GIT LE CORPS DE DEFFUNT TRÈS NOBLE SEIGNEUR PHILIPPE DE  
HAULTECLOCQUE, ÉCUYER SEIGNEUR DE WAIL, BELVALLET ETC. ÉPOUX DE NOBLE DAME  
MARGUERITE DE BELVALLET DE FLINES ET AUBERCHICOURT.

LEDIT SEIGNEUR TRÉPASSA L'AN MDCXXXV AGÉ DE XXXIV ANS MASSACRÉ

A CERCAMPS PAR LES CROATES IMPÉRIAUX

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Autour étaient ses 8 quartiers : Hauteclocque. — Beaufort. — Vérité. — Sacquespée. — Moncheaux. — Caverel. — L'escuyer-Utenhove.

Il fut pris en défendant l'abbaye d'Etrun dont sa tante était abbesse, Thurién d'Aubrometz raconte sa mort courageuse.

Une autre pierre sépulcrale avait la forme d'un portique cintré : dans le haut un ange tenait un écusson double, losangé avec les armes de Hauteclocque, et au-dessus cette inscription :

ICY GIT MADEMOISELLE MADELAINE DE HAULTECLOCQUE,  
FILLE DU TIERCE ORDRE DU GLORIEUX SAINT-FRANÇOIS ; ELLE L'A IMITÉ

EN SA VIE SÉRAPHIQUE. SA BONTÉ FUST SANS FIEL, SANS PLEURS,

SA SOUFFRANCE SANS PLAINTÉ MAIS NON SANS JOIE EN JÉSUS SON

ÉPOUX

SA MÉMOIRE VIVRA ÉTERNELLEMENT NONOBTANT SON TRÉPAS

QUI FUST LE XXIX OCTOBRE MVXXXIII

Autour étaient placés 8 quartiers savoir : Hauteclocque. — Vérité. — Beaufort. — Sacquespée. — Caverel. — Moncheaux dit Adin. — L'escuyer. — Utenhove.

Quatrevaux vendit cette seigneurie en 1507 à Jehan de Vérité (1). Celui-ci eut une fille unique morte en 1555 qui porta à son mari Wallerand de Hauteclouque cette terre qui donna à Robert leur fils entrée aux Etats d'Artois en 1570 (2). Elle est encore possédée par la famille de Hauteclouque.

L'ÉGLISE sous le vocable de Saint-Martin, faisait partie du doyenné de Fillièvres, diocèse de Boulogne et eut toujours Galametz pour secours. La collation et la dîme appartenaient à l'abbaye d'Auchy (3). L'édifice, fini en 1785 et bâtie dans une enclave du domaine de la famille de Hauteclouque a la forme d'une croix latine; le chœur est en hémicycle, et au dessus se trouve une petite tour carrée surmontée d'une flèche couverte en ardoises. Il y a trois autels; un bénitier en grés de 2 pieds carrés sur 10 pouces d'épaisseur porte la date de 1609, il provient des récollets et est assez bien taillé. Les tombeaux des membres de la famille de Hauteclouque qui étaient enterrés dans l'église ont disparu (4). La fabrique a perdu lors de la Révolution 3 me-

(1) Il avait pour armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 2 croissants d'or en chef et d'un soleil de même en pointe.*

(2) Robert de Hauteclouque était hommed'armes de la compagnie de Mons, il signa en qualité de seigneur de Quatre-Vaux l'acte de reconciliation de l'Artois en 1579. D'après les comptes du bailliage d'Hesdin conservés aux archives du Nord, cette Seigneurie relevait en un seul fief du chastel d'Hesdin et payait 45 sols pour reliefs et cambellage.

(3) L'abbaye d'Auchy tenait ces droits de Froidon et de sa femme, comme le constate un acte de 1097 ou figure comme seigneur Hugues sieur de Caumont et de Belval. (Imprimé dans le cartulaire d'Auchy page 74). L'abbaye d'Auchy devait remettre à celle de Cercamps 3 septiers de blé, et 3 septiers d'avoine, et touchait par an pour cette dîme, en 1749, 100 livres sur lesquelles elle devait remettre 350 livres au curé pour sa portion congrue.

(4) Avant la révolution dans le sanctuaire on voyait une belle pierre tombale sur laquelle était écrit. « Cy devant gisent : très-noble seigneur Philippe François de Haultecloque, écuyer, sieur de Wail, Quattrevaux, Belvallet, Neuville-au-Cornet et Flines sur Auberchicourt, fils de très-noble Seigneur Philippe de Haultecloque Seigneur desdits lieux et de dame Marguerite de Belvallet. Lequel trépassa le 14 May 1686. — très nobles dames Marguerite de Berghes d'Arleux et Marie Anne Desmaretz ses deux femmes — très-noble Seigneur Jean-Baptiste François de Haultecloque, seigneur de Wail et de Quatrevaux fils dudit Seigneur Philippe François de Haultecloque et de ladite dame Desmaretz a fait poser cette épitaphe — Requiescant in pace, amen. » Au-dessus était un casque avec un sauvage issant dans le cimier. Autour ses 8 quartiers savoir: Haultecloque — Beaufort — Caverel — L'Escuyer — Belvallet — Torcy — Harpin — Vignon — Couronnel.

sures de terres et des rentes produisant en tout 100 livres de revenu, et l'édifice fut vendu nationalement le 15 nivôse an VIII à un individu d'Arras qui le céda en l'an X, au maire Remy et au sieur Pouchet pour 860 livres; ils la rendirent à la fabrique en 1819 (1).

Il y avait à Wail une chapelle castrale avec caveau de sépulture, fondée vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par Wallerand de Hauteclocque, légat *a latere*, sous le vocable de St-François d'Assise patron de sa famille. Elle fut remplacée en 1828 par une autre reconstruite depuis dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle sur les dessins de M. Norman.

Il y avait encore une autre chapelle au lieu dit *l'écrevisse*, près de Willeman, bâtie sur un terrain donné par les seigneurs du lieu.

Sur la place appelée le *Grignon* on voyait autrefois deux poteaux ou *piloris*, aux armes des seigneurs pour indiquer leurs droits de justice (2).

(1) La cloche datait de 1810 et pesait environ 200 kilogrammes, d'après l'abbé Robert, son inscription portait : je suis nommée Julie par François marquis de Pressy, propriétaire à Willeman, et Catherine Philippine Julie de Monet de la Marck, épouse de Louis Joseph de Hauteclocque, maire de Wail et membre du collège électoral du département du Pas-de-Calais. M. Charles François Thullier prêtre desservant de Wail et Galametz. » On y voyait une croix et les images de la Sainte Vierge et de Saint-Martin avec ces mots « Eglise saint-Martin ». Cassée en 1858 elle fut remplacée l'année suivante par une cloche pesant cent kilos de plus et ayant pour inscription : « J'ai été baptisée en juillet 1859 par M. Delannoy, chanoine honoraire, curé doyen de Fillièvres; mon parrain fut M. Alphonse, François Philippe de Hauteclocque, chevalier et ma marraine madame Marie Sidonie Lefebvre du Hodent son épouse. Je suis le produit d'une souscription faite dans la paroisse en août 1859. M. Henri Bulté curé, M. Théophile Danvin maire »

(2) Il existe aux archives du Pas-de-Calais : 1<sup>o</sup> un plan (n<sup>o</sup> 574) avec index en marge de la terre et Seigneurie de Wail appartenant à la collégiale d'Aire; il est peu intéressant. 2<sup>o</sup> un autre plan de Wail (n<sup>o</sup> 162). 3<sup>o</sup> un plan du marais levé par Deray en 1767.

## WAMIN

Wamin est situé dans le fond et sur le revers d'une vallée sèche qui se dirige vers Auchy. Trois hameaux situés sur les plateaux et appelés *bois St-Jean* (ferme), *Rumenville* (id) et *la Loge* dépendent de cette commune à laquelle le voisinage de la forêt d'Hesdin donne un aspect agréable et qui possède un des plus vastes châteaux du pays, construit dans la belle architecture du dernier siècle. Le territoire contient 734 hectares 4 ares, dont 102 h. 59 en prairies et pâtures, 586 h. 48 en terres arables et 25 h. 82 en bois, répartis en trois sections. 1° de la *Ferme de Rumenville* et du *village*, 2° du *village* et du *bois St-Jean*, 3° du *bois Robert* et de la *Loge*. Notons parmi les lieux dits : *Le livois*, les *Riézettes*, le *fond Madame-Aire*, le *mont galant*, le *fond de la Falise*, le *petit bosquet rose*. Une école de filles est tenue par deux religieuses, dites servantes de Marie (de Bayonne).

La population s'élevait en 1878 à 467 habitants.

Il est fait mention de ce village dans la charte de fondation de l'abbaye d'Auchy en 1079. Odon sieur de Wamin est repris comme témoin dans un acte de 1128 par lequel Jean évêque de Thérouanne, confirme une restitution faite par Mahaut comtesse d'Artois de biens qu'elle possédait près de l'abbaye d'Auchy. En octobre 1219, Enguerrand, comte d'Hesdin, oblige ses hommes de Wamin à aller au moulin d'Auchy (1). La même année, Louis VIII, en compensation de terrains que les moines de ce couvent lui avaient cédés pour agrandir son parc, leur concéda sur la prévôté d'Hesdin une rente annuelle de 8 livres parisis que St Louis fit cesser en donnant en septembre 1231, 60 mesures de terres

(1) Cet acte muni, de son sceau, est reproduit dans le cartulaire de l'abbaye d'Auchy.

près du Mont-Robert à Wamin (1). Ces mêmes religieux se procurèrent par échange un terrage sis en ce village et, en 1274, 22 livres de rentes et un dimeron cédés par Jean de Capri, prieur de St-Jean de Jérusalem, pour 35 journaux à Wamin. Les habitants en 1426, furent condamnés à payer à ces moines les droits des *nataux*.

La famille de Créquy était seigneur de Wamin. Marie de Créquy, dame de Wamin, fille d'Amant et de Marie d'Auxy porta, vers 1409, cette terre à son mari Guillaume de Fléchin, écuyer sieur de Journy. Son petit fils Simon, second fils de Jean et de Marie de Hardenthun est qualifié, de seigneur de Wamin comme ses descendants : Jean, Nicolas, Édouard, (2) et François qui épousa Marie d'Assonneville et obtint le 5 novembre 1709 l'érection en marquisat de la terre de Wamin. Son fils Edouard, François, capitaine au régiment de marine, prit pour femme Marie Alexandrine d'Ennetières dont Hippolyte-Joseph-François qui se maria en 1740 avec Henriette Marie de Monchy. Ses deux fils ne laissèrent pas de postérité mâle et cette ancienne maison finit par femmes dans les Van Robais et les Panévinon de Marsat. Elle avait fourni de nombreux officiers, des abbesses dans les chapitres nobles, un mayeur d'Hesdin en 1710 etc. Ses armes étaient : *fascé d'or et de sable de six pièces*, le château est actuellement la propriété de la famille Lefebvre de Gouy (3).

(1) Cet échange fut consenti par Jehan, abbé d'Auchy, comme il appert par la charte qu'il rédigea à cet effet à St-Omer au même mois de septembre 1231. Hareda d'Orton dame de Maisnil avait résigné ce fief de Mont-Robert, sur la demande de la reine Blanche par un acte fait à Hesdin le 4 des nones de Juin de cette année. Il porte les signatures de Elenard de Grigny, Jehan seigneur de Flammermont, Warin de Blanzigel, Hugues de Wavrans, Jehan de Contes, Godart de Willeman etc. hommes de la reine.

(2) Il fut officier au régiment de marine et fut tué avec ses deux frères au siège de la Rochelle. Il avait épousé Marie-Jeanne de Brandt, fille du seigneur de Courcelles. Le père Ignace parle de la famille de Fléchin.

(3) Cette famille, seigneur de Gouy-Ternas, a fourni des Conseillers au conseil d'Artois en 1672 et 1701, un échevin du St-Omer etc. et a pour armes : *1 et 4 écartelée d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même ; au 2 et 3 d'or à 3 fascées d'azur surmontées de 3 rencontres de gueules et en pointe d'une fleur de lys de même ; sur le tout de sable au chevron d'argent chargé de 3 roses de gueules.*

L'abbé d'Auchy possédait en 1749 un fief rapportant 129 livres 16 sols (sans doute celui dont nous avons parlé plus haut) et les Jésuites d'Hesdin avaient des terres en ce village.

BOIS-ST-JEAN. — Cette ferme était une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; (1) elle passa aux chevaliers de Malte. Elle contenait en 1569 : 25 mesures de manoirs, 300 mesures de terres et 25 mesures de bois. En 1762 c'était M. de Champigneulle, brigadier des armées du Roy, procureur général de l'ordre de Malte qui jouissait du revenu de cette propriété. L'abbaye d'Auchy avait un arrentement de 10 livres 16 sols dans ce hameau. (1749).

RUMENVILLE. — M. Pasquier-Gosson en était seigneur en 1569 et les censives lui rapportaient 124 livres. Au XVII<sup>e</sup> siècle la famille de Gosson possédait encore des droits féodaux.

L'ÉGLISE de Wamin, sous le patronage de la Ste-Vierge, était secours d'Auchy, doyenné du vieil-Hesdin, diocèse de Boulogne; depuis le Concordat c'est une paroisse. La collation appartenait à l'abbaye d'Auchy par donation d'Enguerrand comte d'Hesdin (2) ainsi que la dîme rapportant, en 1749, 650 livres et en 1766 avec un *champart* 800 livres, dont il fallait déduire, pour la portion congrue d'un vicaire, 200 livres. L'église avait 15 mesures de terres qui furent vendues nationalement le 21 floréal an III. Une arcade sépare le chœur de la nef et porte la date 1664. L'édifice paraît appartenir à cette époque. La révolution a dispersé les reliques de St-Roch et de St-Laurent. Ces dernières attiraient de

(1) « Environ ce même temps (1121) commença à Hiérusalem l'ordre des chevaliers de St-Jean qui administraient aux pauvres pèlerins et autres malades en un hôpital, qui s'appelait l'hospital de Saint-Jehan et furent vestus de manteaux noirs à une croix blanche. Lesquels en peu de temps acquirent des aumosnes que les princes et les pèlerins leur faisaient, si grande avance, qu'ils en acatèrent plusieurs rentes et revenus, ensemble des terres et possessions sans nombre par tous les endroits de la chrestienté. » (d'Oudegherst, édition de Lesbrousart, tom. 1<sup>er</sup> page 357).

(2) Enguerrand fit cette donation en 1214 quand il chargea les moines d'Auchy de desservir l'hôpital qu'il avait fondé à Maisnil (aujourd'hui nouvel-Hesdin) dont il était seigneur. Voir charte de Hubert évêque de Thérouanne de 1079 renouvelée par Charles-le-Bon (1120) — De Cardevacque, histoire de l'abbaye d'Auchy, p. 186, 189, 201, 209.

nombreux pèlerins venant demander la guérison du mal sur la figure et le corps connu sous le nom de *feu et cloches St-Laurent*. Mgr. de la Tour d'Auvergne rétablit le pèlerinage en 1837 et institua l'année suivante une confrérie en l'honneur du St Martyr et en vertu d'une bulle papale du 23 mars 1838 (1).

---

## WILLEMAN

Willeman, *Vilmans*, doit à sa situation dans une vallée étroite dont les revers abruptes sont couverts de bois, d'être une des plus pittoresques communes du canton. La tour de l'église est d'une forme aussi curieuse que rare et un grand château datant du xvii<sup>e</sup> siècle est bâti au milieu d'un joli parc anglais avec pièce d'eau. Le cadastre contient 1015 hectares 98 dont 71 h. 41 en maiziers, 818 h. 80 en terres labourables, et 88 h. 82 en bois. Voici les principaux *lieux-dits* des 3 sections : Le *gaussart*, la *fosse proussette*, le *pouiller*, la *fosse à pierres*, le *calvaire*, le *moulin*, les *cinq à la Vierge*, le *dieu Guille*, la *blanche voie*, les *bouffiers*, les *courtillets*, la *vallée*, le *fossé roussette*, les *champs Buron*, le *rapponé*, le *peuple*, le *champ à cailloux*, le *fossé des voleurs*, le *bout haut*, les *neuves maisons*, la *rue des tuiles*, le *rossignol*, les *campiaux*, le *fossé à annettes*, le *charbonnier*, le *chemin des charrettes*, le *bois de la Haye*, le *bois à maguettes*, le *bois haut*, le *bois de l'église*, le *bois de la Libaude*, le *bois Baudhuy*, le *bois Fourcroy*, le *bois des 4 journaux*, le *bois pendant*, le *bois Delcourt*, le *bois de St-Georges*, le *Fortel*, (bois), la *Falière*, (id.) le *bosquet*. Trois hameaux dépen-

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais, n° 577, un plan de la terre de Wamin dressé par Devis et Vichery en 1777 à la requête du seigneur du lieu et des religieux d'Auchy. Il est bien fait avec *index* en marge; les églises de la Loge et de Wamin ainsi que le château y sont dessinés en petite dimension. La ferme du bois St-Jean ne s'y trouve pas.

dent de Willeman : *Vallières*, le *Rossignol*, le *Mont Hulin*. La *Rivière de Willeman* (1) y prend sa source et va rejoindre la Canche à Wail après un parcours de 3635 mètres. Il y a une école de filles tenue par des sœurs de la Providence d'Arras et fondée par le marquis de Partz de Pressy. La population était en 1878 de 530 habitants.

Willeman est cité dans une chartre de Charles-le-bon Comte de Flandre de 1112. Il est parlé de *l'allodium* (2) de Willeman appartenant aux moines d'Auchy, en vertu d'une donation faite par Enguerrand comte d'Hesdin et Alelme de Pas, confirmée par Gauthier, successeur d'Enguerrand, à St-Omer en la cour de Bauduin comte de Flandre. Alelme seigneur de Willeman signa comme témoin dans une charte de 1202, donnée par Hugues de Caumont et contenant une concession de dime faite à Erquières au profit des religieux d'Auchy.

Mahaut, dame de Grigny, fit hommage en juillet 1257, au prieur de St-Georges pour le fief de *Fontaines* en Willeman. (3) Perrine de Grigny, dame de Willeman, porta en 1401 dans la famille d'Ailly cette seigneurie relevant du château d'Hesdin elle fut achetée peu après par Guy Guilbaut, receveur des finances du duc de Bourgogne. Elle passa ensuite aux d'Ongnies, (4) de Brimeux, de Croy, de Baulainvillers, d'Estelbecque et par alliance avec ces derniers à la famille de l'Hoste (*alias* Loste). Chrisogone l'Hoste, qualifié écuyer, vivait au xvi<sup>e</sup> siècle. Son fils Philippe seigneur de Willeman en partie, d'Estelbecque etc. eut

(1) On l'appelait aussi la Warnette; c'est un filet d'eau courant sur un lit de gravier, mais les grandes pluies le font parfois déborder. (Note du Maire en 1811).

(2) *Allodium*, *franc alleu*, héritage possédé en *toute souveraineté*. Dans un autre sens on nommait *alodes* les biens qui passaient par succession aux enfants et on opposait ce mot au *bénéfice* qui était ce qu'on appelait *fief* et qui ne se donnait qu'à vie. (Dictionnaire de Ferrières au mot *alodes*).

(3) Archives de l'abbaye d'Achin.

(4) Lyonnel d'Ongnies, seigneur de Willeman, conseiller et échanson du duc de Bourgogne et son bailli d'Hesdin, signa le 26 octobre 1461 un acte relatif à une contestation qui s'était élevée au sujet de l'hôpital de Maisnil entre les religieux d'Auchy qui le desservaient et Philippe seigneur du village. (Archives de ce couvent).

un fils, Eustache, lieutenant général du baillage d'Hesdin en 1665 qui avait épousé en 1634 Marie de Laurin, fille de Jean, sieur de Palfart, et d'Antoinette de Hauteclocque. Son petit fils Edouard-François, de Marie de Fléchin, fille du marquis de Wamin, eut trois enfants : Joseph-Edouard, chevalier de Malte, admis en 1753 aux états d'Artois pour sa terre de Willeman et sur preuves de noblesse ; 2° François-Edouard-Joachim qui hérita du précédent et, par lettres patentes d'octobre 1761, vit ériger en marquisat la terre et seigneurie de Willeman avec réunion des fiefs de *Tangry*, *Lillette*, en *Pipemont*, et *St-Léger en Blangy* (1). Elisabeth Bail de Lignièrès ne lui donna qu'une fille, Marie-Adelaïde mariée en 1772 avec François Marie de Partz marquis de Pressy, dont les descendants possèdent encore la terre de Willeman ; 3° Alexandre, capitaine au régiment de Talaru mort en célibat. La famille l'Hoste de Willeman est éteinte et avait pour armes : *d'argent au chef d'azur à la bande échiquetée de gueules*.

La seigneurie de Willeman rapportait 100 livres de censives et 3 livres de droits seigneuriaux ; d'après les archives de l'abbaye d'Auchy elle devait en 1749 chaque année 2 septiers et demi de blé à ce couvent. M. de Magenès avait en cette paroisse les fiefs de *Créquy* et du *Quesnoy*. Les religieux d'Auchy avaient également un fief (2) Une branche établie en Artois de la famille de Gosson, provençale d'origine et qui a fourni un grand maître de Malte possédait, dit-on, vers le xv<sup>e</sup> siècle plusieurs fiefs à Willeman.

L'ÉGLISE, sous le vocable de St-Sulpice le débonnaire, archevêque de Bourges, faisait partie du doyenné de Fillièvres diocèse de Boulogne. D'après le P. Ignace, elle avait autrefois Fresnoy pour annexe ; actuellement c'est Noyelles. La collation appartenait à l'abbaye d'Anchin (3). La dime était possédée en 1569

(1) Archives du Pas-de-Calais, 2<sup>e</sup> registre aux commissions, f<sup>o</sup> 490, v<sup>o</sup>.

(2) Un cueilloir de ce fief existe dans les archives de l'abbaye d'Auchy ; le chanoine Parenty croit qu'il était confondu avec celui des *grands sartés* sis à Lenzeu. L'église de Willeman avait dans ce fief une mesure de terre par donation de M. Jean Thomas curé du lieu.

(3) Cette collation avec *Vallièrès* et ses appendances fut donnée au prieur de St-Georges par Milon évêque de Théroüanne en 1136. (Archives de l'abbaye d'Anchin).

par les chanoines d'Hesdin et le prieur de St-Georges. En 1762, nous trouvons comme décimateurs le prieur de St-Georges, le curé, le seigneur, la chapelle St-Sulpice et l'église du lieu. La fabrique possédait 22 mesures de terres qui furent vendues en 15 lots le 27 floréal, an III. Elle a pu sauver les reliques de St Sulpice renfermées dans un buste et dans une main que l'on offre à la vénération des fidèles le 17 janvier, jour de la fête de ce Saint et le 28 mai, anniversaire de la translation de ses reliques qui étaient autrefois l'occasion d'un pèlerinage célèbre, bien négligé aujourd'hui (1). On a dernièrement construit dans l'église une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Salette qui donne lieu chaque année à une neuvaine fort suivie.

L'église a été bâtie à diverses époques; trois pierres placées dans la muraille près de l'entrée portent les dates 1492-1644-1696. Sur d'autres on lit : Claude Caudron 1563-1592. M. de Croy seigneur de Willeman la reconstruisit en partie en 1592; elle fut brûlée en 1649, lors du siège d'Hesdin par Louis XIII; la tour seule resta debout. Elle fut ravagée de nouveau en 1658, par Fargues, commandant d'Hesdin qui leva des contributions de guerre, et enleva les cloches qu'il vendit pour payer sa garnison révoltée contre la France. En 1666 on rétablit une seconde fois cette église (2). Le chœur a été rebâti en 1770, par les moines de Saint-Georges, décimateurs; il est, comme la nef, peu intéressant, bien que ces parties de l'édifice aient été dernièrement restaurées avec soin. Les archives de la fabrique constatent que la tour et la flèche ont été réparées aux frais des châtelains, de 1622 à 1635, en 1712 et de nos jours. L'église a la forme d'une croix latine et présente d'abord à la vue un clocher saillant sur le tout; deux rangs de colonnes formant des faisceaux et ornés de chapiteaux fort simples séparent la nef de 2 petits bas côtés; un chœur plus étroit et relativement long termine en hémicycle l'édifice.

Le clocher et les deux chapelles, dont l'une est celle des sei-

(1) Note de M. le curé Fourcroy 1839.

(2) Note de M. le marquis de Partz de Pressy, maire de la commune en 1811.

gneurs du lieu, forment la croix, et ont seuls des voûtes ogivales (1); le clocher se compose d'une tour carrée, large pour sa hauteur avec contreforts saillants en prolongement des murs de face et élévis par des clochetons engagés de moitié et dont les parties verticales sont décorées d'arcatures terminées en trilobes. Dans un angle rentrant est l'escalier. Au dessus de la partie carrée est une partie octogone percée d'ouvertures ogivales séparées par de petits contreforts. Une flèche en bois à 8 pans, couverte en ardoise, s'élève sur la tour. Un chemin de ronde avec un parapet crénelé pourtourne le clocher à la base de l'octogone. Les angles, excepté celui du sud-est, sont garnis d'*échanguettes* portées par la saillie des contreforts et en encorbellement dans l'angle. Le porche, divisé en deux par un monolithe en grès et surmonté d'un riche portail ajouré, garni de crochets, se termine par un bouquet de choux. De délicates sculptures, de gracieuses moulures contribuent à rendre ce clocher un des plus curieux du département (2). La chambre voûtée qui s'y trouve, les créneaux, les trous pour lancer des projectiles indiquent qu'il avait été construit pour servir de lieu de défense (3).

Colette Ducatez, dite sœur sainte Cécile, était née à Willeman; elle devint supérieure des Clarisses d'Hesdin et mourut en 1772, âgée de 67 ans. Elle obtint en 1761 pour sa chapelle des reliques de Saint-Roch.

(1) On y voit encore la pierre funéraire d'un l'Hoste seigneur de Willeman avec ses 16 quartiers qui sont : l'Hoste — Lemercier — de Varelot — des Lyons — Laurin — Levêque — de la Candèle — Charlem — Segard — Espillet — de Mons — Haulteclocque — Miraumont — Brogniars — de Blois — Le Carlier.

(2) La cloche ancienne datait de 1777 et avait été nommée Adelaïde par le parrain et la marraine, le Marquis de Partz et son épouse Mme Adelaïde l'Hoste de Willeman. Elle a été refondue en 1848; le comte Christian de Partz et sa sœur Clotilde furent parrain et marraine.

(3) Cette église a été décrite d'une manière complète par un architecte de talent M. Norman d'Hesdin. Son travail se trouve dans la statistique monumentale du Pas-de-Calais; on y a joint une vue d'ensemble et une planche de détail. Nous avons abrégé la description qu'il donne de cet édifice.

La partie archéologique du canton du Parcq n'a pas reçu le développement qu'elle méritait. M. l'abbé Robert et M. Vallée, avaient été chargés par la Commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais, d'écrire ces notices. Le premier seul s'en occupait quand une mort prématurée est venu l'enlever à la science historique et à ses nombreux collègues et amis; son travail était bien incomplet quand il nous a été remis et le peu de temps que nous avons eu pour le terminer nous a empêché de le contrôler et de visiter les églises, châteaux et autres édifices du canton du Parcq pour en faire l'étude et en donner une description exacte.

G. DE H.

---

AUTEURS ET DOCUMENTS CONSULTÉS.

---

I. MANUSCRITS. — 1° *Terrier du comté de St-Pol de 1474*; original aux archives du Nord, copie à la bibliothèque nationale (manuscrits) — *Registres aux confiscations* et autres documents provenant de la Chambre des comptes de Lille, archives du Nord — 3° *Enquêtes faites en 1538 et 1545*, par ordre de Marie gouvernante des Pays-Bas, sur les dégâts commis en Artois, lors des guerres du XVI<sup>e</sup> siècle; Archives nationales — 4° *Chartres des Comtes d'Artois, Archives des Etats et du Conseil d'Artois, Fonds de l'intendance de Flandre et Artois*; Archives du Pas-de-Calais — 5° *Cartulaires et documents* provenant des *Abbayes de Blangy, Auchy, du Prieuré de St-Georges, des couvents de Pernes et du Vieil-Hesdin*; même dépôt — 6° *Cahiers de centièmes et vingtièmes, actes de ventes déposés au gros d'Arras, ventes de biens nationaux*; mêmes archives — 7° Manuscrits de *Dom Le Pes* et du *Père Ignace, Epitaphier de Thurien d'Aubromets, notes généalogiques de M. Godin*; bibliothèque d'Arras. 8° Manuscrits inédits de *Turpin*; bibliothèque de St-Omer — 9° *Dictionnaire de l'Artois par Dubus*, et manuscrits légués par M. Godin à l'académie d'Arras; archives de cette Société savante. — 10° *Pouillé du diocèse de Boulogne et Notices généalogiques sur les familles nobles entrant aux états d'Artois par le baron de Hauteclouque*; archives de la famille de Hauteclouque. 11° *Notes dues à l'obligeance du chanoine Parenty, du comte de Galametz, de M. Bourse, doyen de Pernes, de l'abbé Robert, de MM. Brongniart, Paul Tailliar, du Hays Baron de Viron, etc.* 12° *Renseignements sur leurs paroisses*, envoyés à l'évêché par MM. les curés etc.

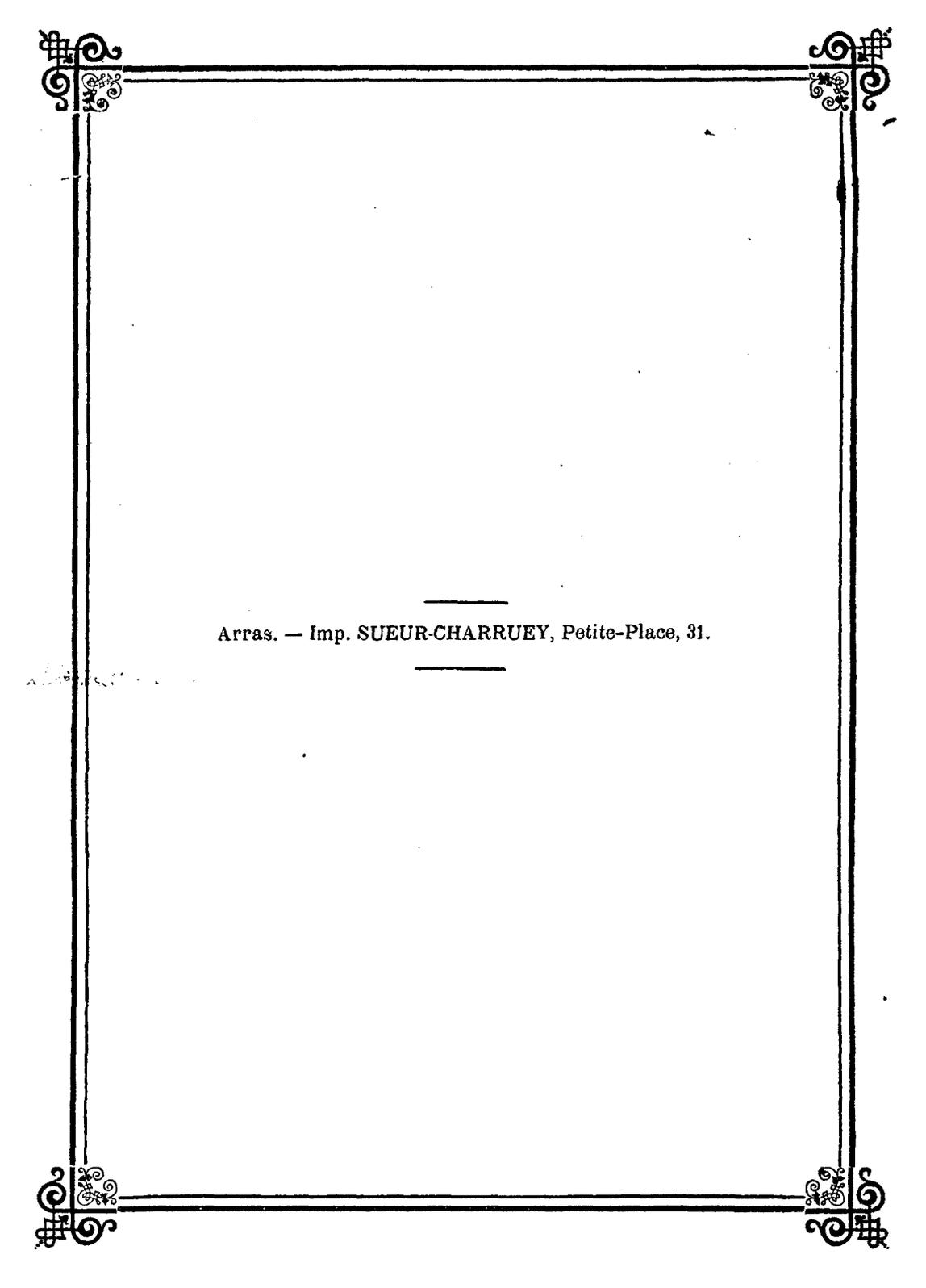
II. IMPRIMÉS. — 1° *Histoires d'Artois* d'Hennebert de Dom Devienne, *Mémorial historique et archéologique* de M. Harbaville, etc. 2° *Histoire des comtes de St-Pol de Turpin Heur et Malheur du Vieil-Hesdin* de M. Danvin, *Histoires d'Hesdin* des abbés Mondelot et Fromentin et de M. Lion; *monographies des abbayes d'Auchy, Blangy, St-Georges, Clairmarais, St-Bertin etc.* par MM. Parenty, de Cardevacque, Fromentin, de Laplane, etc. *Notices sur Sains, Heuchin et Pernes* par M. P. Tailliar, *Azincourt* par M. de Belleval — 3° *Almanachs d'Artois et Annuaires de M. Parenty*, 4° *Puits artésien; Statistique, Bulletin et Dictionnaire* publiés par la commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais, *Mémoires de l'Académie d'Arras* etc. etc.

# TABLE

## DES NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

CANTON D'HEUCHIN par M. G. de Hauteclouque	1 à 267.
Notices sur Anvin, Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bergueneuse, Bours, Boyaval, Conteville, Diéval, Eps, Equirre, Erin, Fiefs, Fleury, Floringhem, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Hestrus, Heuchin, Huclier, Lisbourg, Marest, Monchy-Cayeux, Nédon, Nédonchel, Pernes, Prédefin, Pressy, Sachin, Sains-lez-Pernes, Tangry, Teneur, Tilly-Cappelle, Valhuon.	
CANTON DU PARCQ par M. G. de Hauteclouque et par M. l'abbé Robert . . . . .	268 à 393
Notices sur Auchy-lez-Moines, Azincourt, Bealencourt, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Eclimeux, Fillièvre, Fresnoy, Galametz, Grigny, Incourt, Le Parcq, Le Quesnoy, Maisoncelle, Neulette, Noyelles-lez-Humières, Rollencourt, Saint-Georges, Tramecourt, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Wamin, Willemann.	
AUTEURS ET DOCUMENTS CONSULTÉS . . . . .	394



Arras. — Imp. SUEUR-CHARRUEY, Petite-Place, 31.